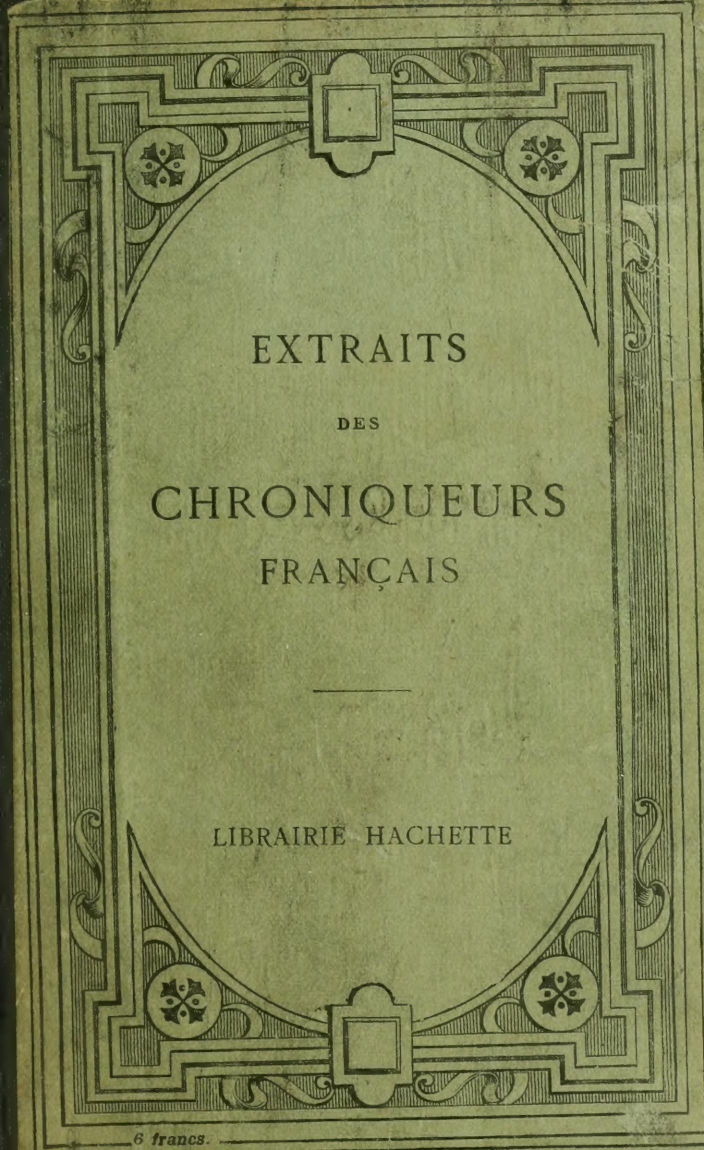
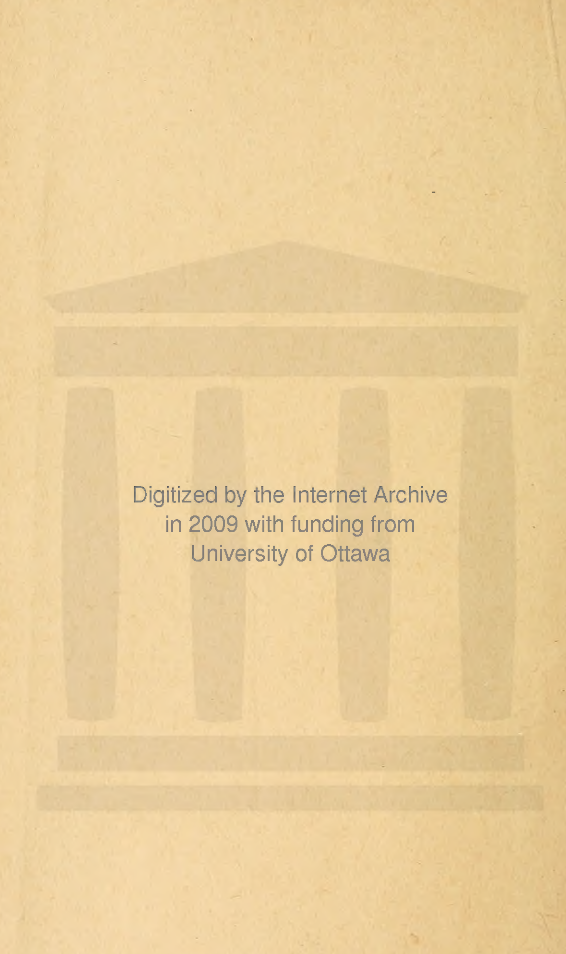

EXTRAITS
DES
CHRONIQUEURS
FRANÇAIS
LIBRAIRIE HACHETTE
6 francs.



EXTRAITS

DES

CHRONIQUEURS FRANÇAIS

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE M. GASTON PARIS

Chanson de Roland, extraits publiés avec une introduction, des observations grammaticales, un glossaire et des notes. Un vol. petit in-16, cartonné . . . . * 3 fr. 80

Récits extraits des poètes et prosateurs du Moyen âge. Un vol. petit in-16, cart. . . . . * 3 fr. 80

La poésie du Moyen âge. Leçons et Lectures. Deux volumes.
1re série. Un vol. in-16, broché . . . . 5 fr. 75
2e série. Un vol. petit in-8°, broché . . . . 8 fr. »

La littérature française au Moyen âge. Nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et accompagnée d'un tableau chronologique. Un vol. petit in-8°, broché . . . . 8 fr. »

François Villon *(Collection des Grands écrivains français).* Un vol. in-16, broché . . . . 4 fr. »

Chrestomathie du Moyen âge, par MM. Gaston Paris et Langlois. Un vol. petit in-16, cartonné . . . . * 7 fr. »

Majoration de 25 % sur les volumes marqués d'un *

EXTRAITS
DES
CHRONIQUEURS FRANÇAIS

VILLEHARDOUIN, JOINVILLE, FROISSART, COMINES

PUBLIÉS
AVEC DES NOTICES, DES NOTES
UN APPENDICE, UN GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES
ET UNE CARTE

PAR

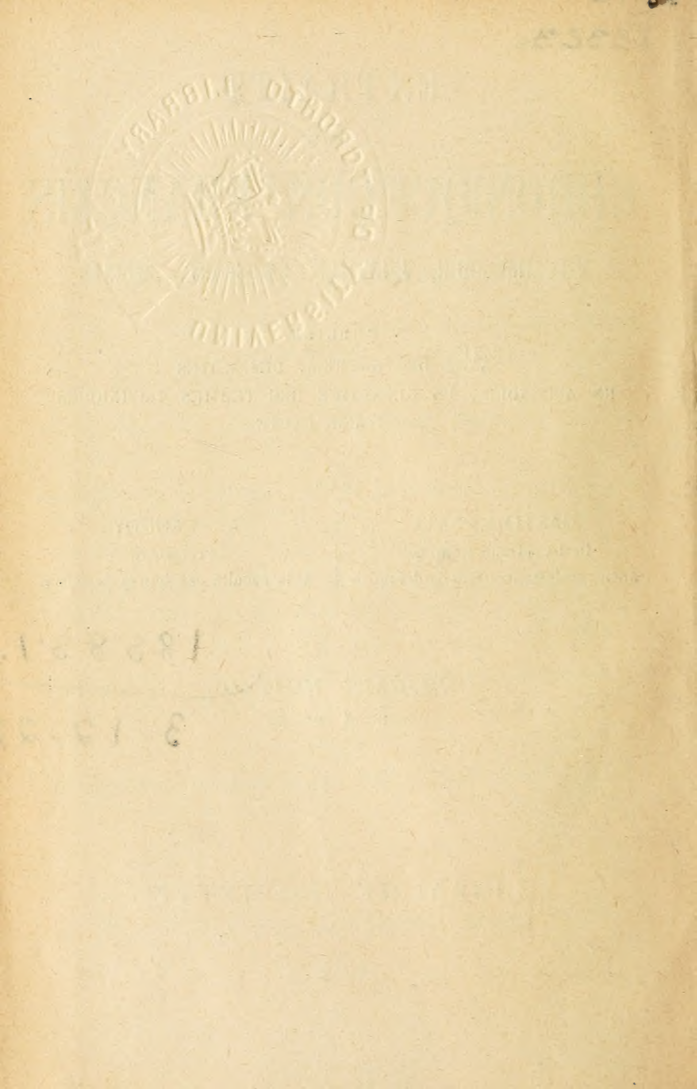
GASTON PARIS
De l'Académie française
Ancien professeur au Collège de France

A. JEANROY
Professeur
à la Faculté des lettres de Paris

ONZIÈME ÉDITION
revue et corrigée

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1922



AVERTISSEMENT

L'intérêt de ce petit volume, emprunté tout entier à des historiens, n'est pas exclusivement philologique et littéraire. J'ai essayé d'y rassembler les pages les plus propres soit à illustrer le récit de certains faits capitaux, soit à donner une idée précise des mœurs d'autrefois. Les élèves qui ont le goût des choses historiques peuvent l'ouvrir avec confiance : ils n'y seront guère arrêtés par des difficultés de langue, toutes ayant été, sauf erreur, élucidées dans des notes peut-être trop nombreuses; ils y trouveront le développement le plus dramatique et le plus vivant de leurs cours d'histoire du moyen âge, et y apprendront, par le contact direct avec les textes contemporains, à mieux connaître le passé de leur pays.

Cependant ce livre restera sans doute avant tout un livre d'explications. Il offre, à ce point de vue,

l'avantage de réunir des spécimens de notre ancienne langue à ses diverses étapes du commencement du XIIIe siècle au commencement du XVIe. Pour la commodité de l'enseignement, les textes de Villehardouin et de Joinville ont été ramenés aux formes du français propre; on y verra donc rigoureusement appliquées, sauf quelques modifications qui tiennent à la différence des époques, les règles exposées dans les *Observations grammaticales* qui précèdent les *Extraits de la Chanson de Roland* de M. G. Paris. Il n'a point semblé utile d'étendre ce système aux autres morceaux; on rencontrera en conséquence, dans plusieurs d'entre eux, un certain nombre de traits dialectaux, qu'il n'est pas sans intérêt de connaître, et qui ont été signalés sommairement dans les notes, et plus d'une inconséquence dans la graphie, bien qu'on ait atténué l'irrégularité que présentent les manuscrits.

Comme le programme le demandait, la plus large place a été donnée aux quatre historiens qui sont depuis longtemps réputés comme classiques. Mais on s'habitue trop facilement à l'idée qu'eux seuls, parmi nos vieux chroniqueurs, méritent d'être connus. C'est pour dissiper ce préjugé que j'ai cru devoir donner, dans un court *Appendice*, quelques pages empruntées à des historiens intermédiaires dont la valeur n'est pas contestable; je n'y ai guère admis, du reste, que des morceaux complétant

ceux qui figurent dans le corps du volume ou pouvant donner lieu à d'intéressantes comparaisons avec ceux-ci.

Il ne me reste plus qu'à dire quelle part revient à chacun des deux signataires de ce volume. M. G. Paris a seul préparé les *Extraits* de Joinville qu'on trouvera ici réimprimés tels qu'ils avaient été donnés en 1888 et en 1889 avec les *Extraits de la Chanson de Roland*. Je me suis borné à y ajouter quelques notes rendues nécessaires par la suppression du glossaire joint à cette édition. Le reste du volume a été préparé et rédigé par moi, mais mon cher maître en a revu à plusieurs reprises les épreuves ; il a beaucoup fait pour l'amélioration des textes [1], et il n'est presque aucune des notes grammaticales qui ne lui doive quelque chose. Je n'ai pas besoin de dire tout ce que mon travail a gagné à cette revision, pour laquelle j'éprouve un grand plaisir à lui témoigner ici ma reconnaissance.

A. J.

10 septembre 1891.

1. Ceux-ci ont été imprimés d'après les meilleures éditions, mais un certain nombre de corrections nécessaires au sens y ont été introduites.

AVERTISSEMENT DE LA SEPTIÈME ÉDITIO

La principale nouveauté de cette édition consis
ce qu'une partie de la notice sur Joinville (p. 97-
été complètement remaniée. J'y ai fait entrer les ré
de l'article publié par G. Paris, au tome XXXII de
toire littéraire de la France, résultats trop intére
et importants pour pouvoir être négligés. Je puis
dire en toute vérité que mon vénéré maître, tr
disparu, a collaboré à cette réédition comme aux
dentes.

A.

Toulouse, 1er mars 1909.

EXTRAITS

DES

CHRONIQUEURS FRANÇAIS

VILLEHARDOUIN

I. — SA VIE.

La biographie de Villehardouin ne nous est, pour ainsi dire, connue que par son livre lui-même; pendant les neuf années que celui-ci embrasse (1198-1207) nous pouvons suivre pas à pas notre historien ; mais en dehors de cette période nous en sommes réduits aux témoignages sommaires de quelques pièces d'archives. Il naquit, vraisemblablement au château de Villehardouin [1], au plus tôt en 1150, au plus tard en 1164 [2]; il porta le titre de maréchal de Champagne à partir de 1191 : voilà tout ce que nous savons de sa jeunesse. Évidemment lorsqu'il fut chargé de représenter à Venise les intérêts de son suzerain, il avait dû déjà donner des preuves de son aptitude aux affaires; mais son rôle n'avait pas été sans doute

1. Ce château était situé à sept lieues à l'est de Troyes, entre Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube. Les ruines même en ont disparu.

2. Voy. l'édit. de Wailly, p. 1 sq.

assez important pour lui mériter une mention dans l'histoire. Ce rôle devint au contraire tout à fait considérable, sinon sur les champs de bataille, au moins dans les conseils des princes[1], du jour où un certain nombre de chevaliers de la Champagne et de l'Ile-de-France se furent résolus, dans l'entraînement d'un tournoi (nov. 1199), à faire une nouvelle tentative pour délivrer la Terre Sainte; à partir de ce moment, chaque fois qu'une grave question est en jeu, non seulement Villehardouin ne manque pas d'intervenir, mais c'est souvent son avis qui prévaut. Y a-t-il une négociation difficile à conduire, une mission délicate à remplir? C'est a lui que l'on songe aussitôt. Dès 1199, lorsqu'on voulut traiter avec les Vénitiens au sujet de la flotte qui devait transporter les Croisés « outre mer »[2], et que chacun des trois chefs principaux envoya aux Vénitiens deux messagers munis de pleins pouvoirs, Villehardouin fut le premier de ceux que désigna le comte de Champagne[3]. C'est lui qui, à Venise, « par l'accord et la volonté des autres messagers » (§ 27)[4], dont l'un était pourtant Conon de Béthune, orateur aussi remarquable que poète original[5], fut choisi pour porter la parole en leur nom, quand, la convention étant déjà acceptée en principe par le doge, il s'agit d'entraîner

1. Il affirme lui-même, à plusieurs reprises, qu'il a assisté à toutes les délibérations (§ 120, 466, etc.).

2. Pour la complète intelligence des faits brièvement rappelés ici, on fera bien de se reporter au sommaire de la chronique de Villehardouin, placé plus loin, où sont mentionnés, dans leur ordre chronologique, tous les événements essentiels.

3. Il est probable que, des deux envoyés de chacun des comtes, l'un était le véritable ambassadeur, et l'autre une sorte d'aide ou d'assesseur. C'était certainement Villehardouin qui avait la prééminence sur son compagnon.

4. Édit. de Wailly, Paris, Didot, 1882. Tous nos renvois se réfèrent à cette édition.

5. « Coenes de Betune qui bons chevaliers et sages estoit et bien eloquens » (§ 144). Cf. ci-dessous.

l'assentiment du peuple réuni dans la basilique de Saint-Marc. C'est lui qui, après la mort prématurée du chef désigné de l'expédition, fut chargé avec quelques autres d'aller au nom de tous les Croisés offrir le commandement aux ducs de Bourgogne et de Bar. C'est lui enfin qui, après l'insuccès de cette mission, proposa et fit triompher la candidature de Boniface de Montferrat.

L'influence de Villehardouin sur ses compagnons paraît s'être affermie de jour en jour; c'est à lui certainement plus qu'à aucun autre que l'armée dut de ne pas être démembrée avant même de s'être embarquée pour l'Orient. Dès le commencement de 1202, et pour des raisons que nous dirons plus loin, une partie des Croisés, en dépit des conventions conclues avec Venise, allait prendre passage dans différents ports de la Méditerranée; Louis de Blois et ses chevaliers étaient du nombre: Villehardouin et le comte de Saint-Pol volent à leur rencontre jusqu'à Pavie; ils se jettent à leurs genoux; ils leur crient merci, « afin qu'ils aient pitié de la terre d'outre mer »; ils font si bien par leurs exhortations qu'ils ramènent à Venise une foule de gens « qui s'en fussent allés à d'autres ports par d'autres chemins » (§ 55). Certainement Villehardouin était aussi de ceux qui, à Corfou, dans une circonstance analogue, alors que les dissidents voulaient définitivement abandonner l'armée, tombèrent à leurs pieds et finirent, grâce aux plus vives instances, par les faire renoncer à leur projet.

A Constantinople, c'est encore dans ce rôle d'orateur et de diplomate attitré des Croisés que nous retrouvons le plus souvent Villehardouin. C'est surtout quand les circonstances réclament une parole prudente et ferme à la fois que nous le voyons apparaître. Lorsque l'usurpateur Alexis a pris la fuite, et que le peuple a rétabli Isaac, c'est Villehardouin qui est chargé d'aller faire connaître à celui-ci les engagements pris en son nom par son fils: c'était un message délicat, ces engagements étant

fort imprudents, et de nature à mécontenter vivement le vieil empereur. Au contraire, quand il faudra employer la menace, et non la persuasion, c'est Conon de Béthune qui prendra la parole[1]; mais Villehardouin l'accompagnera, peut-être pour contenir sa bouillante humeur. Un peu plus tard, la brouille éclate entre l'empereur Baudouin et son lieutenant Boniface; Villehardouin, devenu « maréchal de Romanie », vassal de l'un, confident de l'autre, négocie entre eux une réconciliation qui importe au plus haut point au salut de l'armée, et sa parole, si elle demeure respectueuse, est empreinte de la plus noble fermeté (§ 285-7, 296-7). Après la mort de Baudouin, si Boniface, qui semble avoir supporté très impatiemment le second rang, fit acte de soumission au nouvel empereur Henri, et lui offrit sa fille en mariage, c'est probablement encore à Villehardouin qu'était dû ce rapprochement; ce qui autorise du moins à le supposer, c'est que c'est lui qui fut chargé de conduire à l'empereur sa fiancée, et qu'il reçut peu de temps après de Boniface, sans doute à titre de récompense, la ville de Messinople.

Villehardouin n'était pas non plus le dernier à l'action; on peut suivre, dans son récit, ses états de service de soldat. Mais sa naissance ne lui assignait ordinairement qu'un commandement subalterne, et il ne dut l'honneur de paraître un instant au premier rang qu'à un déplorable concours d'événements. Au commencement de l'année 1204, Baudouin, parti de Constantinople pour délivrer Andrinople, se heurta à une immense armée de Bul-

1. La parole de Conon de Béthune paraît avoir été plus chaude, plus vibrante, mais aussi plus emportée que celle de Villehardouin. Sa réponse aux ambassadeurs d'Alexis, son défi à Isaac, dont Villehardouin a dû nous conserver, sinon le texte, au moins un résumé très fidèle, sont des morceaux oratoires d'une vigueur, d'une fierté magnifiques, tels qu'on pouvait les attendre du plus passionné, du plus personnel de nos poètes lyriques du moyen âge.

gares, conduite par le roi Joannis. Le 14 avril, malgré un cruel avertissement reçu la veille et les plus sages résolutions, nos chevaliers, obéissant à cette fougue qui avait déjà causé bien des désastres avant Créci et Poitiers, se laissent entraîner loin du camp : ils sont enveloppés par les ennemis et taillés en pièces; le comte de Blois est tué, l'empereur fait prisonnier, l'armée en déroute fuit. Villehardouin fut à la hauteur de ces graves circonstances : il rallia les fuyards, et, de concert avec le doge de Venise, il organisa et commanda cette retraite, digne d'avoir sa place entre les plus mémorables[1], où quelques centaines de chevaliers français, sans cesse harcelés par d'immenses hordes barbares, réussirent à sauver tous leurs blessés, après avoir fait plus de cinquante lieues en pays ennemi.

A partir de 1207, Villehardouin disparaît de la scène historique : il est mentionné par Henri de Valenciennes comme ayant, dans le courant de cette année, combattu les Bulgares[2] et gardé Constantinople pendant que l'empereur marchait sur Salonique (§ 553, 561); puis nous ne retrouvons plus son nom que dans des documents d'archives. Il est encore cité dans une lettre du pape Innocent III, datée de 1212; mais il mourut probablement sans avoir revu son pays natal, dès cette année ou l'année suivante, car en 1213 son fils Érard prend le titre de seigneur de Villehardouin.

Villehardouin paraît avoir composé son livre dans la retraite où il passa ses derniers jours, et ne l'avoir pas terminé. Ce livre a dû être fait pour être envoyé en France : dès le début, l'auteur se le représente comme lu

1. Le récit en est imprimé plus loin, p. 70-76.

2. Henri de Valenciennes lui fait adresser un discours à ses troupes avant le combat : mais ce discours, digne d'ailleurs de Villehardouin, n'offre pas de garanties suffisantes d'authenticité. Sur le caractère de la chronique de Henri, qui ne ressemble en rien à celle de Villehardouin, voy. *Romania*, XIX, 63.

ou récité en public[1]. Les souvenirs qu'il y a consignés remontent donc à une dizaine d'années, car on ne peut croire qu'il ait pris, pendant la croisade et les guerres qui la suivirent, des notes au jour le jour[2]. Il dit en parlant de lui : « Jofroiz de Vilehardouin qui ceste uevre dita (§ 120, 218), qui ceste uevre traita (§ 174, 460, 484) ». *Ditier* en ancien français signifie « composer » plutôt que « dicter » [3], et on ne peut rien conclure de cette expression ; mais en fait il est douteux que le maréchal ait écrit lui-même, et tout son livre a bien l'air d'avoir été parlé, comme il était destiné à être écouté. On croit en le lisant entendre encore la voix mâle et forte du vieux chevalier, rappelant, dans son château de Messinople, ses souvenirs de guerre et de politique pour les dicter à son clerc et les envoyer à sa dame de Champagne[4], à ses enfants restés au pays, à ses compatriotes désireux de savoir la vérité sur cette merveilleuse aventure qui avait fait de la Thrace une nouvelle France.

II. — Son autorité historique.

L'exactitude de Villehardouin n'a jamais été sérieusement contestée, en ce qui concerne le récit des principaux faits : croisé de la première heure, ami ou confident des trois chefs successifs de l'armée, conseiller écouté, et dont la parole a souvent entraîné les plus graves résolutions, il a certainement été bien renseigné ; aussi n'a-t-on trouvé, jusqu'à présent, aucun écart notable entre son récit et les données des documents officiels, nombreux

1. Le premier mot est : *Sachiez*.

2. Le *livre* que Villehardouin mentionne souvent n'est pas, comme on l'a parfois supposé, une source où il aurait puisé ; c'est son œuvre même qu'il désigne ainsi, par un usage fréquent au moyen âge.

3. De même en latin *dictare epistolam, versus*.

4. Blanche, veuve de Thibaud III et régente pour son fils Thibaud IV.

pour cette époque, ou la version des plus autorisés de ses contemporains. Mais, d'autre part, la haute situation qu'il occupait le forçait à prendre parti dans toutes les questions : ce n'est pas un témoin seulement, c'est un acteur, et des plus intéressés aux événements. S'il a tout su, a-t-il voulu tout dire? Est-il aussi sincère qu'il est exactement informé? Les dessous diplomatiques de la quatrième croisade ont été, dans ces derniers temps, l'objet de longues discussions, où il a été déployé autant d'érudition que de talent, et où notre historien a été assez vivement malmené. Nous ne pouvons songer à résumer ici ces débats[1]. Il est nécessaire pourtant d'en dire un mot, puisque la question de la bonne foi de Villehardouin y est intimement liée.

On a souvent fait ressortir ce qu'il y avait eu d'étrange dans la destinée de la quatrième croisade. Une armée, partie pour délivrer le Saint Sépulcre, va d'abord prendre une petite ville pour le compte de Venise, puis renverser l'empire byzantin, et elle se fixe enfin dans le pays conquis. Si l'on en croyait Villehardouin, cette déviation de la croisade serait due à des événements purement fortuits; ce serait, pour ainsi dire, malgré eux que les Croisés seraient allés d'abord à Zara, puis à Constantinople. Mais la critique, qui s'était d'abord contentée de cette explication, est devenue plus soupçonneuse : elle a cherché, comme l'avaient déjà fait, du reste, les contemporains, les causes réelles de ce changement de direction. C'est ici que les opinions diffèrent : MM. de Mas Latrie, Hopf et Streit l'attribuent à la duplicité de Venise, trahissant les Croisés, traitant avec le soudan en même temps qu'avec les princes chrétiens, et s'engageant envers le premier à

1. On sera suffisamment renseigné en lisant les articles du comte Riant (*Revue des Questions historiques*, XVII, 321-374; XVIII, 5-75; XXIII, 71-114) et de M. Hanotaux (*Revue historique*, IV, 74-100), et le livre de M. Tessier, *La diversion sur Zara et Constantinople*, Paris 1884.

détourner de ses etats l'armée qui allait se livrer à elle; le comte Riant y voit un épisode de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, et veut attribuer à la politique allemande, représentée par Philippe de Souabe, le rôle prépondérant assigné par d'autres à Venise; enfin, l'opinion ancienne a trouvé des défenseurs en MM. de Waillly et Tessier, qui voient dans la croisade une œuvre purement française, et défendent sans réserves la clairvoyance et la bonne foi de Villehardouin, dont l'explication paraît les satisfaire.

Ce qui nous semble résulter de la brillante discussion à laquelle on s'est livré, c'est que la théorie « des causes fortuites » doit définitivement céder le pas à celle « de la préméditation » : il est inadmissible qu'une puissante armée, commandée par des chefs intelligents, aille ainsi à la dérive, à la merci des circonstances. Le parti le plus raisonnable nous paraît être de faire sa part à chacune des opinions, au moins des deux premières. Comme l'a dit judicieusement M. Hanotaux[1], « le changement de direction de la quatrième croisade n'est pas dû à une seule et unique influence s'exerçant isolément, mais à la résultante de plusieurs forces représentant les intérêts divers qui se trouvaient en jeu ». C'est ici le cas d'appliquer le principe juridique : *Is fecit cui prodest.* Or, la conquête de Constantinople importait à Venise aussi bien qu'à Philippe de Souabe. Venise convoitait les dépouilles de Constantinople, et se fût assuré, en la réduisant au rôle de colonie, le monopole du commerce avec l'Orient; d'autre part, il y avait depuis un siècle une tradition d'hostilité et presque de haine entre les empereurs de Byzance et l'Allemagne, et Philippe de Souabe, combattu par le pape, abandonné de la plupart de ses partisans d'un jour, eût été heureux d'échanger son trône chancelant contre un empire dont l'imagination populaire exagérait encore les richesses et sur lequel son mariage[2] lui donnait des droits. Seuls,

1. *Revue critique*, 1877, I, 318. Cf. *Revue des Questions histor.*, XXIII, 111

2. Avec Irène Comnène, fille d'Isaac II, qu'il avait épousée en 1196.

les Français n'avaient aucun intérêt à se détourner de leur route. Il est impossible, dit M. Tessier, de méconnaître le caractère éminemment français de l'expédition. Mais n'est-ce pas là se payer de mots? Française par ses origines, composée surtout de Français, cette expédition couvrit de gloire le nom français et assura à notre pays une influence durable en Orient. Mais il n'en est pas moins certain que l'idée d'aller à Constantinople ne dut pas être, au début, une idée française (nos barons n'hésitaient d'abord qu'entre la route de Jérusalem et celle de l'Égypte), et qu'elle ne put germer que dans l'esprit de ceux dont elle servait les intérêts. Pourquoi ne pas admettre que, cette fois encore, les Français aient inconsidérément travaillé pour autrui? Mais alors, nous dira-t-on, Villehardouin a été complice ou dupe des ambitions étrangères? Dupe, sa clairvoyance, sa constante participation à tous les conseils nous empêchent de le croire. Complice, oui, à condition qu'on veuille bien n'attacher à ce mot aucun sens défavorable. Villehardouin, en effet, a-t-il été vraiment si coupable? On le croirait, à voir l'ardeur qu'on met à le défendre. Il n'en est rien, à notre avis. En se ralliant à la route de Constantinople, cédait-il à un motif d'intérêt personnel? Nullement. Violait-il son serment de Croisé? En aucune façon : en effet, on pouvait légitimement soutenir que Constantinople allait être pour l'armée chrétienne une excellente base d'opérations, et un inépuisable magasin d'approvisionnements[1]. Enfin, il a pu être séduit par les promesses d'Alexis, caresser, lui aussi, comme les clercs de l'armée, le rêve de la réunion des deux Églises grecque et latine, et il eût été flatté d'entrer pour quelque chose dans ce grand événement.

Mais il avait des raisons plus personnelles, et cependant très avouables, de se laisser convaincre : il avait

1. « Sachez, dit-il, que c'est par la *Grèce* ou par Babylone que sera recouvrée la terre d'outre mer, si elle doit jamais être recouvrée » (§ 96). Cette opinion était très soutenable.

apposé sa signature au bas du traité conclu avec Venise; par la faute des *dissidents*, il allait être exposé à la laisser protester, ce qui révoltait son honnêteté. Il a dû accepter comme la meilleure des solutions celle qui permettait aux Croisés de s'acquitter envers les Vénitiens et de se dédommager largement de leurs sacrifices. Enfin, il n'est pas difficile de voir qu'il avait été, dès le premier instant, conquis, subjugué par le doge, dont le caractère, fait de sagesse avisée et de courage réfléchi, sympathisait merveilleusement avec le sien. Comment eût-il hésité à s'engager à la suite de ce type accompli du *prud'homme*[1]?

Villehardouin est donc, et il nous semble que tout esprit non prévenu le reconnaîtra sans peine, le porte-voix d'un parti.

Aussi est-il injuste pour toute une fraction de l'armée : il a fait de sa chronique l'écho de ses haines et de ses rancunes, lesquelles sont aussi âpres que peu justifiées; il est certains de ses compagnons sur lesquels il ne manque pas une occasion de jeter le blâme ; ce sont ceux qui essayent de « depecier l'ost ». A l'entendre, ce seraient des lâches ou des hypocrites, qui voudraient aller vite en Palestine pour y donner, à tort et à travers, sans espoir de succès, quelques coups d'épée qui les dégageraient de leur vœu[2]. En réalité, ce ne sont point là des déserteurs, mais des gens qui pensent autrement que Villehardouin sur la direction qu'il faut donner à la Croisade. Non seulement il se porte garant, à leur sujet, de l'opinion publique[3], qui fut peut-être moins sévère pour eux que pour lui, mais il enrôle dans son parti Dieu lui-même, qui, dit-il, n'a voulu leur accorder aucun succès ou leur a

1. Il ne manque pas de faire observer, chaque fois qu'il raconte un exploit du doge, combien cet exploit est rendu plus remarquable par le grand âge et la cécité de celui qui l'accomplit (§ 67, 173, 314, 351, 364).

2. Il les accuse de s'être réjouis par lâcheté de l'échec d'un assaut donné à Constantinople (§ 239). (Cf. § 103.)

3. § 50 et *passim*.

réservé une fin misérable (§ 229-231)[1]. Quelques-uns de ces dissidents ayant été noyés, d'autres massacrés par les Esclavons (§ 101), on dirait qu'il y voit les effets d'une vengeance divine à laquelle il est prêt à applaudir. Que signifie du reste cette accusation, tant de fois répétée et si aigrement, de vouloir démembrer l'armée? Les adversaires de Villehardouin ne le voulaient pas plus que Villehardouin lui-même, et ils eussent été charmés d'être suivis par tous leurs compagnons : la vérité est qu'il y avait deux partis, chacun tirant de son côté, et que leur entêtement eût en effet amené la dislocation de l'armée, mais que c'est le parti hostile à notre chroniqueur qui craignait encore le plus de voir « depecier l'ost », puisque c'est lui qui céda, en définitive ; il n'est même que juste d'ajouter qu'il obéissait aux plus nobles sentiments, la foi religieuse, le désintéressement, la fidélité stricte au serment[2] : en effet, ils avaient juré, ces prétendus traîtres, d'aller délivrer le Saint Sépulcre et non de rétablir Alexis Comnène. Est-il si sûr, au reste, qu'ils n'eussent pas réussi? Il est du moins certain qu'ils n'avaient aucune raison de prévoir un échec, et qu'ils ne s'y exposaient pas de gaieté de cœur pour accomplir leur vœu à bon marché. Villehardouin est donc mal venu à suspecter leurs intentions et à s'arroger le monopole de l'infaillibilité.

Ce parti pris a-t-il entraîné Villehardouin à des inexactitudes volontaires? On pourrait le soutenir, du moins en ce qui concerne quelques faits de détail. A entendre notre chroniqueur, les propositions du jeune Alexis n'auraient été faites aux Croisés, qui les auraient accep-

1. Ailleurs (§ 122), racontant l'histoire d'un sergent qui quitte le parti des « Syriens » pour revenir à l'autre, il parle de lui comme il ferait d'un pécheur repentant.

2. Il comprenait du reste les hommes les plus pieux de l'armée, Simon et Gui de Montfort, les frères de Boves, Robert Mauvoisin, Étienne du Perche, l'abbé des Vaux, etc.

tées pour sortir d'embarras, que peu de temps avant le départ pour Zara, c'est-à-dire vers le mois de septembre 1202. Or, tout porte à croire que la diversion sur Constantinople était arrêtée en principe depuis près d'une année, mais que l'on cachait cette décision aux troupes[1]. Même en faisant abstraction de ce fait, il saute aux yeux que Villehardouin nous dissimule quelque chose : il est certain que des négociations ont eu lieu dont il ne nous dit rien. On peut donc lui reprocher, sinon des manquements à la vérité, du moins des réticences. A vrai dire, il ne faut pas trop nous en étonner : le plan auquel il s'était rallié avait été fécond en déceptions ; la prise de Constantinople n'avait été d'aucune utilité aux chrétiens

1. Sans nous engager ici dans la discussion approfondie de ce point (voy. à ce sujet *Revue des Quest. histor.*, XVII, 352, sq.), notons cependant quelques faits significatifs : 1° Dès le mois de décembre 1201, Boniface, à peine nommé chef de la croisade, au lieu de retourner directement dans ses États, rejoint à Haguenau Philippe de Souabe et le suit en Allemagne, où ils trouvent le jeune Alexis et sa sœur Irène (car la présence d'Alexis en Allemagne à cette époque a été en vain révoquée en doute). N'est-il pas vraisemblable que ces quatre personnages, dont la réunion ne devait pas être fortuite, se soient entretenus des affaires de Constantinople, qui les intéressaient si directement, que Boniface ait pris là l'idée d'y entraîner cette armée qu'il allait avoir dans la main et dont on ignorait la future destination (cette destination avait été laissée en blanc dans le traité avec Venise)? — 2° Dès l'été de 1202, nous voyons Louis de Blois, qui s'était probablement mis en route pour Venise, changer de direction et chercher un autre point d'embarquement ; et cependant il était de ceux qui avaient traité avec les Vénitiens, et dont la parole était engagée. D'où venait ce brusque revirement? N'avait-il point entendu parler de ces machinations, et ne craignait-il point, lui aussi, « le grand péril qu'avaient entrepris les Vénitiens », comme ces Flamands qui refusèrent de rejoindre l'armée, quand ils surent qu'elle n'allait pas en Égypte (§ 49)? Pour que les intrigues des politiques aient transpiré dès cette époque, il

de Terre Sainte, et cet empire, récemment fondé, craquait déjà. L'opinion était sans doute fort excitée contre les promoteurs de l'entreprise. Villehardouin n'aura pas eu le courage de reconnaître son erreur ; il aura préféré laisser croire que le hasard avait conduit les Croisés comme par la main à Constantinople. Son plus grand tort est, en somme, d'avoir voulu être trop habile ; il vaut toujours mieux plaider sa cause que de l'embrouiller à dessein, surtout quand cette cause n'est pas mauvaise en elle-même. Il est possible que la suprême habileté eût été ici la parfaite franchise. Peut-être n'eût-il pas persuadé ses contemporains, encore sous l'impression d'une déconvenue toute récente, mais il eût certainement convaincu la postérité, et évité ainsi à sa mémoire les accusations vraiment trop graves qu'on a essayé de faire peser sur elle[1].

III. — Son mérite littéraire.

S'il y a lieu de faire quelques réserves au sujet de la valeur historique du livre de Villehardouin, personne n'en conteste les qualités littéraires. Celles qui frappent tout

faut qu'elles aient été ourdies passablement plus tôt. Il est donc probable que c'est dans l'hiver de 1201 à 1202 que fut arrêté le plan dont nous parlons, que Villehardouin en eut connaissance en arrivant à Venise et qu'il y adhéra aussitôt. — Mais il nous est impossible d'aller plus loin, et d'admettre, comme M. Streit, que les Vénitiens l'avaient conçu dès le jour où ils signaient le traité de 1201, et surtout que Villehardouin était dès ce moment leur complice. Ce serait à la fois leur attribuer à tous une clairvoyance surhumaine et leur adresser une accusation gratuitement odieuse.

1. L'étude très intéressante que M. Debidour a publiée récemment sur ce sujet (*Les Chroniqueurs*, 1re série, 68-89) aboutit en somme à la même conclusion que la nôtre ; mais elle nous paraît ne pas suffisamment indiquer les circonstances qui atténuent les torts de Villehardouin.

d'abord sont la clarté et la simplicité : lors même que les causes restent obscures, — et nous venons de voir que c'est alors par l'expresse volonté de l'historien, — il n'y a pas une ombre qui plane sur les faits. Cette clarté absolue tient évidemment, d'abord à la connaissance parfaite que l'auteur, grâce à sa haute situation, a eue des événements; mais elle tient aussi à l'admirable lucidité de son esprit, qui lui faisait distinguer sans effort les grandes lignes et les points saillants. Que l'on compare son récit des deux sièges de Constantinople aux récits de bataille de Joinville : celui-ci est incomparable dans la peinture du détail, mais il ne voit que le détail ; sa narration est celle d'un soldat qui a le coup d'œil d'un peintre, la fraîcheur de souvenir et d'imagination d'un poète, mais enfin, c'est celle d'un soldat : on ne peut pas plus se faire, d'après lui, une idée du dessin général de la bataille de Mansourah que nos grands-pères n'eussent pu se représenter celui des journées d'Austerlitz ou d'Iéna d'après les souvenirs d'un grenadier de la garde. Au contraire, le récit de Villehardouin est celui d'un général dont le coup d'œil a dominé l'action, et qui ne fait place au détail qu'autant que celui-ci ne doit pas obscurcir l'ensemble; on peut trouver même que cette place est un peu restreinte, et l'on se fût volontiers attardé au récit de quelques faits d'armes qui, nous le savons, furent héroïques, et que la sobriété un peu dédaigneuse de la manière de Villehardouin a cependant laissés de côté[1].

De là cette impression, non pas de froideur, certes, mais d'austérité, que laisse la lecture de Villehardouin. Ce livre n'est pas froid, parce que son auteur est pas-

1. C'est ainsi que nous ne savons que par Robert de Clari comment les premiers chevaliers français pénétrèrent dans Constantinople lors du second siège de la ville, et sans doute nous eussions toujours ignoré les prouesses du clerc Aleaume s'il n'eût été le frère du narrateur. On trouvera plus loin le morceau auquel nous faisons allusion.

sionné : il est, pour ainsi dire, échauffé par une flamme intérieure; mais il a quelque chose de grave, presque de triste; sa fière grandeur tient en quelque sorte le lecteur à distance. Certains critiques en ont cherché la cause dans le caractère de la langue que maniait Villehardouin, et qui, peu formée encore et uniquement façonnée par la versification, aurait été un instrument rebelle aux mains d'un prosateur[1].

Il est certain que le style de Villehardouin a un caractère que l'on qualifierait volontiers d'archaïque; mais nous sommes persuadés qu'il tient infiniment moins à l'état de la langue qu'au tempérament de l'auteur. On ne comprendrait pas en effet que la prose ne pût pas profiter des acquisitions faites par les poètes; une langue assouplie par une longue pratique de la versification doit être d'autant plus vive, plus dégagée, plus alerte, quand on cesse d'en faire peser sur elle les entraves; voyons-nous qu'Hérodote perde rien de sa brillante fluidité aux souvenirs homériques qui flottent dans sa mémoire? En fait, il existe des œuvres en prose à peu près contemporaines de notre chronique, et qui n'ont nullement le même caractère : dans Robert de Clari, ce ne sont ni les détails descriptifs ni même le bavardage qui manquent : les premiers romans bretons, postérieurs d'une dizaine d'années, ont déjà cette grâce nonchalante et molle qui fait le charme du genre. Qu'on ne nous oppose point les nombreuses formules épiques éparses çà et là dans le style de Villehardouin, et qui en constituent un des traits les plus intéressants et les plus caractéristiques[2], mais

1. « La difficulté même qu'il éprouve dans l'emploi d'une langue *pauvre, informe, rebelle*, ajoute à ses mérites et donne du piquant à ses vivants tableaux; il y a *contraste et lutte perpétuelle* entre la richesse du sujet, entre la force des impressions et la *faiblesse de l'idiome* qui sert d'organe à un puissant esprit. » Aubertin, *Litt. franç. au moyen âge*, II, 175.

2. Ces formules ont été étu-

dont on nous semble avoir exagéré l'importance. Sans doute l'allure de la narration, dans sa majesté impersonnelle, a quelque chose d'épique; sans doute certaines formules ont passé directement des chansons de geste dans le style de notre chroniqueur, mais il en est d'autres aussi pour lesquelles cette explication est inutile: ce sont celles, par exemple, par lesquelles il se met en contact direct avec son public; en effet, comme nous l'avons dit, le livre de Villehardouin a été écrit, non pour la lecture, mais pour la récitation[1]. D'autres étaient probablement des façons traditionnelles et habituelles d'exprimer des actions très fréquentes, et n'ont rien de particulièrement épique, si, comme il est probable, c'est autour d'eux que les ont recueillies les auteurs de chansons de geste qui les ont les premiers employées[2]. Ce qui est incontestable, c'est que Villehardouin aime (et en cela, il est vrai, il se rapproche de ceux-ci) à caractériser les mêmes actes par les mêmes mots. Ainsi, veut-il exprimer une

diées par M. A. Kressner dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, LVII, 1-16. On trouvera dans cet article d'intéressants rapprochements, malheureusement restreints à quelques chansons de geste, à côté de beaucoup d'inutilités; M. Kressner n'a pas distingué les formules vraiment épiques de certaines formules de la langue courante.

1. Nous avons signalé plus haut le *Sachiez* du début: « *Seignor, sachiez...* ». C'est aussi de la même cause que dérive l'emploi de formules telles que: « Or oëz » (§ 175, 182, 229, 508, etc.); « come vos avez oï... » (§ 14, 69, 245, etc.); « come vos porrez oïr avant » (§ 55); « lors veïssiez » (§ 78, 172, 244). Quant aux formules de transition comme: « Or lairons de... et revenrons a... » (§ 524, 547, 369), elles étaient alors habituelles dans tous les ouvrages narratifs.

2. Ainsi certaines formes de style qui ont un caractère tout à fait populaire; des redoublements de mots, par exemple: « bel et bon; riche et beau; travaillié et pené »: des sortes de dictons: « si grant bruit que il sembloit que terre fondist (*ou* croulast)... que on n'oïst pas Dieu tonant » (§ 28, 172, 218, 241, etc.).

grande douleur, il dira : « i ot mainte lerme de pitié ploree » (§ 51, 47, 67, 371, 384, etc.). Veut-il peindre l'état de dénuement de l'armée, il écrira : « et mangierent pou, car pou avoient » (§ 181, 353, 373). Mais il faut voir là moins une imitation mécanique du style épique (la dernière de ces formules au moins n'a rien d'épique) que l'aversion de l'auteur pour tout ce qui ressemblerait à un développement de rhétorique. C'est au même motif qu'il faut attribuer le fréquent emploi de formules synthétiques comme celles-ci : « chose la plus bele, la plus grande, la meilleure qui soit » ou « que on eüst onques veüe » (§ 21, 29, 37, 56, 154...) ; « si richement acesmees que eles ne pouroient plus » (§ 185). Évidemment si Villehardouin recule devant la description, ce n'est pas que la langue lui refuse le service : la langue la plus inexpérimentée, du moment qu'elle est pourvue des mots correspondants aux objets, peut fournir les éléments d'une description ; mais c'est que Villehardouin eût cru tomber dans un vain bavardage, et il a voulu simplement marquer que l'impression faite sur lui avait été vive, sans la juger digne cependant d'être analysée. Cette aversion pour tout ce qui sent l'homme de lettres, le rhéteur, est peut-être le trait le plus saillant du style de Villehardouin[1]. C'est plus que de la simplicité, c'est la nudité voulue du style d'affaires ; c'est que Villehardouin en effet est, non un écrivain, mais un homme d'action qui veut ne mettre entre les faits et nous aucun intermédiaire, qui préfère laisser parler les choses, jugeant leur éloquence plus efficace que celle des mots.

Faut-il voir dans cette sécheresse un défaut de sensibilité ou d'imagination ? Nous ne le croyons pas. L'ima-

1. Il semble bien que ce parti pris de concision soit très réfléchi : « Du deuil qui fut là fait, il ne convient pas de parler, jamais plus grand ne fut fait pour aucun homme » (§ 51). « Il y avait peu de jours qu'on ne fît des sorties, mais je ne puis vous les raconter toutes » (§ 168).

gination de Villehardouin, qu'il s'applique ordinairement à contenir, perce malgré lui dans quelques tableaux qui échappent, pour ainsi dire, à sa plume, quand l'émotion a dépassé la mesure ordinaire, et qui sont d'un grand peintre : qu'on lise par exemple les quelques lignes où il nous montre Constantinople apparaissant aux yeux des Croisés (§ 128), et ce récit de l'embarquement, si impatiemment désiré par lui, après les hésitations de Corfou (§ 119); il semble que sur ce dernier surtout un souffle printanier ait passé. Sa brièveté n'est donc que le parti pris d'un auteur qui veut, non amuser la curiosité, mais satisfaire l'intelligence.

Quant à son caractère, il éclate dans son œuvre malgré ce parti pris, et ce n'est même pas un des moindres attraits de celle-ci que de nous faire vivre intimement avec son auteur : quand on a parcouru ces deux cents pages, on connaît à fond l'âme de Villehardouin, et par surcroît, — car il ne paraît avoir différé de ses compagnons que par l'éminence de ses qualités, — la façon de penser et de sentir d'une génération singulièrement intéressante. Villehardouin, en effet, a mille fois l'occasion de nous parler de lui-même, son rôle l'ayant mis souvent en lumière; de plus, s'il dissimule volontiers ses émotions, il ne cache pas et affiche presque ses appréciations sur les actes d'autrui (§37, 49, 50, 57, etc.). En effet, il voit dans l'histoire ce que les hommes du XI[e] siècle voyaient dans l'épopée [1] : une récompense pour les bons, une punition pour les félons [2]; or ces jugements qu'il porte le jugent lui-même.

On serait tenté, au premier abord, de le croire insen-

1. *Chanson de Roland*, v. 1014, 1474:
« Male chançon ja chantede [n'en seit...
Que nuls prozdom malvaisement n'en chant. »

2. Le récit d'une action d'éclat est presque toujours suivi du nom de ceux qui s'y sont distingués; de même pour les actes répréhensibles, et il note volontiers que le déshonneur

sible : en effet, il ne plaint pas les autres plus qu'il ne se plaint lui-même ; pourtant il n'est pas difficile de voir qu'il y a là quelque affectation, et que c'est en vain qu'il s'est fait un masque d'impassibilité : ses émotions percent, si elles n'éclatent pas. Non seulement il pleure la perte de ses amis, ce qui est trop naturel[1], mais les misères des pauvres gens, les cruelles nécessités de la guerre ne le laissent pas indifférent ; on voit qu'il déplore, par exemple, ces trois incendies successifs qui ravagèrent Constantinople malgré les Croisés, — certains d'entre eux du moins, — qui « n'i pouoient rien de plus » (§ 205, 247. Cf. 409, 414)[2].

Ce qui fait le fond du caractère de Villehardouin, et, à ce qu'il semble, de ses compagnons, ce sont deux qualités très viriles et très françaises : c'est d'abord cette sorte de courage qui consiste, non pas à ne jamais craindre le danger ou même à le chercher, mais à ne pas reculer devant le péril, même évident, quand l'honneur le commande ; courage fait de raison, de sang-froid, de volonté réfléchie, qui est, à notre courage moderne, fait souvent d'entrain, de point d'honneur, de nervosité, ce que la santé est à la maladie. On s'est extasié sur la naïveté de Joinville, avouant que, tombé au pouvoir des Sarrasins, il se mit à « trembler bien fort pour la peur qu'il avait » (édition de Wailly, § 323), et qui, de détresse, se jeta aux pieds de ceux qui tenaient « les grandes haches danoises à charpentier » (§ 333) ; la naïveté seule de l'expression est propre à Joinville ; le sentiment eût été avoué par Villehardouin, qui ne se pique nullement d'impassibilité

rejaillira sur la postérité des coupables (§ 345, 376-9, et surtout 379 et 484).

1. La mort du jeune comte de Champagne lui inspire par exemple quelques lignes fort éloquentes (§ 35).

2. Cependant on peut trouver qu'il raconte bien sèchement la fin misérable des Arméniens (Hermins), fidèles alliés des Croisés, qui moururent jusqu'au dernier loin de leur patrie (§ 385).

devant le danger. Quand ses deux compagnons et lui reviennent sains et saufs de cette ambassade où ils avaient été provoquer l'empereur dans son palais même, il avoue qu'il « n'y en eut pas un qui ne fût bien joyeux, car ils étaient échappés de bien grand péril » (§ 216. Cf. 181). Il ne dissimule nullement qu'en face d'un grand danger on a un moment d'hésitation. Quand les Croisés découvrent pour la première fois Constantinople avec ses fossés, ses tours, et leurs défenseurs : « Sachez, dit-il, qu'il n'y eut homme si hardi à qui la chair ne frémît » (§ 128) ; mais c'est la chair seule qui frémit, le cœur reste ferme : chacun regarde ses armes (§ 152), et, surtout quand on est « confessé et communié » (§ 154, 450), on marche sans trouble au péril le plus évident. Si l'on recule devant les témérités inutiles, — et encore ne le fait-on pas toujours, — c'est qu'on sait le prix, et en quelque sorte la valeur positive, de la vie d'un bon chevalier ; mais une occasion se présente-t-elle où il vaille la peine de donner la sienne, on n'hésite pas un instant[1]. Il y a un passage vraiment touchant dans sa simplicité : quand les Grecs, hier ennemis des Croisés, aujourd'hui leurs alliés, sont assiégés par Joannis dans Dimot, on comprend tout le péril que l'on court en allant chercher, avec des alliés peu sûrs, un ennemi supérieur en nombre ; pourtant on n'hésite pas un instant, et l'on réussit à délivrer la ville (§ 451). Peu de temps après, Joannis fait un retour offensif, reprend la ville et la ruine de fond en comble ; puis il se retire en emmenant des prisonniers ; bien que ces prisonniers fussent des Grecs, c'est-à-dire des gens qui n'avaient rien fait pour se concilier la sympathie et mériter le dévouement des Croisés, on se met en marche, on poursuit Joannis pendant quatre jours, et l'on a enfin la joie de délivrer vingt mille prisonniers, tant hommes que femmes et enfants (§ 448). Tous ces faits sont racontés avec la plus extrême simplicité, comme la chose la plus naturelle du monde. Sans doute nous trou-

vons aujourd'hui que les Croisés n'ont fait que leur devoir; mais le sentiment du moyen âge était autre peut-être, et, si légitime que nous paraisse l'acte, il était du moins courageux, et il y a quelque mérite à ne pas s'en être vanté.

Un second sentiment plus profond encore, semble-t-il, au cœur des Croisés, c'est la fidélité absolue au suzerain. Quand Renier de Trit est abandonné dans Philippopoli par son fils et son gendre, et que ceux-ci, surpris par leurs ennemis, ont la tête tranchée (§ 345), Villehardouin n'est pas loin de trouver que le châtiment est juste. Il faut voir l'étonnement et l'indignation que provoquent chez lui la félonie d'Alexis, qui, oublieux des bienfaits, se tourne contre ceux mêmes qui l'ont remis sur le trône, et les trahisons continuelles des Grecs, pour qui ne compte pas la foi jurée et qui se font un jeu d'égorger leurs empereurs. Certes, Villehardouin est en général sobre de réflexions, mais ici c'est comme une révolte de son être qu'il ne peut contenir. Ces trahisons lui paraissent justifier la colère de Dieu, qui semble s'être appesantie sur les Grecs : « Or voyez, dit-il, si ces gens devaient tenir une terre ou la perdre, qui faisaient de si grandes cruautés les uns contre les autres » (§ 271). Telle est, du reste, l'indignation des Croisés, qu'ils se chargent de punir un crime qui n'était point dirigé contre eux : ils font précipiter Murzuphle du haut d'une colonne (§ 307).

Nous devons tenir compte aussi de ce sentiment quand nous voyons Villehardouin blâmer si violemment et hors de toute mesure, à notre avis, ceux qui s'étaient permis de se séparer de leur seigneur : c'est que, pour lui, c'étaient, non des dissidents ayant sur la politique ou la stratégie des vues différentes, mais de véritables déserteurs, traîtres à leur serment et à leur drapeau.

En somme, Villehardouin nous offre le type, sinon aimable, au moins très respectable et imposant, du baron féodal à la fin du XIIe siècle. Cette génération fut moins

brillante que celle de Joinville, mais dans celle-ci il y a déjà un grain de frivolité ; elle fait déjà la guerre, quoique moins exclusivement que celle dont nous trouverons l'image dans Froissart, par vaine gloire, et pour ainsi dire par amour de l'art ; elle aime trop à raconter ses exploits « dans les chambres des dames ». On sent poindre la chevalerie de parade et de carrousel. Au temps de Villehardouin, au contraire, la chevalerie est encore dans son austère et vigoureuse maturité, et peut-être plus que jamais dans le plein équilibre de ses qualités; elle ne connaît plus, il est vrai, cette exaltation du sentiment religieux qui fit les premières croisades, mais la foi est vive encore, et les âmes, moins mystiques, n'en sont peut-être que plus virilement trempées; à côté des sentiments religieux elles en admettent quelques autres qui forment cette religion laïque, la *prud'homie*, qu'on appellera plus tard l'honneur, et dont les éléments principaux sont la bravoure, la loyauté, la fidélité absolue au serment et au suzerain ; ces vertus sont d'autant plus solides qu'elles s'ignorent elles-mêmes et sont pratiquées sans faste. A vrai dire, il n'a pas fallu moins que toutes ces vertus, et portées à un haut degré, pour que nos Croisés, malgré leur petit nombre et la multitude de leurs ennemis, malgré les incertitudes, les dissensions et les fautes de leurs chefs, aient pu faire encore les grandes choses qu'ils ont faites.

EXTRAITS DE VILLEHARDOUIN

L'an 1198[1], Foulque, curé de Neuilli, commence à « parler de Dieu » dans l'Ile-de France et aux environs, et Dieu fait par lui maint miracle. Sa renommée étant parvenue jusqu'au pape (Innocent III), celui-ci lui ordonne de prêcher la croisade et envoie en France, pour l'aider dans cette œuvre, un cardinal, maître Pierre de Capoue[2]; il accordait en même temps une indulgence plénière à tous ceux qui serviraient un an dans les rangs des Croisés. Lors d'un tournoi qui a lieu à Écri[3] (28 novembre 1199), les comtes Thibaud de Champagne et Louis de Blois se croisent[4]. Énumération des chevaliers qui suivent leur exemple (§ 1-10).

Durant toute l'année 1200, les barons croisés s'assemblent plusieurs fois à Soissons et à Compiègne sans pouvoir s'entendre, ni sur la date du départ, ni sur l'objectif de l'expédition. Ils conviennent du moins de choisir la

1. Le texte porte 1197; c'est qu'Innocent III, dont il va être question, monta sur le trône pontifical le 8 janvier 1198 et que, l'année ne commençant qu'à Pâques, les trois premiers mois de 1198 sont comptés comme appartenant encore à 1197.

2. Plus connu sous le nom de Pierre Capuano. Homme de confiance d'Innocent III, il accompagna l'expédition jusqu'à Constantinople en qualité de légat.

3. Aujourd'hui Asfeld-la-Ville (Ardennes), sur la rive droite de l'Aisne, à 20 kil. S.-O. de Rethel.

4 Thibaud III de Champagne,

voie de mer [1], et ils envoient dix commissaires aux Vénitiens pour traiter avec ceux-ci des conditions du transport: ces commissaires étaient Geoffroi de Villehardouin et Milon le Brébant pour le comte de Champagne, Conon de Béthune et Alard Maquerel pour le comte de Flandre [2], Jean de Friaise et Gautier de Gaudonville pour le comte de Blois. Arrivés à Venise (10 février 1201), ils présentent leurs lettres de créance au doge Henri Dandolo [3], et le prient de convoquer son Conseil, devant lequel ils exposent l'objet de leur mission. Après avoir pris huit jours de réflexion, le doge leur communique les propositions du Conseil : les Vénitiens fourniront les vaisseaux nécessaires pour transporter outre mer 4 500 chevaux et 33 500 hommes, pour la somme de 85 000 marcs; ils fourniront de plus, et gratuitement, cinquante galères armées, mais à condition qu'ils partageront par moitié les conquêtes et le butin; les commissaires, après vingt-quatre heures de délibération, acceptent ces propositions; le doge fait approuver la convention, d'abord à son Conseil, composé de quarante membres, puis succes-

comte de 1197 à 1201, était fils de Henri I et de Marie, fille aînée de Louis VII et d'Aliénor, et frère de Henri II, devenu roi de Jérusalem; nous allons le voir mourir bientôt, âgé à peine de 25 ans; Thibaud IV, le Chansonnier, sera son fils posthume.—Louis, comte de Blois, de 1191 à 1205, était fils de Thibaud V (mort à Acre) et d'Aélis, fille cadette de Louis VII et d'Aliénor. Ces deux princes étaient par conséquent neveux de Philippe Auguste, et cousins entre eux; ils comptaient parmi les barons les plus puissants et les plus en vue d'alors.

1. La 1re croisade avait surabondamment prouvé les inconvénients de la voie de terre, de même que la 2e et la 3e les avantages de celle de mer.

2. Baudouin IX, qui venait d'accéder à l'entreprise; comte de Flandre depuis 1194; élu empereur de Constantinople en 1204; fait prisonnier par les Bulgares en 1205 et mort en captivité.

3. Henri Dandolo avait été ambassadeur à Constantinople, où l'empereur Manuel Comnène

sivement à un nombre de plus en plus grand de notables; enfin, pour la faire ratifier au peuple, il réunit celui-ci dans l'église Saint-Marc; là, Villehardouin expose de nouveau l'objet du message : « Les barons de France, dit-il, vous crient merci afin qu'il vous prenne pitié de Jérusalem, qui est sous le servage des Turcs, et que, pour l'amour de Dieu, vous les aidiez à venger la honte de Jésus-Christ. » En même temps, les six messagers tombent aux pieds des Vénitiens; ceux-ci tendent les mains au ciel en s'écriant tout d'une voix : « Nous l'octroyons! » On fait faire et sceller les chartes, et l'on convient que tout sera prêt pour le départ le jour de la Saint-Jean de l'année suivante (24 juin 1202). Villehardouin et Alard Maquerel rentrent en France, tandis que leurs compagnons vont à Gènes et à Pise pour essayer d'engager ces deux villes dans l'expédition (§ 11-34).

Mort de Thibaud de Champagne, qui était le chef désigné de l'expédition[1] (24 mai 1201). Les Croisés offrent successivement le commandement à Odon de Bourgogne[2] et à Thibaud de Bar[3], qui le refusent tous deux. Sur le conseil de Villehardouin, les Croisés s'adressent à Boniface de Montferrat, qui est en effet reconnu comme chef de l'expédition à un parlement tenu « dans un verger de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons ». En retournant chez lui pour y faire ses préparatifs, il s'arrête à Citeaux (sep-

lui avait fait « abaciner » (voy. Du Cange, *abacinare*) les yeux; il avait 82 ans quand il fut élu doge de Venise (1192) et 95 quand il mourut de maladie à Constantinople (1205). Voy. sur ce personnage Du Cange, *Observations sur Villehardouin*, n° 4.

1. C'est sur ses terres que la croisade avait été décidée; de plus, il était frère du roi de Jérusalem qui venait de mourir (1197).

2. Odon III, duc de Bourgogne à partir de 1193, mort en 1218 en allant combattre les Infidèles.

3. Thibaud Ier, de Bar, comte de 1191 à 1214; son frère aîné, Henri Ier (1170-91), était mort à Acre.

tembre 1201), où Foulque de Neuilli prêche la croisade et entraîne un grand nombre de barons bourguignons et provençaux [1].

Vers la Pentecôte (2 juin 1202), les Croisés commencent à quitter leur pays et se rendent à Venise par la Bourgogne, le mont Joux ou le mont Cenis et la Lombardie. Mais plusieurs prennent un autre chemin, ce qui excite l'indi-

1. Il ne s'arrêta pas seulement à Cîteaux, mais poussa jusqu'en Allemagne (ce que Villehardouin ne dit pas), sans doute pour y nouer des intrigues avec Frédéric de Souabe. Voyez *Notice*, p. 12, note. — MM. de Wailly (*Eclaircissements*..., p. 458) et Riant (*Revue des Questions histor.*, XVII, 548 ss.) se sont étonnés qu'on eût mis à la tête d'une croisade française un marquis lombard ; mais depuis longtemps l'histoire des princes de Montferrat était liée à celle des croisades, et peu de prétendants eussent offert des titres plus sérieux et plus brillants que les leurs : Guillaume IV le Vieux, qui avait été l'un des chefs de la seconde croisade, et ses quatre fils Renier, Guillaume Longue-Épée, Conrad et Boniface, rendirent aux chrétiens d'Orient les plus signalés des services ; Guillaume Longuepée avait épousé la sœur de Baudouin, roi de Jérusalem, et le fils né de ce mariage avait été tout enfant (1183) proclamé roi (il devait mourir trois ans après) ; Guillaume le Vieux malgré son grand âge, avait alors passé en Terre Sainte pour soutenir le trône chancelant de son petit-fils ; en 1187, il était fait prisonnier par Saladin à Tibériade, avec le nouveau roi de Jérusalem Gui de Lusignan ; heureusement, à ce moment, Conrad arriva, et ce furent ses exploits qui sauvèrent Tyr, le dernier rempart des chrétiens, et leur permirent d'attendre l'arrivée de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion. Il y déploya un héroïsme farouche qui enthousiasma ses contemporains : Saladin le menaçant de faire périr son père s'il ne livrait pas Tyr, il répondit que pour obtenir la liberté du prisonnier il ne rendrait pas la plus petite pierre de la ville ; bien plus, que, si on l'amenait devant les murailles, il ferait tirer sur lui, « car il était trop vieux et avait trop vécu » (*Chronique d'Ernoul*, p. 183) ; Conrad mourut assassiné en 1192. Quant à Boniface, il était aussi un des combattants de Tibériade ; il

gnation de Villehardouin; les Flamands équipent une flotte et mettent à la voile dans leurs propres ports; d'autres vont prendre passage à Marseille ou dans différentes villes d'Italie; le comte de Blois lui-même semble vouloir partir isolément; Villehardouin et Huon de Saint-Pol, qui étaient déjà arrivés à Venise, sont envoyés au-devant de lui et le décident à rejoindre le gros de l'armée (§ 53-55).

Mais tant de défections n'avaient pu se produire sans diminuer de beaucoup le nombre des Croisés : aussi ceux-ci se trouvent-ils incapables, le moment venu, de réunir la somme due aux Vénitiens : alors commencent les difficultés de toutes sortes qui devaient, en fin de compte, faire dévier l'expédition de sa destination primitive et entraîner les croisés d'abord à Zara, ensuite à Constantinople.

avait été l'un des premiers à prendre la croix en 1198; enfin sa magnificence et son courage faisaient de lui l'un des seigneurs les plus en vue de l'Occident : les troubadours provençaux l'ont chanté au même titre que Richard Cœur de Lion, comme l'un des représentants les plus accomplis des vertus chevaleresques. Il convient enfin d'ajouter qu aux yeux des hommes du moyen âge les différences de nationalité n'avaient pas la même importance qu'aux nôtres (un Lombard, du reste, n'était pas, pour un homme du Nord, un étranger plus que ne l'eût été un Provençal ou un Gascon), que le titre de chevalier constituait en quelque sorte, pour ceux qui le portaient, une seconde patrie, enfin que cette espèce de fraternité internationale resserrait encore plus ses liens quand il s'agissait de combattre l'ennemi commun.—Sur les princes de Montferrat, voy. Hopf, *Bonifaz von Montferrat*, et Tessier, *La diversion sur Zara*, p. 79 ss.

I

Préliminaires de l'expédition de Zara. — Message d'Alexis fils de l'empereur détrôné de Constantinople.

(§ 56-72 ; 75-76.)

Ainsi s'en ala[1] li cuens Loueïs et li autre baron en Venice; et furent receü a grant feste et a grant joie, et se logierent en l'isle Saint Nicolas avuec les autres. Mout fu l'oz bele et de bones genz. Onques de tant de gent nus uem plus bele ne vit; et li Veniciien leur firent marchié si plenteüreus[2] come il convint de toutes les choses qu'il convient a chevaus et a cors d'omes[3]; et li navies[4] qu'il orent appareillié fu si riches et

1. *S'en ala.* En ancien français, le verbe se rapportant à plusieurs sujets s'accorde d'ordinaire avec le plus voisin.

2. *Plenteüreus* = abondant. Cet adjectif est formé sur *plenté* (*plenitatem*) ; *plenteïf*, formé à l'aide d'un autre suffixe, a le même sens.

3. *Cors d'omes.* Le mot « corps » est très souvent explétif en ancien français. *Mon, ton cors* = moi, toi. Cf. plus loin, p. 41, et Joinville, § 6 : « Je li vi (au roi) quatre foiz metre *son cors* en aventure de mort ». *Par le cors Dieu* (devenu *corbleu*) est synonyme de « par Dieu ». Il y a dans Robert de Clari une phrase où le mot est employé d'une façon plus étonnante encore : « Je ne quit mie au mien ensient que es XL plus rikes chités du monde eüst tant d'avoir comme on trouva u *cors* de Constantinoble. » (Ed. Hopf, p. 64.)

4. *Navies.* Ce mot répond comme sens au latin *navigium*, mais *navĭgium*, ayant l'*i* bref, a donné correctement *navei*, *navoi* ; il y a sans doute eu une fusion entre le lat. class. *navĭgium* et un *navīlium* formé sur *navīlia*, plur. d'un lat. vulg. *navīle* ; c'est ce *navīlium* qui a donné l'it. *navilio* et l'anc. fr. *navilie*, d'où notre *navire*. *Navie*, masc. ou fém., signifie d'ordinaire « flotte » et non « bâtiment ».

si beaus qu'onques nus om crestiiens plus bel ne plus riche ne vit[1], come de nés et de galies et d'uissiers, bien a trois tanz que il n'eüst en l'ost de genz[2].

Ha! come granz domages fu, quant li autre qui alerent as autres porz ne vindrent iluec! Bien fust la crestiëntez hauciee et la terre des Turs abaissiee. Mout orent bien atendues[3] toutes leur convenances li Veniciien, et plus assez; et il semonstrent les contes et les barons les leur a tenir, et que li avoirs leur fust renduz; qu'il estoient prest de mouvoir.

Pourchaciez fu li passages par l'ost[4]; et avoit assez de ceus qui disoient qu'il ne pouoient mie paier leur passage, et li baron en prenoient ce qu'il pouoient avoir. Ainsi paierent ce qu'il en porent avoir. Quant il orent quis et pourchacié le passage, et quant il orent paié, si ne furent ne a mi ne a son[5].

Et lors parlerent li baron ensemble et dirent : « Sei-« gneur, li Veniciien nous ont bien atendues noz « convenances, et plus assez; mais nous ne somes « mie tant de gent que par noz passages paier[6] pouons

1. *Ne vit.* Les chroniqueurs les moins favorables aux Vénitiens reconnaissent qu'ils avaient rigoureusement rempli leurs engagements. (Voy. *Innocentii Gesta*, ch. XXXIV, Migne, tome CCXIV.)

2. *A trois tanz que il n'eüst en l'ost de genz.* Entendez : « qui eussent suffi à trois fois plus d'hommes qu'il ne pouvait y en avoir dans l'armée ».

3. *Atendues. Atendre* a ici le sens d'observer : *attendere* peut signifier veiller à l'exécution de quelque chose.

4. *Pourchaciez fu li passages par l'ost.* « Le prix du passage fut réclamé. »

5. *Ne a mi ne a son.* « Ni à la moitié ni au bout. »

6. «*Par noz passages paier*», c'est-à-dire en « payant le prix de notre passage ». Dans cette construction commode, très fréquente en ancien français,

« les leur atendre; et c'est par la defaute de ceus qui « alerent as autres porz. Pour Dieu, si mete chascuns « de son avoir, tant que nous poissiens paier noz « convenances; qu'encore est il mieuz que nous « metons touz noz avoirs ci, que ce que nous perdis- « sons ce que nous i avons mis, et que nous defaillis- « sons de noz convenances; que, se ceste oz remaint[1], « la rescousse d'outre mer est faillie. »

La ot[2] grant descorde de la graigneur[3] partie des barons et de l'autre gent, et dirent : « Nous « avons paié noz passages : s'il nous en vuelent mener, « nous en irons voulentiers : et s'il ne vuelent, nous « nous pourchacerons[4] et irons a autres passages. » Pour ce le disoient qu'il vousissent que li oz se departist, pour aler en son païs chascuns. Et l'autre partie dist : « Mieuz voulons nous tout nostre avoir

l'infinitif dépendant de la préposition prend le sens d'un substantif, mais il peut néanmoins avoir un complément direct. La syntaxe grecque autorise des tournures tout à fait semblables.

1. *Remaint*. *Remaindre* ou *remanoir*, s'arrêter, rester au point où l'on en est (*remanere*) et par extension cesser, ne pas avoir lieu.

2. *La ot*. L'anc. fr. emploie peu la locution *il y a* : il dit *a* ou *il a*. Le substantif qui sert de sujet à cette locution se met, non au cas sujet, mais au cas régime.

3. *Graigneur*. *Graindre*, cas rég. *graigneur* (*grandior*, *grandiorem*), « plus grand »; *mendre*, *meneur* (*minor*, *minorem*) lui correspond.

4. *Nous nous pourchacerons*. *Pourchacier* quelque chose, ou *se pourchacier* de quelque chose, c'est se le procurer (ou chercher à se le procurer); *se pourchacier*, pris absolument, a souvent le sens de se procurer les moyens de subsistance en mendiant, mendier; ici le sens est : « nous nous arrangerons ». — *Passage*, un peu plus loin, signifie port d'embarquement.

« metre, et aler povre en l'ost, que ce qu'ele se de-
« partist ne faillist; car Dieus le nous rendra bien
« quant lui plaira. »

Lors comence li cuens de Flandre a baillier quant[1] qu'il ot et quant qu'il pot emprunter, et li cuens Loueïs, et li marchis de Montferrat[2], et li cuens Hue de Saint Pol[3], et cil qui a la leur partie se tenoient. Lors peüssiés veoir tante[4] bele vaisselemente[5] d'or et d'argent porter a l'ostel le duc pour faire paiement. Et quant il orent paié, si failli de la convenance trente et quatre mil mars d'argent[6]; et de

1. *Quant que*, écrit souvent *quantque*, ou même *quanque* = tout ce que (*quantum quod*).

2. *Montferrat*. Sur le marquis Boniface de Montferrat, voy. p. 26 n.

3. *Pol*. Huon de St-Pol, l'un des principaux Croisés, mort de maladie à Constantinople en 1205.

4. *Tante*. *Tant* est adjectif en anc. fr. et se construit exactement comme le latin *tantus*; *quant* lui correspond. *Tant*, adverbe, est d'ailleurs également employé.

5. *Vaisselemente*. Ce mot est formé de *vaissele* (*vascella* de *vas*) plus le suffixe pluriel *menta* (ou plutôt *amenta*) emprunté à des mots comme *calceamenta* (fr. *chaucemente*).

6. *Si failli de la convenance trente et quatre mil mars d'argent*. Nous avons conservé le texte du traité conclu entre les Croisés et les Vénitiens (*Recueil des Historiens de la France*, XVIII, 436, et Tessier, p. 252). Il était convenu que les Croisés payeraient pour leur passage 2 marcs d'argent par homme et 4 par cheval (le marc valait environ 59 fr. de notre monnaie); ils avaient traité pour 4 500 chevaux et 33 500 hommes (4 500 chevaliers, 9 000 écuyers et 20 000 gens de pied), pensant que tel serait l'effectif de l'armée. Le total montait donc à 85 000 marcs payables en quatre annuités inégales, exigibles de trois mois en trois mois à partir du 1er août 1201. Cette somme ne paraîtra pas excessive, si l'on songe que les Vénitiens devaient nourrir les

ce furent mout lié cil qui leur avoir avoient mis

hommes et les chevaux pendant un an (et non pendant neuf mois, comme le dit Villehardouin, § 21). A l'époque où nous en sommes (Pentecôte 1202), il restait à payer la dernière annuité, la plus forte de toutes, montant à 50 000 marcs (2 950 000 fr.). On comprend que les Croisés aient été hors d'état de la fournir, car ils étaient beaucoup moins nombreux à Venise qu'ils ne l'avaient pensé : en effet, un grand nombre de pèlerins avaient pris passage, pour se rendre directement en Syrie, dans les ports de Flandre, à Marseille, à Gênes et dans différentes villes de l'Italie méridionale. La somme de 34 000 marcs, qui fit défaut, « représente, d'après les clauses du traité, la cotisation de 13 000 hommes, si l'on réserve une part proportionnelle pour les chevaux qui auraient manqué. » (De Wailly, p. 455.) Le nombre des croisés présents à Venise aurait donc été de 20 000 environ et 13 000 auraient fait défection. Ce chiffre si considérable est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, car Villehardouin nous dit ailleurs que les Croisés qui allèrent directement en Syrie étaient plus nombreux que ceux qui se trouvaient sous les murs de Constantinople ; il est vrai que, dans le trajet de Venise à Constantinople, il s'était produit encore un certain nombre de défections. — Pour l'évaluation du marc d'argent en monnaie moderne, voy. les dissertations de de Wailly sur la valeur intrinsèque des monnaies au commencement et au milieu du XIII[e] siècle (éd. de Villehardouin, p. 464, et de Joinville, p. 458). En ce qui concerne la livre (équivalant à 20 sous), la livre tournois, au temps de S[t] Louis, valait 20 fr. 26, la livre parisis 25 fr. 32. Il s'agit ici, bien entendu, « de la valeur intrinsèque, qui est celle d'un poids déterminé d'or et d'argent dont le cours ancien est expliqué par le cours que le même poids aurait aujourd'hui en francs et en centimes, et non de la valeur relative des métaux précieux, c'est-à-dire de la quantité plus ou moins grande de marchandises qu'on pouvait acheter moyennant un poids déterminé d'or et d'argent, comparée à la quantité nécessairement moindre qu'on obtiendrait aujourd'hui moyennant ce même poids. » (Éd. de Joinville, p. 462.)

ariere[1], ne n'i voudrent riens metre; que lors cuidierent il bien que l'oz fust faillie et depeçast. Mais Dieus, qui les desconseilliez conseille, ne le vout mie ainsi soufrir.

Lors parla li dus[2] a sa gent, et leur dist : « Seigneur, ceste genz ne nous pueent plus paier ; et « quant qu'il nous ont paié, nous l'avons tout gaaignié pour la convenance qu'il ne nous pueent mie « tenir[3]. Mais nostre droiz ne seroit mie par touz « contez; si en recevriiens grant blasme et nous et « nostre terre. Or leur querons un plait[4].

« Li rois d'Unguerie[5] si nos toli Jadres[6] en Esclavonie, qui est une des plus forz citez deu monde, « ne ja, par pouoir que nous aiens, recovree ne sera « se par ceste gent non. Querons leur qu'il le nous « aïent a conquerre, et nous leur respiterons[7] les

1. *Ariere*, c'est-à-dire « ceux qui avaient gardé leur avoir ».
2. *Dus*. Henri Dandolo, voir plus haut, p. 24, n. 3.
3. *Que il ne nous pueent mie tenir*. C'est-à-dire : « Le traite ayant été rompu, nous aurions le droit de garder les sommes déjà versées à titre d'indemnité ». Les préparatifs de l'expédition avaient en effet occasionné de grands frais à Venise et causé un sérieux dommage à son commerce en immobilisant sa flotte pendant plus d'un an.
4. *Plait*. Ici arrangement, convention ; ailleurs procès et assemblée de justice.
5. *Li rois d'Unguerie*. Béla III (1173-96). La Hongrie était chrétienne depuis le XIe siècle. Emeric (1196-1204), successeur de Béla, avait pris la croix, peut-être pour écarter les Croisés de ses possessions.
6. *Jadres*. Du temps des Romains *Iadera*; aujourd'hui Zara-Vecchia, ville des États autrichiens (Dalmatie).
7. *Et nous leur respiterons*. *Respit* (*respectum*) = délai, relâche. *Respiter* = donner un délai; ailleurs, retarder.

« trente et quatre mil mars d'argent qu'il nous doi« vent, tres qu'adont que Dieus les nous laira con« querre ensemble, nous et eus. » Ainsi fu cist plaiz requis. Mout fu contraliiez[1] de ceus qui voussissent que l'oz se departist; mais toutes voies[2] fu faiz li plaiz et otroiez.

Lors furent assemblé a un diemanche a l'iglise Saint Marc, si ere une mout grant feste; et i fu li pueples de la terre, et li plus[3] des barons et des pelerins.

Devant ce que[4] la granz messe començast, li dus de Venice, qui avoit nom Henris Dandole, monta eu letril, et parla au pueple et leur dist : « Seigneur, « acompaignié estes a la meilleur gent deu monde et « pour le plus haut afaire qu'onques genz entrepreïs« sent; et je sui vieuz om et foibles et avroie mes« tier de repos, et mehaigniez[5] sui de mon cors; mais « je voi que nus ne vous savroit si gouverner et si

1. *Contraliié*, combattu. Les deux formes *contrariier* et *contraliier* (*contrariare*) se trouvent concurremment : la seconde est une altération de la première (formation savante) par dissimilation.

2. *Toutes voies*, toutefois.

3. *Li plus de*, « la plupart de », avec le verbe au singulier ou au pluriel (le sujet étant un collectif). Cet emploi absolu de l'adverbe n'a rien qui étonne. A la fin du moyen âge on commencera à associer cet adverbe à un substantif, comme si c'était un véritable adjectif, et on dira *la plus part*, d'où notre locution « la plupart ».

4. *Devant ce que*. En ancien français, on dit toujours *devant ce que*, *pour ce que*, *sans ce que*, etc., les prépositions devant être rattachées à *que* par l'intermédiaire de *ce*.

5. *Mehaignier* (étymol. germanique; voy. Diez, s. v. *magagna*) = maltraiter, endommager, mutiler.

« maïstrer[1] come gié[2], qui vostre sire sui. Se vous « vouliiez otroier que je preïsse le signe de la croiz « pour vous garder et pour vous enseignier, et mes fiz « remansist en mon lieu et gardast la terre, j'iroie « vivre ou mourir avuec vous et avuec les pelerins. »

Et quant cil l'oïrent, si s'escriërent tuit a une voiz : « Nous vous proions pour Dieu que vous l'otroiez « et que vous le faciez, et que vous en venez avuec « nous. »

Mout ot iluec grant pitié deu pueple de la terre et des pelerins, et mainte lerme[3] ploree, pour ce que cil preudome eüst si grant ochoison de remanoir ; car vieuz uem ere : et si avoit les ieuz en la teste beaus, et si n'en veoit goute ; que perdue avoit la veüe par une plaie qu'il ot eu chief. Mout par[4] ere de grant

1. *Maïstrer* = diriger, guider, de *maïstre* (*magistrum*) plus le suffixe verbal *-er*.

2. *Gié* et *jou* sont les formes toniques du pronom de la première personne. *Ego* accentué était devenu en latin vulgaire *eo*, *ieo*, *jeo*. *Jeo* accentué sur *o* donne *jo*, *jou* ; accentué sur *e*, il donne *gié*. *Jou* s'employait ordinairement en tête des propositions : « *Jou* li empereres de Busance », *gié*, à la fin : « Que ferai *gié*? » (voy. Godefroy, s. v. *je*).

3. *Lerme* est la forme régulière de notre mot *larme* ; *lacryma* a donné d'abord *lairme*, qui est l'orthographe des plus anciens textes, puis *lerme* ; *larme* est une prononciation relativement récente.

4. *Par* est en anc. fr. une particule augmentative analogue au *per* des Latins dans *perbene*, *pergrandis*, etc. Elle se construit presque toujours avec *mout*, *tant*, *trop*, et elle est séparée par le verbe de l'adjectif sur lequel elle retombe. « Et de sa lei mult *par* est saives hom. » (*Roland*, 3174.) Elle peut aussi se rattacher, et alors sans intermédiaire, à un verbe sans attribut ou complément : « Cist duels l'avrat encui *par* acorede. » (*Alexis*, str. 80).

cuer. Ha! come mal le sembloient cil qui a autres porz estoient alé pour eschiver[1] le peril!

Ainsi avala le letril, et ala devant l'autel et se mist a genouz mout plourant; et il li cousirent la croiz en un grant chapel de coton par devant, pour ce qu'il vouloit que la genz la veïssent. Et Veneciien se comencent a croisier a mout grant foison et a grant plenté : en icel jour encore en i ot mout pou de croisiez. Nostre pelerin orent mout grant joie et mout grant pitié de cele croiz[2], pour le sens et pour la prouece qu'il avoit en lui.

Ainsi fu croisiez li dus come vous avez oï. Lors comença on a livrer les nés et les galies et les uissiers as barons pour mouvoir; et deu termine fu ja tant alé que li setembres aprocha.

Or oëz une des plus granz merveilles et des graigneurs aventures que vous onques oïssez. A cel tens ot un empereeur en Coustantinoble qui avoit a nom Kyrsac[3]; et si avoit un frere qui avoit a nom Alexis,

1. *Eschiver*, éviter, de l'anc. haut. all. ***skiuhan***, all. mod. *scheuen*. La forme actuelle *esquiver* a été reprise aux langues méridionales (esp. portug. prov. *esquivar*, ital. *schivare*).

2. *Cele croiz*, c'est-à-dire « de lui voir prendre la croix ».

3. *Kyrsac*. Isaac (II l'Ange), né en 1154, mort en 1204, petit-fils d'Alexis Comnène, n'avait dû le pouvoir (1185) qu'à une usurpation et à un coup d'audace (sur les circonstances bizarres qui l'y portèrent, voy. Michaud, *Hist. des Crois.*, II, 376). En 1195, il fut détrôné à son tour par son frère Alexis (III) qui lui fit crever les yeux; il reparut un instant sur le trône, en 1204, grâce à la protection des Croisés dont nous allons voir son fils, nommé aussi Alexis (IV, le Jeune), venir implorer le secours. Le nom de Kyrsac vient du mot κύριος préposé à son nom ; la plupart des ma-

qu'il avoit rachaté de prison de Turs. Icil Alexis si prist son frere l'empereeur, si li traist les ieuz de la teste, et se fist empereeur en tel traïson come vous avez oï. Ainsi le tint longement en prison, et un suen fil[1] qui avoit nom Alexis. Icil fiz si eschapa de la prison, et si s'en fuï en un vaissel, tres qu'a une cité sour mer qui a nom Ancone. D'enqui s'en ala au roi Phelipe d'Alemaigne[2], qui avoit sa sereur a feme ; si vint a Verone en Lombardie, et herberja[3] en la vile et trouva des pelerins assez et des genz qui s'en aloient en l'ost.

Et cil qui l'avoient aidié a eschaper, qui estoient avuec lui, li dirent : « Sire, veez ci une ost en Venice « près de nous, de la meilleur gent et des meilleurs « chevaliers deu monde, qui vont outre mer; car leur « crie merci[4], qu'il aient de toi pitié et de ton pere, « qui en tel tort estes deserité. Et s'il te vuelent « aidier, tu feras quant qu'il deviseront de bouche.

nuscrits donnent à tort la forme *Sursac*.

1. *Un suen fil*. *Mien*, *tuen*, *suen* (et plus tard *tien*, *sien* par analogie avec *mien*) sont les formes toniques, *mon*, *ton*, *son* les formes atones des pronoms possessifs.

2. *Phelipe d'Alemaigne*. Philippe de Souabe, cinquième fils de Frédéric Ier, roi d'Allemagne en 1197, mort assassiné en 1208; le pouvoir lui était disputé par Otton IV, que soutenaient les Guelfes et Innocent III. La fille d'Isaac, qu'il avait épousée, s'appelait Irène ou Marie.

3. *Herberja*. *Herbergier*, loger quelqu'un ou se loger soi-même, de *herberge* (anc. haut all. *heri-berga* = logement d'armée). De là la forme concurrente *hesbergier* (d'où la forme moderne *héberger*) : l'*r* répété a été dissimilé.

4. *Leur crie merci*. En anc. fr., il n'est pas rare qu'en s'adressant à quelqu'un on passe brusquement de l'emploi du

« Espoir[1] il leur en prendra pitié. » Et il dist qu'il le fera mout voulentiers, et que cist conseuz est bons.

Ainsi prist ses messages, si les envoia au marchis Bonifaz de Montferrat qui sire ere de l'ost, et as autres barons. Et quant li baron les virent, si se merveillierent mout, et respondirent as messages : « Nous entendons bien que vous dites; nous envoie« rons au roi Phelipe avuec lui, ou il s'en va[2]. Se cist « nous vueut aidier la terre d'outre mer a recouvrer, « nous lui aiderons la seue terre a conquerre; que nous « savons qu'ele est tolue lui et son pere a tort. » Ainsi furent li message envoié en Alemaigne au vaslet de Coustantinoble et au roi Phelipe d'Alemaigne....

Adonc furent departies les nés et li uissier par les barons. Ha! Dieus, tant bon destrier i ot mis! Et quant les nés furent chargiees d'armes et de viandes et de chevaliers et de sergenz, et[3] li escu furent pourtendu environ des borz et des chasteaus des nés, et les banieres dont il avoit tant de beles.

Et sachiez qu'il porterent es nés de perieres et de mangoneaus plus de trois cenz, et touz les engiens qui ont mestier a vile prendre, a grant plenté. Ne onques plus beaus estores[4] ne parti de nul port ;

pluriel à celui du singulier ou réciproquement.

1. *Espoir*, peut-être; ce mot n'est autre que la 1re pers. sing. du prés. indic. de *esperer*; *spero* donne régulièrement *j'espoir*.

2. *Ou il s'en va*. C'est-à-dire : « nous enverrons des messagers qui accompagneront Alexis chez le roi Philippe auprès duquel il se rend. »

3. *Et*. Le mot introduit ici la proposition principale.

4. *Estore* ou *estoire* (masc.

et ce fu as octaves de la feste saint Remi en l'an de l'incarnacion Jesu Crist mil deus cenz anz et deus. Ainsi partirent deu port de Venice come vous avez oï.

L'armée arrive devant Zara (11 novembre 1202)[1]. Après des pourparlers qui n'aboutirent pas (et où éclatèrent déjà les dissensions qui devaient depuis lors travailler l'armée), malgré les adjurations de l'abbé Gui des Vaux de Cernay[2], parlant au nom du pape, les Croisés se mettent à saper les murs de la ville[3]. Les habitants effrayés se rendent (19 novembre). Mais l'hiver était

ou fém.), « flotte », du grec στόλος ou στόλιον (it. *stuolo*); le changement de *l* en *r* n'a rien d'étonnant. Quant à *estorer*, « équiper, construire, créer », il semble n'avoir à l'origine aucun rapport avec *estore* et doit remonter à *instaurare*, mais le sens des deux mots étant très voisin, on les a de bonne heure rattachés l'un à l'autre.

1. L'embarquement ayant eu lieu le 8 octobre, ce délai peut paraître long : c'est que la flotte des Croisés avait longé et soumis pour le compte des Vénitiens toute la côte de l'Adriatique depuis le fond du golfe jusqu'à Zara ; voy. la *Devastatio Constantinopolitana* (édition Hopf, p. 87) citée par Tessier, p. 150.

2. Oncle de Pierre des Vaux de Cernay qui, en 1212, alla prêcher contre les Albigeois en Languedoc et écrivit plus tard l'*Histoire de la guerre des Albigeois* (voy. *Hist. Littér.*, XVII, 256). — Il fut même donné lecture aux Croisés, ce que Villehardouin ne dit pas, d'une lettre du pape excommuniant tous ceux qui porteraient la main sur les biens du roi de Hongrie, croisé lui-même ; le siège de Zara n'en continua pas moins (voy. *Chronique* d'Ernoul, p. 351, et Robert de Clari, p. 10). Seuls Simon de Montfort et Enguerrand de Boves, dont Villehardouin notera plus tard la défection, refusèrent d'y prendre part.

3. C'est en vain que les habitants, espérant fléchir les Croisés, avaient attaché des crucifix à leurs murailles (*Lettres* d'Innocent III, Migne, t. CCXIV, col. 1178).

arrivé. La flotte ne pouvait continuer sa route : les Français et les Vénitiens se partagent la ville par moitié et y prennent leurs quartiers d'hiver. Une rixe éclate entre les soldats des deux nations (27 novembre). C'est alors qu'arrivent les messagers de Philippe de Souabe et du prétendant (§ 77-91).

II

Propositions du jeune Alexis. Discorde au camp des Croisés ; défection de quelques-uns d'entre eux.

(§ 91-139.)

Après cele quinzaine vint li marchis Bonifaz de Montferrat, qui n'ere mie encore venuz[1], et Mahieus de Montmorenci[2], et Pierre de Braieçuel[3], et maint autre preudom. Et après une autre quinzaine revindrent li message d'Alemaigne qui estoient au roi

1. *Qui n'ere mie encore venuz.* Le marquis de Montferrat, dit ailleurs Villehardouin (§ 79), « était resté en arrière pour une affaire qu'il avait ». Nous avons dit dans la *Notice* ce que pouvait être cette affaire.

2. *Mahieus de Montmorenci.* Mathieu de Montmorenci, « l'un des meilleurs chevaliers du royaume de France, et des plus prisés et des plus aimés », dit Villehardouin (§ 200), mort au camp devant Constantinople à la fin de l'année 1205.

3. *Braieçuel*, actuellement Bracheux (Oise), tout près de Beauvais. Robert de Clairi cite Pierre de Bracheux comme celui de tous les chevaliers, pauvres ou riches, qui fit le plus de prouesses. (Voy. ci-dessous, p. 422.)

Phelipe et au vaslet de Coustantinoble. Et assemblerent li baron et li dus de Venice en un palais ou li dus ere a ostel. Et lors parlerent li message et dirent : « Seigneur, li rois Phelipes nous envoie a « vous, et li fiz l'empereeur de Coustantinoble, qui « frere sa feme est :

« Seigneur, fait li rois, je vous envoierai le frere « ma feme; si le met en la Dieu main[1] (qui le gart « de mort) et en la vostre, pour ce que vous alez « par Dieu et pour droit et pour justise, si devez a « ceus qui sont deserité a tort rendre leur eritages, « se vous pouez. Et si vous fera la plus haute con- « venance qui onques fust faite a gent, et la plus « riche aiue a la terre d'outre mer conquerre. Tout « premierement, se Dieus done que vous le remetez « en son eritage, il metra tout l'empire de Rome- « nie a l'obediënce de Rome, dont ele est partie « pieç'a[2]. Après il set que vous avez mis le vostre, « et que vous estes povre ; si vous donra deus cenz « mil mars d'argent, et viande a touz ceus de l'ost, « a petiz et a granz. Et il ses cors[3] ira avuec vous « en la terre de Babiloine, ou envoiera, se vous cui- « diez que mieuz sera, a touz[4] dis mil omes a sa

1. *Si le met en la Dieu main.* Sur cette construction, voy. G. Paris, *Chanson de Roland*, Obs. gramm., § 119.

2. *Dont ele est partie pieç'a.* Le schisme, commencé en 858 par Photius, avait été consommé en 1054 par Michel Cerularius, patriarche de Constantinople.

3. *Ses cors* = en personne.

4. *A touz. A tout* = « avec ». Dans cette locution, c'est d'abord la préposition *a* qui signifiait *avec* (ce sens est fréquent en anc. fr.) et *tout*

« despense[1]. Et cest servise vous fera par un an; « et a touz les jourz de sa vie tendra cinc cenz « chevaliers en la terre d'outre mer au suen, qui « garderont la terre. »

« Seigneur, de ce avons nous plein pouoir, font li « message, d'asseürer ceste convenance se vous la « voulez asseürer devers vous. Et sachiez que si haute « convenance ne fu onques mais oferte a gent, ne n'a « mie grant talant de conquerre qui ceste refusera. » Et il dient qu'il en parleront ; et fu pris uns parlemenz a l'endemain ; et quant il furent ensemble, si leur fu ceste parole moustree.

La ot parlé en maint endroit ; et parla l'abes de Vaus, de l'ordre de Cisteaus, et cele partie qui vouloit l'ost depecier ; et dirent qu'il ne s'i acorderoient mie, que c'ere sour crestiiens[2], et ils n'estoient mie pour ce meü, ainz vouloient aler en Surie.

Et l'autre partie leur respondi : « Bel seigneur[3], « en Surie ne pouez vous rien faire ; et si le verrez « bien a ceus meïsmes qui nous ont deguerpiz, et « sont alé as autres porz. Et sachiez que par la terre

n'en était qu'un renforcement; *tout* s'accorda d'abord avec le mot qu'il qualifiait, puis il finit par devenir invariable : « a tout trois cents chevaliers » (Joinville, 75); « a tout une lettre » (*Ibid.* 81).

1. *A sa despense.* Entendez : « il ira en personne, ou enverra (quelqu'un à sa place) avec (*a tout*) 10 000 hommes entretenus par lui ».

2. *Que c'ere sour crestiiens.* « Que c'était contre des chrétiens que devait se faire cette expédition. »

3. *Bel seigneur.* L'adjectif *bel* était très souvent usité au moyen âge dans les appellations comme terme de courtoisie.

« de Babiloine ou par Grece iert recouvree la terre « d'outre mer, s'ele ja mais est recouvree. Et se nous « refusons ceste convenance, nous somes honi a « touz jourz. »

Ainsi ere l'oz en discorde come vous oëz. Et ne vous merveilliez mie se la laie genz ere en discorde: que li blanc moine de l'ordre de Cisteaus erent autresi en discorde en l'ost. Li abes de Loz[1], qui mout ere sainz om et preudom, et autre abé qui a lui se tenoient, preechoient et crioient merci a la gent, qu'il pour Dieu tenissent l'ost ensemble, et qu'il feïssent ceste convenance, « car c'est la chose par « quoi on puet mieuz recouvrer la terre d'outre mer. » Et l'abes de Vaus, et cil qui a lui se tenoient, repreechoient mout souvent, et disoient que tout ce ere maus, mais alassent en la terre de Surie, et feïssent ce qu'il pourroient.

Lors vint li marchis Bonifaz de Montferrat, et Baudouins li cuens de Flandres et de Hainau, et li cuens Loueïs, et li cuens Hue de Saint Pol, et cil qui a eus se tenoient; et dirent qu'il feroient ceste convenance; qu'il seroient honi s'il la refusoient. Ainsi s'en alerent a l'ostel le duc, et furent mandé li mès; et asseürerent la convenance, si come vous l'avez oï ariere, par sairemenz et par chartes pendanz.

1 *De Loz*. L'abbé Simon de Loos avait la sympathie de Villehardouin, parce qu'il était, comme lui, partisan de l'expédition de Constantinople. Il mourut au camp devant cette ville à la fin de 1203 (Villehardouin, § 206).

Et tant vous retrait li livres qu'il ne furent que douze qui les sairemenz jurerent de la partie des François, ne plus n'en pouoient avoir. De ceus si fu li uns li marchis de Montferrat, li cuens Baudouins de Flandres, li cuens Loueïs de Blois et de Chartain, et li cuens de Saint Pol et uit autre qui a eus se tenoient. Ainsi fu la convenance faite et les chartes bailliees, et mis li termes quant li vaslez de Coustantinoble vendroit; et ce fu a la quinzaine de Pasques après.

Ainsi sejourna l'oz des François a Jadres tout cel iver contre le roi d'Unguerie. Et sachiez que li cuer des genz ne furent mie en pais: que l'une des parties se travailla a ce que l'oz se departist, et l'autre a ce qu'ele se tenist ensemble.

Maint s'en emblerent des menues genz es nés des marcheanz. En une nef s'en emblerent bien cinc cent: si noierent tuit et furent perdu. Une autre compaignie s'en embla par terre, et si s'en cuida aler par Esclavonie; et li païsant de la terre les assaillirent et en ocirent assez, et li autre s'en repairierent fuiant ariere en l'ost. Ainsi s'en aloit l'oz forment en amenuisant chascun jour. En cel termine se travailla tant uns hauz om de l'ost, qui ere d'Alemaigne, qui avoit non Garniers de Borlande, qu'il s'en ala en une nef de marcheanz, et guerpi l'ost; dont il reçut grant blasme....

Or pouez savoir, seigneur, que se Dieus n'amast ceste ost, qu'ele ne peüst mie tenir ensemble, a ce que tant de gent li queroient mal.

Quelques chevaliers quittent l'armée, avec l'assentiment des chefs, pour aller en Syrie, et promettent de revenir le plus tôt possible[1]. On reçoit des nouvelles de la flotte flamande qui hivernait à Marseille et qui se met à la disposition des Croisés[2]. Ceux-ci obtiennent du pape d'être relevés de l'excommunication encourue pour le siège de Zara[3]. Ils quittent cette ville (7 avril 1203) après avoir été abandonnés par plusieurs de leurs compagnons, et arrivent à Corfou; ils y sont rejoints par le jeune Alexis et les messagers de Philippe de Souabe. Le moment venu de prendre une décision définitive, de nouveaux tiraillements se produisent, et l'armée manque encore une fois de se démembrer (§ 102-112).

1. Villehardouin note avec amertume qu'ils ne revinrent jamais. Ils étaient partis probablement sous le prétexte d'aller voir si une attaque dirigée contre la Syrie avait des chances de succès.

2. Quand les Flamands surent que l'expédition se dirigeait sur Constantinople, ils se gardèrent de la rejoindre, et cinglèrent directement vers la Palestine, où ils savaient, dit témérairement Villehardouin, « qu'ils ne feraient rien de profitable. »

3. Cette expédition contre un prince croisé, uniquement utile aux Vénitiens, n'était évidemment pas faite pour plaire au pape. Cependant il crut prudent de pardonner ; nous possédons la lettre qu'il adressa aux Croisés à cette occasion (Migne I, col. 1180) : il les absout à condition qu'ils empêchent, autant qu'il sera en leur pouvoir, la destruction de Zara, qu'ils restituent le butin au roi de Hongrie et lui fassent réparation. La première de ces clauses n'empêcha pas la ville d'être détruite par les Vénitiens, et le butin fait ne fut pas rendu; quant à ceux-ci, qui n'avaient pas osé ou daigné demander leur pardon, ils restèrent frappés de l'excommunication; on eut donc ce spectacle singulier de Croisés accomplissant leur vœu avec l'aide et dans la compagnie d'excommuniés (voir Tessier, p. 194-204).

III

Les chefs de l'armée parviennent encore une fois à retenir les dissidents. — Départ de Corfou.

(§ 113-120.)

Ainsi sejournerent en cele isle trois semaines, qui mout ere riche et plenteüreuse. Et dedenz cel sejour lor avint une mesaventure qui fu pesme et dure; qu'une granz partie de ceus qui vouloient l'ost depecier, et qui avoient autre fois esté encontre l'ost, parlerent ensemble et dirent que cele chose leur sembloit estre mout longe et mout perilleuse, et qu'il remandroient en l'isle, et en lairoient l'ost aler; et par le conduit a ceus de Corfou[1] (et quant l'oz en seroit alee) envoieroient au conte Gautier de Briene[2],

1. *Par le conduit a ceus de Corfou*, c'est-à-dire apparemment en se servant d'eux comme guides.

2. *Gautier de Briene*. Gautier III de Brienne avait épousé une des filles de Tancré, dernier roi de Sicile; en 1201, après s'être croisé, il était parti avec soixante chevaliers champenois (voy. Villehardouin, § 33) pour faire valoir les droits de sa femme sur le comté de Lecce. Innocent III le favorisa de tout son pouvoir pour diminuer l'influence du parti allemand, qui dominait alors dans l'Italie méridionale (voy. *Gesta Innoc.*, ch. 25-34; et Tessier, *op. cit.*, 41 sq.). Gautier mourut en Italie (1205) sans avoir visité la Terre Sainte. — Son frère Jean de Brienne fut un instant roi de Jérusalem (1209) et mourut âgé de plus de quatre-vingts ans (1237) en disputant aux Bulgares les derniers débris de l'empire de Constantinople.

qui adonc tenoit Brandis, qu'il leur envoiast vaisseaus pour aler a Brandis[1]....

Et quant ce oï li marchis de Montferrat, et li cuens Baudouins de Flandres, et li cuens Loueïs, et li cuens de Saint Pol, et li baron qui se tenoient a leur acort, si furent mout esmaié et dirent : « Seigneur, nous « somes mal bailli. Se ceste genz se partent de nous « avuec ceus qui s'en sont parti par maintes foiz, « nostre oz sera faillie, et nous ne pourrons nule « conqueste faire. Mais alons a eus et leur cheons as « piez, et leur crions merci, qu'il aient pour Dieu pitié « d'eus et de nous, et qu'il ne se honissent, et qu'il « ne nous toillent la rescousse d'outre mer. »

Ainsi fu li conseuz acordez; et alerent tuit ensemble en une valee ou cil tenoient leur parlement, et menerent avuec eus le fil l'empereeur de Coustantinoble, et touz les evesques et touz les abez de l'ost. Et come il vindrent la, si descendirent a pié. Et cil, come il les virent, si descendirent de leur chevaus et alerent encontre. Et li baron leur cheïrent as piez, mout plourant; et dirent qu'il ne se mouvroient trés que cil avroient creanté qu'il ne se mouvroient d'eus.

1. *Pour aler a Brandis*. Ils ne voulaient pas retourner dans leurs foyers, mais, désapprouvant l'expédition de Constantinople, comme Simon de Montfort, Pierre des Vaux de Cernay et bien d'autres, ils cherchaient les moyens de passer directement en Syrie. Villehardouin cite dans un passage que nous n'insérons pas (§ 114) le nom des principaux barons qui les soutenaient ; il ajoute que, ouvertement ou non, « plus de la moitié de l'armée était de leur avis ».

Et quant cil virent ce, si orent mout grant pitié et plourerent mout durement, quant il virent leur seigneurs et leur parenz et leur amis cheoir a leur piez; si dirent qu'il en parleroient; et se trairent a une part et parlerent ensemble. Et la some de leur conseil fu teus qu'il seroient encore avuec eus trés qu'a la Saint Michel, par tel convent qu'il leur jureroient sour sainz loiaument que dès enqui en avant, de quel eure qu'il les en semondroient, dedenz les quinze jourz, qu'il lor donroient navie a bone foi, senz mal engien, dont il pourroient aler en Surie.

Ainsi fu otroié et juré; et lors ot grant joie par toute l'ost. Et se recoillirent es nés, et li cheval furent mis es uissiers.

Ainsi se partirent deu port de Corfou, la veille de Pentecouste, qui fu mil et deus cenz anz et trois après l'incarnacion Nostre Seigneur Jesu Crist. Et enqui furent toutes les nés ensemble, et tuit li uissier et toutes les galies de l'ost, et assez d'autres nés de marcheanz qui avuec eus s'erent aroutees. Et li jourz fu beaus et clers, et li venz douz et soués; et il laissent aler les voiles au vent.

Et bien tesmoigne Jofroiz li mareschaus de Champaigne, qui ceste uevre dita (qui ainc n'i menti de mot a son esciënt, si come cil qui a touz les conseuz fu), qu'onc si bele chose ne fu veüe. Et bien sembloit estore qui terre deüst conquerre; que tant qu'on pouoit veoir a ueil ne pouoit on veoir se voiles non de nés et de vaisseaus, si que li cuer des omes s'en esjoïssoient mout.

Récit de la traversée. Les premiers arrivés s'emparent d'Avie (Abydos) et y attendent le reste de la flotte. Celle-ci arrive à l'abbaye de Saint-Étienne (San Stefano), en vue de Constantinople : description de la ville ; débarquement. — Sur le conseil du doge, les Croisés se résolvent à aller d'abord recueillir des vivres dans les îles voisines ; ils remettent à la voile pour exécuter ce projet et passent sous les murs de la ville « si près qu'on tira sur maintes de leurs nefs ». A la vue de Constantinople, « Notre-Seigneur leur fit changer le dessein qui avait été pris la veille de tourner vers les îles, comme si chacun n'en eût jamais ouï parler ». Ils débarquent sur la côte d'Asie, à Chalcédoine ; après y avoir séjourné trois jours, ils s'avancent, en suivant le rivage, jusqu'à l'Escutaire (Scutari). L'empereur déploie son armée en face d'eux, sur la côte d'Europe. — Quatre-vingts chevaliers croisés défont cinq cents cavaliers grecs et rapportent leurs dépouilles au camp (§ 121-140).

L'usurpateur envoie un messager aux Croisés pour leur demander raison de leur attaque. Fière réponse de Conon de Béthune. Les Croisés embarquent le jeune Alexis sur une galère et le font voir au peuple, qui se montre très froid à son égard. — Parlement où sont prises les dernières dispositions en vue du siége ; l'armée divisée en sept corps (§ 141-155).

IV

Premier siége de Constantinople.

(§ 154-182.)

Li jorz fu devisez quant il se requeudroient es nés et es vaisseaus, pour prendre terre par force, ou

pour vivre ou pour mourir : et sachiez que ce fu une des plus douteuses choses a faire qui onques fust. Lors parlerent li evesque et li clergiez au pueple, et leur moustrerent qu'il fussent confès et feïst chascuns sa devise; qu'il ne savoient quant Dieus feroit son comandement d'eus. Et il si firent mout voulentiers par toute l'ost, et mout piteusement.

Li termes vint si come devisé fu; et li chevalier furent es uissiers tuit avuec leur destriers ; et furent tuit armé, les heaumes laciez, et li cheval couvert et enselé. Et les autres genz qui n'avoient mie si grant mestier en bataille furent es granz nés tuit ; et les galies furent armees et atournees toutes.

Et li matins fu beaus, un pou après le soleil levant; et l'emperere Alexis les atendoit a granz batailles et a granz conroiz de l'autre part. Et on sone les buisines; et chascune galie fu a un uissier loiee pour passer outre plus delivrement. Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant; mais qui ainçois puet ainçois arive. Et li chevalier oissirent des uissiers et saillirent en la mer tres qu'a la ceinture tuit armé, les heaumes laciez et les glaives es mains ; et li bon archier et li bon sergent et li bon arbalestier, chascuns a sa compaignie la endroit ou ele ariva.

Et li Grieu firent mout grant semblant deu retenir; et quant ce vint as lances baissier, li Grieu leur tournerent les dos; si s'en vont fuiant, et leur laissent le rivage. Et sachiez qu'onques plus orgoilleusement nus porz ne fu pris.

Adonc comencent li marinier a ouvrir les portes des uissiers, et a jeter les ponz fors; et on comence les chevaus a traire; et li chevalier comencent a monter sour leur chevaus, et les batailles se comencent a rengier si come il devoient.

Li cuens Baudouins de Flandres et de Hainau chevaucha, qui l'avant garde faisoit, et les autres batailles après, chascune si come eles chevauchier devoient: et alerent trés que la ou l'emperere Alexis avoit esté logiez[1]. Et il s'en fu tournez vers Coustantinoble, et laissa tenduz trés et paveillons; et la gaaignierent nostre genz assez.

De noz barons fu teus li conseuz qu'il se herbergeroient sour le port devant la tour de Galatas, ou la chaeine fermoit qui mouvoit de Coustantinoble[2]. Et sachiez de voir que par cele chaeine convenoit entrer qui au port de Coustantinoble vouloit entrer. Et bien virent nostre baron, s'il ne prenoient cele tour et rompoient cele chaeine, qu'il estoient mort et mal bailli. Ainsi se herbergierent la nuit devant la tour et en la juërie que l'on apele l'Estanor, ou il avoit mout bone vile et mout riche.

Bien se firent la nuit eschaugaitier; et l'endemain, quant fu eure de tierce, si firent une assaillie cil de

1. *La ou l'emperere Alexis avoit esté logiez.* Alexis avait déployé son armée sur la côte d'Europe, en face des Croisés. Voy. plus haut, p. 49.

2. « Où était attachée la chaîne qui partait de Constantinople. » Cette chaîne « avoit bien plus de trois traities (= portées) de lonc d'arc, et si estoit bien aussi grosse comme li bras d'un home. » (Ernoul, p. 362.) Il y en avait de semblables dans beaucoup de ports.

la tour de Galatas, et cil qui de Coustantinoble leur venoient aidier en barges; et nostre genz courent as armes. La assembla premiers Jaques d'Avesnes[1] et la seue maisnie a pié; et sachiez qu'il fu mout chargiez, et fu feruz par mi le vis d'un glaive, et en aventure de mort. Et uns suens chevaliers fu montez a cheval, qui avoit nom Nicoles de Janlain; et secouru mout bien son seigneur, et le fist mout bien, si qu'il en ot grant pris.

Et li criz fu levez en l'ost; et nostre genz vienent de toutes parz et les mirent enz mout laidement, si qu'assez en i ot de morz et de pris; si que de teus i ot[2] qui ne guenchirent mie a la tour, ainz alerent as barges dont il erent venu; et la en i ot assez de noiez, et auquant en eschaperent; et cil qui guenchirent a la tour, cil de l'ost les tindrent si près qu'il ne porent la porte fermer. Enqui refu granz li estours a la porte; et la tour tolirent par force, et les prirent laienz. La en i ot assez de morz et de pris.

Ainsi fu li chasteaus de Galatas pris, et li porz gaaigniez de Coustantinoble par force. Mout en furent conforté cil de l'ost, et mout en louerent Damnedieu, et cil de la vile desconforté. Et l'endemain furent enz eu port traites les nés et li vaissel et les galies et li uissier. Et donc prirent cil de l'ost conseil ensemble pour savoir quel chose il pourroient

1. *Jaques d'Avesnes*, seigneur flamand. Il devait, l'année suivante, se distinguer particulièrement au siège de Corinthe (Villehard., § 551).

2. Il s'agit des Grecs.

faire, s'il assaudroient la vile par mer ou par terre Mout s'acorderent li Veniciien que les eschieles fussent dreciees es nés, et que touz li assauz fust par devers la mer. Li François disoient qu'il ne se savoient mie si bien aidier sour mer come il savoient par terre; mais quant il avroient leur chevaus et leur armes, il se savroient mieuz aidier par terre. Ainsi fu la fins deu conseil que li Veniciien assaudroient par mer, et li baron et cil de l'ost par terre.

Ainsi sejournerent quatre jourz. Au cinquiesme jour après s'arma toute l'oz; et chevauchierent les batailles si come eles erent ordenees, tout par dessour le port[1], trés qu'endroit le palais de Blaquerne, et li naviles vint par dedenz le port desci qu'endroit eus; et ce fu près deu chief deu port. Et la si a un flum[2] qui fiert en la mer, qu'on n'i puet passer se par un pont de pierre non. Li Grieu avoient le pont coupé; et li baron firent toute jour l'ost labourer et toute nuit pour le pont afaitier. Ainsi fu li ponz afaitiez, et les batailles armees au matin; et chevauchierent l'uns après l'autre, si come il erent ordené. Et vont devant la vile; et nus de la cité n'oissi fors encontre eus, et fu mout granz merveille; que pour un qu'il estoient en l'ost estoient il dui cent en la vile.

1. *Tout par dessour le port*, c'est-à-dire à gauche du port en regardant le canal de Constantinople du côté opposé à la ville.

2. *Et la si a un flum*. Ce « fleuve » forme l'extrémité du port. Ce pont faisait donc communiquer les deux côtés du port. Les Croisés, en le franchissant, vont se trouver sous les murs de la ville.

Lors fu li conseuz des barons teus qu'il se herbergeroient entre le palais de Blaquerne et le chastel Buiemont, qui ere une abeïe close de murs. Et lors furent tendu li tref et li paveillon; et bien fu fiere chose a regarder : que de Coustantinoble, qui tenoit trois lieues de front par devers la terre, ne pot toute l'oz assegier que l'une des portes. Et li Veniciien furent en la mer es nés et es vaisseaus; et drecierent les eschieles et les mangoneaus et les perieres, et ordenerent leur assaut mout bien. Et li baron ratournerent le leur par devers la terre et de perieres et de mangoneaus.

Et sachiez qu'il n'estoient mie en pais; qu'il n'ere eure de nuit ne de jour que l'une des batailles ne fust armee par devant la porte pour garder les engiens et les assaillies[1]. Et pour tout ce ne remanoit mie qu'il n'en feïssent assez par cele porte[2] et par autres, si qu'il les tenoient si court que sis fois ou set les convenoit le jour armer par toute l'ost; ne n'avoient pouoir qu'il pourchaçassent viande quatre arbalestees loin de l'ost. Et il en avoient mout pou, se de farine non et de bacons; et de sel avoient pou et de char fresche nule chose, s'il ne l'avoient des chevaus qu'on leur ocioit. Et sachiez qu'il n'avoient viande comunaument a toute l'ost pour trois semaines. Et mout estoient perilleusement; qu'on-

1. *Assaillies. Assaillie* = attaque. Entendez : « pour garder les machines de guerre et se garantir des attaques ».

2. *Par cele porte.* « Tout cela n'empêchait pas qu'ils (les assiégés) ne fissent beaucoup (de sorties) par cette porte... »

ques par tant pou de gent ne furent assegié tant de gent en nule vile.

Lors se pourpenserent d'un mout bon engien: qu'il fermeroient toute l'ost de bones lices et de bons merriens et de bones barres; et si en furent mout plus fort et plus seür. Li Grieu leur faisoient si souvent assaillies qu'il nes laissoient reposer; et cil de l'ost les remetoient ariere mout durement; et toutes foiz qu'il oissoient fors i perdoient li Grieu[1].

. . . .

Ainsi lor dura cil periz et cil travauz près de dis jourz, tant qu'un juesdi matin fu leur assauz atournez, et les eschieles; et li Veniciien rorent le leur apareillié par mer. Ainsi fu devisez li assauz que les trois batailles des set[2] garderoient l'ost par defors, et les quatre iroient a l'assaut. Li marchis Bonifaz de Montferrat garda l'ost par devers les chans, et la bataille des Bourgoignons, et la bataille des Champenois, et Mahieus de Montmorenci. Et li cuens Baudouins de Flandres et de Hainau ala assaillir, et la seue genz, et Henris ses frere; et li cuens Loueïs de Blois et de Chartain, et li cuens Hue de Saint Pol, et cil qui a eus se tenoient, alerent a l'assaut[3].

1. Nous supprimons ici trois paragraphes où Villehardouin raconte les sorties opérées par les Grecs et les exploits de quelques chevaliers, entre autres d'Eustache du Marchais et de Pierre de Bracheux.

2. *Des set.* « Que trois corps sur sept.... »

3. *Alerent a l'assaut.* Selon Robert de Clari (p. 39), les Croisés se seraient avisés d'un singulier expédient pour donner le change aux assiégés sur le petit nombre de soldats laissés à la garde du camp : « Et après prist on tous les garchons qui les cevaus gar-

Et dreecierent a une barbeecane[1] deus eschieles emprès la mer; et li murs fu mout garniz d'Anglois et de Danois[2], et li assauz forz et bons et durs. Et par vive force monterent dis chevalier sour les eschieles et dui sergent, et conquirent le mur sour eus; et monterent sour le mur bien quinze, et se combatoient main a main as haches et as espees. Et cil dedenz se resforcierent mout; si les metent fors mout laidement, si qu'il en retindrent deus. Et cil qui furent retenu de la nostre gent si furent mené devant l'empereeur Alexis, si en fu mout liez. Ainsi remest l'assauz devers les François; et en i ot assez de bleciez et de quassez, si en furent mout irié li baron.

Et li dus de Venice ne se fu mie oubliëz; ainz ot ses nés et ses uissiers et ses vaisseaus ordenez d'un front, et cil fronz duroit bien trois arbalestees; et comencent la rive a aprochier qui desouz les murs et desouz les tours estoit. Lors veïssiez mangoneaus jeter des nés et des uissiers, et quarreaus d'arbaleste

doient et tous les cuisiniers qui armes peurent porter; si les fist on trestous armer et de keutes pointes et de peniax (*couvertures*) et de pos de coivre et de piletes (*pilons*) et de pestiax (*id.*), si k'il estoient si lait et si hideus que le menue gent a pié l'empereeur qui estoient par dehors les murs en eurent grant peeur et grant hisde quant il les virent.... que onques ne s'oserent mouvoir ne venir vers aus, ne onques de chele part n'eut l'os warde ».

1. *Barbecane*. La *barbacane* est un ouvrage avancé, extérieur aux fortifications proprement dites. Voy. au *Gloss.*

2. *D'Anglois et de Danois.* « Milice étrangère au service des empereurs de Constantinople. » (De Wailly.)

traire, et ces ars traire mout delivrement, et ceus dedenz defendre des murs et des tours mout durement, et les eschieles des nés aprochier si durement qu'en pluseurs lieus s'entreferoient d'espees et de lances; et li hus ere si granz qu'il sembloit que terre et mers fondist. Et sachiez que les galies n'osoient terre prendre.

Or pourrez oïr estrange prouece: que li dus de Venice, qui vieuz om ere et goute ne veoit, fu touz armez, eu chief de la seue galie, et ot le gonfanon saint Marc par devant lui; et escrioit as suens qu'il le meïssent a terre, ou, se ce non, il feroit justise de leur cors. Et il si firent: que la galie prent terre, et il saillent fors: si portent le gonfanon saint Marc par devant lui a la terre.

Et quant li Veniciien voient le gonfanon saint Marc a la terre, et la galie leur seigneur qui ot terre prise devant eus, si se tint chascuns a honi, et vont a la terre tuit; et cil des uissiers saillent fors et vont a la terre, et cil des granz nés entrent es barges et vont a la terre, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz[1]. Lors veïssiez assaut grant et merveilleus; et ce tesmoigne Jofrois de Vilehardouin li mareschaus de Champaigne, qui ceste uevre traita, que plus de quarante li dirent pour verité qu'il virent le gonfanon saint Marc de Venice en une des tours, et mie ne sorent qui l'i porta. Or oëz estrange miracle!

1. *Qui mieuz mieuz*. Nous avons ici la forme complète d'une locution qui a été fréquemment abrégée, et dont le second membre nous reste seul. Entendez : qui *ainz* (ou *mieuz*)

Et cil dedenz s'en fuient, si guerpissent les murs, et cil entrent enz, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz, si qu'il saisissent vint et cinc des tours et garnissent de leur gent. Et li dus prent un batel, si mande messages as barons de l'ost, et leur fait assavoir qu'il avoient vint et cinc tours, et seüssent pour voir qu'il nes pouoient reperdre. Li baron sont si lié qu'il nel pouoient croire que ce soit voir; et li Veniciien comencent a envoier chevaus et palefroiz a l'ost en bateaus, de ceus qu'il avoient gaaigniez dedenz la vile.

Et quant li emperere Alexis vit qu'il furent ainsi entré dedenz la vile, si comence ses genz a envoier a si grant foison vers eus que cil virent qu'il nes pourroient soufrir[1], si mirent le feu entre eus et les Grieus; et li venz venoit devers noz genz; et li feus comence si granz a naistre que li Grieu ne pouoient veoir noz genz. Ainsi se retraistrent a leur tours qu'il avoient saisies et conquises.

Adonc oissi l'emperere Alexis de Coustantinoble a toute sa force fors de la cité, par autres portes bien loin d'une lieue de l'ost, et comence si granz genz a oissir qu'il sembloit que ce fust touz li monz. Lors fist ses batailles ordener parmi la champaigne, et chevauchent vers l'ost: et quant noz François les voient, si saillent as armes de toutes parz. Cel jour faisoit Henris li frere le conte Baudouin de Flandres et de

put courir, courut *ainz*. L'*à* moderne est de trop.

1. *Soufrir*. « Qu'ils ne pourraient leur résister. »

Hainau[1] l'agait as engiens devant la porte de Blaquerne, et Mahieus de Vaslaincourt et Baudouins de Beauvoir, et leur genz qui a eus se tenoient. Endroit eus avoit l'emperere Alexis atorné granz genz qui saudroient par trois portes fors, come il se ferroit en l'ost par d'autre part[2].

Et lors oissirent les sis batailles qui furent ordenees, et se rengent par devant leur lices[3]; et leur sergent et leur escuier a pié par deriere les croupes de leur chevaus, et li archier et li arbalestier par devant eus; et firent bataille de leur chevaliers a pié, dont il avoient bien deus cenz qui n'avoient mais nul cheval. Et ainsi se tindrent coi devant leur lices; et fu mout granz sens; que s'il alassent a la champaigne assembler a eus, cil avoient si grant foison de gent que tuit fussons noié entre eus[4].

Il sembloit que toute la champaigne fust couverte

1. *Henris li frere le conte Baudouin de Flandres et de Hainau.* Henri de Hainaut devait succéder à son frère sur le trône de Constantinople (1205). Il mourut, peut-être empoisonné, en 1216.

2. *D'autre part.* « L'empereur avait disposé des gens en grand nombre qui devaient sortir par trois portes, pendant que lui-même se jetterait sur le camp d'un autre côté. »

3. *Lices* = palissades (étymol. douteuse).

4. *Que tuit fussons noié entre eus.* C'est à grand peine que les Croisés observèrent cette prudence qui, à en croire Villehardouin, les sauva, et dont l'oubli devait perdre Baudouin à Andrinople (voy. plus loin p. 66 ss.). Ce même Baudouin, qui commandait l'avant-garde, s'était d'abord approché beaucoup trop des ennemis; on parvint à le faire reculer. Mais alors le comte de St-Pol, sous prétexte de « faire l'avant-garde », voulut prendre sa place. Il fallut l'intervention de quelques barons expé-

de batailles; et venoient le petit pas tuit ordené. Bien sembloit perilleuse chose; que cil n'avoient que sis batailles, et li Grieu en avoient bien quarante; et il n'i avoit celi qui ne fust graindre qu'une des noz. Mais li nostre estoient ordené en tel maniere qu'on ne pouoit a eus venir se par devant non. Et tant chevaucha l'emperere Alexis qu'il fu si près qu'on traioit des uns as autres. Et quant ce oï li dus de Venice, si fist ses genz retraire et guerpir les tours qu'il avoient conquises, et dist qu'il vouloit vivre ou mourir auec les pelerins. Ainsi s'en vint devers l'ost, et descendi il meïsmes touz premiers a la terre, et ce qu'il[1] i en pot traire de la seue gent fors.

Ainsi furent longement les batailles des pelerins et des Grieus vis a vis; que li Grieu ne s'oserent venir ferir en leur estal, et cil ne voudrent esloignier les lices. Et quant l'emperere Alexis vit ce, si comença ses genz a retraire; et quant il ot ses genz raloiez, si s'en retourna ariere. Et quant ce vit l'oz des pelerins, si comença a chevauchier le petit pas vers lui; et les batailles des Grieus comencent a aler en voie, et se traistrent ariere a un palais qui ere apelez li Philipos. Et sachiez qu'onques Dieus ne traist de plus grant peril nule gent come il fist ceus de l'ost cel jour; et

rimentés pour empêcher un désastre. Voy. le récit très intéressant de cette journée dans Robert de Clari p. 40, 42'.

1. *Et ce qu'il*. La proposition qui commence ici forme le second sujet de *descendi* : « il descendit avec tous ceux de ses gens qu'il put entraîner dehors. »

sachiez qu'il n'i ot si hardi qui n'eüst grant joie.

Ainsi se remest cele bataille cel jour : que plus n'i ot fait, si come Dieus le vout. L'emperere Alexis s'en retourna en la vile, et cil de l'ost alerent a leur herberges, si se desarmerent, qu'il erent mout las et travaillié ; et pou mangierent et pou burent, car pou avoient de viande.

Or oëz les miracles Nostre Seigneur, come eles sont beles tout par tout la ou li plaist ! Cele nuit demeinement[1], li emperere Alexis de Coustantinoble prist de son tresor ce qu'il en pot porter, et mena de ses genz avuec lui ceus qui aler s'en voudrent, et s'en fouï et laissa la cité. Et cil de la vile remestrent mout esbaï ; et traistrent[2] a la prison ou l'emperere Kyrsac estoit, qui avoit les ieuz traiz, si le vestent empereriaument ; si l'en porterent eu haut palais de Blaquerne, et l'assirent en la haute chaëre, et li obeïrent come a leur seigneur. Et dont prirent messages par le conseil l'empereeur Kyrsac et envoierent a l'ost et manderent le fil l'empereeur Kyrsac et les barons que l'emperere Alexis s'en ere fouïz, et si avoient relevé a empereeur l'empereeur Kyrsac.

Quatre messagers, parmi lesquels Villehardouin, sont envoyés à Isaac ; ils lui font connaître les engagements pris en son nom par son fils, et Isaac se décide, non sans hésitation, à les confirmer. Les Croisés entrent dans la

1. *Demeinement* = cette nuit *même*. L'adjectif *demeigne* (*dominium*) ou *demeine* signifie d'abord ce qui appartient, propre, particulier. *Demeinement* = proprement, particulièrement.

2. *Traistrent* = se rendirent.

ville, ayant à leur tête le jeune Alexis; celui-ci, pour éviter les conflits entre eux et les habitants, les prie de n'y point séjourner, et ils se logent de l'autre côté du port, dans le quartier de Galatas. Couronnement d'Alexis (1er août 1203). On rend aux Croisés la somme qu'ils avaient payée aux Vénitiens pour leur passage. Alexis, sentant son pouvoir peu solide, retarde l'exécution de ses promesses afin de retenir les Croisés près de lui. Malgré une très vive opposition de la part de ceux à qui on avait promis, à Corfou, de ne plus différer l'expédition de Terre Sainte, les barons se déterminent à rester à Constantinople jusqu'au printemps suivant, et ils obtiennent des Vénitiens le renouvellement de la convention pour un an (de septembre 1203 à septembre 1204). Alexis, à la tête d'une partie de l'armée, parcourt l'empire : la plupart des Grecs se soumettent, mais Joannis, roi de Bulgarie[1], lui refuse l'hommage (§ 183-202).

Une rixe éclate entre les Grecs et les Latins qui habitaient Constantinople; un incendie, allumé par des mains inconnues, détruit une partie de la ville; tous les Latins qui y résidaient, au nombre de 15 000, passent le pont et se réfugient au camp des Croisés. Alexis rentre à Constantinople (novembre 1203), mais il refuse de tenir les promesses faites à ceux-ci[2]. Conon de Béthune et Villehardouin lui sont envoyés pour en exiger l'accomplissement ou le défier de la part de l'armée. La guerre recommence (§ 203-216).

Les Grecs essayent d'incendier la flotte des Croisés au moyen de brûlots. Murzuphle[3] surprend dans leur lit

1. Joannis ou Joanisa (roi de 1196 à 1207), qui, de gardien des haras impériaux, était devenu maître d'immenses territoires, avait d'abord offert son alliance aux Croisés, qui eurent l'imprudence de la repousser (voy. *Innocentii Gesta*, ch. CVIII).

2. Il est probable aussi qu'il n'avait pas assez d'argent pour les satisfaire.

3. Son vrai nom était Alexis Ducas (son surnom signifie :

Isaac et Alexis, les jette dans une prison, où le second est étranglé, tandis que le premier meurt de maladie, et il se fait couronner empereur. Les Croisés continuent la guerre contre lui; ils le défont dans une sortie qu'il avait tentée et lui enlèvent sa bannière impériale[1] (§ 217-228).

Villehardouin intercale ici quelques renseignements sur les Croisés qui étaient allés en Syrie et le peu de succès de leurs tentatives (§ 229-251).

Avant de recommencer le siège de Constantinople, les Français et les Vénitiens renouvellent leur association pour un an (de mars 1204 à mars 1205). Ils conviennent qu'ils partageront également le butin, que l'empereur, nommé par six Français et six Vénitiens, aura le quart de la conquête et que le reste sera divisé par moitié entre les deux peuples. Le 9 avril 1204, un assaut donné par terre et par mer est repoussé. Les Croisés tiennent un parlement pour en combiner un second, et conviennent que deux vaisseaux liés ensemble attaqueront une seule tour. Une nouvelle attaque (12 avril) donne une partie de la ville aux Croisés[2], qui, craignant un retour offensif des ennemis, se logent dans l'enceinte, mais près de leurs vaisseaux. Murzuphle s'enfuit par la porte opposée avec une partie de ses gens. Étonnement des Croisés qui trouvent la ville sans défenseurs[3]. Le butin réuni dans

dont les sourcils se rejoignent), et il appartenait à une famille illustre; il avait dû déjà affecter le pouvoir, car l'usurpateur Alexis l'avait tenu en captivité; Alexis le jeune, dont il était cousin, selon Du Cange, l'avait délivré à son avénement.

1. Sur les vaines fanfaronnades de Murzuphle et la prise de l'*ancone* (εἰκόνα), voy. Robert de Clari, p. 54.

2. Ils durent ce succès à l'héroïsme d'un Vénitien et d'un Français, dont Villehardouin raconte un peu sommairement les exploits. On trouvera plus loin la narration de Robert de Clari, beaucoup plus vivante et plus riche en détails, pour cette partie, que celle de notre chroniqueur.

3. Villehardouin n'accorde qu'une mention assez rapide

trois églises est partagé[1]. Baudouin de Flandre et Boniface de Montferrat sont candidats à l'empire ; afin de prévenir toute querelle entre eux, on convient que celui qui ne sera pas nommé aura l'Asie Mineure et la Grèce et en fera hommage à l'autre ; tous deux acceptent cette convention. Six Vénitiens et six Français, choisis par l'armée, nomment Baudouin. Couronnement du nouvel empereur (16 mai 1204) (§ 252-261).

Boniface épouse la veuve d'Isaac et il échange les possessions auxquelles il avait droit contre le royaume de Salonique[2]. Constantinople est confiée à la garde du doge et du comte de Blois, tandis que Baudouin marche contre Murzuphle ; celui-ci s'enfuit jusqu'à Messinople, où il retrouve Alexis (l'usurpateur) avec qui il s'allie et dont il épouse la fille ; mais Alexis l'attire dans un guet-apens et lui fait crever les yeux. Baudouin parcourt l'empire, après avoir reçu sur son passage la soumission des villes

aux trésors et aux merveilles qui y étaient accumulés et qui éblouirent les Croisés. Robert de Clari, au contraire, en fait une description enthousiaste et naïve, que nous reproduisons plus loin.

1. Villehardouin avoue que plusieurs omirent de mettre en commun, comme tous s'y étaient engagés, le butin qu'ils avaient fait, et il cite même l'exemple d'un chevalier qui, pour ce fait, fut pendu l'écu au col. Il prétend du reste que le partage se fit avec la justice la plus rigoureuse. Ce n'était pas l'avis des pauvres chevaliers, qui s'étaient exagéré la grandeur du butin (« si tesmoignoient li Grieu, dit Robert de Clari, que les deus pars de l'avoir dou monde estoient en Coustantinoble, et le tierche estoit esparse par le monde ») (p. 64), et qui s'étonnèrent de ne pas avoir davantage : ils prétendirent que les objets précieux avaient été détournés par les « hauts hommes » et que le gros argent seul avait été partagé entre le « commun de l'ost » : « Et chil meïsme qui l'avoir devoient warder si prenoient les joiaus d'or ou dras de soie a or ou chou que il amoient miex, si l'en portoient. »

2. Il voulait ainsi être voisin du roi de Hongrie, dont il venait d'épouser la sœur.

grecques. Boniface le rejoint à Messinople. Une brouille éclate entre eux; Boniface ayant prié l'empereur de ne point entrer sur ses terres, Baudouin ne tient pas compte de ce désir et marche sur Salonique où il entre: pour se venger, Boniface va prendre Didymotichos et assiéger Andrinople, qui appartenaient à Baudouin. A la prière du doge et du comte de Blois, Villehardouin et Manassès de l'Isle s'entremettent entre les deux princes, et, après de longues négociations, réussissent à les réconcilier. Salonique est rendue à Boniface et Didymotichos à l'empereur. Boniface, dans ses nouvelles possessions, ne rencontre de résistance que de la part de deux Grecs, Léosgur et Michalis (§ 262-302).

Les Croisés se partagent les terres et soulèvent l'indignation des habitants par leurs exactions. Murzuphle est pris et précipité du haut d'une colonne[1], où, dit Villehardouin, était sculptée l'image d'un empereur tombant la tête en bas. Alexis est pris aussi avec sa femme et envoyé en prison en Italie. Les chevaliers français se disséminent, tant en Europe qu'en Asie, et soumettent les villes. Théodore Lascaris, qui avait épousé la fille d'Alexis (III), leur résiste en Asie; il est battu (6 décembre 1204) de même que son frère Constantin. Les habitants du pays se soumettent aux Croisés (§ 303-323).

Nous revenons à Boniface de Montferrat, qui essaye de conquérir la Grèce et fait assiéger Naples (Nauplie) et Corinthe. Aventures de Geoffroi de Villehardouin, neveu du chroniqueur, qui, revenant de Syrie, s'établit en Grèce (§ 324-332).

Les Grecs, voyant les Français éparpillés, relèvent la tête. Ils s'allient à Joannis, leur ancien ennemi. Révolte de Didymotichos et d'Andrinople; les Français, menacés dans diverses villes, se replient sur Constantinople. Les Croisés d'Asie Mineure sont rappelés. Villehardouin et

1. La colonne de Théodose.

Manassès de l'Isle sortent de Constantinople avec quelques chevaliers; ils vont réconforter la garnison de Tzurulo, et poursuivent les Grecs jusqu'à Andrinople (§ 335-340).

Renier de Trit, en danger à Philippopoli, est abandonné par son fils et la plupart des siens, qui, tombés entre les mains de Joannis, ont la tête tranchée. Renier de Trit reste à Philippopoli avec quinze chevaliers (§ 341-346).

L'empereur, ayant reçu quelques renforts d'Asie Mineure, se décide à rejoindre Villehardouin avec le doge; après sa jonction avec Villehardouin, il entreprend le siège d'Andrinople (avril 1205). Joannis, avec une armée de « Blas[1] », de « Bougres » et 14 000 Commains, va au secours de la ville (§ 347-353).

V

Défaite d'Andrinople; l'empereur est battu et fait prisonnier.

(§ 354-375.)

Lors vint nouvele que Johannis li rois de Blaquie venoit sour eus pour secourre la vile; si ordenerent leur afaire, et fu devisé que Jofroiz li mareschaus et Manessiers de l'Isle[2] garderoient l'ost, et l'empe-

1. Les Blas (sing. *Blac*) sont les Valaques, les Bougres, les Bulgares. Les Commains, peuplade barbare de race tartare, campaient au bord du Danube, sur les frontières de la Moldavie. Sur ceux-ci, voy. Joinville, § 97.

2. *Manessiers de l'Isle.* Manassès de l'Isle, chevalier champenois, était un des compagnons ordinaires et des amis les plus fidèles de Villehardouin (voir § 151, 268, 343, etc.); il contribua avec lui à rétablir la concorde entre Baudouin et Boniface de Montferrat (voy. plus haut, p. 65).

rere Baudouins et tuit li autre oistroient fors, se Johannis venoit a bataille.

Ainsi demorerent trés qu'au mercresdi des foiriez des Pasques[1]; et Johannis fu ja si aprouchiez qu'il fu logiez bien a cinc lieues d'eus. Et envoia courre devant leur ost ses Commains; et li criz lieve en l'ost, et s'en issent a desroi[2], et chacierent les Commains une mout bone lieue mout folement; et quant il s'en voudrent venir, li Commain comencierent a traire sour eus mout durement, si lor navrerent de leur chevaus assez.

Ainsi s'en revindrent en l'ost, et furent mandé li baron en l'ostel l'empereeur Baudouin. Et prirent conseil, et dirent que mout avoient fait grant folie, qu'il avoient tant chacié tel gent qui estoient si legierement armé. La some deu conseil fu tel que, se Johannis venoit mais, qu'il oistroient fors et se rengeroient devant leur ost, et qu'enqui l'atendroient, et d'enqui ne se mouvroient. Et firent criër par toute l'ost que nus ne fust si hardiz qu'il passast cel ordenement pour cri ne pour noise qu'il oïst. Et fu devisé que Jofroiz li mareschaus garderoit devers la cité, et Manessiers de l'Isle.

Ainsi trespasserent cele nuit trés qu'au juesdi

1. *Au mercresdi des foiriez des Pasques*, 13 avril 1205.

2. *A desroi*, c'est-à-dire en désordre. Ce mot se rattache à une nombreuse famille issue probablement d'un radical germanique, qui a produit aussi le subst. *roi* (ordre), les verbes *areer*, *conreer* (conjuguez : *j'aroi*, *nous areons*), et leurs substantifs verbaux *aroi*, *conroi*. Le fr. mod. *désarroi*, qui remplace *desroi*, a été reformé sur *arroi*.

matin des foiriez des Pasques; et oïrent la messe et mangierent au disner[1]. Et li Commain courent trés qu'a leur paveillons; et li criz lieve, et il courent as armes, et s'en issent de l'ost toutes leur batailles[2] ordenees, si come il avoient devisé devant.

Li cons Loueïs s'en oissi premiers a la seue bataille; et comence les Commains a poursivre, et mande l'empereeur Baudouin qu'il le sivist. Ha las! come malement il tindrent ce qu'il avoient devant devisé le soir! Qu'ainsi porsevirent les Commains bien près de deus lieues loin, et assemblerent a eus, et les chacierent grant piece[3]. Et li Commain recouvrent sour eus, et comencent a huër et a traire[4].

Et li nostre orent bataille d'autre gent que de chevaliers, qui ne savoient mie assez d'armes; si se comencent a esfreer[5] et a desconfire. Et li cons Loueïs, qui fu assemblez premiers[6], fu navrez en deus lieus

1. *Disner*. En anc. fr. le mot *disner* a le sens, très clair ici, de « premier repas du jour ». Voy. sur ce mot un article de la *Romania* (VIII, 95) où est mise en lumière l'étroite parenté étymologique des deux mots *déjeuner* (*desjeüner*, de **disjejunare*) et *dîner* (*disner* de **disjunare*).

2. *Bataille* = corps de troupes, sens fréquent jusqu'au XVIIe siècle (cf. aujourd'hui encore *bataillon*).

3. *Grant piece*, c.-à-d. grand espace (de temps), longtemps.

4. *A huër et a traire*, c'est-à-dire à crier et à tirer (de l'arc). Comme on le voit, ces peuplades sauvages allaient au combat en poussant de grands cris.

5. *Esfreer*, « troubler » et non « effrayer ». C'est proprement « jeter hors de la paix, du calme », de **exfridare* (anc. haut allem. *fridu*, all. mod. *Friede*, paix). Le sens actuel a été influencé par *frayeur*, mot d'origine obscure.

6. *Qui fu assemblés premiers*, c'est-à-dire qui avait

mout durement; et li Coumain et li Blac les comencierent a envaïr; et li cuens ot esté cheüz, et uns suens chevaliers, qui ot nom Jehanz de Friaise, fu descenduz, si le mist sour son cheval. Assez fu de la gent le conte Loueïs[1] qui li dirent : « Sire, alez « vous en, car trop malement navrez estes en deus « lieus. » Et il dist : « Ne place Damnedieu[2] que ja « mais me soit reprouvé que je fuie de champ, et « laisse l'empereeur[3] ! »

L'emperere, qui mout ere chargiez endroit lui[4], rapeloit sa gent; si leur disoit qu'il ne fuiroit ja, et qu'il ne le laissassent mie; et bien tesmoignent cil qui la furent qu'onques mais cors de chevalier mieuz ne se desfendi de lui[5]. Ainsi dura cil estours longement : teus i ot qui bien le firent, et teus i ot qui le guerpirent. A la parfin, si come Dieus suèfre les mesaventures, si furent desconfit. Iqui remest eu champ l'emperere Baudouins, qui onques ne vout fouïr, et li cuens Loueïs; l'emperere Baudouins fu pris vis, et li cuens Loueïs fu ocis.

abordé l'ennemi le premier. Ce sens est fréquent en anc. fr.

1. Voy. p. 25, n. 4.

2. *Damnedieu.* Mot à demi savant, formé par le peuple sur les mots du latin liturgique *Domine Deus*, qu'il entendait souvent à l'église. On trouve aussi les formes *Damredieu*, *Dambredieu*, etc.

3. *Et laisse l'empereeur.* A cette fière réponse, dictée par l'honneur chevaleresque, comparez celle de Roland (*Extraits*, III, 128 suiv.) : « Ne placet Dieu... — Ja por paiens que jo seie cornant! — Ja n'en avront reproche mi parent. »

4. *Qui mout ere chargiez endroit lui*, c.-à-d. « qui avait fort à faire de son côté ».

5. *Mieuz ne se desfendi de lui.* On sait qu'en ancien français les compara-

Ha las! come doulereuse perte fu la faite! La fu perduz l'evesques Pierres de Bethleem, et Estevnes deu Perche li frere le conte Jofroi, et Renauz de Montmirail li frere le conte de Nevers, et Mahieus de Vaslaincourt, et Roberz de Ronçoi, Jehanz de Friaise, Gautiers de Nuilli, Ferris d'Ierre, Jehanz ses frere, Eustaces de Heumont, Jehanz ses frere, Baudouins de Nuevile, et mout des autres dont li livres ne parole mie ci. Et li autre qui porent eschamper s'en vindrent fuiant a l'ost.

Et quant ce vit Jofroiz li mareschaus de Champaigne, qui gardoit devant une des portes de la cité, si s'en oissi plus tost qu'il pot a la gent qu'il ot; et manda Manessier de l'Isle, qui gardoit l'autre porte, qu'il le sevist isnelement[1]. Et chevaucha a toute sa bataille, encontre les fuianz, grant aleüre; et li fuiant se recoillirent tuit a lui. Et Manessiers de l'Isle, qui vint au plus tost qu'il pot a la seue gent, si se joinst[2] a lui; et lors orent plus grant bataille; et tuit cil qui vindrent en la chace, qu'il porent retenir, si les[3] mirent en leur bataille.

Et ceste chace si fu entre none et vespre ainsi re-

tifs se construisent avec *de*.

1. *Isnelement*, c.-à-d. vite, de l'anc. all. *snel*, all. mod. *schnell*. La locution *en es le pas* (*in ipso illo passu*) a été quelquefois, mais à tort, rattachée à ce mot, et écrite par suite *isnele pas*.

2. *Si se joinst*, traduisez « se joignit » et non « se joint ». Le paradigme du parfait de ce verbe était *joins*, *joinsis*, *joinst*, etc., avec déplacement d'accent conforme à l'étymologie (*júnxi*, *junxísti*, *júnxit*). Cf. *Extraits de la Chanson de Roland. Observ. Gramm.*, § 98.

3. Notez l'anacoluthe.

tenue[1]. Li pluseur furent si esfreé qu'il fuioient par devant eus trés qu'enz es paveillons et enz es osteus. Et ainsi cele chace fu recouvree[2] come vous avez oï ; et li Commain s'aresterent, et li Blac et li Grieu qui chaçoient, et herdoierent[3] a cele bataille as ars et as saietes ; et cil de la bataille se tindrent coi, les vis devers eus. Ainsi furent trés qu'a vespre bas[4], et li Commain et li Blac se recomencierent a retraire.

Lors manda Jofroiz de Vilehardouin, li mareschaus de Champaigne et de Romenie[5], le duc de Venice en l'ost, qui vieuz om ere et goute ne veoit, mais mout ere sages et preuz et vigureus ; et li manda qu'il venist a lui en sa bataille, ou il se tenoit eu champ ; et il si fist. Et quant li mareschaus le vit, si l'apele a conseil d'une part tout seul, et si li dist : « Sire, vous veez la mesaventure qui nous est avenue : « perdu avons l'empereeur Baudouin et le conte « Loueïs, et le plus de nostre gent, et de la meilleur. « Or pensons deu remanant garir[6] ; que se Dieu n'en « prent pitiez[7], nous somes perdu. »

1. *Et cestz chace si fu... retenue*. C.-à-d. « la déroute fut arrêtée ».

2. *Et ainsi cele chace fu recouvree*. C.-à-d. « la déroute fut réparée ».

3. *Et herdoierent*. *Herdoier* = harceler, ou, au sens neutre escarmoucher. *A* = contre.

4. *Vespre bas*. C.-à-d. « jusqu'à la tombée de la nuit ». L'adjectif *bas*, ajouté à un mot désignant le temps, signifie « avancé ». *Vespre haut* marquerait l'idée contraire.

5. *De Romenie*. Villehardouin avait été fait maréchal de l'empire grec.

6. *Garir*. Le sens primitif de *garir* est sauver.

7. *Que se Dieu n'en prent pitiez*. *Dieu* est au cas régime

Ainsi fu la fins de leur conseil que li dus de Venice s'en riroit en l'ost, et conforteroit la gent, et tant feroit que chascuns fust armez de ses armes, et se tenist coi en sa herberge et en son paveillon; et Jofroiz li mareschaus remandroit en sa bataille et defors l'ost touz ordenez tant qu'il seroit nuiz, pour ce que leur anemi ne les veïssent esmouvoir [1]; et quant il seroit nuiz, si se mouvroient de devant la vile; li dus de Venice s'en iroit devant, et Jofroiz li mareschaus feroit la riere garde.

Ainsi atendirent trés qu'a la nuit : et quant il fu nuiz, li dus de Venice se parti de l'ost, si come devisé ere, et Jofroiz li mareschaus fist la riere garde. Et s'en partirent le petit pas, et en menerent toute leur gent a pié et a cheval, et navrez et autres; qu'onques ne laissierent nului. Et chevauchierent vers une cité qui siet sour mer, que l'on apele Rodestoc, qui bien ere trois journees loin d'iqui. Ainsi se partirent d'Andrenople come vous avez oï; et ceste aventure si avint en l'an de l'incarnacion Jesu Crist mil deus cenz et cinc anz.

Et cele nuit que l'oz se parti d'Andrenople, si avint qu'une compaignie s'en parti, pour aler plus tost en Coustantinoble et plus droit; et en reçurent grant

représentant ici le datif, *pitiez* au cas sujet. Entendez : « Si pitié n'en prent à Dieu ». Comme on le voit, on peut sous-entendre *à* devant le cas régime. Cf. *Extraits de la Ch. de Roland*, III, 155 : « Ne placet Dieu, ne ses sainz, ne ses angeles ». Voy. *ibid.*, *Observ. gramm.*, § 105.

1. *Esmouvoir* = se mettre en marche. *Esmouvoir* est ici pour *s'esmouvoir*, construction fréquente.

blasme. En cele compaignie fu uns cuens de Lombardie qui avoit nom li cons Girarz, de la terre deu marchis, et Uedes de Ham, qui sire ere d'un chastel qu'on apele Ham en Vermandois, et Jehanz de Maserolles, et bien autre, trés qu'a vint et cinc chevaliers, que li livres ne raconte[1] mie. Et ainsi en vindrent puis la desconfiture qui ot esté le juesdi a soir; si vindrent en Coustantinoble samedi a soir; si i avoit cinc journees granz. Et conterent ceste nouvele le chardonal Pierron de Chapes[2], qui ere de par l'apostoile de Rome Innocent, et Conon de Betune qui gardoit Coustantinoble, et Milon le Braibant, et les autres bones genz. Et sachiez qu'il en furent mout esfreé, et cuidierent bien que li remananz fust touz perduz qu'il avoient devant Andrenople laissié; qu'il n'en savoient noveles.

Or lairons de ceus de Coustantinoble, qui en grant douleur sont, si revendrons au duc de Venice et a Jofroi le mareschal, qui chevauchierent toute la nuit qu'il repairierent d'Andrenople trés qu'a l'ajournee; et lors vindrent a une cité qu'on apele Panfile. Or oëz des aventures queles eles sont, si come Dieus vuet: qu'en cele cité avoient la nuit geü Pierres de Braiecuel et Paiens d'Orliens, et toutes les genz de la terre le conte Loueïs; et estoient bien cent chevalier de mout bone gent, et set vint serjant a cheval, qui venoient d'outre le Braz et aloient a l'ost a Andrenople.

1. *Raconte*. Au sens étymologique, « dénombrer, énumérer ».

2. *De Chapes*. Pierre de Capoue. Voy. p. 23, n. 2.

Et quant il virent la route[1] venir, si coururent as armes mout isnelement, qu'il cuidoient que ce fussent li Grieu; si s'armerent, et envoierent savoir quel gent c'estoient; et cil trouverent que c'estoient cil qui retournoient de la desconfiture, si retournerent a eus, et leur dirent que perduz ere li emperere Baudouins, et leur sire li cons Loueïs, de cui terre et de cui païs il estoient et de cui maisnie.

Plus doulereuse nouvele ne leur peüst on conter. La veïssiez mainte lerme plourer, et mainte paume batre de duel et de pitié[2]. Et alerent encontre eus tuit armé si come il estoient, et tant qu'il vindrent a Jofroi le mareschal de Champaigne, qui la riere garde faisoit a mout grant mesaise: que Johannis, li rois de Blaquie et de Bouguerie, ere venuz a l'ainzjournee[3] devant Andrenople a toute s'ost, et trouva que cil s'en furent alé, et chevaucha après leur route tant qu'il fu granz jourz; et quant il ne les trouva, si en fu mout dolenz; et ce fu granz joie qu'il nes i trouva: que perdu fussent sanz nul recouvrier, s'il les eüst trouvez.

« Sire, font il a Jofroi le mareschal, que voulez « que nous faciens? Nous ferons quant qu'il vous « plaira. » Et cil leur respont : « Vous veez bien co-

1. *Route*. Ici *troupe*, *détachement*. L'étymologie est le participe *rupta* (par ex. *acies rupta*) comme pour notre mot actuel *route* (*via rupta*, voie qu'on a faite en rompant, en brisant un obstacle).

2. *Pitié*. On voit par ce passage qu'il était d'usage autrefois de battre des mains en signe de deuil.

3. *A l'ainzjournee* (ou *enjournee*, ou encore *ajournee*) = au matin.

« ment il nous est; vous estes frois[1] et nouvel, et vostre « cheval; si ferez la riere garde, et je m'en irai devant, « tenir nostre gent qui sont mout esfreé, qui grant « mestier en ont ». Issi come il le devisa il le firent mout voulentiers, si firent la riere garde mout bien et mout bel, com cil qui bien le sorent faire; car il estoient bon chevalier et oneré.

Jofroiz li mareschaus de Champaigne chevaucha devant et les conduist; et chevaucha trés qu'a une cité qui Cariople est apelee, si vit que leur cheval estoient lassé de ce qu'il avoient toute nuit chevauchié; et entra en la cité, et les fist herbergier bien endroit eure de midi. Et donerent leur chevaus[2] a mangier; et il meïsmes mangierent ce qu'il porent trouver, et ce fu pou.

Ainsi furent tout le jour trés qu'a la nuit en cele cité. Et Johannis li rois de Blaquie les ot toute jour[3] seüz a toute sa route; et se herberja bien a deus lieues d'eus. Et quant il fu nuiz, cil qui estoient en la cité si s'armerent tuit et s'en oissirent fors. Jofroiz li mareschaus fist l'avant garde, et cil firent la riere garde qui le jour l'avoient faite. Ainsi chevauchierent toute nuit et l'endemain a grant doute et a grant paine, tant qu'il vindrent a la cité de Rodestoc, qui ere poplee de Grieus, mout riche et mout forz. Et cil ne s'oserent defendre; et noz gens entrerent enz, si se herbergierent; et lors si furent a seür.

1. *Frois*, frais.
2. *Chevaus*, au datif.
3. *Toute jour* est une locution formée par analogie avec *toute nuit* (voy. le *Gloss.* des *Extraits de Roland*).

Ainsi s'eschamperent cil de l'ost d'Andrenople come vous avez oï. Lors prirent conseil en la cité de Rodestoc, et dirent qu'il avoient plus grant peeur de Coustantinoble que d'eus meïsmes[1]. Si prirent bons messages, et les envoierent par mer, et par jour et par nuit, et manderent a ceus de la vile qu'il ne s'esmaiassent mie, qu'il estoient eschampé, et qu'il repaireroient a eus au plus tost qu'il pourroient.

Sept mille Croisés qui, malgré les prières les plus instantes du légat et de Conon de Béthune, avaient quitté Constantinople sur cinq vaisseaux, abordent à Rodestoc au moment même où y arrivaient les débris de l'armée ; ils résistent aux supplications de Villehardouin et reprennent la mer. L'armée en retraite est rejointe par plusieurs petits corps qui avaient appris sa détresse et venaient à son secours. Henri, frère de l'Empereur, quitte ses domaines d'Asie Mineure avec une troupe d'Arméniens (qui devaient être peu après taillés en pièces) et vient la renforcer ; il regagne avec elle Constantinople ; il est nommé régent de l'empire. Les possessions des Croisés sont réduites à trois villes. Ils envoient demander du secours au pape et au roi de France. Mort du doge (§ 376-389).

Le régent reprend aux Grecs Tzurulo, Arcadiople, Bizoe et Apros ; le massacre de la population de cette dernière ville effraye les Grecs, qui se réfugient dans Andrinople et Didymotichos (§ 390-391).

Joannis attaque les possessions de Boniface et assiège Serræ ; il en fait massacrer la garnison, à qui il avait promis d'abord la vie sauve (§ 392-394).

Le régent assiège en vain Andrinople et ravage le pays aux environs de Didymotichos (§ 395-397).

1. *D'eus meïsmes. De* = pour.

Renier de Trit, menacé par Joannis, quitte Philippopoli; Joannis prend la ville, dont il fait écorcher vifs, brûler ou égorger les habitants; Renier de Trit est enfermé dans Stenimakon (juin 1205) (§ 398-401).

Sur le conseil de ses barons, le régent garnit quelques places et, entre autres, Rhuzion, Bizoe et Arcadiople. Thierri de Tenremonde, chef de la garnison de Rhuzion, est surpris dans une sortie par une troupe de 7000 Commains; sur cent vingt chevaliers, dix à peine échappent au désastre (31 janvier 1206); le reste de la garnison s'enfuit à Rodestoc (§ 402-410).

Le régent garnit de nouveau quelques places. Joannis envahit l'empire avec une armée considérable; il s'empare d'un grand nombre de villes, massacrant sans pitié les habitants, Grecs et Latins, au mépris des conventions. C'est ainsi qu'il ruine Arcadiople, Rodestoc, dont la garnison, prise de panique, n'avait même pas attendu son attaque, Panidos, Tzurulo, etc. : ses maraudeurs se montrent aux portes de Constantinople; à cinq journées autour de la capitale, il ne reste aux Français que Bizoe et Selymbria (§ 411-421).

Les Grecs, terrifiés par la cruauté de Joannis, se réconcilient avec les Croisés; il est convenu entre eux que Théodore Branas[1] recevra en fief Andrinople et Didymotichos et qu'il en fera hommage au régent. Joannis se présente devant Andrinople, mais les habitants lui en ferment les portes; il se retourne contre Didymotichos qu'il assiége; les habitants implorent le secours des Croisés; ceux-ci, après une longue hésitation, se décident à les secourir; bien que leur armée ne compte que quatre cents chevaliers[2] et qu'ils n'aient qu'une très

1. Il épousa Agnès, sœur de Philippe Auguste, veuve des deux empereurs Alexis le Jeune et Andronic Comnène.

2. Auxquels il faut ajouter évidemment, comme toujours, un assez grand nombre de gens de pied.

médiocre confiance dans la loyauté de leurs nouveaux alliés, ils se portent à la rencontre de Joannis, qui avait avec lui plus de 40 000 hommes. A leur approche, Joannis lève le siège de Didymotichos. Joie des habitants. Les Croisés poursuivent Joannis pendant cinq jours ; tandis que le régent se loge à Moniac, une troupe dont faisaient partie Villehardouin et Conon de Béthune va délivrer Renier de Trit, enfermé dans Stenimakon depuis treize mois (§ 422-440).

Henri est couronné empereur (20 août 1206). Joannis ruine Didymotichos et fait un grand nombre de prisonniers. L'empereur se met à sa poursuite, l'atteint aux environs d'Andrinople et lui enlève 20 000 prisonniers et 3 000 chariots chargés de butin (§ 441-449).

Boniface offre sa fille en mariage à l'empereur, qui accepte cette proposition. Celui-ci fait une incursion hardie sur les terres de Joannis et s'avance jusqu'à Thermes et Anchialos. L'hiver venu, il rentre à Constantinople avec ses barons (§ 450-452).

La guerre recommence en Asie Mineure avec Théodore Lascaris (§ 453-455).

Mariage de l'empereur (4 février 1207) (§ 456-458).

Théodore Lascaris s'allie à Joannis, et la guerre recommence sur deux points à la fois. Tandis que Joannis assiège Andrinople, défendue seulement par des Grecs et dix chevaliers français, et que l'empereur est obligé de dégarnir l'Asie Mineure pour lui faire face, Lascaris vient assiéger par terre et par mer le château de Chivetot, que Théodore de Sains n'avait pu achever de fortifier (mars 1207) (§ 459-463).

VI

Le Chivetot est secouru.

(§ 464-471.)

Laienz avoit quarante chevaliers de mout bone gent, et Macaires de Sainte Manehaut en ere chevetaines; et leur chasteaus estoit encore pou fermez, si que cil[1] pouoient avenir a eus as espees et as lances. Et les assaillirent par mer et par terre mout durement; et cil assauz dura le samedi toute jour, et cil se defendirent mout bien. Et bien tesmoigne li livres qu'onques a plus grant meschief ne se defendirent quarante chevalier a tant de gent. Et bien i paru; qu'il n'en i ot mie cinc qui ne fussent navré de touz les chevaliers qui i estoient; et s'en i ot un mort, qui niés ere Milon le Braibant, qui avoit nom Giles.

Ainçois que cil assauz començast, le samedi matin, s'en vint uns mès batant[2] en Constantinoble; et trouva l'empereeur Henri eu palais de Blaquerne, seant au mangier, et li dist : « Sire, sachiez que cil deu Chi-

1. *Cil*, c.-à-d. les assiégeants.

2. *S'en vint uns mès batant*, c.-à-d. un messager vint à la hâte. Au verbe *batre* s'est ajoutée de bonne heure une idée de hâte, de promptitude. De là les locutions *aler*, *envoier batant*, et encore aujourd'hui *mener battant*. La locution complète est peut-être *batre a la corgiee* (cravache) (son cheval) : cf. *Qu'a pié que a cheval batant* (Chrétien, *Erec*, 612).

« vetot sont assis par mer et par terre; et se vous « nes[1] secourez hastivement, il sont pris et mort. »

Avuec l'empereeur ere Cuenes de Betune, et Jofroiz li mareschaus de Champaigne, et Miles li Braibanz, et pou de genz. Et prirent conseil; et li conseuz si fu teus que l'emperere s'en vient au rivage, et s'en entre en un galion, et chascuns en tel vaissel come il pot avoir. Et lors fait criër par toute la vile qu'il le sivent, a tel besoin come pour secourre ses omes; qu'il les a perduz s'il ne les secourt. Lors veïssiez la cité de Coustantinoble mout esformiier[2] des Veniciiens et des Pisans, et d'autres genz qui de mer savoient[3]; et courent as vaisseaus, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz. Avuec eus entroient li chevalier a toutes leur armes; et qui ainçois pouoit ainçois se partoit deu port pour sivre l'empereeur.

Ainsi alerent a force de rimes[4], toute la vespree tant come jourz leur dura, et toute la nuit trés qu'a l'endemain au jour. Et quant vint a une piece après le soleil levant, si ot tant esploitié l'emperere Henris qu'il vit le Chivetot, et l'ost qui ere entour et par mer et par terre. Et cil dedenz n'orent mie dormi la nuit; ainz se furent toute nuit hourdé, si malade et si navré come il estoient, et come cil qui n'atendoient se la mort non.

1. *Nes* = ne les. Voy. *Extr. de la Ch. de Roland, Observ. gramm.* § 153.

2. *Esformiier*. C'est proprement fourmiller (*ex-formicare*).

3. *Savoir de* (= être habile en) est une locution très usitée en anc. fr. Cf. *savoir d'armes*, *de menestrandie*, etc.

4. *Rimes*. Autre forme, encore inexpliquée, de *rame*.

Et quant l'emperere vit qu'il estoient si près qu'il vouloient assaillir, et il n'avoit encore de sa gent se pou non (avuec lui ere Jofroiz li mareschaus en un autre vaissel, et Miles li Braibanz, et Pisan et autre chevalier, et tant qu'il avoient, entre granz et petiz[1], de vaisseaus dis et set, et cil en avoient bien soissante), et virent que s'il atendoient leur genz et soufroient que cil assaillissent ceus deu Chivetot, qu'il seroient mort ou pris, si fu teus leur conseuz qu'il s'iroient combatre a ceus de la mer.

Et voguerent cele part tuit d'un front, et furent tuit armé es vaisseaus, les heaumes laciez. Et quant cil les virent venir qui estoient tuit apareillié d'assaillir, si conurent bien que c'ere secours; si se partirent deu chastel[2] et vindrent encontre eus; et toute leur oz se loja sour le rivage, de[3] granz genz qu'il avoient a pié et a cheval. Et quant il virent que l'emperere et la seue gent vendroient toutes voies[4] sour eus, si reculerent sour leur gent qui estoient sour le rivage, si que cil leur pouoient aidier de traire et de lancier.

Ainsi les tint l'emperere assis a ses dis et set vaisseaus, tant que li criz lieve de ceus qui le sevoient et venoient de Coustantinoble[5]; et ainçois que la

1. *Entre granz et petiz.* C.-à-d. tant grands que petits. *Entre* en anc. fr. est souvent explétif, et marque simplement un rapport copulatif : *entre toi et moi* = toi et moi.

2. *Deu chastel.* C'est-à-dire « quittèrent le château qu'ils assiégeaient ».

3. *De.* Rattachez ce mot à *oz.*

4. *Toutes voies* est la forme ancienne de *toutefois*, qui n'apparaît qu'au XVe siècle.

5. *Coustantinoble.* Pour la

nuiz venist en i ot tant venuz qu'il orent la force en la mer par tout; et jurent toute nuit armé, et aancrez leur vaisseaus. Et fu leur conseuz teus que si tost come il verroient le jour, qu'il s'iroient combatre a eus[1] eu rivage pour tolir leur vaisseaus. Et quant vint endroit la mie nuit, si traistrent li Grieu touz leur vaisseaus a terre, si bouterent le feu dedenz et les arstrent touz, et se deslogierent, et s'en alerent fuiant.

L'emperere Henris et sa gent furent mout lié et joiant de la victoire que Dieus leur ot donee, et de ce qu'il orent secouru leur gent. Et quant vint au matin, l'emperere et tuit li autre s'en vont au chastel deu Chivetot; et trouverent leur genz mout malades et mout navrez les pluseurs. Et le chastel esgarda l'emperere et sa gent, et virent qu'il ere si foibles qu'il ne faisoit a tenir[2]. Si recoillirent toutes leur genz es vaisseaus, et guerpirent le chastel et laissierent. Ainsi repaira li emperere Henris en Coustantinoble.

Joannis serre Andrinople de près; il allait la prendre, quand il est abandonné par les Commains, qui ne guerroyaient pas l'été (§ 472-475).

L'empereur, sur le point de secourir Andrinople, est

dernière partie de cette phrase nous adoptons la leçon du ms. C, plus intelligible que celle qu'a choisie M. de Wailly.

1. *A eus* = aux ennemis.

2. *Que il ne faisoit a tenir.* C.-à-d. qu'il ne valait pas la peine d'être défendu. Le verbe *faire* est d'un très fréquent usage en anc. fr. : cf. *faire* (s.-e. quelque chose) *a louer*, *a blasmer*, etc.

appelé en toute hâte par Pierre de Bracheux, assiégé dans Cyzique, du côté de la mer par Esturion, du côté de la terre par Théodore Lascaris. On équipe une flotte de quatorze galères. A son approche, celle d'Esturion s'enfuit et Lascaris lève le siège de son côté. Mais il se jette sur Nicomédie, défendue par Thierri de Loos. Après avoir reculé une première fois devant l'empereur, il reprend l'offensive et défait Thierri de Loos dans une sortie. L'empereur accourt de nouveau pour le secourir. Il accepte les propositions de Lascaris et consent, pour obtenir une trêve, à démanteler Cyzique et Nicomédie (juin 1207) (§ 476-489).

Libre de ce côté, il peut enfin aller visiter Andrinople. Il s'avance trop loin dans les terres de Joannis, et son armée, surprise dans des défilés, éprouve un échec sérieux. Il revient à Andrinople (§ 490-494).

Boniface, après avoir fortifié Serræ, s'avance jusqu'à Messinople et donne un rendez-vous à l'empereur : les deux princes se rencontrent à Kypsella ; le marquis fait hommage de ses terres à l'empereur ; après s'être donné rendez-vous devant Andrinople pour la fin de l'été, l'un rentre à Constantinople et l'autre à Messinople (§ 495-497).

VII

Boniface est tué en essayant de repousser une incursion des Bulgares.

(§ 495-497.)

Quant li marchis fu a Messinople, ne tarda mie plus de cinc jourz qu'il fist une chevauchiee, par le conseil as Grieus de la terre, en la montaigne de

Messinople, plus d'une grant journee loin. Et come il ot esté en la terre et vint au partir, li Bougre de la terre se furent assemblé; et virent que li marchis fu a pou de gent. Et vienent de toutes parz, si s'assemblent a sa riere garde. Et quant li marchis oï le cri, si sailli en un cheval touz desarmez, un glaive en sa main. Et come il vint la ou il estoient assemblé a sa riere garde[1], si leur couru sus, et les chaça une grant piece ariere.

La fu feruz d'une saiete li marchis Bonifaz de Montferrat, par mi le gros deu braz dessouz l'espaule, morteument, si qu'il comença a espandre deu sanc. Et quant sa gent virent[2] ce, si se comencierent a esmaier et a desconforter et a mauvaisement maintenir. Et cil qui furent entour le marchis le sostindrent; et il perdi mout deu sanc, si se comença a pasmer. Et quant ses genz virent qu'il n'avroient nule aïe de lui, si se comencierent a esmaier; et le comencent a laissier. Ainsi furent desconfit par ceste mesaventure; et cil qui remestrent avuec lui (et ce fu pou) furent mort.

Et li marchis Bonifaz de Montferrat ot la teste coupee; et la gent de la terre envoierent Johannis[3] la teste, et ce fu une des graigneurs joies qu'il eüst onques. Ha las! come dolereus domage ci ot a l'empereeur Henri et a touz les Latins de la terre de

1. *Sa riere garde.* C.-à-d. attaquant son arrière-garde. *Riere garde* de *retro*, suivi du subst. verbal de *garder*.

2. *Virent.* Voy. ci-dessus, p. 122, n. 4.

3. *Johannis.* Au datif. Voy. p. 71, n. 6.

Romenie, de tel ome perdre par tel mesaventure, un des meilleurs barons et des plus larges et des meilleurs chevaliers qui fust eu remanant deu monde! Et ceste mesaventure avint en l'an de l'incarnacion Jesu Crist mil deus cenz et set anz[1].

1. C'est sur ces mots que se termine le livre de Villehardouin.

JOINVILLE

I. — Sa vie.

Entre Villehardouin et Joinville, tout est contraste, à commencer par leur vie : le premier, après avoir pris une part active et prépondérante aux plus graves affaires de son temps, était mort, avant la vieillesse, loin de sa patrie; le second termina dans son château une longue et paisible carrière, dont le seul événement important avait été sa participation à la croisade de 1248, où il ne tint pas un des rangs les plus élevés. Ses ancêtres (car c'était depuis longtemps une tradition dans sa famille que d'aller guerroyer contre les Infidèles) avaient, semble-t-il, brillé davantage dans les croisades antérieures : les services de son bisaïeul Geoffroi III, dans l'expédition de 1148, avaient été assez éclatants pour lui valoir la charge de sénéchal de Champagne[1], dont la succession fut même assurée à ses descendants. Geoffroi IV, fils du précédent, qui combattait à Acre (où il mourut en 1192), ayant à ses côtés son propre fils Geoffroi V, dit *Trouillart*, mérita par ses prouesses l'honneur que lui fit Richard Cœur-de-Lion en l'autorisant à partir son écu à ses armes[2]. Geoffroi V étant mort sans postérité (vers 1205), la charge de

1. On sait que le sénéchal réunissait tous les pouvoirs, militaires et civils, sous la seule autorité du comte.

2. Ce fait est raconté par Joinville dans une épitaphe qu'il composa en 1311 pour le tombeau de son bisaïeul. (On en trouvera le texte dans l'édition de Wailly, p. 544.)

sénéchal passa à son frère puîné Simon, qui perpétua dignement les traditions de la famille : il combattait dans l'armée qui, en 1219, sous les ordres de Jean de Brienne, prit Damiette aux Infidèles; onze ans plus tard, il défendait son suzerain contre les barons coalisés, et c'est à la promptitude et à l'énergie de son action que Troyes dut alors de ne pas tomber entre leurs mains.

Jean de Joinville, l'historien, fils aîné de Simon, naquit en 1225 et perdit son père à l'âge de huit ans; nous ne savons rien de son enfance, mais il est très probable qu'il en passa au moins une partie à la cour du comte Thibaud IV; c'est sans doute à cette cour, présidée par un des poètes les plus délicats du temps, qu'il prit le goût des choses de l'esprit[1]. En 1241, il remplissait devant son suzerain l'office d'écuyer tranchant à ces fêtes de Saumur dont il gardait encore, à quatre-vingts ans, un souvenir ébloui[2]; il ne prit pas part, l'année suivante, à la campagne de Taillebourg, car à ce moment il n'avait pas encore, nous dit-il, revêtu le haubert, c'est-à-dire qu'il n'était pas chevalier. Il l'était, au contraire, en 1245, lorsque, avec son jeune frère, il aidait le comte de Chalon à repousser une agression des Allemands.

Dès la fin de 1244, le roi s'était croisé, et Joinville n'avait pas tardé à suivre son exemple. Au printemps de 1248, il réunit ses amis et ses vassaux dans son château; après une semaine passée « en danses et en caroles », Joinville leur annonça son intention d'accompagner le roi, et il mit ordre à ses affaires, s'enquérant de ses torts auprès de chacun pour les réparer aussitôt. Puis il alla à

1. Dès 1250 il composait à Acre un petit manuel de piété, qu'on a appelé le *Credo*. Il dut aussi faire des chansons ; on lui en attribue une avec quelque vraisemblance (voy. *Romania*, XXII, 546).

2. Elles étaient données en l'honneur d'Alphonse, frère de Saint Louis, qui venait de recevoir l'investiture du comté de Poitiers et d'Aquitaine.

Metz engager une partie de sa terre, car, sa mère vivant encore, il ne possédait qu'une rente annuelle de mille livres qui ne lui eût pas permis de subvenir aux frais de l'expédition. Après un voyage à Paris, il revint chez lui, se fit donner l'écharpe et le bourdon du pèlerin par l'abbé de Cheminon, un saint homme en qui il avait grande confiance, et, après avoir visité les principaux sanctuaires de la contrée, il se mit en route, sans rentrer dans sa demeure, sans même détourner les yeux de ce côté, « de peur, dit-il, que le cœur ne m'attendrît pour le beau château que je laissais et mes deux enfants[1] » (§ 122)[2]. Il emmenait avec lui neuf chevaliers, dont deux portant bannière, et environ sept cents hommes. Au mois d'août, il s'embarquait à Marseille, et au milieu de septembre il retrouvait à Chypre le roi, qu'il ne devait plus quitter durant toute la croisade.

Cette période de sa vie est de beaucoup la mieux connue comme la plus intéressante. Il ne nous en a laissé ignorer aucun détail, si bien qu'il serait facile, en parcourant son récit, où son propre nom revient si souvent, de s'exagérer l'importance de son rôle. Ce rôle fut, en somme, assez modeste : Joinville n'était ni un des chefs les plus en vue, ni même un des chevaliers les plus brillants de l'armée ; mais nul n'eut, en revanche, ni plus de belle humeur, ni surtout plus de loyauté, de sang-froid, d'aimables et solides qualités ; on s'explique donc parfaitement, en somme, l'amitié et l'estime singulières où le tint son roi ; ce que d'autres eussent fait par entraînement ou vaine gloire, il le faisait par respect du devoir, portant partout

1. Joinville avait épousé, probablement dès 1239, Alaïs de Grandpré, qui venait de lui donner son second enfant au milieu même des fêtes qu'il avait célébrées au printemps de cette année. Ayant perdu cette première femme, il se remaria en 1261 avec Aélis, fille unique de Gautier de Reinel.

2. Nous renvoyons toujours à l'édition de M. N. de Wailly (Paris, Didot, 1874, et Hachette, 1881, éd. classique).

cette gaieté qui l'aida, ainsi que ses compagnons, à traverser les plus rudes épreuves; aussi, bien qu'il fût par nature peu ami du danger, nous le verrons toujours se conduire en brave et maintes fois combattre au premier rang.

Louis IX, comme s'il eût voulu laisser à l'ennemi le temps de se préparer à la lutte, hiverna à Chypre. Ce n'est que le 22 mai 1249 que sa flotte mit à la voile; le 4 juin[1], elle arrivait en vue de Damiette, défendue par l'armée du Soudan Malek-Adel, qui s'était rangée le long du rivage. Joinville fut un des premiers à débarquer : quelques-uns de ses compagnons et lui abordèrent en vue d'un gros de Sarrasins qui, devant leur attitude énergique, renoncèrent à les inquiéter. Damiette, abandonnée par l'ennemi, fut occupée sans coup férir. Mais la suite ne répondit pas à ces brillants débuts. Les opérations furent conduites avec une inexplicable lenteur; l'armée, après avoir séjourné près de six mois sous les murs de Damiette, où elle était sans cesse harcelée par les coureurs ennemis, se mit enfin en marche vers le Caire, en suivant la rive droite du Nil; au bout d'un mois, après avoir parcouru une soixantaine de kilomètres seulement, on fut arrêté à la hauteur de Mansourah par un bras du fleuve, l'Aschmoun-Tenah, qu'on essaya vainement, pendant six semaines, de barrer par une chaussée; on se décida enfin à le passer à gué, et c'est alors que s'engagèrent les deux importantes batailles du mardi gras et du premier vendredi de carême (8 et 11 février 1250) Joinville paraît s'être particulièrement distingué dans la première; s'il n'imita pas la folle témérité du comte d'Artois, qui alla se faire tuer sans profit, avec l'élite de l'armée, dans les rues étroites de

1. Il faut probablement lire, au § 150, le vendredi *après* (et non *devant*) la Trinité, ce qui ferait coïncider la date donnée par Joinville avec celle qu'indique Jean Sarrazin, et qui est plus vraisemblable, la flotte ayant été retardée par une tempête qui dispersa au loin un certain nombre de vaisseaux.

Mansourah, son courage l'exposa cependant à de sérieux dangers : il s'était mis, sans prendre l'avis de personne (car chacun dans cette triste journée paraît avoir combattu au hasard), à poursuivre quelques Sarrasins qui fuyaient à travers leur camp; il se laissa entraîner trop loin et tout à coup s'aperçut que la retraite lui était coupée par un corps ennemi qu'il évalue à six mille hommes : il fut réduit à se réfugier, avec quelques compagnons, dans une maison à demi ruinée, où sa petite troupe, comme on le verra par le récit imprimé plus loin, fut fort maltraitée. Enfin délivré, il se posta à la tête d'un pont[1] par lequel il pensait que les Sarrasins pourraient prendre en flanc l'armée chrétienne, et il le défendit vaillamment jusqu'au soir. Le vendredi suivant, son petit corps n'eut pas à donner, heureusement pour lui, car les cinq blessures qu'il avait reçues ne lui permettaient pas de revêtir son haubert.

Dans ces deux premières journées, les Croisés étaient restés maîtres du champ de bataille; mais ils n'osèrent pas poursuivre leurs succès et campèrent autour de Mansourah. Peu après, une terrible épidémie, aggravée par la disette, vint les décimer; vers le milieu du carême, Joinville tomba malade, et il était loin d'être rétabli quand l'armée se replia sur Damiette (5 avril), aussitôt poursuivie par les Sarrasins, qui avaient repris l'offensive; au bout de quelques heures de marche, le roi tombait entre leurs mains, et bientôt toute l'armée subissait le même sort. Joinville, embarqué sur le Nil avec les malades, fut pris dans sa galère. Deux fois sa vie fut particulièrement menacée, d'abord dans la confusion qui suivit la capture des Croisés, et ensuite lors de la révolution militaire qui aboutit à l'assassinat du Soudan[2]; plusieurs des émirs qui

1. Jeté évidemment sur un petit affluent de l'Aschmoun-Tenah.

2. C'était, non plus Malek-Adel, mort de maladie peu de temps après l'arrivée des Croisés en Égypte, mais son fils Touran-Chah.

remplacèrent celui-ci voulaient se débarrasser des prisonniers par un massacre général, et leur avis fut sur le point de prévaloir; enfin, la capitulation consentie par le Soudan fut ratifiée par les émirs. Les principaux prisonniers furent délivrés après un mois de captivité (6 avril-6 mai) qui avait été pour eux fertile en émotions.

Quand Joinville débarqua à Saint-Jean-d'Acre, où les débris de l'armée furent recueillis par les chrétiens de Terre-Sainte, il était en fort triste état : la plupart de ses chevaliers et de ses hommes d'armes étaient morts, les autres dispersés; lui-même, malade (il faillit s'évanouir sur le palefroi qui l'amena du port à la ville), n'avait pour tout vêtement qu'une couverture d'écarlate fourrée de menu vair que sa mère lui avait donnée au départ, et que les Sarrasins lui avaient laissée par pitié. Logé chez un prêtre, dans une chambre attenante à une église et voisine des cloches, il entendait vingt fois par jour sonner le glas et réciter les prières mortuaires pour ceux de ses compagnons auxquels on rendait les derniers devoirs; aussi s'abandonnait-il aux plus tristes réflexions. Enfin la santé lui revint, et ses affaires prirent un meilleur cours : le roi le « retint » à son service[1] et le mit à la tête de quarante chevaliers; il s'était en effet décidé à prolonger son séjour en Terre Sainte, comme le lui avaient conseillé la plupart de ses barons et Joinville lui-même, qui, dans cette circonstance encore, fit noblement son devoir, bien qu'il lui en coûtât. Il vécut alors avec le roi dans la plus flatteuse intimité. Dès le matin, après la messe entendue, il allait le trouver et travaillait ou faisait une promenade à cheval avec lui. Il l'accompagna à Césarée (mars 1251-

1. Joinville était entré une première fois au service du roi lors de son arrivée à Chypre en septembre 1249; quant à l'engagement conclu à Acre, il expirait à Pâques 1251, mais il fut probablement renouvelé d'année en année, jusqu'au moment où le roi s'attacha définitivement Joinville par l'octroi d'une rente perpétuelle de 200 livres (1253).

mai 1252), puis à Jaffa, et enfin à Sidon (juin 1253-février 1254). Ces quatre années, que le roi employa à d'utiles et pénibles travaux, se passèrent assez agréablement pour Joinville, qui ne savait pas être triste longtemps et prenait fort gaiement sa vie de pèlerin; il faisait faire grande chère aux chevaliers que le roi avait mis sous ses ordres, se préoccupant, à l'entrée de l'hiver, d'amasser de copieuses provisions, surtout de vin, dont il faisait toujours « boire le meilleur avant ». Il n'eut à reprendre les armes que rarement; cependant, en allant de Jaffa à Sidon, il faisait partie du détachement qui mena contre la ville de Bélinas[1] une expédition où il s'aventura, nous dit-il, plus que personne. Enfin, au printemps de 1254, le roi se décida à quitter la Terre Sainte. Ce ne fut pas sans une vive satisfaction que Joinville mit le pied sur le vaisseau qui devait le ramener en France (25 avril). Après une traversée qui fut longue et marquée par des incidents dont quelques-uns faillirent tourner au tragique, on aborda à Hyères (17 juillet), et, arrivé à Beaucaire, Joinville se sépara du roi pour reprendre le chemin de son château, qu'il avait quitté depuis six années. Il n'avait pas encore trente ans. Le reste de sa vie, qui se prolongea pendant soixante-trois années, fut aussi calme que la première partie en avait été agitée : il était rassasié d'aventures et jugeait qu'il avait assez fait pour l'idéal. Aussi refusa-t-il, malgré les instances du roi, de prendre part à la croisade de 1270, qu'il ne craignit point de blâmer au nom même de l'Évangile, alléguant que la première obligation du suzerain est d'assurer le bonheur de ses vassaux (§ 735). Il avait lui-même trouvé, en rentrant à Joinville, sa « gent » toute « destruite et apovroiiee », et il jugeait que sa vie serait bien remplie s'il parvenait à réparer tous les maux causés par son absence.

Ses devoirs ne l'empêchaient pas de songer à ses plai-

1. L'ancienne Césarée de Philippe.

sirs : comme il aimait fort le mouvement et la distraction, il passait beaucoup de temps à la cour[1]. Jeune, il l'égayait de ses saillies, dont la présence même du roi ne tempérait pas la liberté; vieux, il y prodiguait les leçons de son expérience. Des documents récemment mis en lumière[2] nous apprennent qu'il était à la cour de Philippe IV[3] « un de ceux dont la parole jouissait de la plus grande autorité auprès du roi de France et des autres personnes », et nous le montrent absolument tel que nous nous le fussions représenté d'après ses Mémoires. Alors âgé de quatre-vingt-dix ans, il était l'arbitre suprême du bon goût dans les questions d'usage et même d'étiquette, auxquelles il attachait une grande importance[4]; il s'appliquait à perpétuer les traditions de cette société courtoise du xiiie siècle dont il était le dernier survivant. Il aimait, dans sa sagesse un peu sentencieuse, à multiplier les maximes, fruit de ses réflexions ou dictées par ce bon sens aiguisé et légèrement malicieux qui donne tant de saveur à son ouvrage : « Je lui demandais un jour, dit Francesco da Barberino, Italien qui voyagea en France de 1309 à 1313 et à qui nous devons ces renseignements, quelle plus grande preuve de discernement on pouvait trouver chez celui qui honore : « C'est d'honorer tout le monde », me répondit-il. » Voici encore une anecdote qui s'harmonise trop bien avec l'image que nous nous faisons de lui pour

1. Il a rapporté dans son livre des anecdotes ou des faits relatifs aux années 1259, 1260, 1266, 1267; mais ce ne furent pas évidemment les seules où il parut à la cour.

2. Par M. A. Thomas dans son intéressant ouvrage : *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie*, 1883. On y trouvera plusieurs anecdotes curieuses relatives à la vieillesse de Joinville. Voy. surtout p. 26 de ce livre.

3. Et aussi dans l'entourage du jeune Louis (le futur Louis X), roi de Navarre (du chef de sa mère), dont la cour était un peu rivale de celle de Philippe IV. Joinville n'avait pour celui-ci aucune sympathie. Voy. plus bas.

4. Voy. une dissertation de M. de Wailly, p. 484 de son édition.

que nous ne la citions pas : « Monseigneur Jean de Joinville avait un fils, appelé Jean comme lui, qui était sur le point de faire un long voyage; il lui dit « : Choisis parmi « nos hommes les quatre que tu croiras être le plus de « nos amis et des tiens, et tu les conduiras avec toi. » Le fils répondit : « J'emmènerai donc tels et tels. — « Parmi ceux-là, dit le père, il y en a un qui a jadis trahi « son seigneur; prends à sa place un tel, en qui j'ai toute « confiance. — Mais, dit le fils, celui que j'ai choisi « déclare qu'il m'aime plus que lui-même; le vôtre, au « contraire, bien qu'il m'ait servi quand je le lui ai de- « mandé, ne m'a jamais témoigné son affection par ses « paroles. » Alors le père lui dit : « N'est pas ami qui le « dit, ni ennemi qui se tait; l'œuvre seule fait preuve, et « plus la longue que la courte et la récente. »

Outre son rang, sa charge de sénéchal lui imposait des devoirs multiples et compliqués, dont il s'acquittait ponctuellement; il paraît avoir été un justicier et un administrateur irréprochable. Sa droite raison, le tour positif de son esprit le rendaient apte aux affaires, et il y réussissait; aussi ne craignait-on point de lui confier des charges importantes ou des missions difficiles. L'histoire a conservé le souvenir de quelques-uns des actes de la dernière partie de sa vie : en 1255, une querelle s'étant élevée entre les enfants de Thibaud IV au sujet de la succession de leur père, c'est Joinville qui réussit à les mettre d'accord; c'est lui encore qui négocia le mariage de l'aîné d'entre eux, le comte Thibaud V, avec Isabelle, fille du roi, et il reçut de son jeune suzerain, probablement à titre de récompense, une augmentation de fief. Philippe III, qui l'estimait particulièrement, le chargea d'administrer la Champagne durant la minorité de Jeanne de Navarre, orpheline et unique héritière de Thibaud V. Sous Philippe IV, il prit aux affaires une part moindre, mais importante encore : il fut étroitement mêlé (1299) aux négociations qui aboutirent au mariage de Blanche,

sœur du roi, avec Rodolphe, fils de l'empereur Albert Ier. En 1303, après le désastre de Courtrai, il rejoignit l'armée royale, qui partait pour les Flandres, avec ses deux fils et un neveu (qui devait périr dans cette campagne). Il fit encore partie de l'expédition de 1304 et assista probablement à la bataille de Mons-en-Pevèle. Vers la fin de sa vie, il s'associa aux mécontents qui tentèrent de résister aux exactions du roi, pour lequel il éprouvait du reste une antipathie qu'il a clairement exprimée dans son livre (§ 42). En 1315, il songeait à répondre à l'appel de Louis X, qui le convoquait à une nouvelle campagne en Flandre ; mais il dut y renoncer, sans doute à cause de son grand âge. Il mourut dans son château peu de temps après, âgé de quatre-vingt-douze ans (24 décembre 1317).

Il avait voué à la mémoire du roi dont il avait été l'ami un culte pieux qui remplit sa vieillesse : en 1282, il fut l'un des témoins interrogés dans l'enquête relative à la canonisation de Louis IX; en 1298, il assistait à la levée du corps saint et aux fêtes célébrées en l'honneur du roi, mis désormais au rang des « bienheureux »; cet hommage ne satisfaisait point Joinville, qui eût voulu qu'on le déclarât martyr; en effet, disait-il, ne se doutant pas peut-être que cet argument n'était qu'un jeu de mots, ne mourut-il pas « en croix », comme Jésus-Christ (§ 5)? Il n'hésitait pas pour sa part à l'honorer comme un saint, et il lui avait consacré un autel dans sa chapelle de Saint-Laurent, à Joinville.

C'est un monument plus durable qu'il lui éleva dans son livre. Il le composa à la requête de Jeanne de Navarre, la jeune princesse qu'il avait vu naître et qui venait de monter sur le trône de France. Celle-ci mourut (2 avril 1305) avant que l'ouvrage fût terminé : c'est à l'aîné de ses fils, le futur Louis X, que Joinville l'offrit au mois d'octobre 1309.

II. — Valeur historique et mérite littéraire de son livre. Son caractère.

Les questions que nous avons eues à discuter à propos du livre de Villehardouin ne se posent même pas à propos de celui de Joinville : il ne plane pas l'ombre d'un doute sur la parfaite sincérité de celui-ci[1]. Tout au plus pourrait-on dire qu'il a parfois un peu exagéré l'importance de son propre rôle ; mais c'est là une tentation à laquelle n'échappent guère les auteurs de mémoires, et l'essentiel est que le portrait qu'ils nous font des autres personnages n'en soit pas altéré[2].

1. Les raisons sur lesquelles se sont fondés le P. Hardouin au XVIIIe siècle et, de nos jours, le P. Cros, pour attaquer, non point la sincérité de Joinville, mais l'authenticité de son livre ne sont pas convaincantes (voy. *Histoire littéraire de la France*, XXXII, 422).

2. Il n'y a qu'un point sur lequel Joinville puisse être soupçonné d'avoir sciemment faussé la vérité. Lorsque, en juin 1250, le retour du roi fut mis en délibération, Joinville prétend avoir été le seul, avec le comte de Jaffa, à conseiller au roi de rester en Terre-Sainte (§ 426); or il résulte d'un document officiel, une lettre que Louis IX fit écrire à ses sujets pour leur expliquer sa conduite, que la majorité des barons opina dans le même sens. Mais cette affaire donna lieu à deux, peut-être à trois assemblées : or le récit de Joinville peut s'appliquer à la première, et la lettre du roi à la seconde ou à la troisième. Dans l'intervalle qui s'écoula entre ces assemblées les barons réfléchirent, comprirent que la décision d'abandonner les prisonniers aux mains des Sarrasins serait sévèrement jugée et qu'au reste le roi ne la ratifierait jamais ; ils se rallièrent donc, en fin de compte, à l'opinion exprimée d'abord par Joinville et sans doute quelques autres. Telle est l'hypothèse qu'a exposée G. Paris en l'appuyant d'arguments très convaincants (*Hist. litt.*, XXXII, p. 323-8). Une explication très analogue avait déjà été donnée par M. H. F. Delaborde (*Romania*, XXIII, 148).

Mais, outre la sincérité, nous avons le droit d'exiger de l'historien, et même du biographe et de l'auteur de mémoires (car Joinville n'a pas voulu être autre chose), la connaissance précise des faits et la clarté de l'exposition. Ces qualités, il faut bien avouer que Joinville ne les possède pas au même degré que son illustre compatriote. Si la plus grande partie des renseignements qu'il nous donne sont d'une exactitude indiscutable, il n'en est pas moins tombé çà et là dans quelques erreurs ou confusions assez surprenantes et qu'il lui eût été facile d'éviter[1]. Quant au plan de son livre, il est loin d'apparaître nettement : l'ordre chronologique, qu'il semble avoir eu l'intention de négliger complètement, est néanmoins observé dans la plus grande partie du récit : certains événements sont racontés deux fois, tantôt dans les mêmes termes, tantôt avec des variantes assez notables[2]; enfin d'autres retiennent et accaparent l'attention : le récit de la croisade, qui ne dura que six ans, occupe les trois quarts du livre.

Mais une grande partie de ces défauts s'atténue ou disparaît dès que l'on connaît les circonstances où l'ouvrage a été composé[3].

Le but de Joinville n'avait jamais été d'écrire une his-

1. Il déclare (§ 79) qu'en 1230 les barons envoyèrent chercher en Orient la reine de Chypre, qui avait des droits sur la Champagne, pour susciter des embarras à Thibaud IV; or cette princesse n'arriva en France que trois ans plus tard, alors que la querelle entre les barons et Thibaud avait pris fin. Il raconte (§ 584) que Bagdad fut prise par les Tartares durant son séjour à Sidon (1253), tandis que ce fait n'eut lieu que cinq ans après.

2. Voyez-en l'énumération dans les notes de l'édition de Wailly.

3. Je résume ici (p. 98-100) le remarquable article où G. Paris a le premier débrouillé ces circonstances et jeté une si vive lumière sur la composition de l'ouvrage (*Histoire littéraire de la France*, XXXII [1898], p. 291-459).

toire complète et suivie du saint roi, mais seulement de rappeler, comme Jeanne de Navarre le lui avait demandé, ses paroles et ses actions les plus mémorables et les plus édifiantes. C'est cette prière même qui lui avait suggéré son plan : aux « saintes paroles » du roi devait être consacrée la première partie, la seconde à ses « bons faits ».

Ce plan, exposé à plusieurs reprises[1], a été en effet suivi dans ses grandes lignes. La première partie, il est vrai (§ 19-67)[2], est beaucoup plus courte que la seconde, et dans celle-ci, le récit de la croisade, je l'ai déjà dit, tient une place quelque peu démesurée. C'est que Joinville avait été, durant ces six années, le compagnon fidèle du roi et qu'il avait vu de ses propres yeux toutes ces scènes touchantes et dramatiques, si propres à faire aimer et vénérer son héros : il ne devait donc pas hésiter à donner à ce récit un développement particulier.

Mais ce récit même, il n'eut pas, en réalité, à l'écrire, car c'était chose déjà faite : il avait en effet, une trentaine d'années auparavant[3], rédigé, pour sa famille et

1. Voy. notamment notre premier Extrait, p. 112.

2. Les § 1-6 et 18 sont occupés par la dédicace (au futur Louis X) et l'exposé du plan. Dans cette partie s'intercale assez bizarrement (§ 7-16) le récit des quatre circonstances où Saint Louis mit « son corps en aventure de mort pour épargner le dommage de son peuple », qui avaient déjà été relatées ailleurs. Mais Joinville tenait à démontrer que Saint Louis aurait mérité le titre de martyr plutôt que celui de confesseur (cf. plus haut, p. 95). Cette idée lui tenait tellement au cœur qu'il avait fait exécuter, en tête du manuscrit destiné au roi de Navarre, quatre vignettes représentant ces circonstances, vignettes auxquelles les chapitres en question servaient, pour ainsi dire, de commentaire.

3. Grâce à une allusion très précise (§ 555) la date a pu être fixée avec certitude à 1272 (*Hist. litt.*, p. 429).

ses amis les plus intimes, des mémoires personnels sur son expédition en Terre-Sainte; or, comme le roi y apparaissait sans cesse à côté de lui, il jugea tout simple de les insérer tels quels dans le livre qu'il fut appelé à écrire en 1305 : c'est ce qui explique, et la longueur de cet épisode, et la place prépondérante qu'y tient le narrateur.

Mais ces Mémoires ne formaient eux-mêmes que le noyau de la seconde partie : ils sont précédés et suivis de deux séries de chapitres où Joinville expose les actions les plus notables du roi, avant et après la croisade. Les premières années du règne de Saint Louis ayant été assez agitées, Joinville est amené plusieurs fois, dans la première série (§ 68-109), à toucher à l'histoire générale : c'est dans cette partie qu'il est le plus inexact, car il n'avait pas assisté à la plupart de ces événements, et il était trop jeune alors pour en bien saisir la portée. Il se montre au contraire fort bien informé dans les chapitres (867-765) relatifs aux années (1254-67), pendant lesquelles il avait vécu avec Louis IX en relations fort étroites[1]. Ces années ayant été peu fécondes en grands événements, Joinville est amené à rapporter plutôt les paroles que les faits du bon roi, et il en résulte que cette dernière partie du second livre ressemble fort au premier[2].

Le caractère tout différent des deux ouvrages ainsi

1. Il est vrai qu'il habitait alors son château de Joinville, mais il était depuis 1253 « l'homme » du roi (cf. plus haut, p. 92, n. 1) et sa charge de conseiller lui imposait de fréquents séjours à Paris.

2. Joinville a eu l'idée assez singulière d'insérer dans cette seconde partie des documents relatifs à la réforme générale du royaume, à celle de la Prévôté de Paris, et les « Enseignements » donnés par Saint Louis mourant à son fils aîné. Il en a emprunté le texte, nous dit-il lui-même, à un « romant », c'est-à-dire à une rédaction de la Grande Chronique de France, qui n'a été retrouvée que ré

juxtaposés et les circonstances très diverses où ils furent écrits expliquent donc à merveille les répétitions, reprises ou incohérences qu'on a pu relever dans le livre de Joinville. Quelques autres défauts trouvent leur explication dans la tournure d'esprit propre à l'auteur, plus ami des détails pittoresques que soucieux de saisir et de bien faire saisir les ensembles. Joinville n'a pas, dit Sainte-Beuve, « le ton uni » de Villehardouin[1]. A chaque pas il s'arrête pour faire un crochet à droite ou à gauche et il ne reprend son chemin que pour s'en écarter de nouveau; sans cesse il va du présent au passé, ou anticipe sur l'avenir : aussi faut-il une grande attention pour ne pas brouiller les temps et bien distinguer les parenthèses du corps du récit. Il passe en effet d'un sujet à un autre sans prévenir le lecteur : ainsi il trouve moyen de nous raconter en quelques pages relatives à l'année 1252 des événements arrivés en 1244[2] et en 1248[3]. C'est qu'à chaque fait, à chaque nom s'était, pour ainsi dire, accroché dans son esprit le souvenir d'une circonstance qu'il ne peut se tenir de nous faire connaître : ainsi rapportant la mort du seigneur de Prancion (§ 277), il y mêle le récit d'un de ses faits d'armes auquel il avait lui-même assisté ; ayant à parler de frère Yves et de Jean l'Ermin, il se hâte de nous raconter l'histoire de la vieille femme, rencontrée par le premier, qui voulait brûler le paradis et éteindre l'enfer (§ 445) et la pi-

cemment. Les emprunts faits à cette chronique consistent dans les § 692-729, 739-755 et 758. Voy. *Hist. litt.*, p. 442.

1. *Causeries du Lundi*, t. VIII, p. 396.

2. Bataille de Gaza, § 527-538; au § 539, il revient, sans que rien le fasse soupçonner, à un événement de 1253.

3. Prise de Bagdad par les Tartares (§ 584-7); il est vrai que Joinville place cet événement en 1253. Notez du reste la faiblesse du lien qui rattache cet épisode au récit principal; Joinville ne place à cet endroit le récit de cet événement que parce qu'il croit l'avoir appris lui-même à ce moment.

quante leçon qu'un vieux Sarrasin se permit de donner au second (§ 445 ss.); ayant cité par hasard le nom du duc de Bourgogne, il ne peut taire la parole mémorable que la conduite de ce prince, plus brave que pieux, avait inspirée à Philipppe Auguste (§ 560)[1].

Ces anecdotes sont presque toujours curieuses et piquantes, mais le plus souvent elles ne sont pas autre chose; elles interrompent le récit au détriment de son objet même, de sorte que l'essentiel est remplacé par l'accessoire; elles sont d'un spectateur amusé plutôt que d'un témoin réfléchi, et, pour tout dire, d'un enfant plutôt que d'un homme. Ainsi, Joinville nous décrit les fêtes de Saumur sans nous faire grâce d'une cotte de samit, mais il ne nous dit pas dans quelles dispositions d'esprit étaient les seigneurs qui y prirent part, et, de la description d'un festin, nous passons brusquement à la bataille de Taillebourg, dont on ne s'explique guère les causes (§ 93-102).

C'est cette impuissance à se détacher de lui-même, à se mettre à la place de ceux à qui il s'adresse, qui explique l'obscurité d'un certain nombre de ses récits; car, on ne peut le nier, si la connaissance générale que nous avons des événements rend intelligible la plus grande partie de son livre, il plane une ombre sur sa narration dès qu'elle est relative à un fait un peu compliqué; il reste au moins quelques phrases, quelques mots dont il est difficile de se rendre compte : il en est ainsi, par exemple, des pages, qu'on trouvera plus loin, où est racontée la bataille de Mansourah. Ce récit ne satisfait pas[1] : on n'arrive pas à comprendre l'importance stratégique du pont que Joinville défendit, parce qu'il a omis de nous expliquer la position respective des Croisés et des Sarrasins par rap-

1. Remarquez qu'il commence par un épisode (§ 220), et que c'est par un épisode et une digression qu'il finit (§ 245, 249), sans que Joinville nous dise exactement comment l'affaire s'est engagée et comment elle s'est terminée (V. p. 128-147).

port à ce ruisseau, sur le cours duquel il oublie également de nous renseigner. Les récits de Jean Sarrazin, qui n'ont pas la couleur des siens, sont infiniment plus clairs, parce que Jean Sarrazin les fait précéder de brèves indications topographiques et qu'il expose à son rang chaque fait particulier. Joinville, au contraire, ne jette jamais sur les choses un coup d'œil un peu étendu : il ne voit que ce qui se fait autour de lui et presque que ce qu'il fait lui-même. Aussi ses récits ont-ils besoin d'être contrôlés par d'autres ; il pourrait nous tromper, sans le vouloir, par l'importance excessive qu'il attribue à tous les faits où il a été mêlé : ainsi il raconte très longuement (§ 254-60) un engagement qui eut lieu le 9 février, dans l'intervalle des deux grandes batailles, mais qui ne dut être qu'une simple escarmouche, car il n'en est question ni dans Jean Sarrazin, ni dans la lettre officielle du roi à ses sujets.

Joinville est donc un esprit extrêmement inférieur à Villehardouin : il n'a pas, comme lui, la vue nette des faits, l'intelligence de leurs rapports, le sentiment de la perspective. Il ne s'interroge jamais sur leurs causes ou leurs conséquences ; on souffre de le voir s'amuser à des bagatelles au lieu d'essayer de comprendre où on le mène ; il n'a pas un mot de blâme pour ces opérations, dont les moins clairvoyants devaient apercevoir l'incohérence. Et l'on ne peut s'empêcher de se dire qu'il dut être pour le roi, sur qui il avait tant de crédit, un assez médiocre conseiller.

Ces défauts, nous nous empressons de l'ajouter, n'enlèvent rien, non seulement au charme littéraire, mais même à l'intérêt historique de son livre. Quelques-unes de ces digressions sont même du plus haut intérêt, et Joinville a été parfois merveilleusement servi par cet instinct auquel il s'abandonnait. Il a fait, sans s'en douter, œuvre d'historien philosophe en intercalant dans son récit ces précieux renseignements sur la géographie

et les mœurs des pays qu'il a vus ou dont il a entendu parler. Ce sont des pages bien suggestives que celles où il décrit le costume et les habitudes des Bédouins : on ne peut s'empêcher, en les lisant, de remarquer combien ces soldats brillants et indisciplinés que rencontrèrent les Croisés ressemblaient aux Kabyles d'Abd-el-Kader, qui eux-mêmes ne différaient pas sensiblement des compagnons de Jugurtha, et de s'étonner de cette parfaite immutabilité des mœurs du désert. Les pages qu'il consacre au Nil et aux Mamelouks ne sont pas moins curieuses ; il a senti que l'Égypte, sans ces divers éléments, ne serait plus l'Égypte. Ses récits, placés ainsi dans leur cadre naturel, gagnent singulièrement en intérêt et en vie. C'est surtout quand on aborde la lecture de Joinville au sortir de celle de Villehardouin que l'on est sensible à ce mérite ; la dédaigneuse impassibilité de celui-ci en face des spectacles de la nature ou des curiosités d'une civilisation exotique fait admirablement ressortir l'originalité et le charme de la manière de son successeur.

Les anecdotes qui sont inutiles à l'intelligence des faits ont aussi leur intérêt, souvent plus vif que celui des faits eux-mêmes. Nous sommes en effet assez riches en documents sur cette époque pour pouvoir en reconstituer toute l'histoire extérieure ; ce qui nous manque, ce sont des renseignements sur la façon de penser et de sentir de cette génération si éloignée de nous, ou du moins nous ne trouvons ces renseignements que dans les œuvres littéraires, où la réalité est toujours plus ou moins transformée par l'imagination de l'auteur ou les exigences du genre qu'il traite. Ici au contraire nous sommes en face même de la réalité non seulement la plus sincère, mais la plus variée et la plus familière : ces hommes, dont les chartes ne nous font connaître que l'existence officielle, dont l'histoire n'a conservé que les actions mémorables, dont les œuvres littéraires embellissent à plaisir ou enlaidissent l'image, nous les saisissons ici, pour ainsi dire,

dans le déshabillé de leur vie et de leurs sentiments. C'est plaisir d'observer sans intermédiaire et de suivre dans leurs simples démarches ces âmes toutes jeunes, excessives et mobiles, avec leur foi robuste et leurs touchantes superstitions, leurs prompts enthousiasmes et leurs brusques abattements, leurs gaietés enfantines et leurs douleurs que suffisent à calmer quelques larmes séchées bien vite. C'est vraiment une promenade en plein XIII[e] siècle que nous font faire ces trois cents pages, les plus riches peut-être en traits de mœurs et en détails caractéristiques qu'aucun de nos historiens ait écrites.

Elles sont d'autant plus précieuses que le personnage qui y tient le premier rang a plus de droits à la curiosité et au respect de la postérité. N'est-ce pas en effet une figure bien intéressante que celle de ce roi qui, après avoir courbé son front et son esprit devant les dogmes, reprenait toute son indépendance en face de leurs interprètes ; qui, tout en pensant comme un saint et en vivant comme un ascète, comprenait cependant les exigences du monde et faisait pleinement son métier de chevalier et de souverain ? Le plus grand service que Joinville ait rendu à Louis IX a été de faire revivre l'homme à côté du roi et du saint, qui étaient bien connus. Ils sont rares, les personnages historiques qui eussent pu résister aux confidences d'un pareil ami, dont le zèle touche parfois à l'indiscrétion. Saint Louis, bien loin d'y perdre, y gagne dans notre esprit ; sans cesser de l'admirer, nous l'aimons davantage ; nous avons quelque plaisir à retrouver en lui de légères faiblesses qui le rapprochent de nous[1] ; surtout nous comprenons mieux le vrai fond de cette âme évan-

1. Saint Louis semble avoir été assez enclin à l'emportement ; voyez la singulière convention que Joinville conclut avec lui (§ 500) et comparez les §§ 405, 506, 661. On sourit un peu de l'attitude de petit garçon qu'il conserva toujours devant sa mère. On aime à le voir se départir parfois de sa gravité pour mettre dans ses paroles une ironie qui n'est pas sans finesse (§ 65).

gélique, qui était une profonde tendresse pour les humbles. Toutes ses vertus, d'autres les avaient louées; plusieurs même des traits que rapporte Joinville, on les retrouve ailleurs, dans Geoffroi de Beaulieu et Guillaume de Chartres par exemple; et pourtant Joinville seul a réussi à nous montrer sa physionomie, à nous faire entendre le son de sa voix. Le panégyriste le plus éloquent nous en dirait-il autant sur son courage et surtout nous ferait-il aussi bien sentir la pointe de témérité juvénile qui s'y mêlait que Joinville y réussit en quelques mots, lorsqu'il nous le montre marchant à grands pas sur le pont de son vaisseau, sautant à la mer malgré le légat, la lance sous l'aisselle et l'écu devant lui, et, arrivé sur le rivage en face des Sarrasins, demandant quelles gens ce sont là, et se disposant à leur courir sus (§ 162)? Pouvons-nous aujourd'hui nous figurer Saint Louis justicier autrement que Joinville ne l'a peint, assis au pied du chêne de Vincennes ou dans son jardin de Paris, sur un tapis qu'il avait fait étendre à terre, la foule des « menues gens » se pressant autour de lui (§ 59)? Quelles paroles pourraient mieux faire comprendre la touchante familiarité de ses manières que les quelques lignes où nous le voyons mettre la main à terre en disant à Joinville : « Sénéchal, asseyez-vous ici », et insistant jusqu'à ce qu'il eût obéi, de telle sorte, dit-il, « que ma robe touchait la sienne » (§ 58)? N'est-ce pas encore ce passage que nous citerions si nous voulions faire apprécier l'exquise bonté du roi? En effet, s'il appelait Joinville, c'était pour lui avouer que c'était à tort qu'il avait, quelques instants auparavant, défendu contre lui maître Robert de Sorbon, fort maltraité par le sénéchal : « mais je le vis si ébahi qu'il avait bien besoin que je vinsse à son secours »[1]. En somme, quelles que

1. Voyez dans nos Extraits la scène charmante où, voulant faire comprendre à Joinville qu'il ne lui en veut pas de sa franchise, il vient le surprendre par derrière au mo-

soient les imperfections de Joinville comme historien, il manquerait quelque chose à l'histoire de France si son livre n'existait pas.

Mais l'intérêt du sujet ne suffirait pas, à défaut de mérite littéraire, à expliquer la popularité dont il jouit depuis trois siècles et demi. Ce mérite, on peut le définir d'un mot : Joinville est peintre. Ce qui nuisait à l'historien a servi l'écrivain. Nous avons reproché à Joinville de voir le détail plutôt que l'ensemble ; mais ce détail, il le voit admirablement et lui donne un relief merveilleux. Comme la plupart des grands artistes, il a une vue perçante qui a tout noté et tout retenu. Nous avons dit avec quelle précision il décrivait, à quatre-vingts ans, les fêtes de Saumur, auxquelles il avait assisté soixante-six ans auparavant ; il se souvenait encore du « chapeau de coton » qui seyait mal au roi parce que celui-ci était trop jeune. En dictant son livre, il avait encore dans les yeux tous les détails du débarquement devant Damiette, la galère du comte de Jaffa, celle de toutes qui « le plus noblement aborda », qui était peinte « à écussons de ses armes, lesquelles armes sont d'or avec une croix de gueules pattée » (§ 158). Il voit encore ce Sarrasin frappé par son prêtre, et qui s'enfuyait « traînant la lance » (§ 260), et cette tour du soudan que les émirs incendièrent et qui, étant toute en planches de sapin, « faisait un feu beau et droit » (§ 352). Les détails de costume et d'armoiries tiennent chez lui une très grande place ; il peut décrire non seulement les bannières de ses compagnons d'armes, mais aussi celle de Fakr-Eddin qu'il ne vit sans doute qu'une fois (§ 198) ; il se rappelle non seulement les braies de toile écrue du Sarrasin qui le sauva, mais la « cotte vermeille à deux raies jaunes » dont était vêtu le valet qui vint, à Acre, lui offrir ses ser-

ment où il était appuyé à une fenêtre et, comme dans un jeu d'enfants, lui met la main sur les yeux (p. 156).

vices (§ 408)[1]. Comme tous les grands observateurs, il a une imagination prompte et précise[2] qui lui fournit de vivantes comparaisons, le plus souvent charmantes dans leur grâce familière : une flotte qui appareille lui fait paraître la mer toute jonchée de toiles (§ 146); le feu grégeois, quand il sillonne le ciel, le fait songer aux étoiles filantes (§ 314), et il le compare, quand il est près d'éclater, à « un tonneau de verjus d'où partirait une queue de feu aussi grande qu'une grande lance » (§ 206).

Mais le plus grand attrait du livre de Joinville, c'est qu'il s'y est mis lui-même : il n'a pas fait seulement comme ces peintres, à qui on l'a ingénieusement comparé[3], et qui laissent leur portrait dans un coin de leur tableau; c'est bien au milieu du sien qu'il s'est placé, et sa physionomie s'y détache en pleine lumière. Cela se comprend d'ailleurs parfaitement si l'on songe que la partie principale du livre est une simple réunion de souvenirs personnels sur la croisade ; mais chez Joinville l'*égotisme* était devenu une seconde nature, et même quand il a le dessein de ne parler que de Saint Louis, il parle de lui-même à tout propos.

Cette confession, étant spontanée, est naturellement exempte de tout apprêt ; elle nous le montre tout entier, avec ses qualités et ses défauts. On sait après l'avoir lue qu'il était courtois[4], charitable[5], qu'il ne reculait jamais devant ce qu'il croyait être son devoir, et qu'il se faisait souvent un devoir de ce qui nous

1. On pourrait croire qu'il avait pris des notes au moment même des événements; mais cette hypothèse a été rendue peu vraisemblable par la comparaison de passages où il raconte deux et trois fois le même fait sans donner les mêmes détails.

2. Voyez de quelles couleurs il peint une scène à laquelle il n'avait cependant pas assisté (ch. XXVI : *D'un clerc qui tua trois sergents du roi*).

3. Voy. Ampère, *Mélanges d'histoire littéraire*, I, page 370.

4. § 157 ss.

5. § 332, 409, 595.

paraîtrait presque de l'héroïsme[1]. Mais aussi quel réquisitoire on pourrait, son livre à la main, dresser contre lui ! Son défaut le plus sensible est la vanité : comme la plupart des hommes à qui la vie a été douce en somme, il se sait gré de mille choses fortuites et se proposerait volontiers en exemple ; s'il moralise à propos de ses actes et en tire des enseignements édifiants, c'est là encore, sans qu'il s'en doute, un prétexte qu'il saisit pour parler de lui-même. Il n'était pas lâche, certes, et nous avons vu que, dans la mêlée, il se jetait volontiers au plus épais; mais il tenait singulièrement à la vie : le feu grégeois tombant à côté de lui, l'aspect des « haches danoises à charpentier » qu'il voit, dans sa prison, aux mains des Sarrasins, le jettent dans un émoi difficile à décrire (§ 204, 355). Il avait du reste des raisons de trouver que la vie est bonne, car il s'appliquait à en goûter toutes les joies : il se plaisait aux fêtes et aux « caroles » ; il s'abstenait de « tremper » son vin, sous prétexte qu'il avait « la tête grosse et l'estomac froid » (§ 25) ; il aimait l'argent, avec lequel on peut se procurer tant d'agréables choses, et il n'entendait servir pour rien ni Dieu ni le roi[2]. Ses délicatesses aristocratiques se fussent mal accommodées des mortifications du roi, qu'il loue sans les imiter ; il eût

1. En 1254, après six ans passés en Orient, il était prêt à aller guerroyer à Constantinople pour accomplir son serment (§ 140). Pour rien au monde il n'eût consenti à abandonner pour revenir plus tôt en France ses compagnons d'armes, même les plus humbles ; il avait été très frappé en effet d'une parole que lui avait dite, au départ, un de ses parents, que « nul chevalier, pauvre ou riche, ne peut, sans être honni, revenir en laissant aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur » (voy. ci-dessous p. 151).

2. Voy. § 439 ss. Nous le voyons à deux reprises, en 1262 et en 1267, réclamer de la vaisselle d'argent qui avait servi à des fêtes et à laquelle il prétendait, mais à tort, vu les circonstances, avoir droit en qualité de sénéchal.

mieux aimé être chargé de péchés mortels que couvert de lèpre, et il se révolte à l'idée de laver les pieds des pauvres, dans lesquels il voit plus volontiers des « vilains » que des membres de Jésus-Christ (§ 27-29).

Le contraste est piquant, — et il est certainement pour quelque chose dans la fortune du livre, — entre la figure du roi et celle de son fidèle compagnon, entre le saint, en qui la foi a transfiguré l'humanité, et le demi-chrétien, convaincu, mais tiède, dont la vie est faite de compromis entre sa croyance et les instincts de la nature, et qui reste en somme aussi épicurien que peut l'être un disciple de l'Évangile. Cette perpétuelle opposition entre l'idéal le plus élevé et une réalité quelque peu prosaïque fait parfois ressembler le livre de Joinville (nous hasardons ce rapprochement en priant qu'on n'y voie aucune intention irrévérencieuse) à l'immortel roman de Cervantes; l'un et l'autre ont du moins ce caractère commun de résumer, en deux types bien vivants, les deux faces de la nature humaine.

Il va sans dire que, des deux hommes qui les représentent ici, c'est Joinville qu'il faut prendre comme type de son époque. Tandis que Saint Louis s'éleva infiniment au-dessus de ses contemporains, le brave sénéchal semble n'avoir été ni meilleur ni pire (et plutôt meilleur que pire) que la plupart d'entre eux. Le portrait qu'il nous a laissé de lui-même a donc aussi le mérite de nous donner une idée assez exacte, et fort honorable en somme pour nos ancêtres du XIII[e] siècle, du niveau moral auquel s'était élevée la moyenne de la société d'alors, sous le double empire de la courtoisie et du christianisme, de l'idéal mondain et de la foi religieuse.

EXTRAITS DE JOINVILLE

I

Vertus de saint Louis

Eu non de Dieu le tout poissant je Jehans, sires de Joinvile, seneschaus[1] de Champaigne, fais escrire la vie nostre saint roi Loueïs[2], ce que je vi et oui par l'espace de sis ans[3] que je fui en sa compagnie en pelerinage d'outre mer et puis que[4] nous revenimes.

1. *Seneschaus*. Le sénéchalat de Champagne était héréditaire dans la famille de Joinville. Sénéchal à huit ans, à la mort de son père (1233), Joinville le resta quand la Champagne passa à Philippe IV, puis à Louis X (voyez la *Notice*). Il vit encore en 1315 Louis monter sur le trône de France et réunir ainsi la Champagne au domaine royal.

2. *Loueïs*. Dans quelques noms de personnes, comme *Louis*, *Charles*, *Georges*, l'*s* caractéristique du cas sujet a envahi le régime.

3. *Sis ans*. De 1248 à 1254. Cf. *Notice*.

4. *Puis que* signifie souvent en ancien français, conformément à l'étymologie, « après que ». Cette locution marque en effet à l'origine la succession dans le temps et non le motif. On ne l'écrit en un mot que depuis le XVIe siècle, et les deux éléments en sont encore séparables en style archaïque : « *Puis* donc *qu*'on nous permet de

Et avant que je vous cont de ses grans fais et de sa chevalerie vous conterai je[1] ce que je vi et ouï de ses saintes paroles et de ses bons enseignemens, pour ce[2] qu'il soient trouvé li un après les autres pour edefiier ceus qui les orront.

Cis sains ons ama Dieu de tout son cuer, et ensevi[3] ses uevres; et i aparu en ce que, aussi comme Dieus mouru pour l'amour qu'il avoit a son pueple, aussi mist il son cors en aventure par pluseurs fois pour l'amour qu'il avoit a son pueple; et s'en fust bien soufers[4] s'il voussist, si come vous orrés ci après. La grans amours qu'il avoit a son pueple paru a ce qu'il dist a mon seigneur Loueïs, son ainsné fil[5], en une mout grant maladie qu'il eut a Fontainebleaut[6] : « Beaus fis, » fist il, « je te pri que tu te faces amer au pueple de ton roiaume; car veraiement j'ameroie mieus qu'uns Escos venist d'Escoce et gouvernast le pueple deu roiaume bien et loiaument, que ce que[7]

prendre — Haleine. » (*Plaideurs*, III, 3).

1. *Vous conterai je*. En ancien français l'inversion est de rigueur quand la phrase principale est précédée d'une incidente, ou même d'un adverbe ou d'une locution adverbiale (cf. *Extr. de Roland, Obs.*, § 129).

2. *Pour ce*. Cf. p. 34, n. 4.

3. *Ensevi* = suivit. La forme *sevi* ou *sivi* est refaite par analogie sur le modèle des verbes en *-ir* et remplace une forme plus ancienne *siviet*. Voy. *Extr. de Roland, Obs.*, § 99.

4. *Soufers*. *Se soufrir* = se passer, ailleurs, se passer de parler, se taire.

5. Ce Louis, fils aîné de saint Louis, mourut avant lui, en 1263.

6. *Fontainebleaut*. Ce mot vient de *Fontanam Blitaldi* et n'est pas une altération de Fontaine Belle-Eau, comme on l'a dit souvent.

7. Nous dirions : « que si tu le gouvernais ». Cf. p. 116, l. 16.

tu le gouvernasses malapertement[1]. » — Li sains rois ama tant verité que neïs[2] aus Sarrazins ne vout il pas mentir de ce qu'il leur avoit en convenant[3], si come vous orrés ci après. — De sa bouche fu il si sobres qu'onques jour de ma vie je ne li[4] oui deviser nules viandes[5], aussi come maint riche ome[6] font, ainçois manjoit paciënment ce que ses queus[7] li apareilloit et metoit on[8] devant lui. — En ses paroles fu il atemprés[9]; car onques jour de ma vie je ne li ouï mal dire de nului, n'onques ne li oui nomer le diable[10], li queus nons est biens espandus par le roiaume,

1. *Malapertement*, ou *mal apertement*, mot à demi savant, « maladroitement, de travers ». *Apert*, qui signifie habile, adroit, est sans doute emprunté au latin ecclésiastique : on trouve dans Lactance *ingenium apertum*, esprit ouvert, d'où, par extension, souple, adroit, actif.

2. *Neïs*, même. Ce mot est composé de *ne* et de *is*, originairement cas sujet de *es* = *ipsum* ; cf. *oïl* de *hoc* et *il*.

3. *Convenant* (*convenentem* pour *convenientem*), convention. *Avoir en convenant*, promettre.

4. *Li* est la forme atone, *lui* la forme tonique du cas régime de la 1re personne.

5. *Viandes*. *Deviser*, arranger, ordonner. *Viande*, nourriture. Entendez : « Je ne lui vis jamais d'avance commander, dresser le *menu* d'un repas. »

6. *Riche ome*. Le mot *riche* dans cette locution marque l'opulence, mais unie à la noblesse d'origine. Le sens est : les grands seigneurs, comme dans l'espagnol *ricos hombres*.

7. *Queus* (*coquus*), cuisinier.

8. *Metoit on*. Notez la construction : la seconde partie de la phrase est construite comme si elle ne dépendait plus de *ce que*.

9. *Atempré* (*ad temperatum*), modéré. *Tremper* est une autre forme, due à une métathèse, de *temprer*. *Tremper son vin* (voyez quatre lignes plus bas) est proprement en tempérer la force par l'addition d'une certaine quantité d'eau.

10. *Le diable*. En jurant, s'entend, car un bon chrétien a souvent l'occasion de nommer le diable, et l'on voit saint Louis le nommer un peu plus loin.

ce que je croi qui ne plaist mie a Dieu. — Son vin temproit par mesure, selonc ce[1] qu'il veoit que li vins le pouoit souffrir. — Il me demanda se je vouloie estre onourés en cest siecle et avoir paradis a la mort, et je li dis : « Ouil. » Et il me dist : « Donc vous gardés que vous ne faites ne ne dites[2] a vostre esciënt nule rien que, se tous li mondes le savoit, que[3] vous ne peüssiés conoistre[4] : *J'ai ce fait, j'ai ce dit.* » — Il me dist que je me gardasse que je ne desmentisse ne ne desdeïsse nului de ce qu'il diroit devant moi, puis que[5] je n'i avroie ne pechié ne domage eu soufrir[6], pour ce que des dures paroles muevent les meslees[7] dont mil ome sont mort. — Il disoit que l'on devoit son cors[8] vestir et acesmer[9] en tel maniere que li preudome de cest siecle ne deïssent qu'il[10] en feïst trop, ne que li juene ome ne deïssent qu'il en feïst peu. — Il m'apela une fois et me dist : « Je n'os parler a vous, pour le soutil sens dont vous estes, de chose qui touche a

1. *Selonc ce*. Voy. p. 112, n. 2.

2. *Dites*. *Faites et dites* ont la forme de l'indicatif, mais la fonction du subjonctif, ou plutôt ce sont des impératifs.

3. *Que*. Répétition de *que*, fréquente en ancien français, et surtout chez Joinville.

4. *Conoistre*, ici, avouer.

5. *Puis que*, du moment que.

6. *Soufrir*. Cf. p. 131, n. 2. *I* et *eu soufrir* font double emploi.

7. *Meslees*. *Meslee*, dispute, querelle. *Mesler* une personne *a* ou *envers* une autre, c'est les brouiller.

8. *Son cors*. Voyez p. 28 n. 3.

9. *Acesmer*, orner, parer de *ad-schismare* (proprement séparer les cheveux en deux).

10. Notez que *on*, *l'on*, en ancien français, garde encore assez de sa valeur étymologique (*l'homme*) pour qu'on puisse le remplacer, dans une proposi-

Dieu; et pour ce ai j'apelé ces deus freres qui ci sont que je vous vueil faire une demande. » La demande fu teus. « Seneschaus, » fist il, « queus chose est Dieus? » Et je li dis : « Sire, c'est si bone chose que mieudre[1] ne puet estre. — Veraiement », fist-il, « c'est bien respondu : que[2] ceste response que vous avés faite est escrite en cest livre que je tieng en ma main. Or vous demant je, » fist il, « le quel vous ameriiés mieus, ou que vous fussiés meseaus[3], ou que vous eüssiés fait un pechié mortel[4]. » Et je[5], qui onques ne li menti, li respondi que j'en ameroie mieus avoir fait trente qu'estre meseaus. Et quant li frere s'en furent parti, il m'apela tout seul, et me fist seoir a ses piés[6], et me dist : « Coment me deïstes vous

tion subséquente, par *il*, ce qu'on ne peut plus faire aujourd'hui.

1. *Mieudre.* Le comparatif de *bon* a régulièrement pour cas sujet *mieudre* (*mélior*), pour cas régime *meilleur* (*melióre*m).

2. *Que* signifie souvent car, vu que; mais il s'emploie fréquemment aussi dans un sens très vague comme particule copulative.

3. *Meseaus,* lépreux. La lèpre s'était répandue en Occident à la suite des croisades, et l'on avait souvent sous les yeux le hideux spectacle de cette maladie et de l'existence à laquelle elle condamnait ceux qui en étaient atteints. L'étymologie du mot (qui est certainement *misellum*) montre combien était affreuse cette existence.

4. On sait que Blanche de Castille demandait à Dieu que son fils mourût plutôt que de commettre un seul péché mortel.

5. *Je. Je* s'emploie correctement comme sujet absolu, là où nous disons, par un abus déjà ancien, *moi*. Pour le même emploi de *il*, cf. p. 129, n. 2. Nous avons conservé l'usage ancien dans la formule : *Je soussigné*. Cf. p. 131, l. 17, p. 132, l. 2, p. 146, l. 4 et 5, etc.

6. Les sièges étaient rares alors, et là où était le roi on s'asseyait par terre, quand tou-

ier ce? » Et je li dis qu'encore le diroie je. Et il me dist : « Vous deïstes come hastis[1] musars[2]; car vous devés savoir que nule si laide meselerie n'est come d'estre en pechié mortel, pour ce que l'ame qui est en pechié mortel est semblable au diable, par quoi nule si laide meselerie ne puet estre. Et bien est voir que quant li ons muert il est gueris de la meselerie deu cors; mais quant li ons qui a fait le pechié mortel muert, il ne set pas ne n'est certains qu'il ait eü[3] en sa vie tel repentance que Dieus li ait pardoné; par quoi grant peeur doit avoir que cele meselerie li dure tant come Dieus iert en paradis. Si vous pri, » fist il, « tant come je puis, que vous metés vostre cuer a ce, pour l'amour de Dieu et de moi, que vous amissiés mieus que tous meschiés avenist au cors, de meselerie et de toute maladie, que ce que[4] li pechiés morteus venist a l'ame de vous[5]. » — Quant li rois estoit en joie, si me disoit : « Seneschaus, or me dites les raisons pour quoi preudons[6] vaut mieus

tefois il l'autorisait. Cf. p. 118 n. 6.

1. *Hastis*, cas rég. *hastif* précipité, étourdi.

2. *Musars*, de *muser*, perdre son temps; ici, écervelé, sot, souvent négligent, paresseux.

3. *Eü*. Construction libre qui ne serait plus permise : *il ne set pas* demanderait comme complément *s'il a eü*.

4. *Que ce que*. Cf. p. 112, n. 6.

5. *A l'ame de vous* pour *a vostre ame*, à cause de *au cors* qui précède.

6. *Preudons*. Le *prud'homme* du moyen âge est à peu près l'*honnête homme* du XVIIe siècle; ce mot impliquait non seulement les qualités mondaines, mais les vertus morales. Joinville nous apprend que Philippe Auguste distinguait le *preudome* (homme vertueux et religieux) du *preu home* (homme

que beguins[1]. » — Lors si encomençoit la tençons[2] de moi et de maistre Robert de Sorbon[3]. Quant nous avions grant[4] piece desputé, si rendoit sa sentence, et disoit ainsi : « Maistre Robers, je voudroie bien avoir le non de preudome, mais que[5] je le fusse, et tous li remanans[6] vous demourast[7]; car preudons est si grans chose et si bone chose que neïs au nomer[8] emplist il la bouche. »

Li gouvernemens de sa vie fu teus que tous les jours il ouoit a note ses eures et une messe de

simplement brave). Cf. *Notice*, p. 100.

1. *Beguins*. Les béguins et béguines étaient des personnes dévotes vivant dans le monde avec une certaine règle. Ceux qui reprochaient à saint Louis sa trop grande piété l'accusaient d'être lui-même un béguin. On voit ici qu'il entendait mieux sa vraie mission et qu'il préférait au béguin le prud'homme. Il faut cependant noter que ces mêmes paroles nous sont rapportées ailleurs comme étant de Philippe II ; saint Louis, qui admirait beaucoup son grand-père, a pu les lui emprunter.

2. *Tençons*. En bas latin, *tentiare*, dérivé de *tentum*, avait pris le sens de quereller ; de là le verbe *tencier* (mod. *tancer*) et le subst. *tençon* (cf. en latin classique *contentionem*); ce dernier mot, qui, à l'origine, signifie simplement, comme ici, débat, querelle, s'est appliqué à un genre littéraire, qui est en effet un débat poétique. Le verbe *tencier* n'a aucun rapport avec *tenser* = protéger.

3. *Sorbon*. Robert de Sorbon est le célèbre docteur qui fonda à l'université de Paris un collège (c'est-à-dire une maison où des maîtres et des étudiants étaient logés et nourris), qui prit de lui le nom de Sorbonne.

4. *Grant piece*, grand espace (de temps). Comp. la locution *piece a* ou *pieç'a* = il y a longtemps.

5. *Mais que*, pourvu que.

6. *Li remanans* (*remanentem*), l'excédant.

7. *Vous demourast*. Sous-entendu *que* ; la proposition dépend de *je voudroie bien*.

8. *Nomer*. Cf. p. 131, n. 2 et p. 114, n. 6.

Requiem sans note[1], et puis la messe deu jour ou deu saint s'il i cheoit, sans note. Tous les jours il se reposoit après mangier en son lit; et quant il avoit dormi et reposé, si disoit en sa chambre priveement les proieres des mors entre lui et un de ses chapelains[2] avant qu'il ouist ses vespres. Le soir ouoit ses complies[3]. — Il avoit sa besoigne[4] atiriée[5] en tel maniere que mes sires de Neele et li bons cuens de Soissons et nous autre qui estions entour lui, qui avions ouies nos messes, alions ouir les plais de la porte[6], qu'on apele maintenant les requestes. Et quant il revenoit deu moustier, il nous envoioit querre, et s'asseoit au pié de son lit[7], et nous faisoit tous asseoir entour lui, et nous demandoit s'il i en avoit nus a delivrer[8] qu'on ne peüst delivrer sans lui; et nous les nomions, et il les faisoit aler querre, et il leur demandoit : « Pour quoi ne prenés vous ce que

1. *Note*, musique.
2. *Chapelains*. V. p. 81, n. 1.
3. *Complies*. On sera frappé du temps que le roi consacrait aux offices : les heures en musique, deux messes, les prières des morts, vêpres et complies, sans compter les prières qu'il disait sans doute dans la solitude. C'était là une abondance en effet très rare; mais tout le monde, comme on le voit plus loin, entendait une messe par jour.
4. *Besoigne*, affaire ou affaires.
5. *Atiriee*. *Atirier* (ou *atirer*) semble formé sur *tiere*, ordre, rang, dérivé lui-même de l'anglo-saxon *tier*; le sens est « arranger, organiser ». Cf. notre *attirail*.
6. *Plais de la porte*. Sur *plait*, voyez p. 33, n. 4.
7. *Lit*. C'était un usage général au moyen âge, où il y avait très peu de meubles dans les appartements (cf. p. 115, n. 6), de s'asseoir sur son lit.
8. *Delivrer*; c'est-à-dire dont on ne pût régler, expédier l'affaire sans lui.

nos gens vous uefrent? » Et il disoient : « Sire, qu'il nous uefrent trop peu. » Et il leur disoit en tel maniere : « Vous devriiés bien ce prendre que l'on vous voudroit faire. » Et se travailloit ainsi li sains ons a son pouoir coment il les metroit en droite voie et en raisnable[1]. Maintes fois avint qu'en esté il s'aloit[2] seoir eu bois de Vincennes[3] après sa messe, et s'acostoioit[4] a un chesne, et nous faisoit seoir entour lui, et tuit cil qui avoient a faire venoient parler a lui sans destourbier[5] d'uissier[6] ne d'autre. Et lors il demandoit de sa bouche : « A il ci nului qui ait partie[7]? » Et cil se levoient qui partie avoient. Et lors il disoit : « Taisiés vous tuit, et on vous delivrera l'un après l'autre. » Et lors il apeloit mon seigneur Perron de Fontaines[8] et mon seigneur Jofroi

1. *Raisnable*, de *rationabilem*.

2. *S'aloit*. Les temps ne s'accordent pas : nous dirions *il arrivait* et non *il arriva*. L'ancien français est moins précis dans l'emploi des temps du passé.

3. *Vincennes*. Le bois de Vincennes, appelé aussi *bois le roi*, avait été enclos de murs par Philippe II, qui en avait fait un parc royal.

4. *Acostoioit*, s'appuyait (de *ad, costam* et *-izare*). Ce mot est différent de notre *accoter*, toujours écrit sans *s* dans l'ancienne langue, et qui paraît être pour *acouter* (*ad, cubitum, -are*).

5. *Destourbier* (*dis*, thème de *turbare* et *-arium*), c'est-à-dire sans être gêné, incommodé par la présence d'un huissier.

6. *Uissier*, de *ostiarium* influencé par *uis*. Le même mot peut signifier aussi (voy. au *Glossaire*, art. *Art nautique*) vaisseau de transport (muni d'une porte).

7. *Partie*, en terme de palais, celui qui plaide contre quelqu'un.

8. *Fontaines*. Pierre de Fontaines nous a laissé un ouvrage, intitulé *le Conseil*, qui est un manuel de droit d'ailleurs peu original et trop fidèlement copié sur le droit romain.

de Vilete, et disoit à l'un d'eus : « Delivrés moi ceste partie. » Et quant il veoit aucune chose a amender en la parole de ceus qui parloient pour lui ou en la parole de ceus qui parloient pour autrui, il meesmes l'amendoit de sa bouche. -- Je le vi aucune fois en esté que, pour delivrer sa gent, il venoit[1] eu jardin de Paris[2], une cote de camelot vestue, un seurcot de tiretaine sans manches, un mantel de cendal noir entour son col[3], mout bien peigniés et sans coife, et un chapel de paon blanc seur sa teste. Et faisoit estendre tapis pour nous seoir entour lui ; et tous li pueples qui avoit afaires par devant lui estoit entour lui en estant[4], et lors il les faisoit delivrer en la maniere que je vous ai dit devant deu bois de Vincennes.

Je le revi une autre fois[5] a Paris, la ou[6] tuit li prelat de France li manderent qu'il vouloient parler a lui, et li rois ala eu palais pour eus ouir. Et la estoit

1. *Venoit. Je le vi qu'il venoit* équivaut à peu près à *je le vi qui venoit*, mais n'est pas absolument identique.

2. *Paris.* Ce jardin de Paris est celui qui entourait le Palais dans la Cité ; la place Dauphine en occupe à peu près l'emplacement.

3. *Entour son col.* Le camelot et la tiretaine sont des étoffes communes, la première faite de poil ou de laine, la seconde de laine et de fil. Le cendal est une étoffe légère de soie. Sur le costume au XIII[e] siècle, voy. de Wailly, *Éclairciss.* V, Quicherat, *Histoire du costume* et notre *Glossaire*, art. *Vêtement.*

4. *En estant.* Cf. p. 162, n. 5.

5. *Une autre fois* ; ce fut vers 1259.

6. *La ou*, au moment où. L'adverbe de lieu peut se transformer facilement en adverbe de temps. Cf. le latin *ubi* (où et dès que).

li evesques Guis d'Auçuerre[1], qui fu fis mon seigneur Guillaume de Mello; et dist au roi pour tous les prelas en tel maniere : « Sire, cist seigneur qui ci sont, arcevesque et evesque, m'ont dit que je vous deïsse que la crestiëntés, qui deüst estre gardee par vous, se pert entre vos mains. » Li rois se seigna quant il oui la parole, et dist : « Or me dites coment c'est. — Sire », fist il, « c'est pour ce qu'on prise si peu les escomeniëmens ui cel jour qu'avant se laissent les gens mourir escomeniiés qu'il se facent assoudre, et ne vuelent faire satisfaccion a l'eglise[2]; si vous requierent, sire, pour Dieu, et pour ce que faire le devés, que vous comandés a vos prevos et a vos baillis que tous ceus qui se souferront[3] escomeniiés an et jour qu'on[4] les constreigne par la prise de leur biens a ce qu'il se facent assoudre. » A ce respondi li rois qu'il leur comanderoit[5] voulentiers de tous ceus dont on le feroit certain qu'il eüssent tort. Et li evesques dist qu'il ne le feroient a nul

1. *Guis d'Auçuerre.* Gui de Mello fut évêque d'Auxerre de 1247 à 1270.

2. *L'eglise.* L'Église abusait souvent des excommunications, que les évêques lançaient dès qu'ils rencontraient chez les seigneurs une résistance à leurs prétentions; il en résultait que l'on en était venu à faire peu de compte de ces condamnations autrefois si redoutées. Les prélats voulaient alors faire appel au bras séculier.

3. *Se souferront*, de l'infin. *souferre* = *sufferrere* pour *sufferre*. *Soufrir* = supporter; *se soufrir escomenié* = supporter d'être excommunié.

4. *Qu'on.* Cf. p. 114, n. 3.

5. *Comanderoit.* « Qu'il leur donnerait (aux prévôts) l'ordre en question. »

fuer[1], qu'il li deüssent[2] dire les causes de leur court[3]. Et li rois dist qu'il ne le feroit autrement; car ce seroit contre Dieu et contre raison s'il constreignoit la gent a eus faire assoudre[4] quant li clerc leur feroient tort. « Et de ce », fist li rois, « vous en doing j'un exemple deu conte de Bretaigne[5], qui a plaidié set ans aus prelas de Bretaigne tous[6] escomeniiés, et tant a esploitié[7] que li apostoiles[8] les a condannés tous. Dont[9] se j'eüsse constreint le conte

1. *A nul fuer*, en aucune façon. *Fuer* (*forum*), d'abord marché, puis mesure, et enfin façon, sorte, n'existe plus que dans la locution *au fur et à mesure*, et comme mot savant dans le *for intérieur* (cf. le *For-l'Évêque*); il se retrouve comme nom géographique (Feurs, Loire, arr. Montbrison).

2. *Deüssent*. Anacoluthe. Joinville mêle deux constructions différentes : « Ils lui dirent qu'ils ne le feraient à aucun prix et qu'ils ne lui diraient pas »; ou : « Ils lui dirent qu'ils n'accepteraient à aucun prix qu'ils dussent lui dire ».

3. *Court*. La distinction entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique était jalousement surveillée de part et d'autre. Les évêques auraient bien voulu disposer de la force publique, mais sans soumettre leurs sentences au roi.

4. *Assoudre*. *Gent*, quoique singulier, se construit avec un attribut pluriel, et est de même sujet d'un verbe pluriel (voy. p. 126, l. 12; p. 139, l. 12, etc.), à cause de l'idée collective que le mot exprime (comme en latin *turba ruunt*). Cf. p. 34, note 3.

5. *Bretaigne*. Jean I[er], fils de Pierre, qui prit part à la première croisade de saint Louis.

6. *Tous*. *Tout* accompagnant un adjectif s'accorde toujours avec lui; l'usage moderne est contraire à la véritable valeur de ces locutions.

7. *Esploitié*. *Esploitier* (de *explicitare*), proprement, déployer (de l'activité), s'efforcer, et souvent obtenir par ses efforts.

8. *Apostoile* (*apostolicum*), le pape (mot savant).

9. *Dont*, proprement de là (*deunde*), c'est pourquoi.

de Bretaigne la premiere anee a lui[1] faire assoudre, je me fusse mesfais envers Dieu et envers lui. » Et lors se soufrirent li prelat; n'onques puis n'en oui parler que[2] demande fust faite des choses dessus dites[3].

La pais qu'il fist au roi d'Engleterre fist il contre la voulenté de son conseil[4], li queus li disoit : « Sire, il nous semble que vous perdés la terre que vous donés au roi d'Engleterre, pour ce qu'il n'i a droit, car ses peres la perdi par jugement. » Et a ce respondi li rois qu'il savoit bien que li rois d'Engleterre n'i avoit droit; mais il i avoit raison pour quoi

1. *Lui. Lui* pour *se*, fréquent en ancien français.

2. *Que. Que* est le complément de *n'oui dire*, impliqué dans *n'en oui parler*. Ces ellipses, analogues à celles des auteurs grecs et notamment d'Hérodote, donnent au style beaucoup de grâce et de naïveté.

3. *Dites.* On remarquera dans ce récit la fermeté quelque peu malicieuse avec laquelle saint Louis sait s'opposer aux tentatives d'empiétement des prélats, et ne se laisse pas intimider par les paroles dont on veut l'effrayer. Si les rois avaient admis que la puissance séculière dût être sans enquête au service des sentences ecclésiastiques, la royauté n'aurait plus été que la force armée de l'Église.

4. *Conseil.* On a beaucoup blâmé, surtout de nos jours, cette paix que fit saint Louis et par laquelle il rendit à Henri III une partie de ce que la confiscation de 1204 avait enlevé à Jean sans Terre. La raison que le roi donne ici ne fut sans doute pas la seule qui le décida; il est probable que sa conscience n'était pas absolument tranquille sur le bon droit du jugement de 1204. Quant au fait que le roi d'Angleterre redevenait par cette cession le vassal (l'homme) du roi de France, ce qu'il avait cessé d'être, on pouvait y voir un honneur, mais ce n'était pas un avantage réel.

il li[1] devoit bien doner : « Car nous avons les deus sereurs a femes[2], et sont nostre enfant cousin germain; par quoi il afiert[3] bien que pais i soit. Il m'est mout grans oneurs en la pais que je fais au roi d'Engleterre, pour ce qu'il est mes ons, ce qu'il n'estoit pas devant. »

La loiauté deu roi peut l'on veoir[4] eu fait de mon seigneur[5] Renaut de Trie, qui aporta au saint unes letres[6] les queus disoient que li rois avoit doné aus oirs la contesse de Bouloigne, qui morte estoit nouvelement[7], la conteé de Dammartin en Goele. Li seeaus de la letre estoit brisiés[8], si qu'il n'i avoit de rema-

1. *Li*. En ancien français, devant le pronom de la troisième personne au datif, on se dispense souvent d'exprimer le pronom de la même personne à l'accusatif : « qu'on lui donnât » pour « qu'on les lui donnât ». Cf. p. 127, l. 1.

2. *A femes*. Marguerite, femme de Louis IX, et Aliénor, femme de Henri III, étaient toutes deux filles du comte de Provence.

3. *Il afiert*, il convient, de *ad-ferit*. Comparez, pour le sens donné en latin vulgaire à ce dernier mot, *pertinet*.

4. *Veoir*. Grâce à la distinction du sujet et du régime par les formes, l'ancien français était bien plus libre dans sa construction : il pouvait mettre en relief les mots importants. *On, l'on* étant encore des sujets, nous pourrions sans équivoque employer ici la construction de Joinville; mais elle est tombée en désuétude complète.

5. Sur le titre de *mon seigneur* (sujet *mes sires*), voy. p. 152, n. 1. — M. de Wailly remarque que Joinville s'est trompé de nom, et qu'au lieu de Renaud, il devait dire Mathieu de Trie.

6. *Unes letres*. L'ancien français pouvait, suivant l'usage latin, employer au pluriel *un*, qui devenait alors synonyme de *des*.

7. *Nouvelement*, au sens du latin *novissime*, peu auparavant. Elle mourut en 1258.

8. *Brisiés*. C'était le sceau des actes qui faisait foi, dans

nant fors que la moitié des jambes de l'image deu seel le roi et l'eschamel[1] seur quoi li rois tenoit ses piés[2]. Et il le nous moustra a tous qui estions[3] de son conseil, et dist que nous li aidassons a conseillier : nous deïmes trestuit, sans nul descort[4], qu'il n'estoit de rien tenus a la letre metre a execucion. Et lors il dist a Jehan Sarrazin[5], son chamberlenc, qu'il li baillast la letre qu'il li avoit comandee : ce qu'il fist, et la li aporta. Quant il tint la letre, si nous dist : « Seigneur, vesci le seel de quoi j'usoie avant que j'alasse outre mer, et voit on cler par cest seel que l'empreinte deu seel brisié est semblable au seel entier; par quoi je n'oseroie en bone consciënce la dite conteé retenir. » Et lors il apela mon seigneur Renaut de Trie et li dist : « Je vous rent la conteé. »

(§ 1 ss.)

un temps où peu de personnes, en dehors des clercs, étaient capables de signer leur nom. Des restes de cet ancien usage subsistent encore aujourd'hui. Le sceau était attaché à l'acte par un ruban dont les bouts étaient pris dans la cire sur laquelle on marquait l'empreinte. Chaque prince avait son sceau, qu'on brisait à sa mort. On voit ici que saint Louis avait changé le sien lors de sa première croisade.

1. *Eschamel* (*scamnellum*), tabouret.

2. *Piés*. On trouvera un *fac-simile* du sceau dont il s'agit ici dans l'éd. de Wailly, *Eclairc*. XX.

3. *Estions*. Ellipse élégante de *nous*, qui ne serait plus permise aujourd'hui.

4. *Descort*, subst. tiré de *descorder* (*discordare*), désaccord. Dans notre ancienne poésie lyrique, ce mot était aussi le nom d'un genre.

5. *Sarrazin*. Ce Jean Sarrazin nous a laissé une très intéressante relation de l'expédition d'Égypte, à laquelle il prit part comme Joinville; elle contrôle fort utilement les souvenirs du sénéchal. Nous en publions un morceau à l'*Appendice*.

II

Bataille de Mansourah.

Saint Louis, débarqué en Egypte, a remonté le Nil depuis Damiette jusqu'à la branche du Nil qui, devant la ville de Mansourah, se détache de celle qui débouche à Damiette. Les Croisés ont en vain essayé de construire une chaussée pour passer cette branche, qui les arrête dans leur marche vers le Caire : à mesure qu'ils avancent leur construction, les Sarrasins, postés en face, creusent leur rive, en sorte que le fleuve est toujours aussi large.

Li rois manda tous ses barons pour avoir conseil. Or acorderent entre eus qu'il n'avoient pouoir de faire chauciee par quoi il peüssent passer par devers les Sarrazins, pour ce que nostre gent ne savoient tant bouchier d'une part come il en desbouchoient d'autre. Lors dist li conestables [1], mes sires Humbers de Beaujeu, au roi qu'uns Bedouins estoit venus qui li avoit dit qu'il enseigneroit un bon gué, mais qu'on li donast cinc cens besans [2]. Li rois dist qu'il s'acordoit

1. *Conestables.* Le connétable (*comes stabuli*), qui devint le premier des grands officiers de la couronne, « n'était d'abord à peu près que ce que fut plus tard le grand écuyer; mais lorsque la dignité du sénéchal eut été supprimée en 1191, il devint le chef suprême de l'armée; le commandement de l'avant-garde lui appartenait de droit. » (L. Lalanne, *Dict. hist. de la France.*) Humbert de Beaujeu fut connétable de France en 1240 et mourut en Egypte en 1250.

2. *Besans.* Le besant était, à l'origine, une monnaie byzan-

qu'on li donast, mais qu'il tenist verité de ce qu'il prometoit. Li conestables en parla au Bedouin, et il dist qu'il n'enseigneroit ja gué se l'on ne li donoit les deniers[1] avant : acordé fu que l'on les li bailleroit, et doné li furent.

Li rois atira[2] que li dus de Bourgoigne[3] et li riche ome d'outre mer[4] qui estoient en l'ost[5] gaiteroient[6] l'ost pour ce que[7] l'on n'i feïst domage, et que li rois et si troi frere[8] passeroient au gué la ou li Bedouins devoit enseigner. Ceste chose fu emprise et atiriee a passer le jour de quaresme prenant[9], a la quel journee nous venimes au gué le Bedouin. Aussi come l'aube deu jour aparoit, nous nous atirames de tous

tine (*byzantium*) dont la valeur, selon M. de Wailly, était d'environ 10 sous tournois, c'est-à-dire de 10 fr. 10 c. C'est donc environ 5000 francs que le Bédouin demandait. Cf. *Glossaire*, art. *Monnaie*.

1. *Deniers*. Ce mot est pris ici dans le sens général d'argent. On sait qu'il fallait 12 deniers pour un sou, et 12 sous pour une livre. Voy. *Glossaire*, art. *Monnaie*.

2. *Atira*. Voy. plus haut, p. 118, n. 4.

3. *Bourgoigne*. Le duc de Bourgogne était alors (de 1218 à 1272) Hugues IV.

4. Les grands seigneurs de Terre Sainte.

5. *Ost*, ici armée ; souvent (voy. ligne suivante) camp L'histoire de ce mot est curieuse. Il vient de la locution *ire in hostem*, qu'on a mal comprise, *hostis* étant d'ailleurs tombé de l'usage, et qu'on a interprétée comme « aller à l'armée » ; *hostem* a alors remplacé *exercitum*.

6. *Gaiteroient*. *Gaitier* (germ. *wactan*), surveiller, garder. De là *gait* (auj. guet), garde, et *gaite*, gardien.

7. *Pource que*. Cf. p. 34, n. 4

8. *Si troi frere*. Robert, comte d'Artois de 1237 à 1250 ; Charles, comte d'Anjou de 1246 à 1285, roi de Sicile à partir de 1265 ; Alphonse, comte de Poitiers de 1241 à 1271.

9. Mardi gras 12 février 1250.

poins, et quant nous fumes atirié, nous en alames eû flun, et furent nostre cheval a nou[1]. Quant nous fumes alé jusques en mi le flun, si trouvames terre, la ou nostre cheval prirent pié ; et seur la rive deu flun trouvames bien trois cens Sarrazins tous montés seur leur chevaus. Lors dis j'a ma gent : « Seigneur, ne regardés qu'a main destre, et non mie a main senestre[2], pour ce que chascuns i tire : les rives sont mouilliees, et li cheval leur[3] chieent seur les cors et les noient. » Et il estoit bien voir, qu'il en i eut des noiés au passer, et entre les autres fu noiés mes sires Jehans d'Orliens, qui portoit baniere a la guivre[4]. Nous nous accordames en tel maniere que nous tournames encontremont l'eaue, et trouvames la voie essuiee, et passames en tel maniere, la merci Dieu[5],

1. *A nou*, à la nage. *Nou* est le subst. verbal de *nouer* (de *notare* pour *natare* ; cf. l'italien *nuoto*, je nage). *Nagier* signifie à l'origine naviguer, conformément à son étymologie (*navigare*).

2. *Senestre*. Le côté gauche était en aval de la branche du Nil. Le camp chrétien et le camp sarrasin se trouvaient des deux côtés de cette branche, à une demi-lieue de l'endroit où elle se détache de celle de Damiette. C'est ainsi que les Croisés qui voulaient passer le gué avaient l'aval à main gauche ; Joinville, en faisant remonter le fleuve aux siens pour aborder à main droite, contrairement à ce que faisait la majorité, les préserva comme il le raconte.

3. *Leur*. C'est-à-dire à ceux qui arrivent par là.

4. *Guivre* (*wipera* pour *vipera*, par influence germanique), serpent héraldique. *Vivre* se trouve également.

5. *Dieu*. Le cas régime représente ici le génitif (voy. *Roland, Observ.*, § 103). Cet usage est particulièrement fréquent devant les mots *Dieu* et *le roi* par la persistance d'une tradition plus ancienne. Cf. *par le chief Dieu* (p. 140, l. 14), *par la*

qu'onques nus de nous n'i chei; et maintenant que nous fumes passé li Turc s'en fuïrent.

L'on avoit ordené que li Temples[1] feroit l'avant-garde et li cuens d'Artois avroit la seconde bataille après le Temple. Or avint ainsi que si tost come li cuens d'Artois eut passé le flun, il[2] et toute sa gent se ferirent aus Turs qui s'en fuioient devant eus. Li Temples li manda qu'il leur[3] faisoit grant vilenie, quant il devoit aler après eus et il aloit devant, et li proioient qu'il les laissast aler devant, aussi come il avoit esté acordé avec le roi. Or avint ainsi que li cuens d'Artois ne leur osa respondre pour mon seigneur Fourcaut deu Merle qui le tenoit par le frein, et cis Fourcaus deu Merle, qui mout estoit bons chevaliers, n'ouoit chose que li Templier deïssent au conte, pour ce qu'il estoit sours, et escrioit : « Or a eus! or a eus! » Quant li Templier virent ce, il se penserent qu'il seroient honi s'il laissoient le conte d'Artois aler devant eus, si ferirent des esperons qui plus plus et qui mieus mieus[4], et chacierent les Turs qui s'en

coife Dieu (p. 145, l. 12), etc. Cependant, même avec ces mots, on trouve quelquefois le génitif exprimé par *de : eu non de Dieu* (p. 111, l. 1), *la loiauté deu roi* (p. 124, l. 7), etc.

1. *Li Temples*, l'ordre du Temple, dont le grand maître était Guillaume de Sonnac, qui fut tué quelques jours après (voy. Joinville, § 260, 270).

2. *Il* se comporte comme *je*. Cf. p. 115, n. 5.

3. *Leur*, et plus loin, *eus les*, se rapportent à *li Templier*, qui est dans la pensée de l'auteur : *li Temples* ne pourrait se construire comme *la gent* (p. 122, n. 4).

4. *Mieus*. Notre locution *à qui mieux mieux* est un composé maladroit des deux locu-

fuioient devant eus tout par mi la vile de la Massoure jusques aus chans par devers Babiloine[1]. Quant il cuidierent retourner ariere, li Turc leur lancierent trés et mairrien[2] par mi les rues, qui estoient estroites. La fu mors li cuens d'Artois, li sires de Couci que l'on apeloit Raoul[3], et tant des autres chevaliers qu'il furent esmé[4] a trois cens. Li Temples, ainsi come li maistres le me[5] dist depuis, i perdi quatorze vins omes armés et tous a cheval.

tions *à qui mieux* et *qui mieux mieux* (Cf. p. 57, n. 1). Selon Sarrazin, dont le récit, un peu différent de celui-ci, est imprimé plus loin, les Templiers n'auraient pas disputé le premier rang au frère du roi, mais lui auraient fait observer combien sa conduite était imprudente, et c'est seulement quand ils auraient été accusés de lâcheté qu'ils se seraient joints à l'avant-garde, bien qu'ils vissent clairement qu'ils couraient à la mort. Il ressort évidemment de ces deux récits que l'indiscipline seule du comte d'Artois, très atténuée par Joinville, causa le désastre partiel de cette journée. C'est une indiscipline pareille, stimulée par un aveugle point d'honneur, qui avait déjà failli perdre les Croisés devant Constantinople (voy. plus haut, p. 59, n. 4) et qui perdit réellement Baudouin à Andrinople (p. 66 ss.). C'est enfin à la même cause, on le sait, qu'il faut attribuer les mémorables défaites de la guerre de Cent Ans.

1. *Devers Babiloine.* Babylone d'Égypte était le nom qu'au moyen âge on donnait communément au Caire; cependant les auteurs tout à fait précis en font deux localités et semblent entendre par Babylone un faubourg du Caire.

2. *Trés et mairrien*, des poutres (*trabes*) et des bois de construction (*materiamen*).

3. *Raoul.* Raoul II de Couci, comte de 1242 ou 1243 à 1250.

4. *Esmé. Esmer*, estimer, évaluer (*æstimare*). *Esme* (voy. p. 131, l. 19) en est tiré et signifie estimation.

5. *Le me.* L'ancien français préfère à peu près constamment cette construction à celle qui est de règle aujourd'hui. Cf. p. 125, l. 3.

Je et mi chevalier acordames que nous irions sus courre a pluseurs Turs qui charjoient leur harnois[1] a main senestre en leur ost, et leur courumes sus. Endementres que nous les chacions par mi l'ost, je regardai un Sarrazin qui montoit seur son cheval, et uns siens chevaliers li tenoit le frein. La ou il tenoit ses deus mains a sa sele pour monter, je li donai de mon glaive par dessous les aisseles et le jetai mort. Et quant ses chevaliers vit ce, il laissa son seigneur et son cheval, et m'apoia, au passer que je fis[2], de son glaive entre les deus espaules et me coucha seur le col de mon cheval, et me tint si pressé que je ne pouoie traire m'espee que j'avoie ceinte, si me convint traire l'espee qui estoit a mon cheval[3], et quant il vit que j'oi m'espee traite, si tira son glaive a lui et me laissa.

Quant je et mi chevalier venimes hors de l'ost aus Sarrazins, nous trouvames bien sis mile Turs, par esme, qui avoient laissiees leur herberges et s'estoient trait aus chans. Quant il nous virent, il nous vindrent sus courre, et ocirent mon seigneur Hugon de Til-

1. *Harnois*. Ce mot (d'une racine inconnue, probablement celtique, plus le suffixe *-iscum*; la forme *harnas* (voy. p. 238, l. 2) renvoie au suff. *-ascum*) a un sens plus étendu en ancien français qu'aujourd'hui et signifie attirail de guerre, et même bagages en général (cf. notre *harnacher*). Les Sarrasins, voyant approcher les Français, essayaient de sauver ce qu'ils possédaient.

2. *Fis*. On dirait encore en italien : *al passar ch'io feci*. L'ancien français employait beaucoup plus librement que nous ne le faisons l'infinitif comme substantif.

3. *Cheval*. Épée de rechange qui était attachée à la selle du cheval.

chastel[1], seigneur de Conflens, qui estoit avec moi a baniere[2]. Je et mi chevalier ferimes des esperons et alames resqueurre[3] mon seigneur Raoul de Vasnau[4], qui estoit avec moi[5], qu'il avoient tirié a terre. Endementres que[6] j'en revenoie, li Turc m'apoierent de leur glaives; mes chevaus s'agenouilla pour le fais qu'il senti, et j'en alai outre par mi les oreilles deu cheval; et me resdreçai au plus tost que je poi, mon escu a mon col et m'espee en ma main; et mes sires Erars de Sivri[7], que Dieus assoille[8], qui estoit entour moi, vint a moi et nous dist que nous nous traisissons emprès une maison desfaite, et illec atendrions le roi qui venoit. Ainsi come nous en alions a pié et a cheval, une grans route de Turs vint heurter a nous, et me porterent a terre, et alerent par dessus moi, et firent voler mon escu de mon col. Et quant il furent outre passé, mes sires Erars de Sivri revint

1. *Monseigneur.* On faisait précéder du titre de *monseigneur* le nom de tout chevalier. Joinville n'y manque jamais, même quand il s'agit, comme ici, de ses subordonnés.

2. C.-à-d. qui était sous mes ordres et avait lui-même des chevaliers sous ses ordres. Tous les chevaliers mentionnés ci-après étaient également subordonnés à Joinville.

3. *Resqueurre* (passé déf. *escouï*, p. 134, dern. l.), de *reexcutere*, proprement ramener à soi par une secousse.

4. *Vasnau.* Thil-Châtel, Côte-d'Or, arr. Dijon, c. Is-sur-Tille. Conflans, Haute-Saône, arr. Lure, c. Saint-Loup. Vanault-le-Châtel, Marne, arr. Vitry, c. Heiltz.

5. *Avec moi.* Qui était un des chevaliers sous mes ordres.

6. *Endementres que*, pendant que (*in*, *dum* et *interim* plus l'*s* adverbiale).

7. *Sivri*, Saône-et-Loire, comm. Saisi, a. Autun, c. Epinac.

8. *Que Dieus assoille.* Cette formule employée en parlant de quelqu'un signifie toujours qu'il est mort.

seur moi et m'en mena, et en alames jusques aus murs de la maison desfaite, et illec revindrent a nous mes sires Hugues d'Escot[1], mes sires Ferris de Loupé[2], mes sires Renaus de Menoncourt[3]. Illec li Turc nous assailloient de toutes pars ; une partie d'eus entrerent[4] en la maison desfaite, et nous piquoient de leur glaives par dessus. Lors me dirent mi chevalier que je les preïsse par les freins, et je si fis, pour ce que li cheval ne s'en fuïssent. Et il se defendoient des Turs si vigoureusement qu'il furent loué de tous les preudomes de l'ost, et de ceus qui virent le fait et de ceus qui l'ouirent dire. La fu navrés mes sires Hugues d'Escos de trois glaives eu visage, et mes sires Ferris de Loupé d'un glaive par mi les espaules, et fu la plaie si large que li sans li venoit deu cors aussi gros come li bondons d'un tonel ; mes sires Erars de Sivri fu ferus d'une espee par mi le visage si que li nés li cheoit seur la levre. Et lors il me souvint de mon seigneur saint Jaque[5], que je requis : « Beaus sire sains Jaques, aidiés moi et secourés a cest besoing ! » Maintenant que j'oi faite ma proiere, mes sires Erars de Sivri me dit : « Sire,

1. Ecot, Hte-Marne, arr. Chaumont, c. Andelot.

2. Louppi le-Château, Meuse, arr. Bar, c. Vaubecourt.

3. *Menoncourt*, arr. Belfort, c. Fontaine.

4. *Entrerent*. Nous avons conservé cet accord dans « la plupart disent », etc. Cf. p. 122, n. 4.

5. *Saint Jaque*. Saint Jacques était regardé comme le patron de ceux qui combattaient contre les Infidèles. Cette croyance remontait à la légende d'après laquelle cet apôtre était apparu à Charlemagne pour l'engager à délivrer l'Espagne des mains des Sarrasins.

se vous cuidiiés que je ne mi oir n'i eüssiens reprouvier[1], je vous iroie querre secours au conte d'Anjou, que je voi la en mi les chans. » Et je li dis : « Mes sire Erars, li me semble que vous feriiés vostre grant oneur[2] se vous nous aliiés querre aide pour nos vies sauver, car la vostre est bien en aventure. » Et je disoie bien voir, car il fu mors de cele bleceüre. Il demanda conseil a tous nos chevaliers qui la estoient, et tuit li louerent[3] ce que je li avoie loué; et quant il oui ce[4], il me proia que je li laissasse aler son cheval, que je li tenoie par le frein avec les autres, et je si fis. Au conte d'Anjou vint, et li requist qu'il me venist secourre moi et mes chevaliers. Uns riches ons qui estoit avec lui li desloua, et li cons d'Anjou li dist qu'il feroit ce que mes chevaliers li requeroit : son frein tourna pour nous venir aidier, et pluseur de ses sergens ferirent des esperons. Quant li Sarrazin les virent, si nous laissierent. Devant ces sergens vint mes sires Pierres d'Auberive[5] ; et quant il vit que li Sarrazin nous eurent laissiés, il couru seur tout

1. *Reprouvier* (du thème de *reprobare* et du suffixe *-arium*), reproche. Cf. p. 119, n. 5.

2. *Oneur*. Cette locution signifie : « Vous feriez une chose qui vous honorerait beaucoup. »

3. *Louerent*. *Louer* a presque toujours, en ancien français, le sens de conseiller. Cf. cependant p. 133, l. 9.

4. *Quant il oui ce*. Remarquez l'hésitation d'Érart de Sivri à aller chercher du secours. Il ne s'y décide que parce qu'il se sent blessé à mort. Ce préjugé chevaleresque se retrouve dans les chansons de geste et a eu dans nos guerres plus d'une fâcheuse conséquence.

5. *Auberive*. Haute-Marne, arr. de Langres.

plein[1] de Sarrazins qui tenoient mon seigneur Raoul de Vasnau, et le rescoui mout blecié.

La ou[2] j'estoie a pié, et mi chevalier aussi blecié come il est devant dit, vint li rois a toute[3] sa bataille, a grant noise et a grant bruit de trompes et de nacaires[4], et s'aresta seur un chemin levé. Mais onques si bel armé ne vi; car il paroit dessus toute sa gent dès les espaules en amont[5], un heaume doré en son chief, une espee d'Alemaigne en sa main. Quant il fu la arestés, si bon chevalier qu'il avoit en sa bataille, que je vous ai devant només, se lancierent entre les Turs. Et sachiés que ce fu uns trés beaus fais d'armes, car nus n'i traioit ne d'arc ne d'arbalestre[6], ainçois estoit li fereïs[7] de maces et d'espees des Turs et de nostre gent, qui tuit estoient meslé. Uns miens

1. *Tout plein* forme une locution adverbiale équivalente à « un grand nombre »; elle est encore usitée dans les patois de l'Est.

2. *La ou*, ici « au moment où ». Cf. ci-dessus, p. 120, n. 6.

3. *A toute*. Voy. p. 41, n. 3. Remarquez à la ligne suivante *a* au sens de *avec*.

4. *Nacaires*. Les *nacaires* (étymologie arabe) sont des trompettes arabes.

5. *Amont*. Ce passage n'est pas le seul qui nous apprenne que saint Louis était de très haute taille.

6. *D'arbalestre*. Les chevaliers méprisaient les armes de jet et ceux qui les employaient, comme le prouvent les vers suivants de *Girard de Vienne* :

Mal dehé ait (= *maudit soit*) [qui premier fu archier!
Il fu coarz, il n'osa apro- [chier.

7. *Fereïs*, action de battre, du thème de *ferire* et du suffixe *-aticium* qui a servi à former des substantifs de signification collective, *bouteïs*, *couleïs* (auj. *coulis*), *froisseïs*, *hurteïs*, *lanceïs*, *poigneïs*, *toueilleïs*, etc. dans l'ancienne langue, et dans la langue actuelle, *abatis*, *arrachis*, *éboulis*, *gâchis*, *hachis*, *lavis*, etc. Voyez A. Darmesteter, *De la création des mots nouveaux*, p. 91.

escuiers, qui s'en estoit fuïs a toute ma baniere et estoit revenus a moi, me bailla un mien roncin flamenc seur quoi je montai, et me trais[1] vers le roi tous[2] coste a coste.

Endementres que nous estions ainsi, mes sires Jehans de Valeri li preudons vint au roi et li dist qu'il louoit qu'il se traisist a main destre seur le flun pour avoir l'aide deu duc de Bourgoigne et des autres qui gardoient l'ost, que nous avions laissiés, et pour ce que si sergent[3] eüssent a boire, car li chaus estoit ja grans levés. Li rois comanda a ses sergens qu'il li alassent querre ses bons chevaliers qu'il avoit entour lui de son conseil, et les noma tous par leur non[4]. Li sergent les alerent querre en la bataille, ou li hustins[5] estoit grans d'eus et des Turs. Il vindrent au roi, et leur demanda conseil, et il dirent que mes sires Jehans de Valeri le conseilloit mout bien. Et lors comanda li rois au gonfanon saint Denis[6] et a ses

1. *Trais*, parfait régulier de *traire* (*traxi*). On conjuguait je *trais*, tu *traisis*, il *traist*. Cf. p. 70, n. 2.

2. *Tous*. Cf. p. 122, n. 6.

3. *Sergent*. Voy. au *Glossaire*, art. *Armée*. On comptait en moyenne au XIIIe siècle une dizaine de gens de pied par combattant monté.

4. *Non*. Remarquez ce conseil tenu en plein combat. Le roi, au lieu de donner des ordres à ses barons, se croit obligé de leur demander leur avis; en effet, chaque seigneur avait, en principe, le droit d'opérer pour son compte. On conçoit que ce système eût les plus fâcheux effets pour la suite et la promptitude des opérations. Aussi eut-on de bonne heure l'idée d'en confier la direction à un seigneur désigné par tous avant l'action. On voit déjà ce système pratiqué lors de la quatrième croisade. V. *Gloss.*, art. *Armée*.

5. *Hustins*, mêlée, chamaillement.

6. *Saint Denis*. Cf. p. 128, n. 5.

banieres qu'il se traisissent a main destre vers le flun[1]. A l'esmouvoir l'ost le roi[2] reut grant noise de trompes, de nacaires et de cors sarrazinois. Il n'eut gueres alé quant il eut pluseurs messages deu conte de Poitiers son frere, deu conte de Flandres[3] et de pluseurs autres riches omes qui illec avoient leur batailles, qui tuit li proioient qu'il ne se meüst, car il estoient si pressé des Turs qu'il ne le pouoient sivre. Li rois rappela tous ses preudomes chevaliers de son conseil, et tuit li louerent qu'il atendist; et un peu après mes sires Jehans de Valeri revint, qui blasma le roi et son conseil de ce qu'il estoient en demeure[4]; après tous ses conseus li loua qu'il se traisist seur le flun aussi come li sires de Valeri li avoit loué. Et maintenant li conestables, mes sires Humbers de Beaujeu, vint a lui et li dist que li cons d'Artois ses freres se defendoit en une maison a la

Gonfanon du germ *gund* et *fanôn*, litt. étendard de guerre.

1. *Flun*. Le roi, ayant passé la branche secondaire du Nil en aval de son camp, avait marché dans la direction de la branche principale : il oblique à droite pour se retrouver en face de son camp.

2. *Roi*. Il ne faut pas construire « à l'ébranlement de l'armée du roi », car les noms de personnes seuls peuvent employer le cas régime comme génitif ; l'*ost* est régime direct d'*esmovoir* et l'*esmouvoir l'ost le roi* tout entier forme une locution prise substantivement, l'infinitif en ce cas pouvant, en ancien français, prendre un régime direct. Cf. p. 131. n. 2.

3. *Conte de Flandres*. Guillaume de Dampierre, qui avait épousé en 1218 la comtesse de Flandres, Marguerite, fille puînée de Baudouin IX, comte de Flandres, devenu lors de la quatrième croisade empereur de Constantinople.

4. *Demeure*, substantif tiré de *demourer*, station, retard.

Massoure, et qu'il l'alast secourre. Et li rois li dist : « Conestables, alés devant, et je vous sevrai. » Et je dis au conestable que je seroie ses chevaliers, et il m'en mercia mout. Nous nous meïmes a la voie pour aler a la Massoure. Lors vint uns sergens a mace au conestable tous effreés, et li dist que li rois estoit arestés et li Turc s'estoient mis entre lui et nous. Nous nous tournames, et veïmes qu'il en i avoit bien mil et plus entre lui et nous, et nous n'estions que sis. Lors dis j'au conestable : « Sire, nous n'avons pouoir d'aler au roi par mi ceste gent, mais alons amont[1], et metons cest fossé que vous veés devant vous entre nous et eus, et ainsi pourrons revenir au roi. » Ainsi come je le louai li conestables le fist. Et sachiés que s'il se fussent pris garde de nous il nous eüssent tous mors[2]; mais il entendoient au roi et aus autres grosses batailles, par quoi il cuidoient que nous fussons des leur.

Tandis que nous revenions aval[3] par dessus le flun, entre le ru[4] et le flun, nous veïmes que li rois estoit venus seur le flun, et que li Turc en amenoient les autres batailles ferant et batant de maces et d'espees, et firent flatir[5] toutes les autres batailles avec la

1. *Amont*, en remontant vers Mansourah la branche de Damiette.

2. *Mors*. Le part. passé de *mourir* peut avoir le sens de tué.

3. *Aval*. Après être encore allés un peu *amont*, ils reviennent *aval*.

4. *Le ru*. Ce ruisseau n'a pas été signalé plus haut ; il faut peut-être l'identifier au fossé mentionné huit lignes auparavant. Il faut avouer que le détail des opérations est peu clair. Cf. *Notice*, p. 101.

5. *Flatir* (germ. *flat*, plat, et terminaison *-ire*), s'aplatir, tomber à plat.

bataille le roi seur le flun. La fu la desconfiture si grans que pluseur de nos gens recuidierent[1] passer a nou par devers le duc de Bourgoigne, ce qu'il ne peurent faire, car li cheval estoient lassé et li jours estoit eschaufés, si que nous voions, endementres que nous venions aval, que li fluns estoit couvers de lances et d'escus et de chevaus et de gens qui se noioient et perissoient. Nous venimes a un poncel[2] qui estoit par mi le ru, et je dis au conestable que nous demourissons pour garder cel poncel : « Car se nous le laissons, il ferront seur le roi par deça, et se nostre gent sont assailli de deus pars, il pouront bien perdre. » Et nous le feïmes ainsi. Et dit l'on que nous estions trestuit perdu dès cele journee[3], se li cors le roi[4] ne fust; car li sires de Courtenai[5] et mes sires Jehan de Seillenai[6] me conterent que sis Turc estoient venu au frein le roi et l'en menoient pris, et il tous seus s'en delivra aus grans cous[7] qu'il leur dona de s'espee; et quant sa gent virent

1. *Recuidierent passer* équivaut à *cuidierent repasser*.

2. *Poncel*, de *ponticellum*, petit pont.

3. *Journee*. On sait qu'ils le furent bientôt après le succès apparent de cette bataille.

4. *Li cors le roi*. « Le corps du roi » équivaut à « la personne du roi, le roi ». Ici cette périphase a encore une raison d'être, mais dans certains textes, surtout du XIVe siècle, on la trouve employée perpétuellement pour désigner une personne ou remplacer un pronom personnel. Cf. p. 28, n. 3.

5. *Courtenai*. Loiret, arr. Montargis (?).

6. *Sellenai*. Seignelai, Yonne, arr. Auxerre.

7. *Aus grans cous*. La préposition *a*, qui a en ancien français les sens les plus variés, marque ici le moyen.

que li rois metoit defense en lui, il prirent cuer, et laissierent le passage deu flun pluseur d'eus et se traistrent vers le roi pour lui aidier.

A nous tout droit, qui gardions le poncel, vint li cons Pierres de Bretaigne[1], qui venoit tout droit devers la Massoure, et estoit navrés d'une espee par mi le visage si que li sans li cheoit en la bouche; seur un bel cheval bien fourni[2] seoit, ses renes[3] avoit getees seur l'arçon[4] de sa sele et le tenoit a ses deus mains, pour ce que sa gent qui estoient darieres, qui mout le pressoient, ne le getassent deu pas[5]. Bien sembloit qu'il les[6] proisast peu, car quant il getoit le sanc de sa bouche il disoit mout souvent : « Voi! par le chief Dieu, avés veü de[7] ces ribaus[8]? » En la fin de la bataille venoit li cons de Soissons[9] et

1. *Pierres de Bretaigne.* C'est Pierre, surnommé *Mauclerc*, qui avait joué un si grand rôle dans les troubles de la minorité de saint Louis. Comte depuis 1213, il avait, en 1237, résigné son duché à son fils Jean. Il mourut en mer, au mois de mai 1250.

2. *Bien fourni*, en bon point, fort. *Fournir* du germ. *furnjan*.

3. *Renes*, de *retinas* (dérivé de *retinere*); c'est donc à tort qu'on a écrit autrefois *resnes* et que nous écrivons encore *rênes*.

4. *Arçon*, de *arcionem* (dérivé de *arcus*). L'arçon est l'une des deux pièces de bois cintrées qui forment le corps de la selle.

5. *Pas.* Ne le fissent aller plus vite que le pas.

6. *Les.* Les Sarrasins.

7. *Avés veü de.* Ce *de*, après *voir*, *ouir*, est fréquent en ancien français.

8. *Ribaus. Ribaut* est d'abord un terme de mépris, du même thème (germ.) que *hriba*, femme de mauvaise vie. Au XIVe siècle le mot s'est souvent appliqué aux soldats à pied que les chevaliers tenaient en médiocre estime (voyez plus loin, p. 204, l. 7 et *Glossaire*, art. *Soldées*).

9. *Li cons de Soissons* Jean II de Nesles, comte de 1237 à 1270.

mes sires Pierres de Nuevile[1] que l'on apeloit Caier, qui assés avoient soufert de cous cele journee. Quant il furent passé, et li Turc virent que nous gardions le pont, il les laissierent, et[2] quant il virent que nous avions tournés les visages vers eus. Je vin au conte de Soissons, cui cousine germaine j'avoie espousee[3], et li dis : « Sire, je croi que vous feriiés bien se vous demouriiés a cest poncel garder ; car se nous laissons le poncel, cist Turc que vous veés ci devant vous se ferront ja par mi, et ainsi iert li rois assaillis par darieres et par devant. » Et il demanda, s'il demouroit, se je demourroie, et je li respondi : « Ouil, mout voulentiers. » Quant li conestables oui ce, il me dist que je ne me partisse de la tant qu'il revenist, et il nous iroit querre secours.

La ou je demourai ainsi seur mon roncin[4] me demoura li cons de Soissons a destre et mes sires Pierres de Nuevile a senestre. A tant[5] es vous[6] un Turc qui vint devers la bataille le roi qui dariere

1. *Nuevile*. Neuville-au-Pont, Haute-Marne, arr. Vassi, c. Saint-Dizier.

2. *Et*. Construisez : les Turcs nous laissèrent, quand ils [le duc de Bretagne et les autres] furent passés et quand ils [les Turcs] virent.

3. *Espousee*. Il s'agit ici de la première femme de Joinville, Alaïs de Grandpré (cf. p. 89, n. 1).

4. *Roncin*. Le roncin est un cheval de charge ou de service ; le palefroi, un cheval de marche ou de parade ; la haquenée, une jument de selle d'allures douces ordinairement réservée aux dames ; le coursier ou destrier, un cheval de bataille.

5. *A tant*, alors, proprement avec cela, à ce moment de l'action.

6. *Es vous*, voici, de *ecce vos*, *eis vos*, *es vos*. Ce genre de formation est commun dans les langues romanes : cf. (de *eccum vos*, etc.) le provençal *ecvos*, l'italien *eccomi*, etc.

nous estoit, et feri par dareire mon seigneur Pierre de Nuevile d'une mace, et le coucha seur le col de son cheval deu coup qu'il li dona, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa gent. Quant li Turc virent que nous ne lairions pas le poncel, il passerent le ruissel et se mirent entre le ruissel et le flun ainsi comme nous estions venu aval; et nous nous traisimes encontre eus en tel maniere que nous estions tuit apareillié a eus sus courre[1] s'il voussissent passer vers le roi et s'il voussissent passer le poncel. Devant nous avoit deus sergens le roi, dont li uns avoit non Guillaume de Boon[2] et li autres Jehan de Gamaches[3], a cui li Turc qui s'estoient mis entre le flun et le ru amenerent tout plein de vilains a pié qui leur getoient motes de terre : onques ne les peurent metre seur nous[4]. Au darien[5] il amenerent un vilain a pié qui leur geta trois fois le feu grejois : l'une des fois recoilli Guillaumes de Bouon le pot de feu grejois a sa rouele[6], et s'il se fust pris a rien seur lui il eüst esté tous ars. Nous estions tuit couvert de pilès[7] qui eschapoient des sergens. Or avint ainsi que je

1. *Courre.* A sert en même temps pour *courre* et pour *eus.*

2. *Boon*, St-André et St-Georges de Bohon, Manche, a. Saint-Lô, c. Carentan.

3. *Gamaches*, Somme, arr. Abbeville.

4. Les faire reculer jusqu'à nous.

5. *Au darien*, en dernier lieu. *Darien* est pour *darerien* (de *de*, *ad*, *retro* et suffixe *-anum*); le même composé (plus le suffixe *-arium*) donne *darenier*, *derenier*, *dernier*.

6. *A sa rouele.* *A* = avec (voy. p. 41, n. 3 et p. 139, n. 7); *rouele* (*rotellam*) = petit bouclier rond.

7. *Pilès.* *Pilet* (de *pilum*, plus suffixe *-ittum*), dard, trait.

trouvai un gamboison[1] d'estoupes a un Sarrazin : je tournai le fendu devers moi et fis escu deu gamboison, qui m'eut grant mestier; car je ne fui pas bleciés de leur pilès qu'en cinc lieus et mes roncins en quinze lieus. Or avint encore ainsi qu'uns miens bourjois de Joinvile m'aporta une baniere de mes armes a un fer de glaive. Et toutes les fois que nous voiiions qu'il pressoient les sergens, nous leur couriens sus, et il s'en fuioient. Li bons cons de Soissons, en cel point la ou nous estions, se moquoit a moi et me disoit : « Seneschaus, laissons huër ceste chenaille[2], que, par la coife Dieu (ainsi comme il juroit), encore en parlerons nous entre vous et moi[3] de ceste journee es chambres des dames[4]. »

Le soir au souleil couchant nous amena li conestables les arbalestriers le roi a pié, et s'arengierent[5] devant nous; et quant li Sarrazin les virent metre pié en l'estrier des arbalestres[6], il s'en fuïrent et nous laissierent. Et lors me dist li conestables : « Seneschaus, c'est bien fait. Or vous en alés vers le roi, si ne le laissiés ui mais[7] jusques a tant qu'il iert

1. *Gamboison*, de *gambais* (du germ. *wamba*, ventre). Voy. ce mot au *Glossaire*.

2. *Chenaille*, de *canem*, plus le suffixe *-alia*, ramas de chiens. *Canaille* a été repris à l'italien *canaglia*.

3. *Entre vous et moi*. Voyez p. 81, n. 1.

4. *Des dames*. Les dames recevaient les visites dans leurs *chambres*, les *salles* servant surtout aux réceptions d'hommes.

5. *S'arengierent*, au sens étymologique, formèrent les rangs (*renc*, du germ. *ring*, cercle).

6. *Arbalestres*. Les plus grandes arbalètes se bandaient au moyen d'un étrier sur lequel on appuyait fortement le pied.

7. *Ui mais* est à peu près

descendus en son paveillon[1]. » Si tost come je vin au roi, mes sires Jehans de Valeri vint a lui et li dist : « Sire, mes sires de Chasteillon[2] vous prie que vous li donés la rieregarde[3]. » Et li rois si fist mout voulentiers, et puis si se mist au chemin; endementiers que nous en venions, je li fis oster son heaume et li baillai mon chapel de fer pour avoir le vent[4]. Et lors vint frere Henris de Ronai[5], prevos de l'Ospital, a lui, qui[6] avoit passé la riviere, et li baisa la main toute armee. Et il li demanda[7] s'il savoit nules noveles deu conte d'Artois son frere, et il li dist[8] qu'il en savoit bien noveles, car il estoit certains que ses freres li cons d'Artois estoit en paradis. « Et, sire, » dist li prevos, « vous[9] en aiés bon reconfort; car si grans oneurs n'avint onques a roi de France come il vous est avenu : car pour combatre a vos enemis

synonyme de *ui* ; on trouve non moins souvent, par l'interversion des mêmes éléments, *mais ui* ou *mesui*.

1. *Paveillon* (*papilionem*, pavillon), tente ronde en toile différente par la forme du *tref* (de *trabem*, poutre, ou au sens métaphorique de toit, demeure, qui est déjà dans Horace, *Od*. IV, I, 20).

2. *Chasteillon*. Gaucher de Châtillon, neveu de Hugues V, comte de Saint-Pol, qui mourut plus tard héroïquement en défendant le roi dans le village où il fut pris (cf. Joinville, § 391-392).

3. *La rieregarde*. Le poste le plus périlleux.

4. *Vent*. C'est-à-dire : pour qu'il (le roi) eût de l'air. Joinville avait un chapeau de fer qui laissait le visage découvert, et le roi un heaume fermé.

5. *Ronai*, Rosnai-l'Hôpital, Aube, arr. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

6. *Qui*. Le frère Henri qui venait seulement de passer.

7. *Li demanda*. Le frère demanda au roi.

8. *Dist*. Le roi dit au frère.

9. *Vous*. L'ancien français emploie volontiers les pronoms avec les verbes à l'impératif.

avés passé une riviere a nou, et les avés desconfis et chaciés deu champ, et gaaigniés[1] leur engins et leur herberges, la ou vous gerrés[2] encore anuit. » Et li rois respondi que Dieus en fust aourés de tout ce qu'il li donoit; et lors li cheoient les lermes des ieus mout grosses.

Quant nous venimes a la herberge[3], nous trouvames que li Sarrazin a pié tenoient les cordes d'une tente, qu'il avoient destendue, d'une part, et nostre menue gent d'autre. Nous leur courumes sus, li maistres deu Temple et je, et la tente demoura a nostre gent.

En cele bataille eut mout de gent, et de grant bobanz[4], qui s'en vindrent mout honteusement fuiant par mi le poncel dont je vous ai avant parlé, et s'en fuïrent effreeement[5], n'onques n'en peümes nul arester delés nous, dont j'en nomeroie bien, des queus je me souferrai[6], car mort sont. Mais de mon seigneur Guion Mauvoisin ne me souferrai je mie: car il en vint[7] de la Massouré onourablement, et bien toute la voie que li conestables et je en alames

1. *Gaaigniés*, ici conquis.

2. *Gerrés*, 2e pers. plur. du futur, phonétiquement régulière, de *gesir*.

3. *Herberge*. Il s'agit ici du camp des Sarrasins sur la rive droite de la branche dont le camp des Croisés occupait la rive gauche. Les Croisés, ayant délogé leurs ennemis, s'installent dans leur camp.

4. *Bobanz*, ostentation, étalage; mot qui se rattache au latin *bombum*.

5. *Effreeement*, de *effreee* (voyez p. 68, n. 5) plus le suffixe *-ment*, d'une façon troublée.

6. *Souferrai*. Voyez p. 112, note 4.

7. *En vint*. *En* est ici purement explétif; cf. notre locution : il s'en vint.

amont il revenoit aval[1]; et en la maniere que li Turc amenerent le conte de Bretaigne et sa bataille en ramenerent il mon seigneur Guion Mauvoisin et sa bataille, qui eut grant los[2], il et sa gent, de cele journee; et ce ne fu pas de merveille[3] se il et sa gent se prouverent[4] bien cele journee; car l'on me dist, icil qui bien savoient son convine[5], que toute sa bataille, n'en failloit gueres, estoit toute[6] de chevaliers de son lignage et de chevaliers qui estoient si ome lige.

Quant nous eümes desconfis les Turs et chaciés de leur herberges et que nul de nos gens ne furent demouré en l'ost, li Bedouin se ferirent[7] en l'ost des Sarrazins, qui mout estoient grans gens[8]. Nule chose deu monde il ne laissierent en l'ost des Sarrazins qu'il n'en portassent tout ce que li Sarrazin avoient laissié[9]; ne je n'oui onques dire que li Bedouin qui

1. *Aval*. Cf. plus haut, p. 138, notes 1 et 3.

2. *Los*, gloire, honneur, de *laus*, exclamation admirative, *vivat*.

3. *De merveille*. « Il n'y avait pas de quoi s'émerveiller. »

4. *Se prouverent*, se montrèrent.

5. *Convine*. Probablement de *convenire* par l'intermédiaire d'un *convenium*, plur. *convenia*, devenu un féminin singulier, *convigne*, puis, par changement de suffixe, *convine*.

6. *Toute*. Répétition naïve de *toute*.

7. *Ferirent*. Joinville revient ici à un épisode antérieur. On dirait aujourd'hui avec le plus-que-parfait : « Pendant l'intervalle où, ayant chassé les Turcs de leur camp, nous l'avions nous-mêmes laissé vide [pour poursuivre les Turcs], les Bédouins y étaient entrés. »

8. *Grans gens*. Entendez : « qui étaient très nombreux ».

9. *Laissié*. Anacoluthe. Cf. p. 122, n. 2 et p. 123, n. 2.

estoient sougit[1] aus Sarrazins en vaussissent pis de chose[2] qu'il leur eüssent tolue ne robee[3], pour ce que leur coustume est teus et leur usages qu'il courent tousjours sus aus plus foibles.

Pour ce qu'il afiert a la matiere vous dirai je queus gens sont li Bedouin. Li Bedouin ne croient point en Mahomet, ainçois croient en la loi Ali[4], qui fu oncles Mahomet, et aussi i croit li Vieus de la Montaigne, cil qui nourist les Assacis[5]; et croient que, quant li ous muert pour son seigneur ou en aucune bone entencion, que[6] l'ame d'eus[7] va en meilleur cors et en plus aaisié[8] que devant; et pour ce ne font force[9] li Assaci s'on les ocit quant il font le comandement deu Vieil de la Montaigne.

Li Bedouin ne demeurent en viles n'en cités n'en chasteaus, mais gisent adès[10] aus chans, et leur maisnies[11], leur femes, leur enfans fichent le soir, de

1. *Sougit*, sujet, *subjectum*.

2. *De chose*. Entendez : « Qu'ils aient été moins estimés à cause de chose.... »

3. *Robee*. *Rober* (germ. *rauban*), voler.

4. *Ali*. Ali était cousin et non oncle de Mahomet, et c'est une erreur de dire que les Bédouins ne croyaient pas à la mission de Mahomet.

5. *Assacis*, de l'arabe *haschaschi*, pluriel de *haschich*, mangeur de haschich. On sait que l'italien *assassino*, d'où notre *assassin*, vient du nom de ces redoutables sectaires.

6. *Que*. Cf. p. 114, n. 3.

7. *D'eus*. Anacoluthe : *eus* se rapporte à l'idée plurielle contenue dans la propos. précédente.

8. *Aaisié*, mis à l'aise, heureux, de *a* et *aisier*; *aisier*, d'après l'étymologie communément admise de *ansiare* pour *ansare* (de *ansa*) = *præbere ansam*, faciliter.

9. *Ne font force*, n'attachent pas d'importance, ne se soucient pas.

10. *Adès* (*ad* et ?) toujours.

11. *Maisnies*. *Maisnie*, gens

nuit, ou de jour quant il fait mal tens, en unes manieres de herberges qu'il font de cercles de toneaus loiés a perches, aussi come li char a ces dames sont[1], et seur ces cercles gietent peaus de moutons, que l'on apele peaus de Damas, conreees[2] en alun. Li Bedouin meesme en font grans pelices[3], qui leur cuevrent tout le cors, leur jambes et leur piés. Quant il pluet le soir et fait mal tens la nuit, il s'encloent dedens leur pelices, et ostent les freins a leur chevaus et les laissent paistre delés eus. Quant ce vient a l'endemain, il restendent leur pelices au souleil et les frotent et les conroient; ne ja n'i parra chose qu'eles aient esté mouilliees le soir. Leur creance est teus que nus ne puet mourir qu'a son jour; et pour ce ne se vuelent il armer, et quant il maudient leur enfans si leur dient : « Ainsi soies tu honis come li Frans[4], qui s'arme pour peeur de mort! » En bataille il ne portent riens que l'espee et le glaive. Près que[5] tuit sont vestu de seurpelis[6] aussi come li prou-

qui habitent la maison, pour *maisniee* (*mansionata*) par changement de suffixe.

1. *Sont.* On voit que les chars où voyageaient les dames du XIIIe siècle ressemblaient fort aux charrettes couvertes de toile dont se servent nos maraîchers.

2. *Conreees*, arrangés, ici corroyées. Cf. p. 67, n. 2.

3. *Pelice*, du pluriel *pellicea*, manteau de peaux.

4. *Li Frans.* Franc est le nom donné dans tout l'Orient aux chrétiens latins. Cet emploi du mot *Franc* vient des Byzantins et remonte au temps de l'empire de Charlemagne.

5. *Près que.* La formation de notre mot *presque* apparaît clairement dans l'usage ancien où la séparation des éléments est possible.

6. *Seurpelis*, surplis (*super pelliceum*).

voire[1]; de touailles sont entorteilliees[2] leur testes qui leur vont par dessous le menton, dont laides gens et hisdeuses sont a regarder, car li chevel des testes et des barbes sont tuit noir[3]. Il vivent deu lait de leur bestes et achatent les pasturages es berries[4] aus riches omes de quoi leur bestes vivent. Le nombre d'eus ne savroit nus nomer, car il en a eu roiaume d'Egipte, eu roiaume de Jerusalem et en toutes les autres terres des Sarrazins et des mescreans, a cui il rendent grans treüs[5] chascun an. J'ai veü en cest païs, puis que je revin d'outre mer, aucuns desloiaus crestiiens qui tenoient la loi des Bedouins, et disoient que nus ne pouoit mourir qu'a son jour; et leur creance est si desloiaus qu'il vaut autant dire come Dieus n'ait pouoir de nous aidier : car il seroient fol cil qui serviroient Dieu se nous ne cuidions qu'il eüst pouoir de nous eslongier nos vies et de nous garder de mal et de mescheance; et de lui devons nous croire qu'il est poissans de toutes choses faire[6].

(§ 214 ss.)

1. *Prouvoire*, de *presbyterum*, accentué sur la 2e syllabe : *prestre* (cas sujet) de *presbyter* accentué sur la première.

2. *Entorteilliees*, entortillées (*in-torticulare*, dérivé de *tortum*).

3. *Noir*. Les cheveux blonds dominaient de beaucoup dans la France du moyen âge, surtout dans l'aristocratie.

4. *Berrie* (étym. arabe ?), lande, pâturage vague.

5. *Treüs*, tributs. *Treü* est le dérivé régulier de *tributum*, *b* tombant devant les voyelles labiales (cf. *taon*, *viorne*, *eü*, *beü*).

6. *Faire*. Ce renseignement sur l'infiltration en France, par le moyen des croisades, des doctrines fatalistes des Musulmans (et non pas seulement, comme le croit Joinville, des Bédouins) est fort curieux à relever.

III

Le retour est mis en délibération.

Saint Louis, après sa captivité et sa délivrance, était arrivé à Acre, laissant en Égypte une partie des Croisés encore entre les mains des Sarrasins; on ne savait s'il comptait retourner en France ou poursuivre la croisade en Syrie.

En cel point que nous estions en Acre envoia li rois querre ses freres, et le conte de Flandres, et les autres riches omes, a un diëmenche, et leur dist ainsi : « Seigneur, ma dame la reïne ma mere m'a mandé et prie tant come ele puet que je m'en voise[1] en France, car mes roiaumes est en grant peril; car je n'ai ne pais ne treves au roi d'Engleterre[2]. Cil de ceste terre a cui j'en ai parlé m'ont dit que se je m'en vois ceste terre est perdue, car il s'en vendront tuit après moi, pour ce que nus n'i osera demourer a si peu de gent. Si vous pri, » fist il, « que vous i pensés; et pour ce que la besoigne est grosse je vous doing respit de moi[3] respondre ce que bon vous semblera jusques a d'ui en uit jours. »

1. *Voise*, forme ancienne du subj. d'*aler*.

2. *D'Engleterre*. La paix dont il a été parlé plus haut ne fut conclue qu'après le retour du roi, en 1259.

3. *De moi*. L'ancien français ne distinguait pas aussi régulièrement que la langue actuelle entre la forme emphatique et la forme conjointe des pronoms personnels.

Dedens ces uit jours vint li legas[1] a moi et me dist ainsi qu'il n'entendoit mie coment li rois eüst pouoir de demourer; et me proia mout acertes[2] que je m'en voussisse revenir en sa nef. Et je li respondi que je n'en avoie pouoir, car je n'avoie riens, ainsi come il le savoit, pour ce que j'avoie tout perdu en l'eaue, la ou j'avoie esté pris[3]; et ceste response ne li fis je pas pour ce que je ne fusse mout voulentiers alés avec lui, mais que[4] pour une parole que mes sires de Bourlainmont[5], mes cousins germains, que Dieus assoille[6], me dist quant je m'en alai outre mer : « Vous en alés outre mer, » fist il : « or vous prenés garde au revenir; car nus chevaliers, ne povres ne riches, ne puet revenir qu'il ne soit honis s'il laisse en la main des Sarrazins le peuple menu nostre seigneur en la quel compaignie[7] il est alés. » Li legas se courrouça a moi, et me dist que je ne le deüsse pas avoir refusé[8].

Le dïemenche après revenimes devant le roi, et lors demanda li rois a ses freres et aus autres barons et au conte de Flandres quel conseil il li donroient ou

1. Le légat du pape, Eudes de Châteauroux, qui accompagnait la croisade en vue de la diriger religieusement.

2. *Acertes* (ad certas), sérieusement, instamment.

3. *Pris*. Voy. *Notice*, p. 91 et 92.

4. *Mais que*. Entendez : « Je lui fis cette réponse, non que je ne fusse volontiers allé avec lui, mais.... »

5. *Bourlainmont*, auj. Bourlemont, comm. de Frébécourt, Vosges, a. Neufchâteau, c. Coussey.

6. *Assoille*. Voy. p. 152, n. 7.

7. *En la quel compaignie*, en la compagnie de qui, façon de parler assez fréquente chez Joinville.

8. *Refusé*. Nous dirions :

de s'alee ou de sa demouree. Il respondirent tuit qu'il avoient chargié[1] a mon seigneur Guion Mauvoisin le conseil qu'il vouloient doner au roi. Li rois li comanda qu'il deïst ce qu'il li avoient chargié, et il dist ainsi : « Sire, vostre frere et li riche ome qui ci sont ont regardé a vostre estat[2], et ont veü que vous n'avés pouoir de demourer en[3] cest païs a l'oneur de vous ne de vostre regne ; que de tous les chevaliers qui vindrent en vostre compagnie, dont vous en amenastes en Cipre deus mile et uit cens, il n'en a pas en ceste vile cent de remanant ; si vous loent il, sire, que vous en alés en France, et pourchaciés[4] gent et deniers par quoi vous poissiés hastivement revenir en cest païs vous vengier des enemis Dieu qui vous ont tenu en leur prison. » Li rois ne se vout pas tenir a ce que mes sires Guis Mauvoisin[5] avoit dit, ains demanda au conte d'Anjou, au conte de Poitiers et au conte de Flandres et a pluseurs autres riches omes qui seoient emprès eus, et tuit s'acorderent a mon seigneur Guion Mauvoisin. Li legas demanda au conte Jehan de Jaffe[6], qui seoit emprès eus, qu'il li sem-

« que je n'aurais pas dû le refuser. »

1. *Chargié*, ici confié, remis.

2. *Estat*, mot savant, de *statum*, ici, comme très souvent en ancien français, état des affaires, situation de fortune.

3. *En*. *En* est purement explétif; cf. p. 145, n. 7.

4. *Pourchaciés*. *Pourchacier*, ici simplement se procurer; cf. p. 50, n. 4.

5. *Guis Mauvoisin*. *Mauvoisin* est au cas régime (génitif); *Guis Mauvoisin* est proprement « Gui fils de Mauvoisin ».

6. *Jehan de Jaffe*. Le comte de Jaffa était Jean d'Ibelin, l'un

bloit de ces choses. Li cons de Jaffe li proia qu'il se soufrist[1] de cele demande : « Pour ce », fist il, « que mes chasteaus est en marche[2], et se je louoie au roi sa demouree, l'on cuideroit que ce fust pour mon proufit. » Lors li demanda li rois si acertes come il peut qu'il deïst ce qu'il li en sembloit. Et il li dist que, s'il pouoit tant faire qu'il peüst herberges tenir aus chans dedens un an[3], qu'il[4] feroit sa grant oneur s'il demouroit. Lors demanda li legas a ceus qui seoient après le conte de Jaffe, et tuit s'acorderent a mon seigneur Guion Mauvoisin.

J'estoie bien li quatorziesmes assis encoste le legat. Il me demanda qu'il m'en sembloit. Et je li respondi que je m'acordoie bien au conte de Jaffe. Et li legas me dist tous courrouciés coment ce pouroit estre que li rois peüst tenir herberges a si peu de gens come il avoit. Et je li respondi aussi come courrouciés, pour ce qu'il me sembloit qu'il le disoit pour moi ataïner[5] : « Sire, et[6] je le vous dirai, puis qu'il vous plaist. L'on dit, sire, je ne sai se c'est voir, que li rois n'a encore despendu nus de ses deniers, ne mais que[7] des deniers aus clers[8] ; si mete li rois ses deniers

des plus puissants seigneurs de Syrie et parent de Joinville.

1. *Soufrist*. Voy. p. 121, n. 3.

2. *En marche*, sur la frontière (germ. *marca*, confins militaires).

3. *Un an*. « Tenir campagne pendant l'espace d'un an ».

4. *Qu'il*. Voy. p. 114, n. 3.

5. *Ataïner*, provoquer, vexer.

6. *Et* ainsi employé se rendrait à peu près par : « Eh bien », qui n'est qu'une mauvaise manière d'écrire *et bien*.

7. *Ne mais que*, sinon.

8. *Clers*. La subvention du

en despense, et envoit querre chevaliers en la Moree et outre mer; et quant l'on orra nouvele que li rois done bien et largement, chevalier li vendront de toutes pars, par quoi il pourra tenir herberges dedens un an, se Dieu plaist. Et par sa demouree seront delivré li povre prisonier qui ont esté pris eu servise Dieu et eu sien, qui ja mais n'en istront[1] se li rois s'en va. » Il n'avoit nul illec qui n'eüst de ses prochains amis en la prison, par quoi nus ne me reprist, ainçois se prirent tuit a plourer.

Après moi demanda li legas a mon seigneur Guillaume de Beaumont, qui lors estoit mareschaus de France[2], son semblant, et il dist que j'avoie mout bien dit : « Et vous dirai, » dist il, « raison pour quoi. » Mes sires Jehans de Beaumont, li bons chevaliers, qui estoit ses oncles, et avoit grant talent de retourner en France, l'escria mout felonessement, et li dist : « Orde longaigne[3], que voules vous dire? Rasseés vous tout coi[4]. » Li roi li dist : « Mes sire Jehans, vous faites mal; laissiés li dire[5]. — Certes,

clergé pour la croisade, d'après M. de Wailly.

1. *Istront*, sortiront, futur (pour *oistront*) de *oissir* (*exire*).

2. *Mareschaus de France*. Il n'y avait alors qu'un maréchal de France. Ce titre semble avoir à peu près répondu à celui de chef d'état-major général.

3. *Orde longaigne*. *Orde*, sale; *longaigne*, mot savant, de *longanea*, proprement galerie, puis latrine, puis voirie, terme d'injure. Notez la grossièreté de ce langage, aggravée par le fait qu'il est tenu en présence du roi.

4. *Coi* est un sujet pluriel; l'attribut de *vous* s'accordait en nombre, même quand ce pronom pluriel avait la valeur d'un singulier.

5. Cf. p. 124, n. 1.

sire, non ferai. » Il le convint taire, ne nus ne s'acorda onques a moi, ne mais que li sires de Chacenai[1]. Lors nous dist li rois : « Seigneur, je vous ai bien ouis, et je vous respondrai de ce qu'il me plaira a faire d'ui en uit jours. »

Quant nous fumes parti d'illec, et[2] li assaus me comença de toutes pars : « Or est fous, sire de Joinvile, li rois s'il ne vous croit contre tout le conseil deu roiaume de France[3]! » Quant les tables furent mises, li rois me fist seoir delés lui au mangier, la ou il me faisoit tousjours seoir se si frere n'i estoient. Onques ne parla a moi tant come li mangiers dura, ce qu'il n'avoit pas acoustumé, qu'il ne parlast tousjours a moi en manjant[5]; et je cuidoie veraiement qu'il fust courrouciés a moi pour ce que je dis qu'il n'avoit encore despendu nus de ses deniers, et qu'il despendist largement. Tandis que li rois oui ses graces, j'alai a une fenestre ferree qui estoit en une reculee devers le chevès deu lit le roi, et tenoie mes bras par mi les fers de la fenestre, et pensoie que, se li rois s'en venoit en France, que[6] je m'en iroie vers le prince d'Antioce[7], qui me tenoit pour parent et

1. *Chacenai*, Chacenai, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2. *Et* ainsi employé est fréquent en ancien français ; il se traduirait à peu près par : « Voilà que ».
3. *France*. Naturellement cette exclamation est ironique.
4. *Estoient*. On voit la faveur dont jouissait Joinville.
5. *En manjant*. Par une anacoluthe fréquente en ancien français, *acoustumé* a deux régimes, *ce* et *qu'il ne parlast* ; cf. p. 122, n. 2, p. 125, n. 2, p. 146, n. 9.
6. *Que*. Cf. p. 114 n. 5.
7. *Le prince d'Antioce*. Il s'agit ici de Boémond V, mort en 1250.

qui m'avoit envoié querre, jusques a tant qu'une autre alee[1] venist, ou pais[2] par quoi li prisonier fussent delivré, selonc le conseil que li sires de Bourlaimmont m'avoit doné. En ce point que j'estoie illec, li rois se vint apoier a mes espaules, et me tint ses deus mains seur la teste. Et je cuidai que ce fust mes sires Phelipes de Nemos[3], qui trop d'enui m'avoit fait le jour pour le conseil que j'avoie doné, et dis ainsi : « Laissiés moi en pais, mes sire Phelipes! » Par male aventure, au tourner que je fis ma teste[4], la mains le roi me cheï par mi le visage, et conui que c'estoit li rois a une esmerande qu'il avoit en son doit. Et il me dist : « Tenés vous tout coi ; car je vous vueil demander coment vous fustes si hardi[5] que vous, qui estes uns juenes ons, m'osastes louer ma demouree encontre tous les grans omes et les sages[6] de France qui me louoient m'alee. — Sire, » dis je, « se j'avoie la mauvaistié en mon cuer, si ne vous loueroie je ja a nul fuer que vous la feïssiés. — Dites vous, » fist il, « que je feroie que mauvais[7] se je m'en aloie? — Si m'aït[8] Dieus, sire, » fis je, « ouil. » Et il me dist : « Se je demeur, demourrés

1. *Alee*, ici expédition, croisade.

2. *Ou pais*. Ou qu'arrivât une paix.

3. ***Nemos***, Nemours, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau.

4. *Ma teste*. Cf. p. 157, n. 2.

5. *Si hardi*. Voy. p. 154, n. 4.

6. *Sages*. Sous-ent. *omes*.

7. *Mauvais*. *Que mauvais*, littéralement *quod malus* (*faceret*) ; *mauvais* est naturellement au cas sujet. « Faire que sage » s'est conservé jusqu'au XVII[e] siècle.

8. *Dieus*. Ainsi puisse Dieu m'aider [que je dis la vérité].

vous? » Et je li dis que « ouil [1], se je puis ne deu mien ne de l'autrui[2]. — Or soiés tout aise[3], » dist il, « car je vous sai mout bon gré de ce que vous m'avés loué; mais ne le dites a nului toute ceste semaine. » Je fui mout aises de cele parole, et me defendoie plus hardiement contre ceus qui m'assailloient. On apele les païsans deu païs « Poulains[4] »; dont mes sir Pierres d'Avalon, qui demouroit a Sur, oui dire qu'on m'apeloit Poulain, pour ce que j'avoie conseillié au roi sa demouree avec les Poulains; si me manda mes sire Pierres d'Avalon que je me defendisse vers ceus qui m'apeloient Poulain, et leur deïsse que j'amoie mieus estre poulains que roncins recreüs[5] aussi come il estoient.

A l'autre diëmenche revenimes tuit devant le roi; et quant li rois vit que nous fumes tuit venu, si seigna sa bouche, et nous dist ainsi (après ce qu'il eut apelé l'aide deu saint esperit, si come je l'entent[6]; car ma dame ma mere me dist que toutes fois que je voudroie dire aucune chose que[7] j'apelasse l'aide

1. *Ouil*. Ce passage du style indirect au style direct est très connu en grec; il n'est pas rare en ancien français.

2. *Autrui*, c. à d. si je puis avoir, par moi ou par d'autres, l'argent nécessaire pour cela.

3. *Aise*, cf. p. 147, n. 8.

4. *Poulains*. On ne connaît pas avec certitude la provenance de ce nom donné aux chrétiens de Syrie d'origine latine dès le XII[e] siècle, et qui fournit à Pierre d'Avallon l'occasion d'un véritable calembour.

5. *Recreü*, fourbu. Ce mot est le part. passé de *recroire* qui a le sens de renoncer à, se déclarer vaincu.

6. *Si come je l'entent*, si je ne me trompe, autant que je le comprends.

7. *Que*. Voy. p. 114, n. 3.

deu saint esperit et que je seignasse ma bouche). La parole le roi fu teus : « Seigneur, » fist il, « je merci mout a tous ceus qui m'ont loué m'alee en France, et si rent graces aussi a ceus qui m'ont loué ma demouree ; mais je me sui avisés[1] que se je demeur je n'i voi point de peril que mes roiaumes se perde, car ma dame la reïne a bien gent pour le defendre ; et ai regardé aussi que li baron de cest païs dient, se je m'en vois, que li roiaumes de Jerusalem est perdus, que[2] nus n'i osera demourer après moi : si ai regardé qu'a nul fuer je ne lairoie le roiaume de Jerusalem perdre, le quel je sui venus pour garder et pour conquerre ; si est mes conseus teus que je vueil demourer[3] ; si di j'a vous, riche ome qui ci estes, et a tous autres chevaliers qui voudront demourer avec moi, que vous vegniés parler a moi hardiement, et je vous donrai tant que la coupe n'iert pas moie, mais vostre, se vous ne voulés demourer. » Mout en i eut qui ouirent ceste parole qui furent esbaï, et mout en i eut qui plourerent.

(§ 419 ss.)

1. *Avisés* « J'ai reconnu à la réflexion. »

2. *Que* = vu que. Cf. p. 115, n. 2.

3. *Demourer*. On voit que le roi, tout en prenant l'avis de son conseil, pouvait n'en agir pas moins tout à fait a sa guise, et contre l'opinion à peu près unanime de ce conseil. (Voy. éd. de Wailly, p. 455.) Nous avons dit du reste que les souvenirs de Joinville l'avaient ici quelque peu trompé. Voy. *Notice*, p. 97, n. 2.

IV

Habitudes de Joinville en Terre Sainte.

Le roi s'était transporté à Césarée, dont il relevait les fortifications. A Pâques de 1251 expirait l'engagement d'un an que Joinville avait contracté.

Tandis que li rois fermoit[1] Cesaire[2], j'alai en sa herberge pour le veoir. Maintenant qu'il me vit entrer en sa chambre la ou il parloit au legat, il se leva et me traist d'une part et me dist : « Vous savés que je ne vous retin que jusques a Pasques; si vous pri que vous me dites[3] que je vous dourai pour estre avec moi de Pasques en un an[4]. » Et je li dis que je ne vouloie qu'il me donast plus de ses deniers que ce qu'il m'avoit doné, mais je vouloie faire un autre marchié a lui : « Pour ce, » fis je, « que vous vous courrouciés quant l'on vous requiert aucune chose, si vueil je que vous m'aiés convenant que se je vous requier aucune chose toute ceste anee que[5] vous ne

1. *Fermoit*, au sens étymologique (*firmare*), fortifier.

2. *Cesaire*. Le roi y demeura du mois de mars 1251 au mois de mai 1252.

3. *Dites*. Cf. p. 114, n. 2.

4. *Un an*. Joinville n'avait aucune obligation envers le roi, n'étant pas son vassal direct. Il s'était volontairement engagé, moyennant une somme convenue, à rester à son service jusqu'à Pâques. Cf. *Notice*, p. 92.

5. *Que*. Cf. p. 114, n. 3 et le texte, *passim*.

vous courroucerés pas, et se vous me refusés je ne me courroucerai pas. » Quant il oui ce, si comença a rire mout clerement, et me dist qu'il me retenoit par tel convenant, et me prist par la main, et me mena par devers le legat et vers son conseil, et leur recorda le marchié que nous avions fait, et en furent mout lié, pour ce que j'estoie li plus riches qui fust en l'ost.

Ci après vous dirai coment j'ordenai et atirai mon afaire en quatre ans que j'i demourai puis que li frere le roi en furent venu. J'avoie deus chapelains avec moi qui me disoient mes eures : li uns me chantoit ma messe si tost come l'aube deu jour aparoi, et li autres atendoit tant que mi chevalier et li chevalier de ma bataille[1] estoient levé. Quant j'avoie ouie ma messe, je m'en aloie avec le roi. Quant li rois vouloit chevauchier, je li faisoie compaignie. Aucune fois estoit[2] que li message venoient a lui, par quoi il nous convenoit besoignier a la matinee. Quant ce venoit contre la saint Remi, je faisoie achater ma porcherie[3] de pors et ma bergerie de chastris[4], et farine et vin pour la garnison[5] de l'ostel tout iver; et ce faisoie je pour ce que les denrees encherissent en iver, pour la mer qui est plus felo-

1. *Bataille*. Dans la division dont il avait le commandement, outre ses propres chevaliers, il en avait quarante du roi. Cf. plus loin, p. 161.

2. *Estoit*. « Il arrivait quelquefois ».

3. *Porcherie*, porcs en nombre.

4. *Chastris*, moutons (thème de *castrare* et suffixe *-icium*).

5. *Garnison*, au sens étymologique (du thème de *garnir* et suff. *-itionem*), chose dont on

nesse[1] en iver qu'en esté. Et achatoie bien cent toneaus de vin, et faisoie toujours boire le meilleur avant, et faisoie temprer le vin aus vaslès[2] d'eaue, et eu vin des escuiers meins d'eaue[3]; a ma table servoit l'on devant mes chevaliers d'une grant fiole de vin et d'une grant fiole d'eaue, si le temproient si come il vouloient.

Li rois m'avoit baillié en ma bataille quarante chevaliers[4] : toutes les fois que je manjoie j'avoie dis chevaliers a ma table avec les miens dis[5]; et manjoient li uns devant l'autre, selonc la coustume deu païs[6], et seoient seur nates a terre. Toutes les fois que l'on crioit aus armes, j'i envoioie les quatre chevaliers qu'on apeloit diseniers, pour ce qu'il estoient leur disiesme[7]. Toutes les fois que nous chevauchions

garnit ou pourvoit, approvisionnements.

1. *Felonesse*, fém. de *felon* (cas rég. de *fel*, qui a disparu d'assez bonne heure, mais a donné le dérivé *fellement*), cruel, méchant.

2. *Vaslès*. Entendez « le vin des (ou destiné aux) valets ».

3. *D'eaue*. Anacoluthe : « Et au vin des écuyers [je faisais mettre] moins d'eau », mais Joinville oublie qu'il a autrement exprimé qu'il faisait « mettre de l'eau » au vin des valets.

4. *Chevaliers*. Voy. p. 160, n. 1.

5. *Dis*. Dix de ces chevaliers qu'il commandait pour le roi, avec les dix qui étaient ses vassaux ou qu'il avait personnellement engagés.

6. Ils mangeaient en face l'un de l'autre, sans doute deux à une écuelle, tandis qu'en France on mangeait, également deux par deux, l'un à côté de l'autre à une table rectangulaire placée près du mur, et dont un des grands côtés n'était pas occupé.

7. *Disiesme*. Parce que chacun de ces quatre chevaliers en avait neuf sous ses ordres; ainsi étaient groupés les quarante chevaliers du roi. N'oublions pas que tout chevalier amenait avec lui et comman-

armé, tuit li quarante chevalier manjoient en mon ostel au revenir. Toutes les festes anveus[1] je semonoie[2] tous les riches omes de l'ost; dont[3] il convenoit que li rois empruntast aucune fois de ceus que j'avoie semons[4].

V

Joinville élève un autel au roi.

Encore vueil je ci après dire de nostre saint roi aucunes choses qui seront a l'oneur de lui, que je vi de lui en mon dormant[5] : c'est a savoir qu'il me sembloit en mon songe que je le veoie devant ma chapele a Joinvile, et estoit, si come il me sembloit, merveilleusement liés[6] et aises de cuer, et je meesmes estoie mout aises pour ce que je le veoie en mon

lait un certain nombre d'écuyers et de sergents. Cf. *Glossaire*, art. *Armée* et *Soldées*.

1. *Anveus*. *Anvel* = *annualem*.

2. *Je semonoie*, j'invitais.

3. *Dont*. Voy. p. 122, n. 9.

4. *Semons*. Pour avoir du monde à dîner, le roi était obligé de prier Joinville de lui céder quelques-uns de ses invités.

5. *En mon dormant*: *dormant* est ici gérondif. L'ancien français disait de même : *en mon vivant*, *en mon estant* (debout) ou *en estant* (voy. p. 120, l. 13), *en mon gesant* (couché) *en mon seant* (assis), etc. Nous avons gardé la première locution en changeant d'ordinaire *en* en *de*, et la quatrième en changeant, par un assez ridicule malentendu, *en* en *sur*.

6. *Liés* (*lætus*), joyeux.

chastel, et disoie : « Sire, quant vous partirés de ci, je vous herbergerai a une moie maison, qui siet en une moie vile qui a non Chevillon. » Et il me respondi en riant et me dist : « Sire, de Joinvile, foi que doi vous[1], je ne bé[2] mie si tost a partir de ci. » Quant je m'esveillai, si m'apensai[3], et me sembla qu'il plaisoit a Dieu et a lui que je le herberjasse en ma chapele ; et je si ai fait, car j'i ai establi un autel a l'oneur de Dieu et de lui, la ou l'on chantera a tous jours mais[4] en l'oneur de lui, et i a rente perpetuëlment establie pour ce faire. Et ces choses ai je ramenteües[5] a mon seigneur le roi Loueïs[6], qui est eritiers de son non ; et me semble qu'il feroit le gré Dieu et le gré nostre saint roi Loueïs s'il pourchaçoit des reliques le verai cors saint et les envoioit a la dite chapele de saint

1. *Foi que doi vous.* Cette locution abrégée est pour : « par la foi que je vous dois ». On ne savait rien affirmer au moyen âge sans renforcer par un serment son affirmation. Saint Louis et les personnes pieuses évitaient les serments ayant un caractère religieux, et en employaient d'innocents comme celui-ci ; saint Louis jurait souvent : « En nom de moi ».

2. *Bé*, de *baer* (lat. vulg. *batare*), tendre, aspirer.

3. *Apensai. S'apenser*, réfléchir.

4. *Mais.* Le château de Joinville, vendu en 1790, a été démoli à cette époque, après avoir appartenu successivement aux familles de Guise et d'Orléans. Mais le château où vécut notre sénéchal n'existait plus alors depuis longtemps ; le château détruit à la Révolution datait du XVIe siècle.

5. *Ramenteües*, rappelées, de *ramentevoir* (*re ad mentem habere*), dont la 1re pers. sing. prés. ind. est *ramentoif* (voy. page suivante, l. 7).

6. *Loueïs.* Louis, fils de Philippe le Bel, n'était encore que roi de Navarre et comte de Champagne.

Lorens a Joinvile[1], par quoi cil qui vendroient a son autel qu'il i eüssent[2] plus grant devocion.

Je fais savoir a tous que j'ai ceens mis grant partie des fais nostre saint roi devant dit que j'ai veüs et ouis, et grant partie de ses fais que j'ai trouvés qui sont en un romans[3], les queus j'ai fait escrire en cest livre. Et ces choses vous ramentoif je pour ce que[4] cil qui orront cest livre croient fermement en ce que li livres dit que j'aï veraiement veü et oui, et les autres choses qui i sont escrites ne vous tesmoing que soient veraies, pour ce que je ne les ai veües ne ouies.

Ce fu escrit en l'an de grace mil trois cens et nuef, ou mois d'oiteuvre.

(§ 766 ss.)

1. *Joinvilé.* Ce vœu du vieil ami de saint Louis ne semble pas avoir eté exaucé.

2. *Eüssent.* Anacoluthe. Il faudrait régulièrement ou bien *par quoi il... eüssent*, ou bien *pour ceus qui vendroient... pour qu'il i eüssent.*

3. *Romans.* Ce roman, c'est-à-dire ce livre français, était une rédaction de la version française de la grande compilation historique connue sous le nom de *Chroniques de Saint Denis.* — *Que j'ai trouvés qui sont en un romans*, « que j'ai trouvés dans un livre français où ils sont » ; cf., p. 120, n. 1.

4. *Que.* Cf. p. 34, n. 3.

FROISSART

I. — Sa vie et son œuvre.

Froissart naquit à Valenciennes en 1337[1]. Sur sa famille et de ses premières années, nous ne savons rien de positif. Les renseignements donnés sur ce sujet par divers biographes sont empruntés aux œuvres poétiques

1. Cette date est assurée par plusieurs textes de Froissart même ; il dit en effet qu'il avait vingt ans lorsqu'il se mit sérieusement à son ouvrage (éd. Kervyn, tome XIV, p. 2), c'est-à-dire peu après la bataille de Poitiers (II, 5), et qu'il en avait vingt-quatre en 1361, l'année où il arriva en Angleterre (XVI, 143 et 235). La date de 1333, acceptée par quelques biographes, repose sur un autre passage (XII, 217) où Froissart nous apprend qu'en 1390 il avait travaillé à son histoire durant trente-sept ans et qu'il en avait alors cinquante-sept. Mais il suffit, pour faire disparaître la contradiction, de corriger ce dernier chiffre en 53 : les dates étant données en caractères romains dans les manuscrits, un scribe aura pris le premier I de LIII pour un V, et le voisinage du chiffre trente-sept aura pu contribuer à son erreur. Il est vrai que ce texte nous force à faire remonter les premières investigations historiques de Froissart à 1353 ; mais il n'y a pas là de contradiction avec le passage que nous rappelions plus haut, car Froissart nous y apprend qu'il se consacra à ses recherches « par especial » à partir de la bataille de Poitiers, mais qu'il les avait commencées passablement plus tôt, dès qu'il était sorti de l'école, ce qui nous reporte assez exactement à la date de 1353.

de Froissart[1], et notamment à des pièces allégoriques, où on doit évidemment puiser avec précaution; non point qu'il faille rejeter absolument ces témoignages; on peut croire par exemple à la fidélité du portrait que Froissart a tracé de lui-même.

En mon jouvent tous tels estoie
Que trop volentiers m'esbatoie...
Trés que n'avoie que douse ans,
Estoie forment goulousans
De veoir danses et carolles,
D'oïr menestrels et parolles
Qui s'apertiennent a deduit....
Il y avoit des pucellettes...
Je les servoie d'espinceaux (*épingles*),
Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet de voire (*verre*).
Il me sembloit, au voir enquerre,
Grant proece a leur grasce acquerre[2]....

Ces vers, qu'on a cités souvent et qui peuvent compter parmi les plus agréables que le XIVe siècle nous ait laissés, sont conformes à ce que nous savons du caractère de Froissart. La mention d'un voyage en Angleterre est également authentique; il le fit en 1361. Mais ce serait une naïveté que de chercher son histoire dans le long et banal roman qu'il se plaît ensuite à dérouler : gardons-nous de croire, par exemple, que son voyage ait eu pour cause un désespoir d'amour; il nous avoue lui-même que, s'il partit, c'est surtout qu'il voulait « mieux valoir », c'est-à-dire faire fortune[3].

Tel était si bien le véritable motif de son voyage qu'il

1. Publiées par A. Scheler en trois volumes in-8, Bruxelles, 1870-2. C'est l'édition que nous citons.

2. Ed. Scheler, t. I, p. 88 (*Espinette amoureuse*).

3. Il faut considérer, à notre avis, comme de pures inventions poétiques l'histoire de son retour à Valenciennes, de sa rupture avec la jeune fille qu'il avait aimée, etc. M. Ker-

emportait avec lui de quoi se ménager un bon accueil : c'était un livre, très probablement en prose, où il avait raconté les événements de 1356 à 1360 environ, et qu'il comptait offrir à la reine d'Angleterre[1]. Celle-ci, très bien disposée pour tous ses compatriotes de Hainaut, accepta le livre, et retint l'auteur parmi les « clercs[2] de sa chambre ». Froissart, ainsi attaché officiellement à la cour d'Angleterre, alors une des plus brillantes de la chrétienté, trouvait à y satisfaire, non seulement ses goûts

XVII. cherchant sous chaque mot un renseignement biographique, veut que Froissart, parti pour l'Angleterre en 1356, soit revenu en 1357 et qu'il ait trouvé sa dame mariée (I, 2e partie, p. 9). Mais Froissart nous apprend lui-même dans sa Chronique qu'il alla en Angleterre pour la première fois en 1361 et qu'il ne quitta point ce pays durant cinq ans. M. Kervyn tire du reste la plupart de ses renseignements d'un poème dont l'authenticité n'est pas soutenable, *la Court de May*, d'après lequel il fixe la date du départ de Froissart au 16 avril 1356. Le passage sur lequel il s'appuie se trouve donc en contradiction avec la Chronique, et fournit un argument de plus contre l'attribution de la *Court de May* à Froissart. Il faut faire les plus expresses réserves sur la méthode suivie par M. Kervyn dans sa biographie de Froissart, œuvre dépourvue de toute critique, où abonde le superflu, où manque le nécessaire, et où l'on se consolerait de voir se coudoyer le roman et l'histoire, si l'insuffisance des renvois n'y rendait presque impossible un contrôle pourtant bien nécessaire. Il est regrettable que la plupart des érudits modernes se soient contentés d'enregistrer sans examen les conclusions de M. Kervyn.

1. Philippe de Hainaut, nièce de Jean de Beaumont, seigneur de Valenciennes et de Condé (frère de Guillaume, comte de Hainaut); Jean de Beaumont, qui avait protégé Jean le Bel, put encourager aussi les débuts de Froissart.

2. Ce titre ne supposait nullement l'entrée dans les ordres; mais il est probable que Froissart s'y engagea peu après. Il ne prend le titre de prêtre que dans le prologue de la deuxième rédaction de son premier livre, écrite après 1373.

de vie fastueuse et brillante, mais aussi cet instinct qui depuis longtemps déjà le poussait vers les recherches historiques : les gentilshommes et bourgeois français qui devaient servir d'otages au roi Jean venaient d'arriver à Londres (31 octobre 1360), et Froissart pouvait ainsi puiser ses renseignements aux sources les plus diverses : il n'y manqua pas en effet, car nous le voyons de fort bonne heure en relations avec des seigneurs français, les sires de Couci et de Gommegnies (éd. Kervyn, XV, 140), et probablement aussi le dauphin d'Auvergne, le duc de Bourbon et son gendre, le comte Gui de Blois, auquel il devait plus tard être si étroitement attaché[1]. Mais c'est surtout évidemment chez les seigneurs anglais qu'il chercha protection ; la faveur déclarée de la reine[2], de sa fille Isabelle[3], de sa belle-fille Blanche de Lancastre, lui donnait accès auprès des plus hauts personnages : « Pour l'amour de la reïne, dit-il (XIV, 2), tous autres grans seigneurs, de quelconques nations qu'ils fuissent, m'amoient et me veoient voulentiers et me faisoient grant prouffit ». Un des gentilshommes les plus en vue de la cour, Edouard Le Despenser, « de son temps li plus courtois chevalier, li plus honnourables et bachelereus assés »,

1. Il nommé ces derniers, dans le *Buisson de Jeunesse*, où il s'est plu à énumérer les personnes auxquelles il est obligé (v. 230-370), immédiatement à la suite de ses protecteurs anglais. Il nous dit même (XII, 218) qu'il fut « bien de l'hostel du roi Jean de France »; cette mention ne peut se rapporter qu'au second séjour du roi à Londres (14 janvier-8 avril 1364). Une autre preuve de ses relations avec le roi Jean nous est fournie par une pastourelle (éd. Scheler, II, 308) qu'il lui fit remettre lors de son passage à Eltham.

2. Elle paraît avoir toujours eu pour Froissart les plus grands égards ; c'est elle, dit-il, qui le « fist et crea »; aussi l'a-t-il louée avec une profonde et reconnaissante émotion (VI, 375 ; VII, 429).

3. Qui devait épouser peu de temps après (en 1365) le sire de Couci.

duquel les dames disaient que « sans lui nulle feste n'estoit parfaite » (II, 107), le traitait familièrement et se plaisait à l'entretenir du passé[1]. Dès ce moment, en effet, bien que sa principale fonction fût, dit-il, de servir la reine « de beaulx ditiés amoureus » (XIV, 2), on le traitait, comme le prouve une curieuse anecdote, en historiographe officiel de la couronne. « ... Je estoie, dit-il, en la cité de Bourdeaulx et seant a table, quant le roy Richart fut nés, lequel vint au monde par un mercredi sur le point de dis heures (6 janv. 1367). Et a celle heure que je dy, vint messire Richart de Pont-Cardon, mareschal pour ce temps d'Acquitaine, et me dist : « Froissart, escripvés et mettés « en memoire que madame la princesse est acouchee « de ung beau fils qui est venu au monde en jour de roy, « et si est fils de roy, car son pere est roy de Galice... « sicques par raison il sera encoires roy... » (XVI, 234).

Non seulement on appréciait l'importance de la mission qu'il s'était donnée, mais on l'aidait à la remplir : il nous apprend que c'est « au titre » et « aux coustages » de la reine et « des hauts seigneurs » qu'il commença à parcourir « la plus grant partie de la chrestienté ».

Ces pérégrinations, qui devaient remplir sa vie, il les commença de bonne heure : en 1365, muni de lettres de recommandation de la reine elle-même, il alla passer trois mois à la cour du roi d'Écosse Robert Bruce ; il eut alors, selon son expression, cette aventure, que celui-ci voulut, à ce moment même, visiter son royaume ; Froissart le suivit[2], recueillant sur son passage les souvenirs encore vivants de la grande guerre de 1345, et, après avoir poussé jusqu'à la « sauvage Écosse » (XIV, 5), il fut

1. « Plusieurs fois avint que quant je chevauchoie sur le païs avoecques lui... il m'apelloit et me disoit : « Froissart, vées « vous celle grande ville a ce « haut clochier ? » Je respondoie : « Monseigneur, oïl... ».

2. Il a peint, dans le piquant *Débat du cheval et du lévrier* (II, 216), l'équipage dans lequel il voyageait à la suite du roi.

hébergé, quinze jours durant, au château de Dalkeit par Guillaume de Douglas, le héros de l'indépendance écossaise (XIII, 219). Au mois de septembre de l'année suivante, c'est l'est de l'Angleterre qu'il visitait : il s'arrêtait, avec Edouard Le Despenser, au château de Berkley, qui avait été témoin en 1327 de la mort tragique d'Édouard II, sur laquelle il parvenait à se faire donner quelques détails par un « ancien escuier » (II, 86).

Quelques mois après (janvier 1367), il faillit accompagner le prince de Galles dans son expédition d'Espagne ; mais, arrivé à Dax, il reçut, nous ne savons pourquoi, l'ordre de repartir pour l'Angleterre (XV, 142). Il se dédommagea bientôt du regret qu'il avait dû éprouver, en visitant l'Italie. On venait alors de négocier le mariage d'un des fils d'Édouard III, le duc de Clarence, avec la fille du duc de Milan, Galéas II : le cortège du prince, composé de quatre cent cinquante-sept personnes, traversa la France, qu'il éblouit de sa prétentieuse magnificence, marchant de fête en fête ; Froissart en faisait partie, et il eut la joie, à Chambéri, de voir danser au son d'un de ses virelais[1]. Il avait voyagé avec Chaucer[2] ; à Milan, il put voir Pétrarque[3]. Ce n'était pas le seul personnage illustre qu'il devait rencontrer dans ce pays, qu'il se mit à visiter à son aise, « en arroy de souffisant homme »[4] : à Bologne et à Ferrare, il vit le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, qui lui fit « délivrer quarante ducats l'un sur l'autre »[5], et chargea un de ses chevaliers de lui raconter son histoire ; à Rome, il trouva un autre prince sans états, Jean Paléologue, qui venait implorer l'appui du pape. Il devait

1. *Prison amoureuse*, v. 370.

2. Qu'il avait déjà pu connaître à Londres, chez un de ses protecteurs, Richard Stury.

3. Les noces eurent lieu le lundi après la Trinité 1368 ; quelques mois après (17 octobre), le jeune prince mourait, « assez merveilleusement », dit Froissart. On disait qu'il avait été empoisonné.

4. *Dit du Florin*, v. 222.

5. *Buisson de Jeunesse*, v. 362.

déjà être en route pour regagner Londres quand il apprit la mort de sa bienfaitrice (15 août 1369). Froissart, que cet événement privait d'une douce sinécure, n'avait plus de motifs pour retourner en Angleterre : c'est dans son pays même qu'il résolut de s'arrêter. Il avait en effet de bonnes raisons d'espérer qu'il réussirait à s'y pourvoir : il allait y retrouver Robert de Namur, qui avait épousé la sœur de la reine et qu'il avait dû connaître à Londres; le Hainaut était alors gouverné par Aubert de Bavière, qui, comme il le montra plus tard, était capable de s'intéresser aux choses de l'esprit ; en Brabant, le duc Wenceslas, fils peu belliqueux d'un père héroïque[1], poète à ses heures, tenait à honneur de rivaliser de magnificence avec les rois de France et d'Angleterre, et sa femme, fille et arrière-petite-fille de princes lettrés[2], ne faisait qu'obéir à une tradition de famille en protégeant les écrivains; enfin, l'un des plus anciens amis de Froissart, Gui de Blois, possédait depuis 1361 la terre de Beaumont, où il allait venir s'établir définitivement, et il était à la veille de devenir seigneur de Chimai (1372). Les protecteurs ne pouvaient donc manquer à Froissart ; ils devaient aller en quelque sorte au-devant de lui et se disputer l'honneur de lui assurer, jusqu'à la fin de sa vie, l'aisance et les loisirs nécessaires à l'accomplissement de son œuvre.

C'est d'abord à la cour de Brabant qu'il les trouva, au lendemain même de son arrivée. Dès la fin du mois d'août 1369, il recevait un présent de vingt moutons d'or pour « un livre en français » récemment offert à la duchesse[3]. En 1371, il essayait d'adoucir la captivité du duc Wenceslas en entretenant avec lui une correspon-

1. Le roi Wenceslas de Bohême, tué à Créci.

2. Jean III et Henri III de Brabant. Elle resta la protectrice de Froissart après la mort de son mari (XV, 141).

3. Kervyn, *Biog.* (tome I de son éd., 2e partie), p. 179, n. — M. Kervyn a-t-il bien lu la date? La mort de Philippe de Hainaut étant du 15 août 1369, on s'attendrait plutôt à 1370.

dance poétique qui nous montre à quel degré d'intimité ce prince l'avait admis [1]; enfin, vers 1373 (du moins avant le 19 septembre de cette année), il fut pourvu de la cure des Estinnes [2]. Si ce n'est pas à Wenceslas qu'il la dut [3], il ne cessa du moins jusqu'à la mort de ce prince de recevoir de lui des encouragements de toute nature [4]. Le duc de Brabant paraît avoir été surtout grand amateur de cette poésie abstraite et quintessenciée dont Guillaume de Machaut passait alors pour le maître [5]. Froissart le servait selon ses goûts, et fit pour lui un grand nombre de vers qui ne valent pas beaucoup plus que la plupart de ceux qu'a produits son siècle. Mais il paraît avoir eu lui-même le sentiment de la futilité de ces travaux : en 1373, il exprime, sous la forme allégorique chère à son époque, les préoccupations qui l'agitaient : après avoir fait sur lui-même un retour mélancolique [6], il nous rapporte un long discours que lui aurait adressé « Philozophie » : celle-ci l'exhorte à renoncer aux passe-temps frivoles et à consacrer le « sens » et la « science » que Nature lui a donnés à des œuvres plus sérieuses qui puissent garder son nom

1. Wenceslas avait été fait prisonnier à Bastweiler par le duc de Juliers (22 août 1371); sa captivité dura jusqu'au mois de juillet 1372. Les vers et les lettres qu'il échangea avec Froissart forment la *Prison amoureuse*.

2. Les Estinnes, autrefois Lestines, dans le Hainaut belge, arr. Thuin. C'est sans doute vers le moment de son retour en Hainaut que Froissart s'était fait ordonner prêtre.

3. M. Luce pense que Gui de Blois, qui possédait un fief aux Estinnes, dut être pour beaucoup dans sa nomination (*Introd.*, p. 55-56).

4. Les comptes de la prévôté de Binche mentionnent des dons faits à Froissart, « curé de Lestines », du 19 septembre 1373 au 25 juillet 1382.

5. Guillaume de Machaut avait été secrétaire du père même de Wenceslas.

6. « Mon temps s'enfuit ainsi qu'uns ombres.... — J'ai eü moult de vaine glore, — S'est bien heure de ce temps clore. » (*Buisson*, v. 376 ss.) — Le *Buisson de Jeunesse* est daté (v. 859) du 30 novembre 1373.

de l'oubli; en lui rappelant que la postérité sait autant de gré à ceux qui perpétuent les hauts faits qu'à ceux même qui les accomplissent (vers 424 ss.), elle fait une assez claire allusion aux travaux historiques de Froissart. Il est fort probable que ce n'était point « Philozophie », mais Gui de Blois lui-même qui le poussait dans cette voie : il ne faut voir évidemment dans l'intervention de cette docte interlocutrice qu'un détour poétique par lequel Froissart essayait de faire comprendre au duc Wenceslas que les petits vers ne lui paraissaient pas dignes d'occuper tous ses instants.

Il n'avait point du reste attendu les objurgations de « Philozophie » pour mettre en œuvre les immenses matériaux qu'il avait rapportés de ses voyages. Dès son retour en Brabant il s'était mis à les reviser, et, en 1373, il présentait à Robert de Namur, « son cher seigneur et maistre » (II, 5), un ouvrage considérable, dont le noyau était formé par l'essai offert jadis à la reine d'Angleterre, auquel il avait ajouté, d'une part, l'histoire des années 1325 à 1356, rédigée d'après Jean le Bel, et, de l'autre, le récit des événements contemporains, écrits d'après ses informations personnelles.

Le temps que Froissart passa aux Estinnes fut peut-être de toute sa vie la période la plus féconde : de 1373 à 1378, il ne se contente pas d'enregistrer au jour le jour les principaux événements auxquels il assiste[1], il refait la partie de son histoire comprise entre 1350 et 1356, qui était fort sommaire, et développe le récit des faits les plus récents[2]. Mais ce n'est pas tout, et peu après il reprend l'ensemble de son œuvre pour la modifier dans son

1. *Première rédaction proprement dite* de M. Luce. Voy. *Introd.*, p. 27.

2. *Première rédaction revisée* de M. Luce *loc. cit.*, p. 38). C'est à cette rédaction que sont empruntés nos extraits du premier livre. La fin n'en dut être écrite qu'assez longtemps après 1377. Voy. éd. Luce, tome VIII, sommaire, p. 98.

esprit et ses tendances : en effet, cette première rédaction du premier livre, écrite par Froissart immédiatement après un séjour de près de six années en Angleterre, d'après des matériaux recueillis aux frais des seigneurs anglais, sous l'inspiration directe d'un prince anglais de cœur, est manifestement favorable à l'Angleterre[1]. Mais les sympathies de Froissart n'allaient pas tarder à se déplacer. D'abord c'est vers ce moment que ses relations avec Robert de Namur cessèrent, ou du moins se refroidirent, tandis qu'il devenait le familier de la cour de Brabant[2]. Or le duc Wenceslas, s'il n'était pas un partisan bien ferme de la France, ne pouvait tout à fait oublier que son père avait péri dans nos rangs à Créci. Mais surtout, Froissart allait se rapprocher de jour en jour de Gui de Blois, « dont la famille, dit M. Luce, était vraiment deux fois française » ; son père, en effet, avait trouvé la mort à Créci et sa mère était fille de Jean de Hainaut qui, rallié à la France, avait combattu dans cette même journée aux côtés de Philippe VI ; Gui lui-même, après avoir servi d'otage au roi Jean, avait guerroyé contre les Anglais en Guyenne. C'est sous l'inspiration de ce prince que Froissart écrivit (entre 1376 et 1383) la seconde rédaction de ses Chroniques[3], qui, sur une foule d'évé

1. Voy. Luce, *Introd.*, p. 24.

2. Il est probable que Froissart, en omettant Robert de Namur dans la liste de ses protecteurs que nous fournit le *Buisson de Jeunesse*, et en effaçant son nom de tous les manuscrits de la première rédaction revisée, obéissait moins à des griefs personnels qu'il ne cherchait à faire sa cour à Wenceslas. Robert de Namur, à la bataille de Bastweiler, commandait la réserve et il fut accusé d'avoir déterminé, en ne la faisant pas donner au moment opportun, la fâcheuse issue du combat. De là entre les deux princes une brouille qui se sera reflétée dans l'œuvre de Froissart.

3. Cette seconde rédaction n'est conservée que dans les manuscrits d'Amiens et de Valenciennes.

nements importants, remplace la « version anglaise » par la « version française »[1].

Le 7 décembre 1383, Wenceslas mourut, et Froissart eut, à partir d'alors, pour principal, sinon pour unique protecteur, Gui de Blois, à qui il dut, en échange de sa cure des Estinnes[2], un canonicat à Chimai, et qui se l'attacha bientôt en qualité de chapelain[3].

Vers 1386, Froissart suivit son maître[4] dans ses terres du Blaisois[5]; mais c'est en Hainaut, à Valenciennes ou à Chimai, qu'il avait passé les années précédentes : il y était bien placé pour observer les troubles de Flandre[6], qui l'avaient vivement intéressé, et dont il fit entrer le récit dans son second livre écrit entre 1386 et 1388[7].

1. Voy. Luce, *Introd.*, p. 50-58.

2. La dernière mention de Froissart comme curé des Estinnes est du 25 juillet 1382.

3. Froissart prend ce titre pour la première fois dans le *Prologue* de son quatrième livre (vers 1390).

4. Gui de Blois, qui avait séjourné dans le Hainaut en 1382, alla résider à Blois en 1384.

5. Il était à Blois au printemps de 1387, quand la duchesse de Berri, son fils et sa bru vinrent y rendre visite au comte Gui (XIII, 82). C'est cette année ou l'année suivante que, chevauchant d'Angers à Tours, il fit la rencontre de Guillaume d'Ancenis, qui l'instruisit des affaires de Bretagne (XII, 2-8).

6. Il avait fait aussi plusieurs excursions dans ce pays. En octobre 1386, il alla à l'Écluse pour se rendre compte de l'importance des préparatifs dirigés contre l'Angleterre (XII, 23).

7. Le deuxième livre comprend le récit des événements de 1377 à 1385. L'histoire particulière des troubles de Flandre, qui en forme environ la moitié, a été transcrite à part dans trois manuscrits. Buchon et Kervyn pensent que Froissart avait d'abord écrit séparément ce récit (connu sous le nom de *Chroniques de Flandre*) et qu'il l'a ensuite incorporé à son second livre. Sans vouloir nous prononcer sur une question que nous n'avons pas approfondie, nous pensons que l'hypothèse inverse est au moins aussi vraisemblable : les *Chroniques de Flandre* contiennent, notamment sur les périls courus à Gand par le comte Louis

Après cette longue période de travail à peu près sédentaire, Froissart devait sentir se réveiller son humeur voyageuse, à laquelle sa nouvelle charge, qui ne l'obligeait pas à la résidence, allait lui permettre de s'abandonner. Sa provision de matériaux était du reste épuisée; parfois même, en les utilisant, il s'était aperçu de leur insuffisance : il n'avait été, par exemple, que médiocrement informé des guerres qui avaient mis aux prises, en Gascogne, les comtes de Foix et d'Armagnac, ou, dans toute la région du sud-ouest, la France et l'Angleterre, ainsi que des ravages que les routiers y avaient longtemps exercés.

Il résolut de visiter tout ce pays : il avait entendu parler du chevaleresque et brillant comte de Foix, Gaston Phœbus : il savait que ce prince, fort de la rivalité entre Anglais et Français, jouait alors au souverain indépendant, que sa cour était un terrain neutre, où se rencontraient les plus vaillants capitaines de tous les partis : « On y veoit, en la salle et parmi les chambres, chevaliers et escuiers d'honneur aller et venir, devisans d'armes et d'amours; toute honneur estoit en ceste court trouvee. Nouvelles de quelque pays ne de quelque roiaulme que ce fuist en celle court on y apprendoit, car de tous pays pour la vaillance du seigneur elles i applouvoient[1] ».

Froissart se fit donner pour Gaston des lettres de recommandation du comte de Blois, et se munit de cadeaux propres à toucher le cœur d'un prince non moins passionné pour la chasse que pour la poésie : un livre de

de Male, des détails que Froissart n'eût pas manqué de consigner dans son histoire, s'il les eût connus au moment où il l'écrivait; en outre, il ne prend le titre de chanoine de Chimai que dans le prologue des *Chroniques de Flandre*. Rien n'empêche de croire qu'il a détaché de son grand ouvrage le récit des affaires de Flandre, à l'intention des lecteurs qu'elles intéressaient spécialement.

1. Voy. plus loin notre neuvième Extrait, p. 520.

vers[1] et deux couples de lévriers. Arrivé à Pamiers, il fit rencontre d'un chevalier du comte de Foix, messire Espan du Leu, avec lequel il voyagea durant huit journées, qui furent toutes remplies des récits du bon chevalier, celui-ci nommant à Froissart les villes et les châteaux, lui racontant les souvenirs de guerre qui s'y rattachaient, illustrant en quelque sorte la carte du pays qu'ils parcouraient, lui donnant un avant-goût de la richesse des documents qu'il allait trouver à Orthez. Les deux compagnons arrivèrent dans cette ville le 25 novembre 1388, et Froissart n'y resta pas moins de « douze semaines, trés bien administré et de toutes choses delivré » (XI, 151). Il fut ébloui de l'éclat de cette cour, dont le faste était rehaussé par une savante mise en scène, et charmé de l'accueil du comte, qui sut flatter en lui l'historien autant que le poète[2]. Il ne quitta Orthez qu'à regret (fév. 1389), se promettant d'y revenir, pour accompagner les sires de Rivière et de la Trémoïlle qui allaient conduire la jeune nièce de Gaston, Jeanne de Boulogne, au duc de Berri, son fiancé. Pour rentrer en France, Froissart prit, comme toujours, le chemin des écoliers : il accompagna la jeune princesse à Avignon (où il eut la douleur de perdre sa bourse[3] et où il paya cent florins l'expectative d'un second canonicat dont il ne devait jamais jouir), et il la suivit à Riom, où il assista aux fêtes de son mariage (6 juin); là, il quitta le cortège ducal, et revint seul à Paris, où il trouva le sire de Couci qui l'emmena dans son château de Crèvecœur, de sorte que ce n'est qu'au mois de juillet qu'il alla rejoindre Gui de Blois dans sa résidence de

1. Ce livre était le poème de *Méliador*, que M. Longnon vient de retrouver à peu près en entier, et de publier pour la Société des anciens textes français.

2. Voy. plus loin, p. 316.

3. Son *Dit du Florin*, une des plus agréables de ses poésies, où il raconte cette mésaventure, est à rapprocher de la *Ballade* de Villon *à Monseigneur de Bourbon*, et de l'*Épitre au Roi* de Marot.

Schoonhove; après y avoir passé un mois, il se remettait en route pour aller assister à l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris (22 août).

Après cette longue série de pérégrinations, Froissart « rentra dans sa forge » et se remit à l'œuvre avec une ardeur nouvelle ; son troisième livre, qui était commencé en 1590 (XI, 251), et qu'il composa presque tout entier des souvenirs de son voyage, dut être écrit de verve ; Froissart rédigeait en même temps le début du quatrième livre, qu'il allait bientôt interrompre : en juin 1593, il était à Abbeville où il essayait de suivre les négociations engagées entre la France et l'Angleterre. Quand une trêve eut été signée (2 janvier 1594), il fut pris du désir de revoir ce pays qu'il avait quitté vingt-sept ans auparavant ; il voulait, aux approches de la vieillesse, aller y raviver ses souvenirs d'enfant : « Et me sembloit en mon imagination que, se veü l'avoie, j'en viveroie plus longement » (XV, 140). L'historien n'était pas moins intéressé que l'homme à ce voyage : il voulait aussi justifier « les histoires et les matieres » dont il avait tant écrit ; peut-être enfin devinait-il et voulait-il étudier de près les causes de décadence qui travaillaient ce grand empire en apparence si florissant.

Ce voyage, projeté en 1594, retardé par la mort de la reine d'Angleterre (7 juin), ne s'accomplit que l'année suivante. Le 12 juillet 1595, Froissart débarqua à Douvres, où son cœur se serra lorsqu'il vit, dit-il, « les hostels tous renouvelés de nouvel peuple et les jeunes enfans devenus hommes et femmes, qui point ne me reconnoissoient, ni moi eux ». Le lendemain il alla faire ses dévotions au tombeau du prince de Galles à Cantorbéry. Le roi, qui revenait d'Irlande, y arriva justement quelques jours après ; Froissart se mêla à la cour, mais « tout m'y sembloit nouvel, ne je n'y connoissoie ame ». Il avait, comme on le sait, le don de se faire des amis, et, avant même d'avoir retrouvé son vieux compagnon Robert Stury, il

s'était « accointié » de plusieurs gentilshommes, qui se chargèrent de lui indiquer un moment opportun pour présenter au roi « un trés beau livre, bien aourné, couvert de velours, garny et cloué de clous d'argent dorés d'or », qui n'était autre que le recueil complet de ses poésies. Richard II accepta le livre, daigna même l'ouvrir et en lire quelques vers, et il répondit gracieusement à l'auteur qu'ayant été de l'hôtel de son père et de son aïeule, il était « de l'hôtel du roi d'Angleterre ». Froissart se mit en effet à chevaucher en compagnie de la cour et il ne la quitta que trois mois après, emportant comme souvenir de sa visite « un gobelet d'argent doré d'or pesant deux marcs largement, et dedens cent nobles ».

A partir de ce moment, la vie de Froissart nous échappe à peu près complètement. Gui de Blois ne mourut qu'en 1397, mais il est possible que vers la fin de sa vie[1] ses relations avec Froissart se soient refroidies, car celui-ci ne le nomme point parmi les hauts personnages auxquels il se recommandait en 1395 (XV, 141) : celui qu'il place avant tous les autres est le duc de Hainaut, Aubert de Bavière, dont il resta le protégé jusqu'à sa mort. Nous ne savons au juste combien de temps encore sa vie se prolongea ; il vécut assez pour être exactement informé de la révolution qui substitua sur le trône d'Angleterre Henri IV à Richard II. Il est même probable qu'il vivait encore à la fin de 1404[2]. Quant aux dates précises que l'on a assignées à sa mort, elles reposent sur de simples hypothèses.

1. Gui de Blois, dont l'intelligence avait prématurément faibli, était tombé entre les mains d'un indigne favori, Sohier de Malines ; ayant dissipé son patrimoine en folles prodigalités, il avait dû vendre en 1390 la terre de Beaumont, et en 1391 le comté de Blois. Froissart ne lui avait peut-être pas caché la réprobation que lui inspiraient ces actes et qu'il a vivement exprimée dans son histoire (XI, 252 ; XVI, 71).

2. Il parle de ses « chers seigneurs qui pour le temps re-

Ce qui est certain, c'est que ses dernières années n'avaient pas été inactives. Il avait terminé son quatrième livre, fait subir au troisième une assez importante revision[1]; enfin il avait repris la partie du premier où les emprunts faits à Jean Le Bel étaient le plus apparents, pour les effacer aussi complètement que possible[2]. La passion de l'histoire, qui avait rempli sa vie, occupa donc aussi et consola sa vieillesse[3], et il est probable que c'est la mort seule qui lui arracha la plume des mains[4].

II. — Valeur historique et littéraire de son œuvre; son caractère.

Il nous reste à examiner rapidement la valeur de cette œuvre à laquelle Froissart n'avait guère consacré moins de cinquante ans[5].

gnoient », le duc Aubert de Bavière et son fils, « pour ces jours duc d'Ostrevant ». Comme l'a remarqué Buchon (III, 540), ces expressions indiquent qu'au moment où il écrivait, le duc d'Ostrevant avait changé de titre et succédé à son père, qui mourut le 13 décembre 1404.

1. Représentée par le manuscrit de la Bibl. Nat. 2650.

2. Sur cette rédaction vraiment originale de la première partie du premier livre (représentée par le seul manuscrit de Rome), voy. Luce, *Introd.*, p. 57 ss.

3. ...« En labourant et ouvrant sur ceste matiere, je me habilite et *delite* » (XIV, 3, *Prol.* du 4e livre; cf. XIV, 151).

4. Son livre manque de conclusion et semble attendre une suite. Il n'est donc pas vraisemblable que Froissart ait vécu longtemps après les derniers événements qu'il a enregistrés.

5. Les développements que nous avons dû donner à la biographie de Froissart, assez mal élucidée jusqu'ici, nous obligent à traiter fort rapidement cette partie de notre sujet, sur laquelle on lira avec profit les pages très judicieuses de M. Debidour (*Les Grands Chroniqueurs*, II, 68-150).

Il semble, tout d'abord qu'il ait voulu écrire l'histoire générale de son siècle. Il n'en est rien : il avait nettement circonscrit son sujet dès le début, c'est-à-dire au lendemain de la bataille de Poitiers; il a voulu, dit-il, mettre en mémoire « les grans merveilles et les biaus fais d'armes avenus par les grans guerres de France et d'Engleterre » (II, 7). Mais pour faire comprendre les causes de ces guerres, il est obligé de reprendre les faits d'assez loin (à partir de 1326); et comme elles ont ébranlé l'Europe entière, il est conduit par les exigences de son récit, tantôt jusqu'en Écosse et tantôt jusqu'en Portugal; de plus il aspire au titre d'historien et non de simple chroniqueur[1], et le devoir de l'historien est, il le comprend, non point seulement de raconter les événements, mais d'en exposer les causes; aussi remonte-t-il aux lointaines origines des querelles particulières qui se greffèrent sur la grande lutte, et semble-t-il parfois, comme Hérodote, avec lequel il a d'autres rapports, ériger la digression à la hauteur d'un principe. Il ne montre pas, il faut l'avouer, la même habileté que l'historien grec, dans l'agencement de ces groupes de récits : il emploie, pour passer de l'un à l'autre, de naïves transitions, empruntées aux romans[2], qui suffisent à tranquilliser sa conscience d'écrivain. Il ne craint point de recommencer la narration de certains faits, quand il peut y ajouter des détails caractéristiques[3]; enfin on ne peut nier que, dans la dernière

1. « Se je disoie : Ainsi et ainsi advint en ce temps, *sans ouvrir n'esclaircir la matiere*..., ce seroit cronique, et non pas histoire; et si m'en passeroie trés bien, se passer m'en vouloie. Or ne m'en veuil je mie passer que je n'esclaircisse tout le fait ou cas que Dieu m'en a donné le sens, le temps, la memoire et le loisir de croniquier et historier au long de la matiere. » (XII, 155).

2. « Or nous souffrirons a parler de... et revenrons a... », etc.

3. C'est ainsi qu'il a fait deux fois (fin du premier livre et début du second) le récit des campagnes qui rouvrirent les

partie de son œuvre, son plan ne fléchisse un peu ; quand en 1369 la guerre eut paru terminée, ou du moins ajournée à long terme, il n'en continua pas moins son livre, se bornant à enregistrer dans leur ordre les événements, qui ne sont plus alors rattachés entre eux que par le lien de la chronologie.

Ce sujet, qu'il s'était proposé dès l'âge de vingt ans, il a tout fait pour en acquérir une connaissance directe et personnelle ; sa plus grande originalité est peut-être de l'avoir traité uniquement d'après des témoignages oraux ; il a mis à profit, il est vrai, la chronique de Jean Le Bel, mais elle était relative à des événements trop anciens pour qu'il eût pu se renseigner complètement sur eux[1]. Il a négligé de parti pris (a-t-il même songé à les mettre à profit ?) les chroniques et les documents originaux, dont ses relations avec les princes lui eussent rendu cependant l'accès facile[2].

Mais s'il s'est borné à écouter les récits des acteurs du drame qu'il racontait, il a mis à les recueillir et à les provoquer une infatigable ardeur, n'épargnant ni son temps ni sa peine[3], et il les a reproduits avec une exac-

hostilités en 1377, celui de la bataille d'Aljubarotta (XI, 173 et 304), etc.

1. Il y a du reste ajouté, dans la rédaction de Rome, les résultats de recherches personnelles. Il a utilisé aussi pour la campagne du prince de Galles en Espagne la chronique rimée (en français) du héraut Chandos. (V. éd. Luce, VII, sommaire, *passim*.)

2. Il en a cependant transcrit quelques-uns (traité de Brétigni, accord du duc de Bourgogne avec les Gantois) ; pour la description de certaines cérémonies, il a dû avoir aussi entre les mains la liste des personnages officiels qui y avaient figuré.

3. Froissart insiste plusieurs fois sur les fatigues qu'il s'est imposées et l'argent qu'il a dépensé, sans regret, ajoute-t-il, pour recueillir ses documents (voy. II, 2 ; XI, 2). Il dit que ses voyages seuls lui ont coûté plus d'un millier de francs (qui en vaudraient bien aujourd'hui 50 000). Voy. *Dit du Florin*, v. 215.

titude admirable, en y mettant du sien aussi peu que possible. Il n'a voulu être qu'un écho, mais il est le plus sonore et le plus fidèle des échos.

Ce clerc, on le voit, a écrit l'histoire comme eût pu la raconter un héraut d'armes. De là viennent sans doute un assez grand nombre d'erreurs, surtout dans la chronologie et la géographie[1]. Cependant il est permis de se demander si cette méthode, sans être en soi excellente, n'était pas la meilleure que Froissart pût employer. Il n'avait, nous le verrons, que de médiocres facultés de critique : qui sait s'il eût démêlé le vrai du faux dans les récits des historiens de profession, où le parti pris se dissimule plus savamment que dans l'abandon d'un récit oral? Ces chroniques qu'il n'a pas compulsées, nous les avons, et, sans nous flatter, nous sommes plus que lui en état d'en tirer parti. Il nous a donné en revanche ce qu'on trouve chez bien peu d'historiens : une masse énorme de témoignages vivants en quelque sorte, aussi voisins que possible de la réalité, où revit l'impression directe des faits, témoignages qui peuvent être suspects sans doute et appeler le contrôle, mais sur lesquels la critique s'exerce facilement, parce qu'ils n'ont été altérés par aucun intermédiaire et qu'il suffit d'en connaître la source pour en apprécier la valeur.

Mais c'est surtout au point de vue littéraire que son livre a gagné à cette méthode : il lui a dû ses plus bril-

1. Elles sont relevées, pour les deux premiers livres, dans les notes de l'édition Luce. Il faut avouer que quelques-unes sont assez graves. Il se trompe de deux ans sur la date de la délivrance de la duchesse de Bourbon, de quatre ans sur celle de la mort de la mère d'Édouard III : il commet des fautes grossières sur la géographie des pays qu'il a peu fréquentés, comme la Guyenne, la Bretagne ou la Normandie. Il va jusqu'à raconter des faits d'armes fort douteux, sinon imaginaires. Voy. Luce, sommaires, t. VII, p. 96; VI, 40; II, 19; VI, 69; VIII, 73, 75, 118.

lantes et originales qualités. Il est incontestable qu'il lui a fallu, pour coordonner tant de matériaux, pour relier entre eux et présenter clairement tant de récits, pour animer la narration de tant de faits d'un médiocre intérêt, beaucoup de netteté dans l'esprit, un sens très vif du mouvement, de la couleur, du détail caractéristique et pittoresque. Mais ces qualités nous paraissent plus sensibles chez lui que la puissance dramatique et l'imagination créatrice dont on l'a souvent loué[1]. Nous y ajouterions volontiers une grande fidélité de mémoire et l'art de bien prendre les notes. Sa chronique est en somme le fruit d'une collaboration entre son auteur et les témoins que celui-ci a consultés ; or, si plusieurs d'entre ces témoins doivent quelque chose à Froissart (on ne peut admettre que tous aient été des conteurs accomplis), il ne faut pas méconnaître non plus ce que Froissart leur doit, et nous sommes persuadés qu'il leur doit beaucoup. Ses pages les plus vantées nous paraissent être tombées telles que nous les lisons de la bouche de ses interlocuteurs[2] : ce sont eux dont nous entendons la voix encore toute vibrante d'émotion, dont nous devinons pour ainsi dire les gestes. Cet incomparable discours d'Aymerigot Marchès, regrettant la « bonne et belle vie » d'autrefois[3],

1. M. Aubertin par exemple (*Hist. de la litt. franç. au m. âge*, II, 251) et M. Debidour, *op. cit.*, II, 116 ss.).

2. Froissart nous apprend lui-même qu'il ne craignait pas de prendre beaucoup de notes : « Il n'est, dit-il, si juste retentive que de mettre par escript » (XI, 74). Il pratiquait cette maxime, notamment dans son voyage en Béarn : « Si tost que nous estions descendus ensemble es hostels, dit-il en parlant de messire Espan, je les mettoie par escript [ses discours], fust ce du soir ou du matin » (*Ibid.*). Souvent même il écrivait sous la dictée : messire Fernand Pacheco, dit-il, contait « si doucement et attempreement que je prendoie grant plaisir a le oyr et a l'escripre » (XI, 264).

3. Voyez plus loin, p. 263.

es insolentes paroles de Jean Chandos, provoquant Kerouet le Breton (VII, 454), tant de discours, tant de scènes l'une saisissante vérité, Froissart, s'il les eût inventés, n'aurait rien à envier à Shakespeare : il serait un des plus grands poètes dramatiques du monde. On s'étonne de lui voir décrire avec tant de verve les écus qui *flamboient*, es étendards qui *bauloient* et *ventelent*, le *merveilleus uustin* des armures qui s'entrechoquent ; on se demande comment il a pu savoir aussi exactement, à propos d'une joûte, le nombre des passes d'armes, des lances rompues, des heaumes brisés ; on admire qu'il se passionne pour son sujet au point de s'enivrer du bruit de la lutte, de s'extasier sur la beauté d'affreux spectacles, et de trouver pour les décrire la langue hardie et pittoresque d'un vieux soudard, quand nous savons que le bon chanoine, — il nous l'a avoué lui-même, — était fort pacifique et n'aimait guère plus que Sosie à s'approcher des lieux où l'on peut recevoir des horions [1]. C'est que ce n'est pas lui qui parle, en effet, mais quelqu'un de ces hommes d'armes qui avaient pu compter les coups, étant de ceux qui les avaient donnés ou reçus, et qui n'imaginaient rien au monde de plus beau que deux armées s'avançant l'une contre l'autre, les lances en arrêt et les pennons au vent, ou s'entre-choquant dans le bruit et la poussière, parmi les morts et les *navrés* étendus dans la plaine. Ainsi s'explique la variété, la vérité admirable de sa chronique, et comment son siècle y revit tout entier. C'est que la plupart du temps il n'a pas fait œuvre d'auteur, qu'il s'est borné à rassembler le plus grand nombre possible de personnages, et qu'il s'est effacé devant eux. Son livre est le théâtre où ils sont venus successivement, sans préoccupation d'un public dont ils ignoraient la présence, avec une liberté et une sincérité parfaites, jouer leur bout de rôle ou réciter leur tirade.

1. Voy. *Buisson de Jeunesse*, v. 96.

Cependant, quelle que soit l'objectivité de sa chronique, Froissart n'a pas pu n'y rien mettre de lui-même : il remplit les intermèdes, fait mouvoir les personnages, mêle parfois ses réflexions aux leurs ; surtout dans les dernières rédactions, il a souvent cédé au plaisir de parler de lui-même. Nous devons donc essayer de le définir et rechercher ce qu'il faut penser de lui.

Reconnaissons tout d'abord que Froissart n'est ni un grand esprit ni un grand cœur. S'il eût eu une véritable originalité d'esprit, se fût-il réduit à un rôle tout passif? Il a merveilleusement peint son époque, et il l'a peu comprise ; il n'a pas réfléchi sur ces événements, dont le récit lui plaisait tant, plus que ceux même qui les lui rapportaient et qui y avaient été trop intimement mêlés pour en saisir la portée ; tout ce qui n'est point éclat, lumière, vie extérieure, lui échappe. Le bruit de l'histoire lui en a caché le sens. Il a constaté les étonnants succès des armées anglaises sans voir que la cause en était dans leur organisation ; il n'a sérieusement étudié l'histoire intérieure ni de la France, ni de l'Angleterre ; s'il a recherché les causes des troubles de Flandre, ce sont les moins profondes qu'il a le mieux aperçues. Cette médiocrité d'esprit se retrouve partout. Ce lettré est plus crédule qu'une femme du peuple : il croit aux enchanteurs qui soulèvent les flots de la mer, aux chevaliers métamorphosés en ours, aux îles habitées par les fées et les nymphes, aux esprits qui parcourent cent lieues en une nuit et tout à coup se changent en truies ou en fétus de paille (IX, 469; XI, 102, 191 ; XVI, 55). Ce prêtre ne songe même point à prendre parti dans les querelles qui divisent l'Église[1] : il parle avec une indifférence assez dédaigneuse d'Urbain ou de Clément « qui se disoit pape », et on se demande

1. « Du tort ou du droit, dit-il, je n'en vueil point determiner, car tant comme a moy point ne appartient » (XV, 128).

si celui-là ne lui paraîtra point le plus légitime qui consentira à lui conférer un bénéfice [1].

Que dire de son insensibilité? On l'a loué récemment [2] de sa douceur, de sa charité compatissante. Mais c'est là un pur contresens. La vérité est qu'il raconte avec impassibilité les actes les plus révoltants, pillages, incendies, massacres de femmes et d'enfants, meurtres d'otages, au même titre que les faits de guerre les plus habituels ou les cérémonies de cour. Il faut, pour lui arracher un mot de réprobation, une atrocité qui dépasse vraiment toutes les bornes, comme le sac de Limoges, et alors même il est possible qu'il ne soit que l'écho de l'opinion publique, une fois enfin soulevée. Sans doute, cette insensibilité est celle de tout son siècle, et nul alors ne songeait à s'apitoyer sur les victimes innombrables et anonymes de la guerre; mais il faut avouer qu'il y a dans les récits de Froissart une sérénité presque joyeuse : on sent trop que, se trouvant bien lui-même dans la société telle qu'elle était alors constituée, il a jugé que tout y était pour le mieux; il avait pourtant assisté à des spectacles faits pour inquiéter le plus solide optimisme.

1. On a dit parfois que l'esprit de Froissart, à mesure que les années étaient venues, s'était mûri, que le progrès était sensible d'une rédaction à l'autre, que le manuscrit de Rome, par exemple, contenait sur le caractère du peuple anglais des considérations dont quelques-unes ne manquent pas de profondeur. Mais il suffit de relire la page qui justifierait le mieux ces éloges (II, 16) pour voir que Froissart n'y a nullement fait œuvre d'historien philosophe, qu'elle ne lui a pas été dictée par une vue désintéressée des choses, mais par l'horreur que lui avait inspirée la révolution dont Richard II venait d'être victime. — Sur les principales différences entre les rédactions successives (et en général sur les diverses questions que nous effleurons ici) voy. un remarquable article de M. Boissier (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1875).

2. Kervyn, t. I, p. 518.

Ce sont là, dira-t-on, des défauts de l'homme, qui nous importent peu. Mais il arrive souvent qu'ils font tort à l'historien; sans doute, il a déployé dans ses enquêtes le soin le plus scrupuleux; il a toujours pris soin d'interroger des représentants des deux partis [1]; il a toujours affirmé son zèle pour la vérité. Mais ce zèle ne suffit pas: le plus difficile n'est point peut-être de discerner la vérité à travers la contradiction des témoignages, c'est de la défendre contre nos intérêts et nos passions, de ne point permettre à des influences qui nous sont chères de l'obscurcir à nos propres yeux. Froissart, avec son esprit superficiel et mobile, en était-il capable? Pouvait-il être fidèle à ces principes qu'il a si hautement proclamés?

Certes, on a eu tort de contester son impartialité, de lui supposer, par exemple, quelque hostilité à l'égard de la France. Hainuyer, et non Français de naissance, Anglais d'adoption, il ne devait rien à notre pays: et s'il faut s'étonner de quelque chose, c'est de la sympathie qu'il lui témoigne [2]. Mais il est juste d'ajouter que cette impartialité est faite surtout d'indifférence: l'idée de patrie, qui était née pourtant, — les bourgeois de Calais, ceux de la Rochelle l'ont bien montré, — lui était parfaitement étrangère; il ne se scandalise point que certains seigneurs gascons « se tournent » Anglais, puis Français, pour revenir enfin à l'Angleterre, selon que leur intérêt le commande; il ne songe même pas à s'en étonner, et ne se demande point pourquoi Jean de Hainaut, après avoir combattu dans les rangs des Anglais, embrassa tout à coup le parti de leurs adversaires [3]. Sa véritable patrie,

1. Il le fait remarquer à diverses reprises (V, 448; VI, 442) et note quand les versions concordent (XIII, 219). Au moment où il rédigeait son troisième livre, il s'avise qu'il n'a sur les événements de Portugal que la version castillane, et il court à Bruges pour y interroger les Portugais qu'il espère y trouver (XI, 265).

2. Il se qualifie lui-même de « François ». Voy. p. 315.

3. Il n'est que juste de re-

c'est le monde chevaleresque. Ses sympathies vont, non point à un pays, mais à une classe déterminée : il met d'une part les chevaliers, ou en général les gens de guerre, de l'autre les bourgeois et les vilains, de quelque nationalité qu'ils soient : il a pour les uns une estime, à l'égard des autres une défiance également instinctives.

C'est qu'en effet le milieu aristocratique dans lequel il vivait l'avait façonné à son image, et, en lui imprimant dans l'esprit tous ses préjugés, lui avait ôté cette indépendante de jugement qui est la première condition de l'impartialité; il calomnie et accuse de lâcheté les bourgeois de Caen qui, « en essayant de défendre contre une puissante armée une ville ouverte, firent preuve au contraire d'un courage poussé jusqu'à la témérité[1] »; il éprouve un malin plaisir à montrer les hommes des Communes brandissant leurs épées quand ils sont à trois heures des ennemis et s'écriant : « Mort, mort à ces perfides Anglais! » (V, 46) et se débandant avant même de les avoir aperçus. Tous ceux qui osent « se rebeller » contre leur seigneur, que ce soient les bandes à demi sauvages déchaînées par Wat Tyler ou les « Blancs Chaperons » de Gand, sont qualifiés de « meschantes gens », de « pendaille et ribaudaille[2] ». Il ne parle au contraire des gentilshommes qu'avec la plus respectueuse réserve, et il est bien rare qu'il se permette de critiquer leurs actes, même les plus répréhensibles. A ses yeux, comme à ceux des chevaliers, le courage justifie tout : il n'est pas loin d'approuver ces « povres brigans » qui, « s'en allant par voies couvertes », épiant ou « eschelant » les

marquer que la guerre de Cent Ans n'a pas lieu proprement entre Anglais et Français, mais entre partisans des droits d'Edouard III et des droits de Philippe VI; on pouvait être bon Français et ne pas admettre la loi salique. Mais il est vrai qu'en fait, la guerre prit vite un caractère national.

1. Luce, III, somm. p. 58.

2. Voyez plus loin, p. 285, 299, et Kervyn, IX, 175. Cf. Luce, *Introd.*, p. 75, n. 2.

châteaux et les villes, « tous dis gaegnoient a desrober et pillier » (V, 225). Ne faut-il pas que tout le monde vive? Et ce métier n'est-il pas aussi honorable qu'un autre, puisqu'il y a danger à le faire, et qu'il n'exclut point les vertus du soldat? Il n'y a que le supplice des « povres brigans » qui lui ouvre les yeux, et alors il moralise gravement sur leur sort (XIV, 211), non sans regretter un peu, semble-t-il, que de si braves gens aient si mal fini. On sent que si Aymerigot Marchès, au lieu de se faire prendre sottement chez ce scélérat de Tournemine, avait pu mettre ses trésors en sûreté, surtout s'il avait pu, comme tel autre[1], épouser une riche héritière et faire grande figure, Froissart se fût tenu pour très honoré de lui tendre la main. Fasciné par l'éclat de la société féodale, Froissart a cru de bonne foi que les chevaliers de la Jarretière ou de l'Étoile ne différaient guère de ceux de la Table-Ronde; il n'a pas compris combien, depuis deux siècles, « les caractères s'étaient dépravés, les passions étaient devenues plus hardies, les consciences moins timorées[2] ». Il n'a voulu voir que ces raffinements de la galanterie ou du point d'honneur, dont les extravagances même enchantaient sa naïveté, et il a fermé les yeux sur les actes de violence et de rapacité, sur les manques de foi et les trahisons, sur les progrès enfin de l'esprit positif qui était la négation même de la chevalerie. Il n'a pas vu que de ce grand corps l'âme s'était retirée.

Très indulgent pour tous les chevaliers, Froissart est plein de tendresse pour ceux qui lui ont fait quelque bien. Il a beau protester que les bienfaits n'ôtent rien à la liberté de ses jugements, qu'il ne veut parler « fors que de verité et sans colorer l'un ni l'autre ». Oserait-il

1. Eustache d'Auberchicourt, par exemple, qui épousa Elisabeth de Juliers, la propre nièce de la reine d'Angleterre (Luce, V, somm. p. 69).

2. Debidour, *op. cit.*, II, 93.

affirmer qu'il a toujours été, comme il essayait de le faire, « parmi le tranchant » (XII, 154), et qu'il n'a pas penché du côté de ceux qui l'ont soutenu de leur argent ou de leurs conseils? Faut-il rappeler avec quelle facilité il épouse les passions et les rancunes de ses patrons, Anglais avec celui-ci, Français avec celui-là ; avec quelle aisance même il sacrifie l'un à l'autre, effaçant le nom de Robert de Namur d'une rédaction où il introduit des louanges à l'adresse de Gui de Blois ou de ses parents[1]? Pense-t-on que, si l'accueil qu'il reçut à Orthez eût été autre, il eût parlé dans les mêmes termes de ce chevalier « si très parfait qu'on ne le pourroit trop louer? » Or il nous apprend lui-même que ce modèle de toutes les vertus avait tué, dans un accès de colère, son cousin Pierre de Béarn, et qu'il avait tout au moins causé par son aveugle cruauté la mort de son propre fils, que Froissart trouve moyen de plaindre moins que lui-même.

C'est que Froissart, homme d'église et de plume par occasion, n'est en réalité qu'un ménestrel qui a fait fortune, un frère heureux des jongleurs du XIIe et du XIIIe siècle. Au lieu d'amuser les seigneurs par des tours d'adresse, en chantant des laisses de chansons de gestes ou en récitant des fableaux, il les sert « de beaus ditiés et traittiés amoureus » et couche par écrit leurs hauts faits. Mais l'histoire, si elle est devenue pour lui une noble et captivante distraction, a d'abord été son gagne-pain. Quelle que soit la familiarité où l'admettent les grands, il vit de leurs libéralités, qu'il n'éprouve du reste aucune honte à solliciter, recevant de l'un une houppelande[2], d'un autre une haquenée, d'un autre enfin un

1. Dans une seconde rédaction du quatrième livre (contenue dans le manuscrit 2646) il a effacé, dans l'intention évidente de complaire au duc Aubert de Bavière, tous les traits désobligeants pour Henri IV que lui avait d'abord dictés sa reconnaissance à l'égard de Richard II.

2. La première de ses pastourelles semble écrite pour

muid de blé ou de bons florins d'or. On ne doit donc pas s'étonner qu'il n'ait rien vu au monde de supérieur à une société qui lui assurait cette vie large et facile pour laquelle il était si bien fait ; mais il ne faut point dissimuler que le ressort de son âme s'y est détendu, que, familier et presque valet des grands, il a rarement les sentiments et le langage d'un homme libre. Là est en somme sa grande infériorité.

demander une houppelande. On sait que les dons de vêtements étaient de ceux que l'on faisait le plus souvent aux jongleurs. — Cf. *Dit du Florin*, v. 234.

EXTRAITS DE FROISSART

I

Prologue[1].

Afin que les grans merveilles et li biau fait d'armes qui sont avenu par les grans guerres de France et d'Engleterre et des royaumes voisins, dont li roy

1. Voici le relevé des principaux traits dialectaux que l'on trouvera dans les *Extraits* de Froissart : 1° *ĕ* latin, même entravé, donne *ie* : *fier*, *tieste*. — 2° La finale *iee*, au féminin des participes passés des verbes en *ier* par ex., se réduit à *ie* : *loiie*, *cerchie*. — 3° *C* latin suivi de *a* ou *au* donne *c* dur ou *k* (écrit souvent *c*) et non *ch* : *keval* (ou *ceval*), *cose* ; *c* suivi de *e*, *i* donne *ch* et non *c* : *chil*, *chent*. — 4° *G* latin suivi de *a*, *au*, donne *g* et non *j* : *gambe*, *longhement*, *goie*. — 5° Une chuintante finale s'ajoute à la 1re personne sing. prés. ind. de certains verbes : *comench*, *tiench*. — 6° Dans les suffixes *-abilis*, *-ibilis*, le *b* est représenté par *v* : *muavle*. — 7° *o* + *l* vocalisée donne *au* et non *ou* : *chevau* (*volet*), *caup* (*colapum*) (tandis que *ō* (*u*) + *l* aboutit comme en français à *ou* : *mout*, *douce*). — 8° Le suffixe *-ellus* donne *iaus* et non *eaus* : *castiaus* ; de même *iaus*, *yaus* de *illos*. — 9° *T* devenu final par la chute de la voyelle posttonique se conserve : *amét*, *servit*, *perdut*, etc. — 10° Le *w* germanique reste en tête des mots au lieu de se changer en *g* : *waing*, *wason*. — 11° Le *d* intercalaire est inusité : *tenre*, *venront*, et non *tendre*,

et leurs consaulz[1] sont cause, soient notablement[2] registré et ou tamps present et a venir veü et cogneü, je me voel ensonniier[3] de l'ordonner et mettre en prose selonch le[3] vraie information que j'ay eü des vaillans hommes, chevaliers et escuiers, qui les ont aidié a acroistre, et ossi de aucuns rois d'armes[4]

vendront. De là des formes de parfait (3e pers. plur.) comme *misent*, *disent*, *conquisent* pour *misrent* (*miserunt*), etc., au lieu du français *misdrent* (*mirent* en fr. est analogique), etc. — 12° L'article fém. est *li* au cas sujet, *le* au cas régime. — 13° Les pronoms possessifs présentent des formes particulières : *me*, *te*, *se* pour *ma*, etc. (aux deux cas), *men*, *ten*, *sen* pour *mon*, etc — 14° Le fait le plus notable de la conjugaison est la representation de la finale latine *uissem* par *isse* et non *usse* : *euisse* (*habuissem*), *poisse* (*potuissem*). — Dans la graphie, on remarquera certains traits habituels aux scribes du N.-E., comme la notation de l'*l* mouillée par *ll* (*mervelle*) ou *l* à la finale (*voel*), le remplacement à la finale de *c* par *ch* (*sech*, *duch*, *selonch*), la confusion de *s* et *ss*, etc. — Mais il s'en faut de beaucoup que ces traits soient partout conservés, parce que la plupart des manuscrits de Froissart sont l'œuvre de scribes français. On les trouvera surtout en grand nombre dans les *Extraits* empruntés au premier livre, qui sont donnés ici d'après le ms. B. N. 6477-9, un de ceux où la couleur dialectale s'est le mieux conservée. Dans tous les mss d'ailleurs on remarquera certaines innovations de graphie, dont la plus fréquente et la plus regrettable est l'introduction de consonnes prétendues étymologiques (*aultre*, *compter*, *escript*, *corps*, *scevent*, *deubt*, *host*, *temps*, *cogneü*, *acquerre*, etc.) ; notons aussi l'emploi inutile de l'*y* et le redoublement superflu de plusieurs consonnes.

1. *Consaulz*. Forme abusive du régime. Ce sens de conseiller s'est conservé dans la langue juridique.

2. *Notablement*. Dûment, d'une manière digne d'eux.

3. *Ensonniier* (*s'*), se préoccuper, se charger de.

4. *Rois d'armes*. Le roi d'armes était le chef des hérauts d'armes (ou maréchaux), offi-

et leurs mareschaus, qui par droit sont et doient estre juste inquisiteur et raporteur de tels besongnes.

Voir[1] est que mes sires Jehans li Biaus, jadis canonnes de Saint Lambert de Liege, en fist et cronisa[2] a son tamps aucune cose a se plaisance; et j'ai ce livre hystoriiét[3] et augmenté a le mienne, a le relation et conseil des dessus dis, sans faire fait ne porter partie[4], ne coulourer plus l'un que l'autre, fors tant que li biens fais[5] des bons, de quel pays qu'il soient, qui par proëce l'ont acquis, y est plainnement veüs et cogneüs, car de l'oubliier ou esconser[6] ce seroit pechiés et cose mal apartenans; car esploit d'armes sont si chierement comparét et achetét, che scevent chil qui y traveillent, que on n'en doit nullement mentir pour complaire a autrui, et tollir le glore[7] et renommee des bien faisans et donner a chiaus qui n'en sont mies digne.

ciers qui, prenant part à toutes les cérémonies officielles, suivaient constamment les princes; les hérauts considérèrent de bonne heure comme un des devoirs de leur charge de transmettre à la postérité les hauts faits des personnages auxquels ils avaient été attachés.

1. *Voir*. C'est un neutre : voy. *Extraits de hol.*, *Obs. gramm.*, § 69.

2. *Cronisa*. On disait *cronisier* et *croniquier* pour rédiger (en parlant d'une histoire).

3. *Historiier*, propr. munir d'*histoires*, d'images; notre mot *illustrer* se prend parfois dans un sens analogue.

4. *Faire fait* et *porter partie* signifient également prendre fait et cause pour.

5. *Bien*, réellement adverbe, dans cette locution, est traité comme un adjectif.

6. *Esconser*. Formé sur *escons* (*absconsum*).

7. *Glore*. Dans la région picarde l'*i* marquant primitivement le mouillement d'une consonne n'apparaît pas dans les mots comme *glore*, *glave*, *canone*, *mervelle*, etc...

Or ai je mis ou premier chief de mon proeme[1] que je voel parler et trettier de grans mervelles. Voirement se poront et deveront bien tout chil qui ce livre liront et veront esmervillier des grans aventures qu'il y trouveront; car je croi que, depuis le creation dou monde et que on se commença premierement a armer, on ne trouveroit en nulle hystore tant de merveilles ne de grans fais d'armes, selonch se quantité, comme il sont avenu par les guerres dessus dittes, tant par terre com par mer, et dont je vous ferai en sievant mention. Mais ançois que j'en commence a parler, je voel un petit tenir et demener le pourpos de proëce, car c'est une si noble vertu et de si grant recommendation que on ne le doit mies passer trop briefment, car elle est mere materiele et lumiere des gentilz hommes, et si com la busce ne poet ardoir sans feu, ne poet li gentilz homs venir a parfaite honneur ne a le glore dou monde sans proëce.

Or doient donc tout jone gentil homme qui se voellent avancier avoir ardant desir d'acquerre le fait et le renommee de proëce, par quoi il soient mis et compté au nombre des preus, et regarder et considerer comment leur predecesseur, dont il tiennent leurs hyretages et portent, espoir, les armes, sont honnouré et recommendé par leurs biens fais. Je sui seürs que, se il regardent et lisent en ce livre, que il trouveront otant de grans fais et de belles aper-

1. *Proëme.* Prologue, mot savant, du lat. *proœmium.*

tises d'armes[1], de durs rencontres[2], de fors assaus, de fieres batailles et de tous autres maniëmens d'armes, qui se descendent des membres de proëce[3], que en nulle hystore dont on puist parler, tant soit anchiienne ne nouvelle. Et ce sera a yaus matere et exemples de yaus encoragier en bien faisant[4], car la memore des bons et li recors des preus atisent et enflament par raison les coers des jones bacelers, qui tirent et tendent a toute perfection d'onneur, de quoi proëce est li principaus chiés et li certains ressors[5].

Si ne voel je mies que nulz bacelers soit excusés de non li armer[6] et sievir les armes par defaute de mise et de chavance, se il a corps et membres ables[7] et propisses a ce faire, mès voel qu'il les aherde[8] de bon corage et prende de grant volenté. Il trouvera tantost des haus signeurs et nobles qui l'ensonnieront, se il le vaut[9], et le aideront et avanceront, se il le dessert[10], et le pourveront selonch son bien fait.

1. *D'armes. Apert* = adroit, habile, actif; voy. p. 113, n. 1. *Apertise d'armes* = exploit militaire.

2. *Rencontre.* Ce mot est dans Froissart masc. et fém.

3. *Proëce.* « Qui composent autant de membres (on aurait dit par une autre métaphore de *rains* ou branches) de la prouesse. »

4. *Faisant. Bien* est régime de *faisant.* Entendez : à faire le bien, de belles actions.

5. *Ressors.* Subst. verbal de *ressortir.* C'est-à-dire « à laquelle prouesse ressortit, aboutit ».

6. *Li armer.* En anc. fr. le pronom personnel remplace souvent le réfléchi.

7. *Able.* Forme populaire de *habilem.* Ce mot ne figure pas avant le XIVe siècle dans les textes conservés.

8. *Aherdre,* s'attacher à (l'étymologie est probablement *adhærere*, non *aderigere*).

9. *Vaut.* S'il en est digne.

10. *Dessert* S'il le mérite.

Ossi en armes aviennent tant de grans merveilles et de belles aventures que on n'oseroit ne poroit penser ne imaginer les fortunes qui s'i boutent, si com vous verés et trouverés en ce livre, se vous le lisiès, comment pluiseur chevalier et escuier se sont fait et avanciét plus par leur proëce que par leur linage. Li noms de preu est si haus et si nobles, et la vertu si clere et si belle que elle resplendist en ces[1] sales et en ces places ou il a assamblee et fuison de grans signeurs, et se remoustre dessus tous les autres; et l'ensengne on au doi et dist on : « Vela cesti qui mist ceste cevaucie ou ceste armee sus, et qui ordonna ceste bataille si faiticement et le gouverna si sagement, et qui jousta de fier de glave[2] si reddement, et qui tresperça les conrois[3] de ses ennemis par deus ou par trois fois, et qui se combati si vassaument, ou qui entreprist ceste besongne si hardiëment, et qui fu trouvés entre les mors et les bleciés navrés moult durement, et ne daigna onques fuïr en place ou il se trouvast. »

De telz grains et de telz semences sont servi et alosé[4] li vaillant homme, et li preu par leur vaillance encores s'avancent : on voit le preu baceler seoir en haute honneur a table de roy, de prince, de duch et de conte, la ou plus nobles de sanch et plus rices

1. *Ces.* En anc. fr. et surtout dans la région du N. E., il arrive souvent que le démonstratif joue simplement le rôle de l'article.

2. *Fier* = fer. Cf. p. 195, n. 1.

3. *Conroi* = ici, ligne de bataille. Cf. p. 67, n. 2.

4. *Alosé* = renommé ; adj. formé sur *los* (voy. p. 146, n. 2).

d'avoir n'est mies assis. Car, si com li quatre euvangeliste et li douze apostle sont plus proçain de Nostre Signeur que ne soient li autre, sont li preu plus priès d'onneur et plus honnouré que li aultre; et c'est bien raisons, car il acquerent et conquerent le nom de proëce en grant painne, en sueur, en labeur, en soing, en villier, en travillier[1] jour et nuit sans sejour. Et quant leurs biens fais est veüs et cogneüs, il est ramenteüs et renommés, si com dessus est dit, et escrips et registrés en livres et en cronikes; car par les escriptures troeve on le memore des bons et des vaillans hommes de jadis, si com les neuf preus qui passerent route[2] par leur proëce[3], les douze chevaliers compagnons qui garderent le pas[4] contre Salehadin et se poissance, les douze pers de France qui demorerent en Raincevaus et qui si vaillamment s'i vendirent et combatirent, et ensi de tous les autres que je ne puis mies tous nommer, ne determiner leurs biens fais ne ramentevoir, car trop poroie ma principal matere empeechier. Ensi se differe et dis-

1. *Travillier.* A l'atone *ei*, *oi* se réduisent souvent à *i*, surtout dans le N.-E.

2. *Route* = troupe (cf. p. 74, n. 1). *Passer route* = sortir du rang, se distinguer.

3. Les *neuf preux* (Josué, David, Judas Macchabée, — Hector, Alexandre, César, — Arthur, Charlemagne, Godefroi de Bouillon) ont été souvent célébrés dans des poèmes et représentés dans des tapisseries depuis le commencement du XIVe siècle.

4. *Pas.* Cet exploit fictif est célébré dans un petit poème du XIIIe siècle (voyez G. Paris, *Manuel*, I, 2e éd., p. 308). Il formait le sujet d'une sorte de pantomime qui fut jouée lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389 (voy. Froissart, l. IV, ch. I).

simule[1] li mondes en pluiseurs manieres : li vaillant homme traveillent leurs membres en armes pour avancier leurs corps et acroistre leur honneur ; li peuples parolle, recorde et devise de leurs estas et de leurs fortunes ; li aucun clerch escrisent et registrent leurs avenues et baceleries.

Or ay je eü pluiseurs fois imagination sus l'estat de proëce, et pensét comment et ou elle a regnét[2] et tenu signourie et domination, et salli d'un pays en aultre. Sus ses ordenances meïsmement en ay je oÿ parler et deviser en ma jonece aucuns vaillans hommes et bons chevaliers, qui otant bien s'en esmervilloient adonc comme je fais maintenant : si vous en voel declarer aucune cose. Verités est, selonch les anciiennes escriptures, que, apriès le deluve et que Noés et se generation eurent repeuplé le monde, et que on se commença a armer et a courir et a pillier l'un sus l'autre, proëce regna premierement ou royaume de Caldee, par le fait dou roy Ninus, qui fist fonder et edefiier la grant cité de Ninivee qui contenoit trois journees de lonc, et ossi par la roÿne Semiramis sa femme, qui fu dame de grant valour. Apriès, proëce se remua et vint regner en Judee et en Jherusalem, par le fait de Josué, de David et des Machabiens. Et quant elle eut la regné un temps, elle

1. *Se dissimule* = prend des aspects divers. C'est sans doute par une réminiscence de *dissimilem* que Froissart a donné cette acception nouvelle à *dissimuler*, qu'il prend ordinairement dans des sens analogues à ceux de son type latin *dissimulare*.

2. *Regnét*, flori.

vint demorer et regner ou royaume de Perse et de Mede, par le fait de Cyrus, le grant roy, par Asserus et par Xerses. Après revint proëce regner en Gresce, par le fait de Hercules, de Tezeüs, de Jazon et de Acilles et des aultres preus chevaliers; apriès en Troie, par le roi Priant, par Hector et par ses freres; apriès en le cité de Romme et entre les Rommains, par les nobles senatours et concilles[1], tribons et centurions. Et furent cil et leurs generations en tel poissance environ cinc cens ans, et firent priès que tout le monde rendre trehus[2] a yaus jusques au tamps Julius Cesar, qui fu li premiers empereres de Romme, et de qui tout li aultre sont descendu et venu.

Apriès se tanerent[3] li Rommain de proëce, et s'en vint demorer et regner en France, par le fait premierement dou roy Pepin et dou roy Charle, son fil, qui fu rois de France et d'Alemagne et empereres de Romme, et par les autres nobles rois ensievant. Apriès a regné proëce un grant tamps en Engleterre, par le fait dou roy Edowart et dou prince de Galles, son fils; car, de leur regne, li chevalier Englès et li aultre qui avoech yaus se sont mis et acordé, ont fait otant de beles apertises d'armes et de grans bachelerìes et de hardies emprises que nul chevalier pueent faire, si com il vous sera declaré avant en ce livre.

Or ne sai je mies se proëce voet encores che-

1. *Concilles*, consuls.

2. *Trehus*, pour *treüs*. Cf. p. 149, n. 5.

3. *Taner*, pour *ataïner*, harceler, tourmenter. *Soi taner*, se piquer de.

miner oultre Engleterre ou reculer le chemin que elle a fait, car, si com chi dessus est dit, elle a cerchiét et environné[1] ces royaumes et ces pays dessus nommés, et regné et conversé[2] entre les habitans une fois plus et l'autre mains : a sen ordenance en soit[3]; mais j'en ay un petit touchiét pour les mervilleusetés dou monde. Si m'en tairai a tant et me retrairai a le matere dont j'ai fait men commenchement, et declarrai assés tost par quel maniere et condicion la guerre s'esmut premierement entre les Englès et les François. Et pour che que ou temps a venir on puist savoir qui a mis ceste hystore sus, et qui en a esté acteres[4], je me voel nommer : on m'appelle, qui tant me voet honnerer[5], sire Jehan Froissart, priestre, nét de le conté de Haynau et de la bonne, bele et friche ville de Valenchienes.

(Éd. Luce, t. I, p. 1 ss.)

1. *Environné*. *Cerchier* signifie, conformément à l'étymologie (*circare*), faire le tour de, parcourir; *environner*, de *environ* (= autour), a le même sens.

2. *Conversé*. Le ms. porte *conservé*, mais il faut lire probablement *conversé*. *Converser*, du lat. *conversari* = se tenir habituellement dans.

3. *En soit*. « Qu'il en soit à son gré. »

4. *Acteres*. Mot formé par analogie sur ceux dont le type latin était en *-ator*; notez de plus la confusion entre *auctor* et *actor*.

5. *Honnerer*. « Ceux qui veulent être polis me donnent le titre de *sire*. »

II

Campagne d'Édouard III contre les Écossais (1327).

L'Écosse, soumise par Édouard Ier en 1297, après la bataille de Dunbar, avait peu après recouvré son indépendance, grâce aux efforts de William Wallace et de Robert Bruce ; celui-ci, proclamé roi en 1306, avait forcé Édouard II, après la défaite de Bannockburn, à renoncer à tout droit sur l'Écosse ; apprenant la déposition d'Édouard II (1327), il voulut mettre à profit le jeune âge de son successeur Édouard III, qui n'avait alors que quinze ans, et il envahit l'Angleterre. Édouard III, après avoir réuni une puissante armée, grossie par des contingents hainuyers, flamands et brabançons, marche à sa rencontre. Il s'avance jusqu'à Durham, et trouve la frontière ravagée par les Écossais, qui, à son approche, avaient repassé la Tyne.

Li Escot[1] sont dur et hardit durement, et fort travillant[2] en armes et en guerres. Et a ce temps de donc il amiroient et prisoient assés petit les Englès, et encores font il au temps present. Et quant il voelent

1. *Li Escot.* Tout ce morceau est emprunté presque textuellement à Jean Le Bel (éd. Viard et Déprez, I, 50 ss.), qui avait accompagné dans cette expédition l'armée anglaise ; remarquez la couleur de ce récit d'un témoin oculaire.

2. *Travillant. Travillant* = dur à la peine. C'est le part. prés. de *travillier* ou *traveillier*. Voy. plus haut, p. 199, n. 1. Ce verbe a le sens de fatiguer ou se fatiguer ; Cf. l'anglais *travel*, d'abord fatigue du voyage, puis, aujourd'hui, voyage. Sur l'étymologie de ce mot, qui est probablement *trepalium* (instrument de supplice) et non *trabaculum* (assemblage de poutres), voy. *Romania*, XVII, 421.

entrer ou royaume d'Engleterre, il mainnent bien leur host vint ou vint et quatre liewes loing, que de jour que de nuit, de quoi moult de gens se poroient esmervillier, qui ne saroient leur coustume.

Certain est, quant il voelent entrer en Engleterre, il sont tout a cheval uns et aultres, fors mis li ribaudaille[1] qui les sievent[2] a piét : assavoir, sont chevalier et escuier bien monté sour bons gros roncins[3], et les aultres communes gens del pays tout sour petites haqenees[4]. Et si ne mainnent point de charoy, pour les diverses[5] montagnes qu'il ont a passer, et parmi che pays dessus dit que on claimme Northombrelande. Et si ne mainnent nulles pourveances de pain ne de vin, car leurs usages est telz en guerres et leur sobriëtés, qu'il se passent[6] bien assés longement de char cuite a moitiét, sans pain, et de boire aigue de riviere, sans vin. Et si n'ont que faire de chaudieres ne de chauderons, car il cuisent bien leurs chars ou[7] cuir des bestes meïsmes, quant il les ont escorcies. Et si sevent bien qu'il trouveront bestes a grant fuison ou pays la ou il voellent aler. Par quoi il n'en portent aultre pourveance que cescuns emporte, entre le selle et le peniel[8], une grande plate piere, et se

1. *Ribaudaille.* Voy. au *Glossaire des termes techniques*, art. *Soldées.*

2. *Sievent.* Voy. plus haut p. 122, n. 4.

3. *Roncins.* Voy. p. 141, n. 4.

4. *Haquenée*, du nom de lieu Hackney, près Londres.

5. *Divers* a souvent le sens de difficultueux, dangereux.

6. *Se passer*, se contenter; ce mot a fini par prendre un sens à peu près directement contraire.

7. *Ou* pour *el* = *en le*, dans le.

8. *Peniel. Panel*, *penel* (de

tourse[1] derriere lui unes besaces[2] plaines de farine en celle entente que, quant il ont tant mangiét de char mal cuitte que leur estomach leur semble estre wape[3] et afoiblis, il jettent celle plate piere ou feu et destrempent un petit de leur farine d'yawe. Quant leur piere est cauffée, il jettent de ceste clere paste sus ceste chaude piere, et en font un petit tourtiel a maniere de une oublie[4] de beghine[5] et le mengüent pour conforter l'estomach. Par ce n'est point de merveilles se il font plus grandes journees que aultres gens, quant tout sont a cheval hors mis le ribaudaille, et si ne mainnent nul charoi ne aultres pourveances, fors ce que vous avés oÿ.

En tel point estoient il entré en celi pays dessus dit, si le gastoient[6] et ardoient, et trouvoient tant

pannus, plus suff. *-ellum*, aujourd'hui panneau, = morceau d'étoffe, souvent guenille; ici c'est le coussinet placé sous la selle.

1. *Tourse*. *Tourser*, forme primitive de *trousser*. Ce mot paraît dérivé du latin *thyrsum* (it. *torso*, fr. *trou* dans *trou de chou*).

2. *Besaces*. En ancien français *un* peut s'employer au pluriel, soit dans le sens de quelque, soit comme ici, associé à un nom collectif; voy. ci-dessus p. 124, n. 6. *Besace*; de *bisaccia* = sac double.

3. *Wape*. *Wape*, de *vapidus*, évaporé, sans goût; de là, sans force, comme ici.

4. *Oublie*. La forme la plus ancienne du mot est *oublee* (*oblatam*), devenu *oublie* par un rapprochement populaire avec *oublier*: ce mot signifie d'abord hostie, puis petit gâteau très léger.

5. *Beghine*. Voy. p. 117, n. 1. On voit que la pâtisserie des béguines était célèbre.

6. *Gastoient*. De *vastare*, dont le sens s'était conservé en anc. français. Ici comme dans *wape* (et le fr. *guêpe*, *guéret*), le *v* latin paraît avoir subi l'influence de la prononciation du *w* germanique (*w* anglais).

de bestes qu'il n'en savoient que faire. Et avoient bien trois mille armeüres de fier, chevaliers et escuiers, montés sus bons roncins et bons coursiers et vint mille hommes armés a leurs guises, appers et hardis, montés sus ces petites hagenees qui ne sont ne loiies ne estrillies, ains les envoie on tantost paistre c'on en est descendu, en prés, en riés[1] et en bruieres. Et si avoient deus trés bons chapitaines, car li rois Robers d'Escoce, qui estoit moult preus, estoit adonc durement viex et chargiés de la grosse maladie, si leur avoit donnét a chapitaines un moult gentil prince et vaillant en armes, c'est assavoir le conte de Moret[2], qui portoit un escut d'argent a trois orilliers de geules, et monsigneur Guillaume de Douglas[3], que on tenoit pour le plus hardi et le plus entreprendant de tous les deus pays, et portoit un escut d'asur a un chief d'argent et trois estoilles de geules dedens l'argent. Et estoient cil doi signeur li plus haut baron et li plus poissant de tout le royaume d'Escoce, et li plus renommé en biaus fais d'armes et en grans proëces. Or voel jou revenir a nostre matere....

1. Le mot *riés*, « terrain en friche », est encore usité dans le Nord-Est (le ms. porte *fries*, qui est sans doute une faute).

2. *Moret*. Thomas Randolf, comte de Murray, fut après la mort de Robert Bruce (1329) l'un des tuteurs de son fils David, âgé de neuf ans; il mourut peu de temps après.

3. *Douglas*. James (et non Guillaume, comme le dit Froissart), le « bon sire James », un des héros de l'indépendance écossaise; il mourut vers 1330 en guerroyant contre les Maures d'Espagne, après avoir livré, disent ses biographes, cinquante combats aux Anglais et treize aux Infidèles.

Tout ensi que les batailles furent ordonnees, on chevaucha tous rengiés apriès les Escos, a l'assent des fumieres[1], jusques a basses viespres[2]. Adonc se loja[3] li os en un bois, sus une petite riviere, pour yaus aaisier, et pour attendre le charoi et les pourveances. Et tout le jour avoient ars li Escot, a cinc liewes priès de leur host, et ne les pooient raconsiewir. L'endemain, au point dou jour, cescuns fu armés, et traisent les banieres as camps, cescuns a se bataille et desous se baniere, si com ordonné estoit. Si chevauchierent les batailles ensi rengies, tout le jour, sans desrouter[4], par montaignes et par vallees; ne onques ne peurent approchier les Escos, qui ardoient devant yaus, tant y avoit de bois, de marès, de desiers sauvages et mal aisiés, montaignes et valees. Et si n'estoit nuls qui osast, sus le tieste a coper[5], fourpasser ne chevauchier devant les banieres, fors mis les mareschaus.

Quant ce vint apriès nonne sus le viespre, gens, cheval et charoi, et meismement gens a piét, estoient si travilliét que il ne pooient mès avant aller. Et li signeur se perçurent et veirent clerement qu'il se

1. *Fumieres* : « en se réglant sur la fumée » (du camp des Ecossais). *Assent* (= signe, subst. verbal de *assentir* (= percevoir) qui, conservé comme terme de chasse, signifie reconnaître la voie.

2. *Viespres*. Voy. plus haut, p. 71, n. 4.

3. *Loja*. *Logier* = dresser des tentes. Une *loge* est d'abord un abri de feuillage (germ. *laubja*), puis par extension un abri quelconque.

4. *Desrouter*. Voy. p. 74, n° 1.

5. *Coper*. Entendez : sous peine de mort.

travilloient en tel maniere pour nient. Et fust encores ensi que li Escot les vosissent attendre, si se metteroient il bien sour tel montagne ou sour tel pas qu'il ne se poroient a yaus combatre sans trop grant meschief. Si fu commandé, de par le roy et les mareschaus, que on se lojast la endroit, cescun ensi qu'il estoit, jusques a l'endemain, pour avoir conseil comment on se maintenroit. Ensi fu toute li hos logie ceste nuit en un bois sour une petite riviere. Et li rois fu logiés en une povre court d'abbeÿe qui la estoit. Ses gens d'armes, uns et aultres, cheval, charoi et li hostes[1] sieuwans, furent logiét moult en sus, travilliét oultre mesure.

Quant cescuns eut pris piece de terre pour logier, li signeur se traisent ensamble pour avoir conseil comment il se poroient combatre as Escos selonch le pays la ou il estoient. Et leur sembla, selonch ce qu'il veoient, que li Escot en raloient leur voie en leur pays, tout ardant, et que nullement il ne se poroient combattre a yaus entre ces montagnes fors que a grant meschief, et si ne les poroient raconsiewir, mais passer leur couvenoit celle riviere de Thin. Et fu la dit en grant conseil que, se on se voloit lever devant miënuit et l'endemain un petit haster, on lor torroit[2] le passage de le riviere, et convenroit que il se combatissent a leur meschief, ou il demorroient tout coi en Engleterre pris a le trappe.

1. *Hostes*, armée. Mais ce mot paraît une faute pour *bestes*, que donne le texte de J. Le Bel-

2. *Torroit*. Pour *tolroit*, condit. de *tolir*, par assimilation. La forme fran-

A celle entente que dit vous ay fu adonc ordonnét et acordét que cescuns se traisist a se loge pour souper et boire ce qu'il pooit avoir, et desist chescuns a ses compagnons que, si tost que on oroit le trompete sonner, cescuns mesist ses selles et appareillast ses chevaus, et, quant on l'oroit le seconde fois, que cescuns s'armast, et a le tierce fois que cescuns montast sans atargier et se traisist a se baniere, et que cescuns presist, sans plus, un pain et le toursast derriere lui a guise de brakenier[1], et ossi que cescuns laissast la endroit tous harnas, tous charois et toutes pourveances, car on se combateroit l'endemain, a quel meschief que ce fust : si aroit on ou tout perdut ou tout gaegniét. Ensi que ordonné fu, ensi fu fait, et fu cescuns armés et montés a le droite miënuit : petit y eut de chiaus qui dormirent, comment que on euist durement travilliét le jour.

Ançois que les batailles fuissent a leur droit ordonnees et assamblees, commença li jours a apparoir. Lors commencierent les banieres a chevaucier en haste desparsement[2] par bruieres, par montagnes, par vallees et par rokailles mal aisies, sans point de plain pays. Et par dessus des montaignes et ou plain des vallees estoient crolieres[3] et grans marès et si

caise ancienne est *toldroit*.

1. *Brakenier*. Le braconnier est proprement le valet qui conduit les chiens (*braques*, *brachets* ou *bracons*).

2. *Desparsement*. D'une manière éparse, de *despars*, participe passé de *despardre* (*dispargere* pour *dispergere*, par suite de la recomposition romane).

3. *Crolieres*. Terrain mouvant (de *croler*=remuer, branler) ou marécageux. *Encr*

divers passages que merveilles estoit que cescuns n'i demoroit, car cescuns chevauchoit tousdis avant, sans attendre signeur ne compagnon. Et sachiés que qui fust encrolés en ces crolieres, il trouvast a mal aise qui li aidast; et si y demorerent grant fuison de banieres, atout les chevaus, en pluiseurs lieus, et grant fuison de sommiers et de chevaus, qui onques puis n'en issirent. Et moult souvent cria on celi jour : « As armes ! » et disoit on que li premier se combatoient as ennemis, si ques[1] cescuns, qui cuidoit que ce fust voir, se hastoit quanqu'il pooit parmi marès, parmi pieres et cailliaus, et parmi valees et montaignes, le hyaume apparilliét et l'escut au col, le glave ou l'espee ou poing, sans attendre pere ne frere ne compagnon; et quant on avoit ensi courut demi liewe ou plus, et on venoit au lieu dont chilz hus[2] ou cilz cris naissoit, on se trouvoit deceü, car ce avoient esté chierf ou bisses ou ours ou aultres bestes sauvages, de quoi il y avoit grant fuison en ces bos et en ces bruieres et en ce sauvage païs, qui s'esmouvoient et fuioient devant ces banieres et ces gens a cheval qui ensi chevauchoient et que onques n'avoient veü ; adonc huioit cescuns apriès ces bestes, et on cuidoit que ce fust aultre cose.

Ensi chevaucha li jones rois englès celi jour, et

un peu plus loin, qui ne se trouve que dans ce passage, signifie s'enfoncer dans une *crolière* et semble formé sur ce mot.

1. *Ques*. *Que* dans Froissart prend souvent un *s* ou un *z*.

2. *Hus*. Subst. verb. de *huer* = pousser des clameurs.

tous ses hos, parmi ces montagnes et ces desiers, sans chemin tenir, sans voie et sans sentier, et sans villes trouver, fors que par avis[1] selonch le soleil. Et quant ce vint a basses vespres, que on fu venu sur celle riviere de Thin, que li Escot avoient passét et leur couvenoit rapasser, ce cuidoient et disoient li Englès, il s'arresterent un petit, si travilliét et si fourmenét que cescuns poet penser, et puis passerent oultre le ditte riviere a gués, moult a mal aise pour les grandes pieres qui dedens gisent. Et quant il furent passét, cescuns s'ala logier selonch celle riviere ensi qu'il pot prendre terre. Mais ançois qu'il euissent pris piece de terre pour logier, solaus commença a esconser; et si y avoit petit de chiaus qui euissent happes[2] ne cuignies, ne fierement ne estrumens pour logier ne pour coper bois; et s'en y avoit pluiseurs qui avoient perdus leurs compagnons et ne savoient qu'il estoient devenu, dont, s'il estoient mesaisié, ce n'est point de merveille. Et meïsmement les gens de piét estoient derriere demorét, et si ne savoient en quel lieu ne a cui demander leur chemin, dont il estoient tout fourmesaisiét[3]. Et disoient cil qui le miex cuidoient cognoistre le païs qu'il avoient cheminé celi jour vint et huit liewes englesses, ensi

1. *Par avis*. Ces mots qualifient *chevaucha*.

2. *Happes*. Mot encore usité aux environs de Valenciennes, et qui n'est qu'une variante dialectale de *hache* (du germ. *happja*) : *cuignies* = cognées; *fierement* = ferrement, outil en fer.

3. ***Fourmesaisiet***. Mal en point, de *for* (*foris*), ***mes*** (***minus***) et ***aisier*** (de ***aise***).

courant com vous avés oÿ, sans arrester fors que pour pissier ou son cheval recengler. Ensi travilliés, hommes et chevaus, les couvint la le nuit gesir sour celle riviere tous armés, cescuns son cheval en sa main par le frain, car il ne le savoit a quoi loiier, par defaute de jour et pour deffaute de leur charoi qu'il ne peuissent avoir menét parmi tel pays que devisét vous ay. Ensi ne mangierent toute le nuit li cheval, ne le jour devant, de avainne nulle ne de fourage; et eulz meïsmes ne gousterent, tout le jour ne la nuit, que cescun son pain qu'il avoit derriere lui toursét, ensi que dit vous ay, qui estoit de le sueur dou cheval tous souilliés et ordés[1], ne il ne burent d'autre buvrage que de le riviere qui la couroit, fors mis aucuns signeurs qui avoient boutelles, ce leur porta grant confort. Et n'eurent tote le nuit ne feu ne lumiere, et ne le savoient de quoi faire, hors mis aucuns signeurs qui avoient tortis[2] aportés sus leurs sommiers.

Ensi que vous oés et a tel meschief passerent il le nuit, sans oster selles a leurs chevaus ne yaus desarmer. Et quant li desirés jour fu venus, en quoi il esperoient a avoir aucun confort et aucune adrece[3] pour yaus et pour leur chevaus aisier, pour mengier

1. *Ordés*, sali (de *ort*, *horridum*).

2. *Tortis*. *Tortis* ou *tortius*, plur. de *tortil*, qui se rattache, par l'intermédiaire de *tortile*, au verbe *torquere*, comme son synonyme *torche*.

3. *Adrece*. Subst. verb. de *adrecier*. Le sens est direction, et, au figuré, comme ici, moyen, ressource.

et pour logier, ou pour combatre as Escos que il desiroient si, pour le desir qu'il avoient de issir de celle mesaise et povretét la ou il estoient, adonc commença a plouvoir, et pleut[1] toute le journee si ouniement et si fort que, anchois nonne passee, la riviere sour la quele il estoient logiét devint si grande que nuls ne pooit envoiier pour veoir ne savoir la ou il estoient cheü, ne ou il poroient recouvrer de fourage ne de littiere pour leurs chevaus, ne pain, ne vin, ne autre cose pour yaus soustenir. Si les couvint juner tout le jour ensi que la nuit, et les chevaus mengier terre pour le wason[2], ou bruiere et fuelles d'arbres, et coper[3] plançons[4] de bois a leurs espees et leurs baselaires[5], tous ploians, pour leur chevaus loiier, et verghes pour faire hutteletes pour yaus mucier. Entour nonne, aucun povre dou pays furent trouvét, si leur fu demandé la ou il estoient cheü et embatu[6]. Chil respondirent qu'il estoient a quatorze liewes englesses priès dou Noef Chastiel sur Thin[7], a onze liewes priès de Carduel[8] en Galles, et si n'avoit

1. *Pleut.* Passé défini.

2. *Wason.* « A cause du gazon qu'ils y trouvaient. »

3. *Coper.* Suppléez : *et les couvint.*

4. *Plançon.* Pieu, bâton; dérivé de *plant.*

5. *Baselaire. Baselaire* ou *badelaire*, épée courte et large, coutelas.

6. *Embatu. S'embatre* = se jeter sur, s'enfoncer dans.

7. *Noef Chastiel.* Newcastle, sur la Tyne.

8. *Carduel.* Carlisle, sur l'Éden, dans le comté de Cumberland. Ce comté a autrefois été considéré comme faisant partie du pays de Galles; la désignation de *Carduel en Gales* comme un des séjours du roi Arthur est fréquente dans les romans de la Table Ronde.

nulle ville plus priès de la ou on peuist riens trouver pour yaus aisier. Tout ce fu nonciét au roy et as signeurs, et envoia cescuns ses messages celle part, et ses petis chevaus et ses sommiers, pour aporter pourveances. Et fist on savoir, de par le roy, a la ville dou Noef Cha tiel que qui vorroit gaegnier si amenast pain, vin, avainne et aultres denrees : on li paieroit tout sech[1] et le feroit on conduire a sauf conduit jusques a l'ost. Et leur fist on savoir que on ne se partiroit de la entour jusques a tant que on saroit que[2] li Escot estoient devenu.

A l'endemain, entour heure de nonne, revinrent li message que li seigneur et li aultre compagnon avoient envoiiés as pourveances et en raporterent che qu'il peurent, pour yaus et leurs mesnies[3] : grandement ne fu ce mies. Et avoecques yaus vinrent gens pour gaegnier, qui amenoient sour petis chevalès[4] et petis mulès pain mal cuit en paniers, povre vin en grans barilz et aultres denrees a vendre, dont moult de gens et grant partie de l'host furent durement apaisié ; et ensi de jour en jour, tant qu'il sejournerent la huit jours sour celle rive, entre ces montagnes, en attendant cascun jour le sourvenue des Escos, qui ossi ne savoient que li Englès estoient devenu, non plus que li Englès savoient d'yaus. Ensi furent il

1. *Sech. Payer sec* équivaut à notre « payer comptant ».

2. *Que* = ce que ; comp. la tournure latine *nesciebant quid.*

3. *Mesnies*, voy p. 147, n. 11.

4. *Chevalès.* Diminutif de *cheval* au sens propre ; = petits chevaux.

trois jours et trois nuis sans pain, sans vin, sans candeilles, sans avainne et sans fourage ne aultres pourveances et apriès par l'espasse de quatre jours, qu'il leur couvenoit acater un pain mal cuit sis estrelins[1], qui ne deuist valoir qu'un paresis, et un galon[2] de vin vint et quatre estrelins, qui n'en deuist valoir que sis. Encores y avoit on si grant rage de famine que li uns le tolloit hors des mains de l'autre, dont pluiseur hustin[3] et grant debat vinrent des compagnons, des uns as aultres.

Encores avoech tous ces meschiés, il ne cessa point de plouvoir toute celle sepmainne, par quoi leurs selles, peniaus, contreçaingles, furent tout pouri, et tout li cheval ou li plus grant partie quassés sus les dos. Et ne savoient de quoi chiaus ferrer qui estoient defferrét, ne de quoi couvrir fors ke de leurs tournikiaus d'armes[4]. Et ossi n'avoient li plus grant partie que vestir ne de quoi couvrir pour plueve ne pour le froit, fors que de leurs auketons[5] et de leurs armeüres. Et n'avoient de quoi faire feu, fors que de verde leigne[6], qui ne poet ardoir fors a grant dur[7] ne durer encontre le plueve.

1. *Estrelins*. Pour ce mot voy. au *Glossaire des termes techniques*, art. *Monnaie*.

2. Le *galon* est une petite mesure de capacité, d'une valeur variable.

3. *Hustin*. Querelle; on a aussi le verbe *hustiner* (cf. l'angl. *hustings*); l'étymologie est incertaine.

4. *D'armes*. Le *tourniquiel* est une sorte de cotte d'armes.

5. *Auketons*. Le hoqueton, ou plus régulièrement *auqueton* (prov. *alcoto*), est une sorte de casaque (de l'arabe *al coton*). Cf. *Glossaire*.

6. *Leigne*, de *ligna*. Cf. l'italien *legna*.

7. *Dur*. *A dur*, avec peine

A tel meschief, mesaise et povreté demorerent il entre ces montaignes et le ditte riviere, sans oïr ne savoir nouvelles des Escos qu'il cuidoient qu'il deuissent par la passer ou assés priès, pour retourner en leur paÿs. De quoi grans murmurations commença entre les Englès, car li aucun voloient amettre[1] as autres, qui avoient donnét ce conseil de la venir en tel point, que il l'avoient fait pour le roy trahir et toutes ses gens; si ques pour çou fu ordonné entre les signeurs que on se mouveroit de la, et repasseroit ou la ditte riviere sept liewes par deseure, la ou elle estoit plus aisievle[2] a passer. Et fist on criier que cescuns se aparillast pour deslogier l'endemain, et siewist les banieres. Et si fist on adonc criier que, qui se vorroit tant travillier qu'il peuist raporter certainnes nouvelles au roy la ou on poroit trouver les Escos, li premiers qui ce li aporteroit, il aroit cent livrees[3] de terre a hiretage[4] a l'estrelin[5], et le feroit li rois chevalier.

Quant ces nouvelles furent esparses par l'ost, toutes gens en furent grandement resjoÿ[6]. Adonc se departirent de l'ost aucun chevalier et escuier en-

1. *Amettre*. Imputer.

2. *Aisievle*. De *aise*, plus le suffixe *-ibilis* (voy. p. 193, n. 1, 6°).

3. *Livrees*. La livrée est l'étendue de terre qui rapportait une livre de revenu ; cette étendue est donc variable suivant la fertilité du sol.

4. *A hiretage*. Héréditairement.

5. C'est-à-dire qu'il s'agit de livres *sterling*.

5. *Resjoÿ*. Notez l'anacoluthe produite par le double genre de *gens* ; on dit encore, d'après nos grammairiens : *les vieilles gens sont soupçonneux*.

glès jusques a quinze ou seize, pour le convoitise de gaegnier celle prommesse, et passerent le riviere en grant peril, et monterent sus les montagnes; et puis si se departirent li uns cha et li aultres la; et se mist cescuns a l'aventure par lui[1]. L'endemain, tous li hos se desloja. Et chevauchierent ce jour assés bellement[2], car li cheval estoient foulét, et mal livrét[3] et mal fierét, et quassét[4] as çaingles et sour le dos. Et fisent tant qu'il rapasserent le riviere en grant malaise, car elle estoit grosse pour le plouviage, par quoy il en y eut assés de bagniés et des Englès noiiés[5]. Quant tout furent rapassét, il se logierent la endroit, car il trouverent fourages es prés et as camps, pour le nuit passer, dalés un petit village que li Escot avoient ars a leur passer. Si leur sembla droitement qu'il fuissent cheü a Paris[6]. L'endemain, il se partirent de la et chevaucierent par montagnes et par vallees toute jour[7] jusques priès de nonne, que on trouva aucuns hamelès ars, et aucunes[8] petites campagnes ou il y avoit blés et prés; si ques toute li hos se loja la endroit celle nuit. Et le tierch jour che-

1. *Par lui*, de son côté.

2. *Bellement*. Lentement. Cf. le terme de chasse « tout beau. »

3. *Mal livrét* = mal nourris. La *livraison* est la ration d'un homme ou d'un animal.

4. *Quassét*, meurtri; *as çaingles*, à l'endroit des sangles.

5. *Noiiés*. « De quoi, ajoute J. le Bel, il ne nous chaloit pas grandement. » On voit que Froissart a omis cette réflexion peu flatteuse pour les Anglais.

6. *Paris*. J. le Bel dit « en paradis ».

7. *Toute jour*. Voy. p. 75, n. 2.

8. *Aucunes* = quelques. Ce mot a le sens positif comme l'italien *alcuno*.

vauchierent il en tel maniere, et ne savoient li plus ou on les menoit, et le quart jour ossi jusques a heure de tierce.

Adonc vint un escuiers devers le roi et dist : « Sire, je vous aporte nouvelles. Li Escot sont a trois liewes priès de ci, logiét sus une montagne, et vous attendent la ; et y ont bien esté ja huit jours ; et ne savoient nouvelles de vous, non plus que vous ne saviés nouvelles de yaus. Che vous fais je ferme et vrai. Car je m'embati si priès de yaus, que je fui pris et menés en leur host, devant les signeurs, pour prison[1]. Si leur dis nouvelles de vous, et comment vous les queriés pour combatre a yaus. Et tantost li signeur me quitterent me prison, quant je leur euch dit que vous donriés cent livrees de terre a l'estrelin a celui qui premiers vous raporteroit certainnes nouvelles d'yaus, par tele condition que je leur creantai que je n'aroie repos jusques a tant que je vous aroie dit ces nouvelles. Et dient, ce sachiés, que ossi grant desir ont il de combatre a vous que vous avés a yaus ; et les trouverés la endroit sans faute. »

(Éd. Luce, t. I, p. 51 ss. ; livre I, ch. XXXIV-XL.)

1. *Prison* = prisonnier. Trois lignes plus bas, ce mot a le sens de captivité.

III

Les perdrix d'Olivier de Mauni.

Nous insérons ici le récit d'un épisode du siège de ennes[1], qui n'est lui-même qu'un épisode de la guerre e la succession de Bretagne. Les deux compétiteurs, harles de Blois et Jean de Montfort, étaient soutenus, le remier par les Français, le second par les Anglais. Quand ls eurent été faits prisonniers (Jean en 1341, Charles n 1347), la guerre fut poursuivie par leurs femmes, Jeanne le Penthièvre et Jeanne de Flandre. Au commencement le septembre 1356, Henri, duc de Lancastre, qui tenait la ampagne dans le comté d'Évreux et sur les marches du Cotentin, avait essayé d'opérer sa jonction avec l'armée lu prince de Galles. Ayant trouvé les passages de la Loire bien gardés, son armée s'était rejetée sur Rennes. « Ce siège, qui suivit immédiatement le désastre de Poitiers, dit M. S. Luce, et qui dura neuf mois (2 oct. 1356-5 juillet 1357), est le pendant du siège de Calais après la défaite de Créci; une si longue et si honorable défense releva un peu les courages du côté des vaincus. » Vers le milieu du siège, Du Guesclin avait réussi à pénétrer dans la ville, et c'est à la suite des exploits qu'il accomplit alors que sa réputation commença à se répandre. Sur ses prouesses et les émouvantes péripéties de ce siège, voy. S. Luce, *la Jeunesse de Du Guesclin*, ch. VII.

Or avint un jour, le siege durant, que un chevalier anglois, qui s'appelloit monseigneur Jehan

1. Ce récit ne se trouve que dans trois manuscrits dont le plus ancien (B. N. 6474) provient du château du Verger, en Anjou, qui a longtemps appartenu à une branche de la fa-

Bolleton, appert homme d'armes durement, avoit esté deduire aux champs en gibier[1], a tout son esprevier, et prins sis perdriz. Si monta tantost a cheval, armé de toutes pieces, ses perdriz en sa main, et vint devant les barrieres de la cité et commença a escriër a ceuls de la ville que il vouloit parler a monseigneur Bertran du Guesclin. Or avint ainsi que, d'aventure, Olivier de Mauny[2] estoit sur la porte de la ville venu veoir comment l'ost des Anglois se portoit. Si avisa et choisit cel Anglois a tout ses perdriz et lui demanda tantost qu'il vouloit et se il vouloit vendre ou donner ses perdriz aux dames qui la dedans estoient encloses. « Par ma foy, » respondit l'Anglois a Olivier, « si vous les osiez marchander de plus près et venir jusques a moi pour combattre,

mille de Du Guesclin; ces manuscrits ne conservant pas les traits dialectaux propres à Froissart, on ne devra pas s'étonner de trouver pour ce morceau une graphie particulière, qui est celle du français du commencement du xve siècle.

1. *Gibier*. Ce mot a en anc. français le sens de chasse et particulièrement de chasse aux oiseaux; *aller en gibier* = aller à la chasse.

2. *Mauny*. Olivier de Mauni, chevalier breton (Mauni est actuellement un hameau de la commune de Quiou, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, c. Evron), neveu de Du Guesclin, qu'il accompagna dans la plupart de ses campagnes, notamment en Castille. Il ne faut pas confondre sa famille avec celle des Mauni de Haute-Normandie (Mauni, château de la commune de Saint-Nicolas d'Attez, arr. Évreux, c. Breteuil), ni avec celle des Masni d'Artois, dont le nom est souvent écrit Mauni au moyen âge (auj. Masni, arr. et c. Douai). C'est à la dernière de ces familles qu'appartenait Gautier de Mauni, l'un des meilleurs lieutenants d'Édouard III, que Froissart célèbre comme l'un des types les plus accomplis du chevalier.

vous avez trouvé marchant. — Et a Dieu le veu[1], » respondit le dit Olivier, « ouil : attendez moi et je vous paieray tout sec. » Adonques descendi des murs sur les fossez, qui estoient tout pleins d'eaue, et se mist a nagier et passa tout oultre, armé de toutes pièces fors du hernois de jambes et des gantelèz, et vint a son marchant qui l'attendoit d'autre part. Et se combatirent moult vaillamment l'un contre l'autre, longuement et assez près de l'ost du duc de Lancastre[2], qui les regarda et vit moult voluntiers et deffendit que nuls n'i alast au devant. Et aussi ceuls de la ville, et les dames qui la dedans estoient, prindrent grant plaisir a eulx regarder. Toutefoiz tant se combatirent ces deus vaillans hommes et tant firent d'armes que le dit Olivier de Mauny conquit monseigneur Jehan de Bolleton, son marchant, atout les perdriz ; et voulsist ou non, il l'en mena, moult durement blecié, parmi les fossés dedanz la cité, et le presenta aux dames a toutes[2] les dittes perdriz, qui le receurent moult liement et l'onourerent moult grandement.

Ne demoura mie grandement après que le dit

1. *A Dieu le veu.* « J'en fais le vœu à Dieu. » *Veu* est la 1re pers. sing. pr. ind. de *voer.*

2. *Lancastre.* Henri de Lancastre, comte de Derby, l'un des lieutenants d'Édouard III, avait conduit en 1345 et 1346 l'armée d'invasion qui ravagea le Périgord, la Guyenne et le Languedoc. Nommé en 1355 capitaine général en Bretagne pendant la minorité du duc Jean (dont le père était mort en 1345), il prit encore part à l'expédition d'Edouard III en France en 1359-60. Il mourut en mars 1361,

2. Voy. p. 41, n. 4.

Olivier, qui se sentoit bleciè durement et ne pouoit finer [1] d'aucunes herbes qu'il congnoissoit bien pour lui guerir, si appella son prinsonnier moult courtoisement et lui dist : « Monseigneur Jehan, je me sens bleciez durement : si congnois la dehors aucunes herbes par lesquelles, a l'aide de Dieu, je pourroie legierement recouvrer santé et guerir de mes plaies; si vous diray que vous ferez : vous partirez de ci et irez par devers le duc de Lancastre votre seigneur et m'apporterez un sauf conduit pour moi quatrieme durant un mois, tant que je soie guari ; et se ce me pouez impetrer, je vous quitteray de vostre prinson; et ou cas que ainsi ne le ferez, vous retournerez ceans mon prinsonnier comme devant. »

De ces nouvelles fut le dessus dit monseigneur Jehan de Bolleton moult joieus, et partit de leans, et vint en l'ost ou il fut receü a grant joie de tous et meïsmement du duc de Lancastre, qui assez le rigola [2] des perdriz. Et puis fist sa requeste au duc, lequel le lui acorda moult bonnement, et tantost commanda que le sauf conduit feust escript et seellé. Ainsi fut fait. Tantost le dit monseigneur Jehan partit du duc a tout le sauf conduit et revint en la cité et le bailla a son maistre [3] Olivier de Mauny qui lui dist qu'il avoit moult bien exploittié et tantost le quitta de sa prinson. Et

1. *Finer.* Verbe formé sur *fin;* proprement venir à bout; il a tous les sens qui peuvent dériver de celui-là; ici, se procurer.

2. *Rigola*, plaisanta.

3. *Maistre.* Ce mot signifie, dans cet emploi particulier, le « propriétaire » d'un prisonnier.

partirent ensemble de la bonne cité de Rennes et vindrent en l'ost du duc de Lancastre, lequel les vit moult volontiers, et fist grant chiere et monstra grant signe d'amour au dit Olivier. Et dist bien le dit duc que en lui avoit noble cuer et bien monstroit qu'il seroit encores moult vaillant homme et de grant prouesce, « quant, pour avoir mon sauf conduit et un peu d'erbes[1], il a quitté un tel prinsonnier qui bien pouoit paier dis mille moutons d'or[2]. »

Après ces choses ainsi faittes, le duc de Lancastre ordonna une chambre pour logier Olivier de Mauny et commanda qu'elle fust tendue et paree moult richement et que on lui baillast et delivrast tout ce qui besoing lui seroit. Ainsi que le duc le commanda, ainsi fut fait. La fut le dit Olivier logié en l'ost du duc et lui bailla l'en les ciurgiens et medicins du duc qui le visitoient touz les jours. Et aussi le duc l'aloit veoir et conforter moult souvent. Et tant fut illec qu'il fut guari de ses plaies. Et tantost prinst congié au duc de Lancastre et le remercia moult grandement de la trés grant honneur qu'il lui avoit faitte, et aussi prinst il congié aux autres seigneurs et a son prinsonnier qui avoit esté, Monseigneur Jehan Bolleton. Mais au departir le duc de Lancastre lui donna moult belle vaisselle et lui dist : « Mauny, je

1. Voy. p. 156, n. 8.

2. *Moutons d'or.* En 1356, les États généraux, pour remplacer l'ancienne monnaie qui était fort décriée, avaient fait frapper des « deniers d'or à l'agnel », appelés communément *moutons*. Pour la valeur du mouton, voy. au *Glossaire*, art. *Monnaie*.

vous prie que vous me recommendez aux dames et damoiselles, et leur dittes que nous leur avons souhaidé souvent perdriz. »

(Éd. Luce, t. V, p. 306; livre I, ch. LVII.)

IV

Bataille de Cocherel.

Le traité de Brétigni, conclu entre la France et l'Angleterre (1360), avait en même temps rétabli la paix entre Jean II et Charles le Mauvais, roi de Navarre. Mais l'harmonie entre ces deux princes ne devait pas être de longue durée. Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, étant mort le 21 novembre 1361, le roi de France, petit-fils de Robert II, cousin germain du dernier duc, se trouvait être le légitime héritier du duché, sur lequel Charles élevait aussi des prétentions[1]. Jean II, passant outre à ces prétentions, déclara (nov. 1361) le duché de Bourgogne réuni à la couronne. Dès ce moment, le roi de Navarre, encouragé secrètement par Édouard III et le prince de Galles (prince d'Aquitaine à partir de juillet 1362), se prépare à reprendre les hostilités. Il envoie en Normandie son cousin

1. « Le roi Jean, fils de Jeanne de Bourgogne, sœur d'Eudes IV, grand-père de Philippe de Rouvre, était par conséquent le neveu d'Eudes IV, le cousin germain du fils d'Eudes, Philippe de Bourgogne, tué au siège d'Aiguillon (22 septembre 1346) et l'oncle à la mode de Bretagne de Philippe de Rouvre, fils de Philippe de Bourgogne. Charles II, petit-fils par sa mère de Marguerite de Bourgogne, première femme de Louis le Hutin et sœur d'Eudes IV, était seulement le cousin issu de germain du dernier duc de Bourgogne. » (S. Luce, *Froissart*, tome VI, p. XXXVII.)

le captal de Buch[1] et fait attaquer la France par des chefs de Compagnies (ainsi Jean Jouel s'empare du château de Rolleboise, oct. 1363) et ravager le Bessin par des troupes anglo-navarraises, qui sont bientôt mises en échec par Du Guesclin et Olivier de Mauni. Charles, duc de Normandie (régent de France pendant la seconde captivité de son père), se décide à agir : il fait confisquer sur Charles le Mauvais, qui était son vassal comme comte d'Évreux, les villes de Mantes et de Meulant, dont Du Guesclin réussit à s'emparer par surprise (avril 1364). De son côté, le captal de Buch, qui vient de débarquer à Cherbourg, s'établit à Évreux, où il renforce sa petite armée de Gascons par des effectifs empruntés aux garnisons anglo-navarraises et aux Compagnies qui occupaient le pays environnant. Du Guesclin quitte Rouen, son quartier général, et s'avance dans

1. Jean III, fils de Jean II, de Grailly et de Blanche de Foix, était aussi par sa mère cousin du fameux comte de Foix, Gaston Phœbus, dont il partageait la passion pour la chasse, la guerre et les aventures. « Les Grailly étaient seigneurs de la Teste de Buch (Gironde, arr. Bordeaux), et c'est de *cap*, équivalent gascon de *teste* ou *tête*, qu'ils prenaient le nom de *Captal*. » (Luce, *B. du Guesclin*, p. 434.) Jean de Grailly était, en même temps qu'un des seigneurs les plus brillants de son temps, le fidèle lieutenant du prince Noir, et le plus ferme soutien de la domination anglaise en Guyenne. Après avoir assisté à la bataille de Poitiers, il alla guerroyer en Prusse contre les païens et délivra, au retour, le duc d'Orléans et les duchesses de Normandie et d'Orléans, assiégées par les Jacques dans la forteresse du marché de Meaux; fait prisonnier à Cocherel, il recouvra sa liberté peu après; il prit part en 1367 à la bataille de Najera, reçut en 1369 du prince de Galles le comté de Bigorre et fut fait de nouveau prisonnier à la bataille de Soubise (23 août 1372); Charles V, qui redoutait ses talents militaires, refusa, malgré ses supplications, de le laisser se racheter; il succomba à Paris, en 1376, à une maladie de langueur qui le minait depuis le commencement de sa captivité.

la direction du Pont-de-l'Arche pour couper à ses adversaires le passage de la Seine. Les deux armées se rencontrent auprès de Cocherel.

Le récit de la bataille qui s'y donna est intéressant en ce qu'il nous montre comment les capitaines français avaient su profiter des cruelles leçons reçues par leurs aînés; elle forme en effet la contre-partie de celles de Créci, de Poitiers et de Brignais. Les Français furent plusieurs fois sur le point, comme ils l'avaient fait dans ces tristes journées, d'attaquer leurs ennemis retranchés dans une position inexpugnable : heureusement Du Guesclin calma leur ardeur inconsidérée, et c'est à sa prudence que fut due la première victoire que les armées françaises eussent remportée depuis plus de vingt ans.

Froissart raconte d'abord comment les deux armées qui se cherchaient eurent des nouvelles l'une de l'autre.

Or avint que, droitement le merkedi de le Pentecouste, si com li captaus et se route chevauchoient au dehors d'un bois, il encontrerent d'aventure un hiraut qui s'appelloit le roy Faucon[1], et estoit cilz au matin partis de l'ost des François. Si tretost[2] que li captaus de Beus le vei[3], bien le recongneut et li fist grant ciere, car il estoit hiraus au roy d'Engleterre, et li demanda dont il venoit et se il savoit nulles nouvelles des François : « En nom Dieu, monsigneur, » dist il, « oïl; je me parti hier matin d'yaus et de leur route, et vous quierent ossi et ont grant desir de vous

1. *Le roy Faucon*. Le chef des hérauts d'armes avait le titre de *roi des hérauts* ou *roi d'armes*; de là le surnom de ce personnage. C'est de sa bouche que Froissart tenait le récit de tous les faits relatifs à Cocherel.

2. Pour *trestost*, de *très* et *tost*.

3. *Vei*. Graphie fautive pour *vit* (*vidit*), amenée par l'analogie de la 2e pers. *veïs*. Même observation pour *vei*, *veirent*, *fei*,

trouver. — Et quel part sont il ? » ce dist li captaus ; « sont il deça le Pont de l'Arce[1] ou dela ? — En nom Dieu, » dist Faucons, « sire, il ont passé le Pont de l'Arce et Vrenon[2], et sont maintenant, je croi, assés priès de Pasci[3]. — Et quelz gens sont il, » dist li captaus, « et quelz capitainnes ont il ? Di le moi, je t'en pri, doulz Faucon. — En nom Dieu, sire, il sont bien mil et cinc cens combatans, et toutes bonnes gens d'armes, si y sont messires Bertran de Claiekin, qui a le plus grant route de Bretons, li contes d'Auçoirre[4], li viscontes de Byaumont[5], messires Loeïs de Chalon, li sires de Biaugeu[6], monsigneur le mestre des arbalestriers[7], monsigneur l'Arceprestre[8],

feit, etc., qu'il ne faut pas imprimer *veït*, etc.

1. *Pont de l'Arce*. Pont-de-l'Arche (Eure, arr. Louviers), sur la rive gauche de la Seine, au-dessous du confluent de l'Eure.

2. *Vrenon*. Vernon, Eure, arr. Évreux.

3. *Pasci*. Paci, Eure, arr. Évreux.

4. *Auçoirre*. Jean III de Châlon, comte d'Auxerre (1346-1366), fils de Jean II d'Auxerre tué à Créci, avait partagé à Londres la captivité du roi Jean.

5. *Biaumont*. Louis, vicomte de Beaumont, fils de Jean de Brienne, vicomte de Beaumont, gendre de Jacques de Bourbon, comte de la Marche. Il fut tué à Cocherel.

6. *Beaugeu*. Antoine de Beaujeu (1343-1374) accompagna Du Guesclin dans son expédition d'Espagne.

7. *Arbalestriers*. Baudouin de Lens, sire d'Annequin (Pas-de-Calais) était depuis dix ans le fidèle compagnon de Du Guesclin (V. Luce, *B. du Guesclin*, p. 122, n. 2).

8. *Arceprestre*. Arnaud de Cervolle, écuyer périgourdin, un des plus fameux chefs de Compagnies ; il n'était pas prêtre, comme on l'a dit, mais possédait au temporel l'archiprêtré de Velines (Dordogne). La vie de cet aventurier est pleine d'incidents curieux : en 1357, il fit trembler dans Avignon le pape Innocent VI, qui l'invita à dîner dans son palais

messires Oudars de Renti[1], et si y sont de Gascongne, vostre paÿs[2], les gens le signeur de Labreth[3], messires Petiton de Courton et messires Perducas de Labreth[4]; si y est messires Aymenions de Pumiers[5] et messires li soudis de Lestrade[6]. »

Quant li captaus oÿ nommer les Gascons, si fu durement esmervilliés, et rougia tous de felonnie, et replika sa parolle en disant : « Faucon, Faucon, est ce a bonne verité ce que tu dis que cil che-

et lui donna, à condition qu'il s'éloignerait, 40 000 écus et l'absolution de ses péchés. L'année suivante il fut choisi par le régent pour protéger contre les Anglais le Nivernais et le Berry, mais les bourgeois de Nevers furent obligés d'organiser une milice pour se garder contre ce singulier protecteur. Il finit par épouser une des plus riches héritières de la Bourgogne, Jeanne de Châteauvilain. (Voy. sur ce personnage Luce, *Froissart*, t. V, p. XXII, et *B. Du Guesclin*, p. 338, et le livre d'A. Chérest, *L'Archiprêtre*, Paris, 1879.)

1. *Renti*. Chevalier flamand, un des plus fidèles serviteurs de Charles V, dont il fut chambellan à partir de 1371.

2. *Vostre paÿs*. A peine monté sur le trône, Charles V eut soin de s'attacher par des pensions quelques-uns des principaux seigneurs de la Gascogne, déjà mécontents du gouvernement du prince de Galles (cf. Luce, *Froissart*, VI, p. LII n. 3.). La plupart des Gascons qui combattirent à Cocherel dans les rangs français ne tardèrent pas, du reste, à repasser aux Anglais. C'est ce que firent par exemple les seigneurs de la Trau, de Pomiers et de Mussidan.

3. *Labreth*. Labreth = Albret, qui est la forme ancienne de Labrit (Landes, arr. Mont-de-Marsan).

4. Sur ces deux personnages, voy. p. 240, n. 2 et 3.

5. *Pumiers*. Amanieu de Pomiers, gentilhomme gascon qui venait de faire hommage au roi de France.

6. *Lestrade*. Lisez *de la Trau*, château ruiné de la commune de Préchac (Gironde). Le seigneur de Préchac se faisait appeler *soudic* ou *soudan* de la Trau. Sur ce personnage,

valier de Gascongne que tu nommes sont la, et les gens le signeur de Labreth? — Sire, » dist li hiraus, « par ma foi, oïl. — Et ou est li sires de Labreth ? » dist li captaus. « En nom Dieu, sire, » respondi Faucons, « il est a Paris dalés le regent le duch de Normendie, qui s'appareille fort pour aler a Rains, car on dist ensi partout communement que dimence qui vient il s'i fera sacrer et couronner[1]. » Adonc mist li captaus sa main a sa tieste, et dist ensi que par mautalent : « Par le cap saint Antone, Gascon contre Gascon s'esprouveront. »

Adonc parla li rois Faucons pour Prie, un hiraut que li Arceprestres envoioit la, et dist au captal : « Monsigneur, assés priès de ci m'attent uns hiraus françois que li Arceprestres envoie devers vous, li quels Arceprestres, a ce que j'entens par le hiraut, parleroit a vous volentiers. » Dont respondi li captaus et dist a Faucon : « Faucon, dittes a ce hiraut françois qu'il n'a que faire plus avant, et qu'il die a l'Arceprestre que je ne voeil nul parlement a lui. » Adonc s'avança messires Jehans Jeuiels[2], et dist :

voy. Luce, *B. Du Guesclin*, p. 450, note.

1. *Couronner*. Le duc de Normandie, régent de France, fut en effet sacré à Reims sous le nom de Charles V trois jours plus tard, le dimanche 19 mai 1364. Son père, le roi Jean, était mort à Londres dans la nuit du 8 au 9 avril.

2. *Jeuiels*. Aventurier anglais qui, du château de Rolleboise, mettait la Normandie en coupe réglée; Édouard III, furieux du manque de foi de Louis, duc d'Anjou, qui refusait de se constituer prisonnier en Angleterre, avait ordonné à Jeuiel de guerroyer en France, pendant la trêve, pour son propre compte (cf. Luce, *Froissart*, VI, p. LV, n.).

« Sire, pour quoi? Espoir est ce pour nostre proufit. » Dont dist li captaus : « Jehan, Jehan, non est ; mès est li Arceprestres si grans bareteres[1] que, se il venoit jusques a nous, en nous comptant gengles et bourdes[2] il aviseroit et imagineroit nostre force et nos gens, si nous poroit tourner a grant contraire ; si n'ai cure de ses parlemens. » Adonc retourna li rois Faucons devers Prie son compagnon, qui l'attendoit au coron[3] d'une haie, et escusa monsigneur le captal bien et sagement, tant que li hiraus en fu tous contens, et raporta arriere a l'Arceprestre tout ce que Faucons li avoit dit.

Ensi eurent li François et li Navarrois cognissance li uns de l'autre, par le raport des deus hiraus : si se consillierent et aviserent sur ce et se radrecierent ensi que pour trouver l'un l'autre. Quant li captaus eut oy dire a Faucon quel nombre de gens d'armes li François estoient et qu'il estoient bien quinze cens, il envoia tantost certains messages en la cité d'Evrues, devers le chapitainne, en lui segnefiant que il fesist vuidier et partir toutes manieres de jones compagnons armerès[4] dont on se pooit aidier, et traire devers Cocheriel ; car il pensoit bien que la en cel endroit trouveroit il les François, et sans faute, quel

1. *Bareteres*, de *bareter* ou *barater*, tromper, frauder.

2. *Gengles et bourdes*. Ces deux mots à peu près synonymes signifient plaisanterie ou, comme ici, discours frivoles.

3. *Coron*, coin. Ce mot est encore usité avec un sens spécial dans le langage des mines.

4. *Armerès*. *Armeret* = qui a le goût des armes, ou qui est adonné au métier des armes.

part qu'il les trouvast, il les combateroit. Quant ces nouvelles vinrent en la cité d'Evrues a monseigneur Legier d'Orgesi, il le fist criier et publiier, et commanda estroitement que tout cil qui a ceval estoient incontinent se traisissent devers le captal; si en partirent de recief plus de sis vint, tous jones compagnons, de le nation de le ville.

Froissart nous fait ensuite connaître les positions respectives des deux adversaires. « Le captal de Buch, apprenant que Du Guesclin a passé la Seine, et ne sachant s'il menace Évreux, Paci ou Vernon, occupe le sommet et les pentes d'une colline escarpée qui domine le village de Cocherel, situé sur la rive droite de l'Eure, où il se trouve à peu près à égale distance des trois forteresses qu'il veut défendre. Il répétait ainsi exactement les dispositions prises par le prince de Galles à Poitiers : la colline de Cocherel, longée à l'ouest par l'Eure, est le pendant exact du plateau de Maupertuis, contourné au couchant par le Miausson. Pour compléter la ressemblance, lui aussi, il fait mettre pied à terre à ses hommes, reléguant les chevaux, les bagages et les valets dans un petit bois voisin dont il couvre ses derrières. Selon l'usage, il divise son armée en trois corps, qu'il établit à peu de distance les uns des autres et qu'il range de front sur la hauteur. Il plante ensuite son pennon au milieu d'un buisson d'épines, afin d'en faire un point du ralliement pour ses gens; il place enfin soixante armures de fer autour de cet étendard et les commet spécialement pour le garder et le défendre. » (S. Luce, *Bertrand Du Guesclin*, p. 462.)

Pendant ce temps, les Français passaient à Cocherel de la rive gauche de l'Eure sur la rive droite et venaient offrir la bataille au captal : eux aussi étaient divisés en trois corps s'opposant exactement à ceux du captal; les contingents gascons formaient leur arrière-garde.

Quant cil signeur de France eurent ordonné a leur avis leurs batailles, et que cescuns savoit quel cose il devoit faire, il regarderent entre yaus et pourparlerent longement quel cri pour le journee il criëroient, et a la quele baniere ou pennon il se retrairoient. Si furent grant temps sus un estat[1] que de criier : « *Nostre Dame, Auçoirre !* » et de faire pour ce jour leur souverain dou conte d'Auçoirre. Mais li dis contes ne s'i volt onques acorder, ançois s'escusa moult bellement, en disant : « Signeur, grant mercis de l'onneur que vous me portés et volés faire ; mais tant comme a present je ne voeil pas ceste, car je sui encores trop jones pour encargier si grant fais et tele honneur ; et s'est[2] la premiere journee arrestee ou je fui onques ; pour quoi vous prenderés un aultre de moi. Ci sont pluiseur bon chevalier, monsigneur Bertran de Claiequin, monsigneur l'Arceprestre, monsigneur le maistre des arbalestriers, monsigneur Loeïs de Chalon, monsigneur Aymenion de Puniers, monsigneur Oudart de Renti, qui ont esté en pluiseurs grosses besongnes et journees arrestees, et scevent mieulz comment telz besongnes se doivent gouvrener que je ne face ; si m'en deportés[3], et je vous en pri. » Adonc regarderent tout

1. *Sus un estat.* La locution *sus l'estat que* ou *que de*, très fréquente dans Froissart, signifie « dans un certain état de choses, dans telles circonstances » et par suite « de telle manière » ; être *sus un estat que de* équivaut ici à « être d'un (même) avis, à savoir de ».

2. *S'est. Se = si (sic)*, particule affirmative.

3. *Deportés.* Dispensez.

li chevalier qui la estoient l'un l'autre, et li disent[1] : « Contes d'Auçoirre, vous estes li plus grans de mise, de terre et linage qui ci soit ; si poés bien et de droit estre nos chiés. — Certes, signeur, » respondi il, « vous dittes vostre courtoisie[2] ; je serai au jour d'ui vos compains, et morrai et viverai et attenderai l'aventure dalés vous ; mais de souverainneté n'y voeil je point avoir. » Adonc regarderent il l'un par l'autre le quel donc il ordonneroient. Si y fu avisés et regardés pour le milleur chevalier de toute le place, et qui plus s'estoit combatus de le main, et qui mieulz savoit ossi comment telz coses se devoient maintenir, messires Bertrans de Claiekin. Si fu ordonné de commun acort que on crieroit : « *Nostre Dame, Claiekin!* » et que on s'ordonneroit celle journee dou tout par le dit monsigneur Bertran.

Toutes ces coses faites et establies, et cescuns sires desous se baniere ou sen pennon, il regardoient leurs ennemis qui estoient sus le tierne[3] et point ne partoient de leur fort, car il ne l'avoient mies en conseil ne en volenté ; dont moult anoieit as François, pour tant que il les veoient grandement en

1. *Disent*. Passé défini. Cf. p. 193, note, 11°.

2. *Courtoisie* Cf. p. 134, n. 2.

3. *Tierne*, forme wallonne de *terne*. Ce mot paraît, quoi qu'en dise Scheler, devoir être séparé, pour l'étymologie, de *tertre* dont il a le sens, et venir du latin *terminum*. Il s'emploie encore dans les patois hainuyers (sous la forme *terne*) et lorrains (sous la forme *terme*) dans le sens de colline. Cette altération du sens peut s'expliquer par le fait que la limite entre deux territoires est souvent constituée par une élévation, ou parce qu'une borne artificielle est aussi une élévation.

leur avantage, et aussi que li solaus commençoit hault a monter, qui [1] leur estoit uns grans contraires, car il faisoit malement chaut, si le ressongnoient[2] tout li plus seür ; car encor estoient il tout enjun et n'avoient toursé ne porté vin ne vitaille avoech yaus qui riens leur vausist, fors aucuns signeurs qui avoient petis flaconciaus plains de vin, qui tantost furent vuidiét. Et point ne s'estoient de ce pourveü ne avisé dou matin, pour ce que il se cuidoient tantost combatre que il seroient la venu et sans arrest, et non fisent, ensi que il apparu, mès les detriierent[3] li Englès et li Navarois par soutilleté[4] ce qu'il peurent ; et fu plus de remontiere[5] auçois que il se mesissent ensamble pour combatre.

Quant li signeur de France en veirent le couvenant, il se remisent ensamble par maniere de conseil, a savoir comment il se mainteuroient, et se on les iroit combatre ou non. A ce conseil n'estoient il mies bien d'acort, car li aucun voloient que on les allast requerre et combatre, comment qu'il fust, et que c'estoit grans blasmes pour yaus, quant tant y mettoient ; la debatoient li aucun mieulz avisé ce conseil, et disoient que, se on les aloit combatre ens ou parti ou il estoient et ensi aresté sus leur avan-

1. *Qui* = ce qui.
2. *Resongnoient* Redoutaient.
3. *Detriierent* Retardèrent (*de* et *tricare* pour *tricari*, créer des difficultés).
4. *Soutilleté*. Habileté : le *soutil* = *subtilem*.
5. *Remontiere*. Commencement de l'après-midi, proprement, heure où l'on remonte a cheval après le repas o

tage, on se metteroit en trés grant peril; car des cinc il aroient les trois[1]. Finablement il ne pooient estre d'acort que de yaus aler combatre[2]. Bien veoient et consideroient li Navarois la maniere d'yaus, et disoient : « Veés les ci : il venront tantost a nous pour nous combatre ; il en sont en grant frefel[3] et en grant volenté. »

La avoit aucuns chevaliers et escuiers normans, prisonniers entre les Englès et Navarois, qui estoient recrus sus leurs fois[4], et les laissoient paisievlement lor maistre[5] aler et chevaucier, pour tant[6] qu'il ne se pooient armer, deviers les François ; si disoient cil as signeurs de France : « Signeur, avisés vous, car se la journee d'ui se depart sans bataille, nostre ennemi seront demain trop grandement recorforté ; car on dist entre yaus que messires Loeïs de Navare[7] y doit venir a bien trois cens lances. » Si ques ces parolles enclinoient grandement les chevaliers et les escuiers de France a combatre, comment qu'il fust, les Navarois ; et en furent tout appareillé et ahati[8] par trois ou par quatre fois. Mès toutdis vaincoient

midi; nous disons de même *relevée*.

1. *Trois*. Sur cinq combattants il y aurait trois Navarrais et deux Français.

2. *Que de yaus aler combatre*. Ils ne pouvaient s'entendre sur ce point qu'il fallait engager le combat.

3. *Frefel*. Trouble, agitation (étym. incert.).

4. *Recrus sus leurs fois*. Prisonniers sur parole.

5. *Mestre*. Sur ce sens de *mestre*, voy. p. 222, n. 2.

6. *Pour tant que*, sauf que.

7. *Loeïs de Navare*. Ce prince, qui se tenait alors à Évreux, était le frère cadet de Charles le Mauvais.

8. *Ahati*. *Aatir*, exciter (surtout au combat), provoquer,

li plus sage, et disoient : « Signeur, attendons encores un petit et veons comment il se maintenront ; car il sont bien si grant et si presumptueus que il nous desirent otant a combatre que nous faisons eulz. » La en y avoit pluiseurs durement foulés et malmenés pour le grant caleur que il faisoit ; car il estoit sus l'eure de nonne : si avoient juné toute la matinee, et estoient armé, et feru dou soleil parmi leurs armeüres qui estoient escaufees, si disoient bien cil : « Se nous nous alons combatre ne lasser contre celle montagne, ou parti ou nous sommes, nous serons perdu d'avantage ; mès retreons nous meshui en nostres logeïs, et de matin arons nous aultre conseil. » Ensi estoient il en diverses opinions.

Quant li chevalier de France, qui ces gens avoient sus leur honneur a conduire et a gouvrener, veirent que li Navarois et Englès d'une sorte ne partiroient point de leur fort, et que il estoit ja haute nonne[1], et si ooient les parolles que li prisonnier françois qui venoient de l'ost des Navarois leur disoient, et si veoient le grigneur[2] partie de leurs gens durement foulés et travilliés pour le chaut, si leur tournoit a grant desplaisance ; si se remisent ensamble et eurent aultre conseil, par l'avis de monsigneur Ber-

défier ; *s'aatir*, se défier, et de là, se vanter, se faire fort de ; ici, *aati* semble signifier disposé (à une chose dont on sent la difficulté).

1. *Haute nonne.* Environ trois heures de l'après-midi. Voy. p. 71, n. 4.

2. *Grigneur*, pour *graigneur*, de *grandiorem*. Voy. p. 30, n. 3.

tran de Claiekin qui estoit leurs chiés et a qui il obeïssoient. « Signeur, dist il, nous veons que nostre ennemi nous detrient a combatre; et si en sont en grant volenté, si com je l'espoir; mès point ne descenderont de leur fort, se ce n'est par un parti que je vous dirai. Nous ferons samblant de nous retraire et de non combatre meshui; ossi sont nos gens durement foulé et travilliét pour le chaut; et ferons tous nos varlès, nos harnois[2] et nos chevaus passer tout bellement et ordonneement outre ce pont et l'aigue et retraire a nos logeïs, et toutdis nous tenrons sus ele[3] et entre nos batailles en agait[4], pour veoir comment il se maintenront : se il nous desirent a combatre, il descenderont de leur montagne et nous venront requerre tout au plain. Tantost que nous verons leur couvenant[5], se il le font ensi, nous serons tout appareillié de retourner sus yaus; et ensi les arons nous mieulz a nostre aise. » Cilz consaulz fu arestés de tous, et le tinrent pour le milleur entre yaus. Adonc se retraist cescuns sires entre ses gens et dessous se baniere ou son pennon, ensi comme il devoit estre; et puis sonnerent leurs trompetes et fisent grant samblant d'yaus retraire, et commanderent tout chevalier et escuier et gens d'armes leurs varlès

1. *Detrient*, retardent; cf. p. 234, n. 3.
2. *Harnois*. Attirail de guerre. Voy. p. 131, n. 1.
3. *Sus ele*. Sur (leur) flanc.
4. *Agait*. Subst. verbal de *aguaitier* (du germ. *wahten*).
5. *Couvenant*, autre forme de *convenant* (voy., p. 113, n. 3).

et garçons a passer le pont et mettre oultre le riviere leur harnas. Si en passerent pluiseur en cel estat, et priès ensi que tout[1], et depuis aucunes gens d'armes faintement[2].

Quant messires Jehans **Jeuiels** qui estoit appers chevaliers et vighereus durement, et qui avoit grant desir des François combatre, perçut le maniere comment il se retraioient, si dist au captal : « Sire, sire, descendons apertement ; ne veés vous pas le maniere comment les François s'en fuient? » Dont respondi li captaus et dist : « Messire Jehan, messire Jehan, ne creés ja que si vaillant homme qu'il sont la s'en fuient ensi ; il ne le font fors par malisse et pour nous attraire. » Adonc s'avança messires Jehans Jeuiaus qui moult engrans[3] estoit de combatre, et dist a ceulz de sa route, et en escriant : « Saint Jorge! Passés avant! Qui m'aime, si me siewe : je m'en vois combatre. » Dont se hasta il, son glave en son poing, par devant toutes les batailles ; et estoit ja avalés jus de le montagne, et une partie de ses gens, ançois que li captaus se meuist. Quand messires li captaus veit que c'estoit acertes[4] et que Jehans **Jeuiels** s'en aloit combatre sans lui, se[5] le tint a grant presumption et dist a

1. *Tout.* Voy. p. 148, n. 5. Entendez : « presque tous étaient passés ».

2. *Faintement.* C'est-à-dire que, pour compléter la feinte, plusieurs gens d'armes étaient passés à la suite des varlets.

3. *Engrans.* Désireux. Cet adjectif vient d'une ellipse dans des locutions comme « en grant volonté » ou « presse ».

4. *Acertes* = sérieusement, pour de bon.

5. *Se*, souvent pour *si*.

chiaus qui dalés lui estoient : « Alons, alons, descendons la montagne apertement; messires Jehans Jeuiaus ne se combatera point sans mi. » Dont s'avancierent toutes les gens dou captal, et il premierement, son glave en son poing.

Quant li François qui estoient en agait les veirent descendus et venus ou plain, si furent tout resjoy et disent entre yaus : « Veci che que nous demandions hui tout le jour. » Adonc retournerent il tout a un fais[1], en grant volenté de recueillier[2] leurs ennemis, et escriierent d'une voix : « *Nostre Dame, Claiekin!* » Si drecierent leurs banieres devers les Navarois, et commencierent les batailles a assambler de toutes pars et tout a piét. Evous[3] monsigneur Jehan Jeuiel tout devant, le glave ou poing, qui corageusement vint assambler a le bataille des Bretons, desquels messires Bertrans estoit chies; et la fist tamainte[4] grant apertise d'armes, car il fu hardis chevaliers malement.

Dont s'espardirent[5] ces batailles, cil chevalier et cil escuier sus ces plains, et commencierent a lancier, a ferir et a fraper de toutes armeüres, ensi que il les avoient a main, et a entrer en l'un l'autre par vasselage, et yaus combatre de grant volenté. La crioient

1. *Tout a un fais*, tous ensemble, d'une seule masse.

2. *Recueillier*, pour *recueillir*. forme analogique encore usitée dans le langage populaire.

3. *Evous*. Voy. p. 141, n. 6.

4. *Tamainte*. Pour *tant mainte*. Ce mot est propre à la région du N.-E.

5. *Espardirent*. *S'espardre* (*exspargere*), d'où le participe passé *espars*, aujourd'hui *épars*, = se disséminer. Cf. p. 209, n. 2.

li Englès et li Navarois d'un lés[1] : « *Saint Jorge, Navare!* » et li François : « *Nostre Dame, Claiekin!* » La furent moult bon chevalier, dou costét des François, premierement messires Bertrans de Claiekin, li jones contes d'Auçoirre, li viscontes de Byaumont, messires Baudouins d'Anekins, messires Loeïs de Chalon, li jones sires de Biaugeu messires Anthones, qui la leva baniere, messires Loeïs de Haveskierque, messires Oudars de Renti, messires Engherans d'Uedins[2]; et d'autre part li Gascon, qui avoient leur bataille et qui se combatoient a part yaus; premierement messires Aymenions de Pumiers, messires Perducas de Labreth[3], messires li soudis de l'Estrade, messires Petiton de Courton[4] et pluiseur aultre, tout d'une sorte. Et s'adrecierent cil Gascon a la bataille dou captal et des Gascons : ossi il avoient grant volenté d'yaus trouver. La eut grant hustin et dur poigneïs[5], et fait tamainte grant apertise d'armes.

1. *Lés*, côté (*latus*).

2. *Uedin*. Enguerrand d'Uedin, chevalier picard, avait été en 1356 un des trente champions français dans le fameux combat livré près de Ploërmel; il devint gouverneur du Ponthieu, puis sénéchal de Beaucaire.

3. *Perducas de Labreth*. Cet aventurier, appelé plus souvent Bertucat, probablement bâtard de la maison d'Albret, un des plus fameux chefs de Compagnies, qui passa des Anglais aux Français, puis réciproquement.

4. *Petiton de Courton*. Comme le précédent, cet aventurier changea plusieurs fois de parti. Curton se trouve dans le Lot-et-Garonne (arr. Nérac, c. Casteljaloux)

5. *Poigneïs*. De *pugnare* et du suffixe *aticium*. Cf. p. 135, n. 7.

Et pour ce que en armes[1] on ne doit point mentir a son loyal pooir, on me poroit demander que l'Arceprestres[2] qui la estoit, uns grans chapitaines, et qui tenoit grant route, estoit devenus, pour ce que je n'en fais nulle mention. Je vous en dirai le verité. Si tretosí que l'Arceprestres vei l'assamblement de le bataille, et que on se combateroit, il se bouta hors des routes ; mais il dist a ses gens et a celui qui portoit se baniere : « Je vous ordonne et commande, sur quanques vous poés fourfaire[3] envers moy, que vous demorés et attendés fin de journee ; je me pars sans retourner, car je ne me puis hui combatre ni estre armés contre aucuns chevaliers qui sont par dela[4] ; et se on vous demande de mi, si en respondés ensi a chiaus qui en parleront. » Adonc se parti il, et uns siens escuiers tant seulement, et rapassa le riviere et laissa les aultres couvenir[5]. Onques François ne Breton ne s'en donnerent garde, pour tant que

1. *En armes*, c.-à-d. en fait d'armes, d'exploits guerriers.

2. *L'Arceprestres*. Arnaud de Cervolle. Sur ce personnage, voy. p. 227. n. 8.

3. *Forsfaire* signifie le plus souvent violer une loi, commettre une faute, et quelquefois, comme ici, encourir une peine par une faute. Entendez : « par toutes les peines que je pourrais vous infliger ». *Se fourfaire*, un peu plus bas = se méprendre.

4. *Aucuns chevaliers qui sont par dela*, c'est-à-dire qui sont du côté des Anglais. Il arrivait souvent, dans ces guerres où on faisait plus de prisonniers qu'on ne tuait d'hommes, qu'on était relâché de captivité sur sa promesse de payer plus tard une rançon, et, jusque-là, de ne pas combattre ceux qui vous avaient pris.

5. *Couvenir*. *Laissier couvenir* ou *convenir* quelqu'un = le laisser s'arranger ou se tirer d'affaire, ne pas s'occuper de lui.

il veoient ses gens et se baniere, jusques en le fin de le besongne, et le cuidoient dalés yaus. Or vous parlerons de le bataille, comment elle fu perseveree, et des grans apertises d'armes qui y furent faites celle journee, ensi que vous orés.

Au commencement de le bataille, quant messires Jehans Jeuiels fu descendus, et toutes gens le sievirent dou plus priès qu'il peurent, et meismement li captaus et se route, et cuidierent avoir le journee pour yaus; mès il en fu tout aultrement. Quant li Navarois veirent que li François estoient retournét par bonne ordenance, il conçurent tantost que il s'estoient fourfet : nonpourquant, comme gens de grant emprise, il ne s'esbahirent de riens, mès eurent bien intention de tout recouvrer par bien combatre. Si reculerent un petit et se remisent ensamble; et puis se ouvrirent, et fisent voie a leurs arciers qui estoient derriere yaus, pour traire. Quant li arcier furent devant, si s'eslargirent et commencierent a traire de grant maniere; mès li François estoient si fort armé et si bien paveschié[1] contre le tret que onques il n'en furent grevé se petit non, ne pour ce n'en laissierent il point a combatre, mès entrerent, et tout a piét, ens es Navarois et Englès, et cil entre eulz de grant volenté. La eut grand bouteïs et lanceïs des uns as aultres; et tolloient a l'un l'autre, par force de bras et de luitier, leurs lances et leurs haces

1. *Paveschiés.* Couverts par des pavois (grands boucliers légers, probablement à l'origine fabriqués à Pavie).

et les armeüres dont il se combatoient; et se prendoient et fiançoient prisonniers li un l'autre; et se approchoient de si priès que il se combatoient main a main si vaillamment que nulles gens mieulz[1]. Si poés bien croire que en tel presse et en tel peril il en y avoit des mors et des reversés grant fuison; car nulz ne s'espargnoit, d'un costét ne d'aultre. Et vous di que li François n'avoient que faire de dormir ne de reposer sus leur bride[2], car il avoient gens de grant fait et de hardie emprise a le main: si couvenoit cascun acquitter loyaument a son pooir, et deffendre son corps, et garder son pas, et prendre son avantage, quant il venoit a point; aultrement il euissent esté tout desconfi. Si vous di pour verité que li Breton et li Gascon y furent la trés bonnes gens et y fisent pluiseurs belles apertises d'armes.

Or vous voeil je compter des trente[3] qui estoient esleü pour yaus adrecier au captal, et estoient trop bien monté sus fleurs de coursiers. Chil qui n'entendoient a aultre cose que a leur emprise, si com cargié en estoient, s'en vinrent tout serré la ou li captaus se combatoit moult vaillamment d'une hace, et donnoit les cops si grans que nulz ne l'osoit approchier.

1. *Mieulz*. S.-ent. *ne se combatirent* Ellipse fréquente en ancien français.

2. *Bride*, c.-à-d. se relâcher. Se reposer sur sa bride, c'est proprement mettre en sa bride tant de confiance que l'on cesse de surveiller sa monture. L'expression est ici, bien entendu, purement métaphorique.

3. *Trente*. Froissart a raconté auparavant que trente chevaliers gascons, choisis parmi les plus braves, avaient résolu de ne viser à autre chose qu'à s'emparer du captal.

et rompirent le priesse par force de chevaus, et ossi parmi l'ayde des Gascons qui leur fisent voie. Cil trente, qui estoient trop bien monté, ensi que vous savés, et qui savoient quel cose il devoient faire, ne vaurent[1] mies ressongnier le painne ne le peril ; mès vinrent jusques au captal et l'environnerent, et s'arresterent dou tout sur lui, et le prisent et embracierent de fait entre yaus par force, et puis vuidierent le place, et l'emporterent en cel estat. Et en ce lieu eut adonc grant abateïs et dur poigneïs; et se commencierent toutes les batailles a converser de celle part ; car les gens dou captal, qui sambloient bien foursené, crioient : « Rescousse[2] au captal ! Rescousse ! » Nientmains ce ne leur peut valoir ne aidier : li captaus en fu portés et ravis en le maniere que je vous di, et mis en sauveté. De quoi, a l'eure que ce avint, on ne savoit encores de verité li quel en aroient le milleur.

En ce toueil[3] et en ce grant hustin et froisseïs, et que Navarois et Englès entendoient a sievir le trace dou captal qu'il en veoient mener et porter devant yaus, dont il sambloient tout foursené, messires Aymenions de Pumiers, messires Petitons de Courton, messires li soudis de l'Estrade et les gens le signeur de Labreth, d'une sorte, entendirent de grant volenté

1. *Vaurent.* Pour *vourent*, *volrent* (*voluerunt*). Voy. p. 193, note, 7°.

2. *Rescousse.* Subst. formé sur le part. passé *rescous* de *rescourre* (*reexcussum*), comme *secousse* sur *secous* (*succussum*).

3. *Toueil.* Trouble, confusion, mêlée (étym. incertaine).

a yaus adrecier au pennon le captal qui estoit en un buisson, et dont li Navarois faisoient leur estandart. La eut grant hustin et forte bataille, car il estoit bien gardés et de bonnes gens, et par especial messires li Bascles de Marueil[1] et messires Joffrois de Rousseillon[2] y estoient. La eut fait tamainte grant apertise d'armes, mainte prise et mainte rescousse, et maint homme blecié et navré et reversé par terre qui onques depuis ne se releverent. Toutes fois li Navarois qui la estoient dalés ce buisson et le pennon dou captal furent ouvert et reculé par force d'armes, et mors li Bascles de Marueil et pluiseur aultre, et pris messires Joffrois de Rousseillon et fianchiés prisons de monsigneur Aymenion de Pumiers, et tout li aultre qui la estoient mort ou pris ou reculé si avant qu'il n'en estoit la nulles nouvelles entours le buisson, quant li pennons dou dit captal fu pris, conquis et deschirés et rués par terre.

Entrues que li Gascon entendoient a ce faire, li Pikart, li François, li Normant, li Breton et li Bourghegnon se combatoient d'autre part moult vaillamment; et bien leur besongnoit, car li Navarois les avoient reculés; et estoit demourés mors entre yaus dou costé des François li viscontes de Byaumont,

1. *Bascles de Marueil.* Bascles, Bascon ou Basquin est synonyme de Basque (on confondait alors les Béarnais avec les Basques proprement dits). Le personnage ici désigné s'appelait de son vrai nom Jean de Sault (Sault de Navailles, Basses-Pyrénées, arr. et c. Orthez).

2. *Joffrois de Rousseillon.* Ce chevalier était, non de Roussillon, mais de Roussines (Charente, arr. Confolens, c. Montembœuf).

dont ce fu damages; car il estoit a ce jour jones chevaliers et bien tailliés de valloir encores grant cose; si l'avoient ses gens a grant meschief porté hors de le priesse ensus de le bataille, et la le gardoient. Je vous di, si com je oÿ depuis recorder a ceulz qui y furent d'un costé et d'autre, que on n'avoit point veü la pareille bataille de celle, de tele quantité de gens, estre ossi bien combatue comme celle fu; car il estoient tout a piét et main a main, si s'entrelaçoient li un dedens l'autre et s'esprouvoient au bien combatre de tels armeüres qu'il portoient, et par especial de ces haces donnoient il si grans horions que tout s'estonnoient.

La furent navré et durement bleciè messires Petitons de Courton et messires li soudis de l'Estrade, et telement que depuis, pour le journee[1], ne se peurent aidier. Messires Jehans Jeuiel, par qui la bataille commença, et qui de premiers moult vassaument avoit assaillis et envaïs les François, y fist ce jour tamainte grant apertise d'armes, et ne daigna onques reculer, et se embati si avant qu'il fu durement bleciés et navrés en pluiseurs lieus ou corps et ou cief, et fu pris et fianciés prisons d'un escuier de Bretagne desous monsigneur Bertran de Claiekin : adonc fu il portés hors de le presse. Li sires de Biaugeu, messires Loeïs de Chalon, les gens de l'Arceprestre avoech grant fuison de bons chevaliers et escuiers de

1. *Pour le journee.* C'est-à-dire pour les blessures qu'ils avaient reçues dans cette journée.

Bourgongne se combatoient d'autre part moult vaillamment et bien savoient a qui respondre, car une route de Navarois et les gens a monsigneur Jehan Jeuiel leur estoient au devant. Et vous di que li François ne l'avoient point d'avantage, car il trouvoient dures gens merveilleusement contre yaus. Messires Bertrans et si Breton se aquiterent loyaument bien et se tinrent tousjours ensamble, en aidant l'un l'autre. Et ce qui desconfi les Navarois et Englès, ce fu la prise du captal, qui fu pris trés le commencement, et le conquès de son pennon, ou ses gens ne se peurent ralloiier. Li François obtinrent le place, mès il leur cousta grandement des leurs[1]; et y furent mort de leur costé li viscontes de Byaumont, si com vous avés oï, messires Bauduins d'Anekins, mestres des arbalestriers, messires Loeïs de Haveskierke et pluiseur aultre. Et des Navarois, mors uns banerès de Navare, qui s'appelloit li sires de Saus; et grant fuison de ses gens dalés lui, et mors messires li Basceles de Marueil, uns apers chevaliers durement, si com dessus est dit; et ossi morut ce jour prisonniers messires Jehans Jeuiel. Si y furent pris messires Guillaumes de Gauville[2], messires Pierres

1. *Des leurs*. Froissart exagère les pertes des Français. Du Guesclin ne perdit guère que 30 ou 40 hommes d'armes, tandis que les Anglo-Navarrais n'eurent pas moins de 800 combattants tués ou pris. (Luce, *B. du Guesclin*, p. 451.)

2. *Gauville*. Seigneur normand, dont le fils Gui était en 1378 gouverneur de Montpellier pour le roi de Navarre, quand cette ville fut confisquée par Charles V.

de Sakenville, messires Joffrois de Roussellon, messires Bertrans dou Franch et pluiseur aultre : petit s'en sauverent, que tout ne fuissent ou mort ou pris sus le place. Ceste bataille fu en Normendie assés priès de Coceriel, par un joedi, le seizieme jour de may, l'an de grasce mil trois cens soissante quatre[1].

(Éd. Luce, VI, 110. 117 ss.; livre I, ch. CLV, CLXIX-CLXXII.)

V

Sac de Limoges.

Au mois de janvier 1369, Charles V avait virtuellement rompu le traité de Brétigni et les hostilités avaient recommencé sur les frontières des possessions anglaises et françaises. Au mois d'août de l'année suivante, le duc de Berri, second frère du roi de France, parut avec une armée devant la ville de Limoges (anglaise depuis Bréti-

1. *Et quatre*. M. Luce a montré, en s'appuyant sur des témoignages contemporains, que ce récit n'est pas aussi exact qu'il est dramatique. Froissart l'a recueilli de la bouche d'un Gascon, le héraut Faucon, qui a beaucoup exagéré l'influence qu'ont eue ses compatriotes du parti français sur l'heureuse issue de la journée. Le captal fut pris (non dès le début de la bataille, mais à la fin seulement), non par des Gascons, mais par un écuyer breton, Roland Bodin. Ce ne sont pas non plus des Gascons, mais des Bretons, qui exécutèrent le mouvement tournant que Froissart a peu compris et place trop tôt, et qui, prenant en queue les Anglo-Navarrais, décida du sort de la journée. (Voy. Luce, *B. du Guesclin*, ch. XIV, et *Froissart*, tome VI, p. LVI.)

gni), dont l'évêque était entièrement dévoué à la cause française. A l'instigation de celui-ci, les bourgeois ouvrirent les portes de la ville (22 août) au duc de Berri, qui, après y être resté quelques jours, y laissa une garnison de cent lances. A la nouvelle de la reddition de Limoges, le prince de Galles entra en fureur et jura de se venger : accompagné du duc de Lancastre, du comte de Cambridge, ses deux frères, et du comte de Pembroke, il vint mettre le siège devant la ville avec une armée de plus de 5 000 hommes. Désespérant de l'emporter de vive force, il en fait d'abord miner les remparts :

Environ un mois, et non plus[1], sist li princes de Galles devant le cité[2] de Limoges ; et onques n'i fist assallir ni escarmuchier, mès tousdis songnoit[3] de se mine. Li chevalier qui dedens estoient et cil de le ville, qui bien savoient que on les minoit, fisent miner ossi a l'encontre d'yaus, pour ocire les mineurs englès ; mès il faillirent a leur mine. Quant li mineur dou prince, qui, tout a fait que[4] il minoient, estançonnoient, furent au dessus de[5] leur ouvrage, si disent au prince : « Monsigneur, nous ferons reverser quant il vous plaira un grant pan dou mur ens es fossés, par quoi vous enterrés[6] ens tout a vostre aise sans dangier[7]. » Ces parolles plaisirent

1. *Non plus.* Le siège de Limoges dura, non un mois, mais six jours seulement (14-19 sept. 1370).

2. La *cité*, partie de la ville soumise à l'évêque, était différente du *château* qui était resté fidèle aux Anglais.

3. *Songna*, *Songnier*, de *soing*, prendre soin, différent de *songier* (de *songe*).

4. *Tout a fait que*, à mesure que.

5. *Estre au dessus de* quelque chose = en être venu à bout.

6. *Enterres* pour *entrerez*.

7. *Sans dangier*, sans obstacle.

grandement bien au prince : « Oïl, dist il, je voeil que demain a heure de prime vostre ouvrage se moustre. » Lors bouterent cil le feu en leur mine, quant il sceurent que point fu. A l'endemain, ensi que li princes l'avoit ordené, reversa uns grans pans dou mur qui rempli les fossés a cel endroit ou il estoit cheüs. Tout ce veirent li Englès volentiers; et estoient la tout armé et ordené sus les camps pour entrer en le ville.

Cil de piét y pooient bien entrer par la tout a leur aise, et y entrerent; et coururent a le porte, et coperent les flaiaus[1] et l'abatirent par terre, et toutes les bailles[2] ossi. Et fu tout ce fait si soudainement que les gens de le ville ne s'en donnoient garde. Evous le prince, le duch de Lancastre[3], le conte de Cantbruge[4], le conte de Pennebruch[5], messire Guicart d'Angle[6] et tous les aultres, et leurs gens,

1. *Flaiaus*. Les fléaux sont les pièces de bois auxquelles sont attachées les chaînes qui font basculer le pont-levis.

2. *Bailles*. *Baille* signifie barrière et désigne souvent un ouvrage en palissades élevé au-devant d'une porte.

3. *Lancastre*. Jean de Gand (ainsi appelé du lieu de sa naissance) (1341-1402), quatrième fils d'Édouard III, tige de la maison de Lancastre; c'est son fils qui succéda à Richard II sous le nom de Henri IV en 1399.

4. *Cantbruge*. Edmond, duc de Cambridge, puis duc d'York, cinquième fils d'Édouard III, tige de la maison d'York, dont la rivalité avec celle de Lancastre causa la guerre dite des Deux Roses.

5. *Pennebruch*. Jean de Hastings, comte de Pembroke, avait épousé Marguerite d'Angleterre, fille d'Édouard III; il mourut le 16 avril 1375.

6. *D'Angle*. Guichart d'Angle, chevalier poitevin, de l'illustre maison de Lusignan, d'abord sénéchal en Saintonge et capi-

qui entrent ens, et pillart a piét qui estoient tout apparilliét de mal faire et de courir le ville, et de occire hommes et femmes et enfans; car ensi leur estoit il commandé. La eut grant pité : car hommes, femmes et enfans se jettoient en genoulz devant le prince et crioient : « Merci, gentilz sires, merci! » Mès il estoit si enflammés d'aïr[1] que point n'i entendoit, ne nulz, ne nulle n'estoit oïs, mès tout mis a l'espee quanques on trouvoit et encontroit, cil et celles qui point coupable n'i estoient. Ne je ne sçai comment il n'avoient pité des povres gens qui n'estoient mies tailliét[2] de faire nulle trahison; mais cil le comparoient et comparerent plus que li grant mestre qui l'avoient fait. Il n'est si durs coers, se il fust adonc a Limoges, et il li souvenist de Dieu, qui ne plorast tenrement dou grant meschief qui y estoit; car plus de trois mil persones, hommes, femmes et enfans, y furent deviiét[3] et decolét celle journee : Diex en ait les ames; car il furent bien martir.

En entrant en le ville, une route d'Englès s'en alerent devers le palais l'evesque[4] : si fu la trouvés

taine de la Rochelle pour le roi de France; lors du traité de Brétigni, il fit hommage, sur l'ordre de Jean II, au roi d'Angleterre, et il ne fut pas moins fidèle à son second maître qu'au premier. Il mourut en 1380.

1. *Aïr*. Subst. verbal de *aïrier*(**ad-irare*),ici, courroux, mais plus ordinairement, malgré l'etymologie, impétuosité, violence.

2. *Tailliét*. *Taillié de*, capable de, propre à.

3. *Deviiét*. *Devier* (*de-vitare*), au sens neutre, mourir; au sens actif, tuer.

4. *Evesque*. Jean de Cros de Calmefort. Ce qui augmentait

et pris as mains, et amenés sans conroy et sans ordenance devant le prince, qui le regarda moult fellement[1]; et la plus belle parole qu'il li dist, ce fu qu'il li feroit trencier le tieste, foy qu'il devoit a Dieu et a saint George, et le fist oster de sa presence[2].

Or parlerons des chevaliers qui laiens estoient. Messires Jehans de Villemur, messires Hughes de la Roche et Rogiers de Biaufort[3], qui estoient chapitainne de le cité, quant il virent le tribulation et le pestilence qui ensi couroit sus yaus et sus leurs gens, si disent : « Nous sommes tout mort : or nous vendons chierement, ensi que chevalier doient faire. » La dist messires Jehans de Villemur a Rogier de Biaufort : « Rogier, il vous faut estre chevalier. » Rogiers respondi et dist : « Sire, je ne sui pas si vaillans que pour estre chevaliers, et

la colère du prince de Galles contre Jean de Cros, c'est que celui-ci était son compère, c.-à-d. le parrain d'un de ses enfants. L'évêque de Limoges était cousin du cardinal de Beaufort, qui fut élu pape à la fin de cette même année sous le nom de Grégoire XI. L'élection du cardinal de Beaufort, qui était aussi parent des chevaliers qui défendirent si héroïquement la ville (voy. plus bas, note 3), doit être considérée, dit M. Luce, comme une sorte de protestation du sacré collège contre la barbarie du prince de Galles à l'égard des habitants de Limoges (*Froissart*, VII, p. cxv, n. 1).

1. *Fellement*, de façon rude, farouche. Voy. plus haut, p. 161, n. 1.

2. *Presence*. Le prince de Galles n'exécuta point cette menace : le duc de Lancastre le pria de lui livrer l'évêque, auquel il fit grâce, et qui recouvra sa liberté au prix d'une forte rançon.

3. *Beaufort*. Roger de Beaufort, troisième fils de Guillaume Roger II de Beaufort, était le frère cadet du cardinal

grant mercis quant vous le me ramentevés. » Il n'i eut plus dit, et saciés qu'il n'avoient mies bien loisir de parler longement ensamble. Toutesfois il se recueillierent en une place et acosterent[1] un viés mur; et desveloperent la leurs bannieres[2] messires Jehans de Villemur et messires Hughes de la Roce, et se misent en bon couvenant. Si pooient estre tout rassamblé environ quatre vint. La vinrent li dus de Lancastre, li contes de Cantbruge, et leurs gens, et misent tantost piét a terre, comme il les veirent, et les vinrent requerre de grant volenté. Vous devés savoir que leurs gens ne durerent point plenté[3] a l'encontre des Englès, mès furent tantost ouvert, mort et pris.

La se combatirent longement main a main li dus de Lancastre et messires Jehans de Villemur, qui estoit grans chevaliers et fors et bien tailliés de tous membres, et li contes de Cantbruge et messires Hughes de la Roce, et li contes de Pennebruch et Rogiers de Biaufort. Et fisent cil troi contre ces trois pluiseurs grans apertises d'armes, et les laissoient tout li aultre couvenir. Mal pour yaus se il se fuissent trait avant[4] ! Proprement[5] li princes en son chariot[6] vint

de Beaufort. Hugues de la Roche avait épousé une sœur de ces deux personnages.

1. *Acosterent*. *Acoster* est proprement mettre à son côté.

2. *Banieres*. On ne pouvait « lever » ou « développer » bannière qu'après avoir été armé chevalier

3. *Plenté*, beaucoup.

4. *Avant*. C'est-à-dire s'ils eussent abandonné le mur qui les protégeait par derrière.

5. *Proprement*. Juste à ce moment.

6. *Chariot*. Le prince de Galles, malade d'hydropisie, ne pouvait plus monter à cheval.

celle part, et les regarda moult volentiers, et y rafrena et radouci, en yaus regardant, grandement son mautalent. Et tant se combatirent que li troi François, d'un acort, disent en rendant leurs espees : « Signeur, nous sommes vostre, et nous avés conquis : si ouvrés de nous au droit d'armes[1]. — Par Dieu, messire Jehan, » ce dist li dus de Lancastre, « nous ne le vorrions pas faire aultrement, et nous vous retenons comme nos prisonniers. » Ensi furent pris li troi dessus dit, si com je fui enfourmés depuis.

On ne se cessa mies a tant[2]; mès fu toute la cités de Limoges courue, pillie et robee sans deport[3], et toute arse[4] et mise a destruction ; et puis s'en partirent li Englès, qui en menerent leur conquès et leurs prisonniers et se retraisent vers Congnach, ou madame la princesse[5] estoit. Et donna li princes congiét a toutes ses gens d'armes, et n'en fist pour celle saison plus avant, car il ne se sentoit mies bien

1. *Au droit d'armes*, c.-à-d. selon les règles appliquées aux chevaliers et dont l'une ordonnait de prendre à merci un adversaire vaincu.

2. *A tant. A* = avec; c.-à-d. on ne se borna pas à cela.

3. *Deport*, subst. verbal de *deporter*, épargner, ménager.

4. *Arse*, part. passé fém. de *ardoir*, brûler.

5. *Princesse*. Jeanne de Kent, femme du prince de Galles. Quand celui-ci l'épousa (vers 1361) contre le gré d'Édouard III, elle avait déjà été mariée deux fois, d'abord avec le comte de Salisbury, puis, ce mariage ayant été rompu, avec Thomas de Holland, dont elle était veuve. Le fils du prince de Galles et de Jeanne de Kent fut Richard II, né à Bordeaux le 6 janvier 1367.

haitiés, et tous les jours aggrevoit; dont si frere et ses gens estoient tout esbaï.

(Éd. Luce, VII, 249 ss.; livre I, ch. cccxvi.)

VI

Les routiers. — Épisodes de la vie de Mérigot Marchès[1]

D'autre part en Auviergne et en Limosin avenoient priès tous les jours[2] fais d'armes et mervelleuses emprises, et par especial (dont ce fu trop grans damages pour le païs), li castiaulx de Mont Ventadour[3] en Auviergne, qui est uns des fors castiaulx dou monde, fu trahis et vendus a un Breton, le plus cruel

1. Les pages qui suivent offrent un tableau aussi exact qu'animé de la façon dont la guerre se faisait au xive siècle. Les routiers ou « brigands » y sont souvent désignés sous le nom d'Anglais, parce qu'ils servaient en général, plus ou moins ostensiblement, l'Angleterre; mais la plupart étaient Bretons et Gascons; les deux mots *routiers* ou *brigans* ont à l'origine le même sens, qui n'a rien de défavorable, de : homme qui fait partie d'une troupe, d'une bande (cf. p. 74, n. 1). Au xive siècle, les brigands sont proprement les hommes d'armes combattant à pied (voy. Du Cange, *Brigancii*); le mot lui-même n'est pas d'origine française et n'apparaît pas avant cette époque. Cf. *Gloss.*

2. *Tous les jours.* Froissart n'a pas daté exactement les faits dont le récit va suivre. Les premiers se rapportent très probablement aux années comprises entre 1375 et 1380. C'est vers 1375 que les routiers s'étaient emparés des châteaux en question. (Voy. Dom Vaissete, *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 909.)

3. *Mont-Ventadour.* Corrèze, arr. Tulle, canton et commune

et auster[1] de tous les autres, qui s'appeloit Joffrois Teste Noire[2], et je vous diray comment il l'eut. Li contes de Ventadour et de Montpensier[3] estoit uns anchyëns et simples preudons, qui plus ne s'armoit, mais se tenoit tous quois en son castiel. Cils contes avoit un escuier a varlet, qui s'apelloit Ponces dou Bois, li quels l'avoit servi moult longuement, et trop petit avoit proufité en son service et veoit que nul proufit d'or ne d'argent il n'y pooit avoir, si s'avisa d'un mauvais avis que il se paiëroit; si fist un trettiét secret a Joffroy Teste Noire, qui se tenoit en Limosin, et tant que il deubt livrer le castiel de Ventadour, enssi qu'il fist, pour sis mille frans; mais bien mist en ses devises que a son mestre le conte de Ventadour on ne feroit ja nul mal, et le meteroient hors dou castel deboinairement et li renderoient tout son arroy. Il li tinrent ce convenant : onques li Breton et li Englès qui dedens entrerent ne fisent nul mal au conte ne a ses gens, et ne

de Moustier-Ventadour. Ce château, dont il reste quelques ruines, était situé au sommet d'une colline au pied de laquelle la Luzège, affluent de la Dordogne, reçoit elle-même un petit affluent; ces deux cours d'eau formaient pour le château une défense naturelle. Il était en plein Limousin et non en Auvergne, comme le dit Froissart.

1. *Auster*, cruel (*austerus*).

2. *Joffrois Teste Noire*. Célèbre chef de partisans qui périt peu après (1388) en défendant ce même château contre Guillaume de Neilhac et Jean Bonne-Lance. Froissart a résumé son testament et raconte sa mort dans un de ses plus curieux chapitres (livre III, ch. CXXXII).

3. *Montpensier*, Puy-de-Dôme, arr. Riom, c. Aigueperse.

reçurént fors les pourveances[1] et l'artillerie[2], dont il y avoit grant fuison. Si s'en vint li contes de Ventadour, sa femme et ses enfans, demorer a Montpencier dallés Aigueperse en Auviergne, et cils Joffrois Teste Noire et ses gens tinrent Mont Ventadour, par lequel il adamagierent moult le païs, et prisent pluiseurs castiaux fors en Auviergne, en Roergue, en Limosin, en Quersin, en Gevaldan, en Bigore et en Agenois, tout venant l'un de l'autre[3].

Avoecq Joffroy Teste Noire avoit pluiseurs autres cappitaines qui faisoient moult de grans apertises d'armes, et prist Ainmerigos Marcel[4], uns escuiers de Limosin, englès, le fort castiel de Calusiel[5] seant en Auviergne en l'evesquiet de Cleremont. Chil Ainmerigos avoecques ses compagnons couroient le païs

1. *Pourveances*, au sens abstrait, action de pourvoir; au sens concret, comme ici, provisions.

2. *Artillerie*, dérivé de *artillier* (*articulare*), engins de toute sorte.

3. *Autre*. « De façon que ces châteaux communiquassent ensemble. »

4. Il s'appelait, non Marcel, mais Marchès (forme limousine de *Marquis*). Il était fils d'un chevalier, vassal de l'évêque de Limoges, qui avait porté les armes pour la cause française. Né vers 1350, il fut supplicié en 1391. Voyez, sur son procès et sa mort, les curieux documents publiés par M. Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, XXIV, p. 189-217) et un récent article de M. Moranvillé (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1892, pp. 77-87). On y trouvera d'abondants détails sur Marchès ainsi que sur son oncle Guyot d'Ussel, et ses compagnons Geoffroy Tête-Noire et Perrot le Béarnais.

5. *Calusiel*. Chalusset est un petit hameau de la commune de Boisseuil (Haute-Vienne, arr. Limoges, c. Pierre-Buffières). Le château était au sommet d'un escarpement qui domine les ruisseaux de la Ligoure et de la Briance.

a leur vollenté, si estoient de sa route et cappitaines des autres castiaulx li Bours de Carlat[1], li Bours Englès, li Bours de Campaigne[2] et Raimmons de Sors, gascon, et Pierres de Bierne, bernois[3].

Ainmerigos Marcel chevauchoit une fois, li douziesme de compaignons tant seullement, a l'aventure, et prist son chemin pour venir a Aloise[4], dalés Saint Flour, qui est uns biaus castiaulx de l'evesque de Clermont. Bien savoit que li castiaulx n'estoit point gardés fors que dou portier seullement. Ensi qu'il chevauchoit a le couverte tout quoiement devant Aloise, Ainmerigos regarda et vei que li portiers seoit sus une tronce de bois au dehors dou castiel. Adont dist la uns Bretons, qui trop bien savoit jeuer de l'arbalestre : « Volés vous que je vous rende tout mort ce portier et dou premier cop ? — Oïl, » ce dist Ainmerigos, « je t'en prie. » Chils arbalestriers entoise[5] et trait un quariel et assene[6] le portier de droite visee en la teste et li enbare[7] tout ens. Li portiers, qui estoit navrés a mort, se sent ferus et rentre en la porte, et quida refermer le guichet en rentrant; mais il ne peut, car il cheï la tous mors.

1. *Bours de Carlat.* Carlat, Cantal, arr. Aurillac, c. Vic-sur-Cère. *Bourc* (prov. *borc*) signifie bâtard. Comme on le voit par ce passage, les chefs de Compagnies se recrutaient souvent parmi les bâtards de grandes familles.

2. *Campaigne.* Il y avait en Béarn plusieurs fiefs de ce nom.

3. Sur ce personnage, voy. Kervyn, XXI, 286.

4. *Aloise.* Aleuze, Cantal, arr. et c. Saint-Flour.

5. *Entoise*, 3e pers. sing. prés. ind. de *enteser* (*intensare* formé sur *tensum*), tendre, diriger, ajuster.

6. *Assener*, ici, atteindre.

7. *Embarer*, enfoncer.

Aïnmerigos et si compaignon se hasterent et vinrent a le porte et entrerent ou guichet; si trouverent mort le portier, et sa femme dallés lui toute effraee, a la quelle il ne fisent aucun mal; mais li demanderent ou li castelains estoit. Elle respondi que il estoit en Clermont. Li compaignon assegurerent la femme de sa vie, affin que elle leur baillast les clés dou castiel et de la mestre tour. Elle le fist, car en li n'i avoit point de deffense, et puis le missent hors et li rendirent toutes ses coses, voire ce que porter en peut. Si s'en vint a Saint Flour, une citté a une lieuwe de la. Cil de Saint Flour furent moult esbahi quant il sceurent que Aloise estoit englesce[1], et ossi furent cil dou pays environ.

Assés tost apriès reprist[2] Ainmerigos Marcel le fort chastiel de Vallon[3], et l'embla par eschiellement; et quant il fu dedens, le cappitaine dormoit en la grosse tour, qui n'estoit mies a prendre de force, et par celle tour se pooit tous li castiaulx recouvrer. Adont s'avisa Ainmerigos d'un soutil tour, car il tenoit le pere et le mere dou cappitainne : si les fist venir devant le tour et leur fist samblant que il les feroit la decoler se leur fils ne rendoit la tour. Les bonnes gens, qui doubtoient le mort, si disent a leur fil qui estoit en la tour que il presist pité de eulx, et plouroient tout doi moult tenrement. Li escuiers se ra-

1. *Englesce*, forme étymologique (*angliscam*); on disait de même *francesche*, etc.; *anglaise*, *française* sont des formes refaites sur le masculin.

2. *Reprist* = prit aussi.

3. *Vallon*. Vallon-en-Sulli, Allier, arr. Montluçon, c. Hérisson.

tenri grandement, et n'euist jamais son pere ne sa mere laissié morir, si rendi tantost le tour, et on les bouta hors dou castiel. Ensi fu Vallon englesce, qui moult greva le païs, car toutes manieres de gens qui voloient mal faire s'i retraioient, ou en Calusiel, a deus lieues de Limoges, ou en Carlac, ou en Aloise, ou en Ventadour ou en pluiseurs autres castiaulx. Et quant ces garnisons s'asambloient, il pooient bien estre cinc cens ou sis cens lances[1] et couroient tout le pays et la terre au conte dauffin[2] qui leur estoit voisine; ne nuls ne leur aloit au devant tant que il fuissent ensemble.

. . . .

D'autre part chil de Calusiel, dont Pierros li Biernois estoit capitaine, faisoient moult de maus la environ en Auvergne et en Limosin; et tenoient en ce temps li Englès plus de quarante fors castiaus en celle frontiere de Roerghe, d'Auvergne et de Quersi et de Limosin, et pooient aller de fort en fort et venir jusques a Bourdiaux. Et la plus grant garnison[3] qui se tenoit et qui estoit avenue ou païs, che estoit Mont Ventadour, un des fors castiaux dou monde, et en estoit souverain capitaine uns Bretons qui s'appielloit Joffroi Noire Tieste. Chis Joffrois estoit un crueux

1. *Lances*. Voy. au *Glossaire*.
2. *Conte dauffin*. Comme les comtes de Viennois (jusqu'en 1349), les seigneurs de qui relevait la partie orientale de l'Auvergne portaient le titre de dauphins. Le prince dont il s'agit ic est Béraud II, dauphin de 1356 à 1399, qui fut un des protecteurs de Froissart. Voy. p. 168.
3. *Garnison*. Au sens moderne du mot.

homs et ne avoit pitié de nullui, car otretant bien metoit il a mort ung chevalier ou ung escuier, quant il le tenoit pris, que ung villain, et ne faisoit compte de nullui, et se faisoit cremir[1] si fort de ses gens que nuls ne l'osoit courouchier, et tenoit bien en son chastel quatre cenz compaignons a gaiges et trop bien les paioit de mois en mois, et tenoit le païs autour de lui en pais; ne nul n'osoit chevauchier en sa terre, tant estoit il ressoingnés. Et dedens Mont Ventadour avoit les plus belles pourveances et les plus grosses que uns sires peüst avoir, halles de drap de Bruxelles et de Normendie, halles de pelleterie et de mercherie et de toutes coses que il lor besoingnoit, et les faisoit vendre par ses gens[2] en rabatant sour leurs gaiges, et avoit ses pourveances de fier, d'achier, de chire, d'espesseries et de toutes coses necessaires ossi plentiveusement que dont qu'il fust a Paris, et faisoit a le fois guerre otant bien as Englès que as François, affin que il fuist plus ressoingniés, et estoit li castiaux de Mont Ventadour pourveüs toudis pour attendre siege set ans tous pleniers....

On ne pouvait songer à employer la force pour déloger les routiers des innombrables positions qu'ils occupaient;

1. *Cremir*, craindre; de *tremere*, par un changement insolite de *tr* en *cr* dû probablement à l'influence d'un mot celtique de même sens. La forme ancienne est *criembre*; *cremir* est analogique, de même que *craindre*, beaucoup plus récent.

2. Entendez : « il rabattait sur les gages de ses gens le prix qu'ils avaient retiré de la vente des marchandises ».

on tenta donc de les leur faire évacuer à prix d'argent. Dès 1382, le duc de Berri, gouverneur du Languedoc (depuis 1380), et le comte d'Armagnac engageaient avec eux des pourparlers en ce sens, et levaient à cette occasion d'énormes taxes, auxquelles les habitants se soumettaient volontiers, dans l'espoir d'être enfin délivrés de leurs terribles voisins. Malheureusement les deux négociateurs n'étaient nullement désintéressés, et les sommes perçues n'allaient pas tout entières à leur destination avouée. Même s'il en eût été ainsi, c'était là une demi-mesure qui fût restée inefficace : ce qu'il eût fallu, c'eût été emmener les brigands hors des frontières, comme Du Guesclin l'avait fait en 1365. En effet, ne pouvant se résoudre à renoncer à leur vie d'abondance, de plaisirs et d'aventures, ils n'avaient pas plutôt évacué un château qu'ils allaient se fortifier ailleurs et recommençaient à désoler le pays[1]. C'est ce que fit, ainsi que beaucoup d'autres, Aymerigot Marchès.

Trop estoit Aymerigot Marcel courrouchié, et bien le monstra, de ce que le fort d'Aloise delés Saint Flour il avoit vendu ne rendu pour argent[2], et s'en veoit trop abaissié de seignourie et moins cremu; car, le temps qu'il l'avoit tenu a l'encontre de toute la puissance du pays, il estoit doubté plus que nul autre et honnouré des compaignons et des gens d'armes de son costé. Et tenoit et avoit tenu toudis ou chastel d'Aloise grant estat bel et bon et bien

1. Ce n'est qu'en 1390 que fut signé le traité définitif par lequel les Anglais s'engageaient à évacuer, ainsi que leurs alliés, les forteresses qu'ils occupaient dans l'Auvergne, le Gévaudan, le Rouergue, etc. (Voy. *Hist. de Languedoc*, IX, 954, n. 2.)

2. *Pour argent*. L'acte passé à ce sujet entre Jean d'Armagnac et Mérigot est du 30 novembre 1387.

pourveü; car ses pactis[1] luy valoient plus de vingt mil frans par an. Si estoit triste et pensif quant il regardoit a son estat, comment il se deduiroit; car son tresor il ne vouloit point amenrir, et si avoit appris[2] a veoir tous les jours nouveaulx pillages et nouvelles roberies, dont il avoit a parchons[3] du butin, et il veoit que a present ce prouffit luy estoit clos, et disoit, ymaginant ainsi en son courage, que trop tost il s'estoit repenti de bien faire et de pillier et de rober en la maniere que devant il faisoit et avoit fait. Tout consideré, c'estoit bonne vie. A la fois il se devisoit aux compaignons qui luy avoient aidié a mener celle ruse[4], et disoit[5]: « Il n'est temps, esbatemens, or, argent, ne gloire, en ce monde, que de gens d'armes et de guerroier ainsi que par cy devant avons fait. Comment estions nous resjouis quant nous chevauchions a l'aventure, et nous pouyons trouver sur les champs ung riche abbé ou ung riche prieur ou ung riche marchant ou une route de mullets de Montpellier, de Nerbonne, de Limous, de Fougens[6], de Beziers, de Carcassonne ou de Thoulouse, chargiés

1. *Pactis.* Convention par laquelle les habitants du pays se rachetaient du pillage et des vexations de tout genre moyennant une somme d'argent; on trouve aussi dans Froissart *paction* et *pacte*, formes savantes du même mot.

2. *Apris*, c.-à-d. il s'était accoutumé.

3. *Parchons. Parçon* (pic. *parchon* (*partitionem*) = partage. *A parchons*. pour sa part.

4. *Celle ruse*, ce genre de vie. Cf. p. 298, n. 1.

5. Cf. un discours analogue mis dans la bouche d'un autre routier (Kervyn, XI, 211).

6. *Fougens*, Fanjeaux, Aude, arr. Castelnaudary.

de draps d'or ou de soye, de Bruxelle ou de Moustier Viller[1], et de pelleterie venant des foires du Lendit[2] ou d'ailleurs, ou d'espiceries venans de Bruges, ou d'autres marchandises venans de Damas ou d'Alexandrie! Tout estoit nostre, ou raenchonné a nostre voulenté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les villains d'Auvergne et de Limosin nous pourveoient et amenoient en nostre chastel les blés et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaulx et la littiere, les bons vins, les buefs, les moutons, les brebis, tous gras, et la poulaille et la volaille. Nous estions estoffés comme roys. Et quant nous chevaulchions, tout le pays trembloit devant nous; tout estoit nostre, allant et retournant. Comment prinsmes nous Carlat, moy et le Bourc de Campaigne? Comment prinsmes nous Calusel, moy et Perrot le Bernois? Comment eschiellasmes nous, vous et moy sans autre ayde, le chastel de Merquel[3], qui est au conte dauffin? Je ne le tins que cinq jours, et si en rechups sur une table cinq mil frans, et encoires en quittay jou mil pour l'amour des

1. *Moustier Viller*. Montivilliers, Seine-Inférieure, arr. Le Havre; ses fabriques de drap étaient célèbres.

2. *Lendit*. L'*endit* (*indictum*), puis par corruption le *Lendit*, nom d'une foire importante qui se tenait à Saint-Denis du 11 au 14 juin et coïncidait avec l'exposition des reliques de la Passion conservées dans la basilique.

3. *Merquel*. Mercœur, Haute-Loire, arr. Brioude, c. Voûte-Chilhac; ne pas confondre avec la localité du même nom située dans la Corrèze, arr. Tulle. Froissart a raconté ailleurs (livre II, ch. ccxiv) comment Marchès s'était emparé de ce château.

enffans du conte dauffin. Par ma foy, ceste vie estoit bonne et belle. Et me tien pour trop decheü de ce que j'ay rendu ne vendu Aloise, car il faisoit a tenir[1] contre tout le monde, et si estoit, au jour que je le rendy, pourveü de toutes necessités pour vivre et tenir sans estre raffreschy d'autres pourveances pour sept ans. Je me tiens de ce conte d'Ermignach pour trop villainement decheü. Olim Barbe[2] et Perrot le Bernois me disoient bien que je m'en repentiroie. Certes de ce que j'en ay fait, je m'en repens trop grandement. »

Quant les compaignons, qui povres estoient et qui servi avoient Aymerigot Marcel, oyrent dire et mettre avant telles paroles, ils veoient que il luy anoioit et que il parloit de bon cuer et tout acertes. Si lui disoient : « Aymerigot, nous sommes tous prests a vostre commandement. Si renouvellons guerre, et advisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limosin, et le prendons et forteffions. Et par ainsi nous avrons tantost recouvré tous nos dommages, et si lait si bon et si bel voller[3] en Auvergne et en Limosin que meilleur n'y peult faire; car premierement le conte dauffin et messire Hues son frere

1. *A tenir*. Sur la locution *faire a*, voy. p. 82, n. 2. Ici elle marque moins le mérite que la faculté : « Il (le château d'Aloise) était en état de tenir ».

2. Olin est diminutif de Arnoul, par la série *Arnolin*, *Nolin*, puis, par fausse étymologie *N' Olin* (*En*, *N'* = *sire* en provençal), *Olin*.

3. *Voller*. Ce serait un contre-sens que de prendre ce mot dans son sens actuel, car les

sont hors du paÿs, et pluiseurs chevalliers et escuiers en leur compaignie ou voyage de Barbarie[1]; et par especial le sire de Coucy[2], qui est regart[3] souverain de par le roy es marches de par decha, est ou dit voiage. De lui n'avons garde, ne du duc de Berry; car cellui la se tient a Paris et la se donne du bon temps[4]. — Je ne sçay, » dist Aymerigot, « mais je suis en bonne voulenté, reservé ce que on m'a par mos exprès enclos en la chartre de la trieve[5]. » A ce respondirent les compaignons : « Que de ce? Or le tenrés vous se vous voulés. Vous n'estes homs en riens au roy de France, si ne lui devés foy ne obeïssance. Vous estes homs au roy d'Angleterre, car vostre heritage, lequel estoit tout

routiers ne se considérèrent jamais comme des malfaiteurs; il signifie d'abord chasser au vol, puis chasser en général et enfin, métaphoriquement, faire du butin.

1. *Barbarie.* Il s'agit de l'expédition dirigée sans succès par les Génois contre les pirates des côtes barbaresques, particulièrement de Tunis (mai 1390), et à laquelle prirent part de nombreux seigneurs français, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le dauphin d'Auvergne, les sires de Couci et d'Albret, etc.

2. *Coucy.* Enguerrand VII, sire de Couci, comte de Soissons, gendre d'Édouard III, mort prisonnier des Turcs à la suite de la malheureuse expédition de 1396 en Bulgarie. Il avait été l'un des protecteurs de Froissart. Voy. p. 168.

3. *Regart.* Subst. verbal de *regarder* au sens de surveiller, garder, signifie gouverneur (et quelquefois gouvernement).

4. *Bon temps.* Cette appréciation de la conduite du duc de Berri est malheureusement fort juste. Sur ce prince, qui fut grand amateur de curiosités et protecteur intelligent des artistes et des gens de lettres, mais administrateur inhabile et peu honnête, voyez un article de M. S. Luce (*La France aux XIVe et XVe siècles*, pp. 205-228).

5. *De la trieve.* Voy. plus haut, p. 262, n. 2.

perdu et destruit, siet en Limosin[1]; et se nous faisons guerre pour vivre, car vivre nous fault, ja les Anglois pour ce ne nous en sçavront mauvais gré, mais se trairont tantost ceulx qui gaingnier voulront aveuc nous. Et si avons cause et title assés pour faire guerre maintenant; car nous ne sommes pas tous payés des pactis que on nous doit en Auvergne. Nous manderons aux villains des villages, mais que nous aions trouvé fort pour nous tenir, que il nous paient : autrement nous leur ferons guerre. — Or avant, » dist lors Aymerigot ; « ou nous pourrons nous a ce commencement logier pour nous recueillir? » La en y eut aucuns qui respondirent et dirent ainsi : « Nous sçavons ung fort desemparé sur l'eritage du seigneur de la Tour[2], que nul ne garde. Traions nous la tout premierement et le fortefions. Et quant fortefié l'avrons, nous le garnirons ; et courrons legierement et a nostre aise en Auvergne et en Limosin. — Et ou gist ce fort? » dist Aymerigot. — « A une lieue près de la Tour, » dirent ceulx qui le congnoissoient et qui ja ainsi l'avoient annunchié, « et le nomme on la Roche de Vendaix[3]. — Par ma foy, » dist Aymerigot, « vous dittes vray; la Roche est un droit lieu pour nous, et est tenue la terre ou il siet, quoyque pour le present il soit

1. *Limosin*. On sait que le Limousin avait été cédé à l'Angleterre par le traité de Brétigni. Voy. p. 257, n. 4.

2. *De la Tour*. Bernard IV, mort en 1423. La Tour est un chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme (arr. Issoire).

3. *La Roche de Vendaix*. Aujourd'hui la Roche de Ven-

desemparé, des arriere fiefs de Limoges; et nous le yrons veoir, et si le prendrons et fortefierons. »

Ainsi sur ce propos il se fonderent et conclurent. Et ung jour se cueillirent tous ensemble et s'en vindrent a la Roche de Vendaix. Quant Aymerigot fut la venu, de rechief il le voult encoires adviser pour recongnoistre et veoir se leur paine y seroit employee du fortefiër[1]; et quant il l'eut bien advisé, environné et concheü[2] toutes les gardes et les deffenses, si luy pleut encoires mieulx et plus grandement que devant. Si le prindrent de fait et de force, et petit a petit le remparerent[3] et fortiffierent avant qu'ils courussent, ne feïssent nulles contrarietés sur le païs. Et quant il veirent qu'il estoit fort assés pour tenir contre siege et assault, et que tous les compaignons furent montés et pourveüs, commencierent a courir sur le pays, a prendre prisonniers et a raenchonner, et a pourveïr[4] leur fort de chars, de vin et de sel, de fer et d'achier et de toutes choses qui leur pouoient besongnier; ne riens n'estoit qui ne leur venist a point, s'il n'estoit trop hault ou trop parfont. Les pays de la environ et les bonnes gens qui cuidoient estre en païs et en repos parmy[5] la trieve[6] qui estoit

deix, Puy-de-Dôme, près de La Tour.

1. *Fortefiër*. Voy. p. 151, n 2.

2. *Concheü*. *Environner*, parcourir des yeux, examiner; *concevoir*, prendre connaissance de.

3. *Remparerent*. *Remparer*, synonyme de *fortifier*.

4. *Pourveïr*, forme picarde de *pourveoir*.

5. *Parmy*. A souvent le sens, conforme à l'étymologie (*per medium*), de « par le moyen de ».

6. *Trieve*. Trêve de Lolinghem, conclue pour trois ans (18 juin 1389) entre la France et l'Angleterre.

donnee entre les roys et les royaulmes, se comencerent a esbahir; car ces pillars et robeours les prendoient en leurs maisons et partout ou ils les pouoient trouver, aux champs et aux labourages. Et se nommoient les Avantureurs...

Quant toutes manieres de gens avantureus qui cassés estoient de leurs gaiges entendirent que Aymerigot Marcel faisoit guerre, si en furent tous resjouÿs et s'en vindrent bouter en sa route et compaignie, et ot tantost de pillars et de robeours plus qu'il n'en vousist avoir; ne nuls ne demandoit gaiges fors la retenue de luy[1], car bien sçavoient tous ceulx qui en sa compaignie se mettoient que assés il gaingneroient puisque l'abandon du pillier et du rober il avroient. Si couroient tous les jours, une fois dessoubs et l'autre dessus; ne nul ne leur aloit au devant, et se faisoient renommer et congnoistre en moult de lieux; ne on ne parloit d'autre chose en Auvergne ne en Limosin que de ceulx de la Roche de Vendaix. Moult en estoit le pays effraé....

Les habitants des contrées voisines allèrent porter leurs doléances au roi et au duc de Berri, qui chargèrent Robert de Béthune, vicomte de Meaux[2], de s'emparer d'Aymerigot. Mais celui-ci, quand Robert de Béthune fut venu l'assiéger dans Vendeix, en appela au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre[3], se proclamant leur « petit

1. *Fors la retenue de luy*, c.-à-d. sinon qu'il les retînt à son service. *Retenir* est un terme technique du droit feodal.

2. *Vicomte de Meaux*. Cousin du sire de Couci, qui était lieutenant du roi en Auvergne.

3. *Duc de Lancastre*. Le roi

soudoyer », et accusant le vicomte de Meaux d'avoir enfreint la trêve. Le duc de Berri fut sur le point de céder aux réclamations anglaises; mais le vicomte de Meaux tint bon : il déclara qu'il n'avait d'ordres à recevoir que du roi de France et poussa le siège avec vigueur. Aymerigot réussit à s'échapper, et il allait tenter d'intéresser en sa faveur les routiers du Périgord et de la Gascogne quand son oncle Guyot d'Ussel, à qui il avait confié la garde du château, se laissa attirer dans une embuscade et fut contraint de se rendre pour sauver sa tête. A cette nouvelle, Aymerigot entra dans une violente colère; en attendant que la guerre recommençât, — car, disait-il, « j'ai bon espoir qu'après ces trèves (maudites soient-elles!) la guerre recommencera plus forte et plus chaude que devant, » — il songeait à se mettre en sûreté en Angleterre, avec sa femme et ses trésors.

Ainsi se devisoit que je vous dy Aymerigot Marcel a part soy, et estoit tout tristre et pensif, et ne savoit le quel chemin tenir, ou retourner en Auvergne ou aler a Bourdeaulx[1] et la mander sa femme et le sien retraire petit a petit coyement et celeement. Se il euist ce fait, de toutes voies il euist tenue la meilleure, mais il fist le contraire totalment, dont il luy en mescheÿ. Ainsi paye fortune ses gens : quant elle les a eslevés tout hault sur la roe, elle les reverse tout bas jus en la boe[2]. Exemple par cel Aymerigot. Le

d'Angleterre était alors (depuis 1377) Richard II, fils du Prince Noir; le duc de Lancastre était l'aîné de ses oncles.

1. *Bourdeaulx*. Pour gagner de là l'Angleterre. Bordeaux était la capitale des possessions anglaises au sud de la Loire.

2. *En la boe*. L'allégorie de la « roue de Fortune » était populaire depuis longtemps

tol avoit bien la finance, si comme l'en disoit en Auvergne, de cent mil frans, et tout perdi sur ung jour, corps et avoir, si que je dy que fortune luy joua bien de son jeu, ainsi que a maint en a joué et jouera encoires.

Aymerigot Marcel en ses plus grandes tribulations se advisa qu'il avoit en Auvergne ung sien cousin germain, escuier et gentil homme, le quel on nommoit Tournemine[1], et que il iroit devers luy et luy remoustreroit toutes ses besongnes et prendroit conseil de luy. Si comme il le devisa, il le fist. Il s'en vint, luy et son page tant seulement, chiés ce Tournemine et entra ou chastel. Il cuida trop bien estre arrivé, a cause du lignage, mais non fut. Cils escuiers nommé Tournemine n'estoit pas bien en la grace du duc de Berry, mais le hayoit[2], et bien le sçavoit l'escuier, si en estoit plus doubteux[3]. Si advisa, quant il vey venir son cousin en son hostel, c'est assavoir cel Aymerigot, que il le prendroit et retendroit et jamais de la departir ne le lairoit, et sa prise il signifiëroit au duc de Berry en lui remonstrant que, s'il luy vouloit pardonner nettement et absolutement son maltalent[4], il

Elle est mise en scène dans le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle. On a ici deux vers devenus proverbiaux, qui n'ont gardé que leurs rimes.

1. Faute de Froissart pour Tournemire.

2. Le sujet est : *le duc*.

3. *Doubteux*. « Il l'en redoutait davantage. »

4. *Maltalent*, d'abord en deux mots, littéralement mauvaise disposition, haine, ici rancune ; *maltalent* est une graphie archaïque ; on prononçait *mautalent*. Cf. p. 254, l. 3.

luy envoiëroit Aymerigot Marcel, et puis en fesist ce qu'il vouldroit.

Tout ainsi comme il le proposa il le fist; car quant Aymerigot fut venu ens ou[1] chastel de Tournemine son cousin, et il eut mis son espee jus, et on luy ot baillié chambre pour luy appareillier, et il se fut revestu et remis a point, il demanda aux vallès : « Ou est mon cousin Tournemine? (encoires ne l'avoit il point veü.) — Il est en sa chambre, » respondirent les vallès, « venés le veoir. — Voulentiers », dist Aymerigot. Et cil savoient ja toute la voulenté de leur maistre.

Quant Aymerigot fut revestu de nouvelle gonne[2] et appareillié, et il[3] ot desvestu une bonne cotte d'achier que par usage il portoit, et mis jus son espee, il dist aux vallès : « Alons, alons. Je vueil aler veoir mon cousin Tournemine. Il y a grant temps que je ne le veys. » Cils l'emmenerent tout droit ou Tournemine estoit. Quant il fut venu jusques a luy, Aymerigot le salua, qui nul mal n'y pensoit. Tournemine respondi : « Comment, Aymerigot? Qui vous a mandé, ne fait venir celle part? Vous me voulés bien deshonnourer. Je vous prens prisonnier : autrement je ne me acquitteroie pas bien envers la

1. *Ens* de *intus*, dedans. *Ens ou* (*ou* = *en le*), littér. *dedans dans le*, pléonasme fort usité en anc. fr.; déjà dans *Eulalie* on a *enz enl fou*.

2. *Gonne*. Vêtement descendant jusqu'au bas des jambes. Le bas latin *gunna* ou *gonna* apparaît très anciennement, mais on n'en sait pas l'origine.

3. *Il*. Sous-ent. *et que*.

couronne de France ne monseigneur de Berry; car vous estes fauls et trahitre, qui avés enfraint les trieves et brisies, si le vous fault comparer. Et pour la cause de vous, monseigneur de Berry me met et traite de ma mort ou de m'avoir vif, mais je feray ma paix par vous, car je vous y rendray ou mort ou vif : ja mais de ceans ne sauldrés. »

De ces paroles fut Aymerigot tout esbahy, et respondi : « Comment, Tournemine? Je suis vostre cousin germain. Est ce tout acertes que vous le dittes? Le faittes vous pour moy effroier? Je suis venu icy en grant fiance pour vous veoir et remonstrer mes besongnes, et vous me faittes si crueuse chiere, et me dittes paroles si dures! — Je ne sçay, dist Tournemine, que vous voulés dire ne proposer; mais ce que vous ay dit je le vous tendray. » Dont mist il la main a luy, et ses vallets saillirent avant, qui estoient tous advisés quel chose il devoient faire.

La fut prins Aymerigot, ne nulle deffense ne pouoit avoir en luy; car il estoit tout nuds et enclos en ung chastel; ne pour parole ne langaige que il sceuist dire ne monstrer Tournemine ne s'en volt souffrir que de deux jambes il ne le feïst mettre en deux fors fers et dedens une tour forte et bien fermee de bonnes gardes sur luy.

Quant il ot ainsi fait, ja estoit le chastel clos et bien fermé. Il prist les clefs et fist ung commandement que nul de ses vallès sur la vie ne s'avançast pour aler vers la porte, se il n'y estoit envoyé. Son commandement fut bien tenu.

Il escripvy unes lettres tout a sa voulenté, lesquelles lettres se devoient adreschier au duc de Berry, et escripvoit que il tenoit en prison Aymerigot, et, se le duc luy vouloit quitter et pardonner son maltalent et faire sa paix partout, il luy delivreroit. Quant ces lettres furent escriptes et seellees, il prist l'un de ses vallès le plus feable[1] et agreable, et luy dist : « Va t'en en France devers monseigneur de Berry. Baille lui ces lettres, et ne retourne point que tu n'en aies response. » Le vallet prist ces lettres et monta sur ung cheval fort et appert, si se departy du chastel et exploitta tant par ses journees que il vint a Paris. Le duc de Berry se tenoit pour le temps la. Il vint devers luy et luy bailla les lettres de son maistre Tournemine.

Le duc prist les lettres et les lisy, et, quant il les ot leües, il commença a sourire et a dire ainsi a ses chevalliers qui estoient delés luy : « Voulés vous oÿr nouvelles de Aymerigot Marcel? Il est attrapé par son cousin germain Tournemine ; il le me escript et le tient prisonnier. » Les chevalliers qui oïrent ces paroles dirent : « Monseigneur, ce sont bonnes nouvelles pour le paÿs d'Auvergne et de Limosin, car en Aymerigot il ont eü long temps ung mauvais voisin. Or a il fait[2], se vous voulés; car il en passera parmi le gibet, ne autre pardon ne

1. *Feable*, digne de confiance ; c'est *feeil* avec un autre suffixe *-abilem* ; de même *feal* (*-alem* pour *-elem*).

2. *Fait*, c.-à-d. fini. « C'est fini pour lui d'agir ainsi. »

raenchon il n'en devroit avoir. — Je ne sçay, » dist le duc de Berry, « que le roy et son conseil il en vouldront faire. J'en parlerai a euls. »

Peu de temps après, Aymerigot fut amené à Paris et on instruisit son procès.

Depuis que Aymerigot Marcel fut rendu au prevost du Chastelet, on n'en fist pas trop longue garde. Il fut jugié a morir honteusement, comme traître a la couronne de France. Si fut mené ung jour sur une charrette en une place que on dist aux Halles, et la tourné au pilory pluiseurs fois. Depuis on lisi tous ses fais pour lesquels il recepvoit mort, et la fu delés luy longuement messire Guillemme le Bouteillier[1], qui moult parla a luy : on supposoit que c'estoit pour les besongnes d'Auvergne et pour sçavoir la verité d'aucuns capitaines que il y avoit, se point estoient participans de ses meffais. Les seigneurs le sceurent bien, mais je n'en peuls oncques rien sçavoir. Il fut la executé[2]. On lui trencha la teste, et puis fut esquartelé, et chascun des quartiers mis et levé sur une estache[3] aux quatre souveraines portes de Paris.

1. *Guillelme le Bouteillier*. Ce chevalier avait joué un rôle important dans la lutte contre les brigands d'Auvergne. Il avait pris part notamment au siège des châteaux de Ventadour et de Vendeix.

2. *Executé*, 12 juillet 1391.

3. *Estache*, poteau (de l'angl. sax. *staca*).

A celle fin vint Aymerigot Marcel. De luy, de sa femme et de son avoir je ne sçay plus avant.

(Éd. K. de Lettenhove, IX, 140; X, 264; XIV, 165, 206. 211; livres II, ch. XLVII, CCXIV, et III, ch. XIV).

VII

Début des troubles de Flandre.

Le récit des troubles de Flandre, dont nous citons le début, est la partie la plus intéressante du second livre de Froissart. — C'étaient, dit Michelet, « la domination d'un comte français[1], ses exactions, ses violences, qui avaient décidé la crise; mais il y avait un mal plus grave encore, la rivalité des villes de Gand et de Bruges, leur tyrannie sur les petites villes et sur les campagnes. La guerre avait commencé par l'imprudence du comte, qui, pour faire de l'argent, vendit à ceux de Bruges le droit de faire passer la Lis dans le canal au préjudice de Gand[2]. Cette grosse ville de Bruges, alors le premier comptoir de la chrétienté, avait étendu autour d'elle un monopole impitoyable....

1. *Français.* Louis II, dit de Marle ou de Male (du nom du château où il était né, en 1338), comte de 1346 à 1383. Sa fille unique Marguerite ayant épousé Philippe le Hardi (1369) porta la Flandre dans la maison de Bourgogne.

2. *Gand.* Gand, étant située au confluent de la Lis et de l'Escaut, était le grand entrepôt des marchandises échangées entre l'Angleterre et le continent. Bruges, qui était déjà en communication avec la mer, eût réussi à en détourner une partie en creusant un canal qui l'eût reliée à la Lis.

Elle ne put prévaloir sur Gand. » (*Hist. de France*, liv. VI, ch. I). Froissart n'a pas seulement démêlé clairement les motifs de l'irritation des Gantois contre leur comte; il a montré aussi, dans ces pages si dramatiques, comment les petites causes (auxquelles il fait peut-être un peu trop de part) produisent souvent de grands effets. (Cf. p. 175.)

Quant ces haïnnes et tribulations vinrent premierement en Flandres, li païs estoit si plains et si remplis de tous biens que merveilles seroit a raconter et a considerer, et tenoient les gens ens[1] bonnes villes si grans estas que merveilles estoit a regarder, et devés savoir que toutes ces guerres et haïnnes meurent par orgueil et par envie que les bonnes villes de Flandre avoient l'une sus l'autre, chil de Gand sus le ville de Bruges, et cil de Bruges sus ceulx de Gand, et ensi les autres villes les unes sus les autres; mais tant y a de resort[2] que nulles guerres entre elles principaument ne se pooient mouvoir ne eslever, se leur sires li contes ne le consentoit, car il y estoit tant cremus et tant amés, que nuls ne l'osoit couroucier. Eussi li contes, qui estoit sages et soutieus, resongnoit[3] si la guerre et le mautallent entre ses gens et li, que onques nuls sires feit plus de[4] li, et fu premierement si frois et si durs a esmouvoir la guerre que nullement il ne s'i vouloit bouter; car bien

1. *Ens* est ici fautif pour *es*, cette faute est amenée par la fréquence de la locution *ens es*. Voy. p. 272, n. 1

2. *Resort* ou *ressort*, subst. verbal de *ressortir*, est ici à peu près synonyme d'autorité (*ressortir à* = dépendre de). Voy. p. 197, n. 5.

3. *Resongnoit*. Voy. p. 249, n. 2.

4. *Plus de*. Voy. p. 69, n. 4.

sentoit en ses ymaginations que, quant li differens seroit entre li et son païs, il en seroit plus foibles et mains doubtés de ses voisins. Encore resongnoit il la guerre pour un autre cas, quoyque en le fin il li convenist prendre les armes : guerres sont destruction de mises, de corps et de chavance[1], et en son tamps il avoit vesqui et resgné en grant prosperité et en grant pais et en otant de ses deduis que nuls sires terryens pooit avoir eü. Et les guerres qui li sourdirent sus le main[2] commenchierent par si petite incidence que, au justement considerer, se sens et avis s'en fuissent ensongnyét, il n'y deuist avoir eü point de guerre, et pueent dire et poront cil qui ceste matere liront ou lire feront que ce fu oevre de diable, car vous savés ou vous avés oÿ dire aux sages que li diables soutille[3] et atisse nuit et jour a bouter guerre et haïnne la ou il voit pais, et quiert au lonc[4] et de petit a petit comment il puist venir a ses ataintes[5]. Et ensi fut et avint en Flandres en che tamps, si com vous porés clerement veoir et cognoistre par les tretiés de l'ordenance de la matere qui s'ensieut.

En che tamps que li contes Loeïs de Flandres estoit dans sa grignour prosperité, avoit un bourjois

1. *Chavance*, ou *chevance*. La *mise* est proprement ce que l'on *met* à une acquisition, la *chevance* le moyen de venir à bout (*chevir*, de *chief*) de quelque chose ; les deux mots ont le même sens de fonds, argent.

2. *Sus le main*. Qui lui tombèrent sur les bras.

3. *Soutille*. *Soutillier*, de *soutil* (*subtilem*), s'ingénier. *Aticier* (la graphie *atisse* est moderne), exciter.

4. *Au lonc*, de loin.

5. *Ataintes*. *Atainte*, chose que l'on désire atteindre, but, fin.

a Gand qui s'appelloit Jehans Lions[1], sage homme, soutil, hardit, cruel et entreprendant et froit au besoing assés. Cils Jehans Lyons fu si trés bien dou conte comme il aparut ; car li contes l'ensonnia de faire ochire un homme en Gand qui li estoit contraire et desplaissans, et au commandement dou conte, couvertement, Jehans Lyons prist parolles de debat a celi et l'ocist. Le bourgois mort, qui s'apelloit Jehan d'Yorque[2], il s'en vint demorer a Douay, et la fu priès de trois ans, et tenoit bon estat et grant, et tout payoit li contes. Pour celle ocision, Jehans Lions en la ville de Gand perdi un jour tout ce qu'il y avoit, et fu banis de le ville a cinquante ans et un jour. Depuis li contes de Flandre esploita tant que il li fist pais avoir a partie et ravoir la ville de Gand et le franchisse : che que on n'avoit onques mais veü, dont pluiseurs gens en Gand et en Flandres furent moult esmervilliét, mais ensi fu et avint. Avoecques tout ce, li contes pour le recouvrer en chavanche et pour tenir son estat[3] le fist doyen des navyeurs[4]. Chils offisses li pooit bien valoir mil livres l'an a aler droi-

1. *Jehans Lions.* Jean Yoens (et non Lion), fils d'un ancien compagnon d'armes de Jacques Artevelde qui avait été six fois échevin (de 1326 à 1341), fut lui-même doyen des Petits Métiers et plusieurs fois échevin. Après avoir été le favori du comte, il devint, comme on va le voir, le chef principal de l'opposition. Il mourut, empoisonné, selon quelques-uns, cette année même (1379).

2. *Jehan d'Yorque*, en réalité Jean Doncker.

3. *Estat.* Entendez : pour la rétablir dans la possession de ses biens et lui permettre de tenir son rang.

4. *Navyeurs.* Les *navieurs* ou

turierement avant[1]. Chils Jehans Lions estoit si très bien dou conte que nuls mieux de li.

En che temps avoit un autre linage a Gand, que on appelloit les Mahieus, et estoient cil set freres et les plus grans de tous les navyeurs. Entre ces set freres en y avoit un qui s'appelloit Ghisebrest Mahieu, riche homme, sage, soutil et entreprendant grandement trop plus que nuls de ses freres. Chils Ghisebrest avoit grant envie sus Jehan Lion couvertement de ce que il le veoit si bien dou conte de Flandre, et soutilloit nuit et jour comment il le poroit oster de sa grace. Pluiseurs fois eut en pensee que il le feroit ocire par ses freres, mais il ne parosoit[2] pour le doubtance dou conte. Tant soutilla, visa et ymagina que il y trova le chemin. Et la cause pour quoy principaulment il s'entrehaioient, je le vous dirai pour mieux venir a la fondation de ma matere.

Anciënnement avoit eü en le ville dou Dan[3] une guerre mortel de deus rices hommes navieurs et de leurs linages, qui s'appelloient li uns Jehan Piet, et l'autre sire Jehan Barde[4]; de celle guerre, d'amis

bateliers formaient une des plus puissantes corporations de la ville. (Voy. p. 276, n. 2.)

1. *Avant.* C.-à-d. sans prévariquer, sans faire de bénéfices illicites.

2. *Parosoit.* Voy. p. 35, n. 4.

3. *Dan.* Dam ou Damme, à 5 kil. nord-est de Bruges, autrefois ville fort importante et que le voisinage de l'Écluse a depuis longtemps réduite au rang d'un simple village (850 hab.).

4. *Barde.* « Plusieurs familles du nom de Bard, Bart, Baert ont existé en Flandre ; l'une d'elles a donné à la France le fameux Jean Bart. » (K. de Lettenhove.)

estoient mort de eulx dis et huit. Ghisebrest Mahieu et si frere estoient dou linage de l'un. Jehans Lions estoit de l'autre. Ces haïnnes couvertes estoient ensi de lonc tamps nouries entre ces deus, quoique il parlaissent, buissent et mengassent a le fois ensemble, et trop plus grant compte en faissoient li Mahieu que Jehans Lions ne fesist. Ghisebrest Mahieu, qui tousjours soutilloit a destruire Jehan Lion sans cop ferir, avisa un soutil tour.

Il persuade au comte que la corporation des bateliers payerait facilement un surcroît d'impôts si son doyen, Jean Yoens, voulait s'y prêter; celui-ci s'étant opposé à toute élévation de taxes, le comte le prive de sa charge, qu'il donne à Guisebrecht Mahieu.

Ensi vint par soutieue voie Ghisebrest Mahieu en le grace et amour dou conte, et Jehans Lions en fu dou tout planés[1] et ostés, et donnoit Ghisebrès Mahieus as gens dou conte, as cambrelens et officyers grans dons et biaus jeuiaux, par quoi il avoit l'amour d'yauix, et ossi fesoit il de biaux grans presens au conte, dont il l'aveuglissoit tout, et par ce moyen l'atiroit a son amour, et tout ce, ses dons et ses presens, faissoit il payer as navieurs, dont li pluiseur ne s'en contentoient mies trop bien, mais il n'osoient mot sonner. Jehans Lions, qui estoit tous hors de la grace et de l'amour dou conte, se tenoit en sa maison et vivoit dou sien biellement et souffroit trop belle-

1. *Planés. Planer* au sens propre signifie égaliser, raboter; au sens figuré, effacer, ôter, déposséder.

ment tout ce que on li faissoit; car ce Ghisebrès Mahieu, qui doyens des navieurs estoit adont et qui ce Jehan couvertement haioit, lui retrencoit au tierch ou au quart les proufis que il deuist avoir de sa navie. Jehans Lyons souffroit tout ce et ne sonnoit mot et se dissimuloit sagement et prendoit en gré tout ce que on li faissoit : de quoi Pietres dou Bos[1], qui estoit li uns de ses varlès, s'esmervilloit grandement et li remonstroit a le fois comment il pooit souffrir les tors que on li faissoit, et Jehans respondoit : « Or tout quoy[2] : il est heure de taire et si est heure de parler. »

Ghisebrès Mahieu avoit un frere que on appielloit Estievenart, soutil homme et visseus[3] durement, et dissoit a ses freres, et sortissoit[4] bien tout ce qui leur avint : « Certes, signeur, Jehans Lions se sueffre maintenant et baisse la teste bien bas; mais il le fait tout par sens et par malise, car encores nous honnira il tous et nous metera plus bas que nous ne soions maintenant haut. Mais je conseilleroie une cose : entruesque[5] nous sommes en le grace et amour

1. *Pietres dou Bos.* Pierre van der Bossche n'était, quoi qu'en dise Froissart, ni valet, ni « de bas lignage » ; sa famille, ancienne et illustre, était unie par des liens de parenté à celle des Yoens. Il devint peu après l'un des chefs les plus influents des Gantois et resta jusqu'au bout l'un des ennemis les plus acharnés de Louis de Male et de son successeur. Après la défaite de son parti, il se retira en Angleterre.

2. Sous-entendu : *soyez*.

3. *Visseus*, ou *viseus*, autre forme de *voiseus* (*vitiosum*), adroit, habile.

4. *Sortissoit. Sortir* (de *sortiri*), présager, deviner.

5. *Entruesque* ou *entresque*, tandis que.

le monsigneur et il en est tous hors, que nous l'ocisyemes[1]. Je l'ociray trop aise, se j'en suy cargiés; et ensi serons nous hors de peril, et trop legierement nous venrons sus[2] de la mort de ly. » Si autre frere nullement ne le voloient consentir, et disoient que il ne leur faisoit nul mal, et que point on ne doit homme occire, se il ne l'a trop grandement desservy.

Si demora la cose en cel estat un tamps, et tant que li diables, qui onques ne dort, resvilla chiaulx de Bruges a faire fosses pour avoir l'aisement de la riviere dou Lis, et en avoient assés le conte de leur accort, et y envoyerent grant quantité de fosseurs et de gens d'armes pour eulx garder. En devant es autres annees avoient il enssi fait; mais chil de Gand par poissance leur avoient toudis brissiét leur proupos. Ces nouvelles vinrent a Gand que derechief chil de Bruges faissoient efforciëment fosser pour avoir le cours de le riviere dou Lis, qui[3] leur estoit trop grandement a leur prejudice. Si commenchierent a murmurer moult de gens parmy la ville de Gand, et especiaulment li navieur, as quels la cose touchoit trop mallement, disant que on ne devoit mies souffrir a ceuls de Bruges de fosser ensi a l'encontre de la riviere, pour avoir le cours et le fil de l'aigue, dont leur ville seroit deffaicte, et disoient

1. *Ocisyemes*. La termin. *-iemes* ou *-iens*, à cette époque, est propre au N.-E. En outre l's d'*ocisiemes* est analogique : le français aurait dit *occions*.

2. *Sus*. *Venir sus*, venir à bout, se tirer d'affaire.

3. *Qui*. *Qui*, ce qui.

encores li aucun tout quoiement : « Or Dieus gart Jehan Lyon ! Se ce fust nos doyens, la besongne ne se portast pas ensi, cil de Bruges ne fuissent si osé que de venir si avant sur nous. » Jehans Lions estoit bien enfourmés de toutes ces parolles, et se commencha un petit a resvillier, et dist en soi meïsmes : « J'ai dormi un tamps, mais il appert a petit d'affaire[1] que je me resvilleray, et meteray un tel trouble entre ceste ville chi et le conte que coustera cent mille vies. » Ceste cose de ces fosseurs commencha a augmenter et a enflamer ceulx de Gand, et avint que une femme qui revenoit de pelerinage de Nostre Dame de Boulongne[2], toute lassee et escauffee, s'assist enmy le marchié la ou il avoit le plus de gens, et fist moult grandement l'esbahie. On li demanda dont elle venoit; elle respondi : « De Boulogne ; si ay veü et trouvé sus mon chemin le plus grant meschief qui onques avenist a le bonne ville de Gand ; car il sont plus de cinq cens fosseurs qui nuit et jour oevrent au devant dou Lis et aront tantost la riviere se on ne leur debat. » Les parolles de la femme furent bien oïes et entendues et recordees en pluiseurs lieus en la ville.

Adont s'esmurent cil de Gand, et dissent[3] que ce

1. *A petit d'affaire*, c.-à.-d. on verra dans peu de temps.

2. Le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer était célèbre depuis le XIIe siècle, et le resta longtemps après l'époque de Froissart.

3. *Dissent*, comme *disent*, 3e pers. parf. indic. ; voy. p. 193, note 11e.

ne faissoit mies a soustenir[1] ni a consentir. Si ce traissent li pluiseur deviers Jehan Lion et li demanderent conseil de ceste cose et comment on en pooit user. Quand Jehans Lions se vei appellé de chiaulx dont il desiroit a avoir le grace et l'amour, si fu en coer grandement resjoïs; mais nul samblant de sa joie il ne fist, car il n'estoit pas encores heure, tant que la cose fu encores mieux entouellie[2], et se fist pryër et requerre trop durement anchois que il en vosist riens dire ne monstrer, et quant il parla, il dist : « Signeur, se vous volés ceste cose adventurer et mettre sus, il fault en la ville de Gand que uns ancyöns usages qui jadis y fu soit recouvrés et renouvellés : c'est que li blanc cappron[3] soient remis avant, et cil blanc cappron aient un chief au quel il se puissent tout retraire et raloyer. » — Ceste parolle fu trés volentiers oÿe et entendue, et dissent tous de une vois : « Nous le volons! nous le volons! Or avant as blans capprons! » La furent fait li blanc cappron, donnét et delivrét plus de cinc cens et as compaignons qui trop plus chier avoient la guerre que la pais, car il n'avoient riens que perdre, et fu Jehans Lions esleüs a estre chiés de ces blans capprons, le quel office il rechut assés lïement pour li contrevengier de ses ennemis et pour entouellier la ville de Gand encontre ceuls de Bruges et le conte son signeur, et fu ordonnés a aler contre

1. Sur les sens de *faire a*, voy. p. 82, n. 2.

2. *Entouellie*, pour *entoueillie*, embrouillée, troublée; voy. sur *Toueil*, p. 244, n. 3

3. *Cappron*, chaperons.

ces fosseurs de Bruges comme souverains cappitaines, et li doyens des blans capprons en sa compaignie. Chil doy avoecques leurs gens avoient plus chier assés guerre que pais ni amour.

Quand Ghisebrès Mahieus et si frere veirent la contenance de ces blans capprons, si n'en furent pas trop resjoï, et dist Estievenars, li uns des freres : « Je le vous disoie bien. Certes cils Jehans Lions nous desconfira par sa soutieuté. Mieux vausist que on m'en euist laissiét couvenir de li occire que dont que il fust[1] en l'estat ou il est et ou il venra, et tout par ces blans capprons que il a remis sus. — Nennil, » dist Ghisebrès, « mais que je aie parlé a monsigneur : on les metera tout jus; je voel bien que il facent leur emprisse de aler contre ces fosseurs de Bruges pour le proufit de nostre ville; car, au voir dire, autrement nostre ville seroit perdue. »

Jehans Lions et toute sa route, tout a blans capprons, se despartirent de Gand en volenté et en proupos que de tous occire ces fosseurs et ceulx qui les gardoient. Les nouvelles vinrent a ces fosseurs et a leurs gardes que li Gantois venoient la efforciëment; si se doubterent de tout perdre, et laissierent leur ouvrage et se retraissent a Bruges tout effraé, ne onques puis ne s'ahatirent[2] de fosser. Quant Jehans Lions et li blanc cappron veirent que nuls il n'en

1. *Que dont que il fust*, construction difficile à analyser, mais dont le sens répond à notre : « que s'il était ».
2. *S'ahatir*, se faire fort ou avoir l'audace de. Cf. p. 235. n. 8.

avoient trouvés, si furent courouchiét et se retraissent en Gand : pour che ne cesserent il mies de leur office, mais aloient li blanc cappron tous uisseux[1] parmy la ville. Et les tenoit Jehans Lions en cel estat et disoit bien as aucuns tout secreement : « Tenez vous tout aise, buvés et mengiés, et ne vous effroiés de cose que vous despendés. Tels paiera temprement[2] vostre escot qui maintenant ne vous donroit point un denier. »

Sur ces entrefaites, le comte, en faisant arrêter et tenir en prison un bourgeois de Gand, fournit aux mécontents un nouveau grief, que Jean Yoens exploite habilement ; celui-ci ne cesse de leur prédire la ruine de leurs privilèges, et ses paroles trouvent surtout un écho dans la corporation des bateliers, à laquelle Guisebrecht Mahieu a imposé des charges excessives.

Ghisebrès Mahieu et li doyens des menus mestiers, qui estoit de son aliance, ooient tous les jours telles parolles a leurs oreilles et les reconnissoient que elles venoient de Jehan Lion ; mais il n'y pooient ne osoient remedyër, car Jehans Lyons avoit ja tant semés de blans capprons aval la ville[3] et donnés as compaignons hardis et outrageus que on ne l'osoit asaillir, et ossi Jehans Lyons n'aloit mies seus aval les rues ; car, quant il yssoit de sa maisson, il avoit dou mains[4] deus ou trois cens blans capprons autour

1. *Uisseux*, oisifs.
2. *Temprement*, le moment venu.
3. *Aval la ville*. *Aval* signifie proprement en descendant, mais ici, le sens s'étant élargi, dans, au milieu de.
4. *Dou mains*, au moins.

de li, et ossi il n'aloit point aval la ville se trop grans besoings n'estoit, et se faissoit trés grandement pryër pour avoir son conseil sur les incidensses et avenues qui avenoient a Gand et au dehors contre les francisses de la ville, et quant il estoit en conseil ou qu'il remonstroit une parolle en general au peuple, il parloit de si belle retorique et par si grant art que cil qui le ooient estoient tout resjoï de son langage, et dissoient communement et de une vois de tout quanqu'il disoit : « Il dist voir! Il dist voir! » Bien disoit Jehans Lions par grant prudensse : « Je ne dy mies que nous afoiblissons ne amenrissons l'iretage de monsigneur de Flandres, et, se faire le volions, se ne porions nous; car raisons ne justice ne le poroient souffrir, ne ossi que nous querons ne cautelons[1] nulle incidense par quoi nous soions mal de li[2], ne en se indination[3]; car on doit tousjours estre bien de son seigneur, et messires de Flandres est uns bons sires et uns hauls princes, cremus et renommés, qui nous a tousjours tenus en grant pais et en trés grant prosperité, les quels coses nous devons bien recongnoistre, et en devons nous plus souffrir, et tenu y sommes, que dont que il nous euist guerryét et heryét[4],

1. *Cautelons. Cauteler*, tramer, machiner (mot savant formé sur *cautela*).

2. *Mal de li.* Nous dirions aujourd'hui « mal avec lui ».

3. *Indination.* Graphie conforme à la prononciation; on prononçait de même *dine, sine* (cf. auj. *signet* prononcé *sinet*)

4. *Heryét. Dont* = de ce. *Herier* ou *harier* (prob. d'orig. germ.) harceler, tourmenter,

travillié et ce proposé pour avoir le nostre. Et, se a present il est fourconsiliés et enfournés contre nous et les francisses de la bonne ville de Gand et que cil de Bruges soient mieux en sa grace que nous ne soions, ensi comme il appert par les fosseurs, lui estant a Bruges, qui sont venu pour brisier nostre hiretage et tollir nostre riviere, dont la bonne ville de Gand seroit deffaite et perdue, et il voelt faire faire, si comme renommee queurt, un castiel a Donse[1] a l'encontre de nous pour nous tenir en dangier[2] et en foiblece, et que cil de Bruges lui promettent et ont prommis, dou tamps passé (chela savons nous tout clerement), que, se il avoient l'aisement et le cours de la rivière dou Lis, il li donroient par an dis ou douze mille francs, si dy et conseille que la bonne ville de Gand envoie deviers li sages hommes bien avisés et endoctrinés de parleüre, qui li remonstrent hardiëment et par avis[3] toutes ces coses, tant dou bourjois de Gand qui est en sa prison a Erclo que ses baillieus ne voelt rendre, que autres coses avenues, dont la bonne ville de Gand ne se contente mies bien, et de toutes les incidensses qui tous les jours avenir pueent, toutes encloses ens, par quoy il ne pensse mies, ne ses consauls que nous soions si mort que,

malmener. Le sens est : « nous devons supporter ces vexations plus patiemment que s'il nous eût », etc. On remarquera l'habileté de ce langage hypocrite.

1. *Donse*. Deynze, ville de la Flandre orientale, à 17 kilom. nord-ouest de Gand, sur la Lieve.

2. *En dangier*, sous sa main.

3. *Par avis*, avec sagesse.

se besoings est, nous ne puissons, se volons, resister; et ses responses oïes, la bonne ville de Gand ara avis de punir le meffait sus ceuls qui seront trouvé couppable envers li. »

Quand Jehans Lions eut remonstré ceste parolle en le place que on dist ou marchiét des devenres[1], cascuns dist : « Il dist bien! Il dist bien! » Adont se retraist cascuns en sa maison. A ces parolles que Jehans Lyons avoit remonstrees Ghiesebrest Mahieu n'avoit point esté, car ja doubtoit il les Blans Capprons, mais Estievenars ses freres y fu, qui toudis sortissoit le tamps a venir, si dist, quand il fu revenus : « Je le vous disoie bien et ai toudis dit. Par Dieu, Jehans Lions nous destruira tous. A male heure fu, quand vous ne m'en laiastes couvenir; car, se je l'euisse occis, j'en fuisse trop legierement venus sus. Or n'est il pas en no poissance que nous le puissions ne osions occire. Il est plus fors en le ville que li contes n'i soit. » Ghisebrés respondi et dist : « Tais toy, soteriaux[2]! Quant je vorray bien acertes, avoecques le poissance de monsigneur, tout cil blanc cappron seront ruét jus, et tels les porte maintenant qui temprement n'ara que faire de cappron[3] »....

1. *Devenres*. *Devenre*, vendredi (*diem veneris*). On disait aussi, à côté de *lundi*, etc., en intervertissant les deux éléments de ces mots, comme en provençal, *diluns*, *dimars*, *dimecre*, *dijoes* (*disate* ne se rencontre pas dans le français du Nord).

2. *Soteriaux*. *Soterel*, dérivé de *sot*. Comp. *lapereau*, *poètereau*, etc.

3. *Cappron*. Entendez : qui n'aura plus sa tête sur ses épaules.

Une députation de bourgeois ayant à sa tête Guisebrecht Mahieu est envoyée au comte, qui promet de faire droit à toutes les réclamations, à condition que la ligue des Blancs Chaperons soit dissoute.

A ces responsses faire[1] estoient Jehans Lions et li doyens des blancs capprons et dis ou douze des plus notables de leurs routes. Quant il eurent oÿ comment li contes requeroit que li blanc cappron fuissent mis jus, si se teurent; mais Jehans Lions parla est dist : « Bonnes gens de Gand qui chi estes, vous savés et avés veü et veés maintenant se li blanc cappron ne vous gardent mieulx vos francisses et remettent sus que li vermel[2] et li noir et li cappron d'autres couleurs. Bien est qui on craint. Soyés tout seür et dites que je l'ay dit : si tost que li blanc cappron seront jus par l'ordenance que monseigneur les voelt abattre, je ne donroie de vos francisses trois deniers. » Ceste parolle aveugla si le peuple que tous partirent sans responsse; mais la grignour partie, en rallant en leurs maisons, disoient : « Il dist voir! Laissons le couvenir. Encore n'avons nous veü en lui que tout bien et proufit pour nostre ville. » Si demora la cose en cel estat, et Jehans Lions en plus grant cremeur[3] de sa vie que en devant, et ymagina tantost l'afaire ensi que il avint;

1. *A ces responsses faire.* Entendez : lorsque les députés rapportèrent la réponse du comte. Voy. p. 131, n. 2.

2. *Vermel.* Le vermeil ou rouge était la couleur des partisans du comte.

3. *Cremeur*, crainte.

car bien veoit que Ghisebrest Mahieu avoit en che voiage aucune cose brassét contre lui au conte et contre ses compaignons, pour tant que li contes avoit fait si amiables et si graciëuses responses. Si contrepensa sus les penseurs[1], et ordonna secretement a tous les cappitainnes des blancs capprons, aux centeniers, chienquanteniers et diseniers : « Dittes a vos gens que il soient toudis nuit et jour pourveü et sus leur garde, et, si tretost que il sentent ne voient nul esmeutin[2], que il se traient tous devers moy. Encores vault mieulx que nous occions que nous soions occis, puisque nous avons mis les coses si avant. » Tout ensi comme il l'ordonna il le fissent, et se tint cascuns sus se garde.

(Éd. K. de Lettenhove, t. IX, p. 158, 166, 174, 177; liv. II, ch. LII–LIII.)

Le comte, voulant frapper l'opposition à la tête, ordonne d'arrêter et de mettre à mort Jean Yoens; mais le peuple se soulève, un bailli du comte est tué, et sa bannière foulée aux pieds. Bientôt les agitateurs sont maîtres de Gand, et Bruges effrayée fait cause commune avec eux. — Tel fut le début des troubles qui, après avoir ensanglanté la Flandre, amenèrent l'intervention du roi de France. Le désastre même subi par les communes flamandes à Rosebecque (1382) n'en marqua pas la fin; les Gantois ne se soumirent que plusieurs années après au duc de Bourgogne, successeur de Louis de Male.

1. *Penseurs*. C.-à-d. qu'il joua ceux qui avaient cru le jouer.

2. *Esmeutin*, dérivé de *esmeute* (*ex-movita* pour *ex-mota*), émeute.

VIII

Épisodes de la révolte de Wat Tyler en Angleterre.

La fin du XIV[e] siècle fut signalée, comme le remarque Froissart, par de redoutables soulèvements populaires qui troublèrent presque au même moment l'Angleterre, la Flandre et la France. Toutefois la révolte des paysans anglais rappelle moins les revendications des bourgeois de Gand et de Paris que l'insurrection anarchique des jacques de 1358. L'Angleterre fut, en effet, au début du règne de Richard II, le théâtre de scènes analogues à celles qui avaient ensanglanté la France une vingtaine d'années auparavant. Froissart n'a décrit que très rapidement ces dernières, dont il s'est presque borné à emprunter le tableau à Jean Le Bel; il a eu, au contraire, sur les événements d'Angleterre des renseignements de première main et son récit est en général aussi exact que dramatique. (Voy. sur ces événements H. Wallon, *Richard II*, tome I, livre II, et E. Powell, *The rising in East Anglia in 1381*, Cambridge, 1896.)

Che fu une merveilleuse cose et de povre fondation[1] dont ceste pestillensse[2] commencha en Engletiere; et pour donner exemple a toutes manieres de bonnes gens, j'en parleray et le remonstreray selonc ce que dou fait et de l'incidensse j'en fuy adont infournés. Uns usages est en Engletiere (et ossi est il en pluiseurs païs) que li noble ont grant francisse sus leur.

1. *De povre fondation*, c'est-à-dire que les débuts des troubles avaient été modestes et ne permettaient point de prévoir de si grands événements.

2. *Pestillensse*, calamité, fléau.

hommes et les tiennent en servage, c'est a entendre que il doient de droit et par coustume labourer les terres des gentils hommes, quellier[1] les grains et amener a l'ostel, mettre en la grange, batre et vaner, et par servage les fains fener et amener a l'ostel, la busce[2] copper et amener a l'ostel, et toutes telles corvees; et doient cil homme tout ce faire par servage as signeurs, et trop plus grant fuison de gens a en Engletiere que ailleurs, et en sont li gentil homme et li prelat ou doient estre servy; et par especial en la conté de Kent, d'Excexs, de Soucexs et de Beteforde en y a plus que ens ou demorant de toute Engleterre

Ches meschans gens ens es[3] contrees que j'ay nommees se commenchierent a eslever, pour che que il dissoient que on les tenoit en trop grande servitude, et que au commenchement dou monde il n'avoit esté nuls sers, ne nuls n'en pooit estre, se il ne faisoit traïson envers son signeur, enssi comme Lucifer fist envers Dieu[4], mais il n'avoient pas ceste taille[5], car il ne estoient ne anges, ne esperits, mais hommes fourmés a la samblance de leurs signeurs, et on les tenoit comme bestes, la quele cose il ne voloient ne pooient plus souffrir, mais voloient estre tout un, et, se il labouroient ou faissoient

1. *Quellier* pour *queillir* (voy. ci-dessus p. 259, n.2) = recueillir.

2. *La busce*, le bois.

3. *Ens es*. Cf. p. 272, n. 1

4 *Dieu*. Dans ces souvenirs bibliques, il y a probablement un écho des prédications qui enflammèrent les esprits des paysans (voy. p. 296).

5. *Taille*. C'est-à-dire ils n'étaient pas dans ce cas.

aucuns labourages pour leurs signeurs, il en voloient avoir leur salaire.

En ces esrederies[1] les avoit dou tamps passét grandement mis et boutés uns fols prestres d'Engleterre, de la conté de Kent, qui s'appelloit Jehans Balle[2], et pour ses folles parolles il en avoit jeüt en prison devers l'arcevesque de Cantorbie par trop de fois; car cils Jehans Balle avoit eü d'usage que, les jours dou diëmence après messe, quant toutes les gens issoient hors dou moustier, il s'en venoit en l'atre[3], et la preëchoit et faissoit le peuple assambler autour de ly et leur dissoit : « Bonnes gens, les coses ne poent bien aler en Engletiere ne yront jusques a tant que li bien yront tout de commun et que il ne sera ne villains, ne gentils hems, que nous ne soions tout ouny[4]. A quoy faire sont cil que nous nommons signeur plus grant maistre de[5] nous? A quoy l'ont il

1. *Esrederies. Esrederie* ou *enrederie*, folie (de *reder*, être fou).

2. *Jehans Balle.* Les premières revendications avaient été formulées par Wicleff, qui avait surtout attaqué l'Église dans sa hiérarchie et sa puissance temporelle et spirituelle; soutenu par les nobles, à qui il donnait le droit de mettre la main sur les biens ecclésiastiques dans certains cas dont ils étaient seuls juges, il mourut paisiblement curé de Lutterworth (1384). John Ball reprit ces doctrines, qu'il poussa à leurs dernières conséquences: en enseignant qu'on ne devait pas payer de dîmes à plus riche que soi, et qu'elles appartenaient de droit aux paroissiens s'ils étaient de meilleure vie que leur curé, il avait créé dans le peuple une agitation qui n'attendait qu'une occasion pour éclater.

3. *L'atre*, le cimetière.

4. *Ouny*, égalisés.

5. *Plus grant... de.* Cf. p. 69, n. 4.

desservy? Pour quoi nous tiennent il en servitude? Et si venons tous d'un pere et d'une mere, Adam et Eve[1]. En quoi poent il dire ne monstrer que il sont mieux signeur que nous, fors par ce que il nous font gaaignier[2] et labourer ce que il despendent? Il sont vestu de velours et de camocas[3] fourés de vair et de gris, et nous sommes vestu de povres draps. Il ont les vins, les espisses et les bons pains, et nous avons le soille[4], le retrait[5] et le paille, et buvons l'aige. Il ont le sejour[6] et les biaux manoirs, et nous avons le paine et le travail et le pleuve et le vent as camps, et faut que de nous viegne et de nostre labeur ce dont il tiennent les estas. Nous sommes appelé serf, et batu se nous ne faissons presentement leur service, et si n'avons souverain a qui nous nos puissions plaindre, ne qui en vosist oïr ne droit faire. Alons au roy, il est jovenes, et li remonstrons nostre servitude et

1. *Eve*. C'est aux mêmes idées que remonte le refrain populaire qui fut le cri de ralliement des revoltés : « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, qui était alors gentilhomme? » On sait que des idées analogues avaient, dès le XII[e] siècle, remué les masses populaires en Normandie. Voyez les vers connus, et d'ailleurs souvent mal compris, de Wace : « Nos somes home come il sont », etc. (*Rou*, 6027).

2. *Gaaignier*. Le mot est pris ici dans son sens primitif de cultiver (germ. *weidanjan*), paître, puis successivement trouver sa nourriture, cultiver, etc. Sur l'évolution ultérieure du mot, voy. le *Dict.* de Hatzfeld et Darmesteter, *Introd.* p. II.

3. *Camocas*. « Étoffe de soie se rapprochant du satin » (Godefroy).

4. *Soille*, forme normale de *seigle* (*sécale*).

5. *Retrait*, son de farine.

6. *Sejour*, subst. verbal de *sejourner* = se reposer.

li dissons que nous vollons qu'il[1] soit autrement, ou nous y pourverons de remede. Se nous y alons de fait et tout ensamble, toutes manieres de gens qui sont nommé serf et tenu en servitude, pour estre afranchi, nous sievront. Et quant li rois nous vera ou ora, ou bellement ou aultrement, de remede il y pourvera[2]. »

Enssi dissoit cils Jehans Balle et parolles semblables les diëmences par usage a l'yssir des messes as villages, de quoy trop de menues gens le looient. Li aucun, qui ne tendoient a nul bien, disoient : « Il dist voir! » et murmuroient et recordoient l'un a l'autre as camps ou alans leurs chemins ensamble de village a autre ou en leurs maisons : « Tels coses dit Jehans Balle, et si dit tout voir. »

Li archevesques de Cantorbie[3], qui en estoit enfourmés, faissoit prendre che Jehan et le mettre en prisson et l'i tenoit deus ou trois mois pour ly castyër, et mieux vausist que très la premiere fois il l'eüst condempné a tousjours en prisson ou fait morir, que che que il en faissoit : car il le delivroit et n'avoit point consciënce[4] de le faire mourir. Et quant Jehans

1. *Qu'il. Il* est au neutre. « Que les choses aillent autrement. »

2. *Pourvera*. Remarquez le caractère de ce mouvement démocratique dirigé contre les riches en général, nobles et gens de loi, mais nullement hostile à la royauté : les révoltés disaient qu'il y avait trop de rois en Angleterre, et qu'ils n'en voulaient qu'un seul, le roi Richard.

3. *Cantorbie*. Simon Sudbury; primat et chancelier, il était le premier personnage de l'Église et de l'État. Voy. le récit de sa mort, p. 305.

4. *Consciënce*, détermination.

estoit hors de le prisson de l'arcevesque, il rentroit en sa ruse[1] comme en devant.

De la parolle, de la vie et des oeuvres de Jehan Balle furent avisét et enfourmét trop grant fuisson de menues gens en le citté de Londres, qui avoient envie sus les rices et sour les nobles, et commenchierent a dire entre euls que li roiaulmes d'Engletiere estoit trop mal gouvernés et que il estoit d'or et d'argent desrobés par ceulx qui se nommoient nobles. Si commenchierent ces mecheans gens en Londres a faire les mauvais et a yaulx reveler[2] et ségnefyër a ceulx des contrees dessus dittes que il venissent hardïëment a Londres et amenaissent leur compeuple : il trouveroient Londres ouverte et le commun de leur acort, et feroient tant devers le roy que il n'y aroit nul serf en Engletiere[3].

A ces proumesses s'esmurent chil de la conté de Kent, cil d'Exsexs, de Sousexs, de Beteforde et des pays d'environ, et se missent au chemin et vinrent vers Londres, et estoient bien soissante mile, et avoient un souverain cappitaine qui s'appeloit Wautre Tillier[4]. Avoeques ly estoient de sa compaignie Jaques

1. *En sa ruse.* Il reprenait ses errements; la *ruse*, en langage de chasse, signifie les détours familiers au gibier poursuivi.

2. *Reveler* = *rebellare*.

3. *Engletiere.* La révolte eut pour cause décisive la capitation décrétée par le Parlement en 1380 pour subvenir aux frais de l'expédition du duc de Buckingham en Bretagne ; elle consistait en une somme de 3 *groats* (12 deniers) que devait payer tout individu ayant dépassé l'âge de 15 ans, et elle avait donné lieu à des vexations de toute sorte.

4. *Wautre Tillier*, Wat Tyler. *Tyler* n'était que son sur-

Strau[1] et Jehans Balle. Cil troi estoient li souverain cappitainne de tous, et le grigneur entre eulx c'estoit Wautres Tillier, et cils Wautres estoit uns couvreres de maisons de tieulle : mauvais gars et envenimés estoit.

Quant ces mescheans gens se commenchierent a eslever, sachiés que li Londryën (excepté cil de leur secte) en furent tout effraé, et eurent conseil li maires de Londres et li riche homme de la ville, quant il les sentirent enssi venir de tous costés, que il leur fermeroient les portes et n'en lairoient nul entrer en la ville, enssi qu'il fissent; mais, quant il eurent tout l'afaire bien imaginét, il dissent que non feroient et que il se metteroient en graut peril de tous leurs fourbours ardoir[2]. Si leur ouvrirent leur ville, et il y entrerent ens par fous[3] d'un village, cent ou deus cens, ou vint ou trente, enssi que les villes estoient peuplees : et enssi que il venoient en Londres, ils se lojoient. Et sachiés en verité que bien les trois pars de ces gens ne savoient que il demandoient ne qu'il queroient; mais sievoient l'un l'autre enssi que bestes et enssi que li Pastouriel[4] fissent jadis, qui

nom : ce mot en effet, qui n'est autre que notre *tuilier*, signifie couvreur.

1. *Strau*. Jack Straw.

2. *Ardoir*. « Ils risqueraient de voir brûler leurs faubourgs. » *Ardoir* est ici neutre.

3. *Fous* (germ. *folc*, auj. all. *Volk*), troupe, bande.

4. *Pastouriel*. On a appelé Pastoureaux les paysans qui se soulevèrent en Flandre en 1250, à la voix d'un cistercien hongrois, sous prétexte d'aller délivrer Louis IX, et qui, après avoir parcouru la France en la ravageant, furent taillés en pièces dans le Berri et près de

disoient que il aloient conquerre la sainte terre, et puis tout ala a noient. Enssi venoient ces povres gens et cil villain a Londres de cent lieues, de soissante lieues, de quarante lieues, de vint lieues et de toutes les contrees environ Londres, mais la grigneur plenté en vint des terres dessus dittes de la conté de Kent et d'Exsexs et demandoient, en venant, le roy.

Li gentil homme dou païs, chevalier et escuier, se commenchierent a doubter, quand il sentirent tel peuple reveler, et se il furent en doubte, il y ot bien raison; car pour mains s'effree on bien. Si se commenchierent a mettre ensamble au mieux et au plus qu'il peurent[1].

Ce n'était que le début de l'insurrection. Wat Tyler et les autres agitateurs partirent de Canterbury (lundi 11 juin 1381) en donnant rendez-vous à Londres aux paysans de l'autre côté de la Tamise; le lendemain ils étaient sur la colline de Blackheath, à quelques milles de Londres, à la tête de 200 000 hommes. Ils envoyèrent au roi un chevalier, J. Newton, qu'ils avaient forcé à prendre leur parti, pour le prier de venir leur parler. Le jeune roi (il n'avait que quatorze ans) « montra dans cette crise, dit M. Wallon, une décision, une présence d'esprit et une vigueur dignes du sang du Prince Noir. » Il s'avança dans une

Beaucaire. En 1320, il y eut une nouvelle insurrection de Pastoureaux qui traversèrent la France de Paris jusqu'en Languedoc, où ils furent détruits. Il semble que Froissart veuille parler des premiers.

1. *Peurent*. Froissart, qui tenait ses renseignements de source aristocratique, essaye de pallier l'inaction de la noblesse d'Angleterre. La vérité, attestée par tous les chroniqueurs anglais, est qu'elle fut frappée de terreur et essaya à peine de se défendre.

barque (13 juin) jusqu'au milieu de la Tamise, d'où il parlementa avec les insurgés; cependant leur attitude était si menaçante qu'il n'osa pas descendre sur la rive et rentra à Londres. La multitude furieuse, après avoir ravagé les environs de la ville, s'en fit ouvrir les portes; elle saccagea l'hôtel du duc de Lancastre, à qui on attribuait les malheurs de l'Angleterre, celui des Hospitaliers, et les riches maisons des Flamands et des Lombards. Après une journée d'incendies et de meurtres, les insurgés vinrent se poster devant la Tour, où le jeune roi s'était réfugié.

Quant che vint le venredy au matin[1], chils peuples qui estoit logiés en la place de Sainte Caterine devant le Tour se commenchierent a apparillier et a cryër moult hault et a dire que, se li rois ne venoit parler a eux, il assauroient le castiel et le prenderoient de force et ociroient tous ceuls qui dedens estoient. On doubta ces manaces et ces parolles, et eut li rois conseil que il ysteroit parler a eulx, et leur envoia dire que il se traississent tout au dehors de Londres en une place que on dist le Millinde[2], une moult belle pree, ou les gens vont esbatre en esté, et la leur acorderoit li rois et otroiëroit tout che que il demanderoient[3]. Li maires de Londres leur noncha tout cela et fist le cri de par le roy, que qui voloit parler au roy il alast en le place dessus dite; car li rois yroit sans faute.

1. *Matin* 14 juin 1381.
2. *Millinde*. Mile's end.
3. *Demanderoient*. Il s'y rendit en effet et y accorda à tous les vilains des chartes d'affranchissement, qu'il s'empressa de déclarer nulles dès que la révolte fut apaisée.

Adont se commenchierent a departir ces gens, les communs des villages, et yaus atraire et aler celle part, mais tout n'y alerent mies, et n'estoient mies tout de une condition, car il en y avoit pluseurs qui ne demandoient que le rihote[1] et le destrution des nobles et Londres estre toute courue[2] et pillie : che estoit le principaulx[3] matere pour quoy il avoient commenchiét, et bien le monstroient ; car, si trestost que la porte dou castiel fu ouverte et que li rois en fu issus et si doi frere[4], li contes de Salesberi[5], li contes de Warvich[6], li contes d'Oquesufort[7], messires Robers de Namur[8], li sires de Vertaing, li sires de Gommegnies et pluiseur autre, Wautres Tieullier, Jaques Strau et Jehans Balle et plus de quatre cens entrerent ens ou chastiel et l'efforchierent, et sal-

1. *Rihote*, ou *riote*, querelle, trouble (orig. incert.).

2. *Courue*. *Courir*, v. actif, est synonyme de piller.

3. *Principaulx*. Cet adjectif, conformément à l'étymologie, n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin.

4. *Doi frere*. Thomas, comte de Kent et Jean de Holland, nés du mariage de Jeanne de Kent avec Thomas de Holland, frères utérins de Richard II.

5. *Salesberi*. Guillaume de Montaigu, comte de Salisbury, un des compagnons d'armes d'Édouard III; il avait été le premier mari de Jeanne de Kent, mère du roi. Il mourut en 1397.

6. *Warwick*. Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, fils d'un des principaux lieutenants d'Édouard III; il était gouverneur de Richard II. Il entra dans la conjuration de Glocester, fut condamné à mort, puis gracié (1396). Il mourut en 1401.

7. *Oquesufort*. Probablement Robert de Vère, comte d'Oxford, qui devait bientôt, sous le nom de duc d'Irlande, arriver à une si haute fortune.

8. *Namur*. Robert de Namur, seigneur de Beaufort, l'un des protecteurs de Froissart.

lirent de cambre en cambre et trouverent l'arcevesque de Cantorbie, que on appeloit Simon, vaillant homme et preudomme durement, cancelier d'Engletiere, li quels avoit tantost fait le divin office et celebré messe devant le roy. Il fu pris de ces gloutons et la tantost decollés. Ossi fu li grans prieus de Saint Jehan de l'Ospital et uns freres meneurs, maistre en medechine, li quels estoit au duc de Lancastre[1], et pour che fu il mors en despit de son maistre[2], et uns sergans d'armes dou roy que on appelloit Jehan Laige, et ces quatre testes missent il sus longes glaves et les faissoient porter devant yaulx parmy les rues de Londres. Et quant il eurent assés jeuét, il les missent sus le pont de Londres, comme il euissent esté traïteur au roy et au roiaulme.

Encores entrerent cil glouton en la cambre de la princesse et despecierent tout son lit, dont elle fu si eshidee[3] que elle s'en pasma, et fu de ses varlès et cambrieres prise entre leurs bras et aportee bas en une posterne sour le rivage et misse en un batiel et de la a couverte[4] amenee en un hostel que on dist la Garde Robe la Roïne[5], et la se tint tout le jour et toute la nuit, enssy que une femme demy morte, tant

1. *Lancastre*. Jean de Gand, comte de Lancastre, l'aîné des oncles du roi (Voy. p. 250, n. 3).

2. *En despit de*, en signe de mépris pour. De là est venu le sens actuel.

3. *Eshidee*. *Eshider*, effrayer. Ce verbe est formé sur *hide* (mot d'orig. incert., d'où *hideux*, *hideur*), épouvante, horreur.

4. *A couverte*, en secret.

5. Tower-Ryall ou Queen's Wardrob.

que elle fu reconfortee dou roy son fil, si com je vous diray en sievant.

(Éd K. de Lettenhove, IX, p. 386 ss., 402 ss.; liv. II, ch. cxi et cxii).

IX

Épisodes du voyage de Froissart au midi de la France.

En 1388 les troubles de Flandre étaient apaisés et la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, qu'on avait crue imminente[1], indéfiniment ajournée. Froissart, considérant, dit-il, « que nulle espérance n'était qu'aucun fait d'armes se fît vers la Picardie et la Flandre », résolut d'aller se renseigner sur place, à l'autre bout de la France, au sujet d'événements qu'il n'avait pu connaître qu'imparfaitement et dont il devinait l'intérêt. Depuis vingt ans, en effet, Français et Anglais n'avaient guère cessé de guerroyer dans la Guyenne, le Languedoc et le Rouergue; ils s'étaient aussi retrouvés souvent sur les champs de bataille de l'Espagne et du Portugal durant les longues querelles entre les rois de Portugal[2] et de Castille. La cour de Gaston Phœbus, comte de Foix[3], était alors le rendez-vous de toutes les vaillantes épées d'en deçà et d'au delà des Pyrénées : Froissart pensa qu'il y trouverait une large pâture pour sa curiosité, et il se mit en

1. Comme semblaient l'indiquer les armements des Français à l'Écluse, sept. 1386.

2. Jean Ier de Portugal avait épousé la fille du duc de Lancastre (138); il était de l'intérêt de la France de soutenir en Espagne l'adversaire des Anglais. Sur ces guerres, voy. Wallon, *Richard II*, I, p. 276.

3. Gaston III, dit Phœbus, comte de Foix de 1343 à 1391.

route. Le récit de ce voyage dans le midi de la France est peut-être, de toute sa chronique, la partie la plus vivante, la plus animée, et nous ne saurions trop engager les élèves à ne point se contenter des épisodes qu'ils trouveront ici, et que nous ne chercherons même pas, dans l'intérêt de la brièveté, à relier entre eux. « Si l'on veut connaître, dit M. Aubertin, les habitudes d'investigation historique particulières à Froissart et aux chroniqueurs du moyen âge, ce qu'il y avait de fortuit, d'imprévu et d'aventureux dans ces recherches et ces enquêtes poursuivies sur les grands chemins, dans les auberges, au milieu des hasards et des fatigues d'un voyage, qu'on lise cet admirable récit, d'une vérité si naïve et si frappante, rempli d'incidents caractéristiques, de détails pittoresques, et qui nous donne un sentiment si vif des mœurs, des idées et de la civilisation du XIVe siècle. » (*Hist. de la litt. fr. au m. âge*, II, 254.)

En ce temps que j'emprins a faire mon chemin de aler vers le conte de Fois, pour tant que je ressoinguoie la diversité[1] du pays ou je n'avoie jamais esté, quant je me fuis party de Carcassonne, je laissay le chemin de Thoulouse a la bonne main[2], et prins le chemin a la main senestre et vins a Montroial et puis a Fougens et de la a Bellepuis, qui est la premiere ville de la conté de Fois, et de la a Masieres, et puis au fort chastel de Savredun[3], et de la vins a la bonne et belle

1. *Diversité*. Cf. p. 204, n. 5.
2. La main droite.
3. *Savredun*. *Montroial* est Montréal (Aude, a. Carcassonne), *Fougens*, Fanjeaux (a. Castelnaudary), *Belpuis*, Belpech (id.), *Masieres*, Mazères (Ariège, a. Pamiers, c. Saverdun); Mazères et Saverdun étaient, avec Tarascon et Foix, les principales villes du comté. On voit que Froissart faisait en moyenne une trentaine de kilomètres par jour ; son voyage, de Pamiers

ville de Pamiers, la quelle est toute au conte de Fois, et la m'arrestay pour attendre compaignie qui alast ou pays de Berne[1] ou le dit conte se tenoit.

Quant je eus sejourné en la cité de Pamiers par trois jours, la quelle cité est moult deduisant, car elle siet en beaulx vignobles et bons et a grant plenté de tous biens, et est tout environnee d'une moult belle riviere clere et large assés, que l'on appelle la Liege[2], en ce jour me vint d'aventure a main[3] ung chevallier du conte de Fois, qui revenoit d'Avignon, le quel on appelloit messire Espan de Lyon[4], vaillant homme et sage et moult beau chevallier, et pouoit lors estre en l'eage de cinquante ans. Je me mis en sa compaignie, et il en ot grant joye pour savoir des nouvelles de France, et fusmes sis[5] jours sur le chemin, ainchois que nous venissions a Orthais. En

Orthez (env. 250 kil., en comptant les détours), dura huit jours. Sur l'itinéraire qu'il suivit, voy. éd. K. de Lettenhove XI, p. 435.

1. *Berne*. En Béarn. Le mariage de Marguerite, fille du comte Gaston VII, avec Roger-Bernard III de Foix avait fait passer le Béarn dans la maison de Foix en 1290. Gaston résidait plus volontiers à Orthez, capitale du Béarn, que dans celle du comté de Foix.

2. *La Liège*, l'Ariège.

3. *Main*. *A main* = à portée, à ma disposition.

4. *Espan de Lyon*. Lisez Espan (ou Espaing) du Leu, fief situé à Oraas (Basses-Pyrénées, a. Orthez, c. Sauveterre). Ce chevalier, dit M. Raymond (éd. K. de Lettenhove. XX,129), « paraît avoir été l'ami particulier de Gaston Phœbus ; il figure comme témoin dans un grand nombre d'actes émanant de ce prince : on le voit même lui emprunter de l'argent. »

5. *Sis*. Le chiffre est erroné. Froissart nous indique ses étapes jour par jour, et c'est seulement le huitième que nous le voyons arriver à Orthez.

chevauchant, le dit chevallier, puis qu'il avoit au matin dit ses oroisons, il se devisoit le plus du jour a moy en demandant des nouvelles, et aussi quant je lui en demandoie il m'en respondoit.

Quand les deux voyageurs sont arrivés au « Pas au Laire », auprès de Marcheras[1], Espan raconte à Froissart comment des gens d'armes anglais de la garnison de Lourdes[2], revenant de faire du butin, furent surpris en cet endroit par des capitaines français qui les taillèrent en pièces et comment, dans cette affaire, se distingua particulièrement « le bourc[3] d'Espagne », dont il lui vante l'adresse et la force.

« Sainte Marie ! sire, » dis je au chevallier, « le bourc d'Espaigne est il si fort homme comme vous me comptés ? — Par ma foy », dist il, « ouy, car en toute Gascoingne on ne trouveroit point son pareil de force de membres, et pour tant le tient le conte de Fois a compaignon, et n'a pas trois ans que je luy veis faire ou chastel d'Orthais ung grant esbatement et joieuseté, le quel je vous compteray. Il advint que, au jour de Noël, le conte de Fois tenoit sa grant feste et plen-

1. *Marcheras*, Hautes-Pyrénées, a. Tarbes, c. Tournay (et non Marcheras, Basses-Pyrénées, a. Pau, c. Garlin).

2. *Lourdes*. Ce qui explique la présence d'une garnison anglaise à Lourdes, c'est qu'en 1369 le prince de Galles, alors gouverneur de Guyenne, avait donné le comté de Bigorre au captal de Buch, partisan dévoué des Anglais (voy. éd. Luce, VIII, p. cv, n. 2).

3. *Bourc d'Espagne*. Ce personnage, nommé Ernaut, était, au moment du voyage de Froissart, capitaine du château de Saint Béat (Haute-Garonne, a. Saint-Gaudens) pour le comte de Foix.

tureuse de chevalliers et d'escuiers, si comme il a d'usaige ; et ce jour il faisoit moult froit. Le conte avoit disné en la salle, et aveucques luy grant foison de bons chevalliers et escuiers. Après le disner, il party de la salle, et s'en vint sur une gallerie ou il y a a monter par une large allee vint et trois degrés. En celle galerie y a une cheminee ou l'on fait par usaige feu, quant le conte y sejourne, et non autrement. Il y avoit petit feu, car il ne voit pas voulentiers grant feu : si est il[1] en lieu pour avoir plentureusement de busche, car ce sont tous bois en Berne, et y a bien de quoy chauffer quant il veult, mais le petit feu luy est de coustume. Advint adont que il gelloit moult fort, et si estoit l'air moult froit, et quant il fut venu en la gallerie, il regarda le feu, et luy sembla bien petit, et dist aux chevalliers qui la estoient : « Vecy petit feu selon le froit[2]. » Ernaulton d'Espaigne descendi tantost les degrés, car par les galleries qui regardent sur la court il vit la une quantité d'asnes chargiés de busce, qui venoient du bois pour le service de l'ostel. Il vint en la court et prinst le plus grant de ces asnes tout chargié de busche et le charga sur son col moult legierement et l'apporta amont les degrés, et ouvry la presse des chevalliers et escuiers qui devant la cheminee estoient, et reversa la busche et l'asne les piés dessus en la cheminee sur les gantiers[3], de quoy le conte de Fois

1. *Si est il. Si* = cependant.

2. *Selon le froit*, eu égard au froid.

3. *Gantiers. Gantier* (autre forme de *cantier* ou *chantier*) = chenet.

eut grant joye, et tous ceulx qui la estoient, et s'esmerveilloient de la force de l'escuier comment tout seul il avoit si grant fais chargié et monté tant de degrés. Ceste appertise veis je faire a mes yeulx, et aussi fisent pluseurs, au bourch d'Espaigne. » Quant messire Espang de Lyon m'eult racompté ce que dit est, moult me tourna a grant plaisir et recreation, et m'en sembloit le chemin trop plus brief, et, tout en comptant ces adventures, nous passasmes le Pas au Laire et le chastel de Marceras ou la bataille fut.

La conversation tombe sur le château de Lourdes, dont Espan explique à Froissart l'importance. Le duc d'Anjou[1] l'avait vainement assiégé (juin 1373); le comte de Foix, qui eût voulu être agréable au duc d'Anjou[2], résolut de se faire rendre le château par Pierre de Béarn, qui en était gouverneur[3].

« Moult tost après que le duc d'Anjou ot fait son

1. Louis, second fils de Jean le Bon, d'abord comte du Maine, puis duc d'Anjou (et enfin roi des Deux-Siciles), fut lieutenant du roi en Languedoc de 1364 à 1380.

2. Le comte de Foix, bien qu'il fût vassal du roi de France, refusait également l'hommage à celui-ci et au roi d'Angleterre (le Béarn était bien enclavé dans les possessions anglaises, mais depuis le XIe siècle il échappait à toute suzeraineté, et ne relevait, disait-on, que de Dieu) ; après avoir longtemps essayé de rester neutre, bien qu'il penchât plutôt du côté de l'Angleterre, parce que son ennemi héréditaire, le comte d'Armagnac était allié des Français, il fit en 1375 sa soumission définitive au roi de France.

3. Pierre de Béarn était parent et vassal du comte de Foix, mais il tenait le château de Lourdes du prince de Galles, à qui il avait juré fidélité ; de là un de ces conflits de devoirs, fréquents dans la société féodale, qui devait, comme on va le voir, lui coûter la vie.

voiage comme dit est et qu'il eut donné a toute maniere de gens d'armes congié, il s'en ala tenir a Thoulouse. Si advint ung jour que le conte de Fois manda par ses lettres et par certains messages a Lourde a son cousin messire Pierre Ernault de Berne que il venist parler a luy a Orthais. Quant messire Pierre Ernault, qui moult franc chevallier estoit et loial, recongneu[1] les lettres du conte de Fois son parent, et vit le messaige, qui estoit notable homme, il pensa moult et ot plusieurs ymaginations, et ne sçavoit lequel faire du venir ou du laissier[2]. Tout consideré, il dist au message qu'il yroit devers luy, car il n'eüst bonnement[3] osé courrouchier le conte de Fois. Et quant il deubt partir, il vint a Jehan de Berne, son frere, et luy dist : « Beau frere, sachiés que le conte « de Fois, nostre cousin, me mande que je le aille « veoir a Orthais, je ne sçay pour quoy; mais, puis « qu'il veult que je voise parler a luy, je yray. Or « me doubté je moult grandement que je ne soye « requis de rendre la forteresse de Lourde.... Si ne « sçay mie se il ont traittié entre luy et le duc « d'Anjou, mais je vous dy que, tant que je vive, le « chastel de Lourde je ne renderay fors a mon naturel « seigneur le roy d'Angleterre. Si vueil, Jehan beau « frere, ou cas que je vous establis icy pour estre

1. *Recongneu*. Graphie fautive, due à la forme du part. passé, pour *reconut*. Voy. plus haut p. 226, n. 2.

2. *Laissier*, omettre, s'abstenir.

3. *Bonnement*, facilement, de bon gré.

« mon lieutenant, que vous me jurés[1] sur vostre foy
« et par vostre gentillesse[2] que le chastel de
« Lourde, en la fourme et maniere que je le tiens,
« vous le tiendrés, ne pour mort ne pour vie ja-
« mais vous n'en deffauldrés. »

Lors Jehan de Berne le jura ainsi a son frere en la presence de tous leurs compaignons. Adont se party de Lourde le chevallier messire Pierre Ernault et vint a Orthais, et tantost ala descendre a l'ostel a la Lune. Et quant il senty[3] que point et temps fut, il vint ou chastel de Orthais devers le conte, qui le rechupt trés joieusement et le fist seoir a sa table et luy moustra tous les beaulx semblans d'amours qu'il pot, et, après disner, il luy dist : « Pierre, j'ay a parler « a vous de pluiseurs choses; si ne vueil pas que « vous partés sans mon congié. » Le chevallier respondi : « Monseigneur, voulentiers; je ne partiray « point si l'avrés ordonné[4]. » Advint que, le tiers jour après ce qu'il fut venu a Orthais, le conte de

1. *Jurés*, à l'ind., par une construction fréquente en anc. fr.

2. *Gentillesse*, noblesse (de naissance ou de sentiments).

3. *Senty*. *Sentir* a en anc. fr. un sens plus étendu qu'aujourd'hui et signifie souvent s'apercevoir de, connaître. Cf. l'italien *sentire*, entendre.

4. *Si l'avrés ordonné*, « jusqu'à ce que vous l'ayez ordonné. » Dans cette tournure très elliptique, « celui qui parle nie qu'il fasse une action avant d'en avoir accompli une autre, puis il se représente, par un tour extrêmement vif et tout à fait populaire, faisant cette première action et ayant par conséquent accompli la seconde » (*Romania*, VIII, 297). Ici : « Je ne partirai point, ou du moins, si je pars, c'est que vous l'aurez ordonné. »

Fois print la parole a luy, presens[1] le visconte de Brunquiel[2] et le visconte de Gousserant[3], son frere, et le seigneur d'Anchin[4] en Bigorre, et les autres seigneurs, chevalliers et escuiers, et luy dist en hault si que tous l'ouïrent : « Pierre, je vous ay « mandé et vous estes venu. Sachiés que monsei« gneur d'Anjou me veult grant mal pour la garni« son de Lourde que vous tenés, et a pou près en a « esté ma terre courue, si n'eüssent esté aucuns « bons amis que j'ay eüs en sa chevauchie, et est « sa parole et l'oppinion de pluiseurs de sa com« paignie qui me haient, disans que je vous soustiens « pour tant que vous estes de Berne, et je n'ay que « faire d'avoir la malveillance de si hault prince « comme est monseigneur d'Anjou, si vous com« mande en tant que vous vous poués meffaire[5] « envers moy et par la foy de lignage que vous me « devés, que le chastel de Lourde vous me rendés « sans y plus penser ne varyër[6]. » Quant le chevallier ouy ceste parole, moult fut esbahy. Si pensa ung petit pour adviser quelle chose il responderoit, car il perchevoit bien que le conte de Fois

1. *Presens.* Cette tournure reproduit exactement l'ablatif absolu des Latins.

2. *Brunquiel.* Raymond de Comminges, vicomte de Bruniquel. — Bruniquel est un village de Tarn-et-Garonne (a. Montauban, c. Monclar), remarquable par les ruines fort bien conservées de son château.

3. *Gousserrant.* Roger de Comminges, vicomte de Couserant.

4. *Anchin*, probablement Antin, Hautes-Pyrénées, a. Tarbes, c. Trie.

5. *Meffaire*, Cf. p. 241, n. 3.

6. *Varyër*, agir autrement.

parloit tout acertes. Toutesfois, tout pensé et consideré, il respondi : « Monseigneur, voirement je « vous doy foy et hommaige, car je suis ung povre « chevallier de vostre sang et de vostre terre, mais « le chastel de Lourde que orendroit demandés que « je vous rende et mette en vos mains, je ne le vous « renderay pour nulle rien. Vous m'avés mandé, j'ay « obey : si poués faire de moy ce qu'il vous plaira. « Je le tiens et garde pour le roy d'Angleterre, qui « m'y a commis et establi, et a personne qui soit « nullement ne le renderay fors a luy. » Si tost que le conte de Fois ouy ceste response, le sang lui prist a muër en felonnie et en courrous, et dist en tirant hors une dague : « Ho! ho! faulx traïstre, as tu dit « que non? Par ceste teste[1], tu ne l'as pas dit pour « neant! » Adont fery il de sa dague sur le chevallier par telle maniere qu'il le navra moult villainement en cinq lieus, ne il n'y avoit la baron ne chevallier qui osast aler au devant. Le chevallier disoit bien : « Ha! monseigneur, vous ne faittes pas gentillesse. Vous m'avés mandé, et si me occiés. » Et toutesfois il eut cinq coups en char[2] d'une dague, si commanda le conte qu'il fust mis en la fosse, et il le fut et la morut; car il fut petitement soingnié de ses playes[3].

1. *Par ceste teste*, « par ma tête ».

2. *Char*, chair.

3. *Playes*. Nous devons dire que, suivant une autre version, rapportée par Froissart lui-même (livre I, ch. CCCLXXIV; Luce, VIII, p. 174), Pierre de Bearn serait mort les armes à la main, en 1373, en défendant Lourdes contre le duc d'Anjou.

— Ha! Sainte Marie, » dis je au chevallier, « sire, que vous en semble? Ne fut ce pas trés grant cruaulté? — Quoy que ce feust, » dist le chevallier, « ainsi en advint il. Or se advise chascun[1] de le courrouchier, car en son courrous n'a nul pardon. Il tint son cousin germain le visconte de Chastelbon[2], et qui est son heritier, huit mois en la tour a Orthais en prison, et puis le raenchonna il a quarante mille francs. — Comment, sire ? » dis je a messire Espang de Lyon, « n'a dont le conte de Fois nuls enffans, quant je vous os[3] dire que le visconte de Chastelbon est son heritier? — Certes, » dist il, « le conte de Fois n'a nuls enffans de femme espousee, mais il a bien deux bastars, jeunes chevalliers, que vous verrés a Orthais, qu'il ayme autant que soy meïsmes, messire Yeuvain et messire Gratien. — Et ne fut il oncques marié? — Si fut, » respondi le chevallier, « et est encoires, mais madame de Fois[4] ne se tient point avecques luy. — Et ou se tient elle? » dis je. — « Elle se tient en Navarre, » respondi il, « car le roy de Navarre est son cousin[5], et fut fille jadis du roy Loys de Navarre. — Et le conte de Fois n'en eut il oncques nuls enffans? — Si ot, » dist il, « ung trés beau fils, qui

1. *Chascun*, c.-à-d. que chacun réfléchisse bien.
2. *Chastelbon*. Roger-Bernard III, vicomte de Castelbon (Catalogne).
3. *Os* = entends.
4. *Madame de Fois*. Agnès, fille de Philippe d'Évreux (Philippe III, roi de Navarre) et de Jeanne de France (fille de Louis le Hutin); elle avait épousé Gaston Phœbus en 1349.
5. *Cousin*. Le roi de Navarre, Charles II dit le Mauvais (1349-1387), était le frère et non le cousin d'Agnès de Navarre.

estoit tout le cuer du pere et du paÿs, car par luy pouoit la terre de Berne, qui est en debat, demourer en paix, pour tant qu'il avoit a femme la suer du conte d'Armeignach[1]. — Et, sire, » dis je, « que devint cest enffant? Le puet on savoir? — Ouy, » dist il, « mais ce ne sera pas maintenant, car la matiere est trop longue, et nous sommes a la ville, si comme vous veés. » A ces mots je laissay le bon chevallier en paix, et assés tost après nous entrasmes en la ville de Tharbe, ou nous feusmes tous aises a l'ostel a l'Estoille, et y sejournasmes tout ce jour, car c'est une ville trop bien aisie[2], pour sejour[3] de chevaulx, de bonnes avoines, de bons fains et de belle riviere.

Le jour de Sainte-Catherine (25 nov.), au soleil couchant, Froissart et messire Espan arrivent à Orthez.

Le chevallier descendi en son hostel, et je descendi a l'ostellerie a la Lune, sur[4] ung escuier du conte, qui s'appelloit Ernaulton du Pin, le quel moult liëment me rechupt pour cause de ce que j'estoie François. Messire Espang de Lyon, en la quelle compaignie j'estoie venu, monta amont ou chastel, et parla au conte de ses besoignes et le trouva en ses

1. *Armignach*. Le jeune Gaston, fils de Gaston Phœbus, avait épousé Béatrice, fille de Jean II d'Armagnac (et sœur de Jean III, régnant au moment où parle Froissart); le duc d'Anjou, en négociant ce mariage (1377) avait espéré mettre fin à la guerre séculaire qui divisait les maisons de Foix et d'Armagnac.

2. *Aisie*, pour *aaisie*. Voy. p. 147, n. 8.

3. *Sejour*. Voy. p. 296, n. 6.

4. *Sur*, chez.

galleries, car a celle heure ung petit devant avoit il disné; car l'usage du conte de Fois est tel ou estoit alors, et l'avoit tousjours d'enfance tenu, que il se descouchoit[1] a haulte[2] nonne et soupoit a mye nuit. Le chevallier luy dist que j'estoie la venu. Je fus tantost envoié querre en mon hostel, car c'estoit ou est, s'il vit, le seigneur du monde qui le plus voulentiers veoit estrangiers pour ouir des nouvelles. Quant il me vit, il me fist bonne chiere et me retint de son hostel[3], ou je fus plus de douze septmaines, je et mes chevauls bien peüs[4], et de toutes choses gouvernés.

L'accointance de luy a moy fut telle pour ce temps que je avoye avecques moy porté ung livre, le quel j'avoie fait a la requeste et contemplation[5] de monseigneur Wincelaus de Boesme, duc de Luxembourg et de Brabant, et sont contenus ou dit livre, qui s'appelle de Meliador[6], toutes les chansons, ballades, rondeaulx et virelais que le gentil duc fist en son temps : les quelles choses, parmy l'ymagination que j'avoie de dittier et de ordonner le livre[7], le conte de Fois vit moult voulentiers. Et toutes nuis après

1. *Descouchoit.* Le comte faisait la sieste et se levait vers quatre heures de l'après-midi.
2. *Haulte.* Cf. p. 71, n. 4.
3. *De son hostel*, c'est-à-dire parmi ses gens.
4. *Peüs*, part. passé de *paistre*; aujourd'hui *repu*.
5. *Contemplation.* Considération, égard. « Pour lui obéir. »
6. *Meliador.* Sur ce roman, où Froissart a en effet intercalé les poésies du duc Wenceslas, voy. p. 177, n. 1.
7. *Le livre.* « A cause de l'art que j'avais mis à en rédiger, à en agencer (et aussi à en relier) les matières. »

souper je luy en lisoie, mais en lisant[1] nulluy n'osoit sonner mot ne parler, car il vouloit que je fuisse bien entendu. Certes aussi il prendoit grant soulas au bien entendre, et quant il cheoit aucune chose ou il vouloit mettre argument, trop voulentiers en parloit a moy, non pas en son gascon, mais en bon et beau franchois. Et de l'estat de luy et de son hostel je vous en recorderay aucune chose, car je y sejournay bien tant que j'en peus[2] grandement aprendre et savoir, se a moy ne tenoit[3].

Le conte Gaston de Fois dont je parle, en ce temps que je fus devers luy, avoit environ cinquante et neuf ans d'eage, et vous dis que j'ay en mon temps veü moult de chevalliers, pluiseurs roys, princes et autres; mais je n'en vis oncques nul qui feust de si beaulx membres, ne de si belle fourme, ne de si belle taille, viaire[4] bel, sanguin et riant, les yeulx vers[5] et amoureux[6] la ou il luy plaisoit son regard jetter. De toutes choses il estoit si parfait et tant apris que on ne le pouoit trop loër. Il amoit ce qu'il

1. *En lisant*, c.-à-d. tandis que je lisais. Jusqu'au XVIIe siècle, le sujet du verbe qui suit le participe n'est pas nécessairement celui du verbe au participe.

2. *Peus*, passé défini.

3. *Se a moi ne tenoit*, « si cela n'était pas empêché par moi, par ma faute. »

4. *Viaire*, visage.

5. *Vers* ou plutôt *vairs*. Il est probable que ce mot (*varium*) appliqué aux yeux, désigne plutôt l'éclat qu'une couleur déterminée.

6. *Amoureux*. Ce mot, qui a en ancien français un sens très étendu, signifie souvent simplement aimable ou agréable; *amour* aussi est parfois presque synonyme de belles et bonnes manières. Voy. p. 318, dern. ligne.

devoit amer, et hayoit ce qu'il devoit haÿr. Saige chevallier estoit et de haulte emprinse[1], et pourveü de bon conseil. Il ne tint oncques nul juïf, ne nul mescroiant avecques luy. Il fut preudhomme en regner. Il disoit tous les jours plenté d'oroisons, et une nocturne du psaultier, heures de Nostre Dame, du Saint Esperit, de la croix et vegilles des mors. Tous les jours faisoit donner cinq frans en petite monnoie pour l'amour de Dieu, et l'aumosne a sa porte a toute gent qui la demandoient. Il fut large et courtois en dons, et trop bien sçavoit prendre ou il appartenoit et remettre ou il afferoit. Les chiens sur toutes bestes il amoit, et aux champs, esté et yver, aux chasses voulentiers estoit[2]....

Il avoit en sa chambre certains coffres ou aucunes fois il faisoit prendre de l'argent pour donner aux chevalliers, seigneurs ou escuiers, quant il venoient par devers luy, car oncques nuls sans dons ne se party de luy, et tousjours multiplioit son tresor, pour les adventures[3] et les fortunes attendre que il doubtoit. Il estoit conjouïssable[4] et accointable a toutes gens, et bien doulcement et amoureusement a eulx

1. *Emprinse*, entreprise.

2. *Estoit.* On sait qu'il composa un traité « Des déduits de la chasse des bêtes sauvages et des oiseaux de proie. »

3. *Adventures*. primitivement hasard (*quod advenit*) ce mot, qui peut se prendre en bonne et mauvaise part, signifie ici événement fâcheux.

4. *Conjouïssable*. *Conjouïr* quelqu'un, lui faire bon accueil ; *accointable* (de *acointier*, se lier avec quelqu'un, propr faire connaissance), qui a l'a bord facile ou agréable.

parloit. Il estoit brief en ses consaulx et en ses responses....

En tel estat que vous oyés le conte de Fois vivoit. Et quant de sa chambre a mye nuit venoit pour souper en sa salle, devant luy avoit douze torches alumees que douze varlets portoient, et icelles douze torces tenues estoient devant sa table, qui donnoient grant clarté en la salle, laquelle salle estoit pleine de chevalliers et escuiers, et tousjours estoient la a foison tables dreschiees pour souper, qui souper vouloit. Nuls ne parloit a luy a sa table, se il ne l'appelloit. Il mengoit par coustume foison vollaille, et en especial les elles et les cuisses tant seulement; et l'endemain au disner petit beuvoit et mengoit. Souvent il prendoit grant esbatement en menestrandie, car moult bien s'y congnoissoit. Il faisoit devant luy voulentiers ses clers chanter et deschanter[1] chansons, rondeaulx et virelais. Il seoit a table environ deux heures, et aussi il veoit bien voulentiers estranges entremès[2] et, iceulx veüs, tantost les faisoit envoier par les tables des chevalliers et escuiers.

1. *Deschanter*. Le *deschant* (*dis-cantum*) consistait à faire exécuter en même temps par des voix différentes des variations sur un thème principal; sur le déchant, qui est devenu le contre-point moderne, voy. G. Raynaud et H. Lavoix, *Recueil de Motets français des* XIIe et XIIIe *siècles*, II, p. 280. Sur le rondeau et le virelai, dont la structure était loin d'avoir, au temps de Froissart, l'invariabilité à laquelle elle fut plus tard astreinte, voy. G. Raynaud. *Rondeaux et autres poésies du* XVe *siècle*, pp. XXXV à LIV, et A. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France*, pp. 406-438.

2. *Entremès*, divertissements pendant les repas, con-

Briefment toute l'ordonnance je regarday a mon pouoir et mis en retenue[1], et consideray que, avant que je venisse a sa court, je avoie esté en moult de cours de roys, de ducs, de princes, de contes et de haultes dames, mais je ne fuis oncques en nulle qui mieulx me pleüst, ne qui fust sur le fait d'armes plus resjouïe comme celle du conte de Fois estoit[2]. On veoit, en la salle et parmy les chambres et en sa court, chevalliers et escuiers d'honneur aler et venir, devisans d'armes et d'amours; et d'autres propos n'y oioit on parler, et a la verité toute honneur estoit[2] en celle court trouvee. Nouvelles de quelque païs ne de quelque roiaulme que ce fuist en celle court on y apprendoit; car de tous païs pour la vaillance du seigneur elles y applouvoient et venoient. La fu je infourmé de la greigneur partie des fais d'armes qui estoient advenus en Espaigne, en Portingal, en Navare, en Arragon, en Angleterre, en Escoce et es frontieres et limitations de la langue d'och; car la je vis venir devers le conte, durant le temps que a sa court je sejournoie, chevalliers et escuiers de toutes nations, si m'en infourmoie ou par euls ou par le conte, qui voulentiers m'en parloit.

Je tendoie moult fort a demander et savoir, pour tant que je veoie l'ostel du conte si large et si plentureus de tous biens, que Gaston le fils du conte

sistant ordinairement en exhibitions plus ou moins bizarres.

1. *Retenue*, c.-à.-d. « Je retins en ma mémoire. » Cf. ailleurs (XI, 74) : « Il n'est si juste retentive que de mettre par escript. »

2 *Estoit*, c.-à-d. que cette

estoit devenu, et par quel accident il estoit mort, car, comme dit est, messire Espang de Lyon ne le m'avoit voulu nullement dire, et tant enquis que ung escuier moult anchiën et notable homme le me racompta. Si commença lors son compte....

Cet écuyer raconte à Froissart comment une brouille survint entre le comte de Foix et le roi de Navarre pour une question d'argent. Le comte pria sa femme d'aller réclamer au roi son frère, Charles le Mauvais, une somme qu'il prétendait lui être due; celle-ci, n'ayant pas réussi dans sa mission, n'osa retourner près de son mari et resta à la cour de Navarre, loin de son fils.

« Le jeune damoisel pouoit avoir de quinze a seze ans. Moult bel et plaisant escuier estoit, et si pourtraioit trés grandement en tous endrois au pere. Si luy prinst voulenté grant et plaisir de chevauchier jusques ou roiaulme de Navarre pour veoir sa mere et le roy son oncle. Ce fut bien a la male heure[1] pour luy et pour ce pays. Et quant il fut venu en Navarre, l'on luy fist trés bonne chiere, et se tint avec sa mere ung espace, puis prist congié d'elle; mais, pour priere ne pour parolle qu'il luy feïst ne remonstrast, il ne la sceut convertir[2] qu'elle voulsist retourner en Fois[3] avecques luy. Et quant son fils l'en

cour était égayée, animée par une grande affluence de gens de guerre.

1. *A la male heure*, proprement sous de mauvais auspices, dans une mauvaise conjonction astrologique.

2. *Convertir*, c.-à.-d. il ne put changer ses dispositions et la déterminer à.

3. *En Fois*, dans le pays de Foix.

parla au commencement, la dame luy avoit demandé se le conte de Fois son pere l'en avoit chargié de la ramener; il luy respondi que au partir il n'en avoit esté fait quelque mention ne quelque nouvelle; et pour tant la dame ne s'i osoit asseürer, si demoura en Navarre, et son fils Gaston de Fois s'en vint a Pampelune pour prendre congié au roy de Navarre son oncle. Le roy lui fist trés bonne chiere, et le tint avecques luy plus de dis jours, et luy donna de moult beaulx dons, et a ses gens aussi, et le dernier don que le roy de Navarre luy donna, ce fut la mort de l'enffant : je vous diray comment et pour quoy, comme raison est.

« Quant ce vint sur le point que le jeuvencel devoit partir, le roy le traist a part en sa chambre secretement, et luy donna une trés belle boursette plaine de pouldre, telle qu'il ne seroit creature vivant[1], se de la pouldre touchoit ou mengoit en viande ou autrement, que tantost ne le convenist morir sans aucun remede : « Gaston, » dist le roy, « beau nepveu, vous « ferés ce que je vous diray. Vous veés comment « le conte de Fois a son tort prent en grant hayne « vostre mere ma suer, et ce me desplaist grande- « ment et aussi doit il[2] faire a vous. Toutesfois pour

1. *Creature vivant.* A l'origine, e participe présent est invariable, comme tous les adjectifs issus d'adjectifs latins à forme unique. Mais les traces de cet ancien usage sont assez rares, le participe présent étant devenu de très bonne heure déclinable comme les autres adjectifs, du moins dans la plupart des cas.

2. *Doit il. Il* est au neutre :

« les choses reformer en bon estat et que vostre « mere fust bien de vostre pere, quant il vendra a « point, vous prendrés ung petit de ceste pouldre « et en mettrés sur la viande de vostre pere, et gar- « dés bien que nuls ne vous voye, et incontinent « qu'il en avra mengié, il ne finera jamais ne enten- « dera a autre chose fors qu'il puist ravoir sa femme « vostre mere avecques luy, et s'entrameront a tous « jours mais si entierement que jamais ne se voul- « dront pour nulle rien departir l'un de l'autre, et « tout ce devés vous grandement desirer qu'il ad- « viengne. Et gardés bien que de ce que je vous dy « vous ne vous descouvrés a nulluy, car vous per- « driés vostre fait[1]. » Le jeune escuier, qui tournoit en fait et en verité[2] tout ce que le roy de Navare son oncle luy disoit, respondi et dist : « Voulentiers. »

« Sur ce point il se departy de Pampelune et de son oncle, et s'en retourna a Orthais par devers le conte son pere, qui luy fist moult bonne chiere[3] et bien le recueilly[4], ce fut raison, et luy demanda des nouvelles de Navare, et quels dons et joiaulx l'on luy avoit donnés par dela, mais tous il les monstra excepté la boursette ou la pouldre estoit; mais de ce se sceut il bien couvrir. Or estoit il de coustume et ordonnance en l'ostel de Fois que moult souvent

« il en doit être de même pour vous. »

1. *Fait. Perdre son fait* = échouer.

2. *Verité.* C.-à.-d. qui prenait au sérieux et considérait comme assuré.

3. *Chiere.* Bon accueil. Voy. plus loin, p. 389, n. 6.

4. *Recueillir* = accueillir.

Gaston et Yeuvain son frere bastart gisoient ensemble en une chambre, et se entramoient ainsi que par coustume enffans freres font, et se vestoient de robes et d'abis d'une parure et couleur ensemble, car il estoient aucques d'un grant[1], et de eage il y avoit entour deus ans de distance. Advint que une fois, ainsi que enffans font, il changierent de robes[2], et tant que la robe de Gaston ala sur le lit de Yeuvain. Yeuvain, qui estoit assés malicieux, senti la pouldre en la bourse, et demanda a Gaston son frere : « Quelle « chose est ce cy que vous portés tous les jours a « vostre poittrine? » De ceste parole n'ot Gaston point de joye, et dist : « Rendés moy ma robe, Yeuvain; « vous n'en avés que faire. » Yeuvain lui rejetta sa robe; Gaston la revesty, et fut ce jour trop[3] plus pensif que il n'avoit esté au devant. Si advint dedens trois jours après, si comme[4] Dieu voult sauver et garder le conte de Fois, que Gaston se courroucha a son frere Yeuvain et le enfelonna[5], si ala et entra tout plourant en la chambre de son pere, et le trouva a celle heure qu'il avoit ouy sa messe; et quant le conte le vit plourer, tantost luy demanda : « Yeuvain, « que vous fault?[6] — En nom Dieu, » dist il, « monsei-

1. *Grant*. « De la même grandeur. » L'adjectif *grant* est pris pour le substantif : *un* = un seul, un même.

2. *Robes*. Ce mot a, en ancien français, comme aujourd'hui l'italien *roba*, un sens collectif et signifie vêtements ou même équipement.

3. *Trop*, beaucoup.

4. *Si comme* est à peu près synonyme de car.

5. *Enfelonna*. Irrita. Cf. p. 161, n. 1.

6. *Que vous fault?* « De quoi vous plaignez-vous? »

« gneur, Gaston m'a batu, mais il y a autant ou plus « a batre[1] a luy qu'a moy. — Pour quoy? » dist le conte, qui tantost entra en souspechon et qui est trop ymaginatif[2]. « Par ma foy, monseigneur, depuis qu'il « est retourné de Navare, il porte a sa poittrine une « boursette toute plaine de pouldre, mais je ne sçay « a quoy elle sert, ne qu'il en veult faire, fors tant « qu'il m'a dit une fois ou deux que madame sa « mere sera temprement[3] et en brief mieulx en vostre « grace que oncques ne fut. — Hola! » dist le conte « de Fois, « tays toy et garde bien que tu ne parles « a homme nul du monde de ce que tu m'as dit. — Monseigneur, » respondi le dit Yeuvain, « voulentiers. »

« Le conte de Fois entra lors en ymagination, et se couvry de[4] tout le fait jusques a l'eure de disner, et lava, puis se mist a table en sa grant salle comme les autres jours. Gaston, son fils, avoit d'usaige que de tous ses mès il le servoit et faisoit essay de toutes ses viandes. Si tost qu'il ot assis[5] devant le conte son pere le premier mès, et fait ce qu'il devoit faire, le conte jette ses yeulx, qui estoit tout infourmé de son fait, et voit les pendans de la boursette tenans au juppon de son fils. Lors le sang luy mua, et dist : « Gaston, vien avant! Je vueil parler a toy en « l'oreille. » Le jeuvencel s'avança sur la table[6]. Le conte ouvry adont son sain et ouvry son juppon, puis

1. *A batre*, « autant de raisons de le battre ».

2. *Ymaginatif*, soupçonneux.

3. *Temprement*, bientôt.

4. *Se couvry de*, dissimula.

5. *Assis*, placé.

6. *Sur la table*, vers la table.

prinst ung coutel dont il coupa les pendans de la boursette, et[1] lui demoura en la main. Il la regarda, puis demanda a son fils : « Quelle chose est « ce en ceste boursette? » Le jeuvencel, qui fut lors tout sourpris et esbahy, ne sonna mot, mais devint tout pale de grant paour et tout esperdu, et commença fort a trembler, car il se sentoit fourfait. Le conte de Fois ouvry la bourse et prinst de celle pouldre, si en mist sur ung tailloir[2] de pain et le donna a mengier a ung chien. Si tost que le chien eut mengié de ce tailloir ung morsel et avalé, il tourna les yeulx en la teste, et la morut tout a coup. Quant le conte de Fois en vit la maniere, se il fut esbahy et courrouchié il y ot bien cause, et se leva de la table et prinst son coutel, si le voult lanchier après son fils, et l'eüst la occis sans remede; mais chevalliers et escuiers sallirent au devant et dirent : « Monseigneur, pour Dieu, ne vous hastés point, « ainchois infourmés vous trés bien de la besoigne, « premier que vous faittes a vostre fils nul mal. » Et le premier mot que le conte dist, ce fut en son gascon : « O Gaston, fals traditour, pour toy et pour « accroistre l'eritaige qui te devoit retourner, j'en « ay eü guerre et hayne au roi de France, au roy « d'Angleterre, au roy d'Espaigne, au roy de Navarre

1. *Et*, sous-entendu la bourse.

2. *Tailloir*. Les tailloirs étaient, dit Laborde, « des plaques de métal rondes, plus souvent oblongues, sur lesquelles l'écuyer tranchant coupait les viandes ». On donnait le même nom à des tranches de pain servant au même office.

« et au roi d'Arragon, et contre eulx me suis je tenu « et porté; et tu me veuls maintenant murdrir[1]! « Il te procede de mauvaise nature, et saches que « tu en morras a ce cop. » Lors il sailly oultre la table, son coutel en sa main, et le voult la occire. Mais chevalliers et escuiers se mirent au devant de luy, les pluiseurs a genoulx, et lui dirent : « Ha! « monseigneur, pour Dieu mercy! n'occiés pas Gas- « ton; vous n'avés plus d'enffans. Faittes le garder « et vous infourmés de la matiere. Espoir ne sçavoit « il qu'il portoit, et a ce meffait n'a nulle coulpe. — Or tost, » dist le conte, « mettés le en la tour, et soit « si bien gardés que bon compte m'en soit rendu. » Lors fut mis le jeuvencel en la tour de ceans.

« Le conte fist adont prendre grant foison de ceulx qui servoient Gaston son fils, mais tous ne les ot pas; car les pluiseurs s'en partirent, dont l'evesque de l'Escale[2] d'encoste Pau en est encoires hors du paÿs, le quel en fut souspechonné, et aussi furent plenté d'autres; mais il en fist morir jusques a quinze de moult horrible mort, et la raison que il y mettoit estoit telle que il ne se pouoit faire qu'ils ne sceüssent de ses secrés, et luy deüssent avoir signiffié et dit : « Monseigneur, vostre fils Gaston porte une boursette « a la poittrine telle et telle. » Riens n'en firent : pour

1. *Murdrir*, *meurdrir*, *meurtrir*, a été usité jusqu'au XVIIIe siècle, au moins isolément, dans le sens primitif de mettre à mort : « Et ces enfants meurtris entre leurs bras sanglants. » (J.-B. Rousseau, *Odes*, IV, 8.)

2. *L'Escale*. Lescar, à 8 kil. nord-ouest de Pau.

tant il morurent horriblement, dont ce fut pitié, et par especial des aucuns jeunes escuiers; car il n'y avoit, en toute Gascoingne, si jolis[1], si beaulx, ne si bien en point comme ceulx estoient, car tous jours a esté le conte de Fois servy de gaillarde famille.

« Trop toucha ceste besoigne de près au conte de Fois, et bien le monstra; car il fist assembler ung jour a Orthais tous les nobles et les prelats, barons et chevaliers de Fois, de Berne et tous les hommes notables de ces deux pays; et, quant il furent venus a Orthais, il leur declaira la cause pour quoy il les avoit mandés, et comment il avoit trouvé son fils Gaston en telle deffaulte et si grant meffait que c'estoit son intention qu'il morust, et qu'il avoit mort desservy. Tout le peuple respondi a ceste parole de une vois et dist : « Monseigneur, sauve soit vostre « grace, nous ne voulons pas que Gaston votre fils « muire[2]; c'est vostre heritier, et plus n'en avés. »

« Quant le conte de Fois ouy son peuple qui prioit pour son fils, il se refraigny[3] ung petit, puis se pourpensa qu'il le chastoieroit par longue prison, et le tendroit deux ou trois mois prisonnier, et après il le envoieroit en quelque loingtain voiaige deux ou trois ans pour estre hors de sa presence, tant qu'il avroit oublié son mautalent, et que le jeuvencel, par avoir plus d'eage et plus veü, seroit en meilleur et plus

1. *Joli*, gai, gracieux.

2. *Muire*. Forme ancienne, phonétiquement régulière (*mŏriat*, pour *moriatur*) de la 3e pers. du subj. prés. de *mourir*.

3. *Refraigny*. *Se refraindre*, ou *refraindre son courage*, se retenir, se calmer

vifve congnoissance. Si donna a toute celle assemblee congié; mais ceulx de la conté de Fois ne se vouloient partir de Orthais, se le conte ne les asseüroit que Gaston son fils il ne feroit ja mort, taut amoient il le jeuvencel. Il leur ot en convenant[1], mais bien dist qu'il le tendroit par aucun temps en prison pour le chastoier. Et sur ceste convenence se partirent de Orthais toutes manieres de gens, et demoura Gaston prisonnier en la tour d'Orthais.

« Ces nouvelles s'espaudirent en pluiseurs lieus, et pour celluy temps estoit pape[2] Gregoire onzieme en Avignon; si envoia tantost le cardinal d'Amiens en legation pour venir en Berne, et pour amoienner[3] ces besoingnes et appaisier le conte de Fois et oster de son courroux et le jeuvencel hors de prison. Mais le cardinal ordonna ses besoingnes si longuement que il ne pot venir que jusques a Besiers, quant les nouvelles lui vindrent la que il n'avoit que faire en Berne, car Gaston le fils au conte estoit mort, et je vous diray comment il morut, puis que je vous ay parlé de la matiere.

« Le conte de Fois le faisoit tenir en une chambre en la tour d'Orthais ou gaires n'avoit de lumiere, et fut la par dis jours, ou petit beut ne manja, car il ne vouloit, combien qu'on luy apportoit tous les

1. *Convenant*. Pour : *il le leur*.... « Il le leur promit ».

2. *Pape*. L'ancien français supprime volontiers l'article devant les noms de dignités : Cf. l'italien *Papa Gregorio*.

3. *Amoienner* et plus souvent *moienner*, au neutre, procurer un accord; à l'actif, négocier, régler.

jours assés a boire et a mangier. Mais quant il avoit la viande[1], il la destournoit d'une part et n'en tenoit compte, car il n'en goustoit point, et veulent aucuns dire que l'on trouva trop bien les viandes toutes entieres que l'on luy avoit apportees en celle prison, ne de riens ne les avoit amendries ne attouchiees au jour de sa mort pour boire ne pour mengier, et fut merveilles comment il peult tant vivre, par pluiseurs raisons. Le conte le faisoit la tenir sans nulle garde ne regart[2] qui fust en la chambre avecques luy ne qui le conseillast ne confortast, et se tint le jeuvencel tous jours en ses draps[3] ainsi comme il y entra, et si se melancolia et argua[4] moult grandement, car il n'avoit pas telle regle aprins[5]. Lors il prinst a maudire l'eure quant il fut oncques nés de mere[6], pour estre venu a telle fin.

« Le jour de son trespas, ceulx qui le servoient de boire et de mengier lui apporterent du vin et de la viande, et luy dirent : « Gaston, vecy de la viande « pour vous. » Mais Gaston n'en tint compte, si dist : « Mettés la la ; » et celluy qui ainsi le servoit de ce que dit est regarde et voit en la prison a tous lés[7] encoires toutes[8] entieres les viandes que les noeuf

1. *Viande*, au sens ancien d'aliments en général.

2. *Regart*, surveillant. Voy. p. 266, n. 3.

3. *Draps*, c.-à.-d. sans changer de vêtements.

4. *Argua*. *Arguër*, tourmenter.

5. *Aprins*. *Aprendre quelque chose*, s'y accoutumer.

6. Formule fréquente en ancien français.

7. *A tous lés*. De tous côtés. Cf. p. 240, n. 1.

8. Cf. p. 122, n. 6.

jours passés il luy avoit apportees. Adont refferma il la chambre et vint au conte de Fois, si luy dist : « Monseigneur, pour Dieu merchy, prendés garde dessus vostre fils, car il se affame la en vostre prison ou il gist, et croy qu'il ne menja oncques puis qu'il y entra; car j'ai veü tous les mès entiers tournés d'un lés dont il a esté servi puis qu'il y entra. » De ceste parole le conte de Fois s'enfelonna, et, sans sonner mot, il se party de sa chambre et s'en vint vers la prison ou son fils estoit, et tenoit a la male heure ung petit long coutelet dont il appareilloit ses ongles et nettoioit; il fist ouvrir l'uys de la prison et vint a son fils, et tenoit la lumelle[1] de son coutelet par la pointe, et si près de la pointe qu'il n'en y avoit point hors ses doys la longueur de l'espesseur d'un gros tournois. Par maltalent et par ayr, en boutant ce tant de pointe en la gorge de son fils, il l'attainst[2] ne sçay en quelle vaine, et luy dist assés en hault : « Ha! traditour, pour quoy ne menges tu? » Et tantost s'en party le conte sans plus riens dire ne faire, et rentra en sa chambre; mais le jeuvencel fut sangmué[3] et effroié de la venue de son pere, et

1. *Lumelle*, et plus tard, par agglutination de l'article, *alumelle*, lame, de *lamellam* (à l'inverse *la mie* pour *l'amie*). Il arrive assez souvent que *e* atone passe à *u* devant *m* : *jumeau* (*gemellum*), *chalumeau* (*calamellum*), *fumier* (*fimarium*) (cf. dans certains patois *prumier* et *fumelle*), et devant *b* : *affubler* (*adfibulare*), *buvons* (*bibimus*).

2. *Attainst*. Forme régulière de la 3e pers. sing. du passé déf. de *ataindre* (*tanxit* pour *tetigit*).

3. *Sangmué*, c.-à-d. eut le sang mué, « les sangs tournés », comme dit encore le peuple.

aveuc ce qu'il estoit foible de jeüner si longuement, et qu'il vit ou senty la pointe du coutelet qui le toucha a la gorge, moult petit feust ce, mais ce fut en une vaine, tantost il se tourna d'autre part et la rendi ame.

« A paines estoit le conte rentré en sa chambre, quant nouvelles luy vindrent par celluy qui administroit au jeuvencel sa viande, qui luy dist : « Monseigneur, Gas-« ton est mort. — Mort! » dist le conte. — « Certes, « mort est il pour vray, monseigneur. » Le conte ne voult nullement croire que ce fust verité; il y envoia ung sien chevallier qui la estoit decoste luy. Le chevallier y ala et rapporta que voirement estoit il mort et qu'il n'y avoit point de remede. Adont fut le conte de Fois courrouchié oultre mesure, et par grant douleur il regretta[1] son fils moult grandement et dist : « Ha! Gaston, Gaston, comme povre[2] journee « est au jour d'huy a la malle heure pour toy et pour « moy advenue! Pour quoy alas tu oncques en Navare « veoir ta mere? Jamais si parfaitte joye n'avray « comme j'avoie en devant. » Lors fist il venir son barbier et se fist rere[3] tout jus sa chevelure, et se mist moult bas[4] et se vesty de noir et tous ceulx de son hostel, et fut le corps du jeuvencel porté en pleurs et en cris tout instant[5] aux Freres Mineurs a

1. *Regretter*, au sens étymologique, est proprement pousser le *regret* ou lamentation funèbre (*re* et germ. *grittan*?). Voy. *Extraits de la Ch. de Rol.*, n. 85.

2. *Povre*, triste, lamentable.

3. *Rere*, forme régulière de *rádere*.

4. *Bas. Se mettre bas*, s'humilier, prendre un air de deuil.

5. *Instant*, à l'instant.

Orthais, et la fut ensepulturé. Ainsi en ala que je vous compte de la mort Gaston de Fois. Son pere l'occist voirement, mais le roy de Navare luy donna le coup de la mort. »

(Éd. K. de Lettenhove, XI, p. 22, 65, 68, 85; liv. III, ch. vi, x, xiii.)

COMMINES

I. — Sa vie[1].

Quarante ans environ après la mort de Froissart, et non loin de sa patrie, naissait Philippe de Commines[2], qui devait écrire l'histoire d'une façon toute nouvelle et déjà moderne par bien des côtés. Il appartenait à une riche famille de bourgeois d'Ypres[3], dont plusieurs mem-

1. On lira avec profit sur la biographie de Commines l'excellente notice que Mlle Dupont a placée en tête de son édition (Paris 1840-47, 3 vol. in-8). On pourra consulter aussi les *Lettres et Négociations de Philippe de Commynes* par M. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1867-74, 3 vol. in-8). Ce dernier ouvrage se compose essentiellement de documents relatifs à Commines ou émanant de lui-même, mais qui n'enrichissent pas sa biographie autant qu'on eût pu l'espérer ; le commentaire dont M. Kervyn les a accompagnés, sans être excellent, est très supérieur à sa biographie de Froissart (voy. plus haut, p. 166, n. 3). On trouvera enfin de nombreux détails sur les deux longs procès soutenus par Commines à la fin de sa vie dans le récent ouvrage de M. Ch. Fierville : *Documents inédits sur Philippe de Commines*. Paris, 1881.

2. Probablement au château de Renescure, près d'Aire (Nord, arr. Hazebrouck), vers 1445, et non en 1447, comme on le dit souvent.

3. Ils s'appelaient Van den Clyte ; la seigneurie de Commines (Nord, arr. Lille, et Belgique, prov. Flandre occidentale) avait été apportée dans cette famille par un mariage vers la fin du XIVe siècle. Il était

bres depuis un siècle s'étaient signalés par leur zèle à défendre les intérêts des comtes de Flandre contre les prétentions des bourgeois. Colart de Commines, le père de l'historien, avait été bailli de Gand, puis souverain bailli de Flandre et il s'était fait, en 1437, l'instrument des vengeances de Louis de Male contre Bruges révoltée. C'était, paraît-il, un fonctionnaire assez peu exact, car à sa mort (1453) il n'avait pas rendu compte de toutes les confiscations auxquelles il avait présidé, et restait redevable à son seigneur de sommes importantes. Aussi le tuteur du jeune Philippe eut-il beaucoup de peine à mettre un peu d'ordre dans cette succession fort embrouillée, et celui-ci, la liquidation faite, n'hérita que de 2 424 livres 16 sous 6 deniers tournois.

Il avait reçu l'éducation qui était alors celle des gentilshommes ou des bourgeois aisés, et n'avait point appris le latin, mais, étant doué d'un esprit curieux, il avait lu beaucoup et surtout des livres d'histoire. A l'âge d'environ vingt ans, il vint résider à Lille à la cour de Bourgogne (1464), et fut attaché au service du comte de Charolais qu'il suivit à la bataille de Montlhéri (16 juillet 1465), au sac de Bouvines, puis aux sièges de Dinant (1466) et de Liège (1467). Peu après, il était pourvu par son maître, devenu duc de Bourgogne, des charges de conseiller et de chambellan.

Dans l'étroite intimité où celui-ci l'admettait[1], il sut lui faire apprécier ses talents : aussi fut-il dès lors chargé de missions que l'on ne confie guère ordinairement à un jeune homme de vingt-cinq ans. Au mois de novem-

donc flamand et non roman de naissance. Sur sa famille, voy. Th. Leuridan, *Recherches sur les sires de Commines*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, tome XV.

1. Lors de l'entrevue de Péronne, il couchait dans la chambre du duc de Bourgogne Voy. *Mémoires*, II. 7. — Nous citons l'ouvrage de Commines par livres et chapitres (d'après les éditions Dupont et Chantelauze).

bre 1471, il allait à Londres et gagnait à la maison de Bourgogne, par l'offre d'une pension, lord Hastings, favori d'Édouard IV; aussitôt après (août), il partait pour la Bretagne, puis pour l'Aragon et la Castille, où il allait essayer de raviver la coalition si habilement dissoute par Louis XI quelques années auparavant. On ne sait s'il y servit avec zèle les intérêts de son maître; ce qui est sûr, c'est que ce plénipotentiaire, ce confident du duc de Bourgogne (*secretissimorum secretarius*, dit un contemporain) était dès lors acquis au roi de France. Sans doute il s'était produit entre lui et Charles le Téméraire, dont le caractère était si peu d'accord avec le sien, des froissements de bien des sortes[1]; à Péronne, il avait vu de près Louis XI et deviné en lui un roi selon son cœur : gagné par l'or du roi de France ou séduit par ses caresses, il contribua plus que personne à calmer la fureur du Téméraire et à sauver son prisonnier; quelque temps après, celui-ci lui faisait accepter une pension. Cependant Commines tergiversait, ne faisait point le pas décisif; Louis XI saisit sa pension, que, par un raffinement de défiance, il déposait chez un banquier français; touché par cet argument, Commines consomma sa défection, disons mieux, sa trahison[2] : dans la nuit du 7 au 8 août 1472, il quitta le

1. Le comte de Charolais, dans un moment de colère, aurait, dit-on, lancé une botte au visage de Commines. L'anecdote, très diversement racontée, doit avoir un fond de vérité, car on en avait fait le sujet d'une chanson où Commines n'était pas ménagé. Voy. Mlle Dupont, *Notice*, p. 23, n.

2. En jugeant cet acte, évidemment répréhensible, il ne faut pas oublier cependant, comme le fait justement remarquer Sainte-Beuve (*Causeries*, I, p. 237), « que l'idée de patrie n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui, que les liens qui obligeaient un gentilhomme envers son souverain étaient surtout personnels », et enfin que le duc de Bourgogne était vassal du roi de France. « Que n'est-ce là, ajoute plus justement encore Mlle Dupont, le reproche le plus grave que l'on puisse faire à la mémoire de Commines. »

camp bourguignon[1], et vint rejoindre, aux Ponts-de-Cé, le roi de France, auquel il apportait la connaissance des projets et des plans les plus secrets de son ennemi, à la veille même du grand duel qui allait s'engager.

Louis XI, qui se connaissait en hommes, ne tarda pas, après avoir mis Commines à l'épreuve, à lui faire une place digne de ses talents. A partir de 1475 environ, celui-ci est non seulement le plus écouté de ses conseillers, mais le véritable chef de sa diplomatie. Ce rôle prépondérant, il le garda[3] jusqu'à la mort de Louis XI, dont il ne fut point l'ami sans doute (Louis XI eut-il des amis ?), mais qui lui témoigna plus de confiance qu'à personne[4] : en 1480, lorsque le roi fut pour la première fois frappé d'apoplexie et perdit l'usage de la parole, c'est Commines

1. Charles le Téméraire, irrité de la mort du duc de Guyenne, qu'il attribuait au roi de France, ravageait alors la Normandie.

2. Un ambassadeur milanais, François de Petrasanta, écrivait en parlant de Commines : « *Solus* il gouverne avec le roi et couche dans sa chambre. C'est lui qui est tout *in omnibus et per omnia*. Il n'y a personne qui soit un si grand maître ni d'un si grand poids que lui. » (20 juillet 1476.) Et un peu plus tard (4 novembre) : « Chaque jour voit croître sa faveur et son crédit, et Sa Majesté lui confie la plus grande partie des affaires les plus importantes. » (Kervyn, *Lettres*, III, p. 3 et 7.)

3. Sauf durant quelques mois peut-être, où Commines semble avoir subi une sorte de disgrâce : en mai 1477, Louis XI l'envoya brusquement en Poitou, loin du théâtre où se traitaient les plus graves affaires. Peut-être avait-il déplu au roi en ne réussissant pas à ranger sous son pouvoir les villes de l'Artois, ou encore en lui donnant des conseils de modération et de prudence au moment où, après la mort du Téméraire, il était décidé à brusquer les choses (voy. *Mém.*, V, 13).

4. Commines avoue lui-même, néanmoins, qu'il a été parfois soupçonné (VI, 4), mais il ne s'en formalise point (voy. plus loin p. 348) ; il se bornait à rendre au roi défiance pour défiance.

qu'il fit coucher auprès de lui, qu'il prit pour son « valet de chambre » durant quarante jours ; c'est Commines qui lui lut ses « lettres closes » et l'aida à se confesser.

Nous ne pouvons donc songer à exposer exactement ici la part que Commines prit aux affaires ; il faudrait pour cela faire l'histoire, fort compliquée, de la diplomatie de Louis XI : il nous suffira de rappeler les négociations qu'il fut chargé de conduire pour montrer combien cette part fut importante ; il est à peine besoin d'ajouter que le fidèle agent du roi de France brilla plus souvent par l'habileté que par l'honnêteté. Après l'entrevue de Pecquigni, où l'on avait conclu avec l'Angleterre une trêve que l'on sentait fort peu solide, Commines partit pour Londres ; il devait attirer au parti du roi de France ce lord Hastings qu'il avait déjà corrompu pour le compte du duc de Bourgogne quatre ans auparavant ; il y réussit en lui offrant une pension double de celle qui lui était faite par Charles le Téméraire[1]. En 1477, après la mort de son ancien maître, il fut envoyé en Bourgogne, sans doute pour prendre possession de la province au nom du roi : Louis XI, alléguant un vieux droit féodal, ne voulait, disait-il, que la garder pour sa parente et filleule, Marie de Bourgogne. Au mois d'avril 1478 Commines se mettait en route pour l'Italie ; il devait y soutenir la cause des Médicis[2], mais surtout essayer de former, dans le nord de la Péninsule, une confédération placée sous le protectorat de la France, et destinée à faire contrepoids à la ligue suscitée au sud par le pape Sixte IV et le roi de Naples : il réussit du moins à resserrer les liens qui unissaient à

1. Lord Hastings, non moins roué que Commines, accepta la pension, mais refusa d'en donner un reçu ; il fallut qu'on lui glissât, comme de force, l'argent dans la manche (voy. *Mém.*, VI, 1).

2. Ils venaient de réprimer une terrible émeute qui avait mis leur pouvoir en danger et coûté la vie à Julien de Médicis, frère de Laurent le Magnifique.

la France la république de Florence et le duché de Milan[1]. Enfin, après la mort de la duchesse de Savoie, c'est lui qui, deux fois de suite, tint tous les fils des ténébreuses intrigues dont le résultat devait être de placer à la tête de la régence un personnage dévoué au roi et de remettre entre les mains de celui-ci le jeune duc lui-même[2].

Ce n'est rien moins que gratuitement que Commines rendait au roi tous ces services. On pourrait dire de lui-même ce qu'il dit du sire de Craon (V, 17) : « C'estoit ung saige homme et seur pour son maistre, mais ung peu trop aymant son prouffit ». Aussi avait-il toujours grand soin de ne pas se laisser oublier, et Louis XI, le sachant soucieux avant tout de ses intérêts, le prenait par son faible. Outre une pension de 6 000 livres qu'il lui avait accordée au lendemain de sa défection, outre les charges lucratives[3], les cadeaux en argent et en nature dont il ne cessa de le combler[4], il lui avait constitué en Poitou un apanage qui non seulement faisait de lui un des plus riches propriétaires de France, mais élevait à la dignité de prince ce fils de petits bourgeois flamands[5] : de la terre de Talmont, qu'il lui donna, ne relevaient pas moins de 1 700 fiefs et arrière-fiefs; enfin, le 27 janvier 1473, Commines épousait Hélène de Chambes, dont la dot, injustement grossie par le roi, et composée d'une douzaine de seigneuries voisines de Talmont, venait arrondir ce magnifique domaine. On le voit, en abandonnant le duc de Bourgogne pour le roi de France, Commines n'avait pas perdu au change[6].

1. L'acte de renouvellement de l'alliance conclue entre la France et le duché de Milan fut signé à Florence le 18 août 1478.

2. Voy. sur cette affaire la *Notice* de Mlle Dupont, p. 77-81.

3. Celle de sénéchal de Poitou par exemple.

4. Voy. la liste de ces donations dans l'édition Dupont, III, 182.

5. Commines avait été créé chevalier par Charles le Téméraire.

6 En 1469, il touchait à la

Il avait été élevé trop haut par Louis XI pour n'avoir pas à redouter un changement de règne : en effet, l'avènement d'un nouveau roi marqua pour lui, aussi bien que la fin de sa haute fortune politique (bien qu'il n'eût alors que trente-huit ans), le commencement d'une série de déboires, fort mérités au reste, qui ne devaient finir qu'avec sa vie. Le roi lui avait donné une fortune princière, mais qui ne lui avait pas coûté cher : il s'était borné à en dépouiller les légitimes possesseurs, les seigneurs de la Trémoïlle, dont les protestations avaient été, tant qu'il vécut, sommairement étouffées. Mais après sa mort le procès fut repris. Commines, habile surtout quand il s'agissait de ses intérêts, sut si bien mettre en œuvre tous les artifices de la chicane qu'il entrava durant huit ans le cours de la justice; mais enfin il fut obligé de céder, et un arrêt du 5 septembre 1491 remit la famille de la Trémoïlle en possession de ses biens[1].

On ne se douterait pas qu'au moment même où Commines conservait assez de présence d'esprit pour disputer pied à pied sa fortune, il avait à se défendre contre une accusation de la dernière gravité et qui eût pu le mener droit en place de Grève. Dans les premiers temps du nouveau règne, il avait conservé tout son crédit ; il fut même l'un des quinze notables qui composèrent le conseil du jeune roi; mais, peu de temps après, en haine d'Anne de Beaujeu, qui soutenait la famille de la Trémoïlle, il se jeta dans le parti féodal, dirigé par le duc d'Orléans[2], et s'associa même à un complot dont le but était, dit-on, de s'emparer de la personne du roi. Arrêté, il passa huit mois à Loches dans une de ces cages de fer imaginées par Louis XI, puis près de deux ans (du 17 juillet 1487 au

cour de Bourgogne dix-huit sous par jour (Kervyn, *op. cit.*, I, 71).

1. On peut voir le détail de cette longue et scandaleuse affaire dans la *Notice* de Mlle Dupont, p. 39-45, 58-74, 82-98.

2. Le futur Louis XII. Voy. page suivante.

24 mars 1489) « en la haulte chambre de la tour carree de la Conciergerie », où, condamné au secret le plus rigoureux, il n'avait d'autre distraction que de voir de ses fenêtres « arriver ce qui montoit contremont la riviere de Seine, du costé de Normandie » (I,8). Il se défendit avec tant d'habileté et d'éloquence que l'accusation de haute trahison fut écartée ; il fut condamné, le 24 mars 1489, à la relégation, pendant dix ans, dans un de ses châteaux, à une amende de 10000 écus d'or et à la confiscation du quart de ses biens.

Cet arrêt, moins rigoureux qu'il n'eût pu l'être, ne fut pas exécuté : dès 1492, Commines avait repris séance au conseil du roi, et il put croire qu'il allait y retrouver la place prépondérante qu'il y avait déjà occupée. Il fit partie de cette expédition d'Italie qu'il avait vivement déconseillée, et fut envoyé comme ambassadeur à Venise (septembre 1494), où il ne put empêcher la formation d'une ligue des États italiens contre Charles VIII. Quand on se fut décidé à regagner la France à marches forcées, il favorisa la retraite en amusant les ennemis par de feintes négociations avant et après la bataille de Fornoue (5 juillet 1495), et contribua à sauver la garnison française de Novare en hâtant la conclusion du traité de Verceil. Il remplit à Milan une mission qui eut un médiocre succès, puis il reparut à la cour, où le nouveau roi (Charles VIII était mort le 7 avril 1498), de qui il avait été, dit-il, « aussi privé que nulle aultre personne »[1], lui fit un accueil très froid. « Le duc d'Orléans, en montant sur le trône, avait perdu la mémoire des services aussi bien que celle des injures[2]. »

Il ne tarda pas à rentrer dans la vie privée, dont il ne devait plus sortir ; mais il n'y trouva pas le repos ; inquiété dans la jouissance de ses droits seigneuriaux, il

1. Voy. plus haut, p. 341, n. 2.

2. Mlle Dupont, *Notice*, p. 118.

alla jusqu'à la violence pour les défendre, et fut condamné par son successeur, le sénéchal de Poitou, à des dommages et intérêts. Les biens même dont il s'était enrichi par son mariage lui étaient disputés ; cet infatigable plaideur les défendit énergiquement et engagea un procès qui ne devait se terminer que plus d'un demi-siècle après sa mort (il durait encore en 1560) par la condamnation de ses héritiers. Dans les dernières années de sa vie, il n'était plus que le locataire de son château d'Argenton. Ainsi s'émiettait cette immense fortune si rapidement acquise. Il essayait d'oublier ses tristesses et d'occuper ses loisirs forcés en écrivant ses *Mémoires*, où il faisait revivre les souvenirs d'une époque plus heureuse et déposait les fruits de son amère expérience[1]. Il termina le 18 octobre 1511 une vie qui avait été fort agitée et durant laquelle il n'avait pas pratiqué un seul instant le conseil qu'il se permettait de donner aux princes en terminant la première partie de son livre, de « moins se soucier, et moins se travailler, et entreprendre moins de choses, et plus craindre a offenser Dieu ».

II. — Son autorité historique ; ses idées politiques et morales

La vie de Commines explique admirablement son œuvre, qui est, comme on pouvait s'y attendre, celle d'un homme

1. Ils se divisent en deux parties qui forment en réalité deux ouvrages distincts : les six premiers livres, écrits de 1488 à 1494 (voy. éd. Dupont, *Notice*, p. 135, n.), commencent en 1464 et s'arrêtent à la mort de Louis XI ; les deux derniers, écrits de 1497 à 1501, ou peut-être plus tard, racontent en détail les divers incidents de la guerre d'Italie (1494-95). La première partie, dont on possède quatre manuscrits du commencement du XVIe siècle, a été publiée pour la première fois en 1524, la seconde, dont aucun manuscrit ne s'est retrouvé, en 1528. — Sur les diverses éditions de Commines, voy. la *Préface* de l'édition Dupont.

d'affaires et d'un politique. De l'homme d'affaires, il a la netteté, la précision, le souci de l'exactitude ; il ne parle pas volontiers des événements auxquels il n'était pas présent, et, quand il le fait, il nous en prévient, et cite ses autorités[1].

Nous savons qu'il a été parfaitement informé[2], et il proteste qu'il s'est tenu « le plus près de la verité qu'il a peu et sceu avoir la souvenance[3] ». Mais le politique n'a-t-il point parfois gêné l'historien ? Il n'en faut pas douter. Commines, « qui était avant tout un homme d'État, dit fort bien un récent critique[4], a fait le diplomate vis-à-vis de la postérité ». Il nous prévient du reste lui-même (III, 9) qu'il nous dit « partie de ce qu'il sçait ». S'il a mis à nu tous les ressorts de la politique de son maître, il n'en explique nullement les moyens et les démarches, surtout quand il y a été mêlé : il est plus que discret sur ses propres ambassades, sur leur véritable but, sur la suite de ses négociations et en général sur les motifs qui l'ont fait agir[5]. Quant à ses appréciations sur

1. Il ne faut pas perdre de vue qu'il a voulu composer des *Mémoires* personnels, et non une histoire proprement dite ; c'est ce qui explique que, sans aucune arrière-pensée de dissimulation, il passe sous silence certains événements, comme la guerre de Bretagne de 1467, les États généraux de 1468, etc.

2. Il dit, et l'histoire en fait foi, qu'il a connu autant de grands princes et eu avec eux autant de rapports que nul homme qui ait été en France de son temps (*Prologue*).

3. *Prologue*. Cf. V, 13.

4. Debidour, *Les Grands Chroniqueurs*, II, p. 154, 195.

5. Voy. Debidour, *op. cit.*, p. 167, 196. Il est tels de ses voyages diplomatiques auxquels il ne fait qu'une allusion rapide et comme involontaire, par exemple ceux qu'il fit en Angleterre et en Espagne en 1467, tel autre dont il ne parle pas du tout, comme celui qu'il fit à Rome en 1478 et où il ne paraît pas avoir réussi. S'il combattit l'expédition que Charles VIII projetait contre Naples, ce fut, entre autres raisons, parce que Naples avait pour alliée Florence et que les Mé-

les hommes, elles sont rarement faussées par la passion. Commines était un esprit froid et qui savait se posséder; ainsi, il a parlé avec une notable impartialité (où perce toutefois une animosité contenue) de Charles le Téméraire, que pourtant il avait trahi, de Charles VIII et de Louis XII, à qui il avait de sérieuses raisons d'en vouloir. Malgré l'admiration que Louis XI lui inspire, il s'applique à ne dissimuler ni ses faiblesses, ni ses fautes. On doit avouer cependant qu'on sent la rancune dans les jugements qu'il a portés sur Olivier le Daim et Coictier, ces obscurs roturiers qui balançaient son influence et dont la rapide fortune le scandalisait plus encore peut-être dans ses préjugés qu'ellé n'excitait sa jalousie [1].

Au reste, il ne considère le récit des faits et même l'appréciation des hommes que comme la moindre partie de sa tâche [2]. Ce qu'il se propose avant tout, c'est de philosopher à propos des hommes et des faits [3]; ce qu'il veut qu'on cherche dans son livre, ce sont des enseignements. A qui les adresse-t-il? Non point aux « bestes et simples gens », ni même aux particuliers, mais aux « princes et aux gens de court [4] ». Ces enseignements seront donc d'abord politiques.

Les idées politiques de Commines, qu'on a peut-être

dicis étaient ses débiteurs. Enfin il a laissé prudemment dans l'ombre toute la partie de sa vie comprise entre 1483 et 1494. On a vu plus haut pourquoi.

1. Comp. sur ce point B. de Mandrot, *L'autorité historique de Commines* (*Revue historique*, 1900).

2. Il déclare (VI, 5) se soucier assez peu de la chronologie, et il a en effet commis contre elle quelques erreurs assez graves; il dit n'être resté à Milan que quatre mois (VI, 4), et il ne met que trois semaines entre la bataille de Granson et celle de Morat (V, 4). Il devait écrire, dans le premier passage, un an, et, dans le second, près de quatre mois.

3. Il le dit expressément, II, 3; cf. IV, 1; V, 8.

4. III, 8; cf. III, 9; VI, 2.

élevées trop haut[1], trop décriées aussi[2], si elles ne témoignent point d'un véritable génie, sont d'un homme extrêmement avisé, réfléchi, perspicace et qui voit plus loin que son siècle.

Commines n'a sans doute prévu ni l'expansion de l'Allemagne, ni l'équilibre européen[3], mais il a vu tous les avantages de la constitution anglaise, il a non seulement deviné, mais admis comme des principes fondamentaux, le vote de l'impôt par des assemblées élues, la périodicité de ces assemblées[4], la nécessité de l'unité dans les coutumes d'un pays : par là, il n'est que juste de dire qu'il devance son époque[5] : ce n'est pas un médiocre mérite que de faire pressentir Vauban et d'Argenson en plein XV[e] siècle.

Mais les réflexions morales sont encore plus fréquentes sous sa plume que les considérations générales sur la politique; ce qu'il veut enseigner, en effet, c'est encore moins l'art de gouverner les États que celui de n'être point dupé par les hommes ou surpris par les événements; ce sont moins des maximes de gouvernement que des règles de conduite à l'usage des gouvernants. La plupart de ces règles témoignent d'un caractère très circonspect,

1. Voy. Sainte-Beuve, *Causeries*, I, 238.

2. Paul Albert, *Hist. de la litt. fr.*, I, 110.

3. Il a bien dit que chaque État, comme chaque prince, devait avoir son « aiguillon »; mais c'est là une pensée toute morale. Il veut dire que l'homme, s'il n'était point constamment tenu en haleine par la préoccupation d'un ennemi ou d'un obstacle, se laisserait facilement aller à la mollesse ou au vice. Cf. Machiavel, *Discours*, III, 1.

4. C'est, dit-il énergiquement, une chose « juste et sainte » que d'assembler les États (IV, 1).

5. Il ne soutient pas nettement, comme on l'a dit, la nécessité des armées permanentes, à l'égard desquelles il manifeste de grandes défiances : leur entretien, selon lui, force les princes à accabler le peuple d'impôts, et elles peuvent devenir un dangereux instrument entre les mains d'un mauvais roi. (Voy. III, 3, et VI, 7.)

quelque peu timoré, ennemi du premier mouvement et des grandes ambitions; on y reconnaît aisément l'influence directe de Louis XI, mais plus encore peut-être celle des événements auxquels l'auteur avait assisté. La fortune ne venait-elle pas d'élever bien haut les prudents et les humbles, et de donner aux violents et aux orgueilleux de mémorables leçons?

C'est, dirait-on, de ces leçons que Commines s'est borné à faire la théorie : à ses yeux, la défiance, que l'histoire tout entière nous enseigne (II, 6; I, 16), est la première vertu de l'homme d'État. Celui-ci doit se défier de lui-même d'abord, de son « sens naturel », et s'en défier d'autant plus qu'il a le plus lieu d'en être fier. La sagesse en effet vient de Dieu, qui peut, en un moment, la troubler et l'obscurcir[1]; remercions-le donc de celle qu'il nous a donnée et craignons qu'un moment d'oubli ne nous perde[2]. Aussi le prince doit-il s'entourer, non de favoris qui flattent ses passions par intérêt (II, 6; V, 6), mais d'hommes assez prudents pour comprendre la gravité d'un conseil, assez loyaux pour ne point craindre de choquer leur maître. L'idée qui revient le plus souvent peut-être dans les *Mémoires*, c'est que des serviteurs intelligents et dévoués sont, après un sens droit, le plus beau présent que Dieu puisse faire à des princes, et que ceux-ci, en les payant au poids de l'or, ne les payeraient pas trop cher (I, 12; V, 8)[3]. Pour se les attacher, ils

1. Voy. III, 3; IV, 2; V, 1, 5, 9; VI, 4, 9.

2. Commines a plusieurs fois paraphrasé par avance le fameux vers de Racine sur « cet esprit d'imprudence et d'erreur, — De la chute des rois funeste avant-coureur ». Voy. notamment V, 19.

3. Commines maltraite fort les grands seigneurs de son temps (voy. plus loin p. 376; il n'a également que du mépris pour les petites gens : on comprend sans qu'il le dise que c'est surtout parmi les hommes « de moyen état » c'est-à-dire dans la bourgeoisie ou la petite noblesse, qu'il voudrait voir se recruter les conseils des rois.

doivent être à leur égard justes et bons. Qu'ils se montrent, du reste, bienveillants et « humbles » envers tous[1]; ils peuvent ainsi susciter de modestes dévouements qui, dans certaines circonstances, ne sont pas les moins précieux (V, 5). L'humilité est enfin une bonne mesure de précaution : elle nous épargne la honte de changer d'attitude quand le succès nous a abandonnés.

Ces ministres mêmes, quelque soin qu'il ait mis à les choisir, le prince ne doit pas les croire aveuglément[2]: il doit se défier, non seulement de leurs lumières, mais de leur fidélité : tous les princes sont soupçonneux « et par especial les saiges » (VI, 6). « Et n'est pas honte d'estre suspicionneux, mais c'est grant honte d'estre trompé. » (III, 5.)

Mais ce dont il faut surtout se défier, c'est de la fortune : elle est changeante, et ses retours sont terribles. Aussi faut-il se remettre entre ses mains le moins souvent possible. Une bataille perdue est moins redoutable par ses résultats immédiats, par la perte de quelques hommes ou la honte encourue, que par ses conséquences lointaines, par la confiance qu'elle rend aux ennemis du dehors et du dedans (II, 2, 5)[3]. Une victoire elle-même peut être funeste en troublant l'intelligence et en surexcitant l'ambition de celui qui la remporte[4].

1. Il loue le roi d'avoir été « humble en paroles et en habits » (I, 10).

2. Commines a démêlé avec une grande pénétration les influences diverses qui peuvent fausser le jugement ou la conscience des plus sages et des plus honnêtes (II, 2).

3. Commines se souvient évidemment ici des déplorables effets qu'avait eus pour la puissance bourguignonne la défaite de Granson, où Charles le Téméraire n'avait cependant perdu que huit hommes d'armes.

4. Il fait remonter tous les malheurs du duc de Bourgogne à l'orgueil que lui inspira la stérile et fortuite victoire de Montlhéri (I, 4 : voy. plus loin p. 370). Il n'est pas loin de penser que Louis XI lui-même, malgré tout son sang-froid, eut

Aussi doit-on rarement attaquer ses ennemis de front ; la ruse vaut mieux que la violence. Un bon corps de diplomates, voilà la véritable force d'un gouvernement. Les premières qualités qu'il faut exiger des ambassadeurs sont la sagesse sans doute et l'habileté, mais surtout « l'humilité », la patience : ils doivent « passer toute chose et toute parole pour venir a la fin de leur matiere » (III, 8). Leur rôle, Commines ne le dissimule point, consiste à tromper les ennemis par « quelque bonne couleur et ung peu apparente » (III, 1). Ils ne sortent point de leurs fonctions et ne manquent point à leurs devoirs en se livrant à l'espionnage et au trafic des consciences (III, 8). Commines leur recommande de « pratiquer » (ce mot revient à chaque instant sous sa plume) les serviteurs de leurs ennemis, c'est-à-dire de les marchander, et, pour les attirer à eux, d'y mettre le prix. Loin de blâmer les tentatives de corruption, il considère comme un don du ciel l'art d'y réussir[1]. Il les juge si naturelles qu'il conseille de prendre contre elles ses précautions : il faut combler les ambassadeurs de belles paroles et même de cadeaux, mais les tenir en quarantaine[2].

Commines, parti de principes qui paraissaient dictés par une sagesse simplement avisée et prudente, nous amène en somme, par une pente douce et comme insen-

la tête tournée par la joie que lui causa la mort inespérée de son ennemi, et qu'à ce moment il pécha, malgré les conseils que lui-même lui donnait, par précipitation et par violence (V, 13, 14).

1. « Et par especial est ce dangier (de négocier) quant ilz ont prince qui cherche a gaigner gens : qui est une grant grace que Dieu faict au prince qui le sçait faire. » (I, 9.)

2. Commines ne fait ici, comme souvent, qu'ériger en principe une habitude de Louis XI ; il fut lui-même chargé « d'entretenir » un héraut anglais « jusqu'a ce qu'il lui eust baillé compaignie, affin que nul ne parlast a luy » (IV, 5). Cf. p. 374, n. 2.

sible, à de monstrueuses conclusions : sa maxime la plus générale, celle qui embrasse toutes les autres, c'est que « ceux qui gaignent ont tousjours l'honneur » (V, 9). Ce n'est pas là une simple variante de l'axiome déjà passablement contestable : « La fin justifie les moyens », car celui-ci suppose du moins que la fin est juste, ce que Commines ne fait pas. C'est le pur machiavélisme. Commines, a dit très finement Sainte-Beuve, est[1], « en douceur et sans en faire semblant, notre Machiavel ». Si celui-ci nous semble franchement pervers et Commines simplement suspect, c'est que l'un procède par observations éparses et réflexions de détail, hasardées à propos des faits, et que l'autre expose un système fortement conçu, avec une rigueur de logique et une netteté d'expression qui nous paraissent du cynisme. Mais les deux doctrines sont au fond identiques. Que lit-on, même dans ce fameux chapitre XVIII du *Prince* ? « Qu'il ne faut observer la foi jurée que quand on y trouve son profit, qu'il importe d'abord de sauver les apparences, qu'il est nuisible aux princes de pratiquer la vertu, mais qu'il leur est utile de faire croire qu'ils la pratiquent. » Y a-t-il une de ses maximes qui ne soit explicitement dans le livre de Commines ou qu'il n'ait pratiquée?

Cette rencontre n'a au reste rien d'étonnant. Ces deux écrivains sont deux observateurs, et ils ont travaillé d'après des modèles qui se ressemblaient, l'un d'après Louis XI, l'autre d'après les princes italiens, ses dignes émules[2]. Il reste à Commines l'avantage peu enviable de la priorité. Avec lui, dit D. Nisard, « la politique fait son entrée dans l'histoire ». Il faut avouer que ce per-

1. *Causeries du lundi*, tome I, p. 204.

2. Machiavel ne doit certainement rien à Commines : né en 1469, il ne mourut, il est vrai, qu'en 1527, mais la première idée du *Prince* et des *Discours* remonte à 1513.

sonnage nouveau a une démarche bien tortueuse et une physionomie qui ne plaît guère.

Il est un trait cependant qui distingue Machiavel de Commines; ce trait, qui n'a pas peu contribué peut-être à préserver l'un du fâcheux renom qui s'attache à l'autre, nous paraît assurer au politique florentin une sorte de supériorité morale sur son devancier. Machiavel écarte résolument de sa politique l'idée religieuse. Commines au contraire y fait continuellement appel, et rien ne nous choque plus que ce mélange d'immoralité politique et de morale chrétienne. Il se lamente sur l'incrédulité, où il voit la source de tous les maux (V, 19); il termine en se signant une leçon de corruption; il voit partout l'action de la Providence « qu'il promène fort dévotement, selon la piquante expression de M. Debidour, d'un bout à l'autre de son livre » : selon lui, Dieu ne manque pas de récompenser la vertu (il y paraît à l'exemple de Louis XI!); c'est sa main qu'il faut voir dans le châtiment qui est fatalement réservé aux méchants (il arrive souvent, dit-il, qu'il les « paye comptant »); ce sont encore ses impénétrables desseins qu'il faut adorer dans les événements qui déconcertent la sagesse humaine (I, 2, 3, 7; IV, 12; V, 9). Commines ne s'aperçoit pas que ces théories aboutissent à de singulières conséquences : le succès, dont le souci doit seul régler notre conduite, devient aussi le seul critérium de la moralité, et Dieu se trouve mis de moitié dans les plus honteuses actions des hommes. Cette affectation de piété, a-t-on dit quelquefois, est un voile dont Commines couvre ses hardiesses. Nous ne le croyons pas : Commines, au regard de la foi, n'a pas de hardiesses; il est croyant avec sincérité, et même avec quelque naïveté[1], et,

1. Louis XI venant d'être frappé d'apoplexie, Commines le « voua » à saint Claude, et il attribue le mieux qui se produisit alors dans l'état du roi à l'intercession de ce saint (VI, 7). Il ne doute pas que tous les empereurs turcs ne soient en enfer (*Conclusion*).

si quelque chose peut donner une idée de l'inconscience morale où il en était arrivé, c'est précisément la candeur avec laquelle il associe des doctrines contradictoires. On a souvent prononcé le nom de Bossuet à propos du sien ; il arrive en effet que leurs doctrines se touchent. Commines a notamment développé plusieurs fois, et non sans grandeur, le *Nunc reges, intelligite*. Mais la foi que ces doctrines supposent n'est chez lui qu'une habitude, un pli héréditaire, et il reste, malgré tout, à cent lieues de Bossuet : il y a entre eux toute la distance qui sépare l'apôtre, dont l'éloquence est faite de conviction, de l'enfant répétant des formules dont il n'essaye pas de pénétrer le sens.

C'est qu'en effet Commines est l'âme la moins chrétienne qui se puisse voir : son cœur est sec, son esprit ironique ; il jette sur le monde un regard dédaigneux et morose ; il n'est pas très loin en somme du pessimisme. S'il blâme les cruautés, quand elles sont « excessives », on dirait que c'est plutôt par un sentiment instinctif de la modération en toutes choses que par un mouvement de pitié. Il raconte avec indifférence que le duc de Glocester « tua de sa main ou fit tuer en sa presence ce bon homme de roi Henry » (III, 7), qu'à Liège bien des gens « moururent de faim, de froid et de sommeil » (II, 13); un jour, le roi fit brûler, malgré la parole que lui-même, Commines, avait donnée, les villes de Roie et de Montdidier, et il n'en manifeste ni indignation ni regret (IV, 3). Il parle avec une froideur presque méprisante de gens avec qui il avait eu de longues et cordiales relations : on ne se douterait pas qu'un « appelé Messer Cico » (VII, 2) était un ambassadeur milanais à qui il avait prodigué les témoignages d'estime et d'affection. Il est enclin à voir surtout dans les hommes leurs faiblesses, qu'il note avec une joie cruelle; c'est l'ironie qui lui inspire ses expressions les plus piquantes et les plus vives; il a souvent des remarques fines et profondes, mais c'est la malveillance

qui aiguise son regard : ainsi il raille les illusions que se font les diplomates, qui ne sont souvent que des instruments passifs entre les mains de leurs maîtres (I, 16), les exagérations qui abondent dans les récits des gens de guerre (II, 3); il conseille aux princes de se défier des conseils donnés après dîner (*ibid.*). Il ne croit guère à la fidélité des hommes au malheur (I, 9), au courage des soldats (I, 3), à la justice des rois (I, 4). Ce qui le frappe dans les choses, ce sont leurs côtés ridicules ou vulgaires. Il observe qu'à Montlhéri « la bataille s'engagea tout de travers, au rebours du plan projeté et du sens commun[1] », et son récit sans cesse interrompu, coupé d'incidents, donne admirablement l'idée de la confusion qui y régna; il ajoute que les traîtres et les lâches ne manquèrent ni d'un côté ni de l'autre. Il s'enveloppe lui-même dans cette impitoyable ironie, et avoue que, s'il n'eut pas peur, c'est qu'il n'avait pas conscience du danger[2]. Il insiste longuement sur la méprise qui, devant Paris, fit prendre un champ de chardons pour un bataillon hérissé de piques (I, 11), sur celle qui, à Étampes, mit en émoi le comte de Charolais et fit armer plusieurs centaines d'hommes pour quelques fusées tirées par un « folastre » (I, 4). Cette ironie, cette sécheresse de cœur ne doivent pas trop nous étonner; c'est qu'en effet Louis XI est le maître de Commines, et l'idéal sur lequel on voit qu'il se règle en toutes choses. C'est évidemment dans les leçons de celui-ci que Commines puisa ce mépris de l'humanité qui est le fond de sa philosophie : on le sent percer à travers toutes les pages des *Mémoires*, et c'est pour cela que la lecture de ce livre laisse une impression presque aussi attristante que celle d'un autre chef-d'œuvre du même temps, *la Farce de l'Avocat Patelin*.

1. Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 250.
2. Voy. plus loin, p. 362.

III. — Son mérite littéraire.

Si l'on veut apprécier équitablement ce mérite, il n'est pas inutile de lire, à côté de Commines, quelques pages des historiens qui l'avaient immédiatement précédé, surtout de ceux de l'école bourguignonne, Chastellain par exemple ou Molinet. Chez ceux-ci, l'abus des souvenirs classiques et du latinisme, la recherche des figures outrées, les artifices les plus raffinés de la rhétorique la plus puérile gâtent ou étouffent des qualités parfois précieuses : c'est à ces « grands rhétoriqueurs » que songeait Rabelais quand il écrivait le chapitre de l'écolier limousin. Aussi est-ce un véritable soulagement que d'aborder Commines après eux; chez celui-ci, nulle affectation, nulle emphase : la forme vaut ce que vaut le fond. On dirait que le duc de Bourgogne et le roi de France ont fait partager leurs goûts aux écrivains qui se sont chargés de les peindre, et ont en quelque sorte imprimé sur eux leur image : chez les uns, ce n'est que pompe vaine, déclamation creuse et frivole, déploiement de décors fastueux; chez l'autre, des pensées justes et fortes, qui se suffisent à elles-mêmes et ne visent point à éblouir. Commines se plaint quelque part de n'avoir « aulcune litterature » (*Conclusion*); un lecteur moderne est tout disposé à l'en féliciter; le « quelque peu d'experience et de sens naturel » qu'il se reconnait aussitôt après lui ont beaucoup mieux servi. S'il eût étudié, peut-être eût-il été, lui aussi, un maladroit imitateur des périodes cicéroniennes, un ridicule « escumeur de latin ». Mieux vaut certes n'avoir aucun souci littéraire que de n'avoir pas d'autre souci.

Mais il faut avouer en revanche que cet absolu dédain de tout ce qui n'est pas le fait ou l'idée ne va point sans quelque fatigue pour le lecteur. La narration chez Commines est claire, mais elle manque de relief et de viva-

cité; le psychologue fait tort à l'écrivain. Sans doute c'était alors une grande nouveauté et un mérite singulier de savoir percer les apparences pour aller jusqu'au fond des choses, de dédaigner la mise en scène pour le drame, « d'indiquer les causes des événements et les motifs des actions »[1]. Mais ce souci constant de démêler les motifs et les causes ralentit la narration et refroidit le lecteur. Il est des faits sans doute, comme la bataille de Montlhéri, dans le récit desquels cette allure hésitante et saccadée n'est qu'une vérité de plus ; mais il n'en est pas de même pour certains drames violents et rapides. Commines a eu à peindre une scène d'émotion populaire (II, 4) : il y est resté inférieur non seulement à Froissart, mais à Chastellain lui-même. « S'attacher surtout aux choses qui ne se voient pas » est bien ; mais il ne faudrait pas pour cela négliger celles qui se voient[2].

Moraliste avant tout, Commines partage au moins avec ses prédécesseurs la fâcheuse manie de philosopher à tout propos, et il ne craint vraiment pas assez de répéter sans cesse les mêmes maximes. On prendrait son parti de ces sermons s'ils étaient clairement divisés, écrits avec chaleur et simplicité, faciles et agréables à suivre. Mais il n'en est pas ainsi toujours ; ici encore les hors-d'œuvre et les digressions abondent[3], l'idée principale traîne à sa

1. Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, I, 131.

2. Nisard dit justement, comparant Commines à Froissart, que la langue du premier remplace « les vives couleurs de la description par les nuances délicates de la réflexion. » Mais on se demande ce qu'il peut entendre quand il écrit (p. 132) qu'il y a dans Commines « moins de mots étrangers, moins de *saxon*, moins de *gaulois* ».

3. C'est, bien entendu, de propos délibéré que l'auteur s'y abandonne ; certains chapitres sont tout entiers consacrés à des digressions qu'il signale lui-même : voy. V, 12 : « Discours aulcunemen hors du propos principal.... » Cf. toute la fin du livre V; I, 7; II, 6; III, 12; VI, 13; VII, 15; VIII, 17.

suite un cortège d'idées accessoires qui en entravent le développement et en troublent la netteté. Commines en a trop à la fois et il les distribue mal. L'expression elle-même n'est pas à l'abri de tout reproche ; sans doute, chaque mot est exact et bien choisi, mais le tissu du style est lâche ; la phrase, morcelée par les incidentes, gonflée de parenthèses, est à peine articulée : de telle sorte que ce style, qui est pourtant précis et juste, n'est pas toujours, surtout dans les morceaux de spéculation pure, parfaitement net, et qu'il sollicite quelque effort.

Nous l'avons assez montré dans les pages qui précèdent, le mérite de Commines est ailleurs ; il est dans le sérieux, la fermeté, la profondeur de la pensée. Ce n'est pas une gloire médiocre pour lui que de faire songer tour à tour à Machiavel et à Bossuet, à Tacite et à Saint-Simon. Cette pensée est même assez originale pour suffire à donner parfois au style une chaleur ou un éclat inaccoutumés. Commines a souvent, en développant ses maximes favorites, le souffle et l'accent d'un véritable orateur ; il a des trouvailles de mots d'autant plus frappantes qu'on n'y sent aucune recherche, que c'est la pensée même qui a créé son expression : il dira par exemple du Téméraire que « la gloire lui monta au cœur » (VI, 13) ou que « son malheur le conduisait » ; il nous montrera Louis XI, « allant par pays » malgré ses souffrances, parce que « son grand cœur le portait » (VI, 7). Il n'est pas jusqu'à son ironie même qui ne le serve ; elle donne à son style tantôt une saveur amère, tantôt une trivialité énergique et pittoresque. Il dira que le bien public, dont la défense abritait tant d'ambitions « s'était converti en bien particulier » (I, 12) ; on a souvent cité son mot sur ces deux « hommes de bien », dont l'un, à la bataille de Montlhéri, s'enfuit, bride abattue, jusqu'en Poitou, l'autre jusqu'en Bourgogne : « ces deux, ajoute-t-il, n'avaient garde de se mordre » (I, 4). Ne fait-il point songer à Montaigne quand il écrit qu'avec Louis XI tout capitaine

disposé à entrer en négociations » avait trouvé marchand » (VI, 6), quand il nous peint ces « gens de robe longue » qui à tout propos « ont une loi au bec ou une histoire » (II, 6), quand il dit qu'une bataille perdue « a toujours grande queue et mauvaise pour le perdant » (II, 2)?

Il ne faut rien exagérer toutefois : ces trouvailles sont assez rares, et Commines exige l'effort plus souvent qu'il ne le récompense. Supérieur par la pensée aux trois écrivains que nous avons étudiés jusqu'ici, il reste notablement au-dessous d'eux par le talent littéraire. Il n'a ni la lumineuse précision de Villehardouin, ni la souriante bonhomie de Joinville, ni l'heureuse et facile abondance de Froissart et il n'est en somme un des plus grands écrivains de son siècle que parce que ce siècle est un des moins brillants de notre littérature.

EXTRAITS DE COMMINES

I

Episodes de la bataille de Montlhéri[1].

Le comte de Charolais, sachant que Louis XI (qui était en Bourbonnais) s'était mis en marche pour rentrer à Paris, vint se poster à Longjumeau, avec l'intention de lui barrer la route, tandis que son arrière-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, se portait à deux lieues au sud, à Montlhéri. Le roi eût voulu éviter la bataille, mais un de ses lieutenants, Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, était d'un avis contraire : « Je les mettrai au jour d'uy si près l'ung de l'aultre, aurait-il dit selon Commines, qu'il sera bien habille qui les pourra demesler ». En effet, l'avant-garde de l'armée royale vint se heurter, à l'entrée du village de Montlhéri, aux

1. Nous suivons, pour la graphie, dans ces *Extraits* de Commines, l'édition Chantelauze (Paris, Didot, 1881), qui reproduit avec une scrupuleuse fidélité un manuscrit du commencement du XVIe siècle (appartenant à la famille Montmorency-Luxembourg), mais nous avons emprunté un grand nombre de leçons à l'édition Dupont (Paris 1840-47), dont le texte, fondé sur la comparaison des trois manuscrits antérieurement connus, est en général meilleur ; le commentaire historique qui accompagne cette dernière édition est également très recommandable et nous l'avons largement mis à profit.

troupes du comte de Saint-Pol (16 juillet 1475). Le comte de Charolais, prévenu, se hâta de porter secours à son lieutenant.

Il avoit esté dit que on marcheroit a trois foys[1], pour ce que la distance des deux batailles[2] estoit longue. Ceulx du roy estoient vers le chasteau de Mont le Hery[3], et avoyent une grant haye et ung fossé au devant d'eulx. Oultre estoient les champs pleins de bledz et de febves, et d'autres grains trés fors : car le territoire y estoit bon.

Tous les archiers du dit conte marchoient a pied devant luy et en mauvais ordre; combien que mon advis est que la souvereine chose du monde pour les batailles[4] sont les archiers, mais qu'ilz[5] soient par milliers (car en petit nombre ne vallent riens) et que ce soient gens mal montez, a ce qu'ilz[6] n'ayent point de regret a perdre leurs chevaulx, ou que de tous poinctz n'en ayent point ; et vallent myeulx pour vray, pour ung jour, en cest office ceulx qui jamais ne veirent[7] riens que les bien exercitez. Et aussi telle opinion tiennent les Angloys, qui sont la fleur des archiers du monde.

1. *A trois foys.* C.-à-d. que l'armée du comte, dont il est ici question, ferait deux haltes en chemin.

2. *Des deux batailles.* La distance qui séparait les deux corps de l'armée des princes.

3. *Mont le Hery.* De ce château il ne reste aujourd'hui qu'une tour à demi ruinée, qu'on aperçoit du chemin de fer de Paris à Orléans, à la hauteur de la station de St-Michel.

4. *Batailles*, au sens moderne.

5. *Mais que*, pourvu que.

6. *A ce qu'ilz*, pour qu'ils.

7. *Veirent*. Voy. p. 226, n. 2.

Il avoit esté dit que on se reposeroit deux fois au chemin, pour donner alayne aux gens de pied, pour ce que le chemin estoit long, et les fruicts de la terre lons et fors, qui les empeschoient a aller; toutesfois tout le contraire se feist, comme se on eust voulu perdre a son escient. Et en cela monstra Dieu que les batailles sont en sa main, et dispose de la victoire a son plaisir. Et ne m'est pas advis que le sens d'ung homme sceust porter ne donner ordre a ung si grant nombre de gens, ne que les choses tinssent aux champs comme elles sont ordonnees en chambre; et que[1] celluy qui se estimeroit jusques la mesprendroit envers Dieu, s'il estoit homme qui eust raison naturelle; combien que[2] ung chascun y doit faire ce qu'il peult et ce qu'il doit, et recongnoistre que c'est ung des accomplissemens des oeuvres que Dieu a commencees aucunes foys par petites mouvetez et occasions, et en donnant la victoire aucunes foys a ung, et aucunes foys a l'autre; et est ce mistere si grant, que les royaulmes et grans seigneuries en prennent aucunes foys fin et desolation et les autres acroissement et commencement de regner[3].

1. *Et que.* Entendez : *et m'est advis que.*

2. *Combien que*, avec l'indicatif, signifie « quoique » (cf. 359, l. 12), et correspond ici à « cependant ».

3. *Regner* = prospérer. La phrase n'est pas exempte d'embarras. Commines veut dire : « C'est quelquefois l'issue, bonne ou mauvaise, d'une bataille (et cette issue dépend souvent de bien petites causes) qui donne le signal de ces grands changements dans la fortune des États qui sont conformes aux desseins de Dieu. »

Pour revenir a la declaration de cest article, le dict conte marcha tout d'une boutee, sans donner alayne a ses archiers et gens de pied. Ceulx du roy passerent ceste haye par deux boutz, tous hommes d'armes; et comme ilz furent si près que de getter les lances en arrest, les hommes d'armes Bourguignons rompirent leurs propres archiers, et passerent par dessus sans leur donner loisir de tirer ung coup de flesche, qui[1] estoient la fleur et esperance de leur armee; car je ne croy pas que de douze cens hommes d'armes, ou environ, qui y estoient, qu'il[2] en y eust cinquante qui eussent sceu coucher une lance en arrest. Il n'y en avoit pas quatre cens armez de cuirasses, et si n'y avoit pas ung seul serviteur armé[3]. Et tout cecy a cause de la longue paix, et que[4] en ceste maison de Bourgogne ne tenoient nulles gens de souldee[5], pour soulager le peuple de tailles; et oncques puis ce jour ce quartier de Bourgongne n'eut repos jusques a ceste heure, qui est pis que jamais[6].

1. *Qui*. L'antécédent de ce relatif, placé un peu loin de lui, est *archiers*.

2. *Qu'il*. Cf. p. 114, n. 3.

3. *Armé*. Voy. au *Glossaire* à *Varlets*.

4. *Et que*. C.-à-d. *et pour ce que*.

5. *Souldee*. Les gens de *soudee* (cf. *soudoyer*, *soudart*) sont des hommes régulièrement payés pour porter les armes et formant, à partir du règne de Charles VII (voy. les ordonnances de 1439 et 1446), une armée permanente. Cf. au *Glossaire* à *Armée*.

6. *Qui est pis que jamais*. La syntaxe de Commines, extrêmement libre, admet les tours les plus inattendus, qui ont en général leur explication dans une recherche, parfois excessive, de la brièveté. Ici

Ainsi rompirent eulx mesmes la fleur de leur armee et esperance; toutesfoys Dieu, qui ordonne de tel mistere, voulut que le cousté ou se trouva le dit conte (qui estoit a la main droite vers le dit chasteau) vainquist sans trouver nulle deffence; et me trouvay ce jour tousjours avec lui, ayant moins de crainte que je n'euz jamais en lieu ou je me trouvasse[1] depuis, pour la jeunesse en quoy j'estoie, et que je n'avoye nulle congnoissance du peril, mais estoye esbahy comme nul se osoit deffendre contre tel prince a qui j'estoye, en estimant que ce fust le plus grant de[2] tous les autres. Ainsi sont gens qui n'ont point d'experiance; dont[3] vient qu'ilz soustiennent assez d'arguz[4] mal fondez et a peu de raison. Par quoy faict bon user de l'oppinion de celluy qui dit que l'on ne se repent jamais pour parler peu, mais bien souvent de trop parler.

A la main senestre estoit le seigneur de Ravestain[5]

l'ellipse est assez forte; il faudrait: « cette heure, où les choses sont, etc. »

1. *Trouvasse.* Le subjonctif est amené par l'indétermination de la pensée.

2. *Le plus grant de.* Mélange bizarre de deux tournures, par le comparatif et le superlatif.

3. *Dont*, signifie dans l'ancienne langue d'oû, conformément à l'étymologie (*deunde*).

4. *Arguz. Argu* = opinion ou raisonnement. Ce mot, fréquent aux XIVe et XVe siècles, est le substantif verbal de *arguer*, de *argutare*, confondu avec le mot savant *arguer*, de *arguere*, raisonner, argumenter.)

5. *Ravestain.* Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, fils d'Adolphe, duc de Clèves et de Marie de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. Il était par conséquent le cousin du comte de Charolais dont il fut un des lieutenants les plus habiles. Il ne mourut qu'en 1528.

et messire Jacques de Sainct Pol[1], et plusieurs autres, a qui il sembloit qu'ilz n'avoient pas assez d'hommes d'armes pour soustenir ce qu'ilz avoient devant eulx; mais dès lors estoient si approuchez qu'il ne falloit plus parler d'ordre nouvelle. En effect, ceulx la furent rompuz a plate costure, et chassez jusques au charroy[2]; et la pluspart fouyrent jusques en la fourest, qui[3] estoit près de demye lieue. Au charroy se rallierent quelques gens de pied Bourguignons. Les principaulx de ceste chasse[4] estoient les nobles du Daulphiné et Savoysiens, et beaucoup de gens d'armes aussi; et se attendoient d'avoir gaigné la bataille; et de ce cousté y eut une grant fuyte des Bourguignons, et de grans personnaiges, et fuyoient la pluspart pour gaigner le Pont Saincte Maixence[5], qui cuydoient qu'il tinst encores pour eulx. En la fourest y en demoura beaucoup, et, entre autres, s'y estoit retiré monseigneur le connestable[6], qui estoit assez bien accompaigné; le charroy estoit assez près

1. *Jacques de Sainct Pol*, le frère du comte (et bientôt connétable) de Saint Pol. Voy. plus bas, note 6.

2. *Charroy*. Les chariots, dont le comte de St-Pol avait entouré son camp pour le protéger.

3. *Qui* = ce qui. C.-à-d. qu'ils durent faire, en fuyant, près d'une demi-lieue.

4. *Chasse*, c'est-à-dire de ceux qui donnèrent cette chasse, qui poursuivirent les troupes des alliés.

5. *Le Pont Sainctc Maixence*. Un certain Maderey ou Madre, capitaine de Pont-Sainte-Maxence (Oise, arr. Senlis, sur la rive gauche de l'Oise) avait livré au comte de Charolais cette ville qui commandait la route conduisant aux places bourguignonnes de la Picardie et de l'Artois.

6. *Connestable*. Louis de

de la dicte fourest, et monstra bien depuis qu'il ne tenoit encores pas la chose pour perdue.

Le conte de Charoloys chassa[1] de son costé demye lieue, oultre le Mont le Hery, et a bien peu de compaignie ; toutesfois nul ne se deffendoit, et trouvoit gens a grant quantité ; et ja cuydoit avoir la victoire. Ung vieil gentil homme de Luxembourg, appellé Anthoine Le Breton, le vint querir, et luy dist que les Françoys s'estoient ralliez sur le champ, et que s'il chassoit plus[2] gueres, il se perdroit. Il ne se arresta point pour luy, non obstant que il luy dist[3] par deux ou trois foys. Incontinent arriva monseigneur de Contay[4] (dont cy dessus est parlé), qui luy dit semblables parolles comme avoit faict le vieil gentil homme de Luxembourg, et si audacieusement, qu'il estima sa parole et son sens, et retourna tout court : et croy que s'il fust passé oultre deux traictz d'arc, qu'il eust esté prins comme aucuns autres qui chassoient devant luy ; et passant par le village trouva une flote[5] de gens a pied qui fuyoient : il les chassa, et si

Luxembourg, comte de Saint-Pol, créé connétable de France le 5 octobre 1465, décapité le 19 décembre 1475.

1. *Chassa*, poursuivit, s.-ent. les ennemis qu'il avait enfoncés. Voy. plus haut.

2. *Plus*, davantage.

3. *Il luy dist* = il *le* lui dit. Le pronom neutre est souvent omis en ancien français devant un autre pronom. Cf. p. 124, n. 1.

4. *Contay*. Louis de Contai, chambellan du duc de Bourgogne, un de ses confidents les plus intimes, souvent chargé par lui de missions diplomatiques. Il mourut devant Nanci le même jour que son maître.

5. *Flote*. Ce mot (de la même racine que *flot*) a en ancien français, comme ses congénères des autres langues romanes, le sens de multitude,

n'avoit pas cent chevaulx en tout. Il ne se retourna que ung homme a pied, qui luy donna d'ung voulge[1] parmy l'estomac; et au soir s'en veit l'enseigne[2]. La pluspart des autres se sauverent par les jardins; mais celuy la fut tué.

Comme il passoit rasibus[3] du chastel, veismes les archiers de la garde du roy devant la porte, qui ne bougerent. Il en fut fort esbahy, car il ne cuidoit point que il y eust plus ame de deffense. Si tourna a costé pour gaigner le champ, ou luy vindrent courre sus quinze ou seize hommes d'armes ou environ (une partie des siens s'estoient ja separez de luy), et d'entree tuerent son escuyer trenchant, qui s'appelloit Philippe d'Oignies, et portoit ung guidon de ses armes[4] : et la le dit conte fut en trés grant dangier[5], et eut plusieurs coups, et entre les aultres ung en la gorge d'une espee, dont l'enseigne lui est demouree toute sa vie, par deffault de sa baviere[6] qui luy

foule, qu'il a gardé dans le langage populaire.

1. *Voulge*, ou *vouge*, plus anciennement *veouge* « espèce d'épieu de la longueur d'une hallebarde, garni par un bout d'un fer large, tranchant et pointu », dit l'auteur d'un ancien traité sur les armes françaises. Ce mot est le latin vulgaire *viduvium*, bêche.

2. *L'enseigne*, la trace.

3. *Rasibus de*. Terme populaire, fréquent chez Commines, pour « au ras de, contre ».

4. *Armes*. Le pennon du duc de Bourgogne était « tout de soye, my party de noir et de violet, a un bel brancaige l'ung parmi l'autre » (Hennin).

5. *Dangier*. Notez l'apparition du sens moderne de ce mot, qui, dans la langue ancienne, signifie domination, puis obstacle.

6. *Baviere* (dérivé du thème de *baver*), pièce de l'armure protégeant le cou et le menton.

estoit cheute, et[1] avoit esté mal attachee dès le matin; et luy avoie veu cheoir; et luy furent myses les mains[2] dessus, disant « Monseigneur, rendez vous, je vous congnois bien : ne vous faictes point tuer. » Tousjours se deffendoit : et sur ce debat le filz d'ung medicin de Paris nommé maistre Jean Cadet[3] (qui estoit a luy), gros et lourt et fort, monté sur ung cheval de ceste propre taille[4], donna au travers, et les despartit. Tous ceulx du roy se retirerent sur le bort d'ung fossé, ou ils avoient esté le matin; car ils avoient craincte d'aucuns qu'ilz veoient marcher, qui s'aprochoient; et luy, fort sanglant, se retira a eulx comme au millieu du champ; et estoit l'enseigne du bastart de Bourgongne[5] toute despecee, tellement qu'elle n'avoit pas ung pied de longueur; et a l'enseigne des archiers dudit conte il n'y avoit pas quarante hommes en tout; et nous y joignismes (qui n'estions pas trente) en trés grant doubte. Incontinent il changea de cheval, et luy[6] bailla ung qui estoit lors son paige, qui avoit nom Simon de Quingy, qui depuis a esté bien congneu[7].

1. *Et* équivaut ici à car : voy. p. 363, n. 4.

2. *Les mains*, s.-ent. « de quelques-uns de ses adversaires ».

3. *Cadet.* Olivier de la Marche et Hennin nomment ce page Robert Cotereau ou Cotreau.

4. *Taille.* C.-à-d. qui était également gros et fort.

5. *Bourgongne.* Antoine, grand bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon (1421-1504), un des plus vaillants capitaines du xv[e] siècle, servit successivement le duc de Bourgogne, Louis XI et Charles VIII.

6. *Luy.* Cf. p. 364, n. 3.

7. *Congneu.* Ce personnage, qui fut ensuite bailli de Troies, n'a pas laissé dans l'histoire des

Le dit conte se mist par le champ, pour rallier ses gens; mais je veiz telle demye heure que nous, qui estions demourez la, n'avions l'oeil que a fouyr, se il fust marché cent hommes. Il venoit a nous dix hommes, vingt hommes, que de pied, que de cheval; les gens de pied blessez et lassez, tant de l'oultrage que leur avions faict le matin[1] que aussi des ennemys; luy revint incontinent qui n'amena pas cent personnes, mais peu a peu en venoit. Notre champ estoit aussi ras[2] en demie heure; devant les bleds estoient si granz et la pouldre la plus terrible du monde, tout le champ semé de mors et de chevaulx, et ne se congnoissoit nul homme mort, pour la pouldre.

Incontinent veismes saillir le conte de Sainct Pol du boys, qui avoit bien quarante hommes d'armes avec luy, et son enseigne[3]; et marchoit droict a nous, et croissoit de gens; mais il nous sembloit bien loing. On luy envoya trois ou quatre foys prier qu'il se hastast; mais il ne se mua point, et ne venoit que le pas, et fit prendre des lances a ses gens, qui estoient a terre; et venoit en ordre (qui donna grant reconfort a noz gens), et se joignirent ensemble avec grant nombre, et vindrent la ou nous estions: et nous trouvasmes bien huyt cens hommes d'armes, de gens

traces aussi notables que ce passage pourrait le faire croire.

1. *Le matin*. Entendez : « en faisant passer sur eux nos hommes d'armes » (à cheval).

2. *Ras*, rempli jusqu'au bord.

3. *Enseigne*. « My party de soie grise et rouge, a une licorne d'argent… a tout la corne et le bout des pieds d'or, et si avoit escript de grandes lettres d'or : *Mon mieulx* » (Hennin).

de pied peu ou nulz, qui garderent bien le dit conte qu'il n'eust la victoire entiere : car il y avoit ung fossé et une grande haye entre les deux batailles dessus dictes[1]....

Des deux parties y mourut deux mille hommes du moins : et fut la chose bien combatue, et se trouva des deux coustez de gens de bien, et de bien lassez. Mais ce fut grant chose, a mon advis, de se rallier sur le champ et estre trois ou quatre heures en cest estat, l'ung devant l'autre, et devoient bien estimer les deux princes ceulx qui leur tenoient si bonne compaignie a ce besoing ; mais ilz en firent comme hommes, et non point comme anges : tel perdit ses offices et estatz pour s'en estre fouy, et furent donnez a d'autres, qui avoient fouy dix lieues plus loing. Ung de nostre costé perdit auctorité, et fut privé de la presence de son maistre ; ung mois après eut plus d'auctorité que devant.

Cloz que nous feusmes de ce charroy, chascun se logea le mieulx qu'il peut. Nous avions grant nombre de blecez, et la pluspart fort descouragez et espouventez, craignans que ceulx de Paris, avec deux cens hommes d'armes qu'il y avoit avec eulx, et le mareschal Joachim[2], lieutenant du roy en la dicte cité,

1. *Dessus dictes*. Commines avait donné, dans un passage que nous ne reproduisons pas, les noms des principaux seigneurs qui furent tués ou blessés et de ceux qui prirent la fuite. Les deux armées restèrent jusqu'à la nuit en présence l'une de l'autre, mais, dit-il, « nul ne desiroit plus de combatre. »

2. *Joachim*. Joachim Rouault, maréchal de France, était alors lieutenant du roi à Paris.

sortissent, et que l'on eust affaire de deux coustez. Comme la nuyt fut toute close, on ordonna cinquante lances, pour veoir ou le roy estoit logié[1]. Il y en alla par adventure[2] vingt. Il y pouoit avoir trois geetz d'arcs de nostre camp jusques ou nous cuydions le roy. Cependant monseigneur de Charroloys beut et mangea ung peu, et chascun en son endroit, et luy fut adoubee[3] sa playe qu'il avoit au col.

Au lieu ou il mengea fallut oster quatre ou cinq hommes mors pour lui faire place, et mit l'on deux boteaulx[4] de paille ou se sist; et en remuant illec, ung de ces pouvres gens nudz commencea[5] a demander a boire; on luy getta en la bouche un peu de ptizanne, de quoy le dit seigneur avoit beu, dont le cueur luy revint, et fut congneu, et estoit un archier de corps du dit seigneur, fort renommé, appellé Savarot, et fut pensé et guery.....

Environ mynuit revindrent ceulx qui avoient esté mis dehors, et pouez penser qu'ilz n'estoient point allez loing; et rapporterent que le roy estoit logié a ces feuz[6] qu'ils avoient veu. Incontinent on y en en-

1. *Logié*. Le roi, une fois l'affaire terminée, avait quitté son camp et s'était retiré à Corbeil; mais les princes le croyaient toujours au milieu des siens.

2. *Par adventure*, environ.

3. *Adoubee*. *Adouber* (*ad* et germ. *dubban*, frapper) proprement armer chevalier, puis équiper, ici panser.

4. *Boteaulx*. *Botel*, diminutif de *bote*.

5. *Commencea*. L'*e* qui précède l'*a* n'a ici d'autre office que d'empêcher la prononciation dure du *c*. La cédille, qui remplit le même emploi, n'a pas été usitée avant le XVIe siècle.

6. *Ces feuz*. Le feu avait pris à un baril de poudre et

voya d'autres; et une heure après se remettoit chascun en estat pour combattre; mais la pluspart avoit myeulx envye du fouyr. Comme vint le jour, ceulx que on avoit mis hors du champ rencontrerent ung charretier qui estoit a nous et avoit esté prins le matin, qui apportoit[1] une cruche de vin du village, et leur dist que tout s'en estoit allé. Ilz envoyerent dire ces nouvelles en l'ost, et allerent jusques la. Ils trouverent ce qu'il disoit et le revindrent dire: dont la compaignie eut grant joye: et y avoit assez de gens qui disoient lors qu'il failloit aller après[2], qui faisoient bien mesgre chiere une heure devant. J'avoye un cheval extremement las et vieil. Il beut ung seeil plein de vin: par aucun cas d'adventure il y mit le museau; je le laissay achever; jamais ne l'avoye trouvé si bon ne si fraiz...

Tout ce jour demoura encores monseigneur de Charroloys sur le champ, fort joyeulx, estimant la gloire sienne, qui depuis luy a cousté bien chier: car oncques puis il ne usa de conseil d'homme, mais du sien propre: et estoit trés inutile pour la guerre paravant ce jour, et n'aymoit nulle chose qui y appartinst: mais depuis changerent ses pensees, car il y a continué jusques a sa mort; et par la fut finee[3] sa vie et

s'était communiqué à quelques charrettes.

1. *Qui apportoit*, « au moment où il apportait ».

2. *Aller après*, poursuivre (les ennemis).

3. *Finee*. L'ancien français possédait les deux formes *finir* (de *finire*) et *finer* (formée sur *fin*), qui n'étaient pas synonymes dans tous les cas. (Voy. plus haut, p. 222, n. 1.)

sa maison destruicte, et si elle ne l'est du tout, si est elle bien desolee. Trois grans et saiges princes, ses predecesseurs[1], l'avoient eslevee bien hault, et y a peu de roys (sauf celluy de France) plus puissans de luy, et pour belles et grosses villes, nul ne l'en passoit. L'on ne doibt trop estimer[2] de soy, par especial un grant prince; mais doibt congnoistre que les graces et bonnes fortunes viennent de Dieu. Deux choses plus je diray de luy : l'une est que je croy que jamais nul homme ne peut[3] porter plus de travail que luy, en tous endroicz ou il fault exerciter la personne ; l'autre, que a mon advis je ne congneuz oncques homme plus hardi. Je ne lui ouy oncques dire qu'il fust laz, ny ne luy viz jamais faire semblant[4] d'avoir peur, et si ay esté sept annees de renc[5] en la guerre avec luy, l'esté pour le moins, et en aucunes l'iver et l'esté. Ses pensees et conclusions[6] estoient grandes; mais nul homme ne les sçauroit mettre a fin[7], si Dieu n'y eust adjousté de sa puissance.

(Livre I, ch. III et IV.)

1. *Predecesseurs*. Philippe le Hardi, quatrième fils de Jean le Bon (1363-1404) ; Jean sans Peur (1404-19) ; Philippe le Bon (1419-67).

2. *Estimer*, présumer.

3. *Peut* = put. Cf. p. 226, n. 3.

4. *Faire semblant. Faire* ou *avoir semblant de*, c'est prendre ou avoir la mine, l'attitude qui convient à, et non, comme aujourd'hui, feindre.

5. *De renc*, de suite. Un peu plus de sept ans (fin 1464-août 1472).

6. *Conclusions*, projets, plans.

7. *Mettre a fin*. C.-à-d. que personne n'aurait pu les réaliser à moins que Dieu n'y eût fait intervenir sa puissance.

II

Caractére de Louis XI.

Je me suis mys en ce propoz pour ce que j'ay veu beaucoup de tromperies en ce monde, et de beaucoup de serviteurs envers leurs maistres, et plus souvent tromper les princes et seigneurs qui voluntiers escoutent. Et entre tous ceulx que j'ay jamais congneu, le plus sage pour soy tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'estoit le roy Loÿs onziesme, nostre maistre, et le plus humble en parolles et en habits, qui plus travailloit a gaigner ung homme qui le pouoit servir ou qui luy pouoit nuyre. Et ne se ennuyoit point a estre reffusé une foys d'ung homme qu'il praticquoit a gaigner[1]; mais y continuoit, en luy promettant largement, et donnant par effect argent et estatz[2] qu'il congnoissoit qui luy plaisoient. Et ceulx qu'il avoit chassez et deboutez[3] en temps de paix et de prosperité, il les rachaptoit bien chier quant il en avoit besoing, et s'en servoit, et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passees. Il estoit

1. *Praticquoit a gaigner.* Le mot *pratique* est simplement, dans Commines, synonyme de négociation (voy. I, 12 : « la praticque de la paix continuoit »); *pratiquer* quelqu'un, c'est donc négocier avec lui. *A gaigner* = pour le gagner.

2. *Estat*, état de fortune, condition.

3. *Deboutez.* Le verbe *debouter* qui n'est plus usité que comme terme de procédure,

naturellement amy des gens de moyen estat et ennemy de tous grans qui se pouoient passer de luy. Nul homme ne presta jamais tant l'oreille aux gens, ny ne s'enquist de tant de choses comme il faisoit, ny ne voulut congnoistre tant de gens; car aussi veritablement il congnoissoit toutes gens d'auctorité et de valleur qui estoient en Angleterre, Espaigne et Portingal, Ytalie et seigneuries du duc de Bourgongne, et en Bretaigne[1], comme il faisoit ses subgectz. Et ces termes et façons qu'il tenoit, dont j'ay parlé icy dessus, luy ont sauvé la couronne, veu les ennemys qu'il s'estoit luy mesme acquis a son advenement au royaulme[2]. Mais sur tout luy a servy sa grant largesse[3]; car ainsi comme saigement conduysoit l'adversité[4], a l'opposite, dès ce[5] qu'il cuydoit estre asseur, ou seullement en une treve, il se mettoit a mescontenter les gens par petiz moyens qui peu luy servoyent, et a grant peyne pouoit endurer paix. Il estoit legier[6] a parler de gens, et aussi tost en leur presence que en leur absence, sauf de ceulx qu'il craignoit, qui estoïent beaucoup, car il estoit assez

signifie proprement jeter hors (*de* et *bouter*).

1. *Bretaigne.* C'est-à-dire particulièrement dans les pays qui lui étaient hostiles.

2. *Royaulme.* Voy. plus loin, p. 375, n. 8.

3. *Largesse.* Sur cette inversion, voy. p. 112, n. 1.

4. *L'adversité.* Entendez « De même qu'il se conduisait avec modération dans... »

5. *Dès ce qu'il.* Voy. p. 34, n. 4.

6. *Legier* en anc. français a le sens de facile; c'est-à-dire: « il avait la langue un peu trop prompte ». *De*, et non *des*, à cause de l'indétermination du substantif.

craintif de sa propre nature. Et quant pour parler il avoit receu quelque dommaige, ou en avoit souspesson, et il le vouloit reparer, il usoit de ceste parolle au personnaige propre[1] : « Je sçay bien que ma langue m'a porté grant dommage, aussi m'a elle faict quelquefoys du plaisir beaucoup ; toutes fois c'est raison que je repare l'amende. » Et ne usoit point de ces privees parolles qu'il ne feist quelque bien au personnage a qui il parloit, et n'en faisoit nulz[2] petiz.

Encores faict Dieu grant grace a ung prince quant il scet bien et mal, et par especial quant le bien le precede[3], comme au roy nostre maistre dessus dict.

1. *Propre.* C'est-à-dire en s'adressant à la personne même dont il avait mal parlé.

2. *Nulz* se rapporte à *biens.* Commines lui-même en cite un exemple assez piquant. Louis XI venait de conclure à Pecquigni avec le roi d'Angleterre une trêve qui lui était trop avantageuse pour qu'il n'en craignît pas la rupture : un jour qu'il se croyait seul avec quelques confidents, « il lui eschappa quelque mot de risee » au sujet de cette trêve, et il s'aperçut aussitôt après de la présence d'un marchand gascon qui était établi en Angleterre et venait solliciter une exemption de droits : « Le dit seigneur fut trés esbahy quant il le veit, et comment il pouoit estre entré. Il lui demanda de quelle ville il pouoit estre en Guienne, et s'il estoit marcheant et marié en Angleterre. Le marcheant lui respondit que ouy, mais qu'il n'y avoit gueres vaillant. Incontinent le roy lui bailla ung homme, avant que partir de la, qui le conduisist a Bordeaulx ; et parlay a lui par le commandement du roi, et eut ung trés bon office en la ville dont il estoit né, et la traicte des vins qu'il demandoit, et mille francs comptant pour faire venir sa femme ; et envoya ung sien frere en Angleterre, sans ce qu'il y allast ; et ainsi se condamna le roy en ceste amende, congnoissant qu'il avoit trop parlé » (*Mém.*, IV, 10).

3. *Le precede* = le dépasse (le mal).

Mais a mon advis que[1] le travail[2] qu'il eut en sa jeunesse, quant il fut fugitif[3] de son pere et fouyt[4] soubz le duc Philippes de Bourgongne[5], ou il fut six ans[6], luy vallut beaucoup, car il fut contrainct de complaire a ceulx dont il avoit besoing; et ce bien luy apprint adversité[7], qui n'est pas petit. Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entree ne pensa que aux vengences[8], mais tost luy en vint le dommaige et quant et quant[9] la repentence, et repara ceste follie et ceste erreur en regaignant ceulx a qui il tenoit tort, comme vous entendrez cy après. Et s'il n'eust eu la nourriture[10] autre que les seigneurs que j'ay veu nourrir en ce royaulme, je ne croy point

1. *Que*. Anacoluthe remarquable. Commines continue sa phrase comme s'il avait écrit : « mon avis est que ».

2. *Travail*, voy. p. 203, n. 2.

3. *Fugitif de*. *De* dépend de *fugitif*.

4. *Fouyt*, en deux syllabes, au passé défini. *Soubz le duc*, c'est-à-dire se mit sous la protection du duc.

5. *Bourgongne*. Philippe III, dit le Bon, fils de Jean sans Peur, père de Charles le Téméraire, né en 1396, mort le 15 juin 1467.

6. *Six ans*. Louis XI, qui fut de bonne heure en désaccord avec son père, passa d'abord une dizaine d'années dans ses domaines du Dauphiné, puis s'enfuit en Savoie et vint enfin habiter la cour de Philippe le Bon (1456-61).

7. *Adversité*. Entendez : l'adversité lui apprit cet art.

8. *Vengences*. Louis XI se repentit de son imprudence, principale cause de la Ligue du Bien Public, et à son lit de mort il recommanda expressément à son fils de laisser en charge tous les officiers de la couronne (voy. *Mém.*, VI, 10).

9. *Quant et quant*, locution qui peut être adverbiale, au sens de « en même temps, ensemble », comme ici, ou prépositive, et signifier « avec ». Elle est souvent réduite à *quant et*.

10. *Nourriture*. Nourrir au

que jamays se fust ressours[1]; car ils ne les nourrissent seullement que a faire les folz en habillemens et en parolles; de nulles lettres ilz n'ont congnoissance[2], ung sage homme on ne leur met a l'entour; ilz ont des gouverneurs a qui on parle de leurs affaires, a eulz riens; et ceulz la disposent de leurs affaires[3]. Et telz seigneurs y a, qui n'ont que treize livres de rente en argent, qui se gloriffient de dire: « Parlez a mes gens », cuydans par ceste parolle contrefaire les trés grans. Aussi ay je veu bien souvent leurs serviteurs faire leur prouffit d'eulx, et leur donner bien a congnoistre qu'ilz estoient bestes. Et si d'aventure quelc'un[4] s'en revient, et veult congnoistre ce qui luy appartient[5], c'est si tard qu'il[6] ne sert plus de gueres; car il fault noter que tous les hommes qui jamais ont esté grans et faict grans choses ont com-

moyen âge et jusqu'au xviie siècle signifie souvent élever; *nourriture* = éducation.

1. *Ressours*, participe passé de *ressourdre* (*resurgere*); *se ressourdre*, se relever, se tirer d'affaire.

2. *Congnoissance*. Commines a souvent insisté sur la nécessité d'instruire les jeunes seigneurs. Il a écrit tout un chapitre (II, 6) sur les avantages que leur assure l'instruction et particulièrement l'étude de l'histoire.

3. *Affaires*. Ce mot a été masculin durant tout le moyen âge, conformément à l'étymologie (proprement, *ce* qu'on a à faire); des deux genres aux xve et xvie siècles, il est devenu féminin au xviie, probablement par un effet de sa terminaison féminine et de sa parenté d'idée avec *chose*.

4. *Quelc'un*, quelqu'un d'entre eux; *s'en revient*, change d'opinion.

5. *Ce qui luy appartient*, « ce *qu'il* lui appartient de savoir ».

6. *Il*, impersonnel, cela.

mencé fort jeunes. Et cela gist a la nourriture, ou est de grace de Dieu.

(Livre I, ch. x.)

III

Louis XI et le sire de Creville.

Au mois de juin 1475 le roi d'Angleterre Édouard IV, cédant aux sollicitations de Charles le Téméraire, débarquait à Calais avec une puissante armée. A peine avait-il mis le pied sur le sol français que Louis XI entrait avec lui en négociations. Le connétable de Saint-Pol, qui, depuis plusieurs années, jouait un double jeu et ménageait également le roi de France et le duc de Bourgogne, avait d'abord promis son appui à celui-ci et à Édouard IV; mais, dès qu'il fut informé des pourparlers, il essaya d'entrer lui-même en accommodement avec le roi et lui députa en ambassadeur le sire de Creville. Commines nous raconte, dans l'amusante scène de comédie qu'on va lire, comment cet envoyé fut joué par Louis XI, et comment son ambassade eut pour effet de précipiter la brouille entre le connétable et le duc de Bourgogne.

Monseigneur le connestable[1] se commença a soy appercevoir de ces marchez, et avoir peur d'avoir offence[2] de tous costez; et tousjours craignoit ceste marchandise qui avoit cuidé estre conclue contre luy a Bouvynes[3], et, pour ceste cause, il envoyoit souvent

1. *Connestable.* Voy. p. 365, n. 6.

2. *Offence*, dommage.

3. *Bouvynes.* Entendez: « Il

devers le roy; et sur l'heure dont je parle vint devers le dit seigneur ung gentil homme appelé Loys de Creville[1], serviteur du connestable, et ung sien secretaire, appelé maistre Jean Richier, qui tous deux vivent encores; et dirent leur creance a monseigneur du Bouchage[2] et a moy, premier que au roy; car le plaisir du dit seigneur[3] estoit tel.

Ce qu'ilz apportoient pleut fort au roy, quant il en fut adverty, pour ce qu'il avoit intention de s'en servir, comme vous orrez. Le seigneur de Contay[4], serviteur du duc de Bourgongne, qui avoit esté prins nagueres devant Arras (comme vous avez ouy) alloit et venoit sur sa foy devers le dit duc, et luy avoit le roy promis donner sa finance et rançon, et

craignait la négociation (ou plutôt des négociations pareilles à celle) qui avait failli tourner contre lui à Bouvines ». Le roi et le duc de Bourgogne, comprenant que le connétable les jouait l'un et l'autre, avaient été sur le point de le sacrifier à leurs rancunes réciproques; leurs plénipotentiaires, réunis à Bouvines, avaient même, dit Commines, signé le traité par lequel ils se « juroient l'ung a l'aultre que le premier des deux qui lui pourroit mettre la main dessus le feroit mourir dedans huict jours après, ou le bailleroit a son compagnon pour en faire a son plaisir » (*Mém.*, III, 11). Le connétable avait raison de craindre. Un nouvel accord, identique au précédent, qu'il avait réussi à faire déchirer, avait été conclu contre lui en 1475: il fut en effet livré au roi par son ancien allié. Cf. p. 382.

1. *Creville.* On n'a aucun renseignement sur ce personnage; l'orthographe même de son nom, qui varie suivant les manuscrits, est douteuse.

2. *Du Bouchage.* Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller et chambellan de Louis XI, mort en 1523. Voy. sur ce personnage le livre de M. B. de Mandrot, Paris, 1886.

3. *Seigneur*, le roi.

4. *Contay.* Voy. p. 364, n. 4.

une trés grant somme d'argent, s'il pouoit traicter la paix. D'aventure il estoit arrivé devers le roy ce jour que arriverent les deux dessus nommez serviteurs du dit connestable.

Le roy feist mettre le dit de Contay dedans ung grant hostevent[1] et vieil, le quel estoit en sa chambre, et moy avec luy, afin qu'il entendist et peust faire rapport a son maistre des parolles dont usoient le dit connestable et ses gens, du dit duc; et le roy se vint seoir dessus ung escabeau rasibus[2] du dit hostevent, afin que nous peussions entendre les parolles que diroit Loÿs de Creville; et avec le dit seigneur n'y avoit que le dit seigneur du Bouchage. Le dit Louys de Creville et son compaignon commencerent leurs parolles, disant que leur maistre les avoit envoyez devers le duc de Bourgongne, et qu'ilz luy avoient faict plusieurs remonstrances pour le desmouvoir de l'amytié des Angloys[3], et qu'ilz l'avoient trouvé en telle collere contre le roy d'Angleterre que a peu fut[4] qu'ilz ne l'avoient gaigné, non pas seullement a les laisser, mais aider a les destrousser en eulx retournant[5]. Et en disant ces parolles, pour cuyder complaire au roy, le dit Louis de Creville commença a contrefaire le duc de Bourgongne, et a frapper du pied contre terre, et a jurer sainct George, et qu'il

1. *Hostevent*, paravent.
2. *Rasibus*. Voy. p. 365, n. 3.
3. *Angloys*. Le connétable fait valoir les prétendus services qu'il a rendus au roi.
4. *A peu que*. « Peu s'en était fallu que ».
5. *En eulx retournant*. « Au moment où ils (les Anglais) s'en retournaient. »

appelloit[1] le roy d'Angleterre Blancborgne, filz d'un archier qui portoit son nom, et toutes les mocqueries que en ce monde il estoit possible dire d'homme. Le roy rioyt fort, et lui disoit qu'il parlast haut, et qu'il commençoit a devenir ung peu sourt; et qu'il le dist encores une foys. L'autre ne se feignoit[2] pas et recommençoit encore une fois de trés bon cueur. Monseigneur de Contay, qui estoit avec moy en cest ostevent, estoit le plus esbahy du monde, et n'eust jamais creu, pour chose que on luy eust sceu dire, ce qu'il oyoit.

La conclusion des gens du dit connestable estoit qu'ilz conseilloient au roy que, pour eviter tous ces grans perilz qu'il veoit appareillez contre luy, qu'il[3] prinst une treve; et que le dit connestable se faisoit fort de le guyder, et que, pour contenter ces Angloys, que on leur baillast seullement une petite ville ou deux pour les loger cest yver, et qu'elles ne sauroient estre si meschantes qu'ilz ne s'en contentassent; et sembloit, sans riens nommer, qu'ilz voulsissent dire Eu et Sainct Valery. Et luy sembloit que, par ce moyen, les Angloys se contenteroient de luy, et du reffuz qu'il leur avoit faict de ses places[4].

Le roy, a qui il souffisoit d'avoir joué son person-

1. *Appelloit*. Entendez : « Et il jurait en même temps que le duc de Bourgogne appelait. »

2. *Se feignoit. Se feindre*, renoncer à l'ouvrage, se refuser à.

3. *Qu'il*. Voy. p. 114, n. 3.

4. *Places*. Le connétable, loin de les héberger dans sa ville de Saint-Quentin, comme ils s'y attendaient, les avait accueillis à coups de canon quand ils s'y étaient présentés. (Cf *Mém*., IV, 6.)

nage et fait entendre au seigneur de Contay les parolles dont usoit et faisoit user le connestable par ses gens, ne leur fist nulle malgracieuse responce, mais seullement leur dist : « J'envoyeray devers mon frere[1], et luy ferai sçavoir de mes nouvelles »; et puis leur donna congié. L'ung fit le serment, en la main du roy, que s'il savoit riens qui touchast le roy, de le reveler. Il greva beaucoup au roy de dissimuler de ceste parolle ou ilz conseilloient de bailler terres aux Anglois[2]; mais doubtant que le dit connestable ne fist pis, n'y voulut point respondre en façon qu'ils congneussent qu'il l'eust mal prins; mais envoya devers luy; le chemin estoit court : ung homme ne mettoit gueres a aller et venir[3]. Le seigneur de Contay et moy partismes de cet ostevent quant les autres s'en furent allez. Et rioit le roy et faisoit bien bonne chere[4]; mais le dit de Contay estoit comme homme sans patience d'avoir ouy telles sortes de gens ainsi se mocquer de son maistre, et veu encores les traictez qu'il menoit avec luy[5]; et luy tardoit bien que ja fust a cheval pour l'aller compter a son dit maistre le duc de Bourgongne. Sur l'heure fut depesché, et son in-

1. *Mon frere*, le connétable : celui-ci avait épousé Marie de Savoie, sœur de la seconde femme de Louis XI.

2. *Anglois*. C-à-d. de ne pas manifester son mécontentement au sujet des paroles par lesquelles...,

3. *Venir*. Louis XI était à Compiègne et le connétable à Saint-Quentin.

4. *Chère*. Cf. p. 389, n. 6.

5. *Avec luy*, que le connétable, maître de Creville, était en train de conclure avec le duc de Bourgogne.

struction escripte de sa main propre, et emporta une lettre de creance de la main du roy, et se partit.

(Livre IV, ch. viii.)

IV

La Fortune.

Le 15 septembre 1475 Louis XI et le duc de Bourgogne avaient conclu un accord aux termes duquel chacun d'eux devait « faire son leal pouoir de faire prendre et apprehender la personne du connestable [de Saint-Pol], pour en faire pugnition... en dedans huict jours... sans le recevoir a pardon » (Voy. plus haut, p. 377, n. 3). Le connétable, bien qu'informé de ce traité, eut l'imprudence de se rendre à Mons, qui appartenait au duc de Bourgogne. Celui-ci l'y fit garder un mois, puis finit par le remettre aux mains du roi de France. Le connétable, après un procès conduit avec une hâte inusitée, fut condamné à mort et il eut la tête tranchée le 19 décembre 1475. Sa chute inspire à Commines les réflexions suivantes.

Que dirons nous ici de Fortune? Cest homme estoit situé aux confins de ces deux princes ennemys, ayant si fortes places en ses mains[1], quatre cens hommes d'armes bien paiez, dont il estoit commissaire, et y mettoit qui il vouloit[2]; ja les avoit manyez douze ans

1. *En ses mains*. Entre autres, Saint-Quentin, Ham et Bohain.

2. *Vouloit*. Entendez : « Il faisait entrer dans cette troupe qui il voulait. »

passez; il estoit trés saige et vaillant chevalier, et qui avoit beaucoup veu; il avoit cueilly et perceu grant argent contant; et après tout cela, se trouver en ce dangier, destitué de cueur et de tous remedes! Il fault bien dire que ceste tromperesse Fortune l'avoit regardé de son mauvais visaige; mais pour mieulx dire, il fault respondre que telz grans mysteres ne viennent point de Fortune, et que Fortune n'est riens, fors seullement une fiction poeticque, et qu'il falloit que Dieu l'eust habandonné, a veoir toutes ces choses dessus dites, et assez d'aultres que je n'ay point dictes. Et s'il appartenoit a homme de juger (ce que non[1] et especiallement a moy), je diroiz que ce qui raisonnablement devroit avoir esté cause de sa punition estoit que tousjours avoit travaillé de toute sa puissance que la guerre durast entre le roy et le duc de Bourgongne: car la estoit fondee sa grande auctorité et son grant estat; et y avoit peu a faire a les entretenir en ce different, car naturellement leurs complexions estoient differentes. Il seroit bien ignorant celluy qui croyroit qu'il y eust Fortune, ne cas semblable, qui eust peu garder ung si sage homme a se mettre mal de ces deux princes[2] a ung coup, qui en leur vie ne s'accorderent a riens que a cecy[3], et encores plus fort le roy d'Angleterre, qui avoit espousé sa niepce[4],

1. *Ce que non.* « Ce qui n'est pas ».

2. *Princes.* « Que Fortune... eût pu le garder de se brouiller avec.... »

3. *A cecy.* C-à-d. à tramer la perte du connétable.

4. *Niepce.* Édouard IV avait épousé en 1465 Élisabeth Widwille, fille de Richard Widwille

et qui merveilleusement aymoit tous les parens de sa femme, et par especial ceulx de la maison de Sainct Pol. Il est vraysemblable et chose certaine qu'il estoit eslongné de la grace de Dieu, de s'estre mys ennemy de ces trois princes, et n'avoir ung seul amy qui l'eust osé loger pour une seulle nuyt, et autre Fortune n'y avoit mys la main[1]; et ainsi en est advenu et adviendra a plusieurs autres, qui après les grandes et longues prosperitez tumbent en grandes adversitez.

(Livre IV, ch. xii.)

V

Mort de Charles le Téméraire. — Son caractère.

Assemblees[2] que furent les deux armees, la sienne, qui ja avoit esté desconfite par deux fois, et qui es-

et de Jacqueline de Luxembourg; cette dernière était sœur du connétable (Voy. éd. Dupont, I, 234, note).

1. *Main*. C.-à-d. qu'il n'y eut pas besoin pour le renverser d'autre « fortune », qu'il n'y a donc pas à chercher d'autre explication que la colère de Dieu.

2. *Assemblees*. « Après que les deux armées en furent venues aux mains ». Charles le Téméraire avait résolu de livrer bataille malgré l'avis de ses lieutenants et la faiblesse de son armée (Commines dit qu'il n'avait que 4000 hommes, et Olivier de la Marche, capitaine de ses gardes, affirme « sur sa conscience » qu'il n'en avait pas 2000). De plus, il était environné de traîtres : l'un de ses capitaines, le comte

toit de peu de gens, et mal en poinct, fut incontinent tournee en desconfiture, et tous mors ou en fuyte. Largement se sauverent : le demourant y fut mors ou prins, et entre autres y mourut sur le champ le dit duc de Bourgongne : et ne veulx point parler de la maniere, pour ce que je n'y estoie point[1] ; mais m'a esté compté de la mort du dit duc par ceulx qui le veirent porter en terre, et ne le peurent secourir pour ce qu'ilz estoient prisonniers ; mais a leur veue ne fut point tué, mais par une grant foulle de gens qui y survindrent, qui le tuerent et le despouillerent en la grant trouble sans le congnoistre. Et fut la dite bataille le cinquiesme jour de janvier, en l'an mil quatre cens soixante seize[2], vigille des Roys.

J'ay depuis veu un signet[3] a Millan que maintes foys avoye veu pendre a son pourpoinct, qui estoit ung anneau, et y avoit ung fusil[4] entaillé en ung ca-

de Campo-Basso, « homme de très mauvaise foi et très perilleus », dit Commines (IV, 1), l'avait quitté, en laissant près de lui « treize ou quatorze personnes qui lui seroient seurs, les ungz pour commencer la fuyte... et les aultres qui auroient l'oeil sur ledict duc, s'il fuyoit, pour le tuer en fuyant ».

1. *Point.* Et peut-être aussi parce que Louis XI n'était pas étranger à la trahison de Campo-Basso, par les gens de qui il est probable que le duc fut tué.

2. *Seize.* 1477, en comptant suivant le nouveau style. On sait qu'alors l'année commençait à Pâques.

3. *Un signet*, un cachet.

4. *Fusil.* Briquet, pièce d'acier dont le choc contre une pierre dure produit une étincelle. « Ces pièces, dit M. Gay (*Gloss. archéol.*), étaient souvent finement travaillées et formaient de véritables objets d'art. Un *fusil* était le symbole adopté par Philippe le Bon, et des fusils formaient le motif principal du collier de l'ordre de la Toison d'Or. »

mayeu ou estoient ses armes, le quel fut vendu pour deux ducatz au dit lieu de Millan; celluy qui luy osta luy fut mauvais varlet de chambre. Je l'ay veu maintesfoys habiller et deshabiller en grant reverence, et par grans personnaiges, et a ceste derniere heure luy estoient passez ses honneurs, et perit luy et sa maison, comme j'ay dit, au lieu ou il avoit par avarice consenty de bailler le connestable[1], et peu de temps après....

Dieu luy vueille pardonner ses pechez : je l'ay veu grant et honorable[2] prince, et autant estimé et requis de ses voisins, ung temps a esté, que nul prince qui feust en la crestienté, ou par adventure plus. Je n'ay veu nulle occasion pour quoy plus tost il deust avoir encouru l'ire de Dieu que de ce que toutes les graces et honneurs qu'il avoit receu en ce monde il les estimoit toutes proceder de son sens et de sa vertu, sans les attribuer a Dieu, comme il devoit; car, a la verité, il avoit de bonnes pars et vertueuses en luy. Nul prince ne le passa jamais de desirer nourrir[3] grans gens et les tenir bien reglez. Ses biens faicts n'estoient point fort grans, pour ce qu'il vouloit que chascun s'en sentist. Jamais nul plus libe-

1. *Connestable.* Commines voit dans la mort tragique du duc de Bourgogne la punition du crime qu'il avait commis en livrant à Louis XI le connétable, son ancien allié. Charles était devant Nanci, qu'il assiégeait une première fois (novembre 1475), quand il se décida à exécuter le traité de 13 septembre et à livrer le connétable.

2. *Honorable,* magnifique, libéral.

3. *Nourrir*, entretenir, avoir à sa cour.

rallement ne donna audience a ses serviteurs et subjectz. Pour le temps que je l'ay congneu, il n'estoit point cruel, mais il le devint avant sa mort, qui estoit mauvais signe de longue duree. Il estoit fort pompeux en habillemens et en toutes aultres choses, et ung peu trop. Il portoit fort grant honneur aux ambassadeurs et gens estranges; ilz estoient fort bien festoyez et recueillis chez luy. Il desiroit grant gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle aultre chose, et eust bien voulu sembler a ces anciens princes dont il a esté tant parlé après leur mort : hardy autant que homme qui ait regné de son temps.

Or sont finees toutes ces pensees, et le tout tourné a son prejudice et honte; car ceulx qui gaignent[1] en ont tous jours l'honneur... Je ne sauroye dire vers qui Nostre Seigneur s'est montré plus courroucé, ou vers luy, qui mourut soudainement en ce champ sans gueres languir, ou vers ses subjectz, qui oncques puis n'eurent bien ne repos, mais continuelle guerre, et contre la quelle ilz n'estoient souffisans[2] de resister, ou troubles les ungz contre les autres[3] : et (guerre cruelle et mortelle, qui encore leur a esté plus forte a porter) ceulx qui les deffendoient estoient gens estrangiers, qui nagueres avoient esté leurs ennemys : c'estoient les Allemans[4].

1. *Gaignent*. *Gaignier*, pris absolument = l'emporter.

2. *Souffisans*, capables.

3. *Aultres*, livrés à la guerre civile.

4. *Allemans*. La fille de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, épousa (20 août 1477) Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, et par là la Bourgogne devint sujette aux Allemands.

Et en effect, depuis la dite mort n'eurent jamais homme qui bien leur voulsist, de quelques gens qu'ilz se soient aidez. Et a semblé, a veoir leurs oeuvres, qu'ilz eussent le sens aussi troublé comme leur prince ung peu avant sa mort : car tout conseil bon et seur ils ont dejecté, et cherché toutes voyes qui leur estoient nuysibles ; et sont en chemin que ce trouble ne leur fauldra de grant piece[1], ou au moins la crainte de y rencheoir.

Je seroye assez de l'oppinion de quelque autre que j'ay veu, que Dieu donne le prince selon qu'il veult pugnir et chastier les subjectz et aux princes les subjectz ou leurs couraiges disposez envers luy[2] selon qu'il les veult eslever ou abaisser. Et ainsi sur ceste maison de Bourgongne a faict tout esgal[3] : car après la longue felicité et grans richesses, et trois grans princes bons et saiges, precedans cestuy cy, qui avoient duré six vingtz ans[4] et plus en bon sens et vertu, il leur donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grant guerre, travail et despence, et presque autant en temps d'yver que d'esté. Beaucoup de gens, riches et aysez, furent morts et destruictz par prisons en ces guerres. De grans pertes com-

1. *De grant piece*, de longtemps.

2. *Luy*. Entendez : « Dieu inspire aux sujets des sentiments différents envers leurs princes, selon que.... »

3. *Esgal*. C.-à-d. que, dans les desseins de Dieu, ces malheurs étaient une compensation de la longue prospérité dont la Bourgogne avait joui.

4. *Six vingtz ans*. En réalité le règne de ces trois princes avait duré cent-quatre ans et non cent-vingt. Voy. plus haut, p. 371, n. 1.

mencerent devant Nuz[1], qui continuerent par trois ou quatre batailles jusques a l'heure de sa mort : et tellement que a ceste heure estoit consummee toute la force de son pays, et mors ou destruis ou prins tous gens qui eussent seu ou voulu deffendre l'estat et l'honneur de sa maison. Et ainsi, comme j'ay dict, semble que ceste perte ait esté esgale comme ilz ont esté en felicité[2], car, comme je dis l'avoir veu grant, riche et honnoré, encores puis je dire avoir veu tout cela[3] en ses subjectz; car je cuyde avoir veu et congneu la meilleure part d'Europe : toutesfois je n'ay congneu nulle seigneurie ne pays, tant pour tant[4], ny[5] de beaucoup plus grant estendue encore, qui fust si habondant en richesses, en meubles et edifices, et aussi en toutes prodigalitez, despences, festyemens, chieres[6], comme je les ay veu pour le temps que j'y

1. *Nuz.* Neuss, Prusse rhénane, sur le canal de l'Erft, à 6. kil. ouest de Düsseldorf. On peut voir dans Commines lui-même IV, 1 comment Charles le Téméraire, ayant conquis le duché de Gueldre, « prist goust » aux choses d'Allemagne, et s'engagea inconsidérément dans les querelles des princes du Rhin, à l'instigation de Louis XI, conseillé en cela par Commines et charmé de le voir s'épuiser en stériles expéditions. Le siège de Neuss dura du 30 juillet 1474 au 13 juin 1475.

2 *Felicité* Cette anacoluthe, fort claire du reste, est une des plus forcées que l'on trouve dans Commines.

3. *Tout cela.* Autre anacoluthe ; *cela* représente la grandeur, la richesse, etc., dont l'idée est implicitement contenue dans les adjectifs qui précèdent

4. *Tant pour tant*, c-à d. d'une égale étendue.

5. *Ny* equivaut souvent à *ou*, qui est moins fréquemment employé dans une proposition négative.

6. *Chieres.* Ce mot, qui, en

estoye. Et s'il semble a quelqu'un qui n'y ayt point esté pour le temps que je di que j'en dye trop, d'autres qui y estoient comme moy par adventure diront que j'en di peu[1].

Or a Nostre Seigneur tout en ung coup fait cheoir si grant et somptueux ediffice, ceste puissante maison, qui a tant soubstenu de gens de bien[2] et nourryz, et tant esté honnoree et près et loing, et par[3] tant de victoires et de gloires que nul aultre a l'environ n'en receut autant en son temps. Et luy a duré ceste fortune et grace de Dieu l'espace de six vingtz ans, que tous les voisins ont souffert[4], comme France, Angleterre, Espaigne. Et tous a quelques foys la sont venuz requerir, comme l'avez veu par experience du roy nostre maistre, qui en sa jeunesse et vivant le roy Charles septiesme son pere s'y vint retirer six ans, au temps du bon duc Philippes, qui amyablement le receut. D'Angleterre y ay veu les deux freres du roy Edouard, le duc de Clarence[5], et le duc de Glo-

ancien français, signifie uniquement visage (gr. κάρα), semble pris ici dans une acception assez voisine de celle qu'il a dans notre locution « Faire bonne chère ». Entendez : divertissements.

1. *Peu*. Se on Olivier de la Marche (t. III, p. 50), Philippe le Bon avait laissé à son fils 400 000 écus d'or comptant, 72 000 marcs d'argent « en vaisselle courant, sans les riches tapisseries, les riches bagues (meubles, objets variés), et sa librairie moult grande et bien estoffee ». Il avait, quand il mourut, deux millions d'or « en meubles seulement ».

2. *Gens de bien*, nobles.

3. *Par*. S.-ent a été honorée.

4. *Ont souffert*. « Pendant que tous les pays voisins éprouvaient des calamités. »

5. *Clarence*, Georges d'York,

cestre[1] qui puis s'est faict appeller roy Richard : de l'autre parti du roy Henry, qui estoit de la maison de Lancastre, y ay veu toute ceste lignee, ou peu s'en failloit. De tous costez ay veu ceste maison honnoree, et puis, tout a un coup, cheoir sens dessus dessoubz, et la plus desolee et deffaicte maison, tant en princes que en subjectz, que[2] nulz voisins qu'il eussent. Et telles et semblables oeuvres a faict Nostre Seigneur, mesmes avant que fussions nez, et fera encore après que nous serons mors ; car il se fault tenir seur que la grant prosperité des princes, ou leur grant adversité, procede de sa divine ordonnance.

(Livre V, ch. VIII, IX)

duc de Clarence, qui, bien que frère d'Edouard IV, avait passé dans le parti de Lancastre. Condamné à mort en 1478, il aurait été, suivant une légende bien connue, noyé dans une cuve de vin de Malvoisie.

1. *Clocestre*. Richard, duc de Glocester, frère d'Edouard IV, qu'il soutint d'abord dans la guerre des Deux-Roses. A la mort de ce prince, il se fit nommer régent de ses enfants, Edouard V et Richard d'York, qu'il fit bientôt égorger dans la Tour de Londres ; il occupa alors le pouvoir sous le nom de Richard III (1483). Trahi, il fut battu et tué à Bosworth. On sait que son ambition et ses crimes forment le sujet d'un des plus beaux drames de Shakespeare.

2. *La plus desolee... que*. Anacoluthe, consistant dans l'emploi du superlatif avec la construction du comparatif. Cf. p. 362, n. 2.

VI

Les princes sont justiciables de Dieu.

Il fault donc dire pourquoy la puissance de Dieu se monstre plus contre les grans que contre les petiz : c'est que les petiz et les pouvres trouvent assez qui les pugnissent quant ilz font le pourquoy[1], et encores sont assez souvent pugnis sans y[2] avoir riens mesfaict, ou pour donner exemple aux autres, ou pour avoir leurs biens, ou par adventure par la faulte du juge, et aucunes fois l'ont bien desservy[3], et fault bien que justice se face. Mais des grans princes et princesses, de leurs grans gouverneurs, et des conseillers des provinces et villes desordonnees[4] et desobeyssans a leur seigneur, et de leurs gouverneurs, qui se informera de leur vie? L'information faicte, qui la portera au juge? Qui sera le juge qui en prendra la congnoissance, et qui en fera la pugnition? Je dis des maulvais, et n'entens point des bons; mais il en est peu. Et quelles sont les causes pourquoy ilz commettent, et eulx et tous autres, ces cas dont j'ay parlé icy dessus, et assez d'autres dont je me suis teu pour briefveté, sans avoir[5] considera-

1. *Le pourquoy*. C'est-à-dire quand ils le méritent.
2. Y, pour cela.
3. *Desservy*, mérité.
4. *Desordonnees*. Devant ce mot, sous-entendez : grâce à eux.
5. *Sans avoir*. Ces mots se rapportent, non pas au pronom

tion de la puissance divine et de sa justice ? En ce cas je diz que c'est faulte de foy, et, aux ignorans, faulte de sens et de foy ensemble, mais principallement faulte de foy, dont il me semble que procedent tous les maulx qui sont par le monde, et par especial les maux qu'ont partie de ceulx qui se plaignent d'estre grevez et foullez d'aultruy, et des plus fors. Car le pouvre homme qui auroit vraye foy et bonne, quel qu'il soit, et qui croyroit fermement les peines d'enfer estre[1] telles que veritablement elles sont, qui aussi croiroit avoir prins de l'autruy a tort, ou que son pere l'eust prins, ou son grant pere, et luy le possedast (soient duchez, contez, villes, chasteaulx, meubles, ung pré, ung estang, ung moulin, chascun en sa qualité), et qu'il creust fermement, comme le devons croire : « Je n'entreray jamais en paradis, si je ne faiz satisfaction, et si je ne rens ce que j'ay d'ung tel », est il creable qu'il y eust prince[2] ne princesse au monde qui voulsist riens retenir de son subject ne de son voisin, ne qui voulsist faire mourir nul a tort, ne le tenir en prison, ne oster aux ungz pour enrichir les autres (qui est le plus cruel mes-

le plus voisin, selon la règle actuelle, mais à *ils*, c-à-d les personnes dont parle l'auteur.

1. *Estre*. Remarquez cette construction toute latine.

2. *Prince*. Il y a ici une réelle négligence de style : Commines, d'abord ne songe qu'aux pauvres, et ne parle que d'eux ; puis insensiblement, et sans que rien en avertisse dans sa phrase, il passe aux grands et aux princes. Remarquez aussi l'anacoluthe : *qui aussi croiroit... et* (s. ent. pourvu) *qu'il creust*.

tier qu'ilz facent), ne procurer[1] choses deshonnestes contre leurs parents et serviteurs pour leurs plaisirs?[2] Par ma foy non, il n'est pas creable. Si avoient donc ferme foy, et qu'ilz creussent ce que Dieu et l'Eglise nous commande[3] sur peine de dampnation, congnoissans leurs jours estre si briefz, les peynes d'enfer estre si horribles, et sans fin ne remission pour les dampnez, feroient ilz ce qu'ilz font? Il faut conclure que non, et que tous les maulx viennent de faulte de foy...

J'ai donc demandé qui fera l'information des grans, et qui la portera au juge, et qui sera le juge qui pugnira les mauvais. L'information sera la plainte et clameur du peuple, qu'ilz foullent et oppressent en tant de manieres, sans en avoir compassion ne pitié; les douloureuses lamentations des vefves[3] et orphelins, dont ilz auront faict mourir les maris et peres, dont ont souffert ceulx qui demeurent après eulx; et generallement tous ceulx

1. *Procurer*, être cause de.

2. *Plaisirs*. On ne peut que souscrire à ces réflexions, mais ce n'est pas dans la bouche de Commines qu'on s'attendrait à les trouver. Il est surtout piquant de voir le sire d'Argenton blâmer les princes qui « ôtent aux uns pour enrichir les autres ».

3. Dans la syntaxe du moyen âge, deux sujets au singulier veulent le verbe au singulier

4. *Vefves*. La véritable orthographe de ce mot, conforme à l'ancienne prononciation, est *veve*. L'*f* est due à l'analogie de formes féminines comme *brieve*, *grieve*, dont le masculin était *brief*, *grief*, et qu'on écrivait souvent au xv[e] siècle *briefve*.... Quant à *veuf*, il n'apparaît qu'au xvi[e] siècle et il est lui-même formé sur *veve*; au moyen âge on disait également *veve* au masculin.

qu'ilz auront persecutez, tant en leurs personnes que en leurs biens : cecy sera l'information, et leurs grans criz pour plaintes et piteuses larmes les presenteront[1] devant Nostre Seigneur qui en sera le vray juge, qui, par adventure, ne vouldra attendre a les pugnir jusques a l'autre monde, et les pugnira en cestuy cy[2]. Donc fault entendre qu'ilz seront pugnis pour n'avoir voulu croyre, et pour ce qu'ilz n'auront eu ferme foy et creance es commendemens de Dieu.

Ainsi fault dire qu'il est force que Dieu leur monstre de telz poinz[3] et telz signes, que[4] eulx et tout le monde croient que les pugnitions leur adviengnent pour leurs mauvaises creances et offences, et que Dieu monstre contre eux sa force et sa vertu, et sa justice ; car nul autre n'en a le pouoir que lui en ce monde.

De prime face pour les pugnitions de Dieu ne sont point corrigez, de telle grandeur qu'elles soient, en tret de temps[5] ; mais nulle n'en advient a ung prince ne a ceulx qui ont gouvernement sur les affaires, ou sur ceulx qui gouvernent une grant communauté, que l'issue n'en soit bien grande et bien dan-

1. *Presenteront*, feront comparaître.

2. *Cestuy ci.* Commines professe très nettement l'opinion que la plupart des crimes sont punis dès cette vie et souvent peu de temps après avoir été commis. « Dieu, dit-il paye comptant ». Cf. p. 531.

3. *Poinctz.* Le mot est vague ; probablement : « des marques de sa puissance ».

4. *Que* dépend de *telz*.

5. *En tret de temps.* En peu de temps. Latinisme (*tractus temporis*). Cette expression fait double emploi avec *de prime face*.

gereuse pour les subjectz. Je n'appelle point en eulx malles fortunes celles dont les subjectz ne se sentent[1], comme de tumber jus de cheval, se rompre une jambe, avoir une fievre bien aspre et puis se guerir, mais leur[2] est propice, et en sont plus saiges. Les malles adventures sont quant Dieu est tant offensé qu'il ne le veult plus endurer, mais veult monstrer sa force et sa divine justice. Premier leur dyminue le sens (qui est grant plaie pour ceulx a qui il touche), il trouble leur maison et la permet tumber en division et en murmure : le prince tumbe en telle indignation vers Nostre Seigneur[3] qu'il fuit les conseils et compagnies des saiges, et en esleve de tous neufz, mal saiges, mal raisonnables, violens, flatteurs, qui luy complaisent a ce qu'il dit. S'il faut imposer ung denier, ilz disent deux ; s'il menace un homme, ilz disent qu'il le fault pendre, et de toutes autres choses le semblable : et que sur tout il se face craindre, et que se monstre fier et courageux[4] : et esperans[5] que ilz seront craintz par ce moyen, comme si auctorité estoit leur heritage. Ceulx qu'il aura ainsi (avec ce conseil[6]) chassez et deboutez, et

1. *Sentent*. C-à-d. « je ne comprends pas dans les malheurs dont je parle ici ceux dont les sujets, ne se ressentent pas, comme. »

2. *Leur*, s. ent. cela.

3. *Nostre Seigneur*, c'est-à-dire que Dieu est si irrité, si indigné contre lui.

4. *Courageux* de *courage* au sens de cœur, esprit (s. ent. violent).

5. *Et esperans*. Remarquez la liberté de la construction

6. *Conseil*. S. ent. « des favoris qui l'entourent. »

qui par longues annees auront servy et ont accointance et amytié en sa terre, sont mal contens, et a leur occasion d'autres ; et par adventure[1] que on les vouldroit tant presser qu'ilz seroient contrainz a se deffendre ou de fouyr vers quelque petit voisin, par adventure ennemy et malvueillant de celluy qui les chasse[2]. Par la division de ceulx de dedans le pays y entreront ceulx de dehors. Est il nulle plaie ne persecution[3] si grande que guerre entre les amys et ceulx qui se congnoissent, ne nulle hayne si horrible et mortelle[4]? Des ennemys estranges, quant le dedans est uny, on s'en deffent aiseement : ilz n'ont nulles intelligences ny accointances a ceulx du royaulme. Cuydez vous que ung prince mal saige et follement accompaigné congnoisse venir ceste malle fortune de loing, que d'avoir division[5] entre les siens? ne qu'il pense que cela luy puisse nuyre? ne qu'il viengne de Dieu? Il ne s'en trouve gueres[6] : et ne s'en trouve point pis disné[7] ne pis couché,

1. *Par adventure*. Cette locution est ici synonyme de « s'il arrive que »; le verbe principal est *entreront*. La phrase est négligemment construite. Remarquez la répétition de *par adventure*, et encore, un peu plus loin, *par la division*.

2. *Chasse*. C'est, on le voit, sa propre histoire que Commines raconte ici.

3. *Persecution*, malheur, désastre.

4. *Mortelle*. S. ent. « que celle qui divise les amis », etc ...

5. *Division*; qui consiste dans.

6. *Gueres*. S. ent. « des princes qui soient assez sages pour cela ».

7. *Disné*. En ancien français ce verbe était neutre et réfléchi : on disait également *je disne* et *je me disne*. Cf. p. 68, n. 1.

ne moins de chevaulx[1], ne moins de robbes[2], mais beaucoup mieulx accompaigné : car il atire les gens a[3] leur promettre, et despart les despouilles et les estatz de ceulx qu'il aura chassez, et donne du sien pour acroistre sa renommee. A l'heure qu'il y pensera le moins, Dieu luy fera sourdre ung ennemy, dont par adventure jamais ne se feust advisé : lors luy croistront les pensees et les grans suspections de ceulx qu'il aura offensez, et aura crainte d'assez de personnes qui ne luy veulent nul mal faire. Il n'aura point son reffuge a Dieu, mais preparera sa force[4].

(Livre V, ch. xiv.)

VII

Derniers moments de Louis XI.

Nostre roy estoit au Plessis, avec peu de gens, sauf archiers, et en ses suspections dont j'ay parlé ; mais il y avoit pourveu, car il ne laissoit nul homme, ne en la ville, ne aux champs, dont il eust suspection,

1. *Chevaulx.* Remarquez l'extrême liberté de cette construction.

2. *Robbes.* Objets d'équipement en général. Cf. p. 324, n. 2.

3. *A* marque le moyen ; « en leur promettant ».

4. *Force.* Il faut avouer que ce morceau, qui, par son tour oratoire aussi bien que par les idées qu'il exprime, fait songer à Bossuet, est assez faiblement écrit ; le détail du style au moins y est fort négligé.

mais par archiers les en faisoit aller et conduire. De nulles matieres on ne luy parloit que de grandes qui lui touchoient. Il sembloit, a le veoir, myeulx homme mort que vif, tant estoit maigre, ne jamais homme ne l'eust creu[1]. Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit acoustumé paravant[2], et ne portoit que robbes de satin cramoisi, fourrees de bonnes martres, et en donnoit assez, qu'il envoyoit sans demander[3], car nul ne luy eust ozé demander, ne parler de riens.

Il faisoit d'aspres pugnitions pour estre craint et de peur de perdre l'obeissance; car ainsi me le dist il. Il remuoit offices[4] et cassoit gens d'armes, rongnoit pensions ou ostoit de tous pointz et me dist, peu de jours avant sa mort, qu'il passoit temps a faire et a deffaire gens; et faisoit plus parler de luy parmy le royaulme que ne fist jamais, et le faisoit de peur qu'on ne le tinst pour mort; car, comme j'ay dit, peu le veoient : que[5], quant on oyoit parler des oeuvres qu'il faisoit, chascuns avoit doubte, et ne pouoit l'on a peyne croire qu'il fust malade[6].

1. *Creu*. S. ent. « qu'on pût être aussi maigre », proposition représentée par *le*.

2. *Paravant*. Cf. p. 372.

3. *Sans demander*, « sans qu'on les lui eût demandées ». Les dons de vêtements étaient fréquents au moyen âge. Cf. p. 191, n. 2.

4. *Remuoit offices*. « Il changeait les titulaires des offices ».

5. *Que*, de telle sorte que, sens fréquent au moyen âge.

6. *Malade*. Commines a dit plus haut qu'une des plus grandes crainte du roi était que ses gens, abusant de sa faiblesse, ne voulussent « le maistriser en expedition de ses affaires et matieres... soubz couleur de dire que son sens ne fust pas bon, ni suffisant ». Lors de sa

Hors du royaulme envoyoit gens de tous costez. En Angleterre, pour entretenir ce mariaige[1], et les payoit bien de ce qu'il leur donnoit, tant le roi Edouard que les particuliers. En Espaigne[2], toutes parolles d'amytié et d'entretenement, et presens partout. De tous costez faisoit achapter ung bon cheval, quoy qu'il coustast, ou une belle mule, mais es pays ou il vouloit qu'on le cuydast sain, car ce n'estoit point en ce royaulme.

Des chiens[3], en envoyoit querir partout : en Espai-

première attaque d'apoplexie (mars 1480), il chassa de sa cour tous ceux qui l'avaient empêché de s'approcher d'une fenêtre ouverte, les soupçonnant d'avoir voulu aggraver son état. (Voy. *Mém.*, VI, 6.)

1. *Mariaige.* Celui du jeune dauphin (le futur Charles VIII), alors âgé de douze ans, et d'Élisabeth fille d'Edouard IV, qui avait quatre ans de plus que lui (elle était née en 1466) Ce mariage, qui formait une des clauses du traité de Pecquigni et auquel Édouard IV tenait beaucoup, n'était jamais entré dans les plans de Louis XI, et en effet il ne s'accomplit pas. Le dauphin fut fiancé peu après à Marguerite de Flandre (fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne). qu'il n'épousa pas non plus, et la princesse anglaise épousa de son côté (18 janvier 1486) le roi Henri VII.

2. *Espaigne.* Quelques années auparavant, Louis XI, s'immisçant dans les affaires espagnoles, avait essayé de marier le duc de Berri, son frère, à la jeune héritière de la couronne de Castille, Jeanne, fille de Henri IV. Mais la sœur de celui-ci, Isabelle, qui avait épousé Ferdinand, infant d'Aragon (1469) réussit à s'emparer du trône (1474). (De là devait sortir la dynastie qui régna en Espagne jusqu'à l'avènement de Philippe V.) Le roi de Portugal Alphonse V essaya en vain de faire valoir les droits de la princesse dépossédée ; Louis XI, qui lui avait longtemps promis son appui, finit par se désintéresser de ces querelles (voy. *Mém.*, VI, 7).

3. *Des chiens.* Louis XI etait

gne, des allans[1], de petites levrettes; en Bretaigne, levriers, espaigneulx[2], et les achaptoit cher; en Vallence, de petitz chiens veluz, qu'il faisoit achapter plus cher que les gens ne les vouloient vendre. En Cecille[3] envoyoit querir quelque mule, especiallement a quelque oficier du pays, et la payoit au double; a Napples, des chevaulx; et bestes estranges[4] de tous coustez, comme, en Barbarie, une espece de petitz lyons, qui ne sont point plus grans que petitz regnars, et les appelloient aditz[5]. Au païs de Danemarche et de Suecie[6] envoya querir deux sortes de bestes: les unes s'appeloient hellens[7], et sont de corsages de cerfz, grans comme buffles, les cornes courtes et grosses; les autres s'appeloient rangiers[8], qui sont de corsaige et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes, car j'ay veu rangier porter cinquante quatre cors; pour avoir six de chascune de ces bestes donna aux marchans quatre mil cinq cens florins d'Allemaigne. Quant toutes ces choses luy estoient amenees, il n'en tenoit compte, et la pluspart des foys ne parloit pas a ceulx qui les ame-

assez grand chasseur et par conséquent amateur de chiens (Voy. *Mem.*, VI, 12).

1. *Allans*, bouledogues (ital. et esp. *alano*).

2. *Espaigneulx*, épagneuls, proprement chiens espagnols.

3. *Cecille*, Sicile.

4. *Bestes estranges*. Dès le XIVe siècle le goût des animaux exotiques s'était répandu dans la société aristocratique, et leur possession était considérée comme un luxe fort enviable. (Voy. S. Luce : *La France aux XIVe et XVe siècles*, p. 225 ss.)

5. *Adit*, ou *adil*, probablement l'adive, « espèce de chien de Barbarie » (Godefroy).

6. *Suecie*, Suède.

7. *Hellens*, élans.

8. *Rangiers*, rennes.

noient. Et, en effect, il faisoit tant de semblables choses et telles, qu'il estoit plus craint de ses voisins et de ses subjects qu'il n'avoit jamais esté, car aussi c'estoit sa fin, et le faisoit pour ceste cause....

Touchant les choses que l'on pensoit necessaires pour sa santé, de tous les coustez du monde lui estoient envoyees. Le pape Sixte[1], dernier[2] mort, estant informé de la maladie et que, par devotion, le roy desiroit avoir le corporal sur quoy chantoit monseigneur sainct Pierre, tantost le luy envoya avec plusieurs autres relicques, les quelles luy furent renvoyees.

La saincte ampolle, qui est auprès de Reyns, qui jamais n'avoit esté remuee de son lieu, luy fut apportee jusques en sa chambre, au Plessis, et estoit sur son buffet a l'heure de sa mort : et avoit intention d'en prendre semblable unction qu'il en avoit prins a son sacre, combien que beaucoup de gens cuydoient qu'il s'en voulsist oindre tout le corps, ce que n'est pas vraysemblable, car la dite sainte ampolle est fort petite et n'y a pas grant matiere dedans[3]. Je la veiz a l'heure dont je parle, et aussi que le dit seigneur

1. *Sixte.* Sixte IV, mort le 13 août 1484.

2. *Dernier* est pris adverbialement.

3. *Dedans.* Louis XI n'avait pas osé demander la fiole tout entière, et avait seulement sollicité « petite goutte de la saincte ampoule » (lettre du 17 avril 1483). L'abbé de Saint-Remi, qui en avait la garde, ayant repoussé cette requête, Louis XI recourut au pape et obtint de lui l'autorisation désirée. La Sainte Ampoule, apportée à Paris, y fut reçue en grande pompe par le Parlement (31 juillet 1483) et de là envoyée au Plessis, où Commines put la voir

fut mis en terre a Nostre Dame de Clery[1]. Le Turc qui regne au jour d'huy[2] lui envoya ung ambassadeur qui vint jusques a Riez[3] en Prouvence; mais le dit seigneur ne le voulut point ouyr, ne qu'il vinst plus avant. Le dit ambassadeur lui apportoit ung grant rolle[4] de relicques, les quelles estoient encores en Constantinoble entre les mains du dit Turc[5], les quelles choses il offrit au roy, avec grant somme d'argent, pourveu que le dit seigneur voulsist bien faire garder le frere du dit Turc, le quel estoit en ce royaulme entre les mains de ceulx de Rhodes. A present est a Rome entre les mains du pape.

Par toutes ces choses dessus dictes se peult congnoistre le sens et grandeur de nostre roy, et comme il estoit estimé et honoré en ce monde, et comme les choses spirituelles, de devotion et de religion, estoient emploiees pour luy allonger la vie, aussi bien que les choses temporelles. Toutesfoys le tout n'y fit riens, et falloit qu'il passast par la ou les autres sont passez. Une grace luy fit Dieu; car, comme il l'avoit creé plus saige, plus liberal et plus vertueux[6] en toutes choses

1. *Clery*. Louis XI voulut être enterré dans l'église de Notre-Dame de Cléri (Loiret, arr. Orléans), à laquelle il avait une dévotion particulière.

2. *Au jour d'huy*. Bajazet II, fils de Mahomet II, qui régna de 1481 à 1512.

3. *Riez*, Basses-Alpes, arr. Digne.

4. *Rolle* (*rotulum*), proprement rouleau, ici, liste.

5. *Du dict Turc*. Zizim (Djem), frère de Bajazet, ayant disputé le trône à celui-ci, fut vaincu et se réfugia à Rhodes; envoyé en France, il y resta jusqu'en 1489, puis il fut livré au pape Innocent VIII.

6. *Vertueux*. Commines sem-

que les princes qui regnoient avec luy et de son temps, et qui estoient ses ennemys et voisins, avec ce qu'il les passa en toutes choses, aussi les passa il en longueur de vie; mais ce ne fut de gueres. Car le duc de Bourgongne Charles, la duchesse d'Austriche[1] sa fille, le roy Edouard[2], et le duc Galleasche de Millan[3], le roy Jehan d'Arragon[4], tous ceux la estoient mors peu d'annees paravant luy; et de la duchesse d'Austriche, du roy Edouard et de luy n'y eust comme riens a dire[5]. En tous y avoit du bien et du mal, car ilz estoient hommes; mais, sans user de nulle flaterie, en luy avoit trop plus de choses appartenant a office de roy et de prince que en nul des autres. Je les ay presque tous veu, et sceu ce qu'ilz savoient faire...

Incessamment disoit quelque chose de sens[6], et dura sa maladie, comme j'ay dit, depuis le lundi jusques au samedi au soir[7].

Pour ce je veulx faire comparaison des maulx et douleurs qu'il a faict souffrir a plusieurs et ceulx

ble prendre souvent le mot *vertu* dans le sens de l'italien *virtu*, excellence, supériorité.

1. *Duchesse d'Austriche.* Marie de Bourgogne, morte d'accident le 27 mars 1482.

2. *Le roy Edouard*, mort le 9 avril 1483.

3. *Galeasche.* Galéas Marie Sforza, mort assassiné le 26 décembre 1476.

4. *D'Aragon.* Jean II, mort le 19 janvier 1479.

5. *A dire.* « Il n'y eut presque aucun intervalle de temps entre leurs morts. »

6. *De sens.* Comparez, en ancien français, *dire* ou *faire sens* = dire ou faire quelque chose de sensé.

7. *Au soir.* Du 25 au 30 août 1483

qu'il a souffert avant mourir, pour ce que j'ay esperance qu'ilz l'auront menée en paradis, et que ce aura esté cause[1] en partie de son purgatoire : et si[2] n'ont esté si grans ne si lons comme ceulx qu'il a faict souffrir a plusieurs, aussi avoit autre et plus grant office en ce monde qu'ilz n'avoient ; et si jamais n'avoit souffert de sa personne, mais tant a esté obeÿ qu'il sembloit presque que toute l'Europe ne fust faicte que pour lui porter obeÿssance : par quoy ce petit qu'il souffroit, contre sa nature et accoustumance, luy estoit plus grief a porter.

Tousjours avoit esperance en ce bon hermite[3] qui estoit au Plessis, dont j'ay parlé, qu'il avoit faict venir de Calabre, et incessamment envoyoit devers luy, disant que, s'il vouloit, il luy allongeroit bien la vie ; car, non obstant toutes ces ordonnances[4], si luy revint le cueur et avoit bien esperance d'eschapper. Et si ainsi fust advenu, il eust bien desparti l'assemblee

1. *Cause.* Ce mot cause est ici employé dans un sens bizarre ; Commines veut dire que ces souffrances auront remplacé pour Louis XI son temps de purgatoire. Peut-être y a-t-il ici une faute, et faut-il lire : « aura esté *conté* en partie (c'est-à-dire pour une partie) de son purgatoire », lecture qui est autorisée par un autre passage (plus loin, p. 412, l. 10).

2. *Si*, particule affirmative.

3. *Hermite.* François de Paule, arrivé au Plessis le 24 avril 1482. Il n'avait pas dû montrer un grand zèle dans l'accomplissement de ses fonctions, car le pape lui envoya le 11 juin 1483, évidemment à l'instigation de Louis XI, un bref dans lequel il lui enjoignait, sous peine d'excommunication de prier pour le roi.

4. *Ordonnances*, toutes les dispositions qu'il avait prises pour que le pouvoir passât sans secousse à son fils (et qui sont décrites dans le chapitre X, que nous avons omis).

qu'il avoit envoyee a Amboise a ce nouveau roy[1]. Et pour ceste esperance qu'il avoit au dit hermite, fut advisé, par certain theologien et aultres[2], que on luy declareroit que en son faict n'avoit plus d'esperance que a la misericorde de Dieu, et que a ces parolles se trouveroit present son medecin, maistre Jacques[3], en qui il avoit toute esperance et a qui chascun moys donnoit dix mil escuz, esperant qu'il luy allongeast la vie, afin que de tous pointz pensast en sa conscience et qu'il laissast toutes aultres pensees : ce qu'il feroit. Et comme il les avoit haussez, et trop a coup et sans propos, en estatz plus grans qu'il ne leur appartenoit, ainsi prindrent charge[4] sans crainte de dire chose a ung tel prince que ne leur appartenoit pas, ny ne gardoient pas la reverence ne l'humilité qu'il appartenoit au cas, ne que eussent faict[5] ses nourriz[6], ne ceulx que peu paravant avoit eslongnez de luy pour ses ymaginations[7]. Mais, tout

1. *Roy*. « Après envoya le chancellier et toute sa sequelle porter les seaulx audict roy son fils. Lui envoya aussi partie des archiers de sa garde et capitaines, et toute sa vennerie et faulconnerie, et toutes aultres choses » (VI. 10).

2. *Et aultres*. Entendez : « Comme la confiance qu'il avait dans les prières de François de Paule pouvait l'empêcher de se préparer à mourir, ce théologien et quelques autres personnes résolurent de l'éclairer sur son état. »

3. *Jacques*. Jacques Coictier, médecin du roi, puis (26 octobre 1482) premier président à la Chambre des Comptes ; mort le 29 octobre 1506.

4. *Prindrent charge*, prirent sur eux de.

5. *Ne que eussent faict*, c'est-à-dire « qu'eussent gardée. »

6. *Nourriz*, proprement des gens nourris, élevés par lui, depuis longtemps familiers avec lui. Cf. p. 375, n. 10.

7. *Ymaginations*. Cf. p. 325, n. 2.

ainsi que deus grans personnages qu'il avoit faict mourir de son temps (dont de l'un fit conscience[1] a son trespas, et de l'autre non : ce fut le duc de Nemours[2] et le comte de Sainct Pol[3]), aux quels fut signifiee la mort par commissaires depputez a ce faire, les quelz en briefz motz leur declarerent leur sentence et baillerent confesseur pour disposer de leur conscience en peu d'heures qu'ilz leur baillerent a ce faire, tout ainsi signifierent a nostre roy les trois dessus ditz sa mort en briefves parolles et rudes, disans : « Sire, il fault que nous acquictions[4] : n'aiez plus d'esperance en ce sainct homme ne en aultre chose, car seurement il en est faict de vous, et, pour ce, pensez de votre conscience; il n'y a nul remede. » Et chascun dist quelque mot assez brief, aux quelz il respondit : « J'ay esperance en Dieu qu'il m'aidera; car, par adventure, je ne suis pas si mallade que vous pensez. » Quelle douleur luy fut d'ouyr ceste nouvelle! car oncques homme ne craignit tant la mort, ny ne feit[5] tant de choses pour y cuyder mettre remede, et avoit, tout le temps de sa vie, prié a ses serviteurs, et a moy comme a d'autres, que, si on le veoit en ceste necessité de mort, que on ne luy dist

1. *Fist conscience*. C'est-à-dire qu'il se reprocha la mort de l'un (du duc de Nemours).

2. *Duc de Nemours*. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, décapité le 4 août 1477.

3. *Sainct Pol*. Voy. plus haut p. 363, n. 6.

4. *Acquictions*, pour *nous nous acquictions*; le pronom sujet est omis.

5. *Feit*. Voy. plus haut p. 226, n. 3.

fors tant seullement : « Parlez peu », et que l'on l'esmeust seullement a se confesser sans luy prononcer ce cruel mot de la mort ; car il luy sembloit n'avoir jamais cueur pour oyr une si cruelle sentence. Toutesfoys il l'endura vertueusement, et toutes autres choses jusques a la mort, et plus que nul homme que j'aye jamais veu mourir.

A son filz, qu'il appella roy[1], manda plusieurs choses ; et se confessa trés bien, et dist plusieurs oraisons servans a propos, selon les sacremens qu'il prenoit, les quelz lui mesmes demanda ; et, comme j'ay dit, parloit aussi sec comme si jamais n'eust esté malade, et parloit de toutes choses qui pouoient servir au roy son filz...

Quelques cinq ou sis moys paravant, le dit seigneur avoit suspection de tout homme, especiallement de tous ceulx qui estoient dignes d'avoir auctorité. Il avoit crainte de son filz et le faisoit estroictement garder, ne nul homme ne le veoit ne parloit a luy, sinon par son commandement. Il avoit doubte, a la fin, de sa fille et de son gendre[2], a present duc de Bourbon, et vouloit sçavoir quelz gens il entroit au Plessis quant et eulx[3], et a la fin

1. *Roy*. Voy. plus haut p 406, n. 1.

2. *Gendre*. Pierre II, duc de Bourbon (1439-1503), épousa en 1474 Anne de France, fille de Louis XI, régente pour Charles VIII et morte en 1522. Cette princesse est l'auteur d'un petit écrit intitulé « Enseignemens d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne a sa fille Suzanne de Bourbon » (publié à Moulins en 1878 par M. Chazaud).

3. *Quant et*, avec. Voy. p. 375, n. 9.

rompit ung conseil que le duc de Bourbon, son gendre, tenoit leans par son commandement.

A l'heure que son dict gendre et le conte de Dunoys[1] revindrent de mener l'ambassade qui estoit venue aux nopces du roy son filz et de la royne, a Amboise[2], et qu'ilz retournerent au Plessis, et rentrerent beaucoup de gens avec eulx, le dit seigneur[3], qui fort faisoit garder les portes, estant en la gallerie qui regarde en la court du dict Plessis, fist appeler ung de ses cappitaines des gardes et luy commenda aller taster aux gens des seigneurs dessus ditz, veoir s'ilz n'avoyent point de brigandines[4] soubz leurs robbes, et qu'il le feist comme en se devisant a eulx[5], sans trop en faire de semblant. Or regardez, s'il avoit faict vivre beaucoup de gens en suspection et craincte soubz luy, s'il en estoit bien paié, et de quelz gens il pouoit avoir seureté, puis que de son filz, fille et gendre il avoit suspection! Et ne le di point pour luy seullement, mais pour tous aultres seigneurs qui desirent estre crainctz : jamais ne se sentent de la revanche[6] jusques a la

1. *Dunoys.* François d'Orléans, comte de Longueville et de Dunois, mort le 25 novembre 1491, fils du célèbre capitaine de Charles VII.

2. *Amboise.* Le dauphin avait été solennellement fiancé à Amboise le 22 juin 1483 avec Marguerite d'Autriche alors âgée de trois ans et demi. Voy. p. 400, n. 1, et éd. Dupont, II, 241, n.

3. *Le dit seigneur.* Louis XI.

4. *Brigandines.* Voy. au *Glossaire.*

5. *En se devisant a eulx*, en causant avec eux.

6. *Revanche.* « N'éprouvent les terreurs qu'ils ont fait éprouver aux autres »

vieillesse, car[1] pour penitence craignent tout homme. Et quel douleur estoit a ce roy d'avoir ceste paour et ces passions[2]!

Il avoit son medecin, appellé maistre Jacques Coctier, a qui, en cinq mois, il donna cinquante quatre mil escuz contans, qui estoit a la raison de dix mil escuz le mois, et l'evesché d'Amyens pour son nepveu, et aultres offices et terres pour luy et pour ses amys. Le dit medecin luy estoit si trés rude que l'on ne diroit point a ung varlet les oultrageuses et rudes parolles qu'il luy disoit; et si le craignoit tant le dit seigneur qu'il n'eust osé l'envoyer hors d'avec lui[4], et si s'en plaignoit a ceulx a qui il en parloit; mais il ne l'eust osé changer, comme il faisoit tous aultres serviteurs, pour ce que le dit medecin luy disoit audacieusement ces motz : « Je sçay bien que un matin vous m'en envoyerez comme vous faictes les aultres; mais, par la… — ung si grant serment qu'il juroit[5] — vous ne vivrez point huyt jours après. » Ce mot l'espouantoit tant que après ne le faisoit que flater et luy donner, qui[6] luy estoit ung grant pur-

1. *Car*. On attendrait plutôt *mais*, en sous-entendant « à ce moment ».

2. *Passions*. Ce mot a souvent, surtout au XVe siècle, le sens de souffrances, tortures, qu'il doit probablement au style ecclésiastique. Cf. notre locution populaire : « souffrir mort et passion ».

3. *Neveu*. Pierre Versé, évêque d'Amiens en 1482, mort en 1500.

4. *Luy*. « Le chasser de sa présence. »

5. *Juroit*. On ne connaît pas la formule de ce « grand serment » que Commines n'a pas osé répéter.

6. *Qui*, ce qui.

gatoire en ce monde, veu la grant obeyssance qu'il avoit eue de tant de gens de bien et de grans hommes.

Il est vray qu'il avoit faict de rigoureuses prisons, comme caiges de fer, et d'aultres de boys couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles ferrures, de quelque huict pieds de large, et de la hauteur d'ung homme, et ung pied plus. Le premier qui les devisa fut l'evesque de Verdun [1], qui en la premiere qui fut faicte fut mis incontinent et y a couché quatorze ans. Plusieurs depuis l'ont mauldit, et moy aussi, qui en ay tasté, soubz le roy de present, huict mois[2]. Aultres fois avoit faict faire a des Allemans des fers trés pesans et terribles, pour mettre aux pieds; et estoit ung anneau pour mettre au pied seul, malaysé a ouvrir, comme ung carcan, la chaisne grosse et pesante, et une grosse boulle de fer au bout[3], beaucoup plus pesante qu'il n'estoit de raison ne qu'il n'appartenoit, et les appelloit l'on les fillettes du roy. Toutesfoys j'ai veu beaucoup de gens de bien prisonniers les avoir

1. *Verdun*. Guillaume de Haraucourt, évèque de Verdun en 1456, fut enveloppé dans la disgrâce du cardinal La Balue, son condi-ciple, dont il avait partagé la faveur. Il fut détenu dans la cage dont parle Commines, et qui était placée à la Bastille, durant quinze ans; il mourut en 1500. — Nous avons conservé la note des matériaux employés à la construction de cette cage (elle était en bois revêtu de fer) qui mesurait 9 pieds de long sur 8 de large et 7 de haut, et qui avait coûté 317 livres 5 sous 7 deniers.

2 *Huict mois*. Voy. Notice, p. 341.

3. *Au bout*. Cette proposition n'est pas rattachée à la précédente. Voy. p. 361, n. 6.

4. *Qui*, négligence pour *qu'il*. Cf. p. 376, n. 5.

aux piés, qui depuis en sont sailliz a grant honneur et a grant joye, et qui depuis ont eu de grans biens de luy....

Or cecy n'est pas de nostre matiere principalle, mais fault revenir a dire comme de son temps furent trouvees ces mauvaises et diverses prisons, et comme, avant mourir, il se trouva en semblables et plus grandes, et aussi grant peur[1] et plus grande que ceulx qu'il y avoit tenuz : la quelle chose je tiens a trés grant grace pour luy, et pour partie de son purgatoire. Et le di ainsi pour monstrer qu'il n'est nul homme, de quelque dignité qu'il soit, qui ne souffre, ou en secret ou en public, et par especial ceulx qui font souffrir les aultres.

Le dict seigneur, vers la fin de ses jours, fit clorre[2], tout a l'entour de sa maison du Plessis lez Tours, de gros barreaulx de fer en fourme de grosses grilles, et aux quatre coings de la maison, quatre moyneaulx[3] de fer, bons, grans et espois. Les dictes grilles estoient contre le mur, du costé de la place, de l'aultre part du fossé, car il estoit a fons de cuve[4], et y fist mettre plusieurs broches de fer, massonnees dedans le mur, qui avoient chascune trois ou quatre poinctes

1. *Et aussi grant peur :* sous-entendez ici *en*, exprimé à la ligne précédente.

2. *Clorre.* On attendrait « fit clore sa maison de... » ou « fit entourer sa maison de... comme clôture ».

3. *Moyneaulx.* Le moineau est un « bastion plat bâti au milieu d'une courtine lorsqu'elle est trop longue et que les deux bastions des angles sont trop éloignés pour se défendre l'un l'autre » (Littré).

4. *A fons de cuve,* sans talus.

et les fist mettre fort près l'une de l'autre. Et d'avantaige[1] ordonna[2] dis arbalestriers dedans les dits fossez, pour tirer a ceulx qui en approcheroient avant que la porte fust ouverte ; et entendoit qu'ilz couchassent aus ditz fossez et se retirassent aus ditz moyneaulx de fer. Et il entendoit bien que ceste fortiffication ne suffisoit point contre grant nombre de gens ne contre une armee ; mais de cela il n'avoit point peur, mais craignoit que quelque seigneur, ou pluiseurs, ne feissent une emprise de prendre la place, demy par amour et demy par force, avec quelque peu d'intelligence[3], et que ceulx la prinssent l'auctorité et le feissent vivre comme homme sans sens et indigne de gouverner.

La porte du Plessis ne s'ouvroit qu'il ne fust huit heures du matin, et ne baissoit[4] le pont jusques a la dite heure, et lors y entroient les officiers ; et les cappitaines des gardes mettoient les portiers ordinaires, et puis ordonnoient leur guet d'archiers, tant a la porte que parmy la court, comme en une place de frontiere estroictement gardee. Et nul n'y entroit que par le guichet et que ce ne fust du sceu du roy, exceptez quelque maistre d'hostel et gens de ceste sorte, qui n'alloient point devers luy. Est il donc possible de tenir ung roy, pour le garder plus honnestement, en plus estroicte prison que luy

1. *D'avantage*, de plus.

2. *Ordonna*, donna charge à.

3. *D'intelligence*, s.-ent. « avec ceux qui seraient dans la place ». Cf. p. 399, n. 6.

4. *Baissoit*. Se. exprimé devant *ouvroit*, est s.-entendu ici.

mesmes se tenoit? Les caiges ou il avoit tenu les aultres avoient quelques huyt piez en carré, et luy, qui estoit si grant roy, avoit une bien petite court de chasteau a se pourmener; encores n'y venoit il gueres, mais se tenoit en la gallerie, sans partir de la, sinon que par les chambres alloit a la messe, sans passer par la dite court. Vouldroit l'on dire que ce roy ne souffrist pas aussi bien que les autres, qui ainsi s'enfermoit et se faisoit garder, qui estoit ainsi en peur de ses enfans et de tous ses prouchains parens, qui changeoit et muoit de jour en jour ses serviteurs et nourriz et qui ne tenoient biens ny honneur que de luy, et en nul d'eulx ne se osoit fier, et s'enchainoit ainsi de si estranges chaynes et clostures? Si le lieu estoit plus grant que d'une prison commune, aussi estoit il plus grant que prisonniers communs.

On pourroit dire que d'autres ont esté plus suspectionneux que luy, mais ce n'a pas esté de nostre temps, ne par adventure homme si saige que luy, ny ayant si bons subjectz. Et avoient ceulx la, par adventure, esté cruelz et tyrans; mais cestuy ci n'a faict mal a nul qui ne luy eust faict quelque offense : je ne di pas tous de qualité de mort[1].

Je n'ay point dit ce que dessus pour seullement parler des suspections de nostre roy, mais pour dire que la patience qu'il a porté en ses passions, sem-

1. *De mort.* « Je ne dis pas que ces offenses (qu'on lui avait faites) fussent toutes de nature à mériter la mort. »

blables a celles qu'il a faict porter aux aultres, je la repute a pugnition que Nostre Seigneur luy a donnee en ce monde pour en avoir moins en l'autre, tant es choses dont j'ay parlé comme en ses malladies, bien grandes et douloureuses pour lui, et qu'il craignoit beaucoup avant qu'elles luy advinssent; et aussi affin que ceulx qui viendront après luy soient ung peu plus piteux au peuple et moins aspres a pugnir qu'il n'avoit esté, combien que je ne luy vueil donner charge, ne dire avoir veu ung meilleur prince; car, se il pressoit ses subjectz, toutesfois il n'eust point souffert que ung aultre l'eust faict, ne privé, ny estrange.

Après tant de peurs et de suspections et douleurs, Nostre Seigneur fit miracle sur luy, et le guerit tant de l'ame que du corps, comme tousjours a acoustumé en faisant ses miracles, car il l'osta de ce miserable monde en grant santé de sens et d'entendement, en bonne memoire, ayant receu tous ses sacremens, sans souffrir douleur que l'on congneust; mais tousjours parlant, jusques a une patenostre [1] avant sa mort. Ordonna de [2] sa sepulture, et qui il vouloit qui l'accompagnast par le chemin; et disoit qu'il n'esperoit a mourir qu'au samedy [3], et que Nostre Dame luy procureroit ceste grace, en qui tousjours avoit eu fiance et grant devotion et priere.

1. *Une patenostre*, le temps de dire un *Pater Noster*.

2. *Ordonna de*, prit des dispositions au sujet de.

3. *Samedy*. Entendez : « il espérait *ne* mourir *que* le samedi. » Le samedi était le jour consacré à la Vierge.

Et tout ainsi luy advint, car il deceda le samedy penultieme pour d'aoust, l'an mil quatre cens quatre vingtz et trois, a huict heures au soir, au dit lieu du Plessis, ou il avoit prins la malladie le lundy de devant. Nostre Seigneur ait son ame, et la veuille avoir receue[1] en son royaulme de paradis!

(Livre VI, chap. VII, IX, XI.)

1. *Receue*. On a ici un curieux exemple de participe conservant encore nettement sa qualité d'adjectif ; on peut entendre : « Dieu veuille avoir reçu (locution verbale) son âme », ou bien : « Dieu veuille avoir son âme (à l'état de) reçue (adjectif) ». On voit que, suivant la nuance qui l'emportait, il était parfaitement logique de faire accorder ou non le participe. Aussi en ancien français la liberté à ce sujet était-elle à peu près complète.

APPENDICE

ROBERT DE CLAIRI

Robert de Clairi (anciennement *Clari*), chevalier originaire de l'Amiénois, fit la quatrième croisade, puis revint mourir dans son pays (après 1216). La relation qu'il nous a laissée de l'expédition est surtout intéressante en ce qu'elle forme comme la contre-partie de celle de Villehardouin. Tandis que celle-ci, où domine la tendance apologétique (cf. p. 10 ss.), représente les sentiments qui régnaient dans les hautes sphères de l'armée, celle de Robert de Clairi exprime l'opinion de la « menue gent » et se fait l'interprète de la défiance et même de la haine de celle-ci à l'égard des hauts barons. Cette œuvre, d'une piquante naïveté et riche en détails pittoresques, complète non moins heureusement, au point de vue littéraire, celle du chroniqueur champenois. Nous suivons, avec quelques corrections, l'édition de C. Hopf (*Chroniques gréco-romanes*, Berlin, 1872)[1].

1. Le comte Riant avait imprimé en 1868 une édition de Robert de Clairi, qui fut tirée à un petit nombre d'exemplaires et qu'il a fait mettre au pilon en 1871.

I

Prise de Constantinople[1].

Après quant li vesque eurent preëchié et moustré as pelerins que le batalle estoit droituriere, si se confesserent moult bien tout et furent kemenié. Quant che vint le deluns[2] par matin, si s'atornerent mout bien tot li pelerin et s'armerent et li Veniciën, et refisent les pons de leur nés et leur uissiers et leur galies; si les arengierent coste a coste et se misent a le voie pour aler assalir; et avoit li navies bien une grandesme liwe de front. Et quant il furent arivé et il se furent trait au plus près qu'il peurent des murs, si geterent ancres. Et quant il furent aancré, si commenchierent durement a assallir et a traire et a lanchier et a jeter fu grijois as tours; mais ne s'i pooit prendre li fus pour les cuirs dont eles erent couvertes; et dedens se desfendoient mout durement et faisoient bien geter soissante perrieres, et getoient a cascun caup seur les nés, mais les nés estoient si bien couvertes de mairien et de sarment de vingne ke ne leur faisoient mie grant mal; et estoient les pierres si grans que uns hons n'en peüst

1. Les particularités dialectales qui se rencontrent dans la chronique de Robert de Clari sont en partie les mêmes que nous avons signalées à propos de Froissart (voy. p. 193, note), mais représentent un état linguistique plus ancien.

2. *Deluns*, lundi. Voy. p. 290, n. 1.

mie une lever de le tere. Et Morchofles li empereres estoit en sen monchel[1], si faisoit ses buisines d'argent sonner et ses timbres et faisoit mout grant beubant[2] et renheudissoit[3] se gent et disoit : « Alés la, alés cha ! » et les renvoioit la ou il veoit que li graindres besoins estoit.

Et n'avoit mie en tout le navie plus de quatre nés ou de cinc qui peüssent avenir as tours, si erent eles hautes, et tous li estages des tours de fust qui erent faites seur les tours de pierre, dont il i avoit bien cinc ou sis ou set, et estoient toutes warnies de serjans qui les tors desfendoient. Et tant i assalirent, que le nef le vesque de Sessons s'ahurta a une de ches tors par miracle de Dieu, si comme le mers qui onques n'est coie le porta, et seur le pont de chele nef avoit un Veniciën et deus chevaliers armés[4]; si comme le nef se fu ahurtee a chele tour, si se prent li Veniciëns a piés et a mains au miex qu'il peut ; si fait tant qu'il fu ens. Quant il fu ens, et li serjant qui estoient en chel estage, Englès, Danois et Griu que il i avoit, si wardent, si le voient, se[5] li keurent il sus a haches et espees, si le decauperent tout. Si comme le mers reporta avant le nef, si se rahurta a chele tour ; si comme ele s'i fu rahurteé, si ne fait mais el[6] li uns des deus che-

1. *Monchel* (*monticellum*), butte, tertre.

2. Comme *bobanz* (p. 145, n. 4).

3. *Renheudissoit*, encourageait, raffermissait (proprement, remmanchait).

4. *Armés*. Pietro Alberti, Andr de Dureboise et Jean de Choisi.

5. Devant *li*, *si* se change en *se*.

6. *El*. Cette expression, qui revient à chaque instant sous la plume de l'auteur, signifie

valiers (Andriex de Dureboise avoit a non), si se prent il a piés et a mains a chele breteske[1], et fait tant qu'il se mist ens a genoullons. Quant il fu laiens a genoullons, et chil li keurent sus a haches, a espees, si le ferirent durement, mais qu'il estoit armés, le grace Dieu, si ne le navrerent mie, si comme Diex le wardoit, qui ne voloit mie consentir qu'il duraissent plus, ne que chil i morust mie, ains voloit, pour le traïson d'aus et pour le murdre que Morchofles avoit fait et pour le desloiauté d'aus, que le chités fust prise, et que il fussent tot houni, si que li chevaliers fu en piés; et quant il fu en pies, si traist s'espee.

Quant chil le virent en piés, si furent si esbahi et si eurent grant peeur qu'il s'en fuïrent en l'autre estage desous. Quant chil de l'autre estage virent que chil de deseure aus s'en afuioient si, si revuidierent chelui estage, ne onques n'i oserent demourer. Et li autres chevaliers i entra après, et si entra assés gens après.

Et quant il furent ens, si prenent boines cordes, si loient moult bien chele nef a le tor, et quant il l'eurent loïe, si i entrerent assés gent. Et quant le mers reportoit le nef ariere, si branloit chele tors[2] si durement que il sanloit bien que le nés le deüst

proprement : « Il ne fait pas autre chose », mais elle n'a en général que la valeur d'une transition.

1. *Breteske* ou *bretesche*, partie crénelée des fortifications.

2. *Tors*. Ce n'était pas proprement la tour qui « branlait », mais le ***hourt*** par lequel on l'avait exhaussée

traire jus, si que par forche et par peeur leur couvint le nef desloier. Et quant chil des autres estages par desous virent que le tors emploit si des Franchois, si eurent si grant peeur que onques nus n'i osa demerer, ains vuidierent toute le tour. Et Morcholles veoit bien tout chou, si renheudissoit se gent, et les envoioit la ou il veoit que li graindres assaus estoit. Entre ches entrefaites que chele tours fu par tele miracle prise, si se rahurte le nés seigneur Pierron de Braiechoel a une autre tor; et quant ele s'i fu rahurtee, si commenchent chil qui estoient seur le pont de la nef a asalir durement a chele tour, et tant que par miracle de Dieu que chele tors fu prise.

Quant ches deus tors furent prises et eles furent warnies de nos gens, et il furent es tours, ne s'osoient mouvoir pour le grant plenté de gent que il veoient seur le mur entour aus et dedens les autres tours et jus des murs, que ch'estoit une fine merveille, tant en i avoit il. Quant mesires Pierres d'Amiens vit que chil qui estoient es tours ne se mouvoient et il vit le convine des Grius, si ne fait mais el, si descent il a tere a pié et se gent avec lui en un peu d'espace de tere qui estoit entre le mer et le mur. Quant il furent descendu, si gardent avant, si voient il une fausse posterne dont li uis avoient esté osté, si estoit muree de novel; si vient il la, si avoit avec lui bien dis chevaliers et bien soissante serjans, si i avoit un clerc, Aliaume de Clari avoit a non, qui si estoit preus en tous besoins

que ch'estoit li premiers a tous les assaus ou il estoit; et a le tor de Galatha prendre fist chis clers plus de proëches par sen cors, un pour un, que tout chil de l'ost, fors seigneur Pierron de Braiechoel[1] : che fu chis qui tous les autres passa et haus et bas, que il n'en i eut onques nul qui tant i fesist d'armes ne de proëches de sen cors comme fist Pierres de Braiechoel.

Quant il furent venu a chele posterne, si comenchierent a pikier mout durement, et quarrel voloient si dru, et tant i getoit on de pierres de lassus des murs que il sanloit en aises[2] k'il y fussent enfoï es pierres, tant en i getoit on. Et chil de desous avoient escus et targes dont il couvroient chiaus qui picoient a le posterne. Et getoit on leur de lassus pos plains de pois boulie et fu grijois et grandesmes pierres, que ch'estoit miracles de Dieu que on ne les confondoit tous. Et tant i souffri mesires Pierres et se gent d'ahans et de grietés que trop[3]; et tant pichierent a chele posterne de haches et de boines espees, d'ès, de bous et de pis[4], que il i fisent un grant pertruis. Et quant chele posterne fu perchie, si eswarderent par mi et virent tant de gent et haut et bas que sanloit que demis li mondes i fust, si qu'il ne s'osoient enhardir d'entrer i.

1. *Braiechoel*. Cf. p. 40, n. 3.

2. *En aises*, presque.

3. *Que trop*. Cette expression, qui est aussi chez Clari une sorte de tic, équivaut à un superlatif.

4. *Pis*. « D'ais, de bouts (du bout de leurs instruments) et de pics. »

Quant Aliaumes li clers vit que nus n'i osoit entrer, si sali avant et dist qu'il i enterroit. Si avoit illuec un chevalier, un sien frere, Robers de Clari avoit a non, qui li desfendi, et qui dist qu'il n'i enterroit mie. Et li clers dist que si feroit; si se met ens a piés et a mains, et quant ses freres vit chou, si le prent par le pié, si commenche a sakier[1] a lui, et tant que mau gré sen frere, vausist ou ne denguast, que li clers i entra. Quant il fu ens, se li keurent sus tant de ches Grius que trop. Et chil de deseur les murs li acuellent a geter[2] grandesmes pierres. Quant li clers vit chou, si sake le coutel, si leur keurt sus, si les faisoit aussi fuïr devant lui comme bestes, si disoit a chiax de defors, a seigneur Pierron et a se gent : « Sire, entrés hardiement. Je voi qu'il se vont mout desconfisant et qu'il s'en vont fuiant ». Quant mesires Pierres oï chou et se gent qui par dehors erent, si entra ens mesire Pierres et se gent, si ne fu mie plus que li disime de chevaliers; mais bien i avoit soissante serjans avec lui; et tout estoient a piés laiens. Et quant il furent ens, et chil qui estoient seur les murs et en chel endroit les virent, si eurent tel peeur qu'il n'oserent demorer en chel endroit, ains vuidierent grant partie du mur, si s'en fuïrent qui miex miex. Et li empereres Morchofles li traïtres estoit mout près d'iluec a mains de la getee d'un cailleu, et faisoit sonner ses buisines

1. *Sakier*, fr. *sachier* (de *saccum*, plus *-are*), tirer.

2. *Geter*. « Se prennent à lui jeter. »

d'argent et ses timbres et faisoit un mout grant beubant.

Quant il vit monseigneur Pierron et se gent qui estoient ens a pié, si fist mout grant saulant de lui corre sus et de ferir des esperons, et vint bien dusques en mi voies. Quant mesires Pierres le vit venir, si commencha a reconforter se gent et a dire : « Or seigneur, or du bien faire[1]! Nous arons ja le bataille; veschi l'empereur ou il vient : wardés qu'il n'i ait si hardi qui reüst[2] arriere, mais or pensés du bien faire! »

Quant Morchofles li traïtres vit qu'il ne fuiroient nient, si s'arresta et puis se retorna arriere a ses tentes. Quant mesire Pierres vit que li empereres fu retornés, si envoie il un tropel de ses serjans a une porte qui près estoit d'iluec, et kemanda que on le depechast et que on l'ouvrist. Et chil alerent, si comenchent a buskier et a ferir a chele porte et de haches et d'espees, tant qu'il rompirent les veraus de fer qui moult estoient fort et les flaiaus et qu'il ouvrirent le porte. Et quant le porte fu ouverte, et chil de dehors virent chou, si font atraire leur uissiers avant et les chevaus amener hors; si monterent, si commenchierent a entrer grant aleüre en le chité parmi le porte. Et quant li Franchois furent ens tout monté, et quant li empereres Morchofles li traïtres les vit, si eut si grant peeur que il laissa ses tentes et ses juiaus

1. *Faire*, sous-ent. *pensés* (voy. deux lignes plus bas)

2. *Reüst*, de *reüser* (*recusare*), reculer.

illuec, si s'en fuï avant en le chité, qui mout estoit grande et longe et lee : car on dit la que a aler entor les murs a bien nuef liwes, tant ont li mur d'achainte qui entor le vile vont, et a bien larguement le chités par dedens deus liwes franchoises de lonc et deus de lé. Et si ke[1] sires Pierres de Braiechoel eut les tentes Morchofle et ses cofres et ses juiaus qu'il illuec laissiés avoit. Quant chil qui defendoient as tors et as murs virent que li Franchois estoient entré en le chité, et leur empereres s'en estoit fuïs, si n'i oserent demorer, ains s'en fuïrent qui miex miex. Ensi fu la chités prise.

(Éd. Hopf, § 74 ss.)

II

Merveilles de Constantinople.

Or vus dirai du moustier sainte Souphie com fais il estoit. Sainte Souphie en griu, ch'est sainte Trinités en franchois[2]. Li moustiers sainte Souphie estoit trestous reons; si i avoit unes vautes par dedens le moustier entor a le reonde qui estoient portees d'unes grosses colombes[3] mout rikes;

1. *Et si ke*, de telle sorte que.
2. Il est à peine utile de faire remarquer le contresens commis ici par notre chevalier.
3. *Colombes*, colonnes.

que il n' i avoit colombe qui ne fust ou de jaspe ou de porphile ou de rikes pierres precïeuses, ne n' i avoit nules de ches colombes qui ne portast medechine: tele i avoit qui warissoit du mal des rains, quant on s'i frotoit, tele qui warissoit du mal du flanc, et teles qui warissoient d'autres maladies. Ne si n'i avoit huis en chu moustier ne gons ne verveles[1] ne autres menbres[2] qui a fer apartenissent qui tout ne fussent d'argent. Li maistres auteus du moustier estoit si rikes que on ne le porroit mie esprisier, car le taule qui seur l'autel estoit ert d'or et de pierres precïeuses esquartelees et molues tout jeté ensanle, que uns rikes empereres fist faire; si avoit bien chele taule quatorze piés de lonc. Entor l'autel avoit unes coulombes d'argent qui portoient un abitacle seur l'autel, qui estoit ausi fais comme uns clokiers, qui tous estoit d'argent massis, qui estoit si rikes que on ne peüst mie nombrer l'avoir que il valoit. Li lieus la ou on lisoit l'euvangile estoit si rikes et si nobles que nous ne le vous sariemes mie descrire com fais il estoit. Après contreval le moustier[3] pendoit bien cens lampiers[4], si n'i avoit lampier qui ne pendist a une grosse caaine d'argent aussi grosse comme le brach a un homme; si i avoit en cascun lampier bien vint et cinc lampes ou plus, et si n'i avoit lampier qui ne vausist bien deus cens mars d'argent. A l'anel du grant huis du moustier, qui tous estoit d'argent, si i

1. *Verveles*, serrures.
2. *Menbres*, parties.
3. Le longs des nefs.
4. *Lampiers*, lustres; au cas rég., comme dépendant de (il) *pendoit*.

pendoit uns buhotiaus[1] que on ne savoit de quele despoise[2] il estoit; si estoit du grant[3] a une fleüste dont chil pasteur fleüstent. Ichis buhotiaus si avoit tele vertu com je vus dirai : quant uns enfers hons qui avoit mal dedens le cors, si comme d'enfle[4], qui dedens le ventre estoit enflés, le metoit en se bouce, ja si peu ne l'i eüst mis quant chus buhotiaus le prenoit, se li suchoit toute chele maladie et chu venin li faisoit corre hors par mi le geule, si le tenoit si fort qu'il le faisoit esruullier[5], et li faisoit les iex torner en le teste, ne ne s'en pooit partir devant la que li buhotiaus li avoit suchié chele maladie toute hors. Et avec tout chou, qui estoit plus malades si le tenoit plus longement; et quant uns hons qui n'estoit mie malades le tenoit a se bouque, ja ne le tenist ne peu ne grant.

Après devant chu moustier de sainte Souphie avoit une grosse colombe[6] qui bien avoit trois brachies a un homme de groisseur, et si avoit bien cinquante toises de haut; si estoit faite de marbre et puis de coivre par deseure le marbre et estoit mout bien loïe de boines bendes de fer. Lassus seur le bout de chele coulombe si avoit une pierre qui bien avoit quinze piés de lonc et autant de lé. Seur chele pierre si avoit un empereeur jeté de coivre seur un grant

1. *Buhotiaus*, diminutif de *buhot*, tuyau, conduit.
2. *Despoise*, matière.
3. *Du grant*, de la grandeur.
4. *Enfle*, enflure.
5. *Esruullier*, plus souvent *esroillier* = rouler ou écarquiller les yeux.
6. *Colombe*, la colonne de Justinien (Hopf).

cheval de coivre, qui tendoit sa main vers paienime[1], et avoit letres seur lui escrites qui disoient que juroit que ja li Sarrazin n'aroient triwes de lui; et en s'autre main tenoit une pume d'or et une crois seur le pume; et disoient li Griu que chou estoit Eracles li empereres; et avoit bien, que seur le crupe du cheval que seur le teste que entor, dis aires de hairons, qui illuec aairoient cascun an....

Or avoit ailleurs en le chité une autre mervelle. Il avoit deus ymages jetés de coivre en forme de femmes si bien faites et si natureument et si beles que trop; si n'i avoit chelui n'eüst bien vint piés de haut. Si tendoit li uns de ches ymages se main vers occident, et avoit letres escrites seur lui qui disoient: « Devers occident venront chil qui Coustantinoble conquerront », et li autres ymages tendoit sa main en un vilain lieu[2], si disoit : « Ichi, fait li images, les boutera on. » Ches deus ymages si seoient devant le cange, qui mout soloit estre rikes illuec, et si i soloient estre li rike cangeeur qui avoient devant aus les grans mons de besans et les grans mons de pierres preciēuses, devant chou que le chités fust prise; mais il n'en i avoit tant adont quant le chités fu prise.

Encore i avoit il ailleurs en le chité une greigneur mervelle : que il i avoit deus colombes, si avoit bien cascune trois brachies a homme de groisseur, et si avoit bien cascune cinquante toises de haut, et seur

1. *Paienime*, litt. le pays des païens.

2. *En un vilain lieu*, sans doute vers des latrines publiques situées sur la place.

cascune de ches colombes manoit uns hermites lassus en petis habitacles qui i estoient, et si i avoit vis[1] par dedens les colombes, par ou on i montoit. Par dehors ches coulombes si estoient pourtraites et escrites par prophecie toutes les aventures et toutes les conquestes qui sont avenues en Coustantinoble, ne qui avenir i devoient, ne ne pooit on savoir l'aventure devant la qu'ele estoit avenue. Et quant ele estoit avenue, dont si i aloient muser le gent, si veoient et aperchevoient dont a primes[2] l'aventure ; nis cheste conqueste que li Franchois le conquisent i estoit escrite et pourtraite, et les nés dont on assali par coi le chités fu prise, ne ne le peurent li Griu savoir devant la que che fu avenu. Et quant che fu avenu, si ala on warder et muser en ches colombes, si trova on que les letres qui estoient escrites seur les nés pourtraites disoient que devers occident venroient une gent haut tondue a costeles de fer qui Coustantinoble conquerroient. Toutes ches mervelles que je vous ai chi acontees, et encore assés plus que nous ne vous poons mie aconter, trouverent li Franchois en Coustantinoble quant il l'eurent conquis.

(§ 82 ss.)

1. *Vis*, escaliers tournants.
2. *A primes* (*ad primas*), pour la première fois.

JEAN SARRAZIN

Jean Sarrazin était un des chambellans du roi. Il fut plus tard voyer de Paris. Sur son récit de la croisade, voy. plus haut, p. 125, n. 5.

La meilleure édition de ce récit est dans le *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* publié par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. II, p. 568 ss.

Bataille de Mansourah.

Li quens d'Artois et li autre qui faisoient l'avant-garde se ferirent en l'iaue par grant hardement et par grant prouece passerent et par granz perilz de leur cors et de leur chevaus. En tel maniere passa li rois et tuit li autre après. N'i ot celui d'eus touz, tant fust bien montez, qui n'eüst grant paour de noier, ainz qu'il fussent outre. Quant cil qui estoient en l'avant garde orent passé le flun et il furent seur la rive d'autre part, encontre le coumandement et l'ordenement que li rois avoit fait, il s'en alerent isnelement grant aleüre tout contremont la rive du flun jusques a tant qu'il vindrent ou lieu ou li engien aus Sarrazins estoient drecié encontre la devant dite chauciee. Mout matin et soudainement se

ferirent en l'ost des Sarrazins, qui la endroit estoient logié et qui de ce ne se prenoient garde; et de teus i avoit qui estoient encores tout endormi, et de teus qui se gisoient en leur liz. Cil qui eschargaitoient[1] l'ost des Sarrazins furent premierement desconfit et près que tuit mis a l'espee. Nostre gent si se feroient par mi les herberges des Turs; tout ocioient a fait sans espargnier nului, homes, fames, enfanz, vieuz et jones, tout decoupoient et detranchoient et metoient a l'espee; se il trouvoient puceles ne vieilles genz et enfans qui se fussent repus[2] pour eschiver la mort, quant il les trouvoient, n'i avoit mestier crier ne braire ne crier merci, que tuit ne fussent mis a la mort. La fu ocis Fachardin[3] li chievetaines de l'ost aus Sarrazins et ne sai quant autre amirail, haut home et puissant, avuec les autres. Granz pitiez estoit a voir de tant de cors de genz mortes et de si grant effusion de sanc, se ce ne fust des anemis de la foi crestiëne. Quant li nostre virent que il faisoient ainsi leur volenté des Sarrazins et que tuit s'en fuioient devant eus, il les coumencierent a chacier trop folement sanz conseil et sanz apensement, quant frere Gilles[4], li grans commanderres du Temple, boins chevaliers, preuz et hardiz et sages de guerre et cler veanz, dist au conte d'Artois que il feïst ses genz arester et ralier touz ensamble et que on aten-

1. *Eschargaitoient*, gardaient.

2. *Repus*, part. passé de *repondre* (*reponere*), cacher.

3. *Fachardin*, Fakr-Eddin.

4. *Gilles*. Gilles ou Guillaume de Sonnac. Voy. plus haut, p. 129, n. 1.

dist le roi et les autres batailles qui n'avoient mie encore passé le flun. Bien disoit encore frere Gilles que li quens d'Artois et cil qui estoient avueques lui avoient fait un des granz hardemenz et une des plus granz chevaleries qui fust faite grant tens avoit en la terre d'outre mer. Ce looit encore que on se traisist vers les engienz des Sarrazins, qui estoient drecié delez la chaucie, car se il chaçoient ainsi esparpeillié come il estoient et devisé, li Sarrazin se rasembleroient tuit ensemble, car il s'en prendroient garde, et retourneroient et leur courroient sus et legierement les desconfiroient, car il n'estoient que un pou de gens au regart de la grant plenté de Sarrazins qui la estoient asemblé. Uns chevaliers que nous ne savons mie noumer, qui estoit avueques le conte d'Artois, respondi en tel maniere: « Adès y avra il dou poil dou leu[1]. Se li Templier et li Ospitalier vousissent, et li autre de cest païs, la terre fust ore toute conquise. » Cil meïsme qui la estoient parloient au conte d'Artois en tel maniere : « Sire, et ne veez vous que li Turc sont desconfit et qu'il s'en fuient grant aleüre? Ne sera ce mie granz mauvaistiez et granz couardise se nous ne chaçons noz anemis? » Li quens d'Artois, qui estoit chevetaines de l'avantgarde, s'acordoit bien a chacier, et dist a frere Gille que, s'il avoit paour, qu'il demourast. Frere Gilles

1. « Il y aura toujours (chez les Templiers) du poil du loup », c'est-à-dire : « ils seront toujours suspects de trahison ». C'est une expression proverbiale dont l'origine est obscure.

respondi en tel maniere : « Sire, je ne mi frere n'avons pas paour, ne nous ne demourrons pas, ainz irons avuec vous; mais sachiez que nous doutons que nous ne vous n'en reveignons ja. »

Endementres que il parloient ainsi, dis chevalier vindrent la tuit acourant au conte d'Artois et li distrent de par le roi qu'il ne se meüst et qu'il atendist tant que li rois fust venuz. Il respondi que li Sarrazin estoient desconfit et qu'il ne demourroit mie, ainz les chaceroit. Tantost coururent après les Sarrazins par mi les herberges, les chacierent tout devisé et tout departi sanz route tenir [1] jusques la qu'il vindrent a une vilete qu'on apele la Massorre. Tantost se ferirent dedenz li uns après l'autre, tous ceus ocioient que il pooient ataindre. Li Sarrazin pooient a paines croire que li nostre chaçassent si folement ne qu'il se fussent embatu si perilleusement et espandu par les rues de cel casel [2]; bien virent qu'il en feroient adonques leur voulenté; il firent sonner tabours, corz et buisines, isnelement se rassamblerent et avirounerent noz genz de toutes parz, cruëlment leur coururent sus, car il avoient les cuers mout angoisseus de la grant ocision de leur gent qu'il avoient veüe et seüe. Mout trouverent noz genz a grant meschief, car il n'estoient mie ensemble; il et leur cheval estoient si las qu'il defailloient tuit; tant avoient couru et

1. *Sans route tenir*, sans garder leur rang. Sur *route*, voy. p. 74, n. 1.

2. *Casel*, bourg, village.

racouru par les herberges des Turs qu'il ne se pooient aidier. Li Sarrazin les trouverent espanduz par tropiaus; legierement en firent leur voulenté : touz les detrenchierent et decouperent et prisent et loierent et traînerent en prison. Aucuns en i ot qui se misent au fuïr vers le flun, qui cuidoient eschiver la mort; mais li Sarrazin les sivoient si de près, ociant et abatant de haches danoises, de maces, de lances et d'espees Quant cil vindrent au flun, qui estoit granz et rades et parfonz, il s'i ferirent en desroi et furent tuit noié. En cele bataille furent ou mort ou pris, on ne set mie bien le quel, Roberz li quens d'Artois freres le roi Looïs de France, Raous li sires de Couci[1], Rogiers li sires de Rosoi en Tierache, Jehanz sires de Chevisi, Erarz sires de Braine en Champaigne, Guillaumes Longue Espee quens de Salesbieres en Engleterre; tuit li Templier furent perdu, et n'en demoura que quatre ou que cinc. Mout granz plentez de noz barons, de chevaliers, d'arbalestriers et de sergenz a cheval, des plus preuz, des plus hardiz et des plus esleüz de toute nostre ost furent tuit perdu, n'onques n'en sot on certaineté. Li rois, quant il ot passé le flun, et les autres batailles qui estoient avueques lui, vindrent tout ordeneement et tout rengié cele part ou li Sarrazin estoient. Mais li Sarrazin, qui les nostres orent si laidement desconfiz, furent monté en si grant orgueil qu'il ne prisoient mie le roi ne tout le

1. *Couci*. Voy. p. 130, n 3.

remanant de nostre ost un boton. Tantost come il perceurent le roi, par grant orgueil, par grant beuban et par grant desroi vindrent hardiement et fierement encontre eus. Quant li rois vit ce, bien se pensa que cil qui devant alé estoient avoient mise la crestiënté qui la estoit en mauvais point. Il coumanda a touz ceus qui avuec lui estoient qu'il se tenissent tout serré. Mout les amonestoit et disoit qu'il ne devoient point douter cele grant plenté de mescreans qui venoient contre eus, car nostre sires Dieus Jesu Criz, pour cui il estoient la alé, estoit plus forz et plus puissanz que touz li mondes. Quant li Sarrazin s'aprochierent de nostre gent, la noise i fu si granz de corz et de buisines, de tabours, de criz de genz, et de chevaus, que c'estoit granz hideurs a oïr. Il aceinstrent les noz tout entour et traistrent si grant plenté de saietes et de quareaus que pluie ne gresil ne feïssent mie plus grant oscurté, si que mout i ot navré de noz genz et de leur chevaus. Quant les premieres routes des Turs orent vuidié touz leur carcois et touz leur traiz, il se traistrent ariere. Mais les secondes routes vindrent tantost après, ou il avoit encore plus; cil traistrent encore plus espessement assez que n'avoient fait li autre. Li rois et nostre gent n'avoient nul arbalestrier la endroit; cil qui avoient passé le flun avueques le roi avoient esté tuit ocis avueques l'avant garde, car li Sarrazin ocioient sanz espargnier trestouz les arbalestriers qu'il prenoient. Quant li rois et nostre gent virent qu'il perdoient ainsi leur chevaus et eus meïsmes,

il ferirent des esperons tuit ensemble contre les Turs pour eschiver les saietes; assez en abatirent et ocistrent en leur venue aus glaives et aus espees. Mais la plenté des Turs i estoit si granz que peu ou point i paroit : quant il i avoit aucun Turc ou ocis ou abatu, tantost ravenoit autres en son lieu touz frès et touz nouveaus. Li Turc virent que nostre gent et li cheval estoient mout blecié et a grant meschief, si pendirent isnelement leur ars aus senestres braz desouz les roueles et leur coururent sus mout cruëlment as maces et as espees. Si durement tenoient noz genz a destroit de toutes parz que c'estoit une merveille a veoir. Assez ot de nos genz qui furent a cele bataille, qui puis dirent et afermerent certainement que se li rois ne se fust maintenuz si hardiement et si vigoureusement qu'il eüssent esté tuit mort ou pris. Onques li rois ne trestourna son viaire ne n'estuia[1] son cors des Turs. Il confortoit et amonestoit nostre gent de bien faire, si qu'il en estoient tout rafresci. Mout se defendoient vigoureusement, si au desouz come il estoient, et soufroient cele grant plenté de Sarrazins qui descharjoient seur eus, les unes routes après les autres. Ainsi dura cele bataille jusques entour none. Li chevalier et les autres genz qui estoient a noz herberges, qui bien veoient ces choses, ne les pooient secorre, pour le flun qui estoit entre deus : tuit, et petit et grant, braioient et ploroient a haute vois,

1. *Estuia. Estuier*, de *estui*, cacher, protéger.

batoient leur piz et leur testes, tordoient leur poinz, esrachoient leur cheveus, esgratinoient leur visages, et disoient : « Las! las! las! Li rois, et si frere et toute leur compaignie sont tuit perdu! » Adont coururent les genz a pié et li communs pueples de l'ost hardiement et trés hastivement au mairien, aus engienz et aus autres estrumenz de l'ost et comencierent a essaier se il porroient faire aucune voie dessus cel pas[1], par la quel il peüssent passer outre pour aidier le roi. Par granz paines, par granz travauz firent une voie de mairien assez perilleuse par dessus le pas, car l'iaue estoit par dessous si rade et si parfonde et si perilleuse, pour le lieu qui estoit estrechiez par la chaucice qui la estoit faite, que nus ne cheïst qui tantost ne fust perduz. Tantost passerent perilleusement, plus isnelement que il porent, pour aidier le roi. Mais quant li Sarrazin les virent venir et passer le flun, il se traistrent ariere et se partirent de la endroit et s'en alerent a leur herberges.

(*Hist. Occ. des Croisades*, t. II, p. 605-607.)

1. *Dessus cel pas*, sur ce passage du fleuve.

LE MÉNESTREL DE REIMS

La chronique intitulée par son dernier éditeur *Récits d'un ménestrel de Reims*, et qui a été écrite dans cette ville en 1260, « est un recueil de traditions semi-populaires et de ouï-dire courants aussi agréables que fabuleux. Le style vif, dégagé, un peu sautillant, a une grâce et un charme qu'on ne retrouve au même degré que dans les parties en prose d'*Aucassin et Nicolette* ». (G. Paris, *la Litt. fr. au moyen âge*, § 97.) Il a été donné de cette œuvre deux éditions, la première par Louis Paris (*Chronique de Rains*, 1837) et la seconde par N. de Wailly (pour la *Société de l'Histoire de France*) en 1876. C'est cette dernière que nous suivons.

Récits légendaires sur Saladin[1].

Si avint un jour que li rois[2] estoit en Acre, et li fu dit qu'il avoit un gentil homme sarrezin en prison; et li rois commanda que on li amenast tantost, et fu li Sarrezins ameneiz devant le roi. Quant li rois le vit, si li plot mout, et li demanda qui il estoit; et il

1. On trouvera dans ce texte champenois quelques traits dialectaux dont le plus saillant est l'emploi de *ei* au lieu de *é* pour *a* latin accentué.

2. Jean de Brienne.

li fist dire par druguemens que il estoit oncles Salehadin, qui tant valut.

Et li rois l'esgarda mout, et remira sa faiçon ; et vit qu'il estoit granz et droiz et bien tailliez, et bien faiz de touz membres. Et estoit de grant aage, et estoit vermauz ou vis, et avoit barbe grant et blanche qui li venoit jusques en mi le piz, et estoit treciez a une trece grosse et longue qui li avenoit de ci aus hanches; et trés bien sembloit preudons. Et quant li rois l'ot tant regardei, si commanda que il seïst ; et puis li fist demandeir par un druguement des avenues[1] Salehadin. Et il respondi qu'il en diroit asseiz, et de vraies.

Lors li dist : « Je vi mon neveu Salehadin, qui estoit rois de Babiloine, et avoit trente rois a joustiecier desouz lui, que il fist un varlet preu et bien enraisnié[2] monteir sour un destrier, et aleir par toutes ses bonnes viles. Et portoit trois aunes de toile atachies sour une lance, et crioit a chascun carrefour des rues : « Plus n'en portera Salehadins « de tout son regne ne de tout son grant tresor que « ces trois aunes de toile pour son suaire ».

Après il fist une grant merveille. Il oï parleir de la grant charitei de l'ospital de Saint Jehan d'Acre ; et disoit on que nus mesaisiez n'i estoit refuseiz, et i donnoit on quanque il demandoit se on le pouoit avoir. Si se pensa Salehadins que il essaieroit se

1. *Avenues,* aventures, choses advenues.

2. *Enraisnié*, parasynthétique de *in* et *rationem* au sens de discours, = qui sait manier la parole.

c'estoit voir ou non. Si prist bourdon, escharpe et esclavine[1], et s'atapina[2] au mieuz qu'il pot, et s'en vint tout droit en Acre; et fist le malade et le mesaisié et s'en vint en l'ospital Saint Jehan et requist que on le herberjast, que il en avoit mout grant mestier. Quant li maistres le vit qui recevoit les malades, si le reçut pour le mestier qu'il li sembloit qu'il en avoit; et maintenant le fist couchier et aisier ce que on pot. Et li demanda ce que il vouroit mangier. Cil qui faisoit le malade dist qu'il n'avoit cure de mangier : « Mais pour Dieu, laissiez moi « reposeir, car j'en ai mout grant mestier; et lonc « tans a que j'ai desirrei a mourir entre les povres « de çaienz. » A tant le laissierent en pais, et il se prist a dormir; et dormi tout le jour et toute la nuit. Et l'endemain li demanda li maistres des malades se il vouloit mangier, et il dist qu'il n'en avoit cure. « Par « foi, » dist li maistres, « se vous ne mangiez, vous « ne pouez longement vivre. » Ainsi geüna Salehadins trois jourz et trois nuiz sans boire et sans mangier. Li maistres revint a lui et lui dist : « Biaus « amis, il vous convient penre aucune chose pour « vostre soustenance; car nous serions trop blasmei « se vous ainsi mouriez çaienz par deffaute. — Sa« chiez, maistres, » dist Salehadins, « je ne mange« rai ja mais en ma vie se je n'ai d'une chose que « je desir a mort; et bien sai que je ne l'averoie

1. *Esclavine*. Voy. au *Glossaire*.

2. *S'atapina*, se dissimula, cacha sa condition.

« mie, que ce est forsenerie a penseir et a vouloir.
« — Ha! biaus amis, ne ressoingniez riens a re-
« querre; car li ospitaus de çaienz est de si grant
« charitei qu'onques malades qui çaienz fust ne
« failli a son desir, se on le pot avoir pour or ne
« pour argent. Et si demandeiz hardiement, que
« vous n'i faurez mie. » Quant Salehadins oï le
maistre si afermeir, si dist qu'il demanderoit : « Je
« demant, » dist il, « le pié destre devant de Morel le
« bon cheval le grant maistre de çaienz; et vueil que
« je li voie coupeir devant moi presentment, ou, se
« ce non, ja mais ne mangerai. Or avez oï, » dist
« Salehadins, « ma desverie[1]; mais pour Dieu vous
« proi que vous n'i faciez force; et mieuz vient il
« que je muire, qui sui uns povres hons, que teis[2]
« beste qui tant vaut, et on dit pour voir que
« li granz maistres n'en penroit mie mil besanz. »
A tant le laissa li maistres et s'en ala au grant
maistre, et li dist la requeste au malade. Quant li
granz maistres l'oï, si pensa un pou; et li vint a
grant merveille dont teis voulenteiz li venoit, et dist
au maistre des malades : « Aleiz, si le preneiz et si li
« assevissiez son desir. Et mieuz vaut que mes che-
« vaus muire que uns hons; et d'autre part il nous
« seroit reprouvei a touz jourz mais. » A tant fu li
chevaus ameneiz devant le lit a Salehadin, et fu loiez
et abatuz a terre; et fu apareilliez uns varlez, une
grant hache en sa main et un tronchet[3] de l'autre, et

1. *Desverie*, folie. — 2. *Teis*, forme champenoise de *talis*. — 3. *Tronchet*, billot.

dist : « Le queil pié est ce que li malades demande? » Et on li dist : « Le destre pié devant. » Il prent le tronchet et li met desouz le pié, et entoise la hache a deus mains, et voust[1] ferir si grant coup comme il pouoit enteseir, quant Salehadins li escrie : « Tien « coi! ma voulenteiz est assevie, et mes desirriers « muëiz en autre viande : je vueil mangier char de « mouton. » Lors fu li chevaus desloiez et rameneiz en l'estable. Et quant li granz maistres le sot, si en fu mout liez et tuit li frere de laienz. Et donna on le malade ce que il avoit demandei, et manja bien et but, car il avoit trois jours geünei, et demoura puis quatre jourz laienz, et li fist on ce qu'il vout. Et puis demanda sa robe et son bourdon et s'esclavine, et prist congié au maistre, et le mercia mout des biens et de l'oneur qu'il li avoit faite. Et s'en rala en sa terre; ne n'ot pas oublié les biens que on li avoit faiz en l'ospital, et fist faire une chartre et saieler de son saiel; et avoit en la chartre escrit : « Sachent tuit cil qui sont et seront que je Saleha- « dins, rois de Babiloine, lais a touz jourz perpe- « tueilment a Saint Jehan de l'Ospital d'Acre mil « besanz d'or, pour linceus et pour couvertoirs a « couvrir les malades de laienz; et les assié chas- « cun an a penre au jour mon seigneur saint Jehan « Baptiste a mes rentes de Babiloine, et en teil ma- « niere que pour guerre qui soit entre nous et cres- « tiiens nes laira on a paier. Et bien sachent li mais- « tre de l'ospital que ce fais je pour la trés grant

1. *Voust* = *volst* (*volsit* pour *voluit*), il voulut.

« charitei qui est en la maison, et pour ce que on « m'i herberja, si n'en sorent mot, a celes enseignes « que je demandai le pié destre devant dou cheval « le grant maistre; et le vout on coupeir devant « moi, mais je nou vous souffrir. » Et fu envoiee celle chartre en l'ospital Saint Jehan et delivree au grant maistre et aus freres, qui mout en firent grant joie; car il connoissoient tant de Salehadin que il n'en mentiroit pour rien. Et d'enqui en avant furent paié li mil besant chascun an au jour de la Saint Jehan, et les paie on encore. »

. . . .

« Mout vous pourroie, » dist li Sarrezins, « conteir des avenues Salehadin; mais une chose fist a la mort qui mout nous enuia; car quant il fu si apresseiz que il vit bien que mourir le convenoit, si demanda plein bacin d'iaue. Et maintenant li courut uns varlez aporteir en un bacin d'argent, et li mist a la main senestre. Et Salehadins se fist drecier en son seant, et fist de sa main destre croiz par deseure l'iaue, et toucha en quatre lieus sour le bacin, et dist : « Autant a il de ci jusques ci comme de ci « jusques ci ». Ce dist il pour ce qu'on ne se perceüst. Et puis reversa l'iaue sour son chief et sour son cors, et dist entre ses denz trois moz en françois que nous n'entendimes pas; mais bien sembla, autant comme j'en vi, qu'il se bautizast[1]. »

(Ed. N. de Wailly, § 196-208 et 212.)

1. Sur la légende de Saladin au moyen âge, voy. G. Paris, *Journal des Savants*, 1893.

JEAN LE BEL

Jean Le Bel, né vers 1290, mort vers 1370, suivit d'abord la carrière des armes, puis se fit d'Église et devint chanoine de Liège. C'était un riche et puissant personnage : le chroniqueur Jean de Hemricourt nous a laissé de curieux détails sur le faste élégant de sa vie. Il avait écrit une biographie d'Édouard III, restée inachevée, dans l'intention, dit-il, de substituer un récit véridique aux *bourdes* accumulées sur ce sujet dans un grand livre rimé (que nous ne possédons pas). Il est en effet un narrateur exact et digne de confiance, ayant été témoin de plusieurs des événements qu'il raconte, ou les ayant connus par des gens très bien informés, notamment par son patron Jean de Hainaut. Son mérite littéraire est considérable, comme on peut en juger par le premier morceau de Froissart imprimé ci-dessus, que celui-ci lui a presque textuellement emprunté. Froissart le reconnaît d'ailleurs dans ce passage qui donne la plus juste idée du rapport de l'imitateur à son modèle (car c'est bien probablement la lecture de Jean Le Bel qui a déterminé la vocation de Froissart) : « Je me vueil fonder et ordonner sur les vraies croniques jadis faites et rassemblees par venerable homme et discret seigneur monseigneur Jehan Le Bel, chanoine de Saint Lambert du Liege, qui grant cure et toute bonne diligence mist en ceste matiere et la continua tout son vivant au plus justement qu'il pot, et moult lui cousta.... Mais quelque fraiz qu'il y eüst ne fist, riens ne plaingny, car il estoit riches et puissans, si les pouoit bien porter, et de soy mesme larges, honnourables et courtois, et qui

le sien voulentiers despendoit. Aussi il fut en son vivant moult amy et secret a trés noble et doubté seigneur monseigneur Jehan de Haynaut, qui bien est ramenteüs et de raison en ce livre, car de pluseurs et belles avenues il en fut chief et cause, et des roys moult prochain. Pourquoy le dessus dit messire Jehan Le Bel peut delez lui veoir et congnoistre pluseurs besoingnes. » La meilleure édition de Jean le Bel est celle qui a été procurée (pour la société de l'Histoire de France), par MM. J. Viard et E. Deprez, Paris, 1904-5, deux volumes.

MONSTRELET

Monstrelet, bailli du chapitre de Cambrai de 1436 à 1440, puis prévôt de cette ville pour le duc de Bourgogne à partir de 1444, mourut en 1453. Il se donne lui-même comme le continuateur de Froissart et raconte les événements de 1400 à 1444. Moins brillant que son devancier, il est notablement plus exact (il va jusqu'à insérer dans son ouvrage un grand nombre de documents originaux); la simplicité parfois un peu lourde de son style est bien préférable à l'emphase pédantesque des chroniqueurs de l'âge suivant, et il reste, en somme, un des écrivains les plus remarquables de la première moitié du xve siècle. Son ouvrage a été publié par Buchon dans le *Panthéon littéraire* et par M. Douët d'Arcq pour la *Société de l'Histoire de France*. (Paris, 1857-62, 6 vol.)

Prédications de frère Thomas Couette.

En cest an[1], es parties de Flandre, Tournesis, Artois, Cambresis, Ternois, Amienois, Ponthieu, et es

1. *Cest an*, 1428.

marches environ, regna[1] un prescheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretaigne, nommé frere Thomas Couette. Au quel, par toutes les bonnes villes et autres lieux ou il vouloit faire ses predicacions, les nobles bourgeois et autres notables personnes des bonnes villes ou il estoit, lui faisoient faire es plus beaux lieux et plentiveux d'ycelles, pour faire assamblee, ung grant eschafault de bois bien planchié, tendu et aourné des plus riches draps de tapisserie et aultres qu'on pouoit finer. Sur le quel eschafault estoit preparé ung autel ou il disoit sa messe, accompaigné d'aucuns de son ordre et plusieurs autres ses disciples, dont la plus grant partie le suivoient de pied par tout ou il alloit; et il chevauchoit ung petit mulet. Et la, sur celui eschafault, après qu'il avoit dit sa messe, faisoit ses predicacions, moult longues, en blasmant les vices et pechiez de ung chascun, et par especial le clergié.... Et pareillement blasmoit et diffamoit trés excellentement les femmes de noble lignie et aultres, de quelque estat qu'elles fussent, portans sur leurs testes haulx atours[2] ou aultres habillemens de parrage, ainsy qu'ont acoustumé de porter les nobles femmes es marches et pays dessuz diz. Des quelles nobles femmes nulle atout yceulx atours, de quelque estat qu'elle fust, ne se osoit trouver en sa presence. Car il avoit acoustumé, quant il en veoit aulcunes, de esmouvoir après ycelles tous

1. *Regna*, fut en vogue. Cf. p. 360, n. 3

2. *Haulx atours* : c'est le nom le plus ordinaire des *hennins* ; voy. ce mot au *Glossaire*.

les petis enfans, et les admonestoit en donnant certains jours de pardon a ceulx qui ce faisoient, des quelz donner, comme il disoit, avoit puissance, et les faisoit cryer après elles en hault : « Au hennin ! « au hennin ! »

Et mesmement, quant les dessus dictes femmes de noble lignie se departoient de devant luy, yceulx enfans en continuant leur cris couroient après, et de fait vouloient tirer jus les diz hennins, tant qu'il convenoit que ycelles se sauvassent et missent a seureté en aucun lieu. Pour les quelz cas et poursuites s'esmeurent, en plusieurs lieux ou ilz se faisoient, de grans rumeurs et maltalens entre les diz crians « au hennin ! » et les serviteurs de ycelles dames et damoiselles. Nientmains, le frere Thomas continua tant et fist continuer es cris et blasphemes[1] dessus diz que toutes les dames et damoiselles et aultres femmes portans haulx atours n'aloient plus a ses predicacions sinon en simple estat et descongueu, ainsy et pareillement que les portent[2] femmes de labeur, de petit et povre estat. Et pour lors, la plus grant partie d'ycelles nobles femmes, retournees en leurs propres lieux, ayans grant vergogne des honteuses et injurieuses parolles qu'elles avoient oÿes aux diz preschemens, se disposerent a mettre jus leurs atours et prinrent aultres, tels et assez paraulx a ceus que portent femmes de begui-

1. *Blasphemes*, injures.
2. *Que les portent*, il faut entendre : « avec des atours tels que les portent. »

nages[1]. Et leur demoura cest estat aucune petite espace de temps. Mais a l'exemple du lymeçon, le quel quant on passe pres de luy retrait ses cornes par dedens et quant il ne ot plus riens les reboute dehors, ainsy firent ycelles. Car en assez brief terme après que le dit prescheur se fust departy du pays, elles mesmes recommencerent comme devant et oublierent sa doctrine, et reprinrent petit a petit leur viel estat, tel ou plus grant qu'elles avoient acoustumé de porter.

Pour les quelz estas ainsy mis jus a l'instance et exortacion d'ycelui frere Thomas, et aussy pour les blasphemes qu'il disoit communement, en especial contre tous les nobles et gens d'eglise, il acquist grant amour et renommee de tout le peuple par tous les pays ou il aloit, tant des bonnes villes comme d'ailleurs, les nobles, le clergié, les bourgeois et generalement toutes gens, qui lui faisoient honneur et reverence a leur pooir, aussi grandement et reveremment comme on eust pu faire a ung des apostres de Nostre Seigneur Jesus Christ se il fust du ciel descendu sur terre. Ycelui, ainsi accompagnié de grant multitude de peuple, alans loing aux plains champs au devant de lui, et de la par les plus notables, tant de chevaliers comme aultres, se ilz y estoient menés, eulx estant a pied, et tenant la bride de son mulet jusques a son hostel, qui estoit communement sur[2] le plus riche bourgeois de la ville, et ses disciples, dont

1. *Beguinages*. Voy. p. 117, n. 1.

2. *Sur*, chez. Voy. p. 315, n. 4.

il en avoit pluiseurs, se logerent en pluiseurs lieux des plus honnestes maisons des villes. Si se tenoient pour bien eureux ceux qui lui ou les siens pouoient avoir a hostes. Et quand le dit frere Thomas estoit, comme dit est, a son logis, il se tenoit en une chambre moult solitairement, sans vouloir souffrir que nulle personne eust repaire avecque lui, sinon assez peu, fors tant seulement aulcuns de sa famille. Et après qu'il avoit fait ses predicacions, vers la fin, il admonestoit moult instamment, tant sur dampnacion d'ame comme sur paine de excommeniement, que toutes gens qui avoient en leurs maisons tabliers, eschequier, cartes, quilles, dez et aultres instrumens dont on pouoit jouer a quelque jeu de plaisance, les apportassent a lui. Et pareillement constraingnoit les femmes qu'elles y apportassent leurs hennins, et la, devant son eschafault, il faisoit allumer grans feus et bouter tout dedens les choses devant dictes.

Sy regna en iceulx pays par l'espace de cinq ou six mois, et fut en pluiseurs notables cités, comme Cambray, Tournay, Arras, Amiens et Terrewane, ou il fist, comme dit est, pluiseurs predicacions a la louenge du menu peuple, aux quelles s'assembloient aulcune fois seize ou vingt mille personnes. Et faisoit mettre les hommes d'un costé et les femmes de l'aultre, et tendre une corde entre eulx, pour ce qu'il disoit avoir veu entre eulx aucune fausseté, en faisant les dictes predicacions. Pour les quelles faire il ne prenoit point d'argent, ne ne souffroit qu'on le

pourchassast[1] ainsi que on suelt faire a autres prescheurs; mais il estoit assez content qu'on luy donnast aulcuns riches aournemens d'eglise, et qu'on revestist ses disciples et paiast ses despens; de la quelle chose faire on estoit tout joyeulx. Et pour parfaite affection et esperance que pluiseurs notables personnes avoient en ce qu'il fust homme prudent et de sainte vie, se mirent a le sievir partout ou il aloit; et en laisserent pluiseurs, pour ce faire, pere et mere, femmes et enfans et tous leurs prouchains amis. Entre les quels le poursievit et acompagna par grant espace le seigneur d'Antoing et aulcuns aultres nobles.

Après le quel temps, sans avoir esté en nul d'yceulx pays redargué ne corrigé par aulcuns clercz, se desparty a la grant louenge et amour du peuple, et au contraire a l'indignation de pluiseurs gens d'eglise, et s'en alla monter sur mer au port Saint Valery pour s'en aler en Bretagne, dont il estoit né.

(Liv. I, ch. LIII. Éd. Douët d'Arcq, tome IV, p. 302 ss.)

1. *Pourchassast*, qu'on le défrayât. Cf. p. 30, n. 4.

OLIVIER DE LA MARCHE

Olivier de la Marche, né vers 1428, mort le 1er février 1502, fut l'un des plus braves et des plus loyaux officiers de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire ; il devint, vers la fin de sa vie, précepteur du jeune Philippe le Beau, auquel il faisait lire, en 1493, ses *Mémoires*, qu'il avait commencés vingt ans auparavant pour occuper ses loisirs (ils vont de 1435 à 1489). Olivier de la Marche s'excuse de n'avoir ni « le style et subtil parler » de Chastellain, ni « l'influence de rhétorique si prompte » de Molinet ; mais nous sommes tout disposés à lui en savoir gré. Son style est simple, naturel, animé ; il voit malheureusement le dehors plutôt que les raisons secrètes des événements. « C'est, dit l'un de ses éditeurs, M. H. Baune, l'imagier des années de la chevalerie. » (Voy. l'éd. H. Baune et J. d'Arbaumont, pour la *Société de l'Histoire de France*, 1883-88. Cf. H. Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate*, 1888.)

Les noces de Charles le Téméraire.
Description du souper[1].

Premierement furent les tables dressees en la

1. Charles le Téméraire épousa, le 3 juillet 1468, Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Il avait déjà été marié deux fois auparavant.

maniere de celles du disner; mais elles estoient beaucop plus larges, et sur les dictes tables avoit trente nefz, chascune d'icelles portant le nom de l'une des seigneuries de mon dit seigneur de Bourgoingne, dont il y avoit cinq duchiés et quatorze contez; et le surplus estoient les seigneuries de Salins, de Malines, d'Arcle et de Bethune, qui sont grandes et nobles seigneuries. Les dictes naves estoient toutes painctes d'or et d'asur, armoyees chascune des armes de la seigneurie dont elle se nommoit es bannieres et es targons[1] et sur les hunes; dont en chascune nave en y avoit trois, ou estoient les bannieres de monseigneur de Bourgoingne; et au plus hault avoit ung grant estendard de soye noir et violet, semé de fusilz d'or, et de grans lettres ou estoit le mot de monseigneur : « Je l'ay emprins ». La viande estoit dedans icelles naves, qui faisoient les platz. Les blasons estoient de soye, et tout le cordage doré de fin or. Gens d'armes et maronniers[2] estoient faictz et eslevez parmi les navires, et tout au plus près du vif que on pouoit faire la semblance d'une carracque ou d'ung grant navire.

Item, sur les dictes tables avoit trante grans pastez couvers de differantes couvertures, en maniere de haultz chasteaux eslevez, tous paintz d'or et d'asur, a grandes bannieres de mon dit seigneur de Bour-

1. *Targon*, diminutif de *targe*, petit bouclier. Les boucliers de l'équipage étaient rangés sur le pont de manière à former une sorte de bordure.

2. *Maronniers*, matelots.

goingne; et sur chascung chasteau avoit les armes et le nom d'une bonne ville de mon dit seigneur; et ainsi fut monstré trante principaultez et seigneuries de l'heritaige de mon dit seigneur le duc, et trante villes a luy subgectes, les non pareilles du monde.

Item, pour la parure d'icelles tables, avoit a l'entour de chascune nef quatre botequins[1] chargez de fruictaille et espiceries moult richement estoffez.

Item, furent icelluy jour presentez trois entremectz mouvans[2], dont l'ung et le premier s'ensuyt.

Premierement entra dedans la salle une licorne grande comme ung cheval, toute couverte d'une couverture de soye, paincte aux armes d'Angleterre; et dessus icelle licorne avoit ung liepart moult bien faict, auprès du vif. Celluy liepart avoit en sa main senextre une grant banniere d'Angleterre, et a l'aultre main une fleur de marguerite moult bien faicte; et après que, a son de trompettes et de clairons, la dicte licorne eust faict son tour devant les tables, on l'ammena devant mon dit seigneur le duc, et la ung des maistres d'hostel d'icelluy seigneur, a ce ordonné, print la dicte fleur de marguerite es mains du dit liepart, et se vint adgenoiller devant mon dit seigneur, et luy dit telles parolles : « Trés excellant, trés hault et trés victorieux prince, mon trés redoubté et souve-

1. *Botequins*. Voy. au *Glossaire*.

2. *Entremectz mouvans*. Voy. p. 319, n. 2.

rain seigneur, le fier et redoubté liepart d'Angleterre vient visiter la noble compaignie, et pour la consolation de vous et de vos alyëz, paÿz et subjectz, vous faict present d'une noble marguerite. » Et ainsi receut mon dit seigneur la dicte fleur de marguerite moult cordiallement, et ainsi s'en retourna la dicte licorne par ou elle estoit venue[1].

Assez tost après rentra parmy la salle ung grant lyon tout d'or, de aussi grant grandeur que le plus grant destrier du monde. Celuy lyon estoit couvert d'une grande couverte de soye toute paincte aux armes de mondit seigneur le duc de Bourgoingne; et dessus icelluy lyon estoit assise madame de Beaugrant, c'est assavoir la naine de madamoiselle de Bourgoingne, vestue d'ung riche drap d'or, et pardessus ung petit rochet de volet[2] fin; et pourtoit panetiere, houlette et tous habillemens de bergiere, et menoit derriere elle ung petit levrier en lesse; et furent ordonnez deux nobles chevalliers, monseigneur de Ternant et messire Tristan de Thoulonjon, pour adextrer la dicte bergiere, la quelle bergiere tenoit en sa main une grande banniere de Bourgoingne; et quant le dit lyon entra parmy la salle, il commença a ouvrir la gorge et a la reclorre par si bonne façon qu'il prononçoit ce que cy après est escript. Et com-

1. *Venue.* Cette allusion à la nouvelle mariée était peut-être, dit M. Baune, plus sérieuse qu'il ne semble : Charles le Téméraire avait des prétentions à la couronne d'Angleterre.

2. *Volet.* Sorte de tissu très léger.

mença le dit lyon a chanter une chanson faicte a ce propos, a teneur et dessus[1], qui disoit ainsi :

Bien viegne la belle bergiere
De qui la beaulté et maniere
Nous rent soulas et esperance!
Bien viegne l'espoir et fiance
De ceste seigneurie entiere!
Bien devons celle tenir chiere
Qui nous est garand et frontiere
Contre Dangier, et quand il pense.
Bien viegne!
C'est la source, c'est la miniere
De nostre force grande et fière;
C'est nostre paix et asseurance.
Dieu louons de telle allyance,
Cryons, chantons a lie chiere :
« Bien viegne! »

En chantant ceste chanson fit le dit lyon son tour parmy la salle; et quant il fut devant madame la duchesse a present, le dit maistre d'hostel, qui avoit fait present de la marguerite, s'adgenoilla devant ma dicte dame la duchesse nouvelle, et dist les parolles qui s'ensuyvent :

« Ma trés redoubtee dame, les pays dont au jour d'huy par la grace de Dieu vous estes dame sont moult joyeulx de vostre venue; et en souvenance des nobles bargieres qui par cy devant ont esté pastoures et gardes des brebis de par deça, et qui si vertueusement s'y sont conduictes que les dits pays ne s'en

1. *A teneur et dessus*, avec un *ténor* et un *soprano*.

sçavent assez louer, a ce que soyez mieulx instruicte de leurs nobles meurs et condictions, ilz vous font present de ceste belle bergiere, habillee et embastonnee de vertueulx habillemens et bastons a ce servans et propices, vous suppliant que les ayez en souvenance et pour recommandez. » Et en ce disant les dicts deux chevalliers prindrent la dicte bergiere, et la presenterent sur la table, et ma dicte dame la receut tres humainement, et n'est pas a oblier que la houlette et pannetiere servans a la bergiere estoient tous paintz et nommez de vertuz[1]. Et ainsi le lyon recommença sa chanson, et retourna par ou il estoit venu.

Le tiers et derrenier entremectz pour celluy jour fut ung grant dromadaire qui entra parmy la salle, faict auprès le vif par telle artifice qu'il sembloit mieulx vif que aultrement; et estoit harnaché en la maniere sarasinoise, a grandes campannes dorees, moult riches, et sur son doz avoit deux grans paniers, et entre iceulx paniers assis ung homme, habillé d'estrange façon; et quant il entra en la salle, le dit dromadaire remua la teste, et tenoit une contenance saulvaige; et celluy qui estoit dessus ouvrit les paniers, et en tiroit oiseaulx estrangement paintz, comme s'ilz venissent d'Ynde, et les gectoit parmy

1. *Paints et nommez de vertuz.* « Portaient des peintures allégoriques de vertus, accompagnées de leurs noms. » Il est à croire qu'Olivier de la Marche, qui a composé tout un poème, *le Parement des Dames*, où chaque pièce du costume féminin est interprétée comme le symbole d'une vertu, n'était pas étranger à ces allégories qu'il rappelle complaisamment.

la salle et par dessus les tables; et en tenant ceste contenance, a sons de trompettes et de clairons fist le dromadaire son tour par devant les tables, et retourna par ou il estoit venu; et plus n'en fut faict pour celluy jour et ne firent pas après soupper longues danses; car avant que les tables fussent ostees, il sonna trois heures après mynuyt.

(Liv. II, chap. IV. Éd. Baune et d'Arbaumont, t. III, p. 133 ss.)

CHASTELLAIN

Georges Chastellain, né en 1403 ou 1405, était gentilhomme. Après de bons services militaires, il devint panetier de la cour de Bourgogne, puis roi d'armes ou *indiciaire* de la Toison d'Or et orateur officiel. Après s'être fait connaître comme poète, il entreprit en 1455 une grande histoire, écrite naturellement, comme celle d'Olivier de la Marche, au point de vue bourguignon, et qui allait de 1419 à 1474. Cette œuvre considérable est perdue : on en a retrouvé de nos jours deux fragments assez longs (de 1419 à 1422 et de 1461 à 1469), qui ont été publiés par Buchon (*Collection de chroniques*, tomes XLII et XLIII, et *Panthéon littéraire*), puis par Kervyn de Lettenhove (6 vol. in-8°, 1864). La narration de Chastellain a souvent de la couleur et du mouvement : nous aurions volontiers cité le passage où il raconte la révolte des Gantois en 1467, « récit plus naïf, mais aussi grand que les plus grandes pages de Tacite », dit Michelet (qui en a résumé les principaux traits). Mais, outre que ce récit est un peu long, le fragment que nous imprimons donnera une idée plus exacte de la manière habituelle de Chastellain, particulièrement de son style noble, mais emphatique, pédantesque et farci de latinismes souvent maladroits.

Les vices des grands.

Je entre ici en matiere de grant charge, et qui fait

a doloir et a plaindre durement, en si haut homme que d'un roy, soy consentir en si laide œuvre que de vouloir faire tacitement morir ung sien prochain parent[1], frere jadis par mariage[2], son pacifié solennellement par voeu, par serment, par contract et accord des princes de France et de tout le parlement, et par seellés et instrumens si estrois et si authentiques comme pour tout le monde y estre compris dedens et sauvé[3]. Mès quant je regarde et considere la condicion des princes de la terre, comment en ce dont ung povre noble homme feroit grant pois et grant refus de le commettre, eux, plus encore sont grans, moins encore en font estime et dangier[4], et leur est aussi peu horreur de grant vice comme il ne leur est amour ne honneur a vertu, certes je me rappaise moi mesme, et par le naturel et commun usage de leur vie je retire mon ammiracion de leur abus, et conforme auques près comme par une maxime : que tous grans princes coustumierement sont a mal donnés au jour d'hui, n'accontent a reproche de malvaise operacion, et ne font feste de loenge qui est acquise en vertu; retirent leurs ieux de ariere de Dieu, et en vanité temporelle tant seu-

1. *Parent.* Chastellain vient de dire que Louis XI avait essayé de soudoyer les gens du duc de Bourgogne pour le faire mourir.

2. *Mariage.* Charles le Téméraire avait épousé en premières noces Catherine de France, sœur de Louis XI.

3. *Sauvé.* Allusion au traité conclu à Péronne (14 octobre 1468).

4. *Dangier* est ici, comme souvent, à peu près synonyme de refus : « moins ils reculent devant ce crime ».

lement posent leur courage; vivent plus a eux mesmes et pour eux, en leur privé appetit desordonné, qu'en soing ne en veille de commune salut, qui[1] est cause de leur seigneurie; sont plus grans que autres hommes, et plus dignes en leur estat, et tels veulent estre maintenus, mès sont moindres et plus obscurs en bonnes meurs et vertus, et ne reçoivent pourtant nulle vergongne, car ne cognoissent nulle correction sur eux; sont hors de toute reprehension, ce leur semble, et non serfs a nulle loi d'hommes; et se Dieu recognoissent a desseure de eux pour les jugier, si differe il ceste vengeance jusqu'au grant jour, dont l'entredeux pora porter avis[2]. Ainsi, helas! se contiennent ils et se desvoient en la grace de leurs biens et en la vanité de leurs honneurs, enivrés en pechiés et desriglemens, et tous taris et sechiés en bons exemples et en loables conversations; couchent encortinés du feu d'envie l'ung sur l'autre, et dorment en lit de machinacion perverse; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude, et songent en turbacion du povre innocent peuple, sans pité et sans misericorde; n'accontent a irriter Dieu ne de le traire a ire, mès que leur appetit puist estre accomply; preferent leur affection devant l'onneur de Dieu et privé plaisir devant salut universe; font feste des malvais, malicieux, engigneux, vicieux, corrompus, gens re-

1. *Qui*, ce qui : « chose pour laquelle ils détiennent le pouvoir ».

2. *Avis*. « Ils disent que, dans l'intervalle, ils auront le temps d'aviser, de s'amender. »

prochables et damageables, et en font tresor et estore[1], et les tirent emprès eux; et les sages et preudhommes bien doés et bien morigenés, clers et luisans, et de grand parement[2], et de fruit, et de salut, ils boutent en arriere et ne les accontent; et aux samblables a leurs doloreuses meurs vicieuses et natures ils s'adonnent et ajoingnent, et la s'arestent et adherent. Dont certes ce poise moi et m'est grant doleur de tant d'exemples que j'en donroie bien, et dont la verité se preuve a l'oeil; et en est la dignité des princes laidement obscurcie, et l'integrité de la chose publique durement blessee et malmise.....

. . . .

Ceci ne dis je point toutesfois en charge du roy, pour parer le duc Charles, ne que je desire a condempner et deturper[3] l'ung en sa cause pour embelir l'aultre.....

Une chose est, se verité se seuffre escrire : ce roy Loys ici, sans touchier a sa conscience ne a ce qui estoit en l'omme par dedens, avoit beaucop d'estranges fachons de faire, non de grant pris par dehors, et les quelles estoient si patentes et si communes que mesme tous les princes de France s'en doloient, et non moins les petits subjects. Et, depuis tout le temps qu'il estoit devenu homme, on lise et quiere ses fais, ses conditions et ses meurs, l'on y trouvera plus de trouble beaucop que de cler : l'on y trouvera sedi-

1. *Estore*, provision, magasin; cf. p. 38, n. 4. Remarquez la recherche de ce style.

2. *Parement*, ornement.

3. *Deturper*, rabaisser, proprement souiller, (*deturpare*).

cions et ruyne partout ou il est venu, vie voluntaire et desreglee, et qui s'est servi[1] de maisnie de meismes plus tost que des bien morigenés. Son pere, le roy Charles, en faisoit bien a croire[2], qui, par bien le cognoistre, lui donna tous ses tiltres, Dieu scet comme fais[3]!

(Éd. Buchon, IIIe partie, chap. CLXXXII et CXCIII.)

1. *Servi*. On attendrait *servie*, mais Chastellain pense à *homme*, *roy*, contenu dans l'idée générale.

2. *A croire*, était bien digne de confiance. *Sur faire a*, voy. p. 265, n. 1.

3. *Fais*. « Dieu sait quels titres (quels *noms*) son père lui donnait. »

GLOSSAIRE

DE QUELQUES TERMES TECHNIQUES MENTIONNÉS

DANS LES

Extraits des Chroniqueurs du Moyen Age[1].

Arbalétriers. Les arbalétriers étaient en général à la solde du roi, des seigneurs ou des villes; ils jouaient un rôle analogue à celui des archers (voy. ce mot), mais l'arme qu'ils portaient était un peu différente. Cette arme, connue dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, presque abandonnée du ve au xe siècle (elle fut même prohibée entre chrétiens comme trop meurtrière), retrouva vers le milieu du xiie siècle une grande

1. On ne trouvera pas dans ce *Glossaire* l'explication de tous les termes relatifs aux coutumes et aux mœurs du moyen âge qui se rencontrent dans nos *Extraits*. Ceux qui n'étaient point susceptibles d'embarrasser sérieusement le lecteur ou qui pouvaient être brièvement expliqués l'ont été dans les notes; on n'a rassemblé ici en général que ceux dont l'explication demandait certains détails ou gagnait à être réunie à celle de termes similaires (voy. les articles généraux comme *Armée*, *Monnaies*, *Art nautique*, etc.). Les termes concernant l'art militaire étant ceux qui reviennent le plus souvent dans ce volume, on ne s'étonnera pas qu'ils forment ici la grande majorité. — Les principaux ouvrages consultés pour la rédaction de ces modestes notes ou cités en abrégé sont les suivants: Chéruel, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 3e éd. 1875. — Quicherat, *Histoire du costume*, 1874. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, 1858, et *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du xie au xvie siècle*, 1875. — Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, 1871. — L. Gautier, *La Chevalerie*, 1884. — V. Gay, *Glossaire archéologique*, tome I, A-G, 1887 (le tome II n'a pas paru). — A. Schultz, *Das hofische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd. 1889 (Les ouvrages de P. Lacroix sur le moyen âge n'ont pas une grande valeur scientifique.)

vogue (G. Guiart en attribue l'introduction en Occident à Richard Cœur de-Lion, tué lui-même d'un coup d'arbalète) et fut très employée jusqu'au XVIe siècle. L'arbalète se compose essentiellement d'un arc monté sur un fût de bois où une rainure est pratiquée pour recevoir et diriger le projectile. La corde, d'abord tendue à la main, puis avec l'aide du pied (tantôt d'un seul, tantôt des deux), finit par l'être mécaniquement, et les différents systèmes de bandage, de plus en plus perfectionnés, donnèrent lieu à une foule de variétés d'arbalètes (à pied de chèvre, à moufle, à tour, à cranequin (= cric), etc.). Il y eut même de grandes arbalètes montées sur roues qui formaient de redoutables engins de siège. Les projectiles employés étaient la flèche (*saiete*), le *quarrel* (flèche munie d'un fer pyramidal), le *vireton* (flèche empennée en hélice avec des lamelles de bois ou de fer qui la faisaient tourner sur elle-même).

Archers. L'emploi de l'arc comme arme de guerre remonte aux premiers temps du moyen âge (on trouve déjà des archers représentés sur la fameuse tapisserie de Bayeux, qui est du XIe siècle). Mais c'est surtout au XIVe s. que les archers prirent, ainsi que les arbalétriers, une grande importance. Ils étaient jusque-là assez méprisés : voy. les vers de *Girart de Vienne* cités p. 135. Édouard III renouvela en partie l'art militaire en renversant la proportion dans laquelle étaient employés les divers éléments d'une armée, de façon à augmenter notablement le nombre des gens de pied, archers et *coutilliers* (hommes armés d'une lance courte et portative) (voy. S. Luce, *B. du Guesclin*, p. 153). Les archers anglais, qui étaient renommés pour leur adresse, ne contribuèrent pas peu au gain des batailles de Créci et de Poitiers. A partir du milieu du XIVe siècle, on assigna surtout pour mission aux gens de pied de jeter le désordre dans les rangs ennemis avant l'engagement décisif (voy. dans Froissart le récit de la bataille de Créci). En 1448, Charles VIII institua les *francs-archers*, troupe à cheval dont le rôle était passablement différent et qui forma un des premiers corps régulièrement organisés en France. (Voy. Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, 1863.)

Armée. On sait que la France n'eut pas d'armée permanente avant le XVe siècle (1439 et 1446, création de quinze compagnies d'ordonnance). Avant cette époque, l'armée se composait exclusivement des seigneurs et de leurs vassaux, qui ne devaient à leur suzerain le service militaire que pour une durée de quarante jours (soixante jours, à partir du XIIIe siècle ; il arrivait souvent du reste que ces limites étaient abusivement dépassées). Chaque chevalier commandait directement à ses écuyers et à ses vassaux (gens de pied, sergents) et obéissait lui-même à son suzerain. Les hommes de la même région étaient donc rassemblés en un même corps, qui, en principe, avait le droit d'opérer séparément. On essayait d'atténuer l'extrême confusion qui devait résulter de ce

système, soit en élisant avant le combat un ou deux chevaliers expérimentés auxquels on convenait d'obéir (voy. Robert de Clari, éd. Hopf, p. 40), soit en tenant un conseil où tous les barons avaient le droit d'émettre leur avis et où l'on arrêtait les principales dispositions, que les *maréchaux* étaient chargés de faire observer. Mais ces précautions étaient souvent insuffisantes, et l'indiscipline qui régnait dans les armées féodales fut cause de plus d'un désastre. Ce sont les inconvénients de cette indiscipline et l'impossibilité de soutenir une guerre sérieuse avec des contingents si instables qui amenèrent peu à peu l'institution de ces troupes soldées qui furent la première esquisse des armées permanentes d'aujourd'hui (voy. Boutaric, *op. cit.*).

Armes et Armures. Nous ne pouvons songer à donner ici une idée complète de l'armement au moyen âge : c'est du reste un sujet sur lequel il est facile de se renseigner (voy. les ouvrages cités p. 465, n.). Nous ne voulons qu'indiquer les transformations les plus importantes qu'il subit au cours des âges. — Au XIe siècle, l'homme de guerre porte une longue tunique, ordinairement de cuir, recouverte d'écailles ou d'anneaux métalliques (*broigne*). (Voy. L. Gautier, *La Chevalerie* et *Chanson de Roland*, éd. class., *Eclairciss.* III.) Au XIIe siècle, la broigne se modifie et donne naissance à la cotte de mailles, ou *haubert*, tunique d'anneaux de fer entrelacés. L'*écu* ou bouclier allongé et le *heaume* (voy. ce mot) complétaient l'armement défensif, la *lance* (ou *espiet*), l'*épée* et la *masse* formaient les armes offensives. La broigne et le haubert, qui ne sont en somme que des variétés du même vêtement, unissaient la souplesse à une impénétrabilité relative, mais garantissaient peu des chocs ; aussi voit-on, dès la fin du XIIIe siècle, s'introduire l'usage de pièces rigides ou *plates*, qui furent d'abord appliquées sur certaines parties du costume de guerre, et finirent par le constituer tout entier et recouvrir le corps des pieds à la tête. Cette importante transformation s'opéra graduellement dans le cours du XIVe siècle ; le XVe résolut, par un système compliqué d'articulations, le difficile problème de conserver une certaine souplesse à une armure composée tout entière de pièces rigides, mais il ne se préoccupa que fort peu de ménager les forces du combattant. Au XVIe siècle, les armures devinrent de plus en plus massives, à mesure que les armes à feu devenaient plus redoutables, au point que, selon La Noue, la plupart des hommes d'armes, au bout de quelques années, etaient estropiés. L'armure proprement dite, dont les plus beaux types appartiennent aux XVe et XVIe siècles, ne fut tout à fait abandonnée qu'au commencement du XVIIe, malgré les efforts que fit Louis XIII pour en prolonger l'usage. (Voy. les ouvrages cités plus haut et De Wailly, éd. de Joinville, *Eclairc.* III et IV.)

Artillerie. Ce mot désigne, non seulement les engins et les machines de guerre, mais tout l'outillage et le matériel accompagnant une armée.

Auqueton (de l'arabe *al*

coton), « étoffe de coton sans teinture, et aussi tunique collante rembourrée, de longueur variable, couvrant le torse et le haut des cuisses ». (Gay)

Barbacane. Ouvrage de fortification avancé, ordinairement relié aux remparts d'un château ou d'une ville par un chemin fortifié, et qui servait à défendre un point particulièrement vulnérable ou important, comme la tête d'un pont. Voy. la description détaillée d'une barbacane dans Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit.*, I, 352.

Botequin, diminutif de l'anglais *boat*, barque ou bateau. En orfèvrerie, c'est « une petite nacelle roulante accompagnant les nefs (vases contenant les épices et les couverts) à table, où elle servait à mettre les fruits... ou seulement à porter des lumières ». (Gay)

Brigandine. Armure défensive portée ordinairement par les *brigands* (cf. *gamboison*) et qui semble être une transformation de la *broigne* du XIe siècle. C'était « une sorte de pourpoint formant cuirasse... et consistant en un tissu d'écailles d'acier enfermé entre deux fortes toiles et recouvert de cuir ». (Gay)

Brigands. Soldats à pied légèrement armés, soit d'un arc, soit d'une petite lance (*coutil*) et d'une courte épée appelée souvent *miséricorde*. Nous avons expliqué ailleurs le rôle des archers; celui des *coutilliers* est clairement indiqué par Froissart (V, 421) : « Les brigans de piét, dit-il, que li aucun appellent *ribaudaille*..., sieuvent les gens d'armes (combattants à cheval), et se mettent entre les batailles, et, si tost que on a abatu gens d'armes, ils viennent sus yaus et les ochient ».

Broigne. Voy. à *Armes*.

Chape, Chaperon, Chapel. La chape était « un manteau droit qui se posait sur les épaules et qui s'attachait sur la poitrine par une agrafe » (Quicherat). On voit qu'il ne différait pas essentiellement du vêtement ecclésiastique qui a gardé ce nom. Le *chaperon* était une coiffure d'étoffe, commune aux hommes et aux femmes, qui enveloppait toute la tête : cf. *coiffe*. Le *chapel* ou *chapeau*, « ordinairement en feutre de poils, de laine ou de coton », affectait diverses formes, mais était le plus souvent bas et plat.

Chapel de fer. Voy. à *Heaume*.

Chat, Chat-Château. Le *chat* est proprement une machine de guerre consistant en une galerie couverte et montée sur roues, que l'on approchait des murailles ennemies et qui était destinée à protéger les assaillants. Cet engin était rarement employé dans sa forme la plus simple. Ordinairement il servait d'abri à un *bélier*; souvent aussi on y adjoignait un *beffroi* ou tour roulante, et, dans ce cas, on l'appelait *chat-chastel*. Ces beffrois, munis d'un pont destiné à s'abattre sur les murailles ennemies, pouvaient avoir plusieurs étages et contenir jusqu'à 200 combattants (voy. dans Froissart le siège de Breteuil en 1356, éd. Kervyn, t. V, 375). Ces appareils, de plus en plus perfectionnés, furent en usage depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe.

Châteaux de nefs. On construisait, à l'avant et à l'arrière

des navires de guerre, des tours et des ouvrages en bois, ayant plus ou moins la forme de châteaux, où l'on plaçait divers engins de destruction, pierriers, mangonneaux, etc. On les faisait le plus élevés possible, afin de tirer sur les vaisseaux ennemis de haut en bas. On établissait même le long des mâts et presque à leur extrémité des *chastelets*, plates-formes suspendues où prenaient place des guetteurs et des archers. Voy. Jal, *Archéologie navale*.

Coiffe. La *coife* ne paraît pas avoir différé sensiblement du *chaperon* quant à la forme, mais elle semble s'être portée particulièrement sous le chapeau ou sous le heaume.

Cotte Cotte d'armes. La *cote* est une tunique légère de dessous, garnie de manches étroites. — Vers la fin du XIIe siècle, l'usage s'introduisit de jeter sur le haubert, pour aller au combat, une tunique assez ample pour ne pas gêner les mouvements, assez longue pour retomber sur la croupe du cheval. Ces *cotes d'armes*, ordinairement brodées et armoriées, étaient souvent très luxueuses : Robert de Clari dit naïvement que les dames de Constantinople, en voyant, du haut de leurs murailles, passer des chevaliers français revêtus de leurs cottes d'armes, les comparaient à des anges.

Ecu. L'écu est un grand bouclier de forme ovale ou triangulaire, fait de bois recouvert d'un cuir solide et portant à son centre une boucle ou proéminence métallique (de là *escu boucler*, puis *bouclier*). L'écu était fixé au cou au moyen d'une bride, mais cette bride était assez longue pour permettre au bras gauche de le manœuvrer à l'aise. Assez long au XIe siècle pour couvrir le combattant des pieds à la tête, l'écu avait pris au XIIIe des proportions un peu moindres.

Ecuyers. Voy. à *Armée* et à *Hommes d'armes*.

Esclavine. « Sorte de blouse faite de laine grossière, à larges et courtes manches et surmontée d'un capuchon. Ce surtout de pèlerin servait aussi de manteau de pluie » (Gay).

Gamboison, **Gambais**. Pourpoint ou tunique garnie de bourre et piquée que les chevaliers portaient sous le haubert pour en adoucir le frottement. Le gamboison était (avec la *brigandine*) le vêtement habituel des gens de pied, le haubert étant exclusivement réservé aux chevaliers.

Glaive. Malgré son étymologie (*gladium*), ce mot, du reste de formation savante, ne désigne jamais, du XIe au XIVe siècle, l'épée, mais toujours la lance. Joinville emploie les mots *glaive* et *lance* en parlant de la même arme (§ 519), tandis que, d'autre part, il distingue expressément entre le glaive et l'épée (§ 251). Au XVe siècle, le sens du mot change : en 1488, Olivier de la Marche désigne sous ce nom l'épée, la lance et la dague, et au XVIe siècle, le sens d'épée prévaut tout à fait.

Heaume. Le *heaume* ou armure de tête subit, au cours des âges, d'importantes modifications. Au XIe siècle, il ne couvre que le crâne, le derrière de la tête étant protégé par la coiffe de mailles formant le haut du haubert, et le devant par une pièce verticale ap-

pelée *nasel* (voy. Gautier, *Roland*, p. 390). Au XIIIe siècle, il affecte la forme d'un véritable pot, qui emprisonne la tête tout entière, et qui n'est percé sur le devant que d'étroites ouvertures pour les yeux et la respiration. — Le chapeau de fer, très différent du heaume, était, dit M. Quicherat, « un casque léger consistant en une calotte garnie d'un bord rabattu », qui était la coiffure ordinaire des gens de pied et que portaient aussi les chevaliers quand ils voulaient éviter la chaleur. Voy. plus haut, p. 144, et Joinville, éd. de Wailly, p. 464. — Le mot *heaume* (parfois *heaume couronné*) devint, à la fin du XIVe siècle, un terme de la langue militaire désignant, par synecdoque, un chevalier, puis par la suite, une petite unité stratégique comprenant six hommes. (Voy. Froissart, réd. de Rome, éd. Luce, IV, 271, et cf. plus bas à *Lance*.)

Hennin. Sorte de coiffure très haute que portaient les dames élégantes dans la première moitié du XVe siècle. « Cette singulière coiffure, dit Viollet-le-Duc, affectait soit la forme d'un cornet revêtu de drap d'or, de velours, de satin, de perles, et surmonté de joyaux, d'où s'échappait un voile de mousselines légères, soit la figure de cornes couvertes également d'un voile. Sous ces cornes ou *hennins*, les cheveux étaient complètement cachés, et les femmes élégantes se faisaient épiler ou couper ras les quelques mèches qui eussent pu paraître sur le front ou aux tempes. »

Hommes d'armes. — Bien que ce terme soit extrêmement général, il désigne ordinairement dès l'origine, non un combattant quelconque, mais un chevalier. Quand nous lisons qu'une armée se compose d'un certain nombre d'hommes d'armes, il ne faut pas identifier ce chiffre avec celui des combattants, chaque chevalier ayant avec lui un ou plusieurs écuyers, ordinairement montés, et un nombre souvent considérable de gens de pied. Lors de la création des compagnies d'ordonnance, chaque homme d'armes, chevalier ou non, était accompagné de cinq autres combattants. Voy. à *Lance*.

Hourts. Échafauds en bois, parfois à plusieurs étages, destinés à exhausser momentanément, en cas de siège, les tours ou les remparts, et qui mettaient les combattants à l'abri de tous côtés. On voit encore dans les anciens remparts les trous destinés à recevoir les pièces de bois qui devaient les supporter. Le sens du mot étant primitivement « léger édifice de bois », on comprend qu'il ait désigné, au XIVe siècle par exemple, les tribunes du haut desquelles les dames ou les personnages de marque assistaient aux tournois.

Lance. Sur ce mot désignant une arme, voy. à *Glaive*. — Ce que nous avons dit du mot *heaume* (*sub fine*) peut s'appliquer également à celui-ci. Quand Charles VII créa les compagnies d'ordonnance, il fut réglé que chacune d'elles se composerait de cent *lances*, chaque lance comprenant elle-même six combattants (un homme d'armes, un coutillier, un page, un valet d'armes, deux archers et deux chevaux).

Mangonneau, Pierrier, Pierrière. Les *mangonneaux* (bas latin *mangonellum*, du grec μάγγανον), les *pierriers* ou *pierrières* étaient des engins fondés sur le même principe que la baliste antique et qui, mis en usage dans les sièges à partir du XII[e] siècle, étaient destinés à lancer des masses plus ou moins considérables. La description la plus précise que nous en ayons est de Guillaume le Breton (*Philippide*, éd. de la *Soc. de l'Hist. de France*, ch. VII, v. 672), qui nous montre une pierrière mue par des cordes tendues à force de bras (*Vi juvenum multa proclivitur axe rotatur — Retrogrado tractis ad terram funibus acta*) et lançant des rochers que huit hommes auraient peine à soulever. (Cf. Robert de Clari, plus haut, p. 418.) Certains textes nous montrent des pierrières lançant dans une ville ennemie, soit le cadavre d'un chevalier armé de toutes pièces (*Perceval* de Mennessier, v. 38225), soit des membres épars (*Philomena* dans *Lexique roman*, IV, 145). Il est donc probable que les pierrières pouvaient lancer des masses assez considérables, tandis que les mangonneaux lançaient surtout des projectiles de petite dimension : dans Villehardouin (§ 396), nous voyons Pierre de Bracieux blessé au front d'une pierre lancée par un mangonneau. La portée de ces engins ne devait pas être très considérable, puisque nous voyons les assiégés s'en garantir en exhaussant leurs murailles à l'aide de *hourts* (voy. ce mot).

Marc. C'était l'unité de poids pour l'or et l'argent. Le marc équivalait à une demi-livre, soit 8 onces, soit 64 gros, soit 192 deniers (voy. l'article *Monnaies*).

Maréchaux. Voy. à *Armée*.

Masse. Solide marteau de fer qu'on trouve, au XIII[e] siècle, également aux mains des chevaliers et des gens de pied (voy. Joinville, § 229 et 254).

Monnaies. Les unités monétaires du moyen âge sont la *livre*, le *sou*, le *denier* et l'*obole* ou *maille*; la livre valait 20 sous, le sou 12 deniers, le denier 2 mailles. Malgré la simplicité de ce principe, il n'est pas de question plus difficile que celle de l'évaluation des anciennes monnaies. D'abord il est presque impossible d'en fixer la *valeur relative* à celle des nôtres (voy. plus haut, p. 32, n. 1) ; en effet, nous ignorons aussi bien la *qualité* que la *quantité* exacte (les mesures variant d'une province à l'autre) des objets considérés comme équivalant à une certaine somme, et la valeur même de ces objets varie suivant une foule de conditions de temps et de lieu. Un fait incontestable et qu'il est à peine besoin de rappeler est que la monnaie a toujours été en s'avilissant, c'est-à-dire que la quantité de marchandises obtenue en échange d'un poids déterminé d'or ou d'argent a toujours été en diminuant. On est généralement d'accord pour admettre que la valeur de l'argent, du milieu du XIV[e] siècle environ à nos jours, a diminué dans la proportion de 50 (ou 60) à 1. En d'autres termes, il faut, pour obtenir la valeur réelle d'une monnaie ancienne, multiplier par 50 le chiffre de francs ou de centimes correspondant à cette somme. Ainsi, quand on nous dit

que la rançon d'un chevalier fut estimée à 100 livres tournois (la livre tournois valait environ 20 francs), nous ne devons pas croire que cette somme fût équivalente à 2000 francs de notre monnaie actuelle; il faut multiplier ce dernier chiffre par 50 et entendre que cette rançon équivaudrait aujourd'hui à 100000 francs.

Quant à la *valeur intrinsèque* des monnaies, elle est elle-même très difficile à déterminer, parce qu'il arrivait fréquemment, surtout en temps de crise, qu'on frappait des monnaies inférieures au titre légal, c'est-à-dire contenant une quantité d'or ou d'argent inférieure à celle sur laquelle on prétendait régler leur cours (voy. Chéruel, *Dict.*, art. *Monnaie*).

Sous la réserve de toutes ces restrictions, voici quelques indications sommaires sur la valeur des monnaies au moyen âge.

Au temps de saint Louis, la valeur intrinsèque de la livre tournois était environ de 20 fr. 26, par conséquent celle du sou et du denier tournois respectivement de 1 fr. 01 et de 0 fr. 08. Les monnaies parisis ayant une valeur supérieure de 1/5, la livre, le sou et le denier parisis valaient respectivement 25 fr. 32; 1 fr. 26; 0 fr. 10 (voy. de Wailly, *Joinville*, p. 460).

La livre et le sou n'avaient d'abord été que des monnaies de compte; au temps de saint Louis, le sou devint une monnaie réelle: on frappa à cette époque des *gros tournois d'argent* équivalant à 12 deniers tournois (1 fr. 01); les monnaies supérieures frappées également à cette époque étaient l'*agnel d'or* et l'*écu d'or* (sur l'un était représenté un agneau pascal et sur l'autre un *écu* fleurdelisé), valant également 12 sous 6 deniers tournois, c'est-à-dire 12 fr. 65. Sous Philippe le Bel, la livre ellemême devint une monnaie réelle; le *gros royal* ou *parisis d'or* frappé à cette époque valait 20 sous parisis (25 fr. 32). Voici, d'après M. Lalanne, les principales monnaies frappées par les successeurs de Philippe VI :

Sous Philippe VI :

Le *parisis d'argent* = 12 deniers parisis;

Le *grand blanc* = 10 deniers tournois;

Le *petit blanc* = 5 deniers tournois.

Sous Jean le Bon :

Le *franc d'or*, ou *denier d'or*, ou *florin d'or* = 16 sous parisis.

Sous Charles VII :

Le *salut* (or);

L'*angelot* (or).

Sous Louis XI :

L'*écu au soleil* ou *écu sol* (or);

L'*écu à la couronne* (or).

On n'a pas rencontré dans ce tableau l'*esterlin*, monnaie d'origine anglaise, valant au XIIIe siècle 4 deniers tournois. Quant au *besant*, M. de Wailly l'estime, pour la même époque, à 10 sous tournois. — (Voy. pour plus de détails les tables données par M. de Wailly dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, tome XXI, 2e partie, p. 177.)

Nautique (art). Le mot *nef* est au moyen âge le terme générique désignant toutes sortes de bâtiments. La *galie* ou *galee* (le moyen âge ne connaît pas la forme *galere*) est un bâtiment

à rames (elle en a le plus souvent plusieurs rangs), allongé, peu large et peu élevé, construit surtout en vue de la rapidité. Les principales variétés de la galée étaient le *dromon* (ce nom désigne ordinairement de très grands navires) et la *galiote*; la *galéasse* et le *galion* (de l'esp. *galeazo* et *galeon*) appartiennent à une époque postérieure. Certaines galées pouvaient avoir un équipage de 200 hommes (voy. S. Luce, *La France au* XIVe *siècle*, p. 10) et même de 500 (Joinville, § 158). — Les *barges*, plus larges que les galées, en différaient plus par la forme que par le tonnage; elles étaient munies d'un pont couvert et pouvaient servir également de bâtiments de guerre et de transport. Quant aux *barges de chantier* mentionnées par Joinville (§ 152) ce sont peut-être des espèces de radeaux (le mot *chantier*, resté assez obscur jusqu'ici, peut désigner les poutres (tel est le sens primitif de *chantier*) formant le pont de ces embarcations ou encore l'appareil qui les maintenait quand on les tirait sur le rivage). — Quant aux *uissiers*, c'étaient des vaisseaux de transport ou de charge; ils tiraient leur nom d'une grande porte (*uis*) pratiquée au dessous de la ligne de flottaison et qui était soigneusement calfatée une fois le chargement opéré (voy. Joinville, § 125; cf. Robert de Clari, éd. Hopf, p. 56). Voy. sur tous ces termes Jal, *Archéologie navale*.

Pavois. Large bouclier, plus léger que l'écu, derrière lequel s'abritaient les combattants à pied, particulièrement les archers; ceux qui en étaient munis étaient dits *paveschiés*.

Pelisse. « Fourreau sans manches qui se mettait par-dessus la chemise » (Quicherat).

Pierrière. Voy. à *Mangonneau*.

Plates. Voy. à *Armes*.

Quarrel. Voy. à *Arbalétrier*.

Roelle. La *roelle* est un bouclier léger, ordinairement rond, assez semblable à la *targe* et destiné comme elle aux gens de pied.

Saiete. Voy. à *Arbalétrier*.

Soldées (troupes). Dès le haut moyen âge les chevaliers qui n'étaient pas assez riches pour équiper leurs vassaux allaient se louer à d'autres, au service desquels ils mettaient leur épée (on les appelait des *soudoiers*). Parfois ces chevaliers, quand ils avaient amassé une certaine somme, ou à leur exemple, des aventuriers quelconques se mettaient à la tête d'une petite troupe dont ils payaient les services et dont ils disposaient aussi longtemps qu'ils le voulaient. On trouve de ces troupes régulièrement soldées dès la fin du XIIe siècle. Philippe Auguste, Richard Cœur-de-Lion, Jean sans Terre utilisèrent les services de quelques chefs de ce genre, qui étaient déjà de véritables capitaines de *compagnies* (leurs troupes étaient déjà désignées sous le nom de *routes*, comme au XIVe siècle; voy. H. Géraud dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1841-2, p. 417 ss.). C'est surtout au XIVe siècle que ce système prit une grande extension; à cette époque, les combattants soldés, désignés sous le nom de *routiers*, *brigands*, *bidauts*, *ribauts* (ou encore, d'après le pays de quelques-uns d'entre eux, *Brabançons*, etc.), forment une grande partie des contingents militaires,

tant anglais que français. Ils étaient en général commandés par des chevaliers sans fortune, souvent par des bâtards de grandes familles, dont quelques-uns arrivèrent aux plus hautes situations, tandis que d'autres périrent misérablement, suivant le hasard des circonstances. Si, en temps de guerre, ces *compagnies* formaient un appoint précieux aux troupes féodales ou communales, elles devenaient, en temps de paix ou en cas de trêve, un véritable fléau (voy. Froissart, *passim*, et surtout notre *Extrait* VI). Le sens péjoratif pris de bonne heure par les deux mots de *brigands* et de *routiers*, qui signifient simplement à l'origine « hommes marchant en troupe » (*route* = troupe ; la racine *brig* a un sens analogue), indique assez clairement quel fâcheux renom les compagnies s'étaient attiré, et l'histoire atteste que ce renom était bien mérité.

Surcot. C'est la forme la plus habituelle du vêtement de dessus. Le surcot est une tunique, avec ou sans manches, que l'on mettait par-dessus la *cote* et qui était retenue par une ceinture.

Varlets. A l'origine, chaque chevalier était accompagné en campagne non seulement d'un ou de plusieurs *écuyers*, mais d'un certain nombre de serviteurs ou *varlets*. Ceux-ci, d'abord uniquement attachés à son service, finirent par combattre à ses côtés et former une partie importante des contingents militaires. On s'explique donc qu'au XIV[e] siècle le mot ait pris un sens technique : on appelait alors *varlets* ou *gros varlets* des hommes de pied pesamment armés et qui, malgré leur nom, n'étaient au service d'aucun seigneur en particulier.

Vêtement. Les principales pièces du vêtement masculin au moyen âge étaient la *chemise* (de fil ou de lin); les *braies*, « sorte de caleçon flottant qui s'attachait sur les flancs par une ceinture appelée *brayer* » (Quicherat) ; les *chausses*, vêtement des jambes, distinguées plus tard en *hauts de chausses* et en *bas de chausses* (puis, par abréviation, *bas*), dont la partie inférieure pouvait être semellée et former chaussures ; la *cote* ou vêtement de dessous ; le *surcot* ou pardessus ; la *chape* ou manteau. Les chaussures étaient les *heuses* (bottes) ou *estivaus* (brodequins) ; les coiffures les plus ordinaires le *chaperon* et le *chapel*. Le vêtement féminin était composé des mêmes éléments, sauf qu'une longue tunique flottante, à laquelle on a plus tard donné le nom de *robe* (sur le sens de ce mot au moyen âge, voy. p. 324, n. 2) y remplaçait les braies et la cotte (voy. Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, et De Wailly, éd. de Joinville, *Éclairc.* V).

vir à l'int

22

N E

Serroe
(la Serre)

nique

Négrepont

Négrepont

Athènes

A r c h

R

22

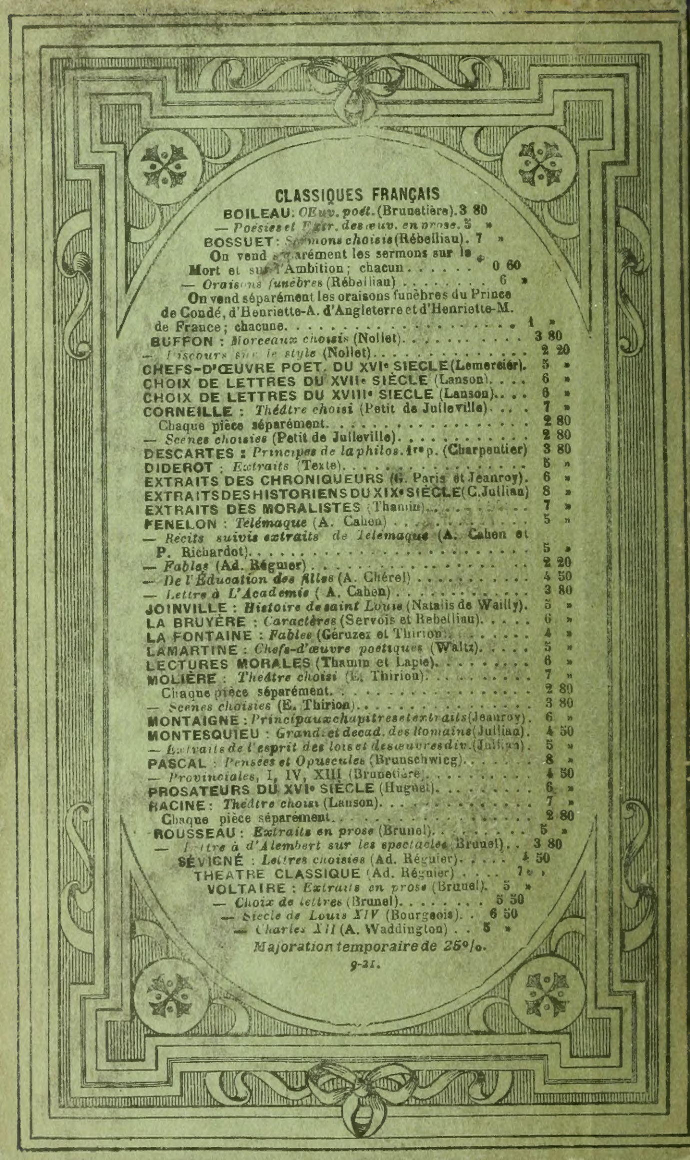
LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MOTS EXPLIQUÉS DANS LES NOTES

Le premier chiffre se rapporte à la page, le second à la note.

TABLE DES MATIÈRES

Paris-Lille. — Imp. A. Taffin-Lefort. — 191-6-22



CLASSIQUES FRANÇAIS

BOILEAU : *Œuv. poét.* (Brunetière). 3 80
— *Poésies et Extr. des œuv. en prose.* 5 »
BOSSUET : *Sermons choisis* (Rébelliau). 7 »
On vend séparément les sermons sur la Mort et sur l'Ambition ; chacun 0 60
— *Oraisons funèbres* (Rébelliau) . . . . 6 »
On vend séparément les oraisons funèbres du Prince de Condé, d'Henriette-A. d'Angleterre et d'Henriette-M. de France ; chacune. . . . . 1 »
BUFFON : *Morceaux choisis* (Nollet). 3 80
— *Discours sur le style* (Nollet). 2 20
CHEFS-D'ŒUVRE POET. DU XVI[e] SIECLE (Lemercier). 5 »
CHOIX DE LETTRES DU XVII[e] SIÈCLE (Lanson). . . . 6 »
CHOIX DE LETTRES DU XVIII[e] SIECLE (Lanson). . . . 6 »
CORNEILLE : *Théâtre choisi* (Petit de Julleville). . . . 7 »
Chaque pièce séparément. 2 80
— *Scenes choisies* (Petit de Julleville). 2 80
DESCARTES : *Principes de la philos.* 1[re] p. (Charpentier) 3 80
DIDEROT : *Extraits* (Texte). . . . . 5 »
EXTRAITS DES CHRONIQUEURS (G. Paris et Jeanroy). 6 »
EXTRAITS DES HISTORIENS DU XIX[e] SIÈCLE (C. Jullian) 8 »
EXTRAITS DES MORALISTES (Thamin). . . . . 7 »
FENELON : *Telémaque* (A. Cahen) . . . . 5 »
— *Récits suivis extraits de Telémaque* (A. Cahen et P. Richardot). 5 »
— *Fables* (Ad. Régnier) 2 20
— *De l'Éducation des filles* (A. Chérel) 4 50
— *Lettre à L'Academie* (A. Cahen) 3 80
JOINVILLE : *Histoire de saint Louis* (Natalis de Wailly). 5 »
LA BRUYÈRE : *Caractères* (Servois et Rebelliau). . . . 6 »
LA FONTAINE : *Fables* (Géruzez et Thirion). . . . . . 4 »
LAMARTINE : *Chefs-d'œuvre poétiques* (Waltz). . . . 5 »
LECTURES MORALES (Thamin et Lapie). . . . . 6 »
MOLIÈRE : *Théâtre choisi* (E. Thirion). . . . . 7 »
Chaque pièce séparément. 2 80
— *Scenes choisies* (E. Thirion). 3 80
MONTAIGNE : *Principaux chapitres et extraits* (Jeanroy). 6 »
MONTESQUIEU : *Grand. et decad. des Romains* (Jullian). 4 50
— *Extraits de l'esprit des lois et des œuvres div.* (Jullian). 5 »
PASCAL : *Pensées et Opuscules* (Brunschwicg). . . . . 8 »
— *Provinciales*, I, IV, XIII (Brunetière). 4 50
PROSATEURS DU XVI[e] SIÈCLE (Huguet). . . . . . . 6 »
RACINE : *Théâtre choisi* (Lanson). . . . . 7 »
Chaque pièce séparément. 2 80
ROUSSEAU : *Extraits en prose* (Brunel). . . . . 5 »
— *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (Brunel) . . 3 80
SÉVIGNÉ : *Lettres choisies* (Ad. Régnier). 4 50
THEATRE CLASSIQUE (Ad. Régnier) . . . . 7 »
VOLTAIRE : *Extraits en prose* (Brunel). 5 »
— *Choix de lettres* (Brunel). 5 50
— *Siecle de Louis XIV* (Bourgeois). . 6 50
— *Charles XII* (A. Waddington) . . 5 »

Majoration temporaire de 25°/o.

9-21.